HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par M. l'Abbé FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteüil & Confeſſeur du Roi.

TOME SECOND.

Contenant le troiſiéme ſiécle.

BIBLIOTHEQUE IMPÉRIALE IMP

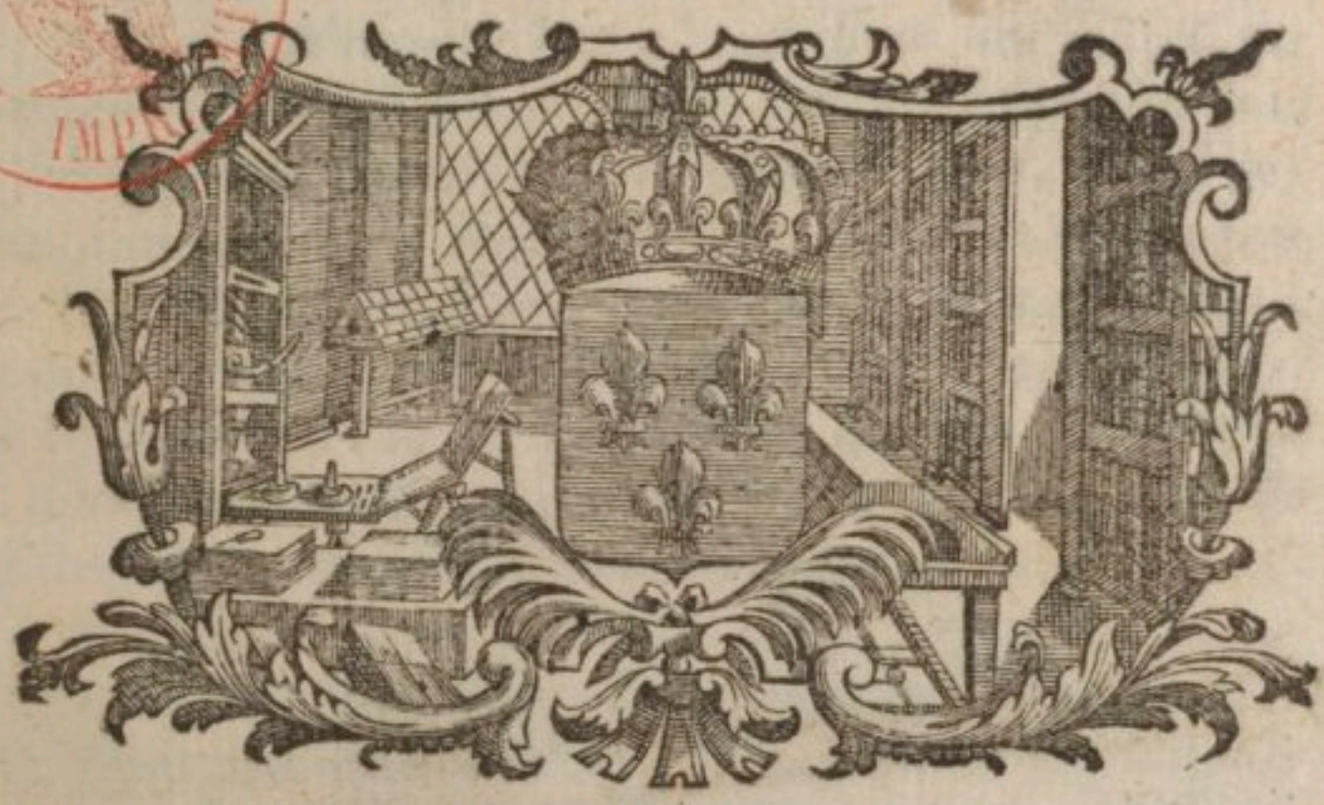

A PARIS,

QUAI DES AUGUSTINS,

Chez { EMERY, à Saint Benoiſt.
SAUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XX.

Avec Privilege du Roi, & Approbation des Docteurs.

SOMMAIRE DES LIVRES

LIVRE CINQUIE'ME.

I. *Perſecution de Severe.* II. *Martyr de Saint Leonide* III. *Martyrs Scillitains.* IV. *Apologie de Tertullien.* V. *Réfutation de l'idolâtrie.* VI. *Doctrine chrétienne.* VII. *Aveu des démons.* VIII. *Soumiſſion des Chrétiens aux empereurs.* IX. *Leur union.* X. *Vraye philoſophie.* XI. *Martyre de ſainte Perpetuë & de ſainte Felicité.* XII. *Premiere viſion de ſainte Perpetuë.* XIII. *Premiere interrogatoire des martyrs.* XIV. *Seconde viſion de ſainte Perpetuë. Dinocrate.* XV. *Troiſiéme viſion de ſainte Perpetuë.* XVI. *Viſion de Satur.* XVII. *Accouchement de ſainte Felicité.* XVIII. *Dernier combat des martyrs.* XIX. *Martyre de ſainte Irenée, &c.* XX. *Commencemens d'Origene.* XXI. *Traité de Tertullien des ſpectacles.* XXII. *Traité de l'idolâtrie.* XXIII. *Aux martyrs. Des ornemens des femmes.* XXIV. *Penitence de Natalius.* XXV. *Chûte de Tertullien.* XXVI. *Traité contre Marcion.* XXVII. *Deffenſe de l'ancienne loy.* XXVIII. *Preſcriptions de Tertullien.* XXIX. *Preuves de la vraye foy par l'origine & la ſucceſſion des égliſes.* XXX. *Mœurs des heretiques.* XXXI. *Tertullien contre Praxeas.* XXXII. *Contre Hermogene: & de l'ame.* XXXIII. *De la chair de Jeſus-Chriſt. De la reſurrection.* XXXIV. *Martyrs d'Egypte. Plutarque, Potamiene, &c.* XXXV. *Zele d'Origene.* XXXVI. *Tertullien de la fuite. Scorpiaque. Contre les Juifs.* XXXVII. *Mort de Severe. Caracalla empereur.* XXXVIII. *Saint Alexandre évêque de Jeruſalem.* XXXIX. *Auteurs eccleſiaſtiques. Gaïus.*

SOMMAIRE

Minucius Felix. XL. *Plaintes des payens contre la religion Chrétienne.* XLI. *Réponſe des Chrétiens.* XLII. *Avis de Tertullien à Scapula.* XLIII. *Occupations d'Origene.* XLIV. *Mort de Caracalla. Macrin empereur.* XLV. *Traité de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.* XLVI. *De la pudicité.* XLVII. *Mort de Macrin. Heliogabale empereur.* XLVIII. *Mort d'Heliogabale. Alexandre empereur.* XLIX. *Juriſconſultes ennemis des Chretiens.* L. *Travaux d'Origene.* LI. *Autres écrivains eccleſiaſtiques. S. Hypolite.* LII. *Noëtus heretique.* LIII. *Ordination d'Origene & ſa condamnation.* LIV. *Ses erreurs.* LV. *Sa deffenſe.* LVI. *Ses diſciples.* LVII. *Sa methode.*

LIVRE SIXIE'ME.

I. *MOrt d'Alexandre. Maximin empereur. Perſecution.* II. *Livre de Tertullien de la couronne.* III. *Fin de Terullien.* IV. *Fauſſe propheteſſe.* V. *Exhortation d'Origene au Martyre.* VI. *Saint Fabien pape.* VII. *Les deux Gordiens empereurs, puis Puppien & Balbin, puis le jeune Gordien.* VIII. *Lettre d'Origene à Africain.* IX. *Oeuvres d'Africain.* X. *Commencement de Saint Gregoire Thaumaturge.* XI. *Hexaples d'Origene.* XII. *Converſion de Berylle heretique.* XIII. *Epiſcopat de Saint Gregoire Thaumaturge.* XIV. *Ses miracles.* XV. *S. Alexandre le charbonnier.* XVI. *Mort de Gordien. Philippe empereur.* XVII. *Travaux d'Origene.* XVIII. *Maximes ſur l'étude de l'écriture ſainte.* XIX. *Devoirs des évêques & des preſtres.* XX. *Regles ſur le baptême & la penitence.* XXI. *Condamnation de quelques heretiques.* XXII. *Commencemens de S. Cyprien.* XXIII. *Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &c.* XXIV. *Mort de Philippe. Decius empereur. Perſecution.* XXV. *Cruauté de cette perſecution.* XXVI. *Chûte de pluſieurs Chrétiens.* XXVII. *Martyre de ſaint Fabien, de ſaint Alexandre, & de S. Babilas.* XXVIII. *Retraite de S. Denis d'Alexandrie.* XXIX. *Retraite de ſaint Cyprien & de ſaint Gregoire Thaumaturge.* XXX. *Martyre de ſaint Pionius.* XXXI. *Premier inter-*

rogatoire. XXXII. *On le mene au temple.* XXXIII. *Second & troiſiéme interrogatoire.* XXXIV. *Condamnation & execution.* XXXV. *Lettres de ſaint Cyprien.* XXXVI. *Lettre du clergé de Rome.* XXXVII. *Confeſſion de ſaint Acace.* XXXVIII. *Redoublement de la perſecution en Afrique.* XXXIX. *Lettres de Celerin & de Lucien.* XL. *Martyre de S. Maxime.* XLI. *Martyre de ſaint Pierre, &c. à Lampſaque.* XLII. *Saint Cyprien ſuſpend la reconciliation des apoſtats.* XLIII. *Uſe d'indulgence pour les malades.* XLIV. *Indiſcretion de Lucien.* XLV. *Decret du clergé de Rome touchant les apoſtats.* XLVI. *Fermeté de ſaint Cyprien.* XLVII. *Martyrs d'Alexandrie.* XLVIII. *Saint Paul premier hermite.* XLIX. *Evêques des Gaules. S. Saturnin, S. Denis, &c.* L. *Ordination d'Aurelius, de Celerin & de Numidique.* LI. *Schiſme de Felicisſime.* LII. *Election du pape ſaint Corneille.* LIII. *Schiſme de Novatien.* LIV. *Premier concile de S. Cyprien.* LV. *Concile de Rome.* LVI. *Retour des confeſſeurs ſchiſmatiques.* LVII. *Mort de Decius. Gallus empereur.*

LIVRE SEPTIE'ME.

I. TRaité *de ſaint Cyprien de l'unité de l'égliſe.* II. *Punitions miraculeuſes des apoſtats.* III. *Lettre à Antonien.* IV. *Hiſtoire du vieillard Serapion.* V. *Concile d'Antioche contre Novatien.* VI. *Second Concile de ſaint Cyprien.* VII. *Schiſme de Fortunat.* VIII. *Lettre de ſaint Cyprien à S. Corneille.* IX. *Perſecution de Gallus.* X. *Martyre de S. Hyppolite & du pape S. Corneille.* XI. *Converſion de Neoceſarée.* XII. *Traité de ſaint Cyprien & de la mortalité.* XIII. *S. Cyprien contre Demetrien.* XIV. *Charité des Chrétiens envers les captifs.* XV. *S. Cyprien condamne les Aquariens.* XVI. *Fin d'Origene. Son ouvrage contre Celſe.* XVII. *Miracles de J. C.* XVIII. *Mœurs des Chrétiens.* XIX. *Divinité de J. C.* XX. *Traité d'Origene de la priere.* XXI. *Mort de Gallius. Emilien empereur, puis Valerien.* XXII. *Troiſiéme concile de Saint Cyprien.* XXIII. *Evêques tombez, Baſilide & Martial.* XXIV. *Martien Evê-*

que d'Arles ſchiſmatique. Puppien. XXV. *Divers reglemens de diſcipline.* XXVI. *Queſtion du baptême des heretiques.* XXVII. *Concile de S. Cyprien rejetté par S. Etienne.* XXVIII. *Lettres de ſaint Cyprien à Fabaïen & a Pompée.* XXIX. *Dernier concile de ſaint Cyprien.* XXX. *Lettre de Firmilien.* XXXI. *Deffenſe du pape ſaint Etienne.* XXXII. *Fin de la queſtion du baptême.* XXXIII. *Perſecution de Valerien.* XXXIV. *Exil de S. Denis d'Alexandrie.* XXXV. *Ses lettres de baptême.* XXXVI. *Exil de ſaint Cyprien.* XXXVII. *Confeſſeurs aux mines.* XXXVIII. *Martyre du pape ſaint Sixte.* XXXIX. *Martyre de Saint Laurent.* XL. *Dernieres lettres de ſaint Cyprien.* XLI. *ſon martyre.* XLII. *Autres martyrs en Afrique* XLIII. *Martyre de ſaint Lucius. S. Montan, &c.* XLIV. *Martyre de ſaint Flavien.* XLV. *S. Jacques, S. Marin, &c.* XLVI. *Saint Fructueux de Tarragone.* XLVII. *Saint Saturnin de Toulouſe, ſaint Denis de Paris.* XLVIII. *Saint Felix de Nole.* XLIX. *Autres martyrs.* L. *Saint Nicephore.* LI. *Valerien pris par les Perſes. Gallien empereur.* LII. *Martyr de ſaint Martin.* LIII. *Charité des Chrétiens d'Alexandrie.* LIV. *Doctrine de ſaint Denis d'Alexandrie ſur la Trinité.* LV. *Son traité contre les Millenaires.* LVI. *Son épitre canonique.* LVII. *Epître canonique de S. Gregoire Thaumaturge.* LVIII. *Converſion des Barbares.* LIX. *Plotin philoſophe.*

LIVRE HUITIE'ME.

I. *Hereſie de Paul de Samoſate.* II. *Mort de S. Denis d'Alexandrie, de ſaint Gregoire Thaumaturge.* III. *Mort de Gallien. Claude II. empereur.* IV. *ſecond concile contre Paul de Samoſate.* V. *Euſebe & Anatolius d'Alexandrie.* VI. *Commencemens de ſaint Antoine.* VII. *Ses premieres tentations.* VIII. *Mort de Claude. Aurelien empereur. Perſecution.* IX. *Mort d'Aurelien. Tacite empereur, puis Probus.* X. *Origine de l'hereſiarque Manès.* XI. *Sa diſpute contre Archelaüs & ſa mort.* XII. *Ses diſciples & ſa doctrine.* XIII. *Succeſſions d'évêques.* XIV. *Mort de Probus. Carus empereur, puis Diocletien & Maximien.* XV.

Saint Antoine au desert. XVI. *Martyre de Claude, Astere, & Neon.* XVII. *Martyre de Domnine & de Theonille.* XVIII. *Saint Maurice & sa legion.* XIX. *Autres martyrs en Gaule.* XX. *Saint Victor de Marseille.* XXI. *Constantius & Galerius Cesars.* XXII. *Commencement de persecution.* XXIII. *Martyre de saint Maximilien.* XXIV. *Successions d'évêques. Schisme de Melece.* XXV. *Edit de Diocletien contre les Manichéens.* XXVI. *Heresie d'Hierax.* XXVII. *Saint Marcel centurion, & saint Cassien Martyrs.* XXVIII. *Persecution generale.* XXIX. *Martyrs de Nicomedie.* XXX. *Ecrits contre la religion Chrétienne.* XXXI. *Martyrs de Palestine.* XXXII. *Martyrs d'Egypte.* XXXIII. *S. Phileas, & S. Philorome.* XXXIV. *Martyrs de Syrie, &c.* XXXV. *Histoire de S. Theodote hostelier.* XXXVI. *Martyre de sept vierges.* XXXVII. *Martyre de S. Theodote.* XXXVIII. *Persecution en Occident.* XXXIX. *Martyr de saint Sabin.* XL. *Persecution en Afrique. Recherche des livres.* XLI. *Martyre de S. Felix de Tibiure.* XLII. *Martyrs d'Abitine.* XLIII. *Confession du prêtre Saturnin.* XLIV. *Confession de Saturnin le jeune.* XLV. *Conduite de Mensurius évêque de Carthage.* XLVI. *Arnoble écrit pour la religion.* XLVII. *Martyrs d'Espagne. S. Vincent, Ste Eulalie.* XLVIII. *S. Eupius.* XLIX. *S. Gené, & autres martyrs à Rome.* L. *Sainte Afre.* LI. *S. Irenée de Sirmium.* LII. *S. Pullion.* LIII. *S. Philippe d'Heraclée, &c.* LIV. *S. Philippe & ses compagnons transferez à Andrinople.* LV. *Saint Agape & sainte Chionie.* LVI. *Sainte Anysie. Saint Demetrius.*

LIVRE NEUVIEME.

I. *ACtes de saint Tharaque, saint Probus & saint Andronic.* II. *Second interrogatoire.* III. *Troisiéme interrogatoire de saint Tharaque.* IV. *Troisiéme interrogatoire de S. Probus.* V. *Troisiéme interrogatoire de saint Andronic.* VI. *Dernier combat des martyrs.* VII. *Sainte Julitte & S. Cirique.* VIII. *Martyrs de Palestine.* IX. *S. Didime & sainte Theodore.* X. *Diocletien renonce à l'empire.* XI. *Tyrannie de Maximilien Galerius.* XII. *Martyre de S.*

Apphien, &c. XIII. *Concile de Cirthe.* XIV. *Concile d'Elvire.* XV. *Suite au même concile.* XVI. *Hiſtoire de Boniface & d'Aglaé.* XVII. *Martyre de S. Boniface.* XVIII. *Ses reliques.* XIX. *S. Antoine ſort du Château.* XX. *Perſecution en Cappadoce. S. Theodore.* XXI. *Epiſtre canonique de S. Pierre d'Alexandrie.* XXII. *De ceux qui ſe livroient eux-mêmes.* XXIII. *Mort de Conſtantius Chlorus. Conſtantin empereur.* XXIV. *Martyre de S. Agapius, ſainte Domnine, &c.* XXV. *Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur.* XXVI. *Martyrs de Paleſtine.* XXVII. *Mœurs de Maximin & de Maxence.* XXVIII. *Martyrs de Paleſtine. S. Pamphile, &c.* XXIX. *Autres martyrs, S. Quirin, S. Serenus, &c.* XXX. *Derniers martyrs de Paleſtine.* XXXI. *Mort de Maximien. Herculius.* XXXII. *Maladie de Galerius.* XXXIII. *Edit en faveur des Chrétiens.* XXXIV. *Commencement du ſchiſme des Donatiſtes.* XXXV. *Mort de Galerius. Perſecution de Maximin.* XXXVI. *S. Apollonius. & S. Philemon.* XXXVII. *Autres martyrs d'Alexandrie.* XXXVIII. *S. Lucien d'Antioche.* XXXIX. *Autres martyrs.* XL. *Famine & peſte.* LI. *Tyrannie de Maximin.* XLII. *Guerre de Maxence contre Conſtantin.* XLIII. *Croix miraculeuſe.* XLIV. *Victoire de Conſtantin.* XLV. *Mort de Diocletien.* XLVII. *Guerre de Maximin.* XLVIII. *Victoire de Licinius, & fin de la perſecution.* XLIX. *Mort de Maximin Daïa.*

Approbation des Docteurs.

Rien n'eſt plus glorieux à l'Egliſe, que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des Peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles : où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes : ſans y meler des faits étrangers, on repreſente les plus precieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet Ouvrage ſervira à l'éducation de la foi & des mœurs; & les fideles ſeront animez en voïant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE.

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUIE'ME.

L'Empereur Sévere ayant fait la guerre en Orient contre les rois qui avoient pris le parti de Niger, revenoit victorieux la dixiéme année de son regne, 202. de J. C. Passant de Syrie en Egypte par la Palestine, il voulut punir les Juifs qui s'étoient encore révoltés, & leur défendit de faire des proselytes, ne leur permettant de circoncire que leurs enfans ; ce qu'Antonin le pieux avoit déja ordonné sous peine capitale. Sévere défendit aussi de faire des chrétiens ; & donna lieu à la persecution generale, qui commença cette année en Egypte, d'où elle s'étendit aux autres provinces. Plu-

I. Persecution de Sévere.

Herod. lib. III.

An. 202.

Spart. p. 70. D.

Lib. II. *ff. ad leg. Cor. de sic.*

Euf. VI. *hist. c.* 2.

Euſ. in Chro. VI. *& hiſt. c.* 1. *Hier. de ſcript. in Origen.* *Euſ.* VI. *hiſt.* 2.

ſieurs crurent, tant elle fut cruelle, que le temps de l'Antechriſt approchoit, comme témoignoit Judas auteur eccleſiaſtique de ce temps-là, qui fit un commentaire ſur les 70. ſemaines de Daniel, où il apportoit l'ordre des temps juſqu'à cette dixiéme année de Severe.

II. Martyre de S. Leonide. *Euſ.* VI. *c.* 1, 2.

Letus étoit alors gouverneur d'Egypte, & Demetrius ſucceſſeur de Julien, étoit évêque d'Alexandrie. Il y eut un très-grand nombre de martyrs en cette ville, parce que l'on y envoyoit les chrétiens de toute l'Egypte, & même de la Thebaïde. Entre eux fut Leonide pere d'Origene. Il avoit élevé avec grand ſoin ce fils, qui étoit alors en ſa 17. année. Outre les arts liberaux & les belles lettres, il l'avoit inſtruit des ſaintes écritures; dont il lui faiſoit tous les jours apprendre & reciter quelques ſentences, avant les études profanes. Origene s'y appliquoit tellement, qu'il ne ſe contentoit pas du ſens litteral & facile; mais il vouloit toujours y trouver des ſens cachez juſqu'à fatiguer ſon pere par ſes queſtions. Leonide avec un viſage ſevere reprimoit ſa curioſité, & l'avertiſſoit de ne pas exceder la portée de ſon âge; mais en ſon cœur il étoit ravi de ce beau naturel, & rendoit à Dieu de grandes actions de graces, de lui avoir donné un tel fils. Souvent pendant qu'Origene dormoit, ſon pere s'approchoit du lit, & lui découvrant l'eſtomac, le baiſoit avec reſpect, comme un temple de l'eſprit de Dieu. La perſecution étant ouverte, Origene fut touché d'un ſi grand déſir du martyre, qu'il ſe ſeroit préſenté lui-même, ſi ſa mere ne l'eut retenu par ſes prieres & par ſa tendreſſe. Mais quand il ſçut que ſon pere étoit en priſon, il redoubla ſes efforts, & ſa mere fut réduite à lui cacher tous ſes habits, pour le contraindre à demeurer dans la maiſon. Ne pouvant faire autre choſe, il écrivit à ſon pere une lettre très-forte, pour l'encoura-

ger au martyre,où il lui disoit ces mots : Tenez ferme, & ne vous mettez point en peine de nous. Car il avoit six petits freres plus jeunes que lui. Leonide eut la tête tranchée : & comme ses biens furent confisquez,il laissa sa veuve chargée de ses sept enfans dans une extrême pauvreté.

III. Martyrs Scillitains.

En Affrique la persecution fut violente ; & nous trouvons qu'elle y avoit commencé deux ans auparavant,puisque les actes des martyrs Scillitains sont dattez du consulat de Claude sous le proconsul Saturnin, ce qui se rencontre la huitiéme année de Severe,200. de J. C. Ce Saturnin fut le premier de ce temps-là qui employa le glaive en Affrique contre les chrétiens. On lui en presenta douze à Carthage, dont les principaux étoient Sperat, Narzal,Cittin & trois femmes,Donate, Seconde & Vestine ; étant devant le proconsul, il leur dit à tous : Vous pouvez esperer le pardon des empereurs nos maîtres, si vous revenez au bon sens en observant les ceremonies de nos dieux. Sperat dit : Nous n'avons jamais fait de mal, ni participé à l'injustice. Nous ne nous souvenons pas d'avoir injurié personne ; au contraire étant maltraitez, nous avons toujours rendu graces à Dieu. Nous avons même prié pour ceux qui nous persecutoient injustement ; en quoi nous obéissons à notre empereur qui nous a prescrit cette regle de vie. Le proconsul Saturnin dit : Nous avons aussi une religion qui est simple. Nous jurons par le genie des empereurs,& nous faisons des vœux pour leur santé. Vous devez en faire autant. Sperat répondit : Si vous voulez m'écouter tranquillement,je vous dirai le mystere de la simplicité chrétienne. Le proconsul Saturnin dit : Técouterai-je dire du mal de nos ceremonies ? Jurez plûtôt tous par le genie des empereurs nos maîtres pour joüir

Tertull. ad Scap.

Act. Martyr. sincer. p. 77.

des plaisirs de cette vie. Sperat dit : Je ne connois point le genie de l'empereur de ce monde, mais je sers au Dieu celeste qu'aucun homme n'a vû ni ne peut voir. Je n'ai jamais fait aucun crime punissable par les loix publiques. Si j'achete quelque chose, j'en païe les droits aux receveurs. Je reconnois pour empereur de toutes les nations mon Dieu & mon Seigneur. Je n'ai fait de plainte contre personne, on ne doit point en faire contre moi. Le proconsul se tourna vers les compagnons de Sperat & leur dit : Ne suivez pas la folie de ce furieux, mais plûtot craignez notre prince & obéissez à ses commandemens. Cittin répondit : Nous n'avons personne à craindre que le Seigneur notre Dieu qui est au ciel. Le proconsul dit : Qu'on les mene en prison, & qu'on les mette aux ceps jusqu'à demain.

Le jour suivant le proconsul assis sur son tribunal se les fit présenter, & dit aux femmes : Honorez notre prince & sacrifiez aux dieux. Alors Donate dit : Nous rendons honneur à Cesar comme à Cesar, mais nous offrons à notre Dieu l'honneur & la priere. Vestine dit : Je suis aussi chrétienne. Seconde dit : Et moi aussi je croi en mon Dieu & je veux être en lui ; pour vos dieux nous ne les servons ni ne les adorons. Le proconsul commanda de les separer ; puis ayant appellé les hommes, il dit à Sperat : Perseveres-tu à être chrétien ? Sperat dit : Oüi, je persevere. Ecoutez-tous : Je suis chrétien. Tous ceux qui avoient été arrêtez avec lui l'oüirent & dirent : Nous sommes aussi chrétiens. Le proconsul dit : Vous ne voulez ni déliberer ni recevoir grace ? Sperat répondit : En un combat legitime il n'y a point de grace, faites ce que vous voudrez Nous mourons avec joïe pour J. C. Le proconsul dit : Quels sont les livres que vous lisez & que vous adorez. Speratépondit : Les quatre évangiles de

N.S.J.C. les épitres de l'apôtre S. Paul & toute l'écriture inſpirée de Dieu. Le proconſul dit: Je vous donne trois jours de temps pour revenir à vous. Sperat dit: Je ſuis chrétien & tous ceux qui ſont avec moi; & nous ne quittons point la foi de N. S. J. C. faites ce qu'il vous plaira.

Le proconſul voyant leur fermeté rendit contre eux ſa ſentence par la main du greffier en ces termes: Sperat, Narzal, Cittin, Veturius, Felix, Acyllin, Letantius, Januaria, Genereuſe, Veſtine, Donate & Seconde, s'étant avoüez chrétiens, & ayant refuſé de rendre honneur & reſpect à l'empereur, j'ordonne qu'ils ayent la tête tranchée. Cette ſentence ayant été lûë, Sperat & tous ceux qui étoient avec lui dirent: Nous rendons graces à Dieu, qui nous fait l'honneur aujourd'hui de nous recevoir martyrs dans le ciel, pour la confeſſion de ſon nom: Ayant dit cela, ils furent menez au lieu du ſupplice, où ils ſe mirent à genoux tous enſemble; & ayant encore rendu graces à J. C. ils eurent tous la tête tranchée. On les nomma les martyrs Scillitains & ils furent fameux en Afrique. Ce proconſul Vigellius Saturnin qui le premier en cette perſecution avoit employé le glaive contre les chrétiens, perdit la vûë quelque temps après au rapport de Tertullien.

Martyrol. VI. Jul. Tertull. ad Scap. c. 3.

IV. Apologie de Tertullien.

Il étoit alors à Carthage, & ce fut vers le commencement de cette perſecution qu'il publia une apologie pour les chrétiens, la plus ample & la plus fameuſe de toutes. Il ne s'y nomme point, & adreſſe la parole à ceux qui tenoient les premieres places dans l'empire, c'eſt-à-dire, comme il s'explique enſuite, aux gouverneurs des provinces.

Il inſiſte d'abord ſur l'injuſtice de condamner les chrétiens ſur leur nom ſans vouloir connoître ce qu'ils

c. 2. étoient. S'il eſt certain, dit-il, que nous ſommes criminels, pourquoi ne nous traitez-vous pas comme les autres? Ils ſe défendent & par leur bouche & par le miniſtere des avocats, & il n'eſt permis de condamner perſonne ſans l'entendre. Les chrétiens ſont les ſeuls qui n'ont aucune liberté de ſe juſtifier. On attend ſeulement d'eux qu'ils confeſſent leur nom, pour ſatisfaire à la haine publique. Si un coupable avoit confeſſé le nom d'homicide ou de ſacrilege, vous ne vous en contenteriez pas pour le condamner. Vous examineriez la qualité du fait, le lieu, la maniere, le temps, les complices. Il faudroit verifier de même les crimes que l'on nous impoſe de combien d'enfans chacun auroit goûté, combien d'inceſtes il auroit commis. Nous trouvons que l'on a défendu même d'informer contre nous.

Bup. lib. 3. n. 3.

Là-deſſus il rapporte la réponſe de Trajan à Pline, & en releve l'abſurdité : de défendre que l'on recherche les chrétiens comme les jugeant innocens : & d'ordonner toutefois de les punir quand on les trouve : comme ſi c'étoit un crime d'être découvert. Puis il continuë : Auſſi vous procedez contre nous d'une façon toute ſinguliere ; vous mettez les autres à la queſtion pour leur faire confeſſer leur crime : nous, pour nous le faire nier. Un homme crie : Je ſuis chrétien. Il dit ce qu'il eſt. Vous êtes aſſis pour tirer la verité de la bouche des criminels. Il n'y a que nous que vous vouliez forcer au menſonge. Ce renverſement vous doit faire entrer en ſoupçon, qu'il n'y ait quelque force ſecrette qui vous faſſe agir contre les loix & contre les regles de la procedure. Chez les tyrans on employoit les tourmens pour ſupplices ; chez vous ils ne doivent ſervir qu'à découvir la verité. Si la confeſſion les prévient, ils ſont inutiles : il n'y a qu'à prononcer. Vous croyez qu'un chré-

L. 21. ff. ad quæſt.

tien eſt chargé de toutes ſortes de crimes, ennemis des dieux, des empereurs, des loix, des bonnes mœurs, de la nature, & vous les forcez de nier pour l'abſoudre; c'eſt prévariquer contre les loix.

La haine de notre nom, ajoute-t'il, eſt ſi aveugle en c. 3.
la plûpart, qu'ils mêlent ce reproche en diſant du bien de quelqu'un. Un tel eſt un honnête homme, c'eſt dommage qu'il eſt chrétien. Je m'étonne qu'un tel qui eſt un homme ſage, s'eſt tout d'un coup fait chrétien. Ils gâtent le bien qu'ils connoiſſent par un mal qu'ils ne connoiſſent point. D'autres louent en voulant noter de ce nom, ceux qu'ils mépriſoient auparavant. Cette femme ſi folâtre, ſi réjouïe, ce jeune homme ſi enjoüié, ſi amoureux, ils ſe ſont faits chrétiens. Quelques-uns ſatisfont à cette haine aux dépens de leurs propres interêts. Un mari chaſſe ſa femme qui eſt devenuë ſage, & dont il n'eſt plus jaloux. Un pere déſavouë ſon fils, qui lui eſt maintenant ſoumis, & dont il ſouffroit auparavant. Un maître éloigne de ſes yeux un eſclave qu'il épargnoit, & qui eſt devenu fidele. Quiconque ſe corrige en devenant chrétien, déplaît. La haine de notre nom l'emporte ſur tout le bien qui en revient.

Il combat enſuite les loix que l'on oppoſoit aux c. 4.
chrétiens, en montrant que les loix humaines ne ſont pas infaillibles, & que l'on abrogeoit tous les jours à Rome des loix qui avoient long-temps ſubſiſté. Pour c. 5.
venir, dit-il, à l'origine de ces loix, il y avoit un ancien decret qui défendoit de conſacrer aucun dieu ſans l'approbation du ſenat. Tibere donc ayant reçu de Paleſtine des avis qui lui marquoient la verité de la divinité de J. C. les porta au ſenat, y ajoutant ſon ſuffrage pour le faire recevoir. Le ſenat rejetta la propoſition, parce qu'il n'en étoit pas l'auteur. Mais l'empereur demeura

dans ſon opinion, & menaça de groſſes peines les accuſateurs des chrétiens. Conſultez vos memoires, vous y trouverez que Neron le premier a emploïé le fer contre cette ſecte qui s'élevoit alors principalement à Rome. Nous tenons à honneur d'avoir un tel auteur de notre condamnation. Domitien avoit auſſi entrepris de nous perſecuter, mais il ceſſa bien-tôt & rappella ceux qu'il avoit releguez. Tels ont été nos perſecuteurs, ceux que vous ordonnez vous-mêmes. De tant d'autres princes inſtruits du droit divin & humain, montrez-en un qui ait pourſuivi les chrétiens.

Au contraire nous en montrons un qui les a protegez: ſi on veut chercher les lettres de Marc-Aurele, ce ſage empereur; où il rend témoignage de la pluïe que les ſoldats chrétiens obtinrent par leurs prieres pour appaiſer la ſoif de ſon armée en Germanie. Quelles ſont donc ces loix qui ne ſont executées contre nous que par des princes injuſtes, infames, brutaux, inſenſez? que Trajan a éludées en partie, défendant de rechercher les chrétiens; que ni Adrien quelque appliqué qu'il fût à rechercher tout ce qui étoit curieux; ni Veſpaſien, quoi-
c.6. qu'il eût détruit les Juifs; ni Pius; ni Verus n'ont jamais autoriſez? Il ajoute que les loix touchant la religion n'étoient pas mieux obſervées à Rome que les autres, & que l'on y avoit enfin reçu les ceremonies étrangeres de Serapis & de Bacchus, après les avoir rejettées.

c.7. Il vient aux calomnies des enfans tuez, des repas de chair humaine & des inceſtes. Après avoir montré que non-ſeulement, il n'y en a pas de preuve, mais qu'elles ne ſont pas même vrai-ſemblables; il ajoute qu'elles pouvoient être fondées ſur ce que les payens faiſoient
c.9. eux-mêmes. En Afrique, dit-il, on immoloit publiquement des enfans à Saturne juſques au proconſulat de Tibere,

Tibere, qui fit crucifier les ſacrificateurs ſur les mêmes arbres dont le temple étoit couvert. Les milices de notre païs, qui ſervirent le proconſul en cette occaſion, en rendent témoignage. Mais on ne laiſſe pas de faire encore en cachette ces ſacrifices impies. Les parens mêmes offroient ces pauvres enfans, & les flattoient de peur qu'ils ne pleuraſſent quand on les immoloit. Chez les Gaulois on égorge en l'honneur de Mercure des hommes faits. A Rome même il y a un certain Jupiter que l'on arroſe du ſang humain, aux jeux qui ſe font en ſon honneur. Pour montrer combien les chrétiens étoient éloignez de manger du ſang des enfans, il dit : Nous ne mangeons pas même le ſang des animaux ; & c'eſt pourquoi nous nous abſtenons des bêtes ſuffoquées ou mortes d'elles-mêmes, de peur de nous ſouiller du ſang qui ſeroit demeuré dans leurs entrailles. Enfin vous employez les boudins pleins de ſang entre les épreuves dont vous uſez pour connoître les vrais chrétiens. En effet, ils gardoient la défenſe de manger du ſang, portée par le concile des apôtres ; & elle a été encore obſervée long-tems depuis.

Après avoir refuté les calomnies ſans fondement, il vient aux accuſations manifeſtes. Il y en avoit deux capitales contre les chrétiens ; de ſacrilege & de leze-majeſté ; parce qu'ils n'adoroient point les dieux, & ne faiſoient point de ſacrifices pour les empereurs. Nous ceſſons, dit-il, d'adorer vos dieux depuis que nous connoiſſons qu'ils ne ſont point. Mais, dites-vous, nous les tenons pour dieux. Nous apellons, dit-il, de vous à votre conſcience ; condamnez-nous, ſi vous pouvez nier que tous vos dieux ayent été des hommes. Enſuite il le prouve en commençant par Saturne & par Jupiter, & ajoûte : Et parce que n'oſant pas nier qu'ils

c. 11. ayent été hommes, vous vous êtes aviſez d'aſſurer qu'ils ont été faits dieux après leur mort ; examinons-en les cauſes. Premierement, il faut que vous accordiez qu'il y a quelque dieu ſuperieur, proprietaire de la divinité, qui ait fait dieux ceux qui n'étoient que des hommes. Car ils ne pouvoient prendre pour eux la divinité qu'ils n'avoient pas ; & un autre ne pouvoit la leur donner, s'il ne la poſſedoit en propre. S'ils avoient pû ſe faire dieux eux-mêmes, ils n'auroient pas commencé par être hommes. Donc s'il y a quelqu'un qui puiſſe faire des dieux, je reviens aux cauſes qu'il peut avoir euës d'en faire ; & je n'en vois point d'autres, que les ſervices & les ſecours dont ce grand dieu peut avoir eu beſoin dans l'exercice de ſes fonctions. Mais il eſt indigne de lui, d'avoir eu beſoin d'un autre & ſur tout d'un mort, & je ne voi pas quel ſervice il en auroit pû attendre. Que le monde ſoit éternel, ſelon Pythagore, ou qu'il ait été fait, ſelon Platon ; il eſt parfait, & n'a jamais attendu ni Saturne ni ſa race. Il faut être bien ſimple pour douter, que dès le commencement il n'y ait eu de la lumiere, des aſtres, de la pluye, des tonneres, & que Jupiter n'ait craint lui-même la foudre que vous lui mettez en main ; que la terre n'ait produit tous les fruits avant Bacchus, Cerès & Minerve, même avant le premier homme. Si Bacchus eſt dieu pour avoir montré la vigne ; on a fait tort à Lucullus de ne l'avoir pas fait dieu, pour avoir apporté les ceriſes de Pont en Italie.

Mais vous cherchez une autre cauſe, & vous répondez que la divinité a été donnée pour recompenſer le merite. Je croi que vous accorderez que ce Dieu qui fait les autres, eſt très-juſte. Voyons donc s'ils ont merité d'être élevez au ciel, ou plûtôt d'être abîmez au fond de l'enfer. Car on y place les enfans dénaturez, les inceſtes,

les adulteres, les raviſſeurs, les corrupteurs d'enfans, ceux qui ſont cruels, qui tuent, qui dérobent, qui trompent; en un mot tous ceux qui reſſemblent à quelqu'un de vos dieux. Et quand ils auroient été bons & vertueux, combien y a-t'il eu d'hommes plus excellens, que vous laiſſez entre les morts; un Socrate, un Ariſtide, un Themiſtocle, un Alexandre ? Lequel de vos dieux eſt plus ſage que Caton, plus juſte & plus brave que Scipion, plus éloquent que Ciceron ? Ainſi quant à vos dieux, je ne vois que des noms d'anciens morts, & je n'entends dire que des fables; quant aux idoles, je ne trouve autre choſe que de la matiere, la même dont on fait la vaiſſelle & les meubles ordinaires. Peut-on dire que nous offenſions ceux que nous ſavons certainement n'être point: mais dites-vous, nous les tenons pour des dieux. Comment donc n'êtes-vous pas impies & ſacrileges de les mépriſer comme vous faites ? Il parcourt pluſieurs indignitez, que les payens même commettoient contre leurs dieux, principalement dans les ſpectacles, où ſouvent on les tournoit en ridicule, & on les faiſoit ſervir de ſujet à des farces. Puis il continuë:

c. 12.

c. 13. 14. 15.

Qu'adorent donc ceux qui n'adorent pas tout cela ? C'eſt ici qu'il faut vous expliquer nos myſteres, après avoir refuté les fauſſes opinions. Car quelques-uns de vous ont imaginé que notre Dieu éroit une tête d'âne. Corneille Tacite vous a donné ce ſoupçon. D'autres penſent que nous adorons la croix. D'autres, par une opinion plus humaine & plus vrai-ſemblable, croyent que le ſoleil eſt notre Dieu. C'eſt qu'ils ſavent que nous prions tournez vers l'Orient, & que nous donnons à la joye le jour du ſoleil; mais la raiſon de cette pratique étoit differente. Par ces mots il marque la ſolemnité du dimanche. Il continuë: on a fait paroître notre Dieu

c. 16.

depuis peu dans cette ville ſous une forme nouvelle. Quelque miſerable de ceux qui ſe loüent pour combatre contre les bêtes, a expoſé un tableau avec cette inſcription: Le Dieu des chrétiens; race d'âne. Il avoit des oreilles d'âne, un pied rond, un livre à la main, un manteau à la romaine. Nous avons ri & du nom & de la figure. Venons maintenant à expliquer notre religion, après avoir écarté toutes ſes impoſtures.

V I. Doctrine Chrétienne. §. 17.

Ce que nous adorons eſt un ſeul Dieu, qui par ſa parole, ſa raiſon & ſa puiſſance, a tiré du néant tout ce monde, avec ce qui le compoſe, les élemens, les corps, les eſprits, pour être l'ornement de ſa grandeur. Voulez-vous le connoître par ſes ouvrages? voulez-vous le témoignage de l'ame, qui malgré la mauvaiſe éducation, les paſſions, la ſervitude des faux dieux, toutes les fois qu'elle ſe reveille le nomme par ce ſeul nom de Dieu: Grand Dieu! Bon Dieu! Ce qui plaira à Dieu: Dieu le voit! Je le recommande à Dieu: Dieu me le rendra: témoignage de l'ame naturellement chrétienne: & en diſant cela, elle ne regarde pas le capitole, mais le ciel. Pour nous donner une connoiſſance plus parfaite de lui & de ſes volontez, il nous a donné le ſecours de l'écriture. Car dès le commencement il a envoyé dans le monde des hommes dignes, par leur juſtice & leur ſainteté, de le connoître & de le faire connoître aux autres, les ayant remplis de ſon eſprit, pour publier qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, qui a formé l'homme de terre, qui a reglé le cours du monde, & donné des préceptes pour lui plaire, que vous ignorez ou abandonnez, qui à la fin de ce monde jugera tous ceux qui le ſervent, pour les recompenſer de la vie eternelle; & à condamner les impies au feu éternel, après avoir reſſuſcité tous les morts. Nous nous ſommes moquez autrefois de cette doctri-

ne : nous avons été des vôtres, les hommes ne naissent pas chrétiens ; ils le deviennent.

Il marque ensuite comme les écrits qui contiennent les discours & les miracles des prophetes, furent traduits par ordre de Ptolomée Philadelphe. Aujourd'hui, dit-il, on montre la bibliotheque de Ptolomée avec l'original hebraïque, près le temple de Serapis. Il prouve l'autorité c. 19. de ces livres par l'antiquité de Moïse, plus ancien que les histoires des payens, que leurs villes & leurs nations, que leurs dieux & leurs religions. La preuve, dit-il, n'en est pas si difficile qu'elle est immense ; & après avoir fait le dénombrement des auteurs d'où on la pouvoit tirer, il ajoûte : C'est déja une partie de la preuve que d'en avoir indiqué les sources. Une autre preuve de l'autorité des c. 20. livres sacrez, est l'accompliſſement des propheties. Et afin que l'on ne dît pas que les chrétiens se servoient de l'antiquité des Juifs pour couvrir leur nouveauté, il montre que c'est une même religion, & explique la divinité de J. C. en ces termes :

Les Juifs étoient seuls agreables à Dieu, à cause de la foi & de la vertu de leurs peres. Delà venoit la grandeur de c. 21. leur nation, leur royaume florissant, leur bonheur ; tel que Dieu même les avertissoit de conserver ses bonnes graces. Enflez du merite de leurs ancêtres, ils se sont écartez des regles, & sont tombez dans l'impieté & dans toutes sortes de crimes. Quand ils ne l'avoüeroient pas, l'état où ils sont aujourd'hui réduits le prouveroit. Dispersez, vagabons, bannis de leur terre, ils errent dans le monde sans avoir ni hommes ni Dieu pour roi. Il ne leur est pas permis de mettre le pied dans leur païs, même comme étrangers. La sainte parole qui les menaçoit de ces malheurs, leur inculquoit en même tems, que vers la fin des siecles, Dieu se choisiroit de toute nation,

de tout peuple & de tout le lieu, des adorateurs plus fideles, à qui il feroit paſſer ſa grace, & plus abondante à cauſe de la grandeur de celui qui les inſtruiroit. Il étoit prédit que l'auteur de cette grace, le maître qui enſeigneroit cette doctrine au genre humain, & qui viendroit l'éclairer & le conduire, ſeroit le Fils de Dieu : non pas engendré de ſorte qu'il rougiſſe du nom du Fils, ou qu'il ait en ſa naiſſance rien de ſemblable aux amours de votre Jupiter. J'expliquerai ſa nature, & par là on entendra ſa generation.

Nous avons déja dit que Dieu a créé ce monde par ſa parole, ſa raiſon & ſa puiſſance. Vos ſages mêmes conviennent que *Logos*, c'eſt-à dire la parole & la raiſon, ſemblent être l'ouvrier de l'univers. Nous diſons encore que la propre ſubſtance du verbe, de la raiſon & de la vertu par laquelle Dieu a tout fait, eſt l'eſprit. Que Dieu l'a proferé, & en le proferant l'a engendré, c'eſt pourquoi il eſt nommé Fils de Dieu, & Dieu à cauſe de l'unité de ſubſtance ; car Dieu eſt eſprit. Quand le ſoleil pouſſe un rayon, la ſubſtance n'eſt pas ſeparée, mais étenduë. Ainſi le verbe eſt eſprit d'un eſprit & Dieu de Dieu, comme une lumiere allumée d'une autre lumiere. Ainſi ce qui procede de Dieu eſt Dieu & fils de Dieu, & les deux ſont un. Un eſprit procede de l'eſprit, & un Dieu de Dieu : autre en proprieté, non en nombre ; en ordre, non en nature : il eſt ſorti de ſon principe ſans le quitter. Donc ce rayon de Dieu, comme il avoit toujours été prédit, eſt deſcendu dans une certaine Vierge, a été fait chair dans ſon ſein, eſt né homme uni à Dieu ; cette chair ſoutenuë de l'eſprit ſe nourrit, croît, parle, enſeigne, opere, & c'eſt le Chriſt. Recevez toûjours cette fable ſemblable aux vôtres, en attendant que je montre comme on prouve qu'il eſt le Chriſt.

Il marque enſuite comment les Juifs l'ont perſecuté; & parlant de ſa mort, il dit: Toutefois étant crucifié il rendit l'eſprit en parlant, & prévint le miniſtere du boureau. Au même moment le jour manqua en plein midi. Ceux qui ne ſçavoient pas que cela même avoit été prédit de J. C. le prirent pour une éclipſe ; n'ayant pû y trouver leur compte, ils le nierent ; mais ce prodige eſt rapporté dans vos archives. Il marque la reſurrection & l'aſcenſion, puis il ajoûte: Pilate déja chrétien en ſa conſcience, donna avis à Tibere qui regnoit alors, de tout ce qui concernoit J. C. les empereurs même y auroient crû, s'ils n'étoient pas neceſſaires au monde, ou s'ils pouvoient être empereurs & chrétiens. Nous avons fait voir la date de notre ſecte & de notre nom, avec ſon auteur. Que perſonne deſormais n'en parle ni n'en juge autrement, puiſqu'il n'eſt permis à qui que ce ſoit de mentir touchant ſa religion. Nous diſons & nous le diſons hautement, & dans les tourmens ; nous ſervons Dieu par J. C. tenez-le ſi vous voulez pour un homme ; c'eſt par lui & en lui que Dieu veut être connu & ſervi. Les Juifs ont appris à ſervir Dieu par Moïſe, qui étoit un homme ; chez les Grecs Orphée, Muſée, Melampus, Trophonius, ont établi des ceremonies: vous-mêmes, Numa qui n'étoit qu'un homme, vous a chargez de ſuperſtitions très-penibles. Trouvez bon que J. C. ait enſeigné auſſi la divinité qui lui eſt propre, non comme Numa, pour humaniſer des hommes encore farouches; en les étonnant par la multitude des divinitez, qu'il leur propoſoit à ſervir ; mais pour ouvrir les yeux à des hommes déja polis, trompez par leur propre politeſſe, afin de leur faire connoître la verité.

VII. Aveu des démons.

Après avoir établi la vraye religion, il vient à l'origine des fauſſes, & explique la nature des démons, leurs

c. 22. occupations à tenter les hommes, leurs oracles trompeurs, leurs miracles apparens, & comme ils ſe font adorer ſous le nom de faux dieux; puis il ajoûte: Juſques ici
c. 23. ce ne ſont que des paroles; voici la preuve par la choſe même. Que l'on amene ici devant vos tribunaux quelqu'un qui ſoit reconnu pour poſſedé du demon. Que le premier venu d'entre les Chrétiens commande à cet eſprit de parler, il avoüera également qu'il eſt veritablement un démon; & qu'ailleurs il ſe dit fauſſement un dieu. De même que l'on amene quelqu'un de ceux que l'on croit être agitez par quelque dieu, qui ouvrant la bouche ſur les autels reçoivent la divinité avec la fumée; qui parlent avec effort & comme hors d'haleine. Si ceux qui les agitent ne confeſſent qu'ils ſont des démons, n'oſant pas mentir à un chrétien, répandez ſur le champ le ſang de ce chrétien téméraire.

Qu'y a-t'il de plus manifeſte, ſi ailleurs ils ſont veritablement dieux, pourquoi diſent-ils fauſſement qu'ils ſont démons; eſt-ce par complaiſance pour nous? ſi en un lieu ils ſont démons, pourquoi répondent-ils qu'ailleurs ils ſe font paſſer pour dieux.

c. 24. Cette confeſſion pour laquelle ils déclarent qu'ils ne ſont pas dieux, & qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'un ſeul à qui nous ſommes dévoüez, ſuffit pour nous juſtifier de l'accuſation d'offenſer la religion: il eſt certain qu'ils ne ſont pas dieux, il eſt certain que ce n'eſt pas une religion. Le reproche retombe ſur vous, qui adorez le menſonge, qui non-ſeulement mépriſez, mais combattez la vraye religion du vrai Dieu: & vous rendez ainſi coupables de vraïe irreligion. Car quand il ſeroit conſtant qu'ils ſeroient dieux, ne convenez-vous pas, ſuivant l'opinion commune, qu'il y en a un plus élevé & plus puiſſant, comme prince du monde; quel crime

commet

commet celui qui ne veut plaire qu'au ſouverain, & qui n'appelle Dieu que le premier ? Prenez garde que ce ne ſoit encore une autre eſpece d'irreligion, d'ôter la liberté de religion & le choix de la divinité ; puiſque chaque province, chaque peuple, chaque petite ville d'Italie, a ſes dieux. Il n'y a que nous à qui on ne permet point de religion particuliere, chez vous on a droit de tout adorer hors le vrai Dieu.

Il refute enſuite l'erreur des payens, qui attribuoient aux faux Dieux la grandeur de l'empire Romain ; comme la récompenſe des honneurs qu'ils y recevoient. Il montre que ni les dieux étrangers n'ont eu interêt d'agrandir les Romains leurs ennemis, ni les dieux des Romains, qui n'en ont reçû de grands honneurs, que depuis leur grande puiſſance. Du tems de Numa, dit-il, les Romains n'avoient encore ni ſtatuës ni temples ; la religion étoit frugale, les ceremonies pauvres ; on ne voyoit point de Capitole élevé juſqu'au ciel ; mais des autels de gazon, des vaiſſeaux de terre, une legere fumée, le dieu ne paroiſſoit nulle part. L'art des Grecs & des Toſcans n'avoit pas encore rempli la ville de ſtatuës. c. 240

VIII. Soumiſſion des chrétiens aux empereurs. c. 28. 29.

Il vient au crime de leze-majeſté humaine, bien plus auguſte chez les payens que la divine. Car ils ſe parjuroient plûtôt après avoir juré par tous les dieux, que par le ſeul genie de l'empereur. Nous ne prions point, dit il, pour lui des dieux qui ne ſont point, des morts, des ſtatuës qui ſont en ſa puiſſance ; mais nous invoquons pour la ſanté des empereurs le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. Levant les yeux au ciel, étendant les mains, la tête nuë, nous prions pour tous les empereurs, & nous demandons pour eux une longue vie, un regne tranquille, la ſeureté dans leur maiſon, la valeur dans les troupes, la fidelité dans le ſenat, la probité c. 30.

dans le peuple, le repos par tout le monde, & tout ce que peut desirer un homme & un empereur. Je ne puis le demander qu'à celui que je sai qui peut l'accorder, à qui j'offre la victime qu'il a commandée, l'oraison qui vient d'un corps chaste, d'une ame innocente, & du S. Esprit. Non quelques grains d'encens, quelque peu de gomme, quelques gouttes de vin, ou du sang d'un chetif animal; & ce qui est pire, une conscience infecte.

Il rapporte le commandement de Dieu, de prier pour
c. 31. les princes & pour les puissances, & il ajoûte: Nous avons
c. 32. encore une autre necessité de prier pour les empereurs & pour tout l'empire; c'est que nous savons que la fin du monde, avec les miseres horribles dont elle nous menace, est retardée par le cours de l'empire Romain. Nous jurons, non par le genie de Cesar, mais par sa santé, plus auguste que tous les genies: Ne savez-vous pas que
c. 33. les génies sont les démons? Je ne nommerai point non plus l'empereur dieu, parce que je ne sai pas mentir, & que je le respecte trop pour me moquer de lui. Je le nom-
c. 34. merai bien Seigneur; mais ce sera quand on ne me contraindra point de dire seigneur pour dire Dieu. Je n'ai qu'un Seigneur, Dieu tout-puissant & éternel, qui est aussi le sien.

Voilà donc pourquoi les chrétiens sont des ennemis
c. 35. publics, parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honneurs vains & faux, parce que faisant profession de la vraye religion, ils celebrent les jours de réjoüissance publique, plûtôt par les sentimens de leur cœur, que par la débauche. On fait bien de l'honneur aux princes, de dresser en public des foyers & des tables, manger dans les ruës, faire de toute la ville un cabaret, mêler le vin avec la bouë, courir en troupes, pour commet-

tre des insolences. Ne peut-on exprimer la joïe publique, que par une honte publique ? Nous sommes bien coupables d'acquitter nos vœux pour les empereurs avec chasteté, sobrieté & modestie, de n'y pas couvrir nos portes de branches de laurier, & n'y pas allumer des lampes en plein jour, comme on fait pour marquer les lieux infames ? il montre ensuite que ceux qui paroissoient les plus empressez à rendre aux empereurs ces vains honneurs, étoient souvent les moins fideles de leurs sujets & les plus prompts à la revolte; puis pour montrer la fidelité des chrétiens, il ajoûte:

Combien de cruautez exercez-vous contre les chré- c. 37.
tiens, soit par votre inclination, soit pour obéïr aux loix? combien de fois arrive-t-il que le peuple sans attendre vos ordres, nous jette des pierres, ou met le feu à nos maisons ? Dans la fureur des bacchanales ils n'épargnent pas mêmes les chrétiens morts; ils les tirent de leurs sepulcres & les mettent en pieces. Qu'avez-vous remarqué que nous ayons jamais fait, pour nous vanger de tant d'injustice, & de cette animosité à nous poursuivre jusqu'à la mort ? Une seule nuit avec quelques flambeaux pouvoit nous satisfaire abondamment, s'il nous étoit permis de rendre le mal pour le mal; & si nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de forces & de troupes ? Les Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes, ou quelque nation que ce soit, est-elle plus nombreuse que toutes les nations du monde ? Nous ne sommes que d'hier, & nous rempliſſons tout, vos villes, vos isles, vos châteaux, vos bourgades, vos champs, vos tributs, le palais, le senat, la place; nous ne vous laissons que vos temples.

Ne serions-nous pas bien propres à la guerre, même à forces inégales, nous qui nous faisons tuer si volon-

tiers; s'il n'étoit de nos maximes de ſouffrir la mort plûtôt que de la donner ? Nous pourrions vous combattre ſans prendre les armes, ſans nous revolter, ſeulement en nous ſéparant. Car ſi un tel nombre d'hommes vous avoit quitté, pour ſe retirer en quelque coin du monde; la perte de tant de ſujets auroit décrié votre gouvernement, leur abandon vous auroit punis; vous auriez été épouvantez de votre ſolitude & du ſilence des affaires; le monde auroit ſemblé mort, vous auriez cherché à qui commander; il vous ſeroit demeuré plus d'ennemis que de ſujets. Maintenant la multitude des chrétiens fait que vous avez moins d'ennemis. Et qui vous délivreroit de ces ennemis cachez, qui vous ruinent l'eſprit & la ſanté; je veux dire des démons que nous chaſſons de vous ſans récompenſe, ce ſeul moyen de les laiſſer dans leur poſſeſſion, ſuffiſoit pour nous venger.

IX. Union des chrétiens.

c. 38. Il montre enſuite que l'on ne devoit point craindre l'union des chrétiens, comme une faction dangereuſe, parce que n'ayant point d'ambition, ils ne ſe mêloient point des affaires publiques, & que cherchant d'autres plaiſirs, ils s'éloignoient des ſpectacles où les factions regnoient, puis il ajoûte: Maintenant je veux vous
c. 39. montrer à quoi s'occupe la faction des chrétiens. Nous faiſons corps, parce que nous nous connoiſſons pour avoir la même religion, la même morale, la même eſperance. Nous nous aſſemblons pour prier Dieu, comme par une ſainte conjuration, & pour lire les écritures divines; là ſe font les exhortations & les corrections; on y juge avec grands poids, comme en la preſence de Dieu; on regarde comme un terrible préjugé pour le jugement futur, ſi quelqu'un a peché juſques à être privé de la communication des prieres, des aſſemblées

& de tout notre ſaint commerce. Ceux qui préſident ſont les vieillards les plus éprouvez. Ils arrivent à cet honneur, non par argent, mais par le témoignage de leur mérite; car l'argent n'a point de lieu dans les choſes de Dieu; & ſi nous avons une eſpece de tréſor, ce n'eſt pas qu'il en coute pour acheter la religion. Chacun apporte quelque peu d'argent tous les mois, ou quand il veut, s'il veut & s'il peut; on n'y contraint perſonne, la contribution eſt volontaire. C'eſt comme un dépôt de pieté, qui ne s'employe pas en feſtins inutiles; mais à nourrir & enterrer les pauvres, à entretenir les enfans orfelins, les vieillards, ceux qui ont fait naufrage, ceux qui travaillent aux mines, qui ſont releguez dans des iſles, ou priſonniers pour la cauſe de Dieu. Cette charité déplaît à quelques-uns. Voyez, diſent-ils, comme ils s'aiment, comme ils ſont prêts à mourir l'un pour l'autre; ils rendent même odieux les noms de freres, que nous nous donnons; parce que chez eux tous les noms de parentez ne marquent qu'une affection feinte. Comme nous ſommes unis d'eſprit & de cœur, nous ne feignons point de communiquer nos biens; tout eſt commun entre nous hors les femmes; il ne faut donc point s'étonner ſi une telle amitié produit des repas communs.

Je ſai que nos petits ſoupez ſont decriez, non ſeulement comme criminels, mais comme exceſſifs; tandis que l'on ne dit mot des feſtins de tant de ſocietez payennes. Notre ſoupé montre ſa cauſe par ſon nom d'Agape, qui ſignifie en grec charité, nous donnons ce ſoulagement aux pauvres: On n'y ſouffre ni baſſeſſe, ni immodeſtie. On ne ſe met à table qu'après avoir fait la priere à Dieu, on mange autant que l'on a faim, on boit autant qu'il eſt utile, ſans nuire à la pureté, on ſe raſſaſie,

comme devant prier Dieu même la nuit; on s'entretient comme ſachant que Dieu nous écoute. Après que l'on a lavé les mains, & que les lampes ſont allumées, chacun eſt invité à chanter les loüanges de Dieu qu'il tire des ſaintes écritures, ou qu'il compoſe lui-même. On voit par là comment il a bû; le repas finit auſſi par la priere; enſuite on ſe ſépare, non pour commettre des inſolences, mais avec pudeur & modeſtie. Telles ſont les aſſemblées des chrétiens, nous ſommes tels aſſemblez que ſéparez, n'offenſant perſonne, n'affligeant perſonne.

6. 40. Il faudroit plûtôt donner le nom de factieux à ceux qui conſpirent contre les chrétiens, ſur ce vain prétexte qu'ils ſont cauſe de tous les malheurs publics. Si le Tibre inonde, ſi le Nil n'inonde pas, ſi la pluye manque, ſi la terre tremble, s'il vient une famine, ou une perte, auſſi-tôt on crie : Les Chrétiens au lion. Je vous prie combien y a-t-il eu de ſemblables malheurs dans le monde avant le regne de Tibere & la venuë de J. C. Ce ſont des effets de la colere de Dieu, juſtement irrité contre les hommes ingrats & criminels. Cependant quand la ſechereſſe fait craindre la ſterilité, vous ſacrifiez à Jupiter, en frequentant les bains, les cabarets & les autres lieux de débauche: Nous autres nous cherchons à toucher le ciel par la continence & la frugalité, par les jeûnes, le ſac & la cendre; & quand nous
6. 41. avons obtenu miſericorde, on honore Jupiter; mais ces malheurs ne nous touchent point. Nous n'avons autre interêt en ce monde que d'en ſortir promptement.

6. 42. On nous fait un autre reproche; on dit que nous ſommes inutiles au commerce de la vie. Comment le peut-on dire? puiſque nous vivons avec vous, uſant de la même nourriture, des mêmes habits, des mêmes meubles. Nous allons à vos places, à vos marchez, à vos foi-

res, à vos bains, à vos boutiques, à vos hôtelleries. Nous navigeons avec vous, nous trafiquons, nous portons les armes, nous labourons, nous faiſons les mêmes métiers, nous travaillons à votre uſage. Si je ne frequente pas vos ceremonies, je ne laiſſe pas de vivre ce jour-là, & de dépenſer pour le bain, pour la table. Je ne me couronne point de fleurs, mais je ne laiſſe pas d'en acheter; que vous importe comment je m'en ſerve? Je ne vas point aux ſpectacles; mais ſi j'ai envie de ce qui s'y vend, j'aime mieux l'aller acheter à ſa place. Il eſt vrai que nous n'achetons point d'encens pour ſacrifier, mais nous en employons plus pour les ſepultures.

Mais, direz-vous, les revenus des temples diminuent tous les jours. On ne met plus rien dans les troncs. C'eſt que nous ne pouvons ſuffire aux hommes & aux dieux qui demandent: que Jupiter étende la main, nous lui donnerons. Au contraire, ſi on examine avec quelle fidelité nous payons les tributs; & combien ils diminuënt, par vos fraudes & vos fauſſes déclarations, on trouvera que ce ſeul article récompenſe tous les autres. Je vous dirai ceux qui peuvent ſe plaindre, qu'il n'y a rien à gagner avec les chrétiens. Premierement, ceux qui trafiquent des femmes débauchées, puis les aſſaſſins, les empoiſonneurs, les magiciens, les aruſpices, les devins, les aſtrologues. On gagne beaucoup de ne faire rien gagner à tous ces gens-là. Cependant perſonne ne conſidere cette perte ſi grande & ſi effective pour l'état, de faire perir tant d'innocens. J'en prens à témoin vos regiſtres; vous qui jugez les criminels, y en a-t-il un ſeul qui ſoit chrétien? Ce ſont des vôtres qui rempliſſent les priſons, qui travaillent aux mines, qui ſont expoſez aux bêtes; il n'y a point là de chrétien, où il n'y eſt qu'à ce titre; s'il y eſt à un autre titre, il n'eſt plus chré-

c. 43.

c. 44.

c. 45. tien. L'innocence eſt pour nous une neceſſité ; nous la connoiſſons parfaitement ; l'ayant appriſe de Dieu, qui eſt un maître parfait, & nous la gardons fidelement, comme ordonnée par ce juge, que l'on ne peut mépriſer.

X. Vraye Philoſophie.

Quelques-uns ne pouvant nier la vertu des chrétiens, diſoient qu'elle n'avoit rien de divin, & que c. 46. c'étoit une eſpece de philoſophie. Tertullien fait donc voir la difference des philoſophes & des chrétiens, premierement pour la ſcience, en ce que chez les chrétiens le moindre artiſan connoît Dieu, & le fait connoître aux autres, au lieu que Platon diſoit, qu'il eſt difficile de trouver l'auteur de l'univers, & encore plus difficile d'en parler devant le peuple. Enſuite pour les mœurs, il fait voir par les exemples des philoſophes les plus fameux, l'avantage des chrétiens ſur eux, en toutes les vertus, la chaſteté, la modeſtie, l'humilité, la patience, c. 47. la fidelité, la ſimplicité, la douceur. Toute la ſageſſe eſt venuë des Prophetes & des ſaintes écritures, que les philoſophes ont corrompuës, comme ont fait depuis les heretiques ſortis d'entre eux, & ce que les poëtes & les philoſophes avoient emprunté des dogmes de la vraye religion, comme le jugement, le paradis, l'enfer, ne ſervoit qu'à en diminuer la créance.

c. 48. Ces dogmes ne ſont traitez de préjugez que chez nous ; chez les philoſophes & les poëtes, c'eſt une ſcience rare, ce ſont d'habiles gens, nous des idiots, on les honore, on ſe moque de nous, & qui pis eſt, on nous punit. Quand nos opinions ſeroient fauſſes & impertinentes, du moins elles ſont utiles, puiſqu'elles nous rendent meilleurs, & dès-là elles ne ſont plus impertinentes. Mais quand elles le ſeroient, du moins elles ne nuiſent à perſonne ; s'il falloit les punir, ce ſeroit par la moque-

rie,

tie, non par le fer, le feu, les croix & les bêtes. Ce n'eſt pas ſeulement la populace qui ſe réjoüit de cette injuſtice; quelques-uns de vous s'en ſervent pour flater le peuple, & en tirent de la gloire, comme ſi cette puiſſance que vous avez ſur nous, ne dépendoit pas de nous; aſſurément je ſuis Chrétien; parce que je veux l'être. De quoi donc vous plaignez-vous, dira-t-on, puiſque vous voulez ſouffrir? Nous aimons les ſouffrances comme on aime la guerre; on ne s'y engage pas volontiers, à cauſe des allarmes & des périls; mais on combat de toute ſa force, & on ſe réjoüit de la victoire. Vous avez beau nous reprocher les fagots de ſarment & les pieux où l'on nous attache, ce ſont des ornemens de notre triomphe. c. 50.

Vous nous traitez de deſeſperez, à cauſe du mépris de la mort, qui a couvert de gloire Scevola, Regulus, Empedocle, Anaxarque & tant d'autres, parce qu'ils ſont morts pour leur patrie, pour l'empire, pour l'amitié; il n'y a que de mourir pour Dieu qui vous paroît une folie. Mais tourmentez-nous tant qu'il vous plaira, votre injuſtice eſt la preuve de notre innocence. Dernierement condamnant une chrétienne à être expoſée dans un lieu infâme, vous avez reconnu que nous craignons l'impureté plus que tous les tourmens, & que la mort même. Et toutefois votre cruauté la plus rafinée ne gagne rien; nous multiplions à meſure que vous nous moiſſonnez; le ſang des Chrétiens eſt une ſemence feconde. Pluſieurs de vos philoſophes ont écrit des exhortations à ſouffrir les tourmens & la mort; mais les actions des Chrétiens font plus d'effet que leurs diſcours. Cette obſtination même que vous nous reprochez eſt une inſtruction; en la voyant on eſt ébranlé, on veut en penetrer la cauſe, on s'approche, on deſire de ſouffrir pour ſe reconcilier à Dieu, pour racheter par ſon ſang le pardon

de tous ſes pechez : Delà vient que nous vous rendons graces de vos jugemens; car lorſque vous nous condamnez, Dieu nous abſout, tant ſa conduite eſt contraire à celle des hommes. Ainſi finit l'apologetique de Tertullien; mais nous ne voyons point qu'il ait eu d'effet.

XI. Martyre de Ste Perpetue & Ste Felicité. *Acta Martyr. Selecta p. 86. Tertull. de an. c. 55. Aug. Serm. 280. & ſeq. de his marty. & in Pſ. 47.*

A Carthage même on prit quatre jeunes cathecumenes, Revocat & Felicité eſclaves du même maître, Saturnin & Secondulus, & avec eux Vivia Perpetua noble & bien élevée. Elle avoit ſon pere & ſa mere, & deux freres, dont l'un étoit auſſi cathecumene. Elle étoit mariée, & avoit un fils à la mamelle, qu'elle nouriſſoit de ſon lait; ſon âge étoit d'environ vingt-deux ans: Felicité étoit enceinte. A ces cinq on joignit Satur, qui ſe livra volontairement, pour n'être point ſéparé de ſes freres. On les garda quelques jours, avant que de les mettre en priſon. Perpetuë écrivit elle-même l'hiſtoire de ſon martyre, en ces termes: Comme nous étions encore avec les perſecuteurs, mon pere vouloit me faire tomber, par l'affection qu'il me portoit. Comme il continuoit, je lui dis: Mon pere, voyez-vous ce vaſe qui eſt par terre? Oüi, dit-il. J'ajoûtai: Peut-on lui donner un autre nom que le ſien? Non, répondit-il: Je ne puis non plus me dire autre que je ſuis, c'eſt-à-dire, Chrétienne. Mon pere touché de ce mot, ſe jetta ſur moi, pour m'arracher les yeux; mais il ne fit que me maltraiter, & s'en alla vaincu, avec les inventions du démon. Ayant été quelques jours ſans voir mon pere, j'en rendis graces au Seigneur, & ſon abſence me ſoulagea.

Ce fut dans ce peu de jours que nous fumes baptiſez, & je fus inſpirée de ne demander au ſortir de l'eau, que la patience dans les peines corporelles. Peu de jours après on nous mit en priſon; j'en fus effrayée; car je n'avois jamais vû de telles tenebres. La rude journée! un

grand chaud à cauſe de la foule, les ſoldats nous pouſſoient : Enfin je ſechois d'inquietude pour mon enfant. Alors les bienheureux diacres Tertius & Pompone, qui nous aſſiſtoient, obtinrent pour de l'argent, que nous puſſions ſortir, & paſſer quelques heures en un lieu plus commode dans la priſon, pour nous rafraîchir. Nous ſortimes ; chacun penſoit à ſoi : je donnois à teter à mon enfant qui mouroit de faim : je le recommandois ſoigneuſement à ma mere, je fortifiois mon frere. Je ſechois de douleur de voir celle que je leur cauſois, & je paſſai pluſieurs jours dans de telles inquietudes. M'étant accoûtumée à garder mon enfant dans la priſon, je me trouvai auſſi-tôt fortifiée, & la priſon me devint un palais : en ſorte que j'aimois mieux y être qu'ailleurs. Alors mon frere me dit : Ma ſœur, je ſçai que vous avez grand credit auprès de Dieu ; demandez-lui qu'il vous faſſe connoître par quelque viſion, ſi ceci finira par le martyre. Comme je ſavois que je m'entretenois avec le Seigneur, qui m'avoit fait tant de faveurs ; je répondis hardiment à mon frere, que le lendemain je lui en dirois des nouvelles. Je demandai, & voici ce qui me fut montré.

XII. Premiere viſion de ſainte Perpetue.

Je vis une échelle d'or merveilleuſement haute, qui s'élevoit de terre juſqu'au Ciel ; mais ſi étroite, qu'il n'y pouvoit monter qu'une perſonne à la fois. Aux deux côtez étoient attachez toutes ſortes de ferremens, des épées, des lances, des crocs, des coûteaux ; enſorte que qui eût monté négligemment ou ſans regarder en haut, auroit été déchiré, & auroit laiſſé ſa chair àces ferremens. Au bas de l'échelle étoit couché un dragon d'une grandeur énorme, qui guêtoit ceux qui vouloient monter ; & pour les en détourner leur faiſant peur. Le premier qui monta fut Satur, qui n'étoit point avec nous quand nous fumes arrêtez, & ſe livra depuis volontairement à

cauſe de nous. Lorſqu'il fut arrivé au haut de l'échelle, il ſe tourna vers moi, & me dit : Perpetuë, je vous attends, mais prenez garde que ce dragon ne vous morde. Je lui répondis : Au nom de N. S. J. C. il ne me fera point de mal. Le dragon leva doucement ſa tête de deſſous l'échelle, comme s'il eût eu peur de moi ; ayant marché ſur le premier échellon, je marchai ſur ſa tête. Je montai & je vis un jardin d'une eſpace immenſe, & au milieu un grand homme aſſis, habillé en paſteur avec les cheveux blancs. Il tiroit le lait de ſes brebis, environné de pluſieurs milliers de perſonnes vêtuës de blanc. Il leva la tête, me regarda, & me dit : Vous êtes la bienvenuë, ma fille ; puis il m'appella, & me donna comme une bouchée de caillé de ce lait qu'il tiroit : Je le reçus en joignant les mains, & le mangeai, & tous ceux qui l'environnoient, répondirent, Amen. Je m'éveillai à ce bruit, mâchant quelque choſe de doux. Auſſi-tôt je racontai cette viſion à mon frere, nous connûmes que nous devions ſouffrir ; & nous commençames à n'avoir plus aucune eſperance dans le ſiecle. Perpetuë & ſon frere crurent que cette bouchée précieuſe ſignifioit l'euchariſtie que l'on avoit coûtume de donner aux martyrs, pour les préparer au combat. Elle continuë ainſi ſon récit :

Peu de jours après le bruit ſe répandit que nous devions être interrogez ; mon pere vint auſſi de la ville à la priſon, accablé de triſteſſe, & me diſoit : Ma fille, ayez pitié de mes cheveux blancs, ayez pitié de votre pere ; ſi je ſuis digne que vous m'appelliez votre pere : ſi je vous ai moi-même élevée juſqu'à cet âge : ſi je vous ai preferée à tous vos freres, ne me rendez pas l'opprobre des hommes. Regardez votre mere & votre tante ; regardez votre fils, qui ne pourra vivre après vous : quittez cette fierté, de peur de nous perdre tous, car aucun de nous

n'oſera plus parler, s'il vous arrive quelque malheur. Mon pere me parloit ainſi par tendreſſe, me baiſant les mains, & ſe jettant à mes pieds, pleurant, & ne me nommant plus ſa fille, mais ſa dame. Je le plaignois, voyant que de toute notre famille il ſeroit le ſeul qui ne ſe réjoüiroit point de mon martyre. Je lui dis pour le conſoler: Sur l'échafaut il arrivera ce qu'il plaira à Dieu, car ſachez que nous ne ſommes point en notre puiſſance, mais en la ſienne. Il ſe retira contriſté.

XIII. Premier interrogatoire des Martyrs.

Le lendemain comme nous dînions, on vint tout d'un coup nous enlever pour être interrogez, & nous arrivâmes à la place. Le bruit s'en répandit auſſi-tôt dans les quartiers voiſins, & il s'amaſſa un peuple infini. Nous montâmes ſur l'échafaut, les autres furent interrogez & confeſſerent; on vint auſſi à moi, mon pere parut à l'inſtant avec mon fils, & il me tira de ma place, me conjurant d'avoir pitié de mon enfant. Le procurateur Hilarien exerçoit alors le droit de glaive, c'eſt à dire, la puiſſance de vie & de mort, à la place du proconſul Minucius Timinien qui étoit mort. Il me dit: Epargnez la vieilleſſe de votre pere; épargnez l'enfance de votre fils; ſacrifiez pour la proſperité des empereurs. Je n'en ferai rien, répondis-je. Eſtes-vous chrétienne, me dit-il? Et je luis répondis: Je ſuis chrétienne. Comme mon pere s'efforçoit de me tirer de deſſus l'échafaut; Hilarien commanda qu'on le chaſſât; & il reçut un coup de baguette. Je le ſentis, comme ſi j'euſſe été frappée moi-même, tant j'en fus affligée, de voir mon pere maltraité en ſa vieilleſſe. Alors Hilarien prononça notre ſentence, & nous condamna tous à être expoſez aux bêtes. Nous retournâmes joyeux à la priſon. Comme mon enfant avoit accoûtumé de me teter, & de demeurer avec moi dans la priſon, j'envoyai auſſi tôt le diacre Pompone pour le

demander à mon pere ; mais il ne le voulut pas donner, & Dieu permit que l'enfant ne demanda plus à teter, & que mon lait ne m'incommodât plus.

Quelques jours après, comme nous prions tous, tout d'un coup au milieu de la priere, il m'échappa de nommer Dinocrate ; & je fus étonnée de ce qu'il ne m'étoit point encore venu dans l'esprit. Le souvenir de son malheur m'affligea ; & je connus à l'instant que j'étois digne de prier pour lui, & que je le devois. Je commençai donc à le faire avec ferveur en gemissant devant Dieu, & la nuit-même j'eus cette vision.

XVI. Seconde vision de sainte Perpetue. Dinocrate.

Je vois Dinocrate sortir d'un lieu ténebreux, où il y avoit plusieurs autres personnes : Il étoit dans une grande ardeur & une grande soif, le visage crasseux, le teint pâle, avec ulcere qu'il avoit quand il mourut. Ce Dinocrate étoit mon frere selon la chair : à sept ans il mourut malheureusement d'un cancer au visage, faisant horreur à tout le monde ; c'étoit pour lui que j'avois prié. Il y avoit une grande distance entre lui & moi ; enforte qu'il étoit impossible de nous approcher. Près de lui étoit un bassin plein d'eau, dont le bord étoit plus haut que la taille de l'enfant. Il s'étendoit pour boire, & quoiqu'il y eût de l'eau, il ne pouvoit y atteindre, ce qui m'affligeoit fort. Je m'éveillai, & je reconnus que mon frere étoit dans la peine ; mais j'eus confiance que je le pourrois soulager. Je commençai à prier pour lui, demandant à Dieu jour & nuit avec larmes qu'il me l'accordât. Je continuai jusqu'à ce que nous fûmes transferez à la prison du camp, étant destinez au spectacle qu'on devoit donner à la fête du Cesar Geta.

Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus cette vision. Je vis le même lieu que j'avois vû, & Dinocrate le corps net, bien vêtu, se rafraîchissant, & au lieu de sa plaie, une

cicatrice. Le bord du baſſin que j'avois vû, étoit abaiſſé juſqu'au nombril de l'enfant, il en tiroit de l'eau ſans ceſſe, & ſur ce rebord étoit une phiole d'or pleine d'eau. Dinocrate s'approcha, & commença à en boire, ſans qu'elle diminuât; & lorſqu'il fut raſſaſié, il quitta l'eau avec joie, pour aller joüer comme font les enfans. Je m'éveillai, & connus qu'il avoit été tiré de la peine. Il faut croire que cet enfant avoit été baptiſé, & avoit peché depuis ſon baptême. La Sainte continuë ainſi : Le concierge de la priſon qui étoit un officier nommé Pudens, nous eſtimoit beaucoup, voyant qu'il y avoit en nous une grande vertu divine; ainſi il laiſſoit entrer pluſieurs perſonnes, pour nous voir & nous conſoler les uns les autres. Comme le jour du ſpectacle approchoit mon pere vint me trouver accablé de triſteſſe. Il commença à s'arracher la barbe, ſe jetter à terre, & ſe coucher ſur le viſage, maudire ſes années, & dire des choſes capables d'émouvoir toutes les créatures. J'avois pitié de ſa malheureuſe vieilleſſe.

Aug. de an. lib. 1. c. 10. & lib. 115. c. 10. 10.

XV. Troiſiéme viſion de ſainte Perpetue.

La veille de notre combat j'eus cette viſion. Le diacre Pompone étoit venu à la porte de la priſon, & frappoit bien fort, je ſortis & lui ouvris; il étoit vêtu d'une robbe blanche ſemée de petits ronds; il me dit : Perpetue, nous vous attendons, venez. Il me prit par la main, & nous commençames à marcher par des lieux rudes en tournoyant. Enfin nous arrivâmes à l'amphitheatre à grande peine & tout hors d'haleine; il me conduiſit au milieu de l'arene, & me dit : Ne craignez point, je ſuis ici avec vous & je prens part à vos travaux. Il ſe retira & j'apperçus un grand peuple tout étonné; comme je ſçavois que j'étois deſtinée aux bêtes, je m'étonnois de ce qu'on ne les lâchoit point contre moi. Alors il parut un Egyptien fort laid, qui vint me combattre accompagné de

Aug. de anima l. IV. c. 18. to. 10.

quelques autres. Je vis auſſi de jeunes hommes bien-faits qui s'approcherent pour me ſecourir; je me trouvai changée en athlete, avec une vigueur mâle, ils me froterent d'huile pour le combat, & je vis de l'autre côté l'Egyptien ſe rouler dans la pouſſiere.

Il parut un homme merveilleuſement grand, enſorte qu'il étoit plus haut que l'amphitheatre, vêtu d'une tunique ſans ceinture avec deux bandes de pourpre par-devant, & ſemée de petits ronds d'or & d'argent. Il tenoit une baguette comme les maîtres des gladiateurs, & un rameau verd, où étoient des pommes d'or. Ayant fait faire ſilence; il dit: Si l'Egyptien ſurmonte la femme, il la tuëra avec le glaive; ſi elle le ſurmonte, elle aura ce rameau; & il ſe retira. Nous nous approchâmes, & nous commençâmes à donner des coups de poing; il vouloit me prendre par les pieds, & je lui en donnois des coups dans le viſage. Je fus élevée en l'air, & commençai à le battre ainſi, le foulant aux pieds; mais comme je vis que cela duroit trop, je joignis mes deux mains, paſſant les doigts les uns dans les autres, & le prenant par la tête, je le fis tomber ſur le viſage, & lui marchai ſur la tête, le peuple ſe mit à crier, & mes compagnons à chanter. Je m'approchai du maître, qui me donna le rameau avec un baiſer, diſant: La paix ſoit avec vous, ma fille. Je commençai à marcher avec gloire vers la porte Sana-Vivaria de l'amphitheatre; je m'éveillai, & je compris que je ne combattois pas contre les bêtes, mais contre le démon, & me tins aſſurée de la victoire. C'eſt ce que j'ai fait juſqu'à la veille du ſpectacle; quelque autre écrira s'il veut ce qui s'y paſſera. Ainſi finit la relation de ſainte Perpetuë.

XVI. Viſion de Satur.

Satur eut auſſi une viſion, qu'il écrivit en ces termes: Nous avions ſouffert,, nous ſortîmes de nos corps; & nous com-

commencâmes à être portez vers l'Orient par quatre anges, dont les mains ne nous touchoient point ; nous allions non pas à la renverſe regardant en haut, mais comme montant une douce coline. Nous vîmes d'abord une lumiere immenſe, & je dis à Perpetuë, car elle étoit à côté de moi : Voici ce que le Seigneur nous promettoit. Les quatre anges nous portant toûjours, nous nous trouvâmes dans un grand eſpace, comme un jardin, où il y avoit des roſiers & toutes ſortes de fleurs ; les arbres étoient hauts comme des ciprès, dont les feüilles tomboient inceſſamment. Dans ce jardin étoient quatre anges plus éclatans que les autres ; quand ils nous virent, ils nous firent honneur, & dirent avec admiration aux autres anges : Les voici, les voici. Alors les quatre anges qui nous portoient, nous mirent à bas tout étonnez.

Nous fîmes à pied une ſtade de chemin par une allée large, & trouvâmes Jocoñdus, Saturnin & Artaxius qui avoient été brûlez vifs dans la même perſécution ; & Quintus qui étoit mort martyr dans la priſon. Nous leur demandions où étoient les autres, mais les anges nous dirent : Venez auparavant, & entrez pour ſaluer le Seigneur. Nous nous approchâmes d'un lieu dont les murailles étoient comme battuës de lumiere ; devant la porte étoient debout quatre anges, qui en entrant nous revêtirent de robes blanches. Nous entrâmes & vîmes une lumiere immenſe, & entendîmes une voix réünie de pluſieurs qui diſoient ſans ceſſe : Agios, Agios, Agios, c'eſt-à-dire en grec, ſaint. Nous vîmes au milieu comme un homme aſſis ; il avoit les cheveux blancs comme la neige, & le viſage d'un jeune homme ; nous ne vîmes point ſes pieds ; à ſa droite & à ſa gauche étoient vingt-quatre vieillards, & derriere eux pluſieurs autres. Etant entrez nous demeurâmes debout devant le trône ſaiſis d'admi-

ration; quatre anges nous ſouleverent; nous baisâmes celui qui étoit aſſis, il nous paſſa les mains ſur le viſage. Les autres vieillards nous dirent: Arrêtons, nous nous arrêtâmes, & nous donnâmes le baiſer de paix, & les vieillards nous dirent: allez-vous réjoüir. Je dis à Perpetue, vous avez ce que vous deſirez. Elle me dit: Dieu ſoit loüé, j'ai plus de joye ici que je n'en ai jamais eu dans la chair.

En ſortant nous trouvâmes devant la porte à main droite l'évêque Optat, & à main gauche le prêtre & docteur Aſpaſe, ſéparez & triſtes. Ils ſe jetterent à nos pieds, & nous dirent: accordez-nous, vous êtes partis & nous avez laiſſez en cet état. Nous leur dîmes. N'êtes-vous pas notre pere & vous un prêtre; eſt-ce à vous à vous jetter à nos pieds. Nous nous jettâmes ſur eux & les embraſſâmes. Perpetuë commença à s'entretenir avec eux, & nous les tirâmes à part dans le jardin ſous un roſier. Comme nous leur parlions les anges leur dirent: Laiſſez-les ſe rafraîchir; ſi vous avez quelque ſujet de diviſion, pardonnez vous l'un à l'autre. Ils les éloignerent, & dirent à Optat, corrigez votre peuple; ils vont à votre aſſemblée, comme s'ils retournoient du cirque, & s'ils diſputoient des factions. Il nous parut qu'ils vouloient fermer les portes. Là nous reconnûmes pluſieurs de nos freres, & des martyrs auſſi; nous étions tous nourris d'une odeur ineffable qui nous raſſaſioit. Là deſſus je m'éveillai plein de joye. Telle fut la viſion de Satur.

XVII. Accouchement de ſainte Felicité.

Secondule mourut dans la priſon. Felicité étoit groſſe de huit mois, & voyant le jour du ſpectacle ſi pro he, elle étoit fort affligée, craignant que ſon martyre ne fût differé, parce qu'il n'étoit pas permis d'executer les femmes groſſes avant leur terme. Elle craignoit de répandre enſuite ſon ſang innocent avec quelques ſce-

l. 3. ff de pœn.

lerats. Les compagnons de ſon martyre étoient ſenſiblement affligez de leur côté, de la laiſſer ſeule dans le chemin de leur commune eſperance ; ils ſe joignirent donc tous enſemble à prier & gemir pour elle trois jours avant ce ſpectacle. Auſſi-tôt après leur priere, les douleurs la prirent ; & comme l'accouchement eſt naturellement plus difficile dans le huitiéme mois, ſon travail fut rude & elle ſe plaignoit. Un des guichetiers lui dit : Tu te plains, que feras-tu quand tu ſeras expoſée aux bêtes ? Felicité répondit : c'eſt moi qui ſouffre maintenant ce que je ſouffre ; mais là il y en aura un autre en moi, qui ſouffrira pour moi, parce que je ſouffrirai pour lui. Elle accoucha d'une fille, qu'une femme chrétienne éleva comme ſon enfant.

Le tribun traitoit les martyrs plus rudement, parce que ſur l'avis de quelques gens de legere creance, il craignoit qu'ils ne ſe tiraſſent de la priſon, par des enchantemens de magie. Perpetuë lui dit enſuite : Pourquoi ne vous donnez vous pas du ſoulagement, puiſque nous ſommes les condamnez du très-noble Ceſar, deſtinez à combattre à ſa fête ? N'eſt-il pas de votre honneur que nous y paroiſſions bien nourris ? Le tribun en friſſonna & en rougit, & commanda que l'on les traîtât plus humainement ; enſorte que les freres & les autres euſſent la liberté d'entrer dans la priſon, & de ſe rafraîchir avec eux ; le concierge de la priſon étoit déja converti. Le jour de devant le combat, on leur donna, ſuivant la coûtume, le dernier repas, que l'on appelloit le ſouper libre, & qui ſe faiſoit en public ; mais les martyrs le convertirent en une agape modeſte, autant qu'il étoit en eux. Ils parloient au peuple avec leur fermeté ordinaire, les menaçant du jugement de Dieu ; relevant le bonheur de leurs ſouffrances, & ſe moquant

Tertull. apolog. c. 42.

de la curiosité de ceux qui y accouroient. Satur leur disoit : Le jour de demain ne vous suffit pas pour voir à votre aise ceux que vous haïssez ; aujourd'hui amis, demain ennemis. Mais remarquez bien nos visages, afin de nous reconnoître en ce jour du jugement. Ils s'en retournoient tout interdits, & plusieurs se convertirent.

XVIII. Dernier combat des martyrs.

Le jour du combat étant venu, les martyrs sortirent de la prison pour l'amphitheâtre comme pour le ciel, gais, d'un visage agréable, plûtôt émus de joye que de crainte. Perpetuë suivoit d'un visage & d'un pas tranquille comme une personne cherie de J. C. baissant les yeux pour en dérober aux spectateurs la vivacité. Felicité étoit ravie de se bien porter de sa couche pour combattre les bêtes. Etant arrivez à la porte, on voulut les obliger, suivant la coûtume, à prendre les habits dont on ornoit ceux qui paroissoient à ce spectacle, c'étoit pour les hommes un manteau rouge, qui étoit l'habit des prêtres de Saturne ; pour les femmes une bandelette autour de la tête, qui étoit la marque des prêtresses de Cerès. Les martyrs refuserent ces ceremonies idolâtres, & dirent : Nous ne sommes venus ici volontairement que pour conserver notre liberté ; nous avons sacrifié notre vie pour ne rien faire de semblable, nous en sommes convenus avec vous. Le tribun permit qu'ils entrassent simplement comme ils étoient.

Perpetuë chantoit comme déja victorieuse ; Revocat, Saturnin & Satur menaçoient le peuple qui regardoit. Etant arrivez à la vûë d'Hilarien, ils lui disoient par signe de la main & de la tête : Tu nous juges & Dieu te jugera. Le peuple en fut irrité, & demanda qu'ils fussent foüettez, selon la coûtume, en passant devant les Veneurs. Ainsi nommoit-on ceux qui étoient armez pour combattre les bêtes. Ils se mettoient de rang

avec des foüets à la main ; & donnoient chacun leur coup aux beſtiaires, ou condamnez, que l'on faiſoit paſſer nuds devant eux. Les martyrs ſe réjoüirent de participer à la paſſion du Sauveur.

Dieu leur accorda la mort que chacun avoit ſouhaitée, car lorſqu'ils s'entretenoient enſemble du martyre qu'ils deſiroient, Saturnin avoit témoigné qu'il eût voulu être expoſé à toutes ſortes de bêtes pour ſouffrir davantage. Ainſi dans le ſpectacle, lui & Revocat, après avoir été attaquez par un leopard, furent auſſi ſecoüez par un ours ſur l'échafaut. Satur ne craignoit rien tant que l'ours, & eſperoit qu'un leopard le tuëroit d'un ſeul coup de dent. Il fut d'abord expoſé à un ſanglier ; mais le veneur qui avoit lâché la bête, en reçut un coup, dont il mourut quelques jours après le ſpectacle. Satur fut ſeulement traîné. On l'attacha ſur le pont proche d'un ours ; mais l'ours ne ſortit point de ſa loge, parce que le ſoldat Pudens en avoit arrêté la porte avec des chairs corrompuës. Ainſi Satur étant ſain & entier fut rappellé pour la ſeconde fois.

Perpetuë & Felicité furent dépoüillées, miſes dans des filets, pour être expoſées à une vache furieuſe. Le peuple en eut horreur ; voyant l'une ſi délicate & l'autre qui venoit d'accoucher, les mamelles encore dégoutantes ; on les retira & on les couvrit d'habits flotans. Perpetuë fut ſecoüée la premiere, & tomba ſur le dos ; elle ſe mit à ſon ſéant ; & voyant ſon habit déchiré par le côté, elle le retira pour ſe couvrir la cuiſſe. On la reprit ; & elle renoüa ſes cheveux épars, pour ne pas paroître affligée. Elle ſe leva, & voyant Felicité toute froiſſée lui donna la main & la releva ; elles allerent ainſi vers la porte Senevivaria, où Perpetuë fut reçuë par un catecumene nommé Ruſtique qui la ſuivoit.

Alors elle s'éveilla comme d'un profond ſommeil, & commença à regarder autour d'elle, en diſant : Je ne ſai quand on nous expoſera à cette vache. On lui dit ce qui s'étoit paſſé ; elle ne le crut que lorſqu'elle vit ſur ſon corps & ſur ſon habit des marques de ce qu'elle avoit ſouffert, & qu'elle reconnut le catecumene. Elle fit appeller ſon frere ; & s'adreſſant à lui & à Ruſtique, elle leur dit, demeurez fermes dans la foi ; aimez vous tous les uns les autres, & ne ſoyez point ſcandaliſez de nos ſouffrances.

Satur à une autre porte, exhortoit le ſoldat Pudens, & lui diſoit : Me voici enfin comme je l'ai promis & prédit, aucune bête ne m'a encore touché ; croyez donc de tout votre cœur ; je m'en vais là, & je finirai par une ſeule morſure d'un léopard. Auſſi-tôt à la fin du ſpectacle il fut preſenté à un léopard, qui d'un ſel coup de dent le couvrit de ſang. Le peuple s'écria : Il eſt bien lavé. Satur dit alors au ſoldat Pudens ; Allez, ſouvenez-vous de ma foi, & que ceci vous fortifie plûtôt que de vous troubler ; donnez-moi l'anneau que vous avez au doigt. L'ayant trempé dans ſa plaïe il le lui rendit plein de ſang pour le garder, & tomba mort au lieu où on avoit accoûtumé d'égorger ceux que les bêtes n'avoient point achevez. On nommoit ce lieu *Spoliarium*. Ainſi Satur mourut le premier, ſuivant la viſion de Perpetuë.

Le peuple demanda qu'on les ramenât au milieu de l'amphitheâtre, pour avoir le plaiſir de leur voir donner le coup de la mort. Les martyrs ſe leverent & s'y en allerent d'eux-mêmes, après s'être donné le baiſer de paix. Les autres reçûrent le dernier coup ſans parler & ſans branler. Perpetuë tomba entre les mains d'un gladiateur mal-à-droit, qui la piqua entre les os

& la fit crier ; car ces executions des beſtiaires demi-morts étoient l'apprentiſſage des nouveaux gladiateurs, pour les accoûtumer ſans peril au ſang, & on les nommoit Confecteurs. Perpetuë conduiſit elle-même à ſa gorge la main tremblante du ſien, & finit ainſi ſon martyre.

XIX. Martyre de S. Irenée, &c.

S. Irenée évêque de Lyon, ſouffrit le martyre en cette même perſécution de Severe, & avec lui une multitude innombrable de ſon peuple. Il fut enterré par la prêtre Zacharie dans la cave de l'égliſe de S. Jean. Il avoit laiſſé grand nombre d'écrits ; mais il ne nous reſte que les cinq livres contre les hereſies. Entre les martyrs des Gaules on compte auſſi dans le Vivarès Andeole ſous-diacre envoyé par S. Polycarpe avec d'autres, pour prêcher l'évangile. A Comane en Pamphilie on marque l'évêque Zotique, qui avoit travaillé contre les Montaniſtes.

Ado. mart. 28. Junii.
Greg. Turon. l. hiſt. ch. 29.
Id. de glor. mart. c. 50.
Euſ. v. hiſt. c. 20.
Hier. de ſcript. mart.
Adon. & Uſuar. 1. Maii.
Euſ. v. hiſt. c. 16.
Martyr. 21. Jul.

A Alexandrie pluſieurs s'enfuïrent à cauſe de la perſecution, même ceux qui étoient chargez de l'école chrétienne ; & le principal d'entr'eux, qui étoit le prêtre Clement, rend ainſi raiſon de ſa conduite dans ſes ſtromades compoſées en ce même tems. Lorſque le Seigneur nous dit : Quand on vous pourſuivra en cette ville fuyez en l'autre ; il ne nous conſeille pas de fuïr la perſecution comme un mal, ni de craindre la mort ; mais il veut nous empêcher d'être cauſe ni participans du peché de ceux qui nous perſecutent. Celui qui ne lui obéït pas, eſt temeraire, car ſi celui qui tuë un homme de Dieu, peche contre Dieu, celui qui s'expoſe en ne fuyant pas la perſecution, ſe rend auſſi coupable. C'eſt pour cela qu'il nous eſt commandé de ne nous attacher à aucune des choſes de la vie ; mais de donner notre tunique à celui qui prend notre man-

Clem. 4. Strom. p. 504. B.

Matth. 10. 23. n. 60.

teau ; non seulement pour nous affranchir de nos passions, mais de peur qu'en redemandant notre bien, nous n'aigrissons nos adversaires & n'attirions des reproches au nom chrétien. Il combat auparavant les Marcionites
4. Strom. p. 481. C. qui ne permettoient point de fuïr. Il y en a, dit-il, qui ne sont que des nôtres de nom, & qui s'empressent de se livrer, desirant la mort en haine du Créateur. Nous disons qu'ils ne sont point martyrs, quoiqu'ils souffrent le supplice publiquement, parce qu'ils ne gardent point le caractere du vrai martyre, ne connoissant pas le vrai Dieu. C'est en vain qu'ils se livrent à la mort, comme
Euf. VI. hist. c. 8. 11. 14. les Gymnosophistes des Indes se jettent dans le feu. Clement s'étant ainsi retiré d'Alexandrie, alla jusqu'en Cappadoce, & prit soin de l'église d'un évêque nommé Alexandre, prisonnier pour la foi. Par ses instructions il affermit & accrut cette église & l'évêque Alexandre le reconnoissoit pour son pere & pour son maître.

XX. Commencemens d'Origene.

Cependant l'école d'Alexandrie étant demeurée vuide on chargea de l'instruction des catecumenes Origene tout jeune qu'il étoit. Après le martyre de son pere Leonide, il étoit tombé avec sa mere & ses petits freres dans une extrême pauvreté. Une dame chrétienne très-riche le retira dans sa maison ; mais elle nourrissoit aussi un heretique nommé Paul d'Antioche, qu'elle avoit adopté pour son fils. Il tenoit des conferences, où assistoit une grande multitude d'heretiques, & même des catholiques, attirez par son éloquence. Origene se tint ferme à la regle de l'église, & ne communiqua jamais avec lui dans la priere ; enfin il se retira de la maison de cette femme, & pour subsister par lui-même, il se mit à enseigner la grammaire. En cet état il
Ibid. c. 3. fut chargé de l'instruction des catecumenes, l'an de J. C.
Ann. 203. 203. n'ayant encore que dix-huit ans. Alors il quitta la

la profeſſion de la grammaire, & vendit ce qu'il avoit de livres des ſciences profanes, à une perſonne qui lui fourniſſoit pour ſa nourriture quatre oboles, c'eſt-à-dire, ſix ſols par jour ; ce qui lui ſuffit pendant pluſieurs années, car ſa vie étoit très-dure. Il dormoit ſur la terre nuë, veilloit beaucoup, & employoit la plus grande partie de la nuit à méditer l'écriture ſainte, qu'il apprit toute par cœur ; ſes jeûnes étoient frequens. Pendant pluſieurs années il ne but point de vin, & mangea ſi peu, qu'il penſa ſe ruiner l'eſtomac ; pendant pluſieurs années il marcha, même l'hyver, les pieds entierement nuds, & ſe contenta d'un ſeul habit. Il refuſoit ce que ſes amis lui vouloient donner ; avec cette auſterité & ce zele ardent, ſes diſcours étoient accompagnez d'une douceur qui attiroit tout le monde. Auſſi eut-il un très-grand nombre de diſciples, non ſeulement des gens du commun, mais des ſavans & des philoſophes ; il y avoit des gentils qui venoient l'écouter. Le premier de ſes diſciples fut Plutarque, le ſecond Heraclas ſon frere, depuis évêque d'Alexandrie. Plutarque ſouffrit le martyre en cette même perſecution, comme pluſieurs autres diſciples d'Origene.

Greg. Thaum ad Orig.

XXI. Traité de Tertullien des ſpectacles. *An.* 204.

L'an 204. de J. C. douziéme de l'empereur Severe, il celebra les jeux que l'on appelloit à Rome ſeculaires, ce furent les huitiémes. On croit que ces jeux donnerent occaſion aux livres de Tertullien des ſpectacles & de l'idolâtrie. Dans le premier il dit que la crainte de renoncer aux plaiſirs détournoit plu de gens du Chriſtianiſme, que la crainte de la mort. Il avoüe qu'il n'y a point dans les ſaintes écritures de défenſe formelle des ſpectacles ; mais il ſoûtient que c'étoit une partie de l'idolâtrie & des pompes du demon, auſquels les Chrétiens renoncent dans leur baptême. Il montre l'origi-

Cenſor. 2. die init. c. 17. Zozim. lib. 2. Tertull. de ſpect. c. 2 c. 3. c. 4. c. 5. 6. 7.

ne de chaque eſpece de jeux, & comme ils étoient tous fondez ſur l'idolatrie; & parlant de ceux du Cirque en
c. 8. particulier, il fait entendre qu'il n'étoit pas à Rome, & peut-être qu'il n'y avoit jamais été. Quoique le Cirque fût rempli d'idoles & de marques de ſuperſtition, il demeure d'accord, que hors le tems des ſpectacles, les Chrétiens pouvoient y entrer ſans ſcrupule; puiſqu'ils entroient dans les temples mêmes, s'ils avoient quelque raiſon innocente d'y aller. Au reſte, ajoûte-t'il, les ruës, la place, les bains, les hôtelleries, nos propres
c. 10. maiſons ne ſont pas ſans idoles. Du Cirque il paſſe au
c. 11. theâtre, conſacré particulierement à Venus & à Bachus,
c. 12. puis aux combats d'athletes conſacrez chacun à leur divinité, & enfin aux gladiateurs, dont l'origine étoit les pompes funebres. Ces derniers ſpectacles étoient de l'amphitheâtre.

Outre la principale raiſon, qui eſt l'idolâtrie, il mon-
c. 15. tre les autres perils des ſpectacles. Dieu, dit-il, a commandé de conſerver par la tranquilité, la douceur & la paix, le ſaint-Eſprit tendre & délicat de ſa nature, & ne le pas inquieter, par la bile, la colere & la douleur. Comment donc peut-il s'accorder avec les ſpectacles, qui ne ſont point ſans agitation d'eſprit? Il n'y a point de plaiſir ſans la paſſion, qui lui donne du goût; la paſſion entraîne l'émulation, la colere, la fureur, & toutes ces ſuites ne conviennent point à nôtre diſcipline. Si quelqu'un vient aux ſpectacles, ſans paſſion & y demeure ſans en être touché, il n'y a point de plaiſir, &
c. 17. il eſt coupable au moins de l'inutilité, qui ne nous convient point. Un autre motif eſt l'impudicité du theâtre, où l'on produiſoit en public toutes les infamies, qu'ailleurs on cachoit avec le plus de ſoin. Il releve l'abſurdité de rechercher avec empreſſement dans les ſpec-

tacles, ce qui dans tout le reſte de la vie, donneroit de la honte ou de l'horreur.

On ne doit point aimer les images de ce que l'on ne doit point faire: or le theâtre ne repreſente que des actions criminelles; de fureur dans la tragedie, de débauche dans la comedie. On ne doit point être cruel, ni par conſequent ſe plaire à voir tuer des hommes dans l'amphitheâtre, quand ce ne ſeroit que des criminels. Il eſt abſurde d'eſtimer un art, quand on mépriſe ceux qui l'exercent, juſques à les noter d'infamie. Il parle contre les maſques, & n'oublie pas la malediction portée par la loi, contre les hommes qui prennent des habits de femmes; parce que c'étoit des hommes qui joüoient ſous le maſque les perſonnages des femmes. Il marque le peril de ces aſſemblées, où les hommes & les femmes ne vont que pour voir & être vûs, & avec une parure extraordinaire; la difficulté d'y mediter l'écriture ſainte, & les préceptes de Jeſus-Chriſt. Il rapporte un exemple, dont il prend Dieu à témoin d'une femme qui ayant été au theâtre en revint poſſedée du démon.

c. 21.
c. 18.
c. 19.
c. 22.
c. 23.
Deut. XXII.
c. 25.
c. 26.

Comme dans l'exorciſme on reprochoit à l'eſprit immonde d'avoir oſé attaquer une fidelle; il répondit hardiment: J'ai eu raiſon, je l'ai trouvée chez moi. Une autre ayant aſſiſté à une tragedie, la nuit ſuivante on lui montra un linge, lui reprochant le nom de l'acteur, & elle ne vécut pas plus de cinq jours.

Pour montrer quels doivent être les plaiſirs d'un chrétien, il dit: Quel plaiſir plus grand que le mépris du monde, la vraye liberté, la pureté de conſcience; ſe contenter de peu & ne point craindre la mort? Vous foulez aux pieds les dieux des Gentils, vous chaſſez les demons, vous gueriſſez les maladies, vous demandez des revelations, vous vivez à Dieu; voilà les plaiſirs,

c. 29.

voilà les ſpectacles des chrétiens.

XXII. Traité de l'idolâtrie. *De idol. c. 13. c. 2.*

Après le traité des ſpectacles, Tertullien en écrivit un de l'idolâtrie, où il traite divers cas de conſcience. La plûpart croyoit que l'on ne commettoit l'idolâtrie, qu'en brûlant de l'encens, en immolant des victimes, ou ſe faiſant initier aux myſteres, ou aux ſacerdoces
c. 3. prophanes. Il n'importe de quelle maniere ſoit l'idole, de plâtre, couleurs, de pierre, d'or, d'argent, de fil, c'eſt-à-dire de broderie; ni quelle en ſoit la figure, d'hom-
c. 4. me ou de bête. Dieu ne défend pas ſeulement d'adorer des idoles, mais d'en faire; donc il n'eſt pas permis à des chrétiens de fabriquer ce que les payens adorent, même ſous prétexte de gagner leur vie, s'ils ne ſavent point d'autres mêtiers. On pourroit croire que Tertullien condamneroit ici toutes ſortes d'images, ſans diſtinction, s'il ne s'en expliquoit ailleurs, & s'il ne témoignoit que ſur les calices dont on ſe ſervoit dans les
c. 5. égliſes, on peignoit l'image du bon paſteur. A la fabrication des idoles, il joint tout ce qui ſert à leur culte; comme de leur bâtir des temples, ou des autels, ou de les orner.

Lib. 11. in Marcion. c. 22. de Pudic. c. 1.

Le chrétien doit employer ſon art à des ouvrages innocens, ſe rabaiſſant s'il eſt neceſſaire, pour devenir, par exemple, de ſculpteur ſimple menuiſier. En general, il doit prendre garde, qu'il ne ſorte de ſes mains aucun ouvrage, qu'il ſache être deſtiné aux idoles. L'aſtro-
c. 9. logie judiciaire eſt abſolument défenduë aux chrétiens, comme toute autre ſorte de magie. Ils ne doivent pas même tenir écoles ni profeſſer les lettres humaines.
c. 10. Tertullien fonde cette défenſe ſur deux raiſons; que ces profeſſions engageoient alors à pluſieurs ſuperſtitions, & qu'il falloit expliquer les noms, les genealogies & toutes les fables des faux Dieux, ce qui étoit comme

le catechiſme de l'idolâtrie. Il permet toutefois aux chrétiens d'étudier à ces mêmes écoles; par la neceſſité d'apprendre les lettres, utiles pour toute la vie; & parce que le fidele étant inſtruit de la religion, ſaura diſtinguer le vrai & l'utile dans les lectures prophanes.

Le chrétien qui trafique, doit être exempt d'avarice & du deſir de s'enrichir. En particulier, il ne doit trafiquer ni d'encens ni de victimes publiques; autrement comment oſeroit-il paſſer devant un temple, ſouffler & cracher contre les autels fumantes? la crainte de la pauvreté n'eſt point une excuſe pour un chrétien qui a de la foi. Les chrétiens ne doivent prendre aucune part aux fêtes & aux rejoüiſſances publiques des payens; puiſqu'il leur a été dit: Le monde ſe rejoüira & vous ſerez dans l'affliction. La plûpart croyent être excuſables de faire à l'exterieur comme les payens, de peur d'attirer des reproches au nom chrétien. Les reproches à éviter ſont ceux qui viennent des fraudes, des injuſtices, des crimes; pour éviter ceux qui viennent des bonnes actions, il faudroit ceſſer d'être chrétiens. C'eſt par la modeſtie, la patience & les autres vertus de la ſocieté, qu'il faut faire à tout le monde.

c. 11.

c. 12.

c. 13.

Joan. XVI. 20. c. 14.

Que s'il n'eſt pas permis de prendre part aux fêtes des payens; le crime eſt bien plus grand de les celebrer entre les chrétiens. Cependant il y en avoit qui faiſoient entre eux des ſaturnales, qui joüoient & donnoient des feſtins au mois de Decembre & de Janvier, & s'envoyoient des preſens; ce qui étoit autant de ſurperſtitions payennes: & comme deſlors ces preſens portoient le nom d'Etrênes, ce nom a été long-tems rejetté par les chrétiens. Tertullien blâme entre autres ceux qui mettoient des lampes & des couronnes de laurier à leurs portes, en plein jour, aux rejoüiſſances publiques; &

Conc. Antiſiodor. an. 578. c. 1. 2.

regarde cette pratique comme un culte des petites divinitez, que les payens plaçoient aux portes; puis il ajoûte: Je ſçai qu'un de nos freres fut rudement châtié en une viſion, la même nuit que ſes eſclaves avoient couronné ſa porte, ſur une joye publique, annoncée ſubitement. Et toutefois il ne l'avoit ni fait ni commandé; car il étoit ſorti, & l'avoit trouvé fait à ſon retour.

c. 16. Quant aux aſſemblées de familles, innocentes par elles-mêmes; comme pour des fiançailles, ou des nôces, pour donner le nom à un enfant, ou la Toge virile à un jeune homme, c'eſt-à-dire, le manteau romain, qui marquoit ſon entrée dans le monde; je croi, dit-il, qu'il n'y a point de peril, quoiqu'il s'y faſſe des ſacrifices, puiſque nous n'y prenons point de part, & nous en ſommes ſimples ſpectateurs & à regret. Mais ſi je ſuis appellé à un ſacerdoce ou à un ſacrifice; je n'irai point; je n'y participetai, ni de mon conſeil, ni de mon argent, ni de mon miniſtere. Si quelqu'un donne
c. 17. le vin pour la libation, ou ſert au ſacrifice d'une parole, il ſera reputé miniſtre de l'idolatrie; c'eſt aux eſclaves & aux affranchis fideles à voir ſur ces regles, quels ſervices ils peuvent rendre à leurs maîtres, ou aux magiſ-
c. 18. trats, lorſqu'ils ſacrifient. Tertullien condamne ici toutes les charges publiques, comme interdites aux Chrétiens, non ſeulement à cauſe des actes d'idolatrie qui en étoient preſque inſeparables, mais à cauſe de la neceſſité
c. 19. de faire mourir les criminels. En quoi ſans doute il eſt exceſſif, auſſi-bien qu'en ce qu'il condamne la profeſſion des armes; puiſque lui-même dit ailleurs, que les chrétiens ſervoient dans les armées avec les payens.

Apolog. c 37. 42. *Idol. c.* 20. Quant aux paroles, quoique la loi défende de nommer les faux dieux, il n'eſt pas défendu de prononcer leurs noms; ce qui eſt quelquefois neceſſaire: mais de

les nommer comme Dieux, encore plus de jurer par eux, ne fut-ce que par habitude, comme les Romains juroient Hercule. Il n'eſt pas même permis de ſe taire étant conjuré par un idole, de peur d'approuver tacitement le ſerment, ni de recevoir une benediction au nom des faux dieux, comme il arrivoit en faiſant l'aumône à des payens. Un chrétien empruntant de l'argent d'un payen, avoit ſigné une obligation qui contenoit un ſerment par les faux dieux. Tertullien le condamne comme ayant dû ſavoir ce qu'il ſignoit. Il conclut que les chrétiens ne peuvent uſer de trop de précaution, au milieu de tant de perils de l'idolâtrie.

c. 2.
c. 22.
c. 23.
c. 24.

Ce fut vers le même tems qu'il écrivit le livre aux martyrs, celui de la patience, & les deux des ornemens des femmes. Le premier eſt adreſſé aux martyrs priſonniers, pour leur donnner une conſolation ſpirituelle; comme l'égliſe leur donnoit la nourriture corporelle, tant en general, de ſon treſor, que par la dévotion particuliere des fideles. Il les exhorte à prendre garde aux tentations de paſſion ou de deviſion entre eux, & à conſerver la paix, qu'ils donnoient ſouvent aux autres. Car c'étoit la coûtume que ceuxqui pour leurs pechez étoient chaſſez de l'égliſe, cherchoient les recommandations des martyrs pour être reconciliez. Il leur marque en ces termes les avantages de la priſon : vous ne voyez point des dieux étrangers, vous ne rencontrez point leurs images, vous n'êtes point mêlez aux ſolemnitez des payens; ni frappez de l'odeur impure de leurs ſacrifices, ni des cris de leurs ſpectacles, pleins de cruauté, de fureur ou d'impureté; vos yeux ne tombent point ſur les lieux publics de débauche.

XXIII.
Livre de Tertullien aux martyrs.
Des ornemens des femmes.

c. 2.

Dans le ſecond livre des ornemens des femmes, il dit, qu'une femme chrétienne ne peut en conſcience deſirer

c. 20.

de plaire, par la beauté, qu'elle ſait être naturellement propre à exciter les mauvais deſirs. Qu'elle doit, non-ſeulement rejetter la parure affectée, mais cacher & obſcurcir la beauté naturelle, en la négligeant, pour
v. 3. ſe mettre à couvert de l'injuſtice & de la violence des hommes. Que ſi une perſonne chrétienne doit ſe glorifier en ſa chair, c'eſt quand elle eſt déchirée pour J. C. non quand elle attire les yeux & les ſoûpirs des jeunes gens. Il parle fortement contre le fard, les faux cheveux
v. 5. 6. 7. 8. & les autres ornemens ſemblables, qui ſemblent faire injure à l'œuvre de Dieu, qu'il blâme encore plus dans
v. 9. les hommes. Que ſi votre richeſſe, dit-il, vôtre naiſſance ou votre dignité, vous oblige de marcher avec quelque pompe; moderez ce mal, en ſorte que vous ne lâchiez pas la bride à la licence, ſous prétexte de néceſſité. Ne voyez-vous pas ceux qui s'engagent à la continence, & qui renoncent pour le royaume de Dieu à un plaiſir ſi violent & aſſurément permis? N'y en a-t-il pas qui ſe défendent les créatures de Dieu, s'abſtenant du vin & des animaux, pour humilier leurs ames?
v. 11. Et enſuite: Quel ſujet aurez-vous de ſortir ſi parés? vous n'allez ni au temple, ni aux ſpectacles, & ne connoiſſez point les fêtes des Gentils; car c'eſt pour ces aſſemblées, pour voir & être vûs, que l'on paroît pompeuſement en public; vous n'avez des raiſons de ſortir que très-
v. 13. ſerieuſes, viſiter un des freres malades, aſſiſter au ſacrifice, ou à la parole de Dieu. Il les exhorte enfin par la conſideration de la perſecution préſente, à ſecoüer les délices. Je ne ſai, dit-il, ſi les mains accoûtumées à des braſſelets, pourront ſouffrir des menotes. Si une jambe ornée de bandelettes, s'accommodera des entraves; je crains qu'une tête ſi chargée de filets, de perles & d'émeraudes, ne donne pas de place à l'épée. Ainſi

parloit

parloit Tertullien aux femmes chrétiennes.

XXIV. Penitence de Natalius.

Vers ce tems étoit à Rome un nommé Natalius, qui après avoir été confeſſeur, s'étoit laiſſé ſeduire par Aſclepiodote & par Theodote le changeur : tous deux diſciples de Theodote le courroyeur que le pape Victor avoit excommunié. Ces deux l'avoient perſuadé de ſe laiſſer ordonner évêque de leur ſecte, moyennant une penſion de 150. deniers d'argent, c'eſt-à-dire 60. liv. de notre monnoye, qu'ils devoient lui fournir par mois. Dieu ayant pitié de ce martyre de J. C. lui envoya pluſieurs viſions, pour l'avertir de quitter ces heretiques, & comme il étoit retenu par l'interêt & par la vanité de ſe voir à la premiere place ; enfin il fut foüetté par un ange, pendant toute une nuit. Le lendemain il ſe revêtit d'un cilice, ſe couvrit de cendre, & répandant beaucoup de larmes alla ſe jetter aux pieds du pape Zephyrin ; & ſe proſterner non ſeulement devant le clergè ; mais devant les laïques. Toute l'égliſe en fut touchée : toutefois quoiqu'il employât d'inſtantes prieres, & montrât les marques des coup squ'il avoit reçûs : il eut bien de la peine à être admis à la communion de l'égliſe. Le pape Zephyrin combattit toutes les hereſies de ce tems là : entre autres celles de Marcion, de Praxeas, de Sabellius & de Valentin. Elles furent auſſi combattuës par Tertullien, & ce fut la quinziéme année de Severe, 207. de J. C. qu'il compoſa ſes livres contre Marcion.

Scrip. antiq. Euſ. v. hiſt. c. 38.

Sup. IV. c. 31.

Optat. Milev. l. 1.

An. 207.

XXV. Chute de Tertullien.

Mais deſlors il étoit tombé lui-même dans l'hereſie des Montaniſtes. Il étoit prêtre & demeura dans l'égliſe juſqu'au milieu de ſon âge ; c'eſt-à-dire juſques à quarante ans ou plus : car il arriva à un eextrême vieilleſſe ; mais l'envie que les clercs de l'égliſe Romaine conçurent contre lui, & les affronts qu'ils lui firent le por-

Hier. de ſcript.

Tertull. adv. Prax. c. 1.

terent à se joindre aux Montanistes; alleguant pour cause de sa séparation, qu'il avoit reconnu le Paraclet. On croit qu'il fut séduit par Proclus le plus éloquent de tous les Montanistes, qui étoit alors à Rome sous le pontificat de Zephyrin. Le genie de Tertullien dur, sévere & violent, s'acommodoit de la rigeur de cette secte; qui relevoit excessivement la continence, défendoit d'éviter le martyre, ordonnoit plus de jeûnes, de veilles & de prieres que l'église catholique: & la chaleur de son imagination le rendoit credule, & lui faisoit ajoûter foi trop aisément aux prétenduës révelations de Montan & de ses disciples, jusques à lui faire croire que l'ame étoit un corps de figure humaine, solide & palpable, mais transparent, parce qu'une de leurs sœurs l'avoit ainsi vûë en vision. Desors il ne nomma plus les catholiques que Psychiques, suivant le stile des heretiques du tems.

Tertull. de an. c. 9.

XXVI. Traité contre Marcion.

Ce fut depuis sa chute qu'il composa l'ouvrage contre Marcion; comme il paroît quand il dit: Que le Paraclet a donné des bornes au mariage & en prescrit l'unité; quand il nomme les nouvelles propheties, & quand parlant de certaines révelations, il dit: Sur quoi il y a question entre nous & les Psychiques, nous & eux, montre clairement diversité de communion. Cet ouvrage ne laisse pas d'être excellent, & digne qu'on le regarde comme un des tresors de l'ancienne theologie. Tertullien avoit d'abord composé sur ce sujet un petit écrit à la hâte; il en fit un second qui lui fut dérobé par un apostat, & pour le reparer, celui-ci, qui fut le troisiéme: compose la quinziéme année de Severe, 207. de J. C.

lib. 1. c. 38. l. III. c. 24. v. 24. l. IV. c. 22.

lib. 1. c. 1.

c. 15. An. 207. lib. 1. n. 3. 5.

Il établit premierement l'unité de Dieu, montrant qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un être souverainement grand; & que l'on mettroit aussi-tôt plusieurs

principes que deux. Qu'en Dieu tout eſt eſſentiel & éternel ; rien de contingent, tout raiſonnable, tout parfait. Marcion abuſoit principalement des effets de la juſtice du createur, pour le calomnier & le faire auteur du mal, ſuivant le paſſage d'Iſaïe : C'eſt moi qui forme la paix & qui crée le mal. Tertullien montre combien il eſt abſurde & temeraire aux hommes de dire : Dieu ne devoit pas faire ainſi, mais plûtôt ainſi. Enſuite il montre la bonté du createur dans tous ſes ouvrages, & particulierement dans la creation de l'homme. D'ailleurs il prouve que la juſtice eſt neceſſaire pour reprimer le mal, c'eſt-à-dire, ce qui eſt fait contre la défenſe & la volonté de Dieu. Inutilement défendroit-il de parole, ce qu'il ne puniroit point, quand il eſt fait ; c'eſt donner toute licence aux pecheurs, que de leur propoſer un Dieu qui n'a point d'enfer, qui ne veut point être craint : ſi l'injuſtice eſt mauvaiſe, il faut que la juſtice ſoit bonne, & par conſequent toutes ſes ſuites ; la ſeverité, la colere, la jalouſie, c'eſt-à-dire les volontez que nous exprimons ainſi, ſans imaginer en Dieu des paſſions humaines. Car c'étoit ſur ce fondement que les philoſophes & les heretiques leurs ſectateurs, faiſoient leur dieu inſenſible, de peur de lui attribuer des paſſions, & de le rendre changeant, alterable, & par conſequent corruptible & mortel. Ces raiſonnemens ne faiſoient point de peur aux chrétiens, qui croyent un Dieu mort, & toutefois vivant éternellement. On voit ici combien alors étoit conſtante la divinité en J. C. & l'unité de perſonne. Tertullien ajoûte que la reſſemblance des noms ne doit pas nous tromper ; & parce que l'écriture donne de la colere & de la jalouſie à Dieu, nous ne devons pas en conclure que ce ſoient des ſentimens pareils aux notres, non plus que quand elle lui donne des yeux, des mains

c. 22. c. 23. 24.

Iſai. XLV. 7.

lib. II. c. 2. lib. I. c. 26. 27.

lib. II. c. 2. 12. 13. 16.

ibid. 11. 14. 16. & des pieds. La bonté de Dieu eſt avant la ſeverité que le peché a attirée; le crime eſt le premier mal, dont la peine n'eſt qu'une ſuite: elle eſt donc mal d'une autre ſorte; mal pour celui qui ſouffre, en tant qu'elle l'afflige, bien en tant qu'elle le corrige; & bien abſolument pour celui qui l'ordonne juſtement.

lib. II. *c.* 5. Pour montrer l'origine du mal, Tertullien établit le
c. 9. libre arbitre de l'homme; c'eſt par-là qu'il eſt principalement l'image de Dieu, mais comme l'image eſt toûjours au deſſous de l'original, l'homme eſt defectueux
c. 8. eſſentiellement. Dieu l'avoit mis en état de vie; il s'eſt mis lui-même en état de mort. Il en eſt de même de l'an-
c. 10. ge; Dieu l'a fait ange, & c'eſt lui qui s'eſt fait demon. Ainſi s'évanoüit l'objection que l'on tiroit du peché de l'homme, pour accuſer le createur d'ignorance s'il ne
c. 5. l'avoit pas prevû, ou de malice, de ne l'avoir pas empê-
c. 7. ché, l'ayant prevû. Dieu eſt ferme dans ſes deſſeins; il conſerve ſon ouvrage tel qu'il l'a fait; il a créé l'homme libre: le pouvoir de pecher eſt une ſuite de la liberté créée: il la laiſſe avec toutes ſes ſuites, les crimes, les ſupplices qui retournent à ſa gloire.

lib. III. *c.* 3. Quant à l'incarnation & la miſſion du Meſſie, il dit que ce n'étoit pas aſſez qu'il fit des miracles, s'il n'eût été promis par les propheties qui l'avoient precedé; parce que nous ſommes avertis que les faux prophetes feront auſſi des miracles. Il rend raiſon pourquoi les pro-
c. 5. pheties comptent ſouvent le future pour le preſent, c'eſt
c. 8. que Dieu tient pour fait ce qu'il a une fois reſolu. Pour montrer que J.C. étoit homme réellement, non ſeulement en apparence, il dit que s'il avoit pû tromper les hommes, quant à ſon humanité; il auroit pû encore plus
lib. IV. *c.* 8. 42. aiſement les tromper quant à la divinité, & paroître Dieu ſans l'être. Il avoit un vrai corps, puiſqu'il tou-

choit & étoit touché : puiſqu'il dit qu'il touchoit les malades pour les guerir : qu'il reçût l'onction de la pechereſſe qui répandit le parfum ſur ſes pieds : enfin puiſqu'il mourut & rendit l'eſprit : qu'il apparut après ſa reſurrection, & ſe fit toucher, pour preuve qu'il avoit de la chair & des os. S'il n'avoit eu un vrai corps, il ne ſeroit ni mort ni réſuſcité, & toute notre foi ſeroit vaine.

lib. V *c.* 19. *lib.* III. *c.* 10. 11. *lib.* IV. *c.* 21.

Les Marcionites diſoient que la chair étoit indigne de J. C. & reveloient avec exageration tout ce qu'il y a de ſale & de honteux dans la naiſſance des hommes. Mais Tertullien nomme tout cela les ſaints & venerables ouvrages de la nature ; & dit que la mort & la croix ſeroient plus indignes d'un Dieu, que la naiſſance & l'enfance : mais que rien n'eſt ſi indigne de lui que le menſonge, pour paroître ce qu'il n'eſt pas. Au reſte, il étoit prédit qu'il ſeroit chargé d'opprobre & de confuſion, juſques à paroître un ver plûtôt qu'un homme : & il falloit qu'il y eût de honte à le confeſſer ; afin que l'homme qui n'avoit pas rougi d'adorer le bois & la pierre, ſatisfît à Dieu pour l'impudence de l'idolâtrie, par la ſainte impudence de la foi. Il dit qu'il étoit notoire que J. C. étoit fils de David : parce que la diſtinction des familles & des tribus ſubſiſtoit encore alors chez les Juifs : & que la naiſſance de J. C. étoit marquée dans le cens, fait ſous Auguſte, & gardé dans les archives Romaines. Il s'eſt nommé fils de l'homme, en montrant qu'il pouvoit remettre les pechez : pour prouver qu'il étoit Dieu & homme tout enſemble : & c'eſt ce fils de l'homme marqué dans Daniel, à qui a été donnée la puiſſance de juger. Au reſte, en parlant du royaume de J. C. Tertullien montre clairement qu'il étoit Millenaire : ce qui n'eſt pas merveilleux, puiſqu'il avoit même donné dans les viſions des Montaniſtes.

lib. IV. *c.* 7. 19. 36.

c. 10.

Luc. V. 4.

Dan. VII. 12.

lib. III. *c.* 26.

lib. IX. *c.* 2.

XXVII. Défenſe de l'ancienne loi.

Le principal artifice des Marcionites, pour calomnier le créateur, étoit d'oppoſer l'ancien teſtament au nouveau ; en relevant tout ce qui paroît bas ou dur dans la loi & dans les prpohetes. Tertullien montre que ce ne ſont pas divers auteurs, mais le même qui a tenu une conduite differente, ſelon les differens états du genre humain. Que Dieu a promis d'abord aux hommes des recompenſes moindres ; comme des preuves & des gages des plus grandes qu'il leur reſervoit. Que les richeſſes ne ſont point indignes de Dieu, mais bonnes en elles-mêmes ; & ainſi tous les autres biens ſenſibles, promis & donnez dans l'ancien teſtament : les biens terreſtres auſſi-bien que les celeſtes, appartiennent au créateur du ciel & de la terre. Il reſout les objections particulieres, que l'on tiroit du vol que les Iſraëlites ſemblent avoir fait aux Egyptiens, des preceptes qui ſemblent contradictoires ; comme de ne point faire d'images, & de faire le ſerpent d'airain & les cherubins de l'arche, à quoi il répond que les images n'étoient défendues que quand on les adoroit. La loi du taillon n'étoit pas propoſée pour vanger effectivement l'injure ; mais pour la reprimer par la crainte.

lib. III. *c.* 24. *lv. c.* 14. 15. *lib.* II. 20. *c.* 21. *c.* 22. *lib.* II. *c.* 18. *lib.* V. *c.* 14. *ibid. c* 5. *lib.* II. *c.* 18.

Les heretiques ſe moquoient de ce qui paroît bas dans l'ancienne loi ; les ſacrifices ſanglans, les purifications, la circonciſion, le choix des viandes. Dieu avoit ordonné tout cela pour humilier la ſageſſe humaine, en attendant que le ſecret de ces preceptes fut revelé par J. C. cependant ils avoient leur utilité. Si la loi, dit-il, retranche quelques viandes, & declare immondes des animaux qui avoient été benis auparavant : comprenez le deſſein d'exercer la temperance, & de reprimer cette gourmandiſe, qui regrettoit les concombres & les mélons d'Egypte, en mangeant le pain des anges ; recon-

noiſſez que l'on previent en même tems le luxe & l'impureté, compagne de l'intemperance. C'eſt encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, en lui ôtant le prétexte de la ſubſiſtance neceſſaire; enfin c'eſt pour preparer l'homme à jeûner pour Dieu, l'accoûtumant à peu de viandes & peu recherchées. Les ceremonies des ſacrifices ſervoient à retenir ce peuple enclin à l'idolâtrie, & à l'attacher à la vraïe religion, par des obſervances de même genre, que celles dont les gentils exerçoient leurs ſuperſtitions, même dans le commerce de la vie ordinaire au dedans & au dehors. Dieu a tout déterminé juſques à la purification de la vaiſſelle, afin que rencontrant par tout ces inſtructions de ſa loi, ils ne puſſent être un moment ſans le regarder. Mais d'ailleurs pour aider cette loi plûtôt favorable que peſante, il a envoyé ſes propheres, qui enſeignoient ces maximes dignes de lui : Otez la malice de votre ame; aprenez à bien faire, chercher la juſtice & le reſte, qui fait voir l'eſſentiel de la réligion, dans les vertus & les bonnes œuvres. Il s'étend ſur ce point ſi important, & montre que la loi a enſeigné la charité & le pardon des injures; reſervant à Dieu la vengeance, ſans quoi la patience ſeroit une foibleſſe, puiſqu'il eſt neceſſaire que les mechans ſoient reprimez. Il dit que J. C. n'a pas défendu le divorce en cas d'adultere; mais ſeulement de ſe remarier, après une telle ſéparation. Enfin il donne cette belle regle touchant la foi, que la premiere verité qu'il faut croire, eſt que l'on ne doit rien croire legerement.

c. 19

Iſai. 1. 16.

lib. IV. c. 16.

Ibid. c. 34.
lib. V. c. 7.
ibid. init.

XXVIII. Preſcriptions de Tertullien.

Au commencement de cet ouvrage contre Marcion, Tertullien renvoye à ſon traité des preſcriptions, en des termes qui ſemblent le promettre, comme un livre qu'il n'avoit pas encore publié; ce qui toutefois eſt difficile à croire: qu'il ait donné des armes ſi fortes pour combat-

tre l'erreur depuis qu'il y fut tombé lui-même. Quoiqu'il en ſoit, & en quelque tems que ce livre des preſcriptions ait été compoſé, c'eſt un des plus utiles de Tertullien. Le mot de *Preſcription* eſt tiré des juriſconſultes, & ſignifie en latin, ce qu'en termes d'affaires nous appellons fins de non recevoir, par leſquelles on ſe décharge d'une pourſuite, ſans entrer dans le fonds de la queſtion. Il répond d'abord au ſcandale que prenoient
c. 12. quelques-uns de la multitude des hereſies, & dit qu'il ne s'en faut non plus étonner, que de la fievre & des autres maladies: il y auroit plus à ſe ſcandaliſer ſi elles n'arrivoient point, après avoir été ſi diſtinctement prédites. Il ne veut point que l'on s'émeuve non plus de la chute des perſonnes les plus conſiderables dans l'égliſe : quand un évêque, un diacre, une veuve, une vierge, un docteur, un martyr même tomberoient dans l'erreur. Eprouvons-nous, dit-il, la foi par les perſonnes, ou les perſonnes par la foi? Il ſemble avoir prévenu le ſcandale qu'il a lui-même donné.

Il définit l'hereſie par le choix, ſuivant l'étymologie
c. 6. du nom. L'heretique eſt celui qui par ſon choix invente ou embraſſe une doctrine: pour nous, il ne nous eſt permis, ni d'inventer, ni de choiſir ce qu'un autre aura inventé. Nous avons pour auteurs les apôtres du Seigneur, qui eux-mêmes n'ont rien introduit par leur choix: mais ont fidellement conſigné aux nations la doctrine qu'ils avoient reçûë de J. C. Il dit que la philoſophie humai-
c. 7. ne a fourni la matiere des hereſies. Valentin avoit été Platonicien, Marcion Stoïcien : les heretiques cherchoient comme les philoſophes l'origine du mal, l'origine de l'homme & de Dieu-même. Il blâme Ariſtote qui leur a preparé la dialectique, l'art des diſputes plus propre à ruiner qu'à établir la verité ; il ſoutint que c'eſt

cette

cette philoſophie trompeuſe, dont S. Paul avertiſſoit les Coloſſiens de ſe garder. Qu'a de commun Athenes avec Jeruſalem, l'academie & l'égliſe? Qu'eſt-ce qu'un Chriſtianiſme Stoïcien, Platonicien, Dialecticien? Nous n'avons point beſoin de curioſité après JESUS-CHRIST ni de recherche après l'évangile: quand nous croyons, nous ne voulons plus rien croire au-delà. Les Héretiques inſiſtoient ſur cette parole: Cherchez & vous trouverez. Il répond qu'elle s'adreſſoit à ceux qui doutoient encore s'ils devoient ſuivre la doctrine de J. C. Ce qu'il faut chercher, eſt ce que J. C. a enſeigné; quand on l'a trouvé, le croire. Celui qui eſt une fois Chrétien n'a donc plus rien à chercher; car on ne cherche que ce que l'on n'a pas encore, ou ce que l'on a perdu. S'il y a quelque choſe à chercher, cherchons chez nous, c'eſt-à-dire dans l'égliſe; pour réſoudre les queſtions que nous pouvons former, ſans violer la regle de la foi.

Coloſſ. II. 8. *c.* 8.

Matth. VII. 7.

Venant plus particulierement à ſon deſſein, il ſoûtient que les Héretiques ne ſont point recevables à diſputer ſur l'écriture: il faut voir auparavant à qui appartient la poſſeſſion de l'écriture, pour n'y pas admettre celui qui n'a aucun droit. Les Héretiques ne reçoivent pas quelques-unes de nos écritures, ou ils ne les reçoivent pas entieres, ou ils les expliquent autrement: ainſi on ne gagne rien dans la diſpute, & les auditeurs foibles peuvent en être ébranlez. Il en faut venir à ſçavoir qui ſont ceux à qui appartient la foi? de qui, par qui, quand & à qui eſt venuë la doctrine qui fait les Chrétiens. Quoiqu'il en ſoit de J. C. & de ſa doctrine, il eſt certain qu'il l'a enſeignée à douze hommes, qu'il a envoyez par tout le monde après ſa réſurrection: qu'ils ont fondé des égliſes; premierement en Judée, enſuite chez les autres nations, dans certaines villes; d'où les

XXIX. Preuve de la vraie foi par l'origine & la ſucceſſion des égliſes.

c. 16.

c. 19.

c. 20.

autres ont pris la ſemence de la doctrine, & la prennent
c. 32. tous les jours à meſure que les égliſes ſe forment. C'eſt pourquoi on les compte auſſi pour égliſes apoſtoliques, comme filles des premieres, & tenant la même doctrine; & toutes enſemble ne font qu'une même égliſe, par la communication de la paix fondée ſur l'unité de doctrine.

c. 21. Donc on ne doit recevoir que ce que les Apôtres ont enſeigné, & on ne le doit prouver que par les égliſes, que les Apôtres ont fondées, & qu'ils ont eux-mêmes
c. 32. inſtruites, & de vive voix, & enſuite par leurs lettres. C'eſt aux heretiques à montrer les origines de leurs égliſes, l'ordre & la ſucceſſion de leurs évêques; enſorte qu'elle remonte à un apôtre, ou à quelqu'un de ces hommes apoſtoliques, qui ont vêcu avec les Apôtres juſqu'à
c. 36. la fin. Ainſi l'égliſe de Smirne rapporte que Polycarpe y fut établi par Jean; ainſi l'égliſe Romaine montre Clement ordonné par Pierre. Et enſuite: Parcourez les
y. IV. in Mar. égliſes apoſtoliques, où l'on voit encore à leurs places
c. 5. les mêmes chaires des Apôtres; où l'on lit encore leurs lettres originales. Eſtes-vous près de l'Achaïe? vous avez Corinthe; en Macedoine vous avez Philippes & Theſſaloniques: ſi vous pouvez paſſer en Aſie, vous avez Epheſe: ſi vous êtes près de l'Italie, vous avez Rome, dont nous, c'eſt-à-dire les Afriquains, prenons auſſi l'autorité. Qu'elle eſt heureuſe cette égliſe, où les Apôtres ont répandu toute leur doctrine avec leur ſang: où Pierre a ſouffert comme le Sauveur: où Paul a été couronné comme Jean-Baptiſte: où l'apôtre Jean, après avoir été plongé dans l'huile, ſans en ſouffrir de mal, a été relegué dans une iſle!

Les hérétiques de ce tems-là ſoûtenoient que les Apôtres n'avoient pas tout ſçû, ni enſeigné tout ce qu'ils ſça-

voient. C'eſt pourquoi Tertullien s'applique à montrer qu'ils n'ont rien ignoré de la doctrine du ſalut, ni rien caché à leurs diſciples; que cette doctrine n'a point été alterée par les égliſes, dans la ſuite des tems, puiſqu'elle eſt encore par-tout uniforme. Si l'on s'eſt trompé, dit-il, l'erreur a donc regné par-tout, juſqu'à ce que les héretiques fuſſent venus délivrer la verité. Cependant on prêchoit mal, on croyoit mal, tant de milliers de milliers ont été mal baptiſez, tant d'œuvres de foi mal adminiſtrées, tant de miracles mal operez, tant de ſacerdoces & de miniſteres mal exercez, tant de martyrs enfin mal couronnez. En toutes choſes la verité eſt devant l'image. Il marque le tems de chaque hérétique en particulier, & conclut que ce qui a été enſeigné le premier eſt vrai & divin, ce qui a été ajoûté depuis eſt faux & étranger. Il veut que les hérétiques prouvent leur miſſion comme les Apôtres, par des miracles. Ayant une fois établi qu'ils ſont hérétiques, on a montré qu'ils n'ont aucun droit à nos écritures, on doit préſumer qu'ils les ont corrompuës, pour les ajuſter à leur doctrine nouvelle; ceux qui les ont dès le commencement, n'ont eu aucun interêt deles corrompre. Il marque que dans les ſuperſtitions payennes, il y avoit des imitations de pluſieurs céremonies de la vraie religion des Juifs & des Chrétiens, ainſi les héreſies ſont de mauvaiſes copies du Chriſtianiſme.

c. 21.
c. 25.
c. 27.
c. 29.
c. 30.
c. 31.
c. 35.
c. 36.
c. 37.
c. 38.
c. 40.

Pour le faire mieux voir, il montre la difference de leurs mœurs. Combien la morale des héretiques eſt mépriſable, terreſtre, humaine; ſans gravité, ſans autorité, ſans diſcipline. Premierement, dit-il, on ne ſçait qui eſt cathecumene, ou qui eſt fidele, ils entrent également, ils écoutent, ils prient ſans diſtinction, ils admettent les payens même, & traitent d'affectation notre

XXX. Mœurs des Hérétiques.

c. 41.

attachement à la discipline, ils donnent la paix à tout le monde indifferemment. Ils ne se mettent point en peine de la diversité des sentimens, pourvû que l'on s'accorde à combattre la verité. Tous sont enflez, & promettent la science; les cathecumenes sont parfaits avant que d'être instruits. Quelle est l'insolence de leurs femmes! elles osent bien enseigner, disputer, exorciser, promettre des guerisons, peut-être même baptiser. Leurs ordinations se font au hasard, legerement, inégalement; tantôt ils élevent des néophytes, tantôt des gens engagez au siecle, tantôt de nos apostats pour les attacher. Aujourd'hui ils ont un évêque, demain un autre; celui qui est aujourd'hui diacre, sera demain lecteur, aujourd'hui prêtre, demain laïque; car ils donnent même aux laiques les fonctions sacerdotales. Ils se font une affaire, non de convertir les payens, mais de pervertir les nôtres; ils ne sont humbles, flateurs & soûmis que pour cela.

Au reste, ils ne portent point de respect même à leurs prélats; & c'est par cette raison qu'il n'y a gueres de schismes chez les Hérétiques, parce qu'ils n'y paroissent pas. Ils varient entr'eux, s'écartant de leurs propres regles, chacun tourne à sa fantaisie la doctrine qu'il a apprise, comme celui qui l'a enseignée l'avoit composée à sa fantaisie. Les Valentiniens & les Marcionites ont autant de droit d'innover à leur gré dans la foi, que Valentin & Marcion; si l'on y regarde, on trouvera que toutes les heresies s'écartent en plusieurs points des sentimens de leurs auteurs. La plûpart n'ont pas même d'églises, & sont errans & vagabons sans mere, sans de-
*. 43. meure fixe, sans foi. Les Héretiques sont encore notez par le commerce qu'ils ont avec les magiciens, les charlatans, les astrologues, les philosophes. Par leurs mœurs

on peut juger de leur foi ; ils disent qu'il ne faut point craindre Dieu ; aussi se donnent-ils toute liberté. C'est ainsi que Tertullien nous décrit les Héretiques.

XXXI. Tertullien condamne Praxeas.

Un autre ouvrage excellent composé certainement depuis sa chûte, est celui qu'il écrivit contre Praxeas ; pour défendre la foi de la Trinité, sur laquelle les Montanistes convenoient avec l'église catholique. Il employe expressément le nom de Trinité, & marque que les Heretiques affectoient de relever le nom de Monarchie, pour imposer aux simples, & faire croire qu'ils ne défendoient que l'unité de Dieu. Pour prouver la distinction du Pere & du Fils, il examine tout ce qui est dit du Fils. Dieu, dit-il, étoit seul avant la creation du monde, parce qu'il n'y avoit rien hors de lui, mais en lui étoit sa sagesse, sa raison & sa parole interieure, qui se produisit ensuite au dehors, & devint sa parole exterieure. Il aime mieux ne la nommer parole qu'après cette production, suivant le stile des anciens theologiens ; toutefois il reconnoît que l'usage étoit déja de la nommer parole dès le commencement qu'elle étoit en Dieu, & admet ces expressions comme indifferentes. Et ceci sert à expliquer ce qu'il dit ailleurs ; que le Fils n'a pas toûjours été, parce qu'il nomme génération cette prolation exterieure du verbe, par laquelle Dieu dit ; Que la lumiere soit, sans préjudice de l'éternité du verbe interieur, qui est la sagesse.

c. 1. 30.

c. 3.

c. 5.

Cant. Herm. c. 3. 45.

Cont. Prax. c. 7.

C'est, dit-il, cette parole que je dis être une personne, & à qui j'attribuë le nom de Fils, & le reconnoissant pour Fils, je soutiens qu'il est le second après le Pere ; il a toûjours été dans le Pere, & a été produit de lui sans en être séparé. Il en a été produit comme la plante de sa racine, le fleuve de sa source, le rayon du soleil. Je déclare donc que je les nomme deux, Dieu & son Ver-

c. 8.

be, le Pere & ſon Fils : & le troiſiéme après Dieu & ſon Fils, qui eſt l'Eſprit. Souvenez-vous toûjours de la regle que j'ai établie, que le Pere, le Fils & l'Eſprit ſont inſéparables l'un de l'autre. Quand je dis que le Pere eſt autre que le Fils & que le S. Eſprit, je le dis par neceſſité : non pour marquer diverſité, mais ordre : non diviſion, mais diſtinction, il eſt autre en perſonne, non en ſubſtance. Le Pere eſt toute la ſubſtance, le Fils en eſt un écoulement, auſſi, dit-il, le Pere eſt plus grand que moi.

Jo. XIV. 28. *c.* 12.

Autre eſt celui qui engendre, & celui eſt engendré : autre celui qui envoye, & celui qui eſt envoyé : autre celui qui fait, & celui par qui il fait. Le Seigneur même a uſé du mot d'autre en la perſonne du Paraclet, en diſant, je prierai mon Pere, & il vous envoyera un autre conſolateur. Il inſiſte ſur la nature des relations. Dieu conſerve ce qu'il a inſtitué : pour être pere il faut avoir un fils, & pour être fils il faut avoir un pere : autre choſe eſt d'avoir un pere, autre choſe de l'être : & il eſt impoſſible étant ſeul, ni d'avoir un fils, ni de l'être. Cependant c'étoit la prétention de Praxeas, que Dieu étoit lui-même ſon fils. Dieu devoit donc dire, dit Tertullien : Je ſuis mon fils, je me ſuis engendré avant l'aurore : je me ſuis produit au commencement de mes voyes : or il dit tout le contraire. Que craignoit-il ? ſinon de mentir & de nous tromper, comme il auroit fait, ſi n'étant qu'une même perſonne, il parloit à lui-même, & de lui-même. Et enſuite :

Jo. XIV. 16. *c.* 10.

Pſ 2. *Pſ.* 109.

Prov. VIII. 22.

Jamais le nom de deux Dieux & de deux Seigneurs ne ſortira de notre bouche : non que le Pere ne ſoit Dieu, & le Fils Dieu & le S. Eſprit Dieu ; mais parce que le Fils n'eſt nommé Dieu que par l'union avec le Pere : donc pour ne pas ſcandaliſer les Gentils, j'imiterai l'Apôtre,

c. 13.

c. 19.

& ſi je dois nommer enſemble le Pere & le Fils, j'appellerai le Pere Dieu, & le Fils N. S. J. C. mais quand je nommerai J. C. ſeul, je pourrai le nommer Dieu. c. 18.
Quand l'Ecriture dit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'eſt contre les Payens, qui admettent la multitude des faux Dieux; ou contre les Hérétiques, qui font auſſi des idoles, par leurs diſcours, c'eſt-à-dire, ceux qui mettoient pluſieurs principes, comme Marcion & les ſemblables.
Il répond aux paſſages dont abuſoit Praxeas. Le Pere & c. 22.
moi nous ſommes un. Il ne dit pas, je ſuis, mais nous Jo. x. 30.
ſommes: & ne dit pas *unus* au maſculin, mais *unum* au
neutre: une même choſe, non une même perſonne. c. 25.
Pour montrer l'unité de ſubſtance, non la ſingularité c. 24.
de perſonne: il dit: Je ſuis dans le Pere, & non pas, je
ſuis le Pere. Tertullien releve la ceremonie myſterieuſe c. 26.
qui s'obſervoit alors au baptême, où l'on plongeoit, non une ſeule fois, mais trois, pour chaque nom des perſonnes divines.

Les Hérétiques preſſez par la diſtinction du Pere & c. 27.
du Fils ſi évidente dans l'écriture: ſe reduiſoient à dire que le Fils étoit la chair, l'homme, Jeſus: le Pere, l'Eſprit: le Dieu, le Chriſt: ainſi il n'y avoit qu'une perſonne divine. Mais pour défendre l'unité de Dieu, ils détruiſoient l'incarnation. Car ce qui eſt né de la Vierge eſt le Fils de Dieu: Emmanuel, Dieu avec nous, donc ce n'eſt pas la chair ſeule: car la chair n'eſt pas Dieu. De plus, Dieu ne peut changer: toutefois le verbe s'eſt fait chair, donc il n'a pas été changé en chair, mais s'en eſt revêtu, pour ſe rendre ſenſible & palpable. Autrement ſi J. C. étoit mêlé de la chair & de l'eſprit, ce ſeroit une troiſiéme ſubſtance, qui ne ſeroit ni l'un ni l'autre, ni Dieu, ni homme. Or en J. C. il y a deux ſubſtances non confuſes, mais jointes en une perſonne.

le Dieu & l'homme ; chaque ſubſtance a conſervé ſes proprietez ; l'eſprit faiſoit des miracles, la chair ſouffroit. Il paroît encore que le Chriſt n'eſt pas le Pere ; en ce qu'il eſt dit expreſſément que le Chriſt mort : & il paroît que ce n'eſt pas le Pere qui a ſouffert ; puiſque le Fils ſe plaint à la croix que ſon Dieu l'a abandonné : ſi c'étoit ſon pere, à quel Dieu s'adreſſeroit-il ? C'eſt ainſi que Tertullien refutoit Praxeas, par la doctrine conſtante de l'égliſe : après quoi il y a ſujet de s'étonner que dans les ſiecles ſuivans on ait encore tant diſputé ſur les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation.

c. 28.

1. *Cor* XV. 3.

Matth. XXVII. 46.

XXXII. Tertullien contre Hermogene, de l'ame, &c.

Il y a quelques autres traitez de doctrine écrits par Tertullien vers ce même tems ; ſçavoir contre Hermogene, de l'ame, de la chair de J. C. de la réſurrection de la chair. Hermogene vivoit encore, & enſeignoit que la matiere étoit éternelle. Son principe étoit que Dieu étant bon, n'avoit pû de ſon choix rien faire qui ne fût bon, cependant il y a des maux dans le monde : donc, diſoit-il, il y a quelque neceſſité à laquelle Dieu a été aſſujetti, & c'eſt le défaut de la matiere. Tertullien répond ; que faire la matiere éternelle, c'eſt la faire égale à Dieu, & en un mot mettre un autre Dieu ; parce qu'il ne ſera plus le ſeul être ſouverain. Il ne ſera point non plus tout-puiſſant, puiſqu'il ne ſera point maître de la matiere ; car ſi elle eſt mauvaiſe & éternelle, le mal ſera immuable & néceſſaire, ou ſi elle eſt capable de changement, elle n'eſt pas éternelle ; & alors Dieu ſera toûjours auteur du mal, ſelon Hermogene, puiſqu'il l'aura fait ou ſouffert par ſa volonté. En ce traité Tertullien explique nettement qu'il appelle corps toute ſubſtance ; & qu'il ne compte pour choſes incorporelles, que les modes de la ſubſtance, comme l'action, la paſſion & le mouvement. Ce qui fait entendre pourquoi il a dit

Adv. her. c. 2

c. 4. 7. 11.

c. 9.

c. 11. 10.

c. 35. 36.

De carne Chr. c. 11. *v Aug. ep.* 66. *ad Hier. n.* 4. *Tertull.*

dit que Dieu même étoit corporel : au reſte, il ne l'a pas cru materiel, puiſque ce traité entier ne tend qu'à prouver qu'il a créé la matiere. c. 16.

Le traité de l'ame eſt fait depuis celui-ci, & depuis le traité contre Marcion, conſtamment par Tertullien Montaniſte. Il ſoûtient que l'ame n'eſt point materielle, & toutefois qu'elle eſt corps; comptant que ce qui n'eſt point corps n'eſt point, & prétend refuter Platon & les autres qui la tenoient incorporelle ; mais il reconnoît ailleurs que cette opinion qu'il combat, eſt la plus reçûë, puiſqu'il la traite de vulgaire. Il donne même à l'ame les trois dimenſions; & en allegue ſerieuſement pour preuve la viſion d'une prétenduë ſainte des Montaniſtes. Il aſſure, ſuivant l'autorité de l'écriture, que l'ame n'eſt point éternelle, mais créée du ſouffle de Dieu, qu'elle eſt incorruptible & immortelle, mais il combat la métempſycoſe. Il ſoûtient le libre arbitre & la corruption de la nature, dont le ſerpent eſt l'auteur, & qui eſt comme une autre nature; toute ame eſt immonde en Adam, juſqu'à ce qu'elle ſoit reconnuë par J. C. Dieu ſeul eſt ſans peché, & le ſeul homme ſans peché eſt J. C. parce qu'il eſt Dieu.

c. 21.
c. 5. 6. 2. 4.
De carne Chr. c. 11.
De reſurr. c. 17.
c. 9.
c. 22. 37.
c. 21.
c. 41. v. *in Marcion.*
c. 17.
c. 40.

Il dit que le demon obſede les hommes dès leur naiſſance, invité par les ſuperſtitions payennes. Pendant la groſſeſſe on entouroit le ventre de la femme de bandages préparez devant les idoles ; on avoit imaginé une déeſſe Alemone, pour nourrir l'enfant; une None & une Decime, pour le faire naître à terme; une Partula, pour regler l'accouchement. Dans le travail on invoquoit Lucine & Diane; durant toute la ſemaine on dreſſoit une table à Junon ; le dernier jour on appelloit les gens, pour écrire le moment fatal de la naiſſance ; on conſacroit à la déeſſe Statine les premiers pas que l'enfant

c. 28.
c. 39.
c. 37.

faiſoit ſur la terre. Enſuite on voïoit toute ſa tête, ou quelqu'un de ſes cheveux ; on les raſoit, ou on les deſtinoit à un ſacrifice, pour la famille particuliere, ou pour le public. Il explique par-là ces paroles de S. Paul : que les
1. *Cor.* VII. 14. enfans des fideles ſont ſaints, & non pas immondes, comme ceux des payens, parce qu'ils ſont exempts de ces ceremonies impures. Peut-être étoit-ce une des raiſons des exorciſmes, qui precedent le baptême.

c. 45. Parlant du ſommeil; il dit, qu'en cet état il n'y a ni
c. 52. merite ni peché. Il dit que la mort ne vient pas de la nature, mais du peché; & le prouve par la loi conditionelle, qui menaçoit l'homme de mort, en cas qu'il
c. 51. pechât. Il marque expreſſement dans une hiſtoire qu'il
c. 55. rapporte, que les prêtres prioient aux ſepultures. Il croyoit que toutes les ames étoient dans les enfers, c'eſt-à-dire au milieu de la terre, juſqu'au jour du jugement;
De reſurr. c. 43. & que celles des ſaints y étoient ſoulagées. Il ne met dans le paradis que celles des martyrs, & ſe fonde ſur l'apocalypſe & ſur la viſion de ſainte Perpetuë; mais il marque aſſez, que d'autres y mettoient tous les ſaints.

XXXIII. De la chair de J. C. De la reſurrection.

Le traité de la chair de J. C. combat divers heretiques, qui diſoient que J. C. n'avoit eu un corps qu'en apparence ; ou un corps celeſte, ou un corps animal, c'eſt-à-dire
c. 25. l'ame rendue ſenſible. Il prouve que J. C. a eu une chair
c. 13. humaine & née de la Vierge. Premierement, il montre
Matth. XXVI. 38 par l'écriture que J. C. avoit une ame & une chair, puiſqu'il dit mon ame eſt triſte juſqu'à la mort, & ailleurs :
Jo. VI. 52. Le pain que je donnerai eſt ma chair, pour la vie du
c. 14. monde. Il dit que J. C. eſt Dieu, fils de Dieu & fils de l'homme compoſé d'ame & de chair. Il prouve ſa divinité contre Ebion, en ce que jamais il ne dit comme les prophetes. L'ange qui me parloit dit ainſi, ou, le Seigneur dit, mais de ſon autorité : & moi je vous dis,

expliquant ce que dit S. Paul, que J. C. a eu la reſſem- c. 16.
blance de la chair de peché ; ce n'eſt pas, dit-il, que ce fut une chair imaginaire, ou d'une nature plus excellente que la nôtre ; elle étoit la nôtre, ſans être pechereſſe ; parce que la faiſant ſienne, il l'a faite exemte de peché. Il a dû naître d'une Vierge & d'une maniere c. 16.
nouvelle, pour être l'auteur d'une nativité nouvelle; s'il avoit eu un pere & une mere comme homme, il ſeroit tout entier fils de l'homme ; donc un ſimple homme: fils de l'homme par la chair, fils de Dieu par l'eſprit ; mais non fils de Dieu, en tant qu'homme étant né de Marie, il doit avoir tiré d'elle ſa chair ; d'autant que par elle, il eſt du ſang de David & d'Abraham. Tertullien marque & condamne les differentes manieres dont les heretiques diviſoient J. C.

c. 18.
IV. *in Marc.*
c. 19.
c. 12.
c. 22.
c. 23.
c. 24.

Le traité de la réſurrection eſt contre les Valentiniens & les autres qui nioient la réſurrection de la chair, n'admettant que celle de l'ame, c'eſt-à-dire la converſion des mœurs ; & tournant en allegories tout ce que l'écriture dit de la réſurrection des corps. Ils le faiſoient en haine de la chair & du createur ; & commençoient d'ordinaire par cette queſtion, pour ſéduire les ſimples; rendant la réſurrection incroyable, & venant enſuite à rendre odieuſe & la chair & ſon auteur. Tertullien marque expreſſement qu'il a écrit ce traité après ceux de la chair de J. C. de l'ame & contre Marcion ; & il y cite Priſca ou Priſcilla propheteſſe de Montan.

c. 2.

c. 11.

Il releve la dignité de la chair, par les avantages de la creation, par ſon union avec l'ame, qui eſt telle, que l'on ne ſait ſi c'eſt la chair qui porte l'ame, ou l'ame qui porte la chair. Il la releve encore par les ſacremens, en diſant : On lave la chair, pour purifier l'ame ; on oint la chair, pour conſacrer l'ame; on fait ſur la chair le ſigne

c. 5.

c. 7.
c. 8.

de la croix, pour fortifier l'ame ; on met la chair à l'ombre par l'impoſition des mains, afin que l'ame ſoit éclairée par l'eſprit : la chair mange le corps & le ſang de J.C. afin que l'ame ſoit engraiſſée de Dieu même. Nous voyons ici les trois ſacremens, que l'on conferoit d'ordinaire en même tems, le baptême, la confirmation & l'euchariſtie. Il ajoûte la gloire qui revient à la chair par le martyre ; & conclut : Quoi donc cette chair que Dieu a formée de ſes mains & animée de ſon ſouffle, qu'il a établie pour commander à tous ſes ouvrages, qu'il a revêtuë de ſes ſacremens, dont il aime la pureté, dont il approuve la mortification, dont il priſe les ſouffrances : cette chair ne réſuſcitera pas, elle qui eſt à Dieu par tant de titres.

c.14.15.16.55. Pour cauſe de la réſurrection, il apporte la juſtice de Dieu, afin que la chair qui a eu part aux bonnes & aux mauvaiſes actions, ait part à la récompenſe, parce qu'elle n'eſt pas ſeulement un inſtrument ; mais une partie de
c.34.47. l'homme : or J.C. eſt venu ſauver l'homme entier. Comme les heretiques éludoient les paſſages les plus formels de l'écriture, par des allegories ; il montre qu'il faut ſouvent prendre à la lettre des predictions des prophetes & les paroles de J.C. Il rejette expreſſement l'opinion de
c.20. ceux qui vouloient, que la mort éternelle ne fut autre
c.33. choſe que l'aneantiſſement de la chair & de l'ame mê-
c.3.5.54. me ; inutilement ſeroit-il parlé du feu éternel, s'il ne brûloit inutilement ; & inutilement la chair, qui n'étoit plus, réſuſciteroit-elle pour retourner dans ſon neant ?
c.63. Il répond aux objections propres aux heretiques, & à celles qui leur étoient communes avec les païens & conclut, que toute chair réſuſcitera, c'eſt-à-dire tous les corps humains ; que ce ſera la même chair, & qu'elle ſera
c.57. entiere ; car la perte de quelque membre eſt une partie de

la mort, qui doit être entierement détruite.

XXXIV. Martyres d'Egypte. Plutarque, Potamiene, &c. *Euſ. VI. hiſt. c. 14*

La perſecution étoit toûjours violente en Egypte ſous le prefet Aquila ; pluſieurs diſciples d'Origene y ſouffrirent le martyre. Le premier fut Plutarque, qu'Origene aſſiſta à la mort ; & penſa être tué par les amis de Plutarque, qui le regardoient comme la cauſe de ſa perte. Le ſecond fut Serenus, qui fut brûlé ; le troiſiéme Heraclide, encore catecumene ; le quatriéme Hero, nouveau baptiſé : ces deux furent décolez avec la hache. Le cinquiéme fut un autre Serenus, qui après pluſieurs tourmens eut auſſi la tête tranchée ; le ſixiéme fut une fille nommée Heraïs, qui fut brûlée, n'étant encore que catecumene ; le ſeptiéme un nommé Baſilide, qui avoit conduit au ſuplice la ſainte martyre Potamiene, ces ſept martyrs étoient diſciples d'Origene.

Euſ. lib. c. 5. Pal-la l. hiſt. lauſ. c. 3

Potamiene étoit une eſclave de rare beauté. Son maître ayant voulu abuſer d'elle, & n'ayant pû la perſuader, la livra au prefet Aquila, l'accuſant d'être chrétienne, & de parler contre le gouvernement & contre les empereurs, à cauſe de la perſecution. Il promit au prefet une grande ſomme d'argent, le priant de ne lui faire aucun mal ſi elle conſentoit à ſon deſir ; mais de la faire mourir, ſi elle perſiſtoit en ſa dureté, afin qu'elle ne ſe moquât pas de lui. Le prefet n'ayant pû la perſuader, lui fit ſouffrir pluſieurs tourmens ; enfin il fit mettre ſur le feu une grande chaudiere pleine de poix, & quand elle fut boüillante, il dit : Vas obéïs à ton maître, ſinon ſache que je te ferai jetter là-dedans. Elle répondit : A Dieu ne plaiſe, qu'il y ait un Juge aſſez injuſte pour me condamner à conſentir à une paſſion deshonnête. Il la menaça enſuite de l'expoſer à être violée par des gladiateurs, & ne pouvant l'ébranler, il commanda qu'elle fut dépoüillée & jettée dans la chaudiere. Pontamiene dit :

Je vous conjure par la vie de l'empereur de ne me point faire paroître nuë, commandez plûtôt, que l'on me descende peu à peu dans la chaudiere avec mes habits, & vous connoîtrez quelle patience m'a donné J. C. que vous ne connoissez pas. Le prefet le lui accorda, & après lui avoir prononcé sa sentence, la mit entre les mains de Basilide, qui étoit un de ses gardes, pour la mener au suplice. Ce soldat la traita avec beaucoup de douceur & d'honnêteté. Il repoussoit la populace, qui le long du chemin s'empressoit pour insulter à Potamiene & lui dire des paroles insolentes. Elle lui dit d'avoir bon courage, & lui promit, que si-tôt qu'elle seroit sortie de cette vie, elle demanderoit grace pour lui à son Seigneur, & qu'il sentiroit bien-tôt les effets de sa reconnoissance. Après qu'elle eut ainsi parlé, on lui mit les pieds dans la poix boüillante, & on l'y enfonça peu à peu, jusques au sommet de la tête; ainsi elle accomplit son martyre. Sa mere Marcelle fut brûlée en même tems.

Peu après les soldats compagnons de Basilide, voulant l'obliger à jurer apparamment par quelqu'un de leurs faux dieux, il dit qu'il ne lui étoit pas permis de jurer, parce qu'il étoit chrétien, & qu'il le declaroit publiquement. Ils crurent d'abord qu'il railloit; mais voyant qu'il continuoit avec fermeté, ils le menerent au prefet, qui ayant oüi la même confession, le fit mettre en prison. Les chrétiens vinrent le visiter & lui demanderent la cause d'un changement si subit, il répondit: Potamiene m'a apparu la nuit, trois jours après son martyre, & m'a mis une couronne sur la tête, en disant: qu'elle avoit demandé grace au Seigneur pour moi & l'avoit obtenuë, & que dans peu il me recevroit à sa gloire. Les freres lui donnerent ensuite le sceau du Seigneur, c'est-à-dire le baptême, & le lendemain il fut dé-

colé avec la hache. Sainte Potamiene apparut en ſonge à pluſieurs autres, qui ſe convertirent à la foi.

Origene témoigne dans ſes écrits, qu'il avoit vû pluſieurs exemples ſemblables, de gens qui avoient été attirez à la religion chrétienne; comme malgré eux, & qui s'étoient trouvez tout d'un coup changez, après des viſions qu'ils avoient euës, ſoit en dormant, ſoit en veillant, juſqu'à ſouffrir volontiers la mort, pour cette doctrine, qu'ils déteſtoient auparavant. *Contra Celſ. l. 1. p. 35.*

XXXV. Zele d'Origene.

Lui-même dans cette perſecution ſignala ſon zele & ſon affection pour les martyrs. Il les viſitoit dans les priſons, & les accompagnoit pour les encourager pendant que le Juge les interrogeoit, & même lorſqu'on les menoit au ſuplice, leur parlant hardiment & leur donnant le baiſer de paix. Il ne craignoit point la fureur des gentils, qui entouroient les martyrs en foule, & qui l'auroient lapidé, s'il ne leur eût échapé comme par miracle. Irritez du grand nombre de ceux qu'il convertiſſoit par ſes inſtructions, ils lui dreſſerent pluſieurs fois des embuches, juſqu'à préparer des ſoldats pour l'aſſaſſiner ſecretement dans ſa maiſon, ce qui l'obligeoit à changer ſouvent de logis: enſorte qu'Alexandrie ſembloit n'être pas aſſez grande pour le cacher. Souvent il fut pris & traîné par la ville, il fut pluſieurs fois appliqué à la queſtion. Un jour les infideles le raſerent comme les prêtres des idoles, & le menerent ſur les degrez du temple de Serapis, lui donnant des branches de palmes, pour les diſtribuer à ceux qui montoient. Origene les prit & dit à haute voix: Venez, recevez ces palmes, non comme celles de vôtre idole; mais comme celles de J. C. Tel étoit le zele d'Origene; mais il l'emporta trop loin. *Epiph. hareſ. 64. n. 1.*

Comme il étoit jeune, & obligé par ſa fonction de catechiſte à converſer continuellement, non ſeulement

avec des hommes, mais avec des femmes, il voulut ſe mettre en ſeureté contre les tentations, & même contre les mauvais diſcours. Ayant plus de zele que d'experience, il prit trop à la lettre cette parole de l'évangile: Il y a des eunuques, qui ſe ſont rendus tels pour le royaume des cieux, & il en vint à l'execution réelle. Il tint cette action fort ſécrette, & la cacha même à la plûpart de ſes amis; mais elle vint à la connoiſſance de Demetrius ſon évêque, qui fut extrêmement ſurpris de la hardieſſe de ce jeune homme, & toutefois eſtima ſa ferveur & la ſimplicité de ſa foi. Il l'exhorta donc à prendre courage & à s'attacher à ſa fonction de plus en plus. Origene lui-même condamna depuis cette explication ſi groſſiere de l'évangile, & la refuta amplement, donnant un ſens allégorique à tout ce que J. C. dit en cet endroit des trois ſortes d'eunuques.

Euſv i hiſt. c 8. Hier. ep. 65. c. 3. Mat. XIX. 12.

In Mat. 19. 15. int.

XXXVII. Tertullien. De la fuite Scorpiaque. Contre les Juifs. *Tertul. defuga. Petr. Alex. c. 12.*

Il ſemble que ce fut ſous cette perſécution que les Chrétiens commencerent à ſe mettre à couvert pour de l'argent, payant une eſpece de tribut, non ſeulement aux magiſtrats, mais encore aux délateurs & aux ſoldats, établis pour les chercher. Les égliſes entieres rachetoient ainſi leur repos, & les évêques approuvoient cette conduite; puiſque c'étoit ſouffrir une perte de biens, & la préferer au peril de l'ame. Mais les Montaniſtes la blâmoient, auſſi-bien que la fuite de la perſecution, contre laquelle Tertullien fit un traité exprès, adreſſé à un nommé Fabius catholique, qui l'avoit conſulté ſur ce ſujet. Il y marque l'utilité de la perſécution. Alors, dit-il, la foi eſt plus ſoigneuſe, comme en un tems de guerre, diſcipline eſt plus exacte, pour les jeûnes, les ſtalations, les prieres; pour l'humilité, la haine mutuelle, la pureté, la ſobrieté. Il parle d'un ſaint martyr nommé, Rutilius, qui après avoir fui pluſieurs fois la perſecution de

c. 5. Martyr. R. 2. Aug.

de place en place, après avoir racheté le peril par de l'argent, croyant s'être mis en ſureté, fut pris inopinément & preſenté au gouverneur, & après pluſieurs tourmens, finit par le feu. Il marque que juſques alors, entre les inventions de faire venir de l'argent au treſor de l'empereur, on ne s'étoit point encore aviſé d'impoſer aux Chrétiens un tribut particulier, pour leur faire acheter la liberté de leur religion, quoique leur grande multitude pût apporter par là un grand revenu; mais c'étoit l'effet de la haine des payens, qui ne cherchoient qu'à les exterminer.

On peut rapporter à ce même tems le Scorpiaque de Tertullien; au moins paroît-il écrit après l'ouvrage contre Marcion; puiſqu'il y renvoye. Il le nomme ainſi, comme contrepoiſon contre les ſcorpions, c'eſt-à-dire, contre les heretiques qui détournoient du martyre; c'étoient les Valentiniens & les autres Gnoſtiques. Ils prenoient leur tems de tenter les catholiques dans le fort des perſecutions, comme les ſcorpions dans la plus grande ardeur de l'été, & cette comparaiſon étoit bien ſenſible en Afrique. Les fideles qui ſe laiſſoient ébranler à leurs diſcours, tomboient dans l'hereſie, ou retournoient au ſiecle, c'eſt-à-dire à l'idolâtrie. Pour les combattre, Tertullien prouve la neceſſité du martyre, par les preceptes divins de l'ancien & du nouveau teſtament, & compare ce que le martyre avoit de rigoureux aux operations de chirurgie; cruelles mais ſalutaires. Il refute la reverie des Valentiniens, qui vouloient que la confeſſion commandée par J. C. ne ſe dût pas faire ſur la terre & en cette vie; mais après que les ames ſeroient ſorties des corps, devant les hommes & les puiſſances qu'ils imaginoient dans les divins étages du ciel. En cet endroit il dit clairement que l'entrée du

Scorp. c. 14

c. 2. 5. 9.

c. 10.

ciel nous eſt ouverte par la vertu de J. C. & que les Chrétiens y ſont admis ſans examen ni retardement ; que J. C. en a laiſſé ici bas les clefs à S. Pierre, & par lui à l'égliſe ; & que chacun les porte avec lui, par la confeſſion de la foi. Il marque que les payens crioient ſouvent dans le cirque : Juſqu'à quand ſouffrira-t-on cette troiſiéme eſpece ; en parlant des Chrétiens. Ils ſe comptoient eux-mêmes, c'eſt-à-dire, les Romains, pour la premiere eſpece, & les Juifs pour la ſeconde.

Lib. 1. ad Nation c. 8. Adv. Jud. c. 1.

Ce fut encore vers ce même tems & dans les dernieres années de l'empereur Severe, que Tertullien écrivit contre les Juifs, à l'occaſion d'une diſpute entre un Chrétien & un Juif proſelyte, qui avoit duré tout un jour en preſence de pluſieurs perſonnes de l'une & de l'autre
c. 5. religion. Il prouve que les ſacrifices de la loi devoient être abolis ; parce que d'un côté elle défend de ſacrifier en un autre lieu qu'à Jeruſalem ; & que d'ailleurs le pro-
Malach. lib. 11. phete Malachie promet un ſacrifice qui s'offrira par tout le monde. Parlant de l'étenduë de l'évangile, il nomme les nations ſuivantes. Diverſes eſpeces de Getules & de
c. 7. Maures, l'Eſpagne entiere, diverſes nations des Gaules, les quartiers de la grande Bretagne inacceſſibles aux Romains : ſoûmis à J. C. des Sarmates, des Daces, des Germains, des Scythes & pluſieurs nations cachées, pluſieurs provinces & pluſieurs iſles inconnuës aux Romains. En tous ces lieux regne le nom du Chriſt qui eſt déja venu.

XXXVII. Mort de Severe. Caracalla empereur. *Epit. Dion. p.* 341

L'empereur Severe faiſoit la guerre aux barbares (dans la grande Bretagne.) Comme il étoit en marche avec ſon armée, Antonin ſon fils aîné, qui marchoit auprès de lui, retint un peu ſon cheval, & ſans dire mot tira ſon épée pour le frapper par derriere & le tuer. Ceux qui ſuivoient firent un cri qui empêcha Antonin d'achever

ſon coup; l'empereur ſon pere ſe contenta de lui en faire des reproches; mais il en conçut une telle affliction, qu'il mourut peu de tems après, plûtôt de chagrin que de maladie. Il avoit vêcu ſoixante-cinq ans, & en avoit regné dix-ſept & huit mois. Il mourut à Eborac ou Yorc, le 4. de Fevrier l'an de J. C. 211. Ses deux fils Antonin & Geta qu'il avoit aſſociez à l'empire, lui ſuccederent. *Ann.* 211.

Mais ils ne pouvoient ſe ſouffrir l'un l'autre; & pendant le voyage qu'ils faiſoient pour revenir à Rome, chacun eſſaya pluſieurs fois de faire perir ſon frere. Enfin Antonin n'ayant pû faire empoiſonner Geta, le fit tuer à coups d'épée; & il expira dans le ſein de ſa mere, qui fut couverte de ſon ſang. Antonin fit auſſi tuer tous les ſoldats & les autres qui avoient témoigné quelque inclination pour Geta, même leurs femmes & leurs enfans, juſqu'à vingt-mille ames; enſuite il fit mourir un grand nombre de Senateurs, particulierement ceux qui avoient été en faveur auprès de ſon pere. Enfin dans les jeux du cirque le peuple Romain s'étant moqué d'un conducteur de chariot qu'il aimoit; il le prit à injure, & fit venir des troupes qui firent main-baſſe ſur tout le peuple. Cependant ce même Antonin ne perſecuta point les chrétiens. Il ſe nommoit Baſſien avant que ſon pere l'eut aſſocié à l'empire; depuis on lui donna le ſurnom de Caracalla, à cauſe d'une eſpece de grand manteau, dont il fit largeſſe au peuple, & il eſt plus connu par ce nom.

XXXVIII. S. Alexandre évêque de Jeruſalem.

Vers le commencement de ſon regne, Serapion évêque d'Antioche étant mort, Aſclepiade lui ſucceda, & gouverna l'égliſe ſept ans; il avoit été confeſſeur pendant la perſecution. Alexandre évêque en Capadoce, qui étoit encore en priſon pour la foi, écrivit à cette occaſion une lettre, qui commençoit ainſi: Alexandre ſerviteur du Seigneur & priſonnier de J. C. à la ſainte égliſe *Euſ.* VI. *hiſt. c.* 11 *Id. Chr. an.* 212.

d'Antioche, ſalut en N. S. Quand j'ai appris qu'Aſclepiade, que la grandeur de ſa foi rend très-propre au miniſtere, a reçû par la divine providence le gouvernement de votre égliſe, le Seigneur a adouci les fers dont j'étois chargé dans la priſon, & les a rendus legers. Il envoya cette lettre par le prêtre Clement d'Alexandrie, homme, dit-il, éprouvé & conſommé dans la vertu, & que la providence de Dieu a amené en ce païs pour affermir l'égliſe de J. C.

Euſ. VI. c. 10. Alexandre étant ſorti de priſon, eut une revelation en ſonge qui lui ordonna d'aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux. Il y trouva Narciſſe qui avoit repris le gouvernement de ſon égliſe. Car ayant diſparu pluſieurs années, il revint au tems de Gordius que l'on avoit mis à ſa place, & parut comme réſuſcité des morts. Le reſpect que l'on avoit pour ſa vertu, principalement à cauſe de ſa patience contre la calomnie, fit que tous les freres le prierent de reprendre la conduite de ſon troupeau; mais il étoit ſi âgé, qu'il ne pouvoit preſque plus agir. Les plus vertueux d'entre les freres eurent une revelation la nuit; une voix très-diſtincte leur ordonna de ſortir hors des portes de la ville, & de prendre pour évêque celui que Dieu leur envoyeroit. Ils trouverent Alexandre, & quoiqu'il fut déja évêque d'une autre égliſe, le témoignage de la volonté de Dieu, & la confeſſion illuſtre qu'il avoit faite pendant la perſecution, furent cauſe qu'ils le retinrent, de l'avis commun de tous les évêques des égliſes voiſines. Ainſi Alexandre demeura évêque de Jeruſalem avec Narciſſe; & c'eſt le premier exemple d'un évêque transferé d'un ſiege à un autre, & donné pour coadjuteur à un évêque vivant: quoiqu'à vrai dire Alexandre étoit plûtôt le ſucceſſeur de Narciſſe, qui n'avoit plus que l'honneur de l'épiſcopat. Il en faiſoit men-

tion dans une lettre écrite aux Antinoïtes en ces termes: Narciſſe vous ſaluë, lui qui a tenu ici avant moi la place d'évêque, & qui ayant déja plus de cent ſeize ans, eſt maintenant uni avec moi par les prieres. Il vous prie, comme moi, d'être de mêmes ſentimens.

XXXIX. Auteurs Eccleſiaſtiques. Gaius Minutius Felix. *Hier. de ſcrip: in Gaio.* *Euſ* VI. *hiſt.* 20. *Euſ.* 11. *hiſt.* 25.

A Rome, dans ce même tems du pape Zephirin & de l'empereur Caracalla, il y eut une diſpute celebre entre Gaius catholique & Proclus Montaniſte, où Gaius qui étoit très-éloquent le convainquit de deffendre ſans raiſon la nouvelle prophetie. Il avoit écrit la relation de cette diſpute, où il diſoit entr'autres choſes: Je puis montrer clairement les trophées des apôtres. Car ſi vous voulez aller au Vatican ou ſur le chemin d'Oſtie, vous trouverez les trophées de ceux qui ont établi cette égliſe par leurs diſcours & par leurs vertus.

Hier. de ſcrip.

C'eſt à peu près le tems que Minutius Felix avocat fameux vivoit à Rome, & écrivoit un excellent dialogue pour la défenſe de la religion chrétienne, contre les calomnies des payens. Il y fait parler avec lui deux de ſes amis, Octavius Januarius déja chrétien, & Cecilius Natalis encore payen. Octave étoit de tout tems ami de Felix; il avoit eté le confident de ſes amours, & le compagnon des égaremens de ſa jeuneſſe: & quand ils quitterent l'idolâtrie pour ſe convertir à la foi chrétienne, Octave fut le premier. Après quelque tems d'abſence, une affaire & le deſir de voir ſon ami Felix, lui fit quitter ſa maiſon, ſa femme & ſes enfans encore petits, pour venir à Rome; où Felix, qui ne l'attendoit point, le reçut avec une joie extrême. Au bout d'un jour ou deux ils allerent à Oſtie, où Felix devoit paſſer les vacations de l'autômne, & Cecilius fut de la partie. Un matin, comme ils ſe promenoient tous trois ſur le bord de la mer, Cecilius ayant remarqué une idole de Sera-

pis, porta la main à ſa bouche & la baiſa: c'étoit une maniere d'adoration. Alors Octave dit à Felix: Mon frere, il n'eſt pas digne de vons de laiſſer dans cette ignorance vulgaire un homme qui vous accompagne continuellement. Ils continuerent leur promenade, s'entretenant de diſcours indifferens; & revenant ſur leurs pas, ils trouverent des enfans qui ſe joüoient à faire couler des caillous plats ſur la ſuperficie de la mer. Les deux autres prirent plaiſir à ce ſpectacle innocent; mais Cecilius parut réveur & chagrin. Felix lui en demanda le ſujet, & il avoüa qu'il étoit piqué du diſcours d'Octave, & propoſa d'examiner à fonds la queſtion.

XL. Plainte des païens contre la religion chrétienne.

Ils s'aſſirent, mettant Felix au milieu, comme leur juge; & Cecilius commença par relever l'incertitude des connoiſſances humaines & la temerité de ceux qui aiment mieux embraſſer au hazard une opinion, que de ſe donner la patience d'examiner la verité. C'eſt pourquoi, dit-il, on ne peut voir ſans indignation & ſans douleur, que des ignorans, qui n'ont ni teinture des lettres, ni connoiſſance des arts les plus communs, oſent décider de la nature ſouveraine, dont tant de ſectes de philoſophes depuis tant de ſiecles diſputent encore, & avec raiſon: puiſque bien-loin de connoître les choſes divines, nous ne connoiſſons pas même ce qui eſt dans le ciel, au-deſſus de nous, ni dans le fond de la terre, & nous ſerions bienheureux de nous connoître nous-mêmes. Enſuite il apporte les raiſons qui faiſoient douter les philoſophes, ſi le monde avoit un auteur, & s'il étoit gouverné par une providence; & conclut que dans cette incertitude, le meilleur étoit de ſuivre les anciennes traditions, touchant la religion & ſans vouloir juger des dieux, en croire leurs peres & leurs ancêtres, qui étoient plus près de l'origine du monde. Il s'etend

ſur la grandeur de l'empire Romain, qu'il prétend être la recompenſe de leur pieté envers tous les dieux, même étrangers.

Ainſi, dit-il, puiſque toutes les nations s'accordent à croire les dieux immortels, quoique le culte en ſoit different, & l'origine incertaine; je ne puis ſouffrir qu'il y ait des gens ſi préſomptueux & ſi enflez de leur ſageſſe impie, que de vouloir détruire ou affoiblir une religion ſi ancienne, ſi utile, ſi ſalutaire. N'eſt-il pas déplorable de voir cette faction abandonnée & deſeſperée, s'élever contre les dieux, former une conjuration profane, en ramaſſant la lie du peuple le plus bas & le plus ignorant, & des femmes foibles & credules, ſe joindre par des aſſemblées nocturnes, des jeux ſolemnels & des repas inhumains? nation obſcure & ennemie de la lumiere, muette en public, parleuſe en ſecret. Ils regardent les temples comme des buchers funeſtes, ils crachent contre les dieux, ils ſe mocquent des ſacrifices; ils ont pitié des honneurs du ſacerdoce & mépriſent la pourpre, étant eux-mêmes à demi-nuds. Leur folie va juſques à ne compter pour rien les tourmens preſens, parce qu'ils en craign nt de futurs & d'incertains; & de peur de mourir après leur mort, ils n'apprehendent point de mourir.

Comme le mal eſt fecond, la corruption des mœurs croiſſant toûjours, cette conjuration impie s'étend par tout le monde. Ils ſe reconnoiſſent à certaines marques ſecrettes, ils s'aiment preſque avant que de ſe connoître; ils s'appellent tous freres & ſœurs, couvrant ſous ces beaux noms les infamies & les crimes dont ils ſe font une religion. On ne diroit pas d'eux tant de choſes honteuſes, ſi ces bruits n'étoient ſoutenus d'un grand fonds de verité. J'apprens qu'ils adorent la tête d'un âne, par je ne ſai quelle impertinente opinion. Il ajoûte une au-

tre calomnie infame & abſurde, dont on ne peut deviner d'autre fondement, ſinon que l'on voyoit les Chrétiens ſe mettre à genoux devant l'évêque aſſis, ſoit pour recevoir l'impoſition des mains à la confirmation & à la penitence, ſoit en diverſes autres occaſions, comme nous le pratiquons encore. Cecilius continuë: On dit auſſi qu'ils adorent un homme qui a été puni du dernier ſupplice pour ſes crimes, & le bois funeſte de la croix: ces autels conviennent à des ſcelerats, & ils adorent ce qu'ils meritent. Il rapporte enſuite ces fables odieuſes de l'enfant couvert de farine que l'on donnoit à manger: du chien qui éteignoit la lumiere, des inceſtes & des abominations que l'on attribuoit aux aſſemblées des Chrétiens.

Sup. lib. III. c. 21.

Il allegue comme une grande preuve de ces faits l'obſcurité de la religion. Car, dit-il, quoique ce ſoit qu'ils adorent, pourquoi s'efforcent-ils tant de le cacher? les choſes honnêtes aiment à paroître en public, les crimes cherchent le ſecret, Pourquoi n'ont-ils ni temples, ni autels, ni images connuës? pourquoi n'oſent-ils parler ouvertement, ni s'aſſembler librement; ſi ce n'eſt que ce qu'ils adorent ſi ſecretement ſoit puniſſable ou honteux? Mais enfin qui eſt ce Dieu? d'où vient-il? où eſt-il? ce Dieu unique, ſolitaire, abandonné, qu'aucune nation libre ne connoît; il n'y a que les Juifs, peuple miſerable, qui ait auſſi adoré un ſeul Dieu; encore avoient-ils des temples, des autels, des victimes, des ceremonies. Mais ce Dieu a ſi peu de puiſſance, qu'il eſt captif des Romains avec ſon peuple. Pour les Chrétiens, quels prodiges n'inventent-ils point? que ce Dieu qu'ils ne peuvent ni montrer, ni voir; s'informe exactement des mœurs de tout le monde, des actions, des paroles, des penſées les plus ſecrettes, c'eſt-à-dire, qu'il ſe promene &

ſe

se trouve par tout, qu'il est incommode, inquiet, curieux, jusques à l'impudence; puisqu'il est en tous lieux, & present à toutes les actions, occupé de chacun en particulier, comme s'il pouvoit suffire à tous. Que dirons-nous de ce qu'ils menaçent du feu le monde entier, comme si l'ordre de la nature pouvoit être renversé? & non contens de cette opinion extravagante, ils y joignent des contes de vieilles, en disant qu'ils renaîtront aprés étre morts & réduits en cendre; de là vient sans doute l'horreur qu'ils ont des buchers, où nous brûlons les corps. C'est sur ce fondement qu'ils se promettent une vie heureuse & éternelle aprés la mort, & menacent les autres d une peine éternelle. Et toutefois vous attribuez à Dieu tout ce que nous faisons, comme les autres l'attribuent au destin, & vous dites que ce n'est pas ceux qui le veulent qui embrassent votre secte, mais ceux qui sont choisis; ainsi vous faites un juge injuste, qui punit dans les hommes le hazard & non pas la volonté. Cecilius attaque ici manifestement le dogme de la grace. Il attaque ensuite celui de la resurrection, & continuë: Vous devriez au moins juger par l'experience du present, combien vos esperances vous trompent: vous êtes pauvres pour la plus grande & la meilleure partie, comme vous dites vous-mêmes; vous souffrez le froid, la faim, le travail, & vôtre Dieu l'endure; il ne veut ou ne peut vous secourir, tant il est foible ou injuste. Sans parler des maladies & des autres miseres communes; on vous menace, on vous fait souffrir les tourmens, la croix, le feu: où est-ce Dieu? il peut vous secourir aprés la resurrection, & ne le peut pendant la vie.

Tertull. de test an. c. 2.

Ne voyez-vous pas les Romains, sans vôtre Dieu, regner, joüir de l'empire de tout le monde, & vous commander à vous-mêmes? tandis que pleins de crainte &

d'inquiétude, vous vous abſtenez des plaiſirs honnêtes, vous ne prenez part, ni aux ſpectacles, ni aux pompes, ni aux feſtins publics; vous deteſtez les combats ſacrez & les viandes offertes ſur les autels, tant vous craignez les dieux que vous dites qui ne ſont point. Vous ne vous couronnez point de fleurs, ni ne vous parfumez point le corps; vous êtes pâles & tremblans, vous ne reſuſciterez point, & ne vivrez pas en attendant. Donc s'il vous reſte un peu de bon ſens ou de modeſtie, ceſſez de chercher les ſecrets du ciel & la deſtinée du monde, c'eſt aſſez de regarder à ſes pieds, principalement pour des gens ignorans, groſſiers, ruſtiques; ceux qui ne ſont pas capables d'entendre les affaires de la vie civile, ſont bien moins capables de diſcourir des choſes divines. Ou ſi vous voulez philoſopher, imitez Socrate, qui diſoit, que ce qui eſt au-deſſus de nous ne nous regarde point; la ſouveraine ſageſſe eſt d'avoüer ſon ignorance. Pour moi j'eſtime qu'il faut laiſſer les choſes douteuſes comme elles ſont, & ne pas juger temerairement, tandis que l'on voit tant de grands hommes dans le doute, de peur d'introduire une ſuperſtition ridicule, ou de détruire toute la religion. Ainſi parla Cecilius.

XLI. Réponſes des Chrétiens.

Octavius répondit; que tous les hommes ſans diſtinction d'âge, de ſexe, de condition, ſont nez capables de raiſon, & que les philoſophes, même avant que leur reputation fut établie, étoient mépriſez des grands & des riches, comme des hommes vulgaires, pauvres & ignorans. Moins le diſcours eſt étudié, plus il eſt clair, que c'eſt la verité ſeule qui perſuade. Il eſt raiſonnable que l'homme ſe connoiſſe lui-même; mais il ne le peut, ſans connoître le reſte du monde, tant les parties en ſont liées, & ſans connoître Dieu qui en eſt l'auteur; il

faut connoître cette grande ſocieté, pour ſe bien conduire dans la ſocieté civile. Il vient enſuite aux preuves naturelles d'un Dieu qui a fait le monde, & qui le gouverne par ſa providence. Nous ne pouvons, dit-il, ni le voir, ni le comprendre; parce qu'il eſt au-deſſus de nos ſens & de nos connoiſſances, immenſe, infini, connu de lui ſeul tel qu'il eſt. Il ne faut point non plus chercher ſon nom, ſon nom eſt Dieu. On a beſoin de noms pour diſtinguer chaque particulier dans une multitude; le nom de Dieu ſuffit pour celui qui eſt ſeul Dieu. Il n'eſt autre choſe qu'eſprit & raiſon; les philoſophes mêmes l'ont enſeigné ainſi pour la plûpart.

Il refute enſuite amplement les fables & les autres abſurditez de l'idolatrie. En parlant des hommes que l'on faiſoit dieux après leur mort, comme alors tous les empereurs Romains, il dit: On leur donne ce nom malgré eux; ils ſouhaitent de demeurer hommes, & craignent de devenir dieux, quelques vieux qu'ils ſoient. Il demande quand les idoles commencent à être des dieux; on le fond, on le fabrique, on le repare; il n'eſt pas encore dieu. On le dreſſe, on l'affermit avec du plomb; il ne l'eſt pas encore; on l'orne, on le conſacre, on le prie; le voilà dieu, quand il a plû à un homme de le dedier. Il repond au reſte, comme Tertullien, à l'objection de la grandeur Romaine, & aux calomnies des inceſtes & des repas de chair humaine; & rapporte aux démons l'idolâtrie & la haine contre les chrétiens. Il dit que nous n'adorons ni ne ſouhaitons les croix; mais c'eſt comme il a dit auparavant, que l'on ſe trompe fort, ſi l'on croit que nous tenions pour dieu un homme terreſtre ou criminel. Octavius, ou plûtôt Minucius qui le fait parler, n'entre dans l'explication d'aucun myſtere; ainſi il n'explique ni l'in-

V. Perron. Confer. 6. paſt. & refut. p. 227. &c.

carnation, ni la croix de J. C. il ſe contente d'éloigner les idées baſſes des payens, qui croyoient que nous adorions un homme ordinaire, & la figure de la croix en elle-même, comme inſtrument du ſupplice. Au reſte, cette objection ne leur fut pas venuë dans l'eſprit s'ils n'avoient vû les chrétiens ou dans les égliſes, ou dans leurs maiſons, rendre quelque reſpect à la figure de la croix. Et ſi les chrétiens n'avoient eu aucune ſorte d'images, Cecilius n'auroit pas dit, qu'ils n'en ont point de connuës, mais abſolument qu'ils n'ent ont point.

Ad Tertull. apolog. c. 16.

Contre le reproche que les chretiens n'avoient ni ſtatuës, ni temple, ni autels, ni ſacrifices; il ſe contente de dire, que l'homme eſt la vraye image de Dieu, le monde ſon temple, la vie pure & les bonnes œuvres, le veritable ſacrifice. C'eſt à peu près ainſi qu'Origene répondoit peu de tems après, & avant lui Clement Alexandrin ſon maître. Ce n'eſt pas qu'il ne fut notoire, que les chrétiens s'aſſembloient en certains lieux, pour l'exercice de leur religion; mais ces lieux reſſembloient plûtôt à des écoles qu'à des temples, tels que ceux des payens, qui n'étoient jamais ſans idoles de relief, ni ſans autels propres à brûler des victimes. Il dit qu'il n'y a autre déſtinée que la providence de Dieu; & promet un traité du deſtin que nous n'avons plus. Sur ce que l'on reproche aux chrétiens leur pauvreté, il dit: C'eſt nôtre gloire; comme le luxe relâche le courage, la frugalité l'affermit. Et toutefois peut-on être pauvre quand on n'a beſoin de rien, quand on ne deſire point le bien d'autrui? Si nous croyions les richeſſes utiles, nous les demanderons à Dieu, celui à qui tout apartient pourroit bien nous en donner quelque partie. Mais nous aimons mieux les mépriſer que les garder; nous lui demandons plûtôt l'innocence &

Orig. in Cel. lib. VIII. p. 389. Clem. 7. ſtrom. v. Mœurs. Chr. n. 28.

Hier. ſcript. de Min.

la patience. C'eſt ce qu'il y a de plus ſingulier dans le dialogue de Minucius Felix, dont la concluſion eſt la converſion de Cecilius.

XLII. Avis de Tertullien à Scapula.

Vers ce même tems au commencement de Caracalla, ou peut-être ſur la fin de Severe, Tertullien adreſſa un écrit à Scapula proconſul d'Afrique, pour l'exhorter à faire ceſſer la perſecution, qui par conſequent duroit encore en cette province. Il y marque d'abord que ces avis, que les chrétiens donnent aux perſecuteurs, ne ſont pas pour l'intereſt des chrétiens, qui ſe rejoüiſſent plus d'être condamnez que d'être abſous; mais pour l'intereſt des perſecuteurs eux-mêmes. Il dit expreſſement: A Dieu ne plaiſe, que nous ſoyons indignez des maux que nous deſirons ſouffrir, ni que nous nous procurions quelque vengeance, nous qui l'attendons de Dieu. Il remarque, comme des ſignes évidens de cette vengeanee divine, pluſieurs évenemens extraordinaires arrivez depuis la perſecution. c. 24

Sous le gouverneur Hilarien le peuple cria, que l'on ôtât aux chrétiens les aires, où ils faiſoient leurs ſepultures, & les aires où ils battoient leurs bleds furent inutiles, car ils n'eurent point de moiſſon. Il y eut des pluyes & des tonnerres extraordinaires: des feux parurent la nuit ſur les murailles de Carthage: à Utique le ſoleil s'éclipſa contre les regles de l'aſtronomie. Claude Herminien gouverneur de Cappadoce, indigné de la converſion de ſa femme, traita cruellement les chrétiens: il fut ſeul attaqué de peſte dans ſon palais, & plein de vers bien qu'encore tout vivant, il diſoit: il ne faut pas qu'on le ſçache, de peur que les chrétiens ne s'en réjoüiſſent. Enſuite reconnoiſſant ſa faute, d'avoir contraint quelques-uns par les tourmens à apoſtaſier, il mourut preſque chrétien. Cecilius-Capella,

quand Severe prit Byzance ſur le parti de Niger, s'écria : Rejoüiſſez vous chrétiens : parce que Severe leur étoit alors favorable. Il rapporte enſuite les exemples de
§ 4. pluſieurs gouverneurs qui avoient traité les chrétiens plus humainement. Cincius Severe à Thyſdre en Afrique leur ſuggeroit lui-même les réponſes qu'ils devoient faire pour être renvoyez. Veſpronius Candide renvoya un chrétien, ſous pretexte qu'il ne pouvoit contenter ceux qui le pourſuivoient, ſans favoriſer le tumulte. Aſper en voyant un qui cedoit à de legers tourmens, ne le contraignit point à ſacrifier, aprés avoir déclaré à ſon conſeil qu'il étoit faché que cette affaire lui fut venuë. Pudens, comme on lui eut envoyé un chrétien, ayant compris par le titre d'accuſation qu'elle étoit calomnieuſe, la déchira & renvoya l'accuſé, diſant qu'il ne l'interrogeroit point ſans accuſateur legitime, ſuivant l'ordre de l'empereur.

Tous ces gouvreneurs étoient en Afrique; car Tertullien ajoûte : Tout cela vous peut être atteſté par vos officiers & par vos conſeillers, qui ont eux-mêmes obligation aux chrétiens. Le ſecretaire de l'un d'eux fut délivré du démon qui l'alloit précipiter ; un parent d'un autre ; un petit garçon d'un autre : & combien d'hommes de qualité, pour ne pas parler de gens du commun, ont été délivrez des démons, ou gueris de leurs maladies ? Il marque en ces termes que la perſecution duroit toûjours : Encore à preſent ce nom eſt perſecuté par le commandant de la legion, & par le gouverneur de la Mauritanie, mais juſques au glaive ſeulement, comme il a été ordonné au commencement ; c'eſt-à-dire que ſes officiers ſe contentoient de faire mourir les chrétiens, ſans les tourmenter. Il finit en repreſentant leur grand nombre, & de perſonnes

conſidérables ſur tout à Carthage.

Origene continuoit toûjours d'enſeigner à Alexandrie ; mais le deſir de voir l'égliſe de Rome ſi ancienne, le porta à y faire un voyage vers ce même tems, ſous le pontificat de Zephyrin. Son ſéjour n'y fut pas long, & il retourna bien-tôt à Alexandrie reprendre ſes occupations ordinaires ſous l'évêque Demetrius, qui l'exhortoit & le ſupplioit preſque de s'appliquer à ſervir l'égliſe. Origene vit qu'il ne pouvoit ſuffire à l'étude profonde de la theologie ; à l'explication de l'écriture, & en même tems à l'inſtruction de ceux qui venoient à lui & qui ne le laiſſoient pas reſpirer, ſe ſuccedant les uns les autres depuis le matin juſques au ſoir. Il partagea donc cette multitude, & choiſit entre ſes amis Heraclas pour le ſoulager. C'étoit un homme appliqué à la theologie, & d'ailleurs trés ſçavant dans les humanitez, & raiſonnablement inſtruit de la philoſophie. Il le chargea de donner les premieres inſtructions à ceux qui commençoient, ſe reſervant les plus avancez.

XLIII. Occupations d'Origene. *Euſ.* VI. *hiſt.* c. 14.

c. 15.

La paſſion qu'il avoit d'entendre l'écriture ſainte lui fit apprendre la langue hebraïque, quoique cette étude ne convînt guere à ſon âge & à ſa nation ; car il avoit déja environ trente ans, & les Alexandrins ni les autres Grecs n'apprenoient pas volontiers les langues étrangeres. Il acheta donc les exemplaires hebraïques dont les Juifs ſe ſervoient, & rechercha les verſions grecques qui en avoient été faites, outre celle des Septante, c'eſt-à-dire, la verſion d'Aquila, de Theodotien & de Symmaque. Cette derniere venoit d'être faite du tems de l'empereur Severe, l'auteur s'étoit plus attaché à rendre le ſens que les paroles ; & aprés avoir fait une premiere verſion, il en fit une ſeconde: Il avoit été Chrétien, & paſſa à la ſecte des Ebionites, pour laquelle il écrivit

c. 16.

Hier. de ſcrip. V. *Huet. Orig.*

lib. II. *c.* I.
lib. I2. *c.* 2.

Hier in Jer. XXXII. 30.

Euſ. VI. *hiſt. c.* 17.

Pref. in epist. ad. Gal. ap. Ambros

contre l'évangile de S. Matthieu ; quelques-uns le font auteur de certains heretiques demi Juifs, que l'on nommoit Symmaquiens.

Euſ. VI. c. 18.

Ce fut alors qu'Origene convertit à la foi catholique Ambroiſe homme conſiderable à Alexandrie, pour ſes richeſſes & pour ſon eſprit, mais engagé dans les erreurs des Valentiniens; étant convaincu & éclairé il ſe rendit, & fut depuis un des plus grands amis d'Origene. Il y eut pluſieurs autres ſçavans hommes, que la réputation d'Origene attira pour l'écouter, & non ſeulement des heretiques, mais des payens & des philoſophes; car il ne ſe contentoit pas d'enſeigner la doctrine chrétienne, il y joignit la philoſophie & les lettres humaines. Ceux en qui il trouvoit le plus beau naturel, il les introduiſoit à la philoſophie, leur enſeignant la geometrie, l'arithmetique & les autres ſciences préliminaires; puis il leur montroit les ſectes des philoſophes & leurs differentes opinions, expliquoit leurs écrits, & y faiſoit des commentaires. Il excitoit à l'étude des humanitez, ceux qui avoient l'eſprit plus commun, aſſurant qu'elles n'étoient pas peu utiles pour l'intelligence & la preuve des ſaintes écritures. Telles étoient ſes raiſons, pour s'appliquer lui-même à l'étude des lettres humaines & de la philoſophie. Sa réputation étoit ſi grande, même chez les payens, que ſouvent leurs philoſophes le conſultoient, lui dédioient des livres, ou faiſoient mention de lui dans leurs écrits.

Euſ. VI. hiſt. c. 19.

Il étoit ainſi occupé à Alexandrie, lorſqu'il vint un ſoldat apportant les lettres du gouverneur d'Arabie à l'éveque Demetrius & au prefet d'Egypte, afin de lui envoyer en diligence Origene, pour l'entretenir de ſcience. Ils envoyerent Origene, il alla en Arabie; & ayant termine en peu de tems l'affaire qui l'y avoit

appellé

appellé, il revint à Alexandrie. Peu de tems après une guerre civile assez violente, qui s'y alluma, l'obligea d'en sortir; & ne se trouva pas en sureté dans l'Egypte, il passa en Palestine; & s'arrêta à Cesarée, ou il se mit à enseigner publiquement. Ce fut dans ce voyage de Palestine qu'il trouva une version de l'écriture sans nom d'auteur; car il marquoit qu'il l'avoit trouvée à Jericho, dans un vaisseau de terre, sous l'empereur Antonin fils de Severe. Quoi qu'Origene ne fût pas encore prêtre, les évêques du pays l'inventerent, non-seulement à parler, mais à expliquer les écritures dans l'assemblée publique de l'église. Démetrius évêque d'Alexandrie s'en plaignit; mais Alexandre de Jerusalem & Theoctiste de Cesarée lui répondirent en ces termes: Ce que vous ajoûtez dans vos lettres, qu'il est inoüi que les laïques parlent devant les évêques & expliquent les écritures; il nous semble qu'en cela vous vous êtes manifestement trompé. Car lorsque l'on trouve des hommes capables d'aider les freres dans la parole de Dieu, les évêques les prient de l'expliquer au peuple, comme à Larande l'évêque Neron a fait parler Evelpis, à Icone l'évêque Celse a employé Paulin, à Synnade l'évêque Attique a employé Theodore. C'étoient tous de saints personnages, & il est à croire que le même se pratique en d'autres lieux, quoique nous n'en ayons pas de connoissance. Ainsi parloit Alexandre évêque de Jerusalem. Demetrius écrivit à Origene, & lui envoya même des diacres de son église, pour le presser de revenir à Alexandrie, il revint & reprit ses études & ses occupations ordinaires.

XLIV. Mort de Caracalla. Macrin empereur.

La guerre qui avoit chassé Origene d'Alexandrie, étoit apparemment le desordre qu'y fit l'empereur Caracalla. Car il y vint la cinquiéme année de son regne

Huet. II. Origen. c. 2. An. 215. Herod. lib. 4.

215. de J. C. Le peuple de cette grande ville, railleur & insolent, s'etoit mocqué de lui, principalement sur la mort de son frere, il avoit resolu de s'en venger. Mais il dissimuloit & feignoit d'aimer cette ville à cause d'Alexandre le grand son fondateur, qu'il se piquoit d'imiter. Il y entra donc en grande solemnité; ensuite il fit assembler toute la jeunesse, comme pour une revûë; mais tandis qu'il les amusoit de paroles, il les fit environner par ses troupes, puis il se retira; & à un certain signal on les tua tous avec leurs parens & les autres qui s'y trouverent engagez. En même tems l'armée se saisit des rues & des toits des maisons; chaque citoyen eut ordre de demeurer chez lui, & chaque soldat ordre d'égorger son hôte. Avec les Alexandrins perirent plusieurs étrangers, même de la suite de l'empereur, parce que dans une si grande ville on ne pouvoit les discerner entre ceux que l'on tuoit jour & nuit. On jettoit les corps dans des fosses profondes pour en dérober la connoissance, & l'empereur n'osa publier le nombre des morts; mais il écrivit au Senat qu'il importoit peu combien avoient perdu la vie, puisque tous l'avoient merité. Ainsi fut traitée Alexandrie, qui avoit fait souffrir tant de martyrs durant la persecution de Severe.

Herod. lib. 4.

L'empereur Caracalla étoit extrêmement curieux & soupçonneux, & sachant qu'il étoit haï, il consultoit tous les oracles, faisoit venir de tous côtez des magiciens, des astrologues, des aruspices & des imposteurs de toutes sortes; il rendit de grands honneurs à la memoire d'Apollonius de Tyane, & lui fit dresser un monument. Comme il étoit en Mesopotamie, faisant la guerre contre les Parthes, il écrivit à Maternien, qui avoit soin de ses affaires à Rome, de chercher les meil-

leurs magiciens, & même de consulter les esprits des morts, pour savoir quelle devoit être sa fin, & si quelqu'un conspiroit contre lui. Maternien lui écrivit, qu'il se gardât de Macrin, l'un des deux prefets du prétoire, qui en effet étoit mécontent. Par l'imprudence de l'empereur la lettre tomba entre les mains de Macrin, qui resolut de le prévenir. Il se servit pour l'execution d'un centurion nommé Martial, mécontent aussi de son chef. Un jour donc l'empereur partit de Carres en Mesopotamie, pour aller à un temple de la lune, & y sacrifier, ayant seulement une petite escorte de cavalerie. Au milieu du chemin il s'arrêta pour quelque necessité naturelle. Martial feignant d'être appellé, s'approcha de lui par derriere, le frappa dans la jointure des cuisses, & le tua sur le champ. Ainsi mourut Antonin Caracalla, après avoir vêcu vingt-neuf ans, & en avoir regné six & deux mois ; il fut tué le huitiéme d'Avril l'an de J. C. 217. Il y eut deux jours d'interregne, & le onziéme du même mois on reconnut empereur le même Macrin, qui avoit fait tuer Caracalla. Il déclara aussi-tôt Cesar son fils Diadumenien, qu'il nomma Antonin, & lui donna même ensuite le titre d'empereur ; mais ils ne regnerent que quatorze mois. Macrin étoit natif de Cesarée en Mauritanie, & se nommoit Opilius Macrinus.

Epit. Dion. p. 358. An. 217.

Le pape Zephirin mourut cette même année 217. après avoir tenu le saint Siége prés de vingt ans, & Caliste lui succeda, qui le tint cinq ans. A Antioche l'évêque Asclepiade mourut, & Phileus lui succeda. C'est le tems du traité de Tertullien de la Monogamie ; car il dit qu'il y avoit environ 160. ans depuis les apôtres, particulierement depuis les épîtres de saint Paul aux Corinthiens, que l'on rapporte ordinairement à l'an 57.

XLV. Traitez de Tertullien. Monogamie Jeûnes,

c. 3.

Ce livre écrit ouvertement contre la doctrine de l'église catolique, qui approuvoit les secondes nôces, suivant
c. 4. l'authorité de saint Paul, & condamnoit comme heresie la doctrine de Montan, qui les rejettoit, prétendant que le Paraclet avoit amené une plus grande perfection que les apôtres.

Tertullien écrivit ensuite le traité des jeûnes, pour soutenir les nouvelles loix que les Montanistes vouloient imposer en cette matiere. Les catholiques ne re-
c. 2. connoissoient pour jeûnes d'obligation dans la loi nouvelle, que ceux qui pretendoient la Pâque, en memoire
Const. Apost. v. c. 18. *Matth.* IX. 15. *Marc.* II. 20. de la passion de J. C. & que l'on a nommez depuis le Carême. C'est ainsi que l'église entendoit cette parole de J. C. qu'elle jeûneroit quand son époux lui seroit ôté. Ce jeûne de la pâque duroit jusques à l'heure de vê-
c. 13. pres, c'est à dire jusques au soir. Il y avoit d'autres jeûnes qui n'étoient que de devotion, savoir toutes les semaines la quatriéme & sixiéme ferie, c'est à dire le mercredi & le vendredi; ce jeûne s'appelloit la station; il y avoit les jeûnes commandez par les évêques pour les besoins des églises, & ceux que chacun s'imposoit par sa devotion particuliere. Ces jeûnes de devotion ne duroient que jusques à None. Quelques-uns qui ajoûtoient au jeûne la xerophagie, c'est à dire l'usage des viandes seches, s'abstenant non seulement de la chair & du vin, mais des fruits vineux & succulens; & quelques uns se reduisoient au pain & à l'eau, mais ces austeritez étoient de devotion. Tels étoient les jeûnes des catholiques, selon Tertullien même que l'on ne soupçonnera pas de les avoir flatez en ce traité. Origene pres-
Orig. hom. 10. *in Levitic. c.* 1. que dans le même tems en parle à peu prés de même.

Les Montanistes ajoûtoient plusieurs autres jeûnes, qu'ils regardoient comme d'obligation, prétendant

que le Paraclet les avoit ordonnez, & tous leurs jeûnes étoient juſques au ſoir & avec xerophagie, à laquelle ils joignoient l'abſtinence du bain : grande auſterité en païs chaud. Tertullien montre bien en ce traité l'excellence & l'utilité du jeûne; mais il ne prouve point cette prétenduë obligation, au-delà de la pratique univerſelle de l'égliſe. Il marque la xerophagie comme recommandée en tems de perſecution, pour ſe préparer au combat; les prieres ſolemnelles à tierce, à ſexte & à none; la raiſon de jeuner juſqu'à none, pour honorer la mort de J. C. & à vêpres pour ſa ſepulture. Il marque les jours que les Chrétiens diſtinguoient des autres: ſavoir la fête de pâque & celle de la pentecôte, avec les cinquante jours entre les deux que l'on paſſoit en toute ſorte de joye. Les ſtations de la quatriéme & de la ſixiéme ferie, le jeûne de la paraſceve, c'eſt à dire du grand vendredi, auquel les catholiques joignoient quelquefois le ſamedi. Il dit qu'en Grece on tenoit en certains lieux des conciles de toutes les égliſes aſſemblées pour traiter en commun des affaires les plus importantes; & que ces aſſemblées commençoient par des ſtations & des jeûnes. Il remarque que dans les agapes on donnoit double portion aux évêques par honneur.

c. 9.

c. 10.

c. 13.

c. 17.

Dans le livre de la pudicité, Tertullien combat la pratique de l'égliſe qui recevoit à penitence ceux qui après le baptême étoient tombez dans la fornication, ou même dans l'adultere. Le pape avoit fait un decret ſur ce ſujet, dont il ſe moque en ces termes : J'apprens que l'on a appoſé un édit & même peremptoire; le ſouverain pontife, c'eſt à dire l'évêque des évêques, dit: Je remets les pechez d'adultere & de fornication à ceux qui auront accompli leur penitence. Les papes ne prenoient point alors ces titres, & c'eſt par ironie que

XLVI.
De la pudicité
Conſt. Apoſt. 11
c. 28.

Tertullien les leur donne: mais cette raillerie eût été ſans fondement, ſi ce pape n'eût été en effet regardé par tous les catholiques, comme le chef de la religion
*.13. & le paſteur des évêques mêmes. Il lui donne enſuite
c.21. les titres de pape & d'apoſtolique, que les catholiques lui donnoient. Les Montaniſtes prétendoient qu'il y avoit des pechez irremiſſibles, ſavoir l'idolâtrie, l'homicide, & l'adultere, c'eſt à dire que Dieu ſeul pouvoit remettre, mais pour leſquels l'égliſe n'accordoit point de pardon. Ils ne laiſſoient pas de mettre en penitence ceux qui y étoient tombez; mais ils reſervoient à Dieu de les abſoudre. Ils comptoient pour pechez remiſſibles les pechez journaliers, au rang deſquels Tertullien met, ſe
*.19. fâcher injuſtement, frapper, dire des injures, jurer en vain, mentir par honte ou par neceſſité. Il ſuppoſe en pluſieurs endroits que les catholiques n'admettoient point à penitence les idolâtres & les homicides; ce qui toutefois ne s'accorde avec les autres monumens de ce même ſiecle. Il eſt conſtant que trente ans après, S. Cyprien & toute l'égliſe catholique d'Afrique, accordoit la penitence & l'abſolution à ceux qui après leur baptême étoient tombez dans l'idolâtrie. Mais Tertullien remar-
*.10. que fort bien, que l'égliſe catholique n'impoſoit point de penitence pour les pechez commis avant le baptême dans l'ignorance.

*.17. En ſe propoſant les objections des catholiques, il dit: Vous pourrez commencer par la parabole où l'on voit la brebis perduë que le Seigneur cherche & rapporte ſur ſes épaules. Montrez juſques aux peintures de vos calices; y pourra-t-on diſtinguer ſi cette brebis ſignifie
*.19. le pecheur chrétien ou le payen? Et enſuite: Vous aurez le ſouffrage du paſteur, que vous peignez ſur vos calices. Les chrétiens avoient donc deſlors des images

dans les égliſes & ſur les vaſes ſacrez ; & Tertullien tout envenimé qu'il étoit contre les catholiques, ne leur en fait point un reproche. Il marque les ceremonies de la penitence en ces termes: Et vous, introduiſant dans l'égliſe un adultere, penitent, pour adoucir les freres en ſa faveur, vous le ferez proſterner au milieu de la place devant les veuves & les prêtres avec le cilice & la cendre defiguré à faire horreur, les prenant tous par leurs habits, baiſant leurs pieds, embraſſant leurs genoux. Vous, cependant bon paſteur & pape benit, vous prêchez ſur ſon malheur avec tout l'artifice poſſible, pour exciter la compaſſion, & vous chercherez vos chevres dans la parabole de la brebis. Il reconnoît que l'égliſe a le pouvoir de remettre les pechez, & que les catholiques le fondoient ſur la promeſſe faite à ſaint Pierre. Il reconnoît auſſi que l'égliſe accordoit le pardon des penitens aux prieres des martyrs. Il parle ainſi des mariages clandeſtins: Chez nous les conjonctions cachées, c'eſt-à-dire, qui n'ont pas été auparavant declarées dans l'égliſe, courent hazard d'être traitées comme l'adultere & la fornication, de peur qu'elles n'évitent l'accuſation ſous le prétexte de mariage. Tertullien fit encore un traité pour montrer à ce qu'il prétendoit, qu'il faut voiler les vierges, c'eſt-à-dire, que depuis qu'elles ont atteint l'âge nubile, elles ne doivent plus paroître, principalement dans l'égliſe, que couvertes d'un grand voile juſques à la ceinture. Il y marque quelles étoient les vierges nommées veuves, celles que l'évêque mettoit au même rang, & leur attribuoit comme aux veuves une penſion de l'égliſe.

c. 13.

c. 21.

c. 22.

c. 24.

c. 17.

c. 9.

L'empereur Macrin au lieu d'aller à Rome où il étoit deſiré, demeura à Antioche, où il ſe rendit mépriſable aux troupes, par une gravité affectée & un luxe

XXVII. Mort de Macrin. Heliogabal empereur.

Herod lib. 5.

excessif; car il étoit plûtôt homme de ville qu'homme de guerre, & toutefois il exerça sur les soldats de grandes cruautez, sous pretexte de discipline. L'imperatrice Julie, femme de Severe, & mere de Caracalla, avoit laissé une sœur nommée Mesa, qui s'étoit retirée au lieu de sa naissance à Emese en Phenicie; elle avoit deux filles, dont chacune avoit un fils. Sohemia étoit mere de Bassien, âgé de quatorze ans, & Mamea d'Alexien, âgé de dix ans. La vieille Mesa avoit procuré à Bassien le sacerdoce d'un temple de reputation qui étoit à Emese: dedié au soleil sous le nom Syrien d'Elagabal, c'est-à-dire, le lieu des montagnes, & dont l'idole n'étoit qu'un gros caillou noir formé en cône, que l'on disoit être tombé du ciel. Bassien étoit parfaitement beau, & attiroit les yeux de tout le peuple, quand on le voyoit dans ce temple paré d'un long habit de pourpre brodé d'or, sur la tête une couronne d'or chargée de pierreries; dansant avec une grace merveilleuse, au son des flutes & des autres instrumens qui accompagnoient les sacrifices. Son ayeule Mesa répandit le bruit qu'il étoit fils de Caracalla, quoiqu'il passât pour avoir un autre pere; les troupes déja dégoutées de Macrin le prirent en affection: ils le reçûrent dans un camp qu'ils avoient prés d'Emese, & le declarerent empereur. Les autres armées, après quelque resistance, abandonnerent Macrin, qui s'enfuit & fut tué avec son fils, l'an de J. C. 218. le troisiéme de Juin, n'ayant regné que quatorze mois. Le nouvel empereur vint à Rome l'année suivante, y apporta son dieu, dont le nom lui demeura. Il se nommoit auparavant Lupus Avitus Varius Bassien, & depuis qu'il fut reconnu pour fils d Antonin Caracalla, on y ajoûta les noms d'Aurelius Antonin; mais il est plus distingué par le nom d'E-

Lamprid. il. Heliog. & ibi. Salmas.

Ann. 218.

lagabal

lagabale ou Heliogabale, ſuivant la prononciation grecque. Il apporta donc ce dieu à Rome, & lui fit bâtir un temple au mont Palatin, où il voulut transferer l'idole de Cybele, le feu de Veſta, le Palladium, & tout ce que les Romains avoient de plus ſacré, car il vouloit que l'on n'adorât que ſon dieu, qu'il préferoit à Jupiter même. Pour lui donner une épouſe digne de lui, il fit apporter de Carthage la déeſſe nommée Celeſte, & la plaça au même lieu, diſant qu'il vouloit y transferer auſſi la religion des Juifs, des Samaritains & des Chrétiens même. Il ſe fit circoncire, & s'abſtenoit de la chair de porc; ſouvent il paroiſſoit en public vêtu à la Syrienne en ſon habit de ſacrificateur, ce qui lui attira le ſurnom d'Aſſyrien, avec le mépris & la haine des Romains. *Lamprid.*

Toute ſa vie n'étoit que ſuperſtitions & débauche. A l'âge de quatorze ans il étoit déja le plus corrompu de tous les hommes, & ne reſpiroit que les plaiſirs les plus infâmes, les profuſions les plus exceſſives, & tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus extravagant. Il y joignit la cruauté, & fit mourir pluſieurs perſonnes conſiderables, qui n'avoient pas aſſez de complaiſance pour ſes folies. Enfin il entreprit contre la vie de ſon couſin Alexien, qu'il avoit adopté & fait Ceſar, & que dès-lors on nomma Alexandre; il devint odieux à Heliogabale, parce qu'il vouloit mener une vie raiſonnable, & n'imitoit point ſes emportemens. Heliogabale s'étant donc rendu inſupportable à tout le monde, fut tué avec ſa mere; on traîna leurs corps par les ruës de Rome, puis on les jetta dans le Tibre. Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, & en avoit regné trois & neuf mois; il périt l'an de J. C. 222. le ſixiéme de Mars. Le même jour Alexandre fut reconnu empereur dans le ſénat *Epit. Dion. p. 367.*

XLVIII. Mort d'Heliogabale. Alexandre empereur.

avec de grandes acclamations, du consentement des soldats & du peuple.

Il n'étoit encore que dans sa seiziéme année, mais ses inclinations étoient bonnes, & il avoit été bien élevé par les soins de sa mere Mamée. Elle lui avoit même inspiré des sentimens favorables pour les Chrétiens; & il les laissa en paix pendant tout son regne. Il avoit un premier cabinet ou oratoire domestique, où tous les matins il rendoit des honneurs divins aux princes, qui avoient été mis entre les dieux, & aux ames qu'il estimoit les plus saintes, entre lesquelles il mettoit Apollonius de Tyane, J. C. Abraham & Orphée. C'est ce que rapporte Lampride historien payen, écrivant à Constantin, sur le témoignage d'un auteur contemporain; & il ajoûte: il voulut faire un temple à Christ, & le recevoir entre les dieux; & on dit qu'Adrien en avoit eu la pensée; car il avoit fait faire des temples dans toutes les villes, que l'on appelle aujourd'hui d'Adrien, parce qu'ils n'ont point de divinitez. On dit qu'il les avoit préparées pour cela; mais il en fut empêché par ceux qui consultant les oracles, avoient trouvé que tout le monde seroit chrétien s'il executoit son dessein, & que l'on abandonneroit les autres temples. Ce sont les paroles de Lampride.

Lampid. p. 223. E.

Id. p. 229. C.

Epiph. har. 30. n. 13.

Il dit encore que les Chrétiens ayant occupé un lieu qui avoit été public, & que les cabaretiers disoient leur appartenir; Alexandre leur répondit, qu'il valoit mieux que Dieu y fut servi de quelque maniere que ce fût, que d'en faire un cabaret. Il disoit souvent à haute voix cette sentence, qu'il avoit apprise des Juifs ou des Chrétiens: Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te fasse. Il la faisoit dire par un crieur, quand il châtioit quelqu'un; & l'aimoit tellement, qu'il la fit

Id. p. 132. C.

écrire dans le palais & dans les bâtimens publics. Quand il vouloit faire des gouverneurs de provinces, ou d'autres officiers, il proposoit leurs noms en public, avertissant le peuple, que si quelqu'un avoit à les accuser de quelque crime, il le prouvât clairement, sous peine de sa vie. Il est honteux, disoit-il, de ne pas faire pour les gouverneurs des provinces, à qui l'on confie les biens & la vie des hommes, ce que font les Chrétiens & les Juifs, en oubliant les noms de ceux qui doivent être ordonnez pour le sacerdoce. En effet, Origene qui écrivoit alors, témoigne avec quel soin les Chrétiens choisissoient ceux qui étoient appellez au gouvernement des ames, & soutient que les magistrats politiques ne leur étoient aucunement comparables. Quelques-uns nommoient l'empereur Alexandre par raillerie Archisynagogue, peut-être parce qu'il étoit Syrien de naissance, & favorisoit les Juifs.

Id. p. 130. B.

Cont. Cels. l. VIII. *inf. Ind. lib.* III. *Lamp. p.* 123. D.

XLIX. Jurisconsultes ennemis des Chrétiens.

Quoiqu'il ait aussi été favorable aux Chrétiens, on ne laisse pas de compter plusieurs martyrs de son tems; entr'autres le pape Caliste, qui mourut la premiere année de son regne 222. de J. C. & Urbain lui succeda. Mais on peut croire que c'étoit les magistrats, qui à l'insçû de l'empereur persecutoient les Chrétiens, particulierement les Jurisconsultes, leurs grands ennemis. Car Alexandre voulant réparer les désordres des regnes passez, mit dans ses conseils & dans les plus grandes charges, Sabin, Ulpien, Paul, Africain, Modestin & plusieurs autres Jurisconsultes célebres, dont nous voyons encore les décisions dans le Digeste. Or ces Jurisconsultes attachez aux anciennes loix Romaines, regardoient la religion chrétienne comme une nouveauté étrangere, & une source de division & de trouble. Ulpien avoit fait un traité du devoir d'un proconsul dans le

Caland. Buch. An. 22.

Lamp. Alex. inf.

Lactant. v. inst. c. 11. 12.

septiéme livre duquel il avoit recuëilli toutes les ordonnances des princes qui marquoient les peines que l'on devoit imposer aux Chrétiens. Ce même Ulpien fut préfet de Rome; & il étoit de la charge du préfet de rechercher les malfaiteurs, & empêcher les séditions. Par le conseil de ces sages, l'empereur Alexandre fit plusieurs beaux reglemens; entr'autres, il défendit de porter à son trésor le tribut que payoient les lieux infâmes, & l'employa aux réparations des theâtres & des autres ouvrages publics. Mais d'ailleurs il favorisa les astrologues, & leur permit d'enseigner publiquement; lui-même étoit fort sçavant dans la vaine science des auspices, possedoit celles des augures mieux que les Gascons, les Espagnols & les Pannoniens.

Lamp. p. 521.

L. Travaux d'Origene.

La cinquiéme année de son regne 226. de J. C. Artaxerce Persan, ayant vaincu Artaban roi des Parthes, éteignit cette puissance, & rétablit celle des Perses. Il fit ensuite la guerre aux Romains; enssorte que l'empereur Alexandre fut obligé d'aller en Orient, & séjourna à Antioche l'an 229. Sa mere Mamée ne le quittoit point; elle avoit de la religion & de la curiosité; si bien qu'ayant oüi parler d'Origene, elle lui envoya une escorte & le fit venir. Il demeura du tems auprès d'elle, & lui montra par ses discours la gloire du Seigneur, & la puissance de sa doctrine; puis il retourna à ses occupations ordinaires. Il commença alors à écrire des commentaires sur l'écriture, y étant principalement excité par Ambroise qui étoit très riche, & lui donnoit tous les secours nécessaires.

Pagi. an. 226. n. 3. An. 229.

Euf. VI. c. 21.

Euf. VI. hist. c. 23.

Plus de sept notaires étoient toûjours prêts à écrire ce qu'il dictoit, & se soulageoient en se succedant tour à tour. Il n'avoit pas moins de libraires pour mettre les notes au net, & même des filles exercées à bien écrire,

travailloient à tranſcrire ſes ouvrages. Les anciens appelloient notaires ceux qui ſçavoient l'art d'écrire en notes abregées, dont chacune valoit un mot; & qui écrivoient ſi vîte, qu'ils n'avoient point de peine à ſuivre la parole dans les diſcours les plus animez. C'eſt ainſi que l'on rédigeoit les dépoſitions des témoins, les procedures judiciaires, les délibérations du ſénat, & tous les autres actes publics; enſorte que l'on voyoit les mêmes paroles, mot pour mot, qui avoient été prononcées, juſqu'aux exclamations & aux interruptions. On nommoit libraires, ou antiquaires ceux qui tranſcrivoient au net & en beaux caracteres, ou du moins liſibles, ce qui avoit été écrit en notes. Ambroiſe fourniſſoit abondamment toutes les choſes néceſſaires à toutes les perſones qui travailloient pour Origene. Il avoit lui-même beaucoup d'eſprit & de ſçavoir, comme témoignoient ſes lettres à Origene, & Origene reconnoiſſoit qu'il lui aidoit à compoſer & à corriger ſes ouvrages. Il dit que c'étoit un homme de Dieu, qui faiſoit ſes efforts pour ſe mettre au-deſſus de l'homme, & pour être ſpirituel; toutefois il étoit marié à une femme nommée Marcelle, dont il avoit des enfans: il fut diacre & confeſſeur de J. C. Origene étant donc aidé de la ſorte, commença ſes commentaires ſur l'écriture à Alexandrie environ l'an 229. Premierement il compoſa les cinq premiers tomes ſur S. Jean, puis les huit premiers des douze ſur la Geneſe, il expliqua les vingt-cinq premiers pſeaumes & les lamentations de Jéremie: il compoſa les livres des principes & les ſtromates.

Orig. epiſt. de ſuſ. in fin. Id. praf. in Joan. p. 3. A. G. L.

Hier. ſcript. Amb. Huet. Orig. l. c. 2, 11. 9. An. 229. Euſ. VI. hiſt. c. 24.

LI. Autres écrivains eccleſiaſtiques. S. Hippolyte.

Nous voyons d'autres écrivains eccleſiaſtiques ſous Zebin ou Sebennus évêque d'Antioche, qui ſucceda à Philetus, la ſeptieme année de l'empereur Alexandre 229. de J. C. On en marque trois entre les autres, Ge-

Hier. de script. minius ou Geminien prêtre, dont nous n'avons plus les écrits, deux évêques, Berylle de Bosre en Arabie & Hippolyte, on ne sçait de quelle église. Alexandre évêque de Jerusalem eut soin de mettre les écrits de ces deux derniers, particulierement leurs lettres, dans la bibliotheque qu'il dressa pour son église; & Eusebe les y voyoit encore cent ans après. Ce fut cet Hippolyte qui inventa un nouveau calcul, pour trouver le jour de la pâque, par le moyen d'un cycle de seize ans, que nous avons encore. Il y marque les caracteres de la premiere année du regne d'Alexandre; en disant que le quatorziéme de la lune fut le treiziéme d'Avril un samedi, ce qui ne convient qu'à l'an de J. C. 222. Il fit plusieurs commentaires sur divers livres de l'écriture, & plusieurs traitez, entr'autres un de l'Antechrist, & une homelie à la loüange du Sauveur, où il marquoit qu'il parloit en la présence d'Origene.

Euf. IV. hist. c.20. Id. VI. 22. Hier. script. v. Pag. an. 222.

De tout cela il ne reste que quelques fragmens, particulierement du livre des héresies, finissant à celle de Noëtus, qui vivoit en ce même tems. Nous avons bien un traité de l'Antechrist ou du jugement, sous le nom de S. Hippolyte; mais on ne croit pas qu'il soit de lui. Il fut martyr, & on croit qu'il mourut à Porto en Italie; ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il en étoit évêque. Cette ville étoit le port de Rome à l'embouchure du Tibre, mais elle ne subsiste plus, on en voit seulement quelques ruines, & de l'église de S. Hippolyte, avec le puits où l'on dit qu'il fut jetté, & qui est maintenant comblé. En 1551. on trouva près l'église de S. Laurent hors de Rome une statuë de marbre, assise dans une chaire, avec des inscriptions, qui font croire qu'elle est de S. Hippolyte, car elles contiennent un catalogue de ses ouvrages, & deux cycles de huit années, l'un pour

Phot. Cod. 121. Bib'. Patr. to.2. init.

Baron. an. 207. n. 15. Mabill. Iter Italic. 22. Feur. 1686.

Gruter. p. 140. 142.

les quatorziémes lunes, l'autre pour les dimanches ; & c'eſt le plus ancien canon paſcal que nous ayons. Cette ſtatuë eſt dans la bibliotheque Vaticane. Le pape Urbain mourut l'an 230. après avoir tenu le ſaint ſiege environ huit ans, & Pontien lui ſucceda.

Lib. Pontif. in Pagi. an. 231. n. 2.

LII. Noëtus héretique.

L'hérétique Noëtus étoit d'Aſie, né à Smyrne. Il ſoutenoit, comme Praxeas en Occident, qu'il n'y avoit point de diſtinction entre les perſonnes divines, que le Pere avoit ſouffert, & étoit de même que le Fils, qu'il étoit viſible & paſſible quand il vouloit. Les prêtres de l'égliſe d'Epheſe où il étoit, le firent venir devant eux, & l'interrogerent, s'il étoit vrai qu'il ſoûtint cette erreur, que perſonne n'avoit encore avancée, & d'abord il la nia : mais enſuite ayant attiré dix hommes à ſon parti ; il devint plus hardi, & enſeigna publiquement ſon héréſie. Les mêmes prêtres le firent encore venir, avec ceux qu'il avoit ſéduits, il leur dit : Quel mal ai-je fait ? je ne glorifie qu'un ſeul Dieu ; je n'en connois qu'un ſeul, & nul autre qui ait été engendré, qui ait ſouffert, qui ſoit mort. A quoi les prêtres répondoient : Nous honorons auſſi un ſeul Dieu & un ſeul Chriſt ; mais comme nous le connoiſſons, un Chriſt Fils de Dieu, qui a ſouffert, qui eſt mort, qui eſt reſſuſcité, qui eſt au ciel, qui eſt à la droite du Pere, qui viendra juger les vivans & les morts ; c'eſt ce que nous avons appris des écritures divines, & ce que nous ſavons. Comme Noëtus demeuroit opiniâtre, il fut chaſſé de l'égliſe avec ſes diſciples ; il étoit ſi inſenſé, qu'il ſe nommoit Moïſe & ſon frere Aaron.

Epiph. har. 57. n. 1. Theodor. haret. fab. lib. III. c. 3.

LIII. Ordination d'Origene & ſa condamnation.

Cependant Origene fut obligé d'aller à Athenes pour ſecourir les égliſes d'Achaïe, travaillées de pluſieurs héreſies. Il partit d'Egypte avec une lettre eccleſiaſtique de ſon évêque, & paſſa en Paleſtine. Il s'arrêta à Ceſa-

Hier. de ſcrip. Orig.

rée, où Theoctiſte évêque du lieu, & Alexandre évêque de Jeruſalem, lui impoſerent les mains, & l'ordonnerent prêtre, à l'âge de quarante-cinq ans; car c'étoit environ l'an 230. Demetrius évêque d'Alexandrie le trouva fort mauvais, ſoit par jalouſie du mérite d'Origene, ſoit par le zele de la diſcipline eccleſiaſtique. Il publia alors la faute qu'Origene avoit commiſe, ſe faiſant eunuque, qui juſques là avoit été tenuë ſecrette. Car cette mutilation étoit défenduë par les loix de l'égliſe, & rendoit irregulier; celui qui ſe la faiſoit étoit regardé comme homicide de ſoi-même, & ennemi de l'ouvrage de Dieu. Alexandre de Jeruſalem ſe défendoit en diſant qu'il n'avoit ordonné Origene que ſur le témoignage avantageux que Demetrius lui-même en avoit donné par ſes lettres; toutefois cette ordination excita des troubles qui durerent long tems dans l'égliſe. Origene fit ſon voyage en Grece, & revint à Alexandrie où il continua les écrits qu'il avoit commencé.

An. 230.

Conſt. apoſt. 22.

Hier. ſcript. in Alex.

L'évêque Demetrius avoit déja témoigné de l'aigreur contre lui, en ſe plaignant qu'à ſon premier voyage de Paleſtine, les évêques l'avoient fait prêcher, n'étant que laïque. Son ordination l'irrita beaucoup plus; outre l'irregularité qui s'y trouvoit, il releva pluſieurs erreurs qui paroiſſent dans les ouvrages d'Origene, & aſſembla un concile d'évêques & de prêtres, où il lui fut fait défenſe d'enſeigner à Alexandrie, ni même d'y demeurer. Origene ſe retira à Ceſarée en Paleſtine, laiſſant à Heraclas la conduite de ſon école, pour l'inſtruction des fideles; c'étoit la dixiéme année de l'empereur Alexandre, 231. de J. C. Demetrius paſſa plus avant enſuite, & dans un autre concile de quelques évêques d'Egypte, il prononça contre Origene une ſentence de dépoſition qu'il leur fit ſouſcrire; enfin il en

L. Sup. n. 43.

Phot. cod. 118. in Pamph.

Euſ. VI. hiſt. c. 26. An. 231.

vint

vint juſques à l'excommunication ; & écrivit de tous côtez pour le faire rejetter de la communion de tous les évêques. Demetrius mourut peu de tems après, la même année 231. après avoir tenu le ſiege d'Alexandrie quarante-trois ans, & Heraclas lui ſucceda. *Supl. lib.* VI. *n.* 30.

LIV. Erreurs d'Origene.

Les erreurs que l'on reprochoit à Origene, ſe trouvoient principalement dans ſon traité *Peri-archôn*, c'eſt-à-dire, des principes; qui étoit comme une introduction à la theologie. Nous ne l'avons que de la verſion de Rufin, qui l'a corrigé autant qu'il a pû, & declare qu'il en a ôté tout ce qui paroiſſoit contraire à la doctrine de l'égliſe, principalement touchant la Trinité; toutefois nous y liſons encore des opinions hardies & ſingulieres, qui n'étant point tirées de la tradition de l'égliſe, ont été univerſellement rejettées, nonobſtant la grande autorité d'Origene. Dans ce traité des principes il entreprend de renverſer par les fondemens les hereſies de Valentinien, de Marcion & des autres ſemblables; qui, pour trouver la cauſe du mal, avoient inventé deux principes; & vouloient qu'il y eût des eſprits & des hommes de deux natures differentes; les uns eſſentiellement bons, les autres eſſentiellement mauvais. Origene établit au contraire, qu'il n'y a que Dieu qui ſoit de ſa nature bon & immuable, que toute créature eſt ſujette au changement & capable de bien ou de mal; que la cauſe du mal eſt l'imperfection de la creature raiſonnable, qui uſant mal de ſa liberté, décheoit de la perfection de ſon origine, par ſa pure faute. *Ruf. praf. in lib.* I. *&* II. *lib.* I. *c.* 8. *c.* 5. 6.

Il établit donc pour fondement le libre arbitre qu'il prouve ſolidement, & par la raiſon & par l'écriture; répondant à tous les paſſages dont les heretiques abuſoient pour le combattre. Mais il en pouſſe trop les conſequences; car il prétend que l'inégalité des creatures *lib.* IIII. *c.* I. *lib.* II. *c.* I. 3.

n'eſt que l'effet de leur merite. Selon lui, Dieu a créé avant les corps un certain nombre d'eſprits égaux, qui la plûpart ont failli, & ſelon les degrez de leurs fautes ont été attachés à divers corps créés exprès pour les punir ; en ſorte que de purs eſprits ils ſont devenus ames, ou d'anges, ou d'aſtres, ou d'hommes. Car il tient les anges compoſez d'ames & de corps très ſubtils & appliquez ſuivant leur merite à differens miniſteres. Il tient auſſi que les aſtres ſont animez, & ne ſont que de belles priſons pour des eſprits moins coupables que ceux qui habitent ce bas monde. Celui de tous les eſprits, qui dès le commencement s'eſt attaché à Dieu, par une charité plus parfaite, a merité de lui être uni d'une maniere plus excellente, pour n'en être jamais ſeparé, & c'eſt l'ame de J. C. tous les autres eſprits ſont ſujets à changer de bien en mal, & de mal en bien. La felicité des bienheureux ne les rend pas impeccables, de peur qu'ils ne ſe l'attribuent à eux-mêmes plûtôt qu'à Dieu ; & d'ailleurs le demon même ceſſera un jour d'être ennemi de Dieu ; ſa mauvaiſe volonté étant détruite, afin que Dieu ſoit tout en tous. Mais cela n'arrivera qu'après une longue ſuite de ſiecles ; car après ce monde il y en aura un autre & pluſieurs autres ; comme il y en a eu pluſieurs devant ; même il n'y a jamais eu de tems ſans monde, & il n'y en aura jamais, de peur que Dieu ne ſoit oiſif.

Lib. 1. c. 8. 11. c. 8. 11. c. 2. 1. c. 7. 11. c. 6. lib. 12. c. 3. lib. 1. c. 6. lib. 11. c. 1. c. 3. c. 5.

Origene avoit puiſé ces opinions dans la philoſophie de Platon, qu'il ſavoit parfaitement. Il en avoit pris entr'autres ce principe ſpecieux ; que les peines ſont toutes medecinales, & n'ont pour but que la correction de celui qui les ſouffre ; ce qui lui paroiſſoit plus propre à accorder la juſtice de Dieu avec ſa bonté, que des peines éternelles. Il n'avance rien toutefois qu'il n'appuye

11. c. 21. Plat. Gorg. Edit. Ser. p. 478. lib. 11. c. 2.

de quelque paſſage de l'écriture ; mais ſouvent dans le ſens détourné. Il diſtingue très-bien les trois ſens de l'écriture ; le litteral ou grammatical, le figuré ou allegorique & l'anagogique ou myſtique ; il montre les erreurs des Juifs & des heretiques qui ont pris trop à la lettre des expreſſions figurées, & de ceux qui ont voulu trouver des myſteres par tout. Mais il ſe trompe ſouvent dans l'application de ces regles ; il donne trop au ſens myſtique, & neglige trop le litteral. Voilà les principales erreurs d'Origene, tellement renfermées dans ſon traité des princes, qu'elles en font le corps & le principal deſſein.

LV. Défenſe d'Origene.

Il eſt vrai qu'il ne les avance que comme des opinions, en doutant & les ſoumettant au jugement du lecteur. Il expoſe d'abord la foi de l'égliſe catholique, & ce qu'elle enſeigne univerſellement ; il traite le reſte comme des queſtions problêmatiques, ſur leſquelles il propoſe ſes penſées avec une grande modeſtie. C'eſt ainſi qu'il peut être excuſé ſur les opinions qui ſont conſtamment de lui ; car il y en avoit d'autres qu'il déſavoüoit abſolument, ſe plaignant que les heretiques avoient falſifié ſes ouvrages. Voici comme il en parloit dans une de ſes lettres : Un certain hereſiarque, après que nous eûmes diſputé en preſence de pluſieurs perſonnes ; prit la relation des mains de ceux qui l'avoient écrite, y ajoûta, en ôta, y changea ce qu'il voulut, faiſant paroître ſous mon nom ce qu'il avoit écrit lui-même & m'inſultant. Nos freres de Paleſtine en furent indignez, & m'envoïerent un homme à Athenes pour avoir l'original. Je ne l'avois ni lû ni revû ; & Je l'avois tellement negligé, que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyai toutefois ; & je prens Dieu à témoin, qu'ayant été trouver celui qui avoit falſifié cet écrit ; comme je

Ap. Ruf. apolog. pro. Orig.

lui demandois pourquoi il l'avoit fait, il me répondit comme pour me satisfaire, qu'il avoit voulu orner & corriger notre dispute. Voyez quelle correction. C'est ainsi que Marcion ou Appelles son successeur, ont corrigé les évangiles & S. Paul. Il ajoûtoit : A Ephese un certain heretique m'ayant vû & n'ayant voulu, je ne sai pourquoi, ni conferer avec moi, ni même ouvrir la bouche en ma presence; écrivit ensuite une conference telle qu'il lui plût, sous son nom & sous le mien, & l'envoya à ses disciples à Rome, comme je l'ai appris; & je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée aussi à ceux des autres lieux. Il m'insultoit même à Antioche avant que j'y vinsse, en faisant courir sa prétenduë conference; mais quand j'y fus, je le convainquis en presence de plusieurs témoins: & comme il persistoit dans son impudence, je demandai que l'on representât l'écrit, afin que mon crime fût connu par les freres, qui connoissoient mon stile & ma doctrine; il n'osa montrer le livre, & sa fausseté fut convaincuë. Ainsi parloit Origene. Mais enfin ses ouvrages demeurerent infectez de plusieurs erreurs, tant de celles qu'il avoit proposées en doutant, que de celles que les heretiques y avoient malicieusement inserées, & ces erreurs trouverent plusieurs sectateurs à cause de la grande reputation de la doctrine & de la vertu de l'auteur, & causerent dans les siecles suivans de grands troubles dans l'église.

LVI. Disciples d'Origene. *Eus.* VI. 26. 27.

Origene s'étant retiré en Palestine, passa quelque tems à Jerusalem, où il visita les saints lieux; mais son principal séjour fut à Cesarée, près de l'évêque Theoctiste : qui aussi bien qu'Alexandre de Jerusalem, lui donna toûjours à lui seul la charge d'expliquer l'écriture sainte, & d'enseigner la doctrine de l'église. Il eut alors un grand nombre de disciples, qui des païs les plus *ibid. c.* 30.

éloignez venoient en Judée exprès pour l'entendre. Firmilien évêque de Cesarée en Cappadoce, étoit celebre deslors ; il avoit une telle affection pour Origene, qu'il le pria quelquefois de venir chez lui, pour l'utilité des églises, & quelquefois il vint le trouver en Judée, & passa quelque tems avec lui, pour s'instruire de plus en plus des choses divines. *Euſ. VI. 27.*

Mais de tous les disciples qu'eut Origene pendant ce séjour en Palestine, le plus illustre fut Theodore depuis nommé Gregoire, & surnommé Thaumaturge, c'est-à-dire, faiseur de miracles. Il étoit de Neocesarée dans le Pont, né de parens nobles & riches ; mais d'un pere payen : il le perdit à quatorze ans ; & dès-lors il commença à avoir quelque connoissance de la vraïe religion. Sa mere lui fit étudier la rethorique, & il y réüssit tellement que l'on jugeoit qu'il seroit un des grands orateurs de son tems ; il eut aussi un maître pour la langue latine, necessaire à ceux qui pouvoient aspirer aux charges. Ce maître qui savoit le droit Romain l'excita à l'étudier, & lui en donna les commencemens ; pour s'y perfectionner on lui conseilla d'aller à Beryte en Phenicie, où étoit alors une école celebre des loix Romaines, & il se proposa de passer jusques à Rome. *ibid. c. 30.* *Greg. Niſs. vita Thaum.* *Greg. Thaum. in Orig. p. 55.* *Greg. Thaum. ib.*

Cependant le gouverneur de Palestine avoit emmené avec lui le beau-frere de Theodore mari de sa sœur, pour se servir de ses conseils ; comme il étoit ordinaire aux magistrats Romains, d'avoir auprès d'eux des Jurisconsultes qui les soulageoient dans les fonctions de leurs charges. Cet homme ne pouvant vivre longtems separé de sa femme, obtint du gouverneur des lettres pour la faire venir aux dépens du public. Il vint donc un officier à Neocesarée, avec les ordres necessaires pour lui faire faire ce voyage & à plusieurs per-

ſonnes de ſa ſuite. Le public fourniſſoit les voitures, & en chaque ville il y avoit des perſonnes chargées de loger & de défrayer ceux qui voyageoient ainſi. Comme il n'étoit pas de la bienſeance que cette femme fit ſeule un ſi grand voyage ; on perſuada à ſon frere Theodore de la ſuivre, puiſqu'auſſi bien Ceſarée où ils alloient, n'étoit pas loin au-delà de Beryte, où il devoit aller pour ſes études. Un ſecond frere nommé Athenodore fut auſſi de ce voyage, au moins eſt-il certain qu'ils ſe trouverent tous deux enſemble à Ceſarée.

LVII. Methode d'Origene. *Greg. Thaum. ib.*

Y étant arrivez ils s'attacherent à écouter Origene, qui les y retint plus qu'ils ne penſoient. Il commença par les loüanges de la philoſophie, c'eſt-à-dire, de la vraïe ſageſſe ; montrant que pour vivre veritablement, de la vie qui convient à des perſonnes raiſonnables, il faut s'appliquer premierement à ſe connoître ſoi-même ; puis connoître les vrais biens qu'il faut chercher, & les vrais maux qu'il faut fuïr. Il blâmoit l'ignorance, & l'aveuglement de ceux qui vivent comme des bêtes, ſans ſonger même à s'inſtruire ; & faiſoit voir que ſans cette philoſophie on ne peut avoir de vraïe pieté envers Dieu. Il continuoit ces diſcours pendant pluſieurs jours, avec une grace & une adreſſe merveilleuſe. Il ne diſputoit pas avec eux, comme pour les vaincre par le raiſonnement ; mais il leur témoignoit une bonté & une affection ſinguliere, comme ne cherchant qu'à les ſauver & leur communiquer les vrais biens. Ces diſcours avoient une telle force, qu'il étoit impoſſible de lui reſiſter, & il ſe rendoit maître des eſprits ; & toutefois le commun des hommes ne le connoiſſoit point, & n'y voyoit rien d'extraordinaire. Ainſi les deux freres demeurerent comme charmez & unis à lui de l'amitié la plus intime ; oubliant l'étude des loix, leur patrie & leurs pa-

rens, pour s'attacher uniquement à lui & à la philoſophie.

Origene ne ſe contentoit pas de leur donner des inſtructions ſuperficielles, il creuſoit & penetroit leurs ſentimens, il les interrogeoit & écoutoit leurs réponſes; il les reprenoit & les terraſſoit quelquefois par des queſtions ſocratiques qui les ſurprenoient. Enfin ayant découvert en eux un beau naturel, il n'obmit rien pour le cultiver, pour dompter ces eſprits encore fiers, pour les rendre traitables & ſoumis à la raiſon. Les ayant ainſi préparez & excitez à s'inſtruire par un enchaînement de diſcours engageans, dont ils ne pouvoient ſe défendre, il commença à leur donner les inſtructions ſolides de la vraïe philoſophie. Premierement de la logique, en les accoûtumant à ne recevoir ni rejetter au hazard les preuves; mais à les examiner ſoigneuſement, ſans s'arrêter à l'apparence ni aux paroles, dont l'éclat ébloüit, ou dont la ſimplicité dégoûte; & ne pas rejetter ce qui ſemble paradoxe, & ſouvent ſe trouve le plus veritable; en un mot, à juger de tout ſainement & ſans prévention. Enſuite il les appliquoit à la phyſique; c'eſt-à-dire, à la conſideration de la puiſſance & de la ſageſſe infinie de l'auteur du monde, ſi propre à nous humilier. p. 62.

Il leur enſeignoit encore les mathematiques, principalement la geometrie & l'aſtronomie, & enfin la morale; qu'il ne faiſoit pas conſiſter en vains diſcours, en définitions & en diviſions ſteriles; mais il l'enſeignoit par la pratique, leur faiſant remarquer en eux-mêmes les mouvemens des paſſions, afin que l'ame ſe voyant comme dans un miroir, pût arracher juſques à la racine des vices, & fortifier la raiſon, qui produit toutes les vertus. Aux diſcours il joignit les exemples étant lui-même un modele de vertu.

p. 69. Après les autres études il les amena à la theologie, disant que la connoissance la plus necessaire est celle de la premiere cause. Il leur faisoit lire tout ce qu'en avoient écrit les anciens, soit poëtes, soit philosophes; grecs ou barbares; excepté ceux qui enseignoient expressément l'athéïsme, en niant qu'il y eût ni Dieu, ni providence. Il leur faisoit tout lire, afin que connoissant le fort & le foible de toutes les opinions, ils pussent se garantir des préjugez; mais il les conduisoit dans cette étude; les tenant comme par la main, pour les empêcher de broncher, & pour leur montrer ce que chaque secte avoit d'utile; car il les connoissoit toutes parfaitement. Il les exhortoit de ne s'attacher à aucun philosophe, quelque réputation qu'il eût, mais à Dieu seul & à ses prophetes.

72. Ensuite il leur expliquoit les saintes écritures, dont il étoit le plus savant interprete de son tems. C'est ainsi que saint Gregoire Thaumaturge raconte lui-même la maniere dont Origene l'avoit instruit; par où l'on peut juger en general de sa conduite, à l'égard de ses autres disciples. Pendant ce séjour de Cesarée, il continua ses commentaires sur l'écriture; & travailla sur Isaïe & sur Ezechiel.

Euſ. VI. c. 31.

LIVRE SIXIE'ME.

DE's le tems que l'empereur Alexandre étoit en Orient, faisant la guerre contre les Perses, il apprit que les Germains avoient passé le Rhin & le Danube, & pilloient les terres des Romains. Il envoya des ordres pour les reprimer, puis il marcha lui-même contre eux & vint à Mayence avec sa mere Mamée, qui ne le quittoit point. Il y avoit dans l'armée un nommé Jule Maximin, né en Thrace plûtôt barbare que Romain; car son pere étoit Goth, sa mere de la nation des Alains. Il étoit haut de plus de huit pieds, & si fort qu'il remuoit lui seul un chariot chargé; que d'un coup de poing il cassoit les dents à un cheval, & d'un coup de pied lui rompoit une jambe. D'abord il fut pastre, puis simple cavalier, & de degré en degré il parvint jusques au commandement des armées & au gouvernement des provinces. Alors il avoit l'inspection de toutes les nouvelles troupes; l'empereur l'avoit chargé de leur faire faire l'exercice, & de les dresser à la guerre, dont il savoit parfaitement tout le détail.

I. Mort d'Alexandre Maximin empereur. Persecution. *Herod. lib.* VI. *Lamprid. p.* 135.

Capitol. in Max.

Les soldats étoient ennuyez du gouvernement d'Alexandre, ou plûtôt de sa mere, dont il dépendoit toûjours, & dont la principale passion étoit l'avarice. Ils trouvoient en ce prince trop peu de vigueur, & d'ailleurs trop d'exactitude pour la discipline; c'est pourquoi ils lui donnerent le nom de Severe. Ils se revolterent donc, & reconnurent pour empereur Maximin; qui fit tuer Alexandre avec sa mere dans sa tente où il s'étoit retiré. Il avoit regné treize ans & neuf jours, & en avoit vêcu vingt-neuf: il fut tué le quatorziéme de Mars l'an

An. 235. Capit. p. 142. A. Herod. lib. VII.

235. de J. C. Maximin étoit feroce & cruel. Ayant découvert une conſpiration formée contre lui, il fit mourir ſans forme de procés plus de quatre mille perſonnes, entre autres les amis & les ſerviteurs d'Alexandre ; & comme il y en avoit pluſieurs des chrétiens, ce fut une occaſion de perſecuter l'egliſe.

Euſ. VI. c. 28.

Les tremblemens de terre qui arriverent dans le même tems, y contribuerent ; car les payens, même les plus ſenſez, ne manquerent pas d'en accuſer les chrétiens à leur ordinaire, comme des autres calamitez publiques. Dans la Cappadoce & dans le Pont, pluſieurs édifices furent ruïnez & des villes entieres abîmées. Serenien qui en étoit alors gouverneur, étoit un des juriſconſultes cheris d'Alexandre, cruel ennemi des chrétiens. Les fideles qui vivoient en paix depuis la mort de l'empereur Severe, c'eſt-à-dire, depuis 24. ans, furent ſurpris de cette perſecution, & ils paſſoient d'un lieu à un autre, pour s'en garantir ; car elle n'étoit pas univerſelle, mais ſeulement locale. L'empereur n'avoit ordonné de faire mourir que ceux qui enſeignoient, & qui gouvernoient les égliſes ; mais on ne voit point que la perſecution ait ceſſé pendant ſon regne, qui fut de trois ans ; & on remarque qu'il y eut des égliſes brûlées ; ce qui montre que les chrétiens avoient deſlors des lieux publics pour faire leurs aſſemblées.

Firmil. ap. Cypr. epiſt. 75.

II. Livre de Tertullien de la couronne.

Maximin aſſocia à l'empire ſon fils Maxime ; & il eſt à croire qu'il fit à ſon avenement des liberalitez aux ſoldats. Nous pouvons rapporter à cette occaſion le livre de Tertullien de la couronne du ſoldat, écrit depuis ſa chûte, & aprés une longue paix dans l'égliſe ; & rien n'empêche qu'il ait vêcu encore pluſieurs années depuis. Voici donc comme il rapporte le fait qui lui donna ſujet d'écrire. Les ſoldats s'approchoient couron-

nez de laurier, ſuivant la coûtume, pour recevoir la diſtribution. Il y en eut un qui ſe préſenta la tête nuë, tenant ſa couronne à la main. Les autres le montroient de loin & s'en moquoient ; les plus proches fremiſſoient de colere. Il étoit déja paſſé quand le bruit en vint au tribun. Pourquoi, lui dit-il, n'es-tu pas comme les autres? Il ne m'eſt pas permis, répondit-il. On lui en demanda la raiſon. Parce, dit-il, que je ſuis chrétien. On prit les avis, & il fut renvoyé aux prefets du camp: là il fut dégradé & quitta ſon manteau, ſa chauſſure & ſon épée, & fut mis en priſon. Pluſieurs le blâmerent comme s'étant expoſé temerairement, & ayant mis en danger la longue paix de l'égliſe, ſoûtenant d'ailleurs que cette couronne étoit un ornement indifferent. Tertullien prétend au contraire que c'étoit une marque d'idolâtrie, & entreprend la défenſe du ſoldat. On demandoit en quel endroit de l'écriture ces couronnes étoient défenduës ; mais Tertullien ſoutient que la tradition ſuffit, & rapporte les exemples d'un grand nombre de pratiques fondées ſur la ſeule tradition. Voici ſes paroles:

Pour commencer par le baptême; avant que d'entrer dans l'eau, là-même, & encore quelque tems auparavant dans l'égliſe, & ſous la main du prélat: nous proteſtons que nous renonçons au demon, à ſes pompes, & à ſes anges. Enſuite nous ſommes plongez trois fois, répondant quelque choſe au-delà de ce que le Seigneur a déterminé dans l'évangile. Etant levez des fonts, nous goûtons du lait & du miel ; & depuis ce jour nous nous abſtenons du bain ordinaire pendant toute la ſémaine. Le ſacrement de l'euchariſtie, que le Seigneur a ordonné à tous, & dans le tems du repas ; nous le prenons même aux aſſemblées d'avant le jour, & ne c. 3.

le recevons que de la main de ceux qui y préſident. Nous faiſons tous les ans des oblations pour les défunts & pour lesfêtes des martyrs. Nous ne croïons pas permis de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux; nous joüiſſons du même privilege depuis le jour de pâque juſques à la pentecôte. Nous ſouffrons avec peine que l'on faſſe tomber à terre quelque choſe de nôtre pain ou de nôtre coupe.

A toutes nos démarches, nos mouvemens, nos entrées & nos ſorties; en nous chauſſant, nous baignant, nous mettant à table, ou au lit, prenant un ſiege, allumant une lampe; à quelque action que ce ſoit, nous marquons nôtre front du ſigne de la croix. Si vous demandez une loi tirée des écritures, pour ces pratiques & pour les autres ſemblables, vous n'en trouverez point: on vous dira que la tradition les a autoriſées, la coûtume les a confirmées, la foi les obſerve. Origene rapporte en même tems ces mêmes pratiques, diſant que tous les obſervent, quoique tous n'en ſachent pas la raiſon.

Orig. homil. 5. in Numer.

III. Fin de Tertullien.

On pourroit rapporter ici le traité de la fuite dans la perſécution, & quelques autres des derniers de Tertullien, dont nous ne ſavons point le tems, non plus que ſa mort. Nous ſavons ſeulement qu'il ſe ſepara même des Montaniſtes, & qu'il fit des aſſemblées particulieres. Il reſta de ſes ſectateurs nommez Tertullianiſtes, & ils durerent à Carthage encore deux cens ans, juſques au tems de ſaint Auguſtin: alors ils ſe réünirent à l'égliſe catholique. Tertullien ſemble avoir rejetté le baptême des heretiques. Outre ce qu'il dit dans le livre du baptême, écrit lorſqu'il étoit catholique: dans celui de la pudicité, il dit: Chez nous l'heretique, comme égal au payen, ou même encore pire; eſt purgé par le baptême de verité, avant que d'être admis. Quoi-

Aug. de hæreſ. c. 86.

De bapt. c. 14. Sup. l. IV. n. 47.

De pudic. c. 19.

qu'il en ſoit de Tertullien ; il eſt certain qu'il y eut un évêque de Carthage nommé Agrippin, qui changea l'ancienne coûtume reçûë par la tradition des apôtres, de reconnoître pour valable le baptême des heretiques, & introduiſit l'uſage de les rebaptiſer ; ne croyant pas que rien de bon pût venir d'eux : ce qu'il fit toutefois après avoir pris l'avis des autres évêques d'Afrique & de Numidie. On ne ſait pas le tems d'Agrippin ; mais il ne peut avoir vêcu plus tard, puiſqu'il a été avant Donat, prédeceſſeur de S. Cyprien.

Aug. de bapt. cent. Donat. lib. 11. c. 7. 8. 9.

Cypr. Epiſt. 71. ad Quint.

Huet. 1. Orig. c. 3. Oroſ. l. VII. c. 19.

Comme ceux qui enſeignoient dans les égliſes étoient condamnez à mort par l'édit de la perſécution, Origene fut obligé de ſe retirer. On a même écrit qu'il étoit le principal objet de ce ſanglant édit, comme le docteur le plus renommé dans l'égliſe. Il eſt vrai-ſemblable qu'il ſe retira à Ceſarée de Cappadoce, chez l'évêque Firmilien ſon ami ; qu'ils ſe cacherent enſemble pour éviter la perſecution, & que leur retraite fut chez une femme riche & pieuſe nommée Juliene, chez laquelle il eſt certain qu'Origene paſſa deux ans. Elle avoit quantité de livres qui lui étoient venus par ſucceſſion de Symmaque le traducteur de l'écriture. Ainſi Origene y eut la commodité de conferer les divers exemplaires des differentes verſions ; & peut-être y commença-t-il ſes Hexaples qu'il acheva depuis à Tyr.

IV. Fauſſe prophetesſe. *Firmil epiſt. 75. ap. Cypr.*

Les égliſes de Cappadoce furent alors troublées par une femme qui étant hors d'elle ſe prétendit prophetesſe & inſpirée du ſaint Eſprit. Elle trompa long-tems les fideles, faiſant paroître des prodiges, & promettant entr'autres de faire trembler la terre, parce que le démon prévoyoit le tremblement. Il la faiſoit marcher à pieds nuds ſur la neige au fort de l'hiver, ſans en ſentir d'incommodité. Elle diſoit qu'elle ſe hâtoit d'aller en

Judée & à Jerusalem, prétendant en être venuë ; elle s'étoit acquise une telle autorité sur ses sectateurs, qu'ils la suivoient par tout, & lui obéissoient en tout. Elle eut souvent la hardiesse de contrefaire la consecration de l'eucharistie, par l'invocation terrible, & d'offrir à Dieu le sacrifice avec la priere ordinaire, de baptiser plusieurs personnes, employant les termes de l'interrogation légitime ; ensorte qu'elle sembloit ne s'éloigner en rien de la regle de l'église. Elle trompa un prêtre nommé Rustique & un diacre : jusqu'à venir à la derniere corruption, ce qui fut découvert peu de tems après. Car un des exorcistes, homme d'une vertu connuë, excité par plusieurs des freres, s'éleva contre l'esprit qui agitoit cette femme, & lui resista si fortement, qu'il montra que c'étoit un esprit malin, & non pas saint, comme on croyoit auparavant. Le demon toutefois avoit pris ses précautions, en prédisant au peuple qu'il viendroit un adversaire qui les tenteroit.

V. Exhortation d'Origene au Martyre. *Euſ.* VI. & 28. *Orig. martyr.* *p.* 297.

Ce fut dans cette persecution & apparamment de sa retraite, qu'Origene écrivit l'exhortation au martyre, à son ami Ambroise, qui avoit été pris avec un prêtre de Cesarée en Palestine, nommée Protoctete, & quelques autres. Origene nomme la Germanie le lieu où ils devoient souffrir le martyre ; & l'on trouve en Orient quelques villes de ce nom. Mais il n'est pas impossible que l'empereur Maximin ne les eut fait amener dans la grande Germanie, c'est-à-dire dans l'Allemagne où il étoit alors.

p. 171. Origene dit en ce traité, que pour emplir la mesure de la confession, il faut pendant tout le tems de l'examen & de la tentation, ne donner aucune prise sur nous au demon, qui veut nous infecter de mauvaises pensées de renonciation, ou de doute : ne dire aucune

parole qui s'éloigne de la confeſſion ; ſouffrir tout de la part de nos adverſaires ; les inſultes les mocqueries, les riſées, le mépris, la compaſſion qu'ils témoignent de l'erreur de la folie qu'ils nous attribuent. De plus, n'être point emportez par l'affection naturelle pour des enfans, pour une femme, & pour les autres perſonnes cheres, par l'attachement aux biens, ou à la vie ; mais être détachez de tout, & entierement à Dieu. Et ailleurs : Il ne faut pas ſeulement combattre pour ne pas nier ; mais pour n'avoir pas de honte, dés le commencement que l'on eſt traité indignement par les infideles, principalement aprés avoir été honoré & reçu en pluſieurs villes ; ce qui s'adreſſe à Ambroiſe, qui avoit eu de grandes charges. Il marque ailleurs qu'outre ſa femme & ſes enfans, il avoit des freres & des ſœurs. Il dit encore : Comme les martyrs qui ont ſouffert des tourmens, ont montré plus de vertu que ceux qui n'en ont point ſouffert ; ainſi nous autres pauvres devons vous ceder la premiere place, à vous, qui par la charité avez foulé aux pieds la gloire, vos grands biens, & la tendreſſe pour vos enfans. Il les fait ſouvenir des promeſſes qu'ils ont faites à ceux qui les inſtruiſoient pour le baptême ; & leur montre que la liberté qu'ils avoient alors de choiſir le vrai Dieu, eſt devenuë une neceſſité par l'engagement. Il rapporte fort au long l'exemple d'Eleazar, & des ſept freres, dont le martyre eſt décrit dans le livre des Machabées, & il le rapporte comme tiré de l'écriture.

Quelques-uns regardoient les ſacrifices comme une choſe indifferente, & diſoient que les noms étant d'inſtitution, il n'importoit de dire : J'honore le ſoleil ou Apollon, ou Diane pour la lune, ou Cerès pour l'eſprit de la terre ; ſuivant la doctrine des ſages d'entre les

p. 172.

p. 177.

p. 178.

183.

2. *Macc.* VI. 188.

210.

payens. Mais Origene prétend que ces noms avoient quelque force particuliere, pour attirer les démons ; & ſoûtient qu'il n'eſt permis de donner au vrai Dieu que
212. les noms employez par Moïſe, par les prophetes & par
218. J. C. même ; ſavoir Sabaoth, Adonaï, Saddaï, le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Origene conclut ainſi ce traité : Je ſouhaite que ces avis vous ſoient utiles ; mais ſi l'état où vous êtes, & la connoiſſance plus abondante des myſteres de Dieu, vous les fait regarder comme pueriles & mépriſables, j'en ſerai ravi. Mon deſſein n'eſt pas que vous arriviez à la couronne par mon miniſtere ; mais que vous y arriviez de quelque maniere que ce ſoit ; & Dieu veüille que ce qu'il y a de plus divin & de plus excellent vous y conduiſe ; je veux dire le verbe & la ſageſſe de Dieu.

VI.
S. Fabien pape.
Lib. Pontif.
An. 235.

Le pape Pontien fut ſans doute des premiers qui ſentirent la perſecution ; auſſi fut-il relegué en Sardaigne cette année 235. premiere de Maximin, ſous le Conſulat de Severe & de Quintien. Il eut pour compagnon de ſon exil un prêtre nommé Hippolyte. Le ſaint pape renonça au pontificat dans cette iſle, le vingt-huitiéme de Septembre, après avoir tenu le S. ſiege cinq ans & trois mois, & mourut le dix-neuviéme de Novembre. A ſa place, mais ſeulement après ſa mort, ſavoir le vingt-uniéme de Novembre, on élut Anteros, qui ne dura gueres qu'un mois ; car il mourut l'année ſuivante 236. le troiſiéme de Janvier. Huit jours après & l'onziéme de Janvier, Fabien fut élu d'une maniere merveilleuſe. Il avoit quitté la campagne pour venir à Rome avec quelques autres après la mort d'Anteros. Comme les freres étoient aſſemblez dans l'égliſe, pour l'election d'un évêque, on propoſoit pluſieurs perſonnes conſiderables, mais perſonne ne penſoit à Fabien, quoiqu'il fût preſent ;

V. pagi hic.
An. 236.
Euſ. v. hiſt. c. 29.

quand

quand tout d'un coup une colombe volant d'en haut, vint s'arrêter ſur ſa tête. Le peuple s'écria tout d'une voix, qu'il étoit digne de l'épiſcopat. On l'enleva auſſitôt, & on le mit dans le ſiege, qu'il remplit pendant quatorze ans.

VII. Les deux Gordiens empereurs: puis Puppien & Balbin: puis Gordien le jeune. *Herod. lib. 7. Capitol. p. 163.*

Cependant l'empereur Maximin ſe rendoit odieux de plus en plus par ſes cruautez & ſon avarice. L'Afrique commença à ſe déclarer contre lui. Quelques mécontens forcerent le proconſul Gordien d'accepter l'empire; & ce fut à Carthage qu'il en prit les marques. C'étoit un vieillard de quatre-vingt ans, qui avoit paſſé ſa vie dans les grands emplois. Il aſſocia à l'empire ſon fils, nommé Gordien, comme lui. Son élection fut approuvée à Rome par le peuple & par le ſenat, qui avoit toûjours haï Maximin. Mais Capellien, gouverneur de Numidie, ancien ennemi de Gordien, & irrité de ce qu'il vouloit le deſtituer, marcha contre lui avec de bonnes troupes, au nom de Maximin, & défit aiſément la multitude mal aguerie du peuple de Carthage. Gordien le fils fut tué dans le combat. Le pere voyant les affaires déſeſperées, s'étrangla de ſa ceinture. Ainſi finirent les deux Gordiens, après avoir regné ſeulement trois mois, depuis Avril juſqu'en Juin de l'année 237.

Pagi. an. 236. n. 7. 8. An. 237.

Le ſenat ayant appris leur défaite, & n'attendant plus de Maximin que les dernieres cruautez, élut pour empereur deux autres perſonnes conſiderables par leur âge & leur dignité: Claude Maxime Puppien, auparavant préfet de Rome, & Celius Balbin, qui avoit été deux fois conſul. Le peuple n'étoit pas content de cette élection, à laquelle il n'avoit point eu de part; & pour l'appaiſer, il fallut donner le titre de Ceſar au jeune Gordien, âgé ſeulement de douze ans, petit-fils du vieux Gordien; ce fut le neuviéme de Juillet de la même année 237.

Cependant Maximin, ſur la nouvelle de l'élection du vieux Gordien, avoit marché vers l'Italie; & ayant paſſé les Alpes, il fut arrêté par la reſiſtance d'Aquilée, qui lui ferma les portes, & ſe trouva obligé de l'aſſieger. Le ſiege tirant en longueur, les ſoldats fatiguez de la guerre, & irritez de ſa cruauté, le tuerent dans ſa tente en plein midi avec ſon fils, & envoyerent leurs têtes à Rome, où l'on fit des réjoüiſſances extraordinaires de ſe voir délivré de ce tyran. Ce fut environ le printemps de l'an 238. & Maximin perit, après avoir regné plus de trois ans. Puppien & Balbin commençoient à regner librement, mais ils n'étoient pas bien unis, & les ſoldats ne pouvoient ſe reſoudre à obéir à des empereurs choiſis par le ſenat. Ils s'éleverent donc ouvertement contre eux aux Jeux Capitolins, les traînerent honteuſement par la ville, & les tuerent, après leur avoir fait ſouffrir mille indignitez. C'étoit au mois de May de la même année 238. Ainſi Puppien & Balbin ne regnerent pas une année entiere. Les ſoldats conſerverent le jeune Gordien, qui fut reconnu de tout le monde pour empereur, quoiqu'il n'eût qu'environ treize ans: c'eſt ce qui paroît de plus certain pour les dattes de ce regne, qui ne ſont pas ſans difficulté.

Pagi. hoc an. 238.

Euſ. Chr. an. 23.

VIII. Lettre d'Origene à Africain.

On peut rapporter à ce tems la lettre d'Origene à Africain, écrite de Nicomedie, apparemment à ſon retour de Cappadoce; car la perſecution ceſſa avec la puiſſance de Maximin. Jules Africain, un des plus ſçavans d'entre les chrétiens, étoit de Nicopoli en Paleſtine. C'étoit l'ancienne Emmaüs, dont les Romains, après la ruine de Jeruſalem, avoient fait une ville, au lieu d'une ſimple bourgade, & lui avoient donné ce nom, en memoire de leurs victoires ſur les Juifs. Elle avoit été brûlée depuis, & Africain lui-même fut député vers

l'empereur Heliogabale, pour la faire rétablir, & il l'obtint. Africain étoit plus âgé qu'Origene, puiſqu'il le nomme ſon fils, & toutefois il ne laiſſa pas d'aller exprès à Alexandrie, pour voir Heraclas diſciple d'Origene, du tems qu'Heraclas conduiſoit l'école chrétienne de cette grande ville, avant que d'en être évêque. Cet Africain donc écrivit à Origene une lettre, où il lui propoſe les raiſons par leſquelles ils étoient perſuadés que l'hiſtoire de Suſanne, qui eſt à la fin du livre de Daniel, étoit ſuppoſée. Sa principale raiſon étoit, que ni cette hiſtoire, ni celle de Bel & du dragon, ne ſont point dans les exemplaires des Juifs.

Euſ. Chr. an. 21.

Id. hiſt. 6. c. 31.

Origene lui répondit, s'excuſant ſur le peu de ſéjour qu'il faiſoit à Nicomedie, qui ne lui permettoit pas de traiter à fonds cette queſtion. Il dit d'abord qu'il ne s'agit pas ſeulement de ces parties de l'hiſtoire de Daniel, mais de pluſieurs autres dans Daniel même, & dans pluſieurs livres de l'écriture, particulierement dans Eſther, qui ſe trouvent dans les exemplaires grecs de toutes les égliſes de J. C. & ne ſe trouvent point chez les Hebreux. Ces differences étoient alors encore plus grandes, avant les travaux d'Origene, & avant la verſion latine de ſaint Jerôme. Prenez donc garde, dit-il à Africain, que ſans y penſer, en ſupprimant ces paſſages, nous n'impoſions une loi aux freres de rejetter les livres ſacrez reçus par toutes les égliſes, & de flater les Juifs, en les priant de nous faire part de ceux qui ſont purs, & qui n'ont rien de ſuppoſé. La providence de Dieu n'a-t-elle pas donné à toutes les égliſes de J. C. le moyen de s'édifier par les écritures ſaintes? Ce n'eſt pas que je refuſe d'examiner les écritures des Juifs, & de les conferer avec les nôtres. Je l'ai fait, ſi je l'oſe dire, autant que perſonne, diſcutant toutes les éditions & leurs dif-

Epiſt. Orig. p. 222. 246. p. 223.

ferences, examinant en même tems, autant qu'il eſt poſſible, la verſion des Septante, de peur qu'il ne ſemble que je veüille impoſer à toutes les égliſes qui ſont ſous le ciel, & donner pretexte de calomnier les exemplaires communs & celebres. Nous nous exerçons auſſi à ne pas ignorer les écritures des Juifs, afin qu'en diſputant avec eux, nous puiſſions leur citer les paſſages, ſelon leurs exemplaires, & qu'ils n'ayent plus de pretexte pour mépriſer les fideles gentils d'origine, & ſe mocquent d'eux, comme ignorant la verité qui eſt dans leurs écritures. Il marque ailleurs qu'il y avoit des fideles, qui ne convenoient pas de l'autorité du texte hebreu.

Lib. 1. cont. Celſ. p. 17.

Il ajoûte que l'hiſtoire de Suſanne & des vieillards qui l'avoient calomniée, n'étoit pas inconnuë aux Juifs; & il montre par le nouveau teſtament, qu'ils avoient connoiſſance de pluſieurs autres faits, qui ne ſont point écrits dans les livres de l'ancien. D'où il conclut qu'il eſt probable que les Juifs en avoient retranché quelques parties, pour faire perdre la memoire des faits qui leur étoient les plus honteux, comme d'avoir fait mourir les prophetes, & que la difference de nos exemplaires & des leurs, vient de ce que les nôtres ont été pris ſur des originaux plus entiers. Il marque que le livre de Tobie, ni celui de Judith, n'étoient point en uſage chez les Juifs, & qu'ils ne les avoient point en hebreu, même entre les livres apocryphes, mais que les égliſes s'en ſervoient.

Ad Afric. p. 22. 231.

p. 242.

p. 243.

Il dit, comme témoin oculaire, que les Juifs, quoique ſujets & tributaires des Romains, avoient un chef ou ethnarque, dont le pouvoir étoit très-grand par la permiſſion de l'empereur, & qu'à ſon inſçu ils condamnoient quelquefois à mort. Il rapporte en cette

p. 240.

lettre quelques étymologies, qui ont donné ſujet à ceux qui entendent l'hebreu, de dire qu'il n'y étoit pas fort ſavant. Il conclut ainſi : Celui-là vous ſaluë qui m'a aidé à dicter cette lettre, qui y a toûjours aſſiſté, & y a corrigé ce qu'il a voulu. C'eſt mon ſeigneur & mon frere le pieux Ambroiſe. Sa très-fidele compagne Marcelle vous ſaluë auſſi, avec leurs enfans & Anicet. Saluez nôtre digne pape Apollinaire, & ceux qui nous aiment. Le nom de pape marque un évêque ; mais on ne ſait de quel ſiége l'étoit cet Apollinaire. Il paroît ici qu'Ambroiſe étoit ſorti de priſon.

Origene s'explique encore ailleurs touchant les livres apocryphes. Il ne veut pas que l'on les rejette tous, mais que l'on s'en ſerve avec diſcernement ; puiſque les apôtres, & J. C. même, ſemblent s'en être ſervis, en rapportant pluſieurs faits, qui ne ſont point dans les livres canoniques. Il diſtingue les livres canoniques ou ſecrets des Juifs, & ceux des chrétiens ; & fait mention de pluſieurs, d'un écrit prétendu de Salomon touchant les exorciſmes, d'un d'Elie, d'un d'Iſaïe, d'un de Jeremie, de la priere de Joſeph dont il rapporte un grand paſſage, du livre d'Enoch, d'une addition à Eſther touchant l'ange Anahel, & de quelques-uns du nouveau teſtament, entr'autres du livre du paſteur, qu'il cite comme inſpiré de Dieu.

In Matth. XXIIX. hom. 26.

In Matth. tract. 35.
In Joan. t. 5. t. 8.
Rom. XII. lib. 9.
Rom. XVI. lib. 10.

Outre la lettre à Origene, Africain en avoit écrit une à un nommé Ariſtide, pour accorder les deux genealogies de J. C. ſelon S. Matthieu, & ſelon S. Luc. Il y rapportoit ce qu'il avoit appris de la tradition de ceux qui reſtoient en Paleſtine de la famille de N. S. appellez en grec par cette raiſon Deſpoſynes ; ſavoir que Jacob & Heli étoient freres uterins, qu'Heli étant mort ſans enfans, Jacob épouſa ſa veuve & fut pere de ſaint

IX. Oeuvres d'Africain.

Euſ. l. hiſt. c. 7.

Joſeph ſelon la nature, & d'Heli ſelon la loi. Ils ajoûtoient que le vieil Herode, pour couvrir la baſſeſſe de ſon origine, avoit fait brûler tous les memoires que les Juifs conſervoient encore, pour connoître leurs genealogies, & pour diſtinguer les Iſraëlites d'origine, d'avec les proſelytes, & ceux qui étoient mêlez de l'un & de l'autre, & qu'ils appelloient Giores.

Euſ. VI hiſt. c. 31.

Africain avoit encore compoſé un grand ouvrage de chronologie, pour ſervir à la controverſe contre les payens, en leur montrant l'antiquité de la vraye religion, & la nouveauté de leurs hiſtoires de leurs fables. Cet ouvrage diviſé en cinq livres, contenoit la ſuite de l'hiſtoire univerſelle depuis la création du monde, juſques à la naiſſance de J. C. puis il parcouroit le reſte juſques au regne de Macrin, & comptoit en tout 5723. ans, finiſſant au conſulat de Gratus & de Seleucus, qui eſt l'an 221. de J. C. & le quatriéme d'Heliogabale. Nous n'avons plus cet ouvrage que dans la chronique d'Euſebe.

Phot. bibl. cod. 34.

Sclalig. in Euſ. p. 212.

Pagi. ant. 220. n. 12.

X. Commencement de S. Gregoire. Thaumaturge.

Origene paſſa en Grece, & demeura quelque tems à Athenes, où il acheva les commentaires ſur Ezechiel, & commença ceux ſur le cantique, dont il fit là cinq tomes; puis il revint à Ceſarée de Paleſtine, où il fit les cinq autres. Firmilien de Cappadoce l'y vint trouver; & on peut croire que Theodore, ou Gregoire du Pont y revint auſſi, après avoir été à Alexandrie, où peut-être s'étoit-il retiré pendant la perſecution. Ce qui eſt certain, eſt que Theodore, avant que d'être baptiſé, alla à Alexandrie, où la jeuneſſe ſe rendit de toutes parts, pour étudier la philoſophie & la medecine. Là quelques jeunes étudians, jaloux de ſa ſageſſe & de la pureté de ſes mœurs, lui ſuſciterent une miſerable, qui avoit été chaſſée avec infamie d'un lieu de débauche. Comme

Euſ. VI. 52.

Greg. Nyſſ. vita Thaum. p. 972. c.

il s'entretenoit gravement, ſuivant ſa coûtume, avec des ſçavans, & traitoit quelque queſtion de philoſophie, cette femme s'approcha d'une maniere affectée & inſolente, témoignant par ſes diſcours & par ſes geſtes une grande familiarité avec lui. Enfin elle ſe plaignit qu'il ne lui avoit pas payé ſon ſalaire ; ajoûtant impudemment la cauſe de ſa prétention. Ceux qui connoiſſoient la vertu de Theodore étoient indignez ; lui, ſans s'émouvoir, dit doucement à un de ſes amis : Je vous prie donnez lui de l'argent, afin qu'elle ne nous interrompe pas davantage. Celui-ci demanda à la femme ce qu'elle prétendoit, & le lui donna. Mais à peine eut-elle l'argent dans ſa main, que ſaiſie d'un eſprit malin, elle ſe mit à heurler d'une voix qui n'étoit pas humaine, & tomba ſur le viſage au milieu de l'aſſemblée ; ayant les cheveux épars, qu'elle arrachoit de ſes mains, les yeux renverſez, la bouche écumante. Le demon l'eût étouffée ſi Theodore n'eût prié Dieu pour elle.

Eſtant donc revenu trouver Origene en Paleſtine, & lui ayant été recommandé par Firmilien ſon compatriote, il acheva de s'inſtruire ; & après avoir été cinq ans ſon diſciple, ayant reçu le baptême, il s'en retourna en ſon païs avec ſon frere Athenodore, qui fut depuis évêque & martyr. Mais avant que de partir, Theodore voulut témoigner à Origene ſa reconnoiſſance, par un diſcours qu'il prononça en ſa preſence, & devant une grande aſſemblée ; où il lui donne les plus grandes loüanges qu'on puiſſe donner à un homme, juſques à le traiter d'inſpiré de Dieu & de divin. Nous avons encore ce diſcours. A ſon retour, toute ſa nation jettoit les yeux ſur lui, croyant qu'il devoit briller dans les aſſemblées, & montrer les fruits de ſes longues études ; mais il ſe retira de toute ſocieté, & même de la ville,

Euſ. VI. hiſt. c. 30.

Greg. Nyſſ. p. 975.

p. 984. B. demeurant à la campagne en ſolitude; & quitta tous ſes biens, ne ſe reſervant ni terres, ni maiſon, ni aucune des choſes neceſſaires à la vie.

Philoc. c. 13. On rapporte à ces premiers tems après ſon retour, la lettre qu'Origene lui écrivit touchant l'uſage des ſciences humaines, qui ſemble plûtôt écrite avant ſon entiere converſion. Origene dit que ſon beau naturel le rend capable de devenir un grand juriſconſulte entre les Romains, ou un grand philoſophe entre les Grecs; mais il l'exhorte à l'employer tout entier à la pratique du chriſtianiſme. Vous devez, dit-il, prendre des ſciences prophanes, ce qui peut ſervir à l'intelligence des ſaintes écritures; enſorte que comme les philoſophes diſent que la geometrie, la muſique, la grammaire, la rhetorique, l'aſtronomie, ſont des diſpoſitions à la philoſophie; nous diſons de même de la philoſophie, à l'égard du chriſtianiſme. Il l'exhorte à s'appliquer principalement à l'Ecriture Sainte, à la lire avec grande attention, pour n'en parler, ni n'en juger legerement, mais avec une foi inebranlable, & avec la priere, qu'il dit être abſolument neceſſaire pour l'entendre.

XI. Hexaples d'Origene. *Euſ.* VI. 16. *Epiph. de menſ.* n 19.

Cependant Origene travailloit à un grand ouvrage, qu'il avoit commencé à Alexandrie, continué en Cappadoce, & dans ſes autres voyages, & qu'il acheva à Tyr, vingt-huit ans après qu'il l'eût commencé. C'étoit des éditions de l'Ecriture ſainte à pluſieurs colomnes, pour conferer enſemble des differentes verſions. Il en fit trois, que l'on nomma en grec Hexaples, Octaples, ou Tetraples, ſelon le nombre des colomnes. Les Hexaples en avoient ſix, dont la premiere contenoit le texte hebreux en lettres hebraïques; la ſeconde, le même texte en lettres grecques; en faveur de ceux qui entendoient l'he-

breu,

breu ſans le ſavoir lire ; la troiſiéme colomne contenoit la verſion d'Aquila; la quatriéme celle de Symmaque ; la cinquiéme les Septante; la ſixiéme Theodotion. Origene avoit ainſi placé les Septante, afin qu'ils fuſſent au milieu des verſions grecques ; & qu'il fût plus facile de les y comparer ; car la verſion des Septante étoit la plus autentique ; ſur laquelle les autres devoient être corrigées. Les Octaples contenoient de plus deux verſions grecques, qui depuis peu avoient été trouvées dans les vaiſſeaux de terre ; on les nomma la cinquiéme & la ſixiéme, parce que l'on n'en ſçavoit point les auteurs. Origene avoit trouvé la cinquiéme à Jericho, vers la fin du regne de Caracalla ; & la ſixiéme à Nicopoli en Epire, prés d'Actium ſous l'empire d'Alexandre. Les octaples avoient donc huit colomnes ; à la premiere le texe hebreu en lettres hebraïques ; à la ſeconde le même texte, en lettres grecques, à la troiſiéme Aquila, à la quatriéme Symmaque, à la cinquiéme les Septante, à la ſixiéme Theodotion, à la ſeptiéme la cinquiéme verſion ; à la huitiéme colomne la ſixiéme verſion; ainſi les Septante étoient juſtement au milieu. Chacune des verſions étoit diſtinguée au haut des colomnes, par la premiere lettre du nom de l'auteur; alpha pour Aquila, ſigma pour Symmaque, theta pour Theodotion ; les Septante & les deux verſions ſans nom, par les lettres grecques qui marquent les nombres.

Sup. liv. v. n. 43. Epih. de menſ. n. 18. Euſ. VI. hiſt. c. 16.

Comme ces exemplaires à pluſieurs colomnes étoient chers, Origene fit les tetrapes, où il les reduiſit aux quatre les plus neceſſaires, à la premiere colomne étoit Aquila, à la ſeconde Symmaque, à la troiſiéme les Septante, la quatriéme Theodotion. Il fit encore un autre travail, afin que la ſeule édition des Septante pût tenir lieu de toutes. Cette édition étoit le corps de l'ou-

vrage; il y avoit ajoûté ce que l'hebreu contenoit de plus, tiré de la verſion de Theodotion, & marqué par des aſteriques, c'eſt-à-dire, de petites étoiles: mais ce que les Septante avoient de plus que l'hebreu, étoit marqué par des obeliſques, c'eſt-à-dire, des petites broches, comme pour le retrancher. Dans la ſuite du tems les copiſtes negligerent les aſteriques & les obeliſques; d'où vient que nous n'avons plus l'édition des Septante dans ſa pureté.

Orig. tom. 15. in Matth. p. 381. G. L.

Hier. praf. in pentat. epiſt. 104.

Hier. epiſt 89. ad Aug. c. 6.

Origene par ces travaux ne prétendoit pas diminuer l'autorité de la verſion des Septante, que les apôtres même avoient citée, & dont l'égliſe s'étoit toûjours ſervie. Car elle étoit en uſage par tout où l'on parloit grec; & ſur elle avoient été faites les verſions latines qui avoient cours en Occident. Il prétendoit ſeulement corriger l'édition des Septante, & en éclaircir les difficultez. Nous avons vû ſes ſentimens ſur cette matiere dans la lettre à Afriquain. Il s'en explique encore en pluſieurs endroits de ſes commentaires & de ſes homelies ſur l'écriture. Il veut qu'on l'explique ſuivant l'édition reçûë dans l'égliſe, ſans omettre les differences du texte original; il dit en avoir trouvé pluſieurs entre les exemplaires des Septante, ſoit par la négligence des écrivains ou autrement; & les avoir corrigées par le ſecours des autres éditions. Sur le nouveau teſtament il avouë qu'il ne donne que des conjectures. Il ſe plaint que les exemplaires grecs ſont remplis de fautes, particulierement dans les noms propres; & dit les avoir corrigez par le texte hebreu, & par l'inſpection des lieux.

Hom. 11. in Jerem.

Comm in Matth to 15. p. 381. D. G. L.

In Jo. to 8. p. 104 in Luc. hom. 31.

XII. Converſion de Berylle heretique. *Euſ. VI. c. 33. & Valeſ. not.*

Berylle évêque de Boſtre en Arabie, voulut introduire dans l'égliſe une doctrine étrangere à la foi. Il diſoit que notre Seigneur n'avoit point ſubſiſté par une difference perſonnelle, avant que de paroître entre les hom-

mes, & qu'il n'avoit point d'autre divinité que celle du Pere, qui habitoit en lui ; ainſi il aneantiſſoit la perſonne divine du Verbe éternel. Pluſieurs évêques diſputerent contre Berylle, pour le tirer de cette erreur, & ne pouvant le reduire, ils appellerent Origene, qui lui parla d'abord en particulier pour le ſonder ; mais le voyant opiniâtre, il l'attaqua en public, & le preſſa par de ſi fortes raiſons, qu'il le convainquit, & le ramena à la ſaine doctrine qu'il avoit tenuë auparavant. On voyoit encore du tems d'Euſebe, cent ans après les decrets du concile aſſemblé ſur ce ſujet, avec les conferences qu'Origene avoit euës avec Berylle, en preſence de l'égliſe qu'il gouvernoit. *Orig. in Tit. III. ap. Pamph. apol.*

XIII. Epiſcopat de S. Gregoire Thaumaturge.

Gregoire de Neoceſarée dans le Pont y étant rétourné en fut bientôt ordonné évêque. Phedime évêque d'Amaſée, qui avoit le don de prophetie, deſiroit de l'attacher au ſervice de l'égliſe, mais Gregoire ſe cachoit & paſſoit d'une ſolitude à l'autre. Phedime voyant qu'il ne le pouvoit joindre, pouſſé de l'eſprit de Dieu, réſolut de l'élire, quoiqu'abſent de trois journées de chemin ; & le deſtina à cette ville de Neoceſarée, où il y avoit une infinité d'idolâtres, & ſeulement dix-ſept chrétiens. Gregoire acquieſça, & après que ſon ordination eut été celebrée avec les ſolemnitez accoûtumées, il pria Phedime de lui donner quelque tems pour connoître plus exactement les myſteres, & demanda à Dieu de lui en accorder la connoiſſance. *Greg. Niſſ. in vita Thaumat. p. 976. B.* *p. 977. A.*

Après avoir paſſé toute la nuit à examiner la doctrine de la foi, pour éviter les erreurs de pluſieurs qui y mêloient des raiſonnemens humains ; il vit paroître un vieillard venerable par ſon viſage & par ſon habit. Il ſe leva de ſon lit tout étonné, & lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Le vieillard d'une voix grave

le raſſura, & lui dit que Dieu l'avoit envoyé, pour lui découvrir la verité de la foi. Puis étendant la main, il lui montra de l'autre côté une perſonne qui paroiſſoit en forme de femme, mais au deſſus de la condition humaine. Gregoire épouvanté baiſſoit les yeux, & ne pouvoit ſupporter l'éclat de cette viſion; car quoique la nuit fut obſcure, ces deux perſonnes étoient accompagnées d'une grande lumiere. Cependant il entendoit que la femme nommant Jean l'évangeliſte, l'exhortoit à découvrir à ce jeune homme le myſtere de la vraye religion, & que S. Jean répondoit qu'il étoit prêt à le faire, puiſque la mere du Seigneur l'avoit agréable. Après qu'il eut expliqué cette doctrine, la viſion s'évanoüit, & Gregoire écrivit auſſi-tôt ce qu'il venoit d'apprendre, en ces termes :

Il n'y a qu'un Dieu, Pere du verbe vivant, de la ſageſſe ſubſiſtante, de la puiſſance & du caractere éternel: parfait, Pere d'un Fils parfait, Pere d'un Fils unique. Il n'y a qu'un Seigneur : ſeul d'un ſeul: Dieu de Dieu: caractere & image de la divinité : verbe efficace: ſageſſe qui comprend l'aſſemblage de toutes choſes, & puiſſance qui a fait toutes les creatures : vrai Fils d'un vrai Pere : Fils inviſible d'un Pere inviſible : Fils incorruptible d'un Pere incorruptible : Fils immortel d'un Pere immortel : Fils éternel d'un Pere éternel. Et il n'y a qu'un ſeul ſaint Eſprit, qui tient ſon être de Dieu: & qui par le Fils a paru aux hommes : image du Fils, parfait comme lui: vie cauſe des vivans : ſource ſainte : ſainteté qui donne la ſainteté : par qui eſt manifeſté Dieu le Pere, qui eſt ſur tout & en toutes choſes : & Dieu le Fils, qui eſt par toutes les choſes. Trinité parfaite, ſans diviſion ni changement, en ſa gloire, en ſon éternité & en ſon regne. Telle fut l'expoſition de

foi relevée à S. Gregoire Thaumaturge. Il l'écrivit sur le champ, l'enseigna toûjours dans son église, & la laissa à ses successeurs écrite de sa main. On la voyoit encore du tems de S. Gregoire de Nisse.

Gregoire sortit alors de sa retraite pour retourner à Neocesarée. Etant surpris de la nuit & d'une pluye violente, il entra avec ceux qui l'accompagnoient dans un temple d'idoles, le plus fameux de tout le pays, à cause des oracles. Il invoqua d'abord le nom de J. C. & fit plusieurs signes de croix, pour purifier l'air infecté par la fumée des sacrifices profanes. Ensuite il passa la nuit à à chanter les loüanges de Dieu, suivant sa coûtume. Le matin après qu'il fut parti, le sacrificateur des idoles vint pour faire les ceremonies ordinaires. Les demons lui apparurent, & lui dirent, qu'ils ne pouvoient plus habiter ce temple, à cause de celui qui y avoit passé la nuit. Il fit son possible par des sacrifices & des purifications de toutes sortes, pour les obliger à revenir, mais en vain.

XIV. Miracles de S. Gregoire Thaumaturge. *Vita Thaumat. p. 980. B.*

Alors transporté de colere il chercha Gregoire, & le menaça de le maltraiter & de le faire punir par les magistrats, pour avoir eu la hardiesse étant chrétien, d'entrer dans le temple des dieux. Gregoire l'écouta sans s'émouvoir & lui dit: Avec l'aide de Dieu je puis chasser les demons d'où il me plaira, & les faire entrer où il me plaira. Fais-les donc rentrer dans leur temple, dit le sacrificateur. Alors Gregoire rompit un petit morceau d'un livre qu'il tenoit, & y ecrivit ces paroles. Gregoire à Satan: Entre. Le sacrificateur emporta ce billet, le mit sur son autel & offrit ses sacrifices ordinaires; & il vit dans le temple ce qu'il avoit accoûtumé d'y voir auparavant. Il retourna sur ses pas, & ayant atteint Gregoire, avant qu'il fut arrivé à la ville, il le pria de lui faire connoître quel étoit ce Dieu, à qui les

autres dieux obéïſſoient. Gregoire lui expliqua la doctrine chrétienne; mais il fut choqué de l'incarnation du Verbe, jugeant indigne de Dieu de paroître avec un corps parmi les hommes. Ce ne ſont, dit Gregroire, ni les paroles, ni les raiſonnemens humains qui perſuadent cette verité; mais les merveilles de la puiſſance de Dieu. Et bien : dit le ſacrificateur, lui montrant une pierre d'une grandeur extraordinaire, commandez à cette pierre de changer de place, & d'aller dans un tel endroit, qu'il lui marqua. Gregoire commanda à la pierre; elle obéït comme ſi elle eût été animée, & le payen ne délibera plus. Il abandonna ſa femme, ſes enfans, ſa maiſon, ſon bien, ſon ſacerdoce, pour ſuivre Gregoire & devenir ſon diſciple.

Le bruit de ces miracles l'ayant précedé, le peuple ſortit de la ville en foule pour le voir. Mais ils furent bien ſurpris quand il paſſa au milieu d'eux ſans regarder perſonne, non plus que s'il eut marché dans un deſert. Comme il avoit tout quitté lorſqu'il ſe retira, il n'avoit plus de maiſon dans la ville, & les fideles qui le ſuivoient étoient en peine de ſe loger. Quoi donc, leur dit-il, ne ſommes-nous pas à couvert ſous la protection de Dieu? vous trouvez-vous trop à l'étroit ſous le ciel; & faut-il à des chrétiens une autre demeure, que celle que Dieu a donnée à tous les hommes; ſongez à bâtir chacun votre maiſon ſpirituelle, & ne vous affligez que de ce que nous ne trouverons point de tels édifices préparez; les maiſons de pierre ne ſervent gueres qu'à couvrir les crimes des méchans. Alors un des plus riches de la ville nommé Muſone le pria de venir loger en ſa maiſon, & il le prefera à pluſieurs autres qui lui faiſoient le même offre, parce qu'il étoit chrétien. Avant la fin du jour un grand nombre crut à la parole

de Dieu ; & le lendemain dès le matin on vit à la porte de l'évêque des femmes, des enfans, des vieillards & toutes sortes de malades. Gregoire les gueriſſoit tous ; & soûtenant ainſi la prédication par ſes miracles, il gagna en peu de tems une grande multitude. Il entreprit alors de faire bâtir une égliſe, chacun y contribua de ſon argent ou de ſa peine ; elle fut placée dans le lieu le plus éminent de la ville, & on regarda comme un miracle, qu'elle reſiſta à pluſieurs tremblemens de terre, qui ruinerent preſque cette ville, & qu'elle fut épargnée dans la perſecution de Diocletien.

Gregoire étoit le conſeil de ſon peuple dans toutes leurs affaires & l'arbitre de tous leurs differends. Deux freres en partageant la ſucceſſion de leur pere ſe diſputoient un étang ; le ſaint évêque ne pût les accorder, & ils aſſembloient de part & d'autre des gens armez. La veille du jour qu'ils en devoient venir aux mains, il alla ſur le bord de l'étang, & après avoir paſſé la nuit en priere, il commanda à l'eau de ſe retirer, & elle ſe retira, ſans qu'il en reſtât une goute ; les freres vinrent le matin, & ne trouverent plus que de la terre. On voyoit encore cent ans après les marques de cet étang deſſeché.

On voyoit auſſi la preuve d'un autre miracle. Le fleuve Lycus s'enfloit l'hyver, & reſerré par des montagnes ſe débordoit enſuite, ravageant le bas païs. Le peuple vint à grandes troupes prier le ſaint évêque d'y remedier ; il alla ſur le lieu, & s'appuyant ſur un bâton, il les entretenoit par le chemin de l'eſperance de l'autre vie. Lors qu'ils furent arrivez à l'endroit où la riviere avoit accoûtumé de rompre ſa digue ; il leur repreſenta que c'eſt de Dieu ſeul qu'il faut attendre des miracles ; puis invoquant J. C. à haute voix, il enfonça ſon bâton au lieu

où la digue étoit rompuë, & pria Dieu d'arrêter desormais ces eaux. Il s'en retourna ; le bâton prit racine & devint un arbre, qui servit toûjours de digue à cette riviere. Quand elle venoit à s'enfler, sitôt que l'eau approchoit du pied de l'arbre, elle s'arrêtoit, & demeuroit resserré au milieu de son canal, jusques à ce que les torrens fussent écoulez. Voilà quelques-uns des miracles innombrables, qui donnerent à Gregoire le surnom de Thaumaturge ; car ce nom signifie en grec faiseur de miracles.

XV. S. Alexandre le charbonnier.

Il établit la foi non-seulement dans sa ville de Neocesarée, mais dans le voisinage, & donna des évêques à plusieurs villes. Celle de Comane lui envoya des députez pour le prier d'établir leur église, en leur donnant un évêque. Il y alla & passa chez eux quelques jours, échauffant leur zele pour la religion, par ses discours & par ses actions. Le tems étant venu de leur choisir un pasteur ; les magistrats & les principaux de la ville cherchoient le plus noble, le plus éloquent, le plus distingué par les qualitez éclatantes qu'ils voyoient en Gregoire même. Pour lui qui ne consideroit que la vertu, après qu'ils en eurent presenté plusieurs, il leur dit, qu'ils ne devoient pas dédaigner de chercher même entre ceux dont l'exterieur étoit le plus mépriſable. Un de ceux qui présidoient à l'élection voulut tourner ce discours en raillerie, & dit : Si vous voulez laisser ce que nous avons de meilleur, & prendre un évêque dans les artisans & le bas peuple, je vous conseille de choisir Alexandre le charbonnier, nous y consentirons tous. Gregoire répondit : Et qui est-il cet Alexandre ? Un de la compagnie le presenta en riant. Il étoit à demi nud, le reste couvert de haillons sales & déchirez ; on connoissoit aisément son métier à la noirceur de son visage ; de

de ſes mains & de tout ce qui étoit découvert ; tout le monde ſe mit à rire en voyant cette figure au milieu de l'aſſemblée,

Alexandre n'étoit point étonné, ne regardoit perſonne, & paroiſſoit content de ſon état ; ce qui fit juger à Gregoire qu'il y avoit en cet homme quelque choſe d'extraordinaire. Il le tira à part, & lui demanda qui il étoit. Alexandre lui avoüa que ce n'étoit point la néceſſité qui l'avoit réduit en cet état, mais le deſir de ſe cacher en pratiquant la vertu. Je regarde, diſoit-il, cette pouſſiere de charbon qui me défigure, comme un maſque qui m'empêche d'être connu. Je ſuis jeune, comme vous voyez, & en un autre état je paroîtrois aſſez bien fait ; ce ſont des occaſions de tentation, à qui ſe propoſe la continence. Ce métier ſert encore à me faire gagner de quoi ſubſiſter innocemment. Gregoire l'ayant examiné ſoigneuſement, le laiſſa entre les mains de ceux qui l'accompagnoient, leur preſcrivant ce qu'il falloit faire, & retourna dans l'aſſemblée. Il y parla des devoirs d'un évêque, & les entretint juſqu'à ce que ceux à qui il en avoit donné charge, ramenerent Alexandre. Ils l'avoient fait baigner, & l'avoient revêtu des habits de Gregoire ; enſorte qu'il parut un autre homme, & attira les yeux de tout le monde. Ne vous étonnez pas, dit Gregoire, ſi vous vous étiez trompez en jugeant ſelon les ſens ; le démon même vouloit rendre utile ce vaſe d'élection, le tenant caché. Enſuite il conſacra Alexandre ſolemnellement avec les céremonies accoûtumées, & le pria de parler devant l'aſſemblée ; il s'en acquitta ſi bien, qu'il juſtifia pleinement le jugement de ſaint Gregoire. Son diſcours étoit ſolide & plein de ſens, mais peu orné ; un jeune Athenien qui ſe trouva préſent s'en mocqua, parce qu'il n'avoit pas l'élegance attique, mais il

en fut repris en une vision. Alexandre gouverna dignement l'église de Comane jusques à la persecution de Decius, où il souffrit le martyre par le feu.

XV. Mort de Gordien. Philippe empereur.

Euſ. lv. c. 29. Capitol. Gord. 3. p. 161.

Babylas gouvernoit alors l'église d'Antioche, ayant succedé à Zebin. De son tems cette grande ville fut prise par Sapor roi de Perse, successeur d'Artaxerxe; & l'empereur Gordien marcha contre lui. Mais auparavant il épousa la fille de Misithée homme très-habile, qu'il fit préfet du prétoire; & se gouvernant par ses sages conseils il se retira de la sujetion de sa mere, dont les eunuques vendoient tous les emplois; & rétablit les affaires de l'état. Il reprit sur les Perses Antioche, Carres & Nisibe, & les eût poussé encore plus loin, si Misithée ne fut mort. On croit qu'il fut empoisonné par Philippe, qui fut après lui préfet du prétoire.

C'étoit un Arabe né à Bostre, qu'il nomma Philippopolis. Il étoit de basse naissance, mais habile, & loin de soutenir le jeune empereur Gordien, qui l'avoit élevé à ce dessein; il ne chercha qu'à le ruiner. Il fit ensorte que les troupes manquerent de vivres, & fomenta leurs murmures en disant, que Gordien étoit trop jeune pour gouverner l'empire; il corrompit même les chefs, ensorte que l'on demandoit publiquement que Philippe fût déclaré empereur. Il fallut en convenir, & qu'il regneroit avec Gordien, comme pour être son tuteur. Mais comme il usoit insolemment de l'autorité, Gordien monta sur le tribunal pour s'en plaindre esperant le faire dépoſer. Il hâta par là sa perte; il demanda que leur pouvoir fût égal, & ne l'obtint pas: ensuite il demanda d'être au moins César, puis d'être préfet du prétoire, & tout cela lui fut refusé. Enfin il se réduisit à demander le titre de Duc, c'étoit alors celui d'un gouverneur de province, & qu'on le laissât vivre. Phi-

lippe y avoit presque consenti ; mais faisant reflexion combien Gordien étoit aimé du peuple & du sénat, il voulut profiter de la mauvaise humeur des soldats, & le fit tuer. Gordien avoit regné six ans entiers, & n'en avoit vêcu que dix-neuf, c'étoit l'an de J. C. 244. *22. Capit. 19. Herod. An. 244.*

Marc Jule Philippe étant déclaré empereur, fit reconnoître Césas son fils de même nom que lui. On dit que cet empereur étoit Chrétien, & que la veille de Pâque, comme il voulut entrer dans l'église, & participer aux prieres du peuple, l'évêque ne lui permit pas d'entrer, qu'il ne se fut confessé, & mis au rang des pénitens, à cause des crimes qu'il avoit commis. Il obéit de bon cœur à l'évêque, & témoigna en cette occasion une pieté sincere; & c'est à S. Babylas que l'on attribuë cette grande action. En effet, Philippe devoit passer à Antioche, pour revenir à Rome après la guerre des Perses, & ce qu'il avoit fait pour parvenir à l'empire, méritoit assez d'être expié par la pénitence. Etant venu à Rome il abolit une infâmie publique, que l'empereur Alexandre n'avoit pû ôter, & ôta les poëtes du nombre des professeurs des arts liberaux, qui avoient des privileges ; mais il assista aux jeux profanes, qui furent célebrez la milliéme année de la fondation de Rome, la quatriéme de son regne, 24^e. de J. C. Ces jeux furent très-magnifiques, & durerent trois jours & trois nuits. On les nomma jeux seculaires, quoique ce ne fussent pas ceux que l'on célebroit regulierement au commencement de chaque siecle. Ceux-ci furent les neuviémes & les derniers. Il n'est pas merveilleux que Philippe prît part à ces cérémonies payennes, étant exclus de l'église pour de plus grands crimes dont il n'avoit pas fait pénitence ; car il paroît bien qu'il l'avoit acceptée, mais non pas qu'il l'eût accomplie.

Euf. VI 34.

Chrysost. conc. Gent. de S. Bab. p. 660.

Lamprid. in Alex. p. 121. E.

l. poëta 3. C. de profes. lib. X.

An. 247.

V. Pagi. hic. n. 4. 5.

Euf. Chron.

XVII. Travaux d'Origene. *Pagi.* 246. 3. *Euſ.* VI. *c.* 36.

La même année 247. mais quelques mois devant, la troiſiéme du regne de Philippe durant encore, mourut Heraclas évêque d'Alexandrie, après en avoir tenu le ſiege ſeize ans. Son ſucceſſeur fut Denis, diſciple & ami d'Origene, qui gouverna dix-ſept ans. Origene, toûjours en Paleſtine, continuoit ſes travaux, & ce fut alors qu'il commença à permettre que l'on écrivit ſes homelies, ayant déja plus de ſoixante ans. Il parloit ſur le champ; car l'exercice lui avoit acquis une grande habitude de parler, & des notaires, par cet art que j'ai marqué, redigeoient ſes diſcours, pendant qu'il les prononçoit. Le nom grec d'*homelie*, ſignifie un diſcours familier, comme le mot latin de ſermon, & l'on nommoit ainſi les diſcours qui ſe faiſoient dans l'égliſe, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des diſcours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes; mais des entretiens, comme d'un maître à ſes diſciples, ou d'un pere à ſes enfans. On recüeillit plus de mille ſermons d'Origene. Il écrivit une lettre à l'empereur Philippe, & une autre à ſa femme Severa, qui furent long-tems conſervées, auſſi-bien qu'un grand nombre d'autres; enſorte qu'Euſebe en avoit recüeilli plus de cent. Il écrivit au pape Fabien, & à pluſieurs autres évêques touchant la droiture de ſa foi, pour ſe juſtifier des erreurs qui lui étoient attribuées. Ce fut vers ce tems qu'il écrivit les vingt-cinq tomes de commentaires ſur S. Matthieu, & un plus grand nombre ſur les petits Prophetes. Peut-être eſt-il le premier qui ait expliqué toute l'écriture ſainte; car nous avons déja vû pluſieurs auteurs qui en avoient expliqué des parties. Les explications d'Origene étoient de trois ſortes, des ſcholies ou notes abregées ſur les endroits difficiles; des tomes ou commentaires étendus, où il donnoit l'eſ-

Vinc. Liren. c. 23.

for à ſon genie, & des homelies au peuple, où il ſe réduiſoit aux explications morales, pour s'accommoder à la portée de ſes auditeurs. Il nous reſte une grande partie des commentaires & des ſermous d'Origene; mais la plûpart ne ſont que des traductions fort libres, faites par Rufin, par S. Jerôme & par d'autres anciens auteurs inconnus. On y voit par-tout une grande doctrine & une grande pieté, & on y peut remarquer les faits ſuivans.

Hier. prefat. hom. in Ezech.

Ruf. prefat. in Num. In Exod. hom. 7. in Iſai. hom. 5.

On prêchoit tous les dimanches & les vendredis, que les Chrétiens nommoient encore Paraſceve, comme les Juifs: mot qui ſignifie en grec préparation; parce que ce jour ils préparoient tout ce qui étoit néceſſaire pour le ſabbat. Les Chrétiens s'aſſembloient donc ces deux jours. Mais Origene ſe plaint de pluſieurs qui ne venoient à l'égliſe qu'aux jours ſolemnels, & y venoient moins pour s'inſtruire, que pour ſe relâcher. Quelques-uns, dit-il, s'en vont ſi-tôt qu'ils ont oüi la lecture ſans conferer enſemble, ſans interroger les prêtres; d'autres n'attendent pas ſeulement que la lecture ſoit finie; d'autres ne ſçavent pas même ſi on fait une lecture, mais demeurent à s'entretenir dans un coin de l'égliſe, & pluſieurs penſent à toute autre choſe. Il ſe plaint que les Chrétiens étoient trop attachez à leurs affaires temporelles, à l'agriculture, au trafic, aux procez. Qu'ils ne faiſoient point pour l'étude de la loi de Dieu, ce que l'on fait pour les lettres humaines, où l'on ne plaint point la dépenſe pour les maîtres, les livres, les voyages. Il dit qu'il exhortoit ſouvent les jeunes gens à lire l'écriture, mais inutilement.

Hom. 13. in Ezech.

Voici les regles qu'il donne touchant la maniere de l'entendre. Il veut que ceux qui enſeignent dans l'égliſe ne diſent rien d'eux-mêmes; mais qu'ils prouvent tout par l'écriture, & fait valoir ſur ce ſujet l'exemple de

XVIII. Maximes ſur l'étude de l'écriture ſainte.

n Rom III. lib. 3. hom. 2. in Ezech. homil. 11. in Jer.

S. Paul, qui la cite ſi ſouvent, bien qu'il fut lui-même inſpiré de Dieu. Origene blâme ceux qui expliquent l'écriture ſuivant leur propre ſens, au lieu de ſuivre celui du S. Eſprit; & lui-même il cite ſouvent ceux qui l'ont expliquée avant lui, quoiqu'il ne les nomme pas.

Phil. cal. c. 8.

Il ne veut pas que l'on ſe fie aux Héretiques, quand ils citent l'écriture. Mais d'ailleurs il veut qu'on la reſpecte juſqu'à y laiſſer les ſoleciſmes, ſans rien corriger.

c. 10. 12.

Nous devons, dit-il, nous imputer à nous mêmes ce qui nous choque, & ne pas laiſſer de la lire, quoique

c. 2.

nous y trouvions de l'obſcurité; car étant la parole du créateur, il n'eſt pas merveilleux que nous ne l'entendions pas: non plus que nous ne comprenons pas ſes

In Iſ. hom. 18.

ouvrages. Pour bien entendre un paſſage, il faut aſſembler tous ceux où il eſt parlé de la même choſe, ou auſquels le même mot ſe trouve employé: d'abord il faut

In Matth. trait. 12.

chercher le ſens ſimple & litteral, puis le ſpirituel. Ori-

In Matth. hom. 25.

gene traite d'ordinaire ce premier ſens de mépriſable, quoique ſouvent meilleur que celui qu'il rapporte enſuite. Il fait ſon apologie en ſe plaignant des ignorans qui expliquoient tout à la lettre, & condamnoient ceux qui cherchoient des allegories. Toutefois il avouë que les paraboles n'ont pour l'ordinaire qu'un point principal, où conſiſte la reſſemblance, & qu'il ne faut pas prétendre appliquer chaque partie, ni ſubtiliſer ſur chaque mot.

Perſonne, dit-il, ne doit oüir la parole de Dieu qu'il ne

In Exod. hom. 11.

ſoit ſanctifié de corps & d'eſprit: car il doit entrer peu

Ibid. hom. 12.

après au feſtin nuptial; il doit manger la chair de l'agneau & boire la coupe de ſalut. On voit par là, que la prédication étoit ordinairement ſuivie de la célebration de l'euchariſte. Il dit encore ailleurs: Vous qui avez accoûtumé d'aſſiſter aux myſteres, vous ſavez avec

quelle précaution & quel reſpect vous recevéz le corps du Seigneur, de peur qu'il n'en tombe la moindre partie. Car vous vous croiriez coupables, & avec raiſon, ſi par votre négligence il s'en perdoit quelque choſe. Que ſi vous uſez & avec juſtice d'une telle précaution pour conſerver ſon corps, penſez-vous que ce ſoit un moindre crime de mépriſer ſa parole? & encore: Quand vous participez au feſtin incorruptible; quand vous mangez & buvez le corps & le ſang du Seigneur; alors le Seigneur entre ſous votre toit. Vous donc, vous humiliant imitez ce centenier, & dites: Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez ſous mon toit. On voit ici l'origine de cette formule, dont nous uſons encore en recevant l'euchariſtie. Il marque la coûtume de ſe donner le baiſer de paix, & dit que ce baiſer eſt appellé ſaint, parce qu'il eſt chaſte & ſincere, étant le ſigne d'une véritable charité.

In diverſ. hom. 5. edit. 1619. p. 285. E.

in Rom. XVI. lib. 10.

XIX.
Droit des évêques & des prêtres.

Touchant les ordinaires & les devoirs des miniſtres de l'égliſe, il dit · Que ces prélats ne doivent pas déſigner par teſtament leurs ſucceſſeurs, ni choiſir leurs parens pour remplir leur place, mais laiſſer le choix à Dieu. Qu'en l'ordination de l'évêque, outre le choix de Dieu, la préſence du peuple eſt requiſe, afin que tous ſoient aſſurez que l'on élit pour le ſacerdoce celui qui eſt le plus excellent entre tout le peuple, le plus docte, le plus ſaint, le plus éminent en toute vertu. Le peuple eſt donc préſent, afin que perſonne ne puiſſe y revenir, & qu'il ne reſte aucun ſcrupule. Il dit que ſelon les mérites du peuple, Dieu lui donne de bons paſteurs, ou de mauvais, qui le laiſſe languir dans la faim & la ſoif ſpirituelle. Que celui qui eſt appellé à l'épiſcopat, eſt appellé, non pas au commandement, mais au ſervice de toute l'égliſe, & qu'il doit rendre ce ſervice avec

In num. hom. 22. in Levit. hom. 6.

In Judic. hom. 4.

De Mat. XX. 25.

tant de modestie & d'humilité, qu'il soit utile à celui qui le rend, & à celui qui le reçoit; car le gouvernement des Chrétiens doit être entierement éloigné de celui des infideles plein de dureté, d'insolence & de vanité.

Il ajoûte: Voilà ce que la parole de Dieu nous enseigne; & nous, ou n'entendant pas, ou mépriſant les instructions de Jesus, nous surpassons quelquefois le faste des mauvais princes payens. Nous voudrions presque avoir des gardes comme les rois; nous nous rendons terribles & de difficile accès, principalement aux pauvres, nous traitons ceux qui nous parlent & qui nous prient de quelque chose, comme feroient les tyrans & les gouverneurs les plus cruels. On voit en plusieurs égliſes, principalement des grandes villes, ceux qui conduisent le peuple de Dieu, ne garder plus aucune égalité, quelquefois même avec les meilleurs disciples de Jesus; & user de menaces dures, tantôt sous prétexte de quelque peché, tantôt par mépris de leur pauvreté.

Ce n'est pas qu'il faille s'humilier mal à-propos, & qu'il ne soit quelquefois nécessaire de reprendre publiquement les pécheurs, pour intimider les autres, & user de la puissance pour les livrer à Satan. Mais il le faut faire rarement, & ne pas regarder le pécheur comme un ennemi. Dieu veut que les crimes soient punis: mais par les juges seculiers, non par les évêques, c'est-à-dire, qu'il ne leur convient pas d'user des peines corporelles. Il continuë: Que le chef d'une égliſe n'imite donc pas les princes infideles, mais qu'il imite autant qu'il est possible J. C. qui est de si facile accès, qui parloit à des femmes, qui imposoit les mains à des enfans, qui lavoit les pieds à ses apôtres. Et ailleurs: Un évêque peche contre Dieu, si au lieu de servir ses freres comme étant serviteur du même maître, il les traite en maître. Il se plaint

Rom. XII. *lib.* 9.

Tract. 11. *p. in Matth. tract.* 15. *tract.* 24.

plaint des évêques & des prêtres, qui étant eux-mêmes imparfaits, mépriſoient & calomnioient de ſimples fideles meilleurs qu'eux, & même des confeſſeurs, & de ceux qui impoſoient aux fideles des pratiques de continence, qu'ils n'obſervoient pas eux-mêmes.

Il ſe plaint qu'il ſe trouvoit des gens dans l'égliſe qui faiſoient pluſieurs choſes, premierement pour devenir diacres, quoiqu'ils en fuſſent très-indignes, enſuite pour arriver à la prêtriſe ou à l'épiſcopat; ne cherchant en ces dignitez que le profit & l'honneur des premieres places. Mais il reconnoît ailleurs que l'on rejettoit les ambitieux, pour n'appeller aux charges eccleſiaſtiques que les plus dignes, & malgré eux. Ceux qui vendent les colombes dans le temple, ſont, dit-il, ceux qui confient les égliſes à des évêques ou à des prêtres avares, tyraniques, ſans diſcipline & ſans religion. Les changeurs dont J. C. renverſe les tables ſont les diacres, qui ne ſont pas fideles dans le maniement des deniers de l'égliſe, mais en détournent toûjours quelque choſe, pour s'enrichir du bien des pauvres, & n'employent pas même avec juſtice ce qu'ils employent. Tous ceux-là ſont chaſſez de l'égliſe dans la perſecution, comme nous voyons maintenant. Ce que l'on peut entendre de la perſecution de Decius; car Origene ne commença ſes commentaires ſur S. Matthieu, dont ceci eſt tiré, que ſous Gordien ou Philippe, & ne les écrivit pas tout à la fois. Il dit, que le demon attaque toûjours plus violemment les clercs, pour faire tomber le peuple. Que les ſcandales viennent principalement des mauvais paſteurs, qui enſeignent bien & font mal; qui ne ſe mettent point en peine du ſalut des oüailles, ne cherchant que la vaine gloire & le profit temporel.

Tract. 24.

Conc. Celſ. lib. 8. *in fin. in Matth. Tr.* 15.

Tr. 25. in Mat. Tr. 31.

Il dit qu'il eſt bien difficile d'être tout enſemble des diſpenſateurs fideles & prudens des revenus de l'égliſe. Fideles pour ne pas manger le bien des veuves & des pauvres, & ſous prétexte que celui qui prêche doit vivre de l'évangile, ne pas rechercher plus que la ſimple nourriture & le vêtement neceſſaire, & ne pas garder pour nous plus que nous ne donnons aux freres qui ont faim & ſoif, qui ſont nuds & dans le beſoin. Prudents pour donner à chacun ſelon qu'il le merite; car il ne faut pas traiter de même ceux qui ont vécu durement dès l'enfance, & ceux qui ont été élevez dans l'abondance & dans les délices. On doit donner different ſecours aux hommes & aux femmes, aux vieux ou aux jeunes, à ceux qui ne peuvent travailler, & à ceux qui peuvent s'aider en partie. Il faut s'informer du nombre de leurs enfans; s'il y a de la negligence, ou ſi leur travail ne peut leur ſuffire. La diſpenſation ſpirituelle n'eſt pas moins difficile, pour ne pas répandre la doctrine au hazard & ſans choix à toutes ſortes de perſonnes, cherchant plutôt à faire paroître nôtre capacité, qu'à les édifier par des diſcours de morale, ou ne voulant pas nous donner la peine d'expliquer la doctrine plus relevée à ceux qui en ſont capables, ou craignant le mépris des gens d'eſprit & des ſçavans, ſi l'on s'arrête à des explications ſimples. Il veut que celui qui gouverne l'égliſe ſoit tout occupé des ſoins du ſpirituel, & point du tout du temporel; il dit que les prêtres qui ont un partage ſur la terre, & qui s'appliquent à la cultiver, ſont plutôt des prêtres de Pharaon que du Seigneur; car J. C. nous commande de renoncer à tout. Comment pouvons-nous lire ce précepte ou l'expliquer au peuple? nous qui non-ſeulement ne renonçons pas à ce que nous poſſedons;

Rom. XII. Lib. 9. hom. 16. in Geneſ. hom. 11. in Num.

mais qui voulons acquerir ce que nous n'avions point avant que de venir à ſon ſervice.

Origene eſtimoit neceſſaire d'obſerver à la lettre la loi des premices, comme pluſieurs autres, qui n'ont point été abolies par l'évangile; au contraire J. C. l'a confirmée en diſant, que celui qui ſert à l'autel doit vivre de l'autel, & il eſt indigne que celui qui entre dans l'égliſe, ne donne pas aux prétres & aux miniſtres, qu'il voit à l'autel, occupez à la parole de Dieu & au ſervice de l'égliſe; qu'il ne leur faſſe aucune part des fruits de la terre, que Dieu lui donne, faiſant lever ſon ſoleil & tomber ſes pluïes. Ce qu'il dit des premices, il le dit auſſi des decimes, & ce qu'il dit des fruits, il le dit auſſi du bétail. Et ailleurs: La loi de Dieu eſt confiée aux prêtres & aux levites; afin qu'ils s'en occupent uniquement ſans autre ſoin. Mais afin qu'ils le puiſſent faire, ils ont beſoin du ſecours des laïques; autrement, s'ils ſont obligez de s'occuper des beſoins du corps; vous en ſouffrirez vous-mêmes, la lumiere de la ſcience s'obſcurcira, ſi vous ne fourniſſez de l'huile à la lampe, & un aveugle conduira un autre aveugle. Que ſi recevant de vous abondament les choſes neceſſaires, ils negligent de s'apliquer à l'inſtruction, ils rendront compte à Dieu de vos ames. S Cyprien incontinent aprés marquoit auſſi cette obligation.

Hom. 17. in Joſué.

Cyp de unit. ep. 66. al. 1.

Origene décrit ainſi les differens ordres de égliſe. J. C. en eſt le chef, les évêques les yeux, les diacres & les autres miniſtres les mains, le peuple les pieds; on voit ici d'autres miniſtres outre les diacres; c'eſt-à-dire, des lecteurs, des portiers & d'autres officiers ſemblables, comme dans l'égliſe latine. Il nomme ailleurs l'évêque, le prêtre, le diacre, ou autre dignité eccleſiaſtique. Ailleurs il marque ainſi les divers ordres de l'é-

In Matth. tr. 5.

Hom. 11. in Jer.

Rom. XI. *lib.* 8. gliſe ; les clercs & les laïques, les diacres, les prêtres,
Levit. hom. 6. les évêques, les veuves & les vierges. Il marque le celi-
in Ezech. hom. bat des prêtres de la loi nouvelle, qui n'aſpirent qu'à la
fecondité ſpirituelle. Parlant de l'étenduë de la religion
chrétienne, il dit que la grande Bretagne & la Maurita-
In Matth. trait. 28. nie s'accordent en la religion d'un ſeul Dieu. Mais il
marque les nations ſuivantes à qui l'évangile n'avoit
point encore été prêché ; quelques Ethiopiens, princi-
palement ceux qui ſont au-delà du fleuve ; apparem-
ment c'eſt le Nil : les Serres qui habitoient quelque par-
tie des Indes delà le Gange ; pluſieurs des Bretons & des
In Celſ. lib. 2. *p.* 79. Germains vers l'Ocean, des Daces, des Sarmates &
des Scythes. Il dit ailleurs que la providence avoit réüni
la plûpart des nations ſous un ſeul empire, du tems
d'Auguſte, pour faciliter la prédication de l'évangile
Joſ. hom. 3. par la paix & la liberté du commerce. Il dit qu'il n'y
a point de ſalut hors l'égliſe, figurée par la maiſon de
Raab.

XX. Regle ſur le baptême & la penitence.

Toi qui commences, dit-il, à deſirer de ſortir des te-
nebres de l'idolatrie, pour t'inſtruire de la loi de Dieu :
tu commences à quitter l'Egypte. Quand tu es mis au
nombre des catecumenes, & que tu commences à obéïr
aux loix de l'égliſe ; tu as paſſé la mer rouge, & tu es
dans le deſert. Si tu viens à la fontaine myſtique du bap-
tême, & qu'en preſence de l'ordre ſacerdotal & levitique
tu ſois initié à ces myſteres venerables, que ſçavent ceux
à qui il eſt permis de les connoître ; tu paſſes le Jourdain
pour entrer dans la terre promiſe, ſous la conduite de
In Luc. hom. 21. JESUS. Je vous conjure, leur dit-il, de ne venir au bap-
tême qu'avec une grande circonſpection ; montrez au-
paravant des fruits dignes de penitence ; paſſez quel-
que tems dans une bonne vie, vous preſervant de tou-
tes les ordures & de tous les vices, & alors vous recevrez

la remiſſion des pechez. Il veut que l'on uſe d'indulgence pour les choſes indifferentes. Si un Juif ou un de ceux que l'on appelle Severiens ou Tatiens, veut croire en J. C. ne le preſſez pas de manger toutes ſortes de viandes : comme s'il ne pouvoit être ſauvé ſans prendre celles qu'il a en averſion. Il dit que ſouvent on tentoit les catecumenes, & même les fideles de retourner à l'idolâtrie, en leur diſant : Une telle idole a gueri d'une telle maladie, ou a deviné telle choſe. *In Rom. XIV. lib. 10.*

Quant à la forme du baptême, il dit ſelon l'uſage de l'égliſe, nous ſommes tous baptiſez par l'eau viſible & le chrême viſible. Et un peu aprés : Il n'y a point de baptême legitime, qu'au nom de la Trinité. Et enſuite : Du tems des apôtres on ne donnoit pas ſeulement, comme aujourd'hui, la formule des myſteres à ceux que l'on baptiſoit ; mais on leur enexpliquoit la vertu & la raiſon ; que l'on eſt enſeveli avec J. C. & que l'on doit marcher avec lui dans une nouvelle vie. Il apporte le baptême des enfans, pour peuve du peché originel. Car, dit-il, puiſque le baptême eſt donné en remiſſion des pechez ; pourquoi le donne-t'on même aux enfans ; ſuivant l'uſage de l'egliſe ; il marque les renonciations que l'on faiſoit au baptême en ces termes : Que chacun des fidelles ſe ſouvienne des paroles qu'il a prononcées, quand il eſt venu aux eaux du baptême, quand il a reçû le ſigne du ſalut, qu'il a déclaré au demon de ne point prendre part à ſes œuvres ni à ſes pompes, ni à ſes plaiſirs, ni à rien de ce qui ſe fait pour ſon ſervice. Il ne doit donc plus goûter d'aucune ſcience diabolique ; ni d'aſtrologie, ni de magie, ni d'aucune doctrine contraire à la pieté. Ailleurs il parle fortement contre ceux qui croyoient à l'aſtrologie judiciaire, & dit qu'ils ſont dans la terre des Chaldéens, c'eſt-à-dire, expoſez aux *In Lev. hom. 8.* *In Jer. hom. 30. in fi.*

plus terribles menaces de Dieu. Le baptême de ſang eſt plus excellent, dit-il, que le baptême d'eau; aprés celui-ci, il y en a trés-peu d'aſſez heureux pour ſe conſerver ſans tache juſques à la fin de la vie; qui eſt baptiſé dans ſon ſang ne peut plus pecher.

In Judic hom. 7.

Nem hom. 25.

Il marque les différens états des chrétiens, les uns attachez uniquement au ſervice de Dieu, dégagez des affaires temporelles, & combattant pour les foibles par les prieres, les jeûnes, la juſtice, la pieté, la douceur, la chaſteté & toutes les vertus; enſorte que les foibles mêmes profitent de leurs travaux. C'étoit les aſcetes, dont peu de tems aprés vinrent les moines. Mais il y en avoit, qui bien qu'ils euſſent la foi, ne prenoient aucun ſoin de corriger les mœurs. Ils venoient à l'égliſe; ils s'inclinoient devant les prêtres, témoignoient de la devotion pour les ſerviteurs de Dieu; donnoient pour l'ornement de l'autel ou de l'égliſe, la ſervoient volontiers, mais ſans quitter leur ancienne vie, demeurant engagez dans les ordures & les vices. Auſſi l'égliſe ne peut être entierement pure ſur la terre, & la zizanie y eſt mêlée avec le froment. Aprés avoir exhorté à ſe décharger de ſes pechez, il ajoûte : Seulement examinez avec ſoin à qui vous devez les confeſſer. Eprouvez auparavant le medecin à qui vous expoſerez la cauſe de vôtre maladie; afin qu'ayant reconnu ſa capacité & ſa charité, vous ſuiviez les conſeils qu'il vous donnera. S'il eſtime que vôtre mal doive être découvert dans l'aſſemblée de toute l'égliſe pour vôtre gueriſon & l'édification des autres; il le faut faire, mais avec grande déliberation. L'on doit chaſſer de l'égliſe ceux dont les pechez ſont manifeſtes, non ceux dont ils ſont douteux ou chachez; ces pecheurs manifeſtes ſont exclus même de la priere commune, & ſouvent on leur refuſe la com-

Hom. 21. in Joſ.

Homil. 2. in Pſ. 37. v. 19.

Tract. 35. in Mat. Jerem. hom. 9.

munion, quoiqu'ils la demandent, de peur qu'ils ne nuiſent à pluſieurs autres par leur exemple. Il dit qu'il eſt plus dangereux de s'égarer dans la doctrine que dans les mœurs ; que toutes les vertus paroiſſent être dans les heretiques ; mais qu'elles y ſont fauſſes, & le martyre même, & que les heretiques dont les mœurs ſont bonnes, ſont les plus pernicieux. Il refute nommément les Anthropomorphites, qui donnoient à Dieu un corps humain prenant trop groſſierement quelques paſſages de l'écriture. C'eſt ce qui paroît de plus remarquable dans les commentaires & les ſermons d'Origene ; où parlant aux Chrétiens pour les exciter à la perfection, il ne faut pas s'étonner s'il releve avec ſoin tous leurs défauts. *In epiſt. ad Rom. lib. 1. in fi.*

XXI. Condamnation de quelques heretiques

Il fut apellé à un concile de pluſieurs évêques, qui ſe tenoit en Arabie vers ce même tems, ſur la fin du regne de Philippe. C'étoit contre des heretiques, qui diſoient que les ames mourroient en même tems que les corps, & ſeroient reſuſcitées en même tems. Origene leur parla ſi fortement, qu'il les ramena à croire la ſaine doctrine. Il combattit auſſi d'autres heretiques, qui venoient alors de paroître ; ſçavoir les Helceſaïtes. Ils rejettoient quelques parties de l'écriture, & ſe ſervoient de quelques paſſages, tant de l'ancien que du nouveau teſtament : mais ils rejettoient entierement ſaint Paul. Ils avoient un livre qu'ils diſoient être tombé du ciel, & que celui qui y croyoit recevroit la remiſſion de ſes pechez, diverſe de celle de J. C. Ils ſoûtenoient, que de renier la foi étoit une choſe indifferente, & que quoique la bouche prononçât en cas de neceſſité, il ſuffiſoit de bien croire dans le cœur. C'étoit plutôt une erreur renouvellée que nouvelle ; car elle a grand raport avec celle d'Elxaï du tems de Trajan. *Euſ. VI. hiſt. c. 37. Euſ. VI. 38. Epiph. har. 53. Sampſ. init. Sup. l. 11. n. 2.*

XXII. Commencemens de S. Cyprien. *Cypr. epiſt. 59. ad Cornel.*

Vers le même tems, ou un peu devant, il y eut auſſi en Afrique un concile de quatre-vingt-dix évêques, dans la colonie de Lambeſe, où Privat heretique fut condamné; & il fut notté en termes très-ſeveres par les lettres du pape Fabien & de Donat évêque de Carthage. A Donat ſucceda Cyprien, homme d'un grand eſprit, cultivé par la philoſophie & les belles lettres; il excelloit principalement dans l'éloquence, & l'avoit long-tems enſeignée publiquement. Il étoit né payen, & ne ſe convertit à la foi qu'après avoir meurement deliberé. Il me ſembloit très-difficile, dit-il, de renaître pour mener une vie nouvelle, & de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment peut-on, diſois-je, dépoüiller tout d'un coup des habitudes enracinées & endurcies, qui viennent, ou de la nature même de la matiere, ou d'un long uſage entretenu juſques à la vieilleſſe? Comment apprendre la frugalité, quand on eſt accoûtumé à une table abondante & délicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étoffes, brillant d'or & de pourpre, s'abaiſſera-t-il à un habit ſimple & vulgaire? Quand on eſt accoûtumé aux faiſceaux, aux honneurs & à une grande foule d'amis & de cliens, on ne peut ſe reſoudre à la vie privée, on compte pour un ſupplice d'être ſeul. Je me parlois ainſi ſouvent à moi-même, & deſeſperant de trouver mieux, j'aimois le mal qui m'étoit comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie paſſée, & que mon cœur purifié eut reçû la lumiere d'enhaut & l'eſprit celeſte; je fus étonné que mes doutes s'évanoüirent, tout fut ouvert, tout lumineux, je trouvai facile ce qui m'avoit paru impoſſible; enſorte que l'on pouvoit reconnoître que ce qui étoit né ſelon la chair, & vivoit ſujet au crime, venoit de terre, & que ce que le S. Eſprit animoit

Cypr. ad Donat. init.

moit, venoit de Dieu. Vous le ſavez aſſurément, & vous reconnoiſſez avec moi ce que nous a ôté cette mort des crimes, qui eſt la vie des vertus. Ainſi parloit Cyprien écrivant à un ami.

Les payens furent extrêmement choquez de ſa converſion; il y en eut qui le nommerent par mépris Coprien, par une froide illuſion de ſon nom au mot de grec, qui ſignifie du fumier; & ils lui reprochoient qu'ayant un bel eſprit & propre à de grandes choſes, il s'étoit abaiſſé à croire des contes de vieilles. Ce fut un prêtre nommé Cecilius qui le convertit: Cyprien le regarda depuis comme ſon pere, & prit ſon nom avec celui de Thaſcius qu'il portoit déja, en ſorte qu'on le nommoit Thaſcius-Cecilius-Cyprianus. Le prêtre Cecilien le regardoit auſſi comme ſon meilleur ami, & en mourant il lui recommanda ſa femme & ſes enfans.

Lact. lib. v. inſt. c. 1. in fi.

Pont vita. Cypr. Hier. ſcrip. in Cypr.

Cyprien incontinent après ſa converſion, diſtribua aux pauvres les richeſſes qu'il avoit acquiſes pendant long-tems, & qui étoient grandes; pour cet effet il vendit ſes terres, & même des jardins qu'il avoit près de Carthage. Il embraſſa la continence parfaite; il prit un habit de philoſophe, & tout ſon exterieur étoit grave & modeſte, quoique ſans affectation. Il liſoit l'écriture pour la réduire en pratique, & diſoit que quand Dieu louë quelqu'un, il faut chercher en quoi il lui a été agréable, & l'imiter en cela. Entre les auteurs eccleſiaſtiques il eſtimoit particulierement Tertullien, il ne paſſa jamais de jour ſans en lire; & quand il demandoit à un jeune homme qui écrivoit ſous lui, il diſoit: Donnez-moi le maître. Dans ces premiers tems de ſa converſion, il écrivit à Donat ſon ami qui avoit été baptiſé avec lui, une grande lettre ſur le mépris du monde & la grace de Dieu; & l'on peut rapporter au même tems

Pont. Cypr. ad Donat.

Hier. Scrip. in Tertull.

le traité de la vanité des idoles, qu'il composa apparemment pour se confirmer dans sa foi.

Pont. La vertu de Cyprien fit qu'étant encore neophyte, il fut élevé à la prêtrise par une dispense de la regle marquée par S. Paul. Peu de tems après Donat évêque de Carthage étant mort, tout le peuple fidele s'empressa à le demander. Il se retira humblement, cedant aux plus anciens cet honneur, dont il se jugeoit indigne; mais un grand nombre de freres assiegeoit sa maison, & en observoit toutes les issuës; les autres l'attendoient avec inquietude, & eurent une grande joye quand ils le virent venir. Il fut donc élû évêque de Carthage par l'ordre de Dieu, par le jugement des évêques tout d'une voix, & avec le consentement du peuple, l'an de J. C. 248. Il y eut seulement quelque opposition de la part de cinq prêtres, suivis de peu d'autres personnes. Cyprien leur pardonna, avec une bonté qui fut admirée de tout le monde, & les traita comme ses meilleurs amis. Dans son épiscopat il montra beaucoup de pieté, de charité, de justice & de vigueur. Une telle sainteté éclatoit sur son visage, que l'on ne pouvoit regarder sans respect; sa gravité étoit mêlée de gaïeté; ce n'étoit ni une severité triste, ni une complaisance excessive; on ne savoit ce qu'on lui devoit de plus, de l'amour ou de la veneration. Son exterieur étoit moderé comme son visage, on n'y voyoit ni faste seculier, ni pauvreté affectée. Il avoit un très grand soin des pauvres. Tel fut Cyprien dès le commencement de son épiscopat, & dessors il prit la resolution de ne rien faire sans le conseil de son clergé, & la participation de son peuple. On croit que ce fût en ce premier tems qu'il écrivit le traité de la conduite des vierges, & l'on pourroit y rapporter les lettres à Pompone, & à l'église de Furnes, dont nous parle-

Cypr. epist. 55. ad. Corn.

Cypr. epist. 49. ad pleb.
An. 248.

Pont.

Cypr. epist. 6. 12. 28.

epist. 4. inf. n. 25.

rons ensuite; car on n'en sçait pas le tems.

ep. 1. *inf. n.* 21.

XXIII. Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &c. *Euſ.* VI. *c.*

L'église étoit alors en paix par tout l'empire sous le regne de Philippe Chrétien, ou du moins favorable aux Chrétiens; toutefois à Alexandrie il y eut cette même année 248. une persecution particuliere. Celui qui en fut l'auteur, quel qu'il fût, sembloit deviner la persecution generale, qui suivit un an après. Le peuple infidele excité par cet homme, dont on ne sçait pas le nom, croyoit ne pouvoir faire un plus grand acte de religion, que de tuer des Chrétiens. Ils prirent d'abord un vieillard nommé Metras, ou Matran, à qui ils voulurent faire dire des paroles impies; & n'ayant pû l'y obliger, ils le frapperent à coups de bâton par tout le corps, lui picquerent le visage & les yeux avec des roseaux pointus, & l'ayant tiré au fauxbourg, le lapiderent.

Ensuite ils menerent une femme nommée Cointa, ou Quinta, à un temple d'idoles, la voulant contraindre à les adorer; & comme elle le refusa avec horreur, ils la lierent par les pieds, la traînerent par toute la ville sur le pavé très rude, la froisserent contre de grandes pierres, & enfin la menerent au même lieu que le premier, où ils la lapiderent. Après cela ils se jetterent tout à la fois dans les maisons des fideles; chacun menoit en diligence celui que le voisinage lui faisoit connoître, ils pilloient & enlevoient tout, détournant les meubles précieux, & jettant ce qui valoit moins, comme ce qui n'étoit que debois pour le brûler dans les ruës. On croïoit voir une ville prise par des ennemis, les fideles se cachoient & se retiroient, souffrant avec joye la perte de leurs biens; à peine y en eut-il un qui reniât sa foi.

Les payens prirent entre les autres, Apollonia, ou Apolline, vierge d'un grand âge & d'une vertu admirable. Ils lui donnerent tant de coups sur les machoires

qu'ils lui firent tomber tous les dents, & ayant allumé un grand feu dans les fauxbourgs, ils la menacerent de l'y brûler vive, ſi elle ne prononçoit avec eux des paroles impies. Elle témoigna demander un peu de tems ; & quand ils l'eurent lâchée, elle ſauta vigoureuſement dans le bucher, où elle fut conſumée. Un nommé Serapion fut pris dans ſa maiſon, & tourmenté ſi cruellement, qu'on lui rompit toutes les jointures, puis on le précipita d'une chambre haute. Il n'y avoit ni grande ni petite ruë où les Chrétiens puſſent paſſer de jour ni de nuit. Par tout les infideles crioient ſans ceſſe, que quiconque ne prononceroit pas les paroles impies, ſeroit auſſi-tôt traîne & brûlé. Ces maux durerent longtems, mais enfin la guerre civile qui ſurvint, tourna la fureur des payens contre eux-mêmes, & donna un peu de tems aux Chrétiens pour reſpirer. Il eſt à croire que cette perſecution d'Alexandrie arriva au commencement de l'année, puiſque l'égliſe honore la memoire de ſaint Metran le trente-uniéme de Janvier, de ſainte Cointa le huitiéme de Février, & de ſainte Apolline le neuviéme.

XXIV. Mort de Philippe. Decius empereur. Perſecution. *Zoſim. lib.* 1.

Le regne de Philippe fut troublé par pluſieurs revoltes dans les provinces ; entr'autres en Pannonie, où il envoya Decius, homme capable & de grande experience ; mais les ſoldats, qu'il vouloit corriger, aimerent mieux ſe procurer l'impunité, en ſe donnant un maître capable de commander, & déclarerent empereur Decius lui-même. Il s'avança vers l'Italie à la tête de ſes troupes, & après qu'il eût gagné une bataille, Philippe fut tué par ſes ſoldats à Verone, & ſon fils à Rome. Ils avoient regné cinq ans & quelques mois. On le mit au nombre des dieux, ce qui montre que leur chriſtianiſme n'avoit pas été fort connu. Ils furent tuez vers le mois de Juil-

Eutrop. lib. 9.

Pagi hic.

let l'an de J. C. 249. L'empereur Philippe avoit fondé en Thrace la ville de Philippopolis, qui garde encore son nom. *Euſ. Chr. an. 249.*

Decius étoit de Budale dans la basse Pannonie ; son nom entier étoit Cneius-Messius-Quintus-Trajanus-Decius. Il avoit un fils, Decius-Etruscus, qu'il fit Cesar. Se picquant de reformer les désordres introduits sous le regne de Philippe, il fit une cruelle persecution aux Chrétiens. Un des saints de l'église de Carthage en fut averti long-tems devant, au rapport de S. Cyprien, par cette vision. Il vit un pere de famille assis, ayant à sa droite un jeune homme qui paroissoit plein de douleur & d'indignation. Il étoit assis avec un visage triste, s'appuyant la jouë sur sa main ; un autre étoit debout à la gauche, tenant un filet, qu'il menaçoit de jetter pour prendre le peuple qui paroissoit aux environs. Celui qui eut cette vision fut étonné, & il lui fut dit, que le jeune homme assis à la droite, étoit affligé de ce que l'on n'observoit point ses commandemens, & que celui qui étoit à gauche, étoit ravi d'avoir occasion d'obtenir du pere de famille la permission de faire du mal. En effet, saint Cyprien attribuoit la cause de cette persecution au relâchement des Chrétiens, qui venoit de la longue paix. *Euſ. VI. hiſt. 39.* *Cypr. epiſt. 11.* *Cypr. de lapſ.*

Chacun, dit-il, s'appliquoit à augmenter son bien avec une avidité insatiable, ne se souvenant plus de ce que les fideles avoient fait sous les apôtres, ni de ce qu'ils devoient toûjours faire. Les évêques n'étoient point dévoüez à la religion ; la fidelité des ministres n'étoit pas entiere ; la misericorde ne paroissoit point dans les œuvres, ni la discipline dans les mœurs. Les femmes se fardoient, les hommes se teignoient la barbe, les sourcis, les cheveux, comme pour corriger l'ouvrage de

Dieu. On trouvoit des artifices pour tromper les ſimples ; on proſtituoit les membres de J. C. aux infideles, en contractant des mariages avec eux. On juroit en vain, & même on ſe parjuroit ; on ſe diſoit des injures, on étoit diviſé par des haines opiniâtres, on mépriſoit inſolemment les prélats. Pluſieurs évêques, au lieu d'exhorter les autres, & de leur montrer l'exemple, negligeant les affaires de Dieu, ſe chargeoient d'affaires temporelles, quittoient leurs chaires, abandonnoient leur peuple, & ſe promenoient dans d'autres provinces, pour frequenter les foires, & s'enrichir par le trafic. Ils ne ſecouroient point les freres qui mouroient de faim ; ils vouloient avoir de l'argent en abondance, uſurper des terres par de mauvais artifices, tirer de grands profits par des uſures. Ainſi parloit Cyprien. Et ailleurs il dit : Nous nous appliquons à gagner & à augmenter notre patrimoine. Nous ſommes pleins d'orgueïl, de jalouſie, de diviſion ; nous négligeons la ſimplicité & la foi ; nous avons renoncé au monde de parole, & non d'effet ; nous nous plaiſons à nous-mêmes, & nous déplaiſons à tout le monde.

V. Conc. Elib. c.

XXV.
Cruauté de cette perſecution.
Greg. Niſſ. vita. Thaum. p. 1000. B.

Decius donc au commencement de ſon regne étant venu à Rome, publia un édit ſanglant contre les Chrétiens, & l'envoya à tous les gouverneurs des provinces. La perſecution commença avec un effort terrible. Tous les magiſtrats n'étoient occupez qu'à chercher les Chrétiens & les punir. Aux menaces ils joignoient un appareil épouvantable de toutes ſortes de ſupplices ; des épées, des feux, des bêtes cruelles, des foſſes, des chaiſes de fer ardentes, des chevalets pour étendre les corps, & les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudioit à trouver quelque nouvelle invention. Les uns dénonçoient, les autres cherchoient ceux qui étoient cachez

d'autres pourſuivirent les fugitifs, d'autres s'emparoient de leurs biens. Les ſupplices étoient longs, pour ôter l'eſperance de la mort & tourmenter ſans fin, juſques à ce que le courage manquât. *Cypr. ep. 11.*

Voici deux exemples du rafinement de la cruauté. Un martyr ayant ſouffert les chevalets & les lames ardentes, le Juge le fit frotter de miel par tout le corps, puis expoſer à un ſoleil très-ardent, couché à la renverſe, les mains liées derriere le dos, pour être piqué par les mouches. Un autre, qui étoit jeune & dans la vigueur de l'âge, fut mené par ſon ordre dans un jardin délicieux, entre les lis & les roſes, près d'un ruiſſeau qui couloit avec un doux murmure, & d'arbres que le vent agitoit legerement. Là on l'étendit ſur un lit de plumes, où on l'attacha avec des liens de ſoye, & on le laiſſa ſeul. Puis on fit venir une courtiſane très-belle, qui commença à l'embraſſer & le ſolliciter avec toute l'impudence imaginable. Le martyr ne ſachant plus comment réſiſter aux attaques de la volupté, ſe coupa la langue avec les dents, & la cracha au viſage de cette infâme. L'horreur de la perſecution fut telle, que l'on croyoit voir l'accompliſſement de cette parole terrible de J C. que les élûs mêmes, s'il étoit poſſible, ſeroient induits en erreur. *Hier. in vitâ Pauli init.*

XXVI. Chûte de pluſieurs Chrétiens. *Euſ.* VI. *c.* 41.

A Alexandrie l'épouvante fut generale. Pluſieurs des plus conſiderables ſe preſenterent d'abord, les officiers étoient conduits à l'idolâtrie par les fonctions de leurs charges, d'autres traînez par leurs voiſins, & appellez par leur nom, s'approchoient des ſacrifices profanes; les uns pâles & tremblans, comme s'ils devoient être eux-mêmes ſacrifiez aux idoles; en ſorte que le peuple qui les environnoit en foule, ſe mocquoit d'eux. Car on voyoit qu'ils avoient peur de tout; de ſacrifier & de mourir.

D'autres couroient d'eux-mêmes aux autels, assurant hardiment qu'ils n'avoient jamais été Chrétiens; & verifiant la sentence du Sauveur; qu'il est difficile qu'un riche se sauve; leur mauvais exemple en entraînoit plusieurs. D'autres s'enfuïoient, quelques-uns étoient pris & alloient jusques aux fers & à la prison; mais quelques-uns après y avoir demeuré plusieurs jours, renonçoient avant que d'approcher du tribunal; quelques-uns succomboient aux tourmens après les avoir soufferts pendant quelques tems.

Cypr. de lapſ. Le même arriva à Carthage. Plusieurs sans attendre d'être interrogez ni d'être pris, coururent d'eux-mêmes à la place publique, comme s'ils n'eussent attendu que l'occasion pour se déclarer. Il y en eut un si grand nombre, qui vouloient tout à la fois renoncer au christianisme, que les magistrats les vouloient remettre au lendemain, parce qu'il étoit trop tard; mais ils le prioient que l'on ne differât point. Plusieurs pervertissoient les autres: Quelques-uns apportoient leurs enfans, & les presentoient de leurs propres mains, pour leur faire perdre la grace du baptême. C'étoit les riches qui étoient les plus foibles; & que leurs biens retenoient, en les empêchant de fuïr. On peut juger par ces exemples combien fut grand le nombre de ceux qui tomberent dans toute l'église. Les degrez de chûtes étoient differens, les uns avoient sacrifié aux idoles, ou mangé des viandes immolées, les autres avoient offert de l'encens, d'autres avoient seulement declaré aux magistrats qu'ils renonçoient au christianisme; & avoient pris d'eux des libelles ou billets de sûreté pour n'être point recherchez, & s'épargner la honte d'une déclaration publique. On les appelloit libellatiques, & ils étoient censez avoir idolâtré comme les autres.

Un

Un des premiers qui ſouffrit le martyre en cette perſecution, fut le pape S. Fabien, qui mourut glorieuſement le vingtiéme de Janvier, ſous le conſulat de Decius & de Gratus, c'eſt-à-dire, l'an 250. de J. C. après avoir tenu le ſaint ſiege treize ans entiers; & c'eſt depuis ce tems que les années des papes commencent à être plus certaines. Pour élire un évêque à la place de S. Fabien, on attendit que la rigueur de la perſecution fût appaiſée; car dans ce commencement une partie du clergé de Rome & des évêques voiſins, étoient priſonniers ou diſperſez & cachez. Ainſi le ſaint ſiege vaqua près d'un an & demi; & cependant le clergé prit ſoin du gouvernement de l'égliſe. Peu après le martyre de S. Fabien, Moïſe & Maxime prêtres, & Nicoſtrate diacre, furent mis en priſon, & avec eux Urbain, Sidonius & Celerinus, tous à Rome.

XXVII. Martyre de S. Fabien, de S. Alexandre & de S. Babylas.

Euſ. VI. c. 39. An. 250.

S. Alexandre évêque de Jeruſalem, vénerable par ſes cheveux blancs, & par ſon extrême vieilleſſe, fut preſenté à Ceſarée devant le tribunal du gouverneur de Paleſtine, & confeſſa le nom de J. C. glorieuſement pour la ſeconde fois; car il l'avoit déja confeſſé dans la perſecution de Severe, environ quarante ans auparavant, étant dès-lors évêque. Il fut mis en priſon, où il demeura long-tems; & mourut dans les fers vers la fin de l'année ſuivante 251. Il laiſſa à Jeruſalem une bibliotheque conſiderable de livres eccleſiaſtiques recuëillis par ſes ſoins: ſon ſucceſſeur fut Mazabanes.

Euſ. VI. c. 39.

S. Babylas évêque d'Antioche, après avoir confeſſé, fut auſſi mis en priſon, & chargé de chaînes: il y mourut, & voulut être enterré avec ſes fers. Avec lui moururent trois jeunes enfans qu'il inſtruiſoit. Son ſucceſſeur fut Fabius ou Fabien. Origene ſentit auſſi l'effort de la perſecution, comme étant le plus fameux doc-

Euſ. ibid. Martyr. 24. Janu. Philoſt. VII. hiſt. n. 8. Euſ. VI. hiſt. c. 39.

teur des Chrétiens. Il fut mis en prison, & chargé de chaînes, ayant au col un carcan de fer, & des entraves aux pieds jusqu'au quatriéme trou, & qui écartoit les jambes excessivement. On lui fit souffrir plusieurs autres tourmens, & l'on le menaça souvent du feu, mais on ne le fit pas mourir, dans l'esperance d'en attirer plusieurs par sa chûte. Il demeura ferme, & écrivit pendant ce tems plusieurs lettres pour consoler, & pour encourager les autres.

XXVIII. Retraite de S. Denis d'Alexandrie.

A Alexandrie la persecution ayant été publiée, Sabin prefet d'Egypte envoya à l'heure même un soldat chercher l'évêque Denis, qui demeura cependant quatre jours dans sa maison, attendant l'arrivée du soldat. Mais celui-ci le cherchoit par tout ailleurs, dans les chemins, sur la riviere, à la campagne, ne pouvant trouver la maison, comme s'il eût été aveuglé, & ne croyant point que l'évêque pût y être. Au bout de quatre jours saint Denis quitta sa maison par ordre de Dieu, & avec peine; en sortant il fut accompagné de ses serviteurs & de plusieurs des freres, entre lesquels étoient Caïus, Fauste, Pierre & Paul. Au soleil couchant, il tomba avec sa suite entre les mains des persecuteurs, c'est-à-dire, d'un centurion, avec des magistrats de la ville, des soldats, & des ministres de justice. Ils le menerent à Tapositis, petite ville d'Egypte dans la Mareote.

Euſ. VI. *c.* 40. & VII. *c.* 11.

Le prêtre Timothée, qui ne s'étoit pas trouvé avec les autres, ne fut point pris; mais étant allé à la maison de l'évêque, il trouva qu'elle étoit abandonnée, qu'il y avoit garnison, & que l'évêque étoit pris. Alors, tout troublé, il se mit à fuir en diligence. Un payſan le rencontra, & lui demanda ce qui le pressoit, l'ayant appris, il entra dans une maison où il se faisoit une nôce, dont il étoit prié, & raconta aux conviez ce qu'il venoit d'ap-

prendre. Ceux-ci ſe leverent de table tous enſemble, comme de concert; coururent au lieu ou ſaint Denis étoit avec ſa ſuite, y entretent en criant: & les preſſerent de ſortir. Les ſoldats qui gardoient les martyrs, s'enfuirent auſſi-tôt; les payſans les trouverent couchez ſur de petits lits ſans garnitures. S. Denis les prit d'abord pour des voleurs, & demeura ſur ſon lit comme il étoit, nud en chemiſe, leur preſentant le reſte de ſes habits, qui étoient auprès de lui. Ils lui dirent de ſe lever & de ſortir au plus vîte. Alors, comprenant pourquoi ils étoient venus, il commença à crier, & leur dire: Retirez-vous, je vous ſupplie, & nous laiſſez, ou, ſi vous voulez me faire plaiſir, prévenez ceux qui m'emmenent, & coupez-moi la tête. Tandis qu'il crioit ainſi, ils le firent lever de force. Il ſe jetta par terre à la renverſe; mais ils le prirent par les pieds & par les mains, & le traînerent dehors. Caïus, Fauſte, Pierre & Paul le ſuivoient, qui le porterent à bras hors de la ville, le firent monter à poil ſur un âne, & l'emmenerent. C'eſt ainſi que ſaint Denis d'Alexandrie fut tiré malgré lui d'entre les mains des perſecuteurs. Il ſe retira depuis dans un lieu deſert, à trois journées de Paretoine, dans la Marmarique, & s'y enferma avec deux des ſiens ſeulement, Pierre & Caïus. Il racontoit lui-même dans ſes lettres toutes ces particularitez.

XXIX. Retraite de S. Cyprien & de S. Gregoire Thaumaturge. *Cypr. ep. ad Cler.* 20. *Rom. & 59. ad Corn. 59. ep.* 10. *ep. 66. ad Pup.*

Dès le commencement de la perſecution, le peuple infidele de Carthage cria pluſieurs fois dans le cirque & dans l'amphitheatre: Cyprien au lion. Ces cris l'obligerent à ſe jetter; & d'ailleurs il en avoit reçû ordre de Dieu. Mais il ne le fit pas, tant pour ſa ſureté particuliere, que pour le repos public de ſon égliſe; de peur qu'en ſe montrant avec trop de confiance; il n'excitât davantage la ſédition qu'il avoit commencé. Cependant

fut proſcrit, & ſes biens confiſquez. Les affiches portoient: Si quelqu'un tient ou poſſede des biens de Cecilius Cyprien évêque des Chrétiens. Pendant ſon abſence il ne ceſſa point d'aſſiſter ſon troupeau de ſes prieres, de ſa conduite & de ſes inſtructions.

Greg. Nyſſ. vita Thaum. p. 1001, C.

Saint Gregoire évêque de Néocesarée dans le Pont, ſurnommé le Grand ou le Thaumaturge, conſeilla à ſon peuple de ſe garantir par la fuite, du péril de la perſecution, ce qui lui réuſſit ſi bien, que perſonne des ſiens ne tomba. Lui-même montra l'exemple, & ſe retira ſur une colline déſerte, accompagné de ce prêtre d'idoles, qu'il avoit converti, & que depuis il avoit fait diacre. Les perſecuteurs les ſuivirent en grand nombre; & ayant appris le lieu où ils étoient cachez: les uns gardoient le paſſage de la vallée, les autres cherchoient par toute la montagne. Gregoire dit à ſon diacre de ſe mettre en priere avec lui, & d'avoir confiance en Dieu: il commença lui même à prier, ſe tenant debout les mains étenduës, & regardant le Ciel fixement. Les payens ayant couru par toute la montagné, & viſité toutes les roches & toutes les cavées, revinrent dans le vallon, & dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux arbres aſſez proches l'un de l'autre. Quand ils furent retirez, celui qui leur avoit ſervi de guide y alla, & trouva l'évêque & ſon diacre immobiles en oraiſon, au même lieu où les autres diſoient avoir vû ces arbres. Il ſe jetta aux pieds de Gregoire, ſe convertit, & devint compagnon de ſa fuite.

Cependant les payens deſeſperant de les prendre, tournerent leur rage contre ſon troupeau; & les cherchant dans leurs retraites, les traînoient à la ville, & en empliſſoient les priſons. Gregoire les ſecouroit de ſes prieres. Un jour ceux qui étoient avec lui, virent qu'en

priant il se troubla tout d'un coup. Il détournoit les yeux comme d'un spectacle odieux, & se bouchoit les oreilles. Il fut quelque tems immobile, puis il revint à lui, & se mit à loüer Dieu, en disant: Beni soit Dieu, qui nous a délivré d'entre leurs dents. Ceux qui étoient présens, le prierent de leur faire part de sa vision. Il leur dit qu'il avoit vû un grand combat, où un jeune homme avoit terrassé le démon. Ils le prierent de s'expliquer, & il dit: Qu'à la même heure un jeune homme noble, nommé Troadius, avoit été présenté au gouverneur par les licteurs, & après plusieurs tourmens, avoit emporté la couronne du martyre. Son diacre s'en informa, & trouva qu'il étoit ainsi. Dans cette même persecution Alexandre le charbonnier, évêque de Comane, souffrit le martyre par le feu. *Ps.* 125.

XXX. Martyre de S. Pionius.

A Smyrne dans l'Asie mineure, l'évêque Eudemon tomba dans l'apostasie, & par sa chûte entraîna plusieurs des fideles; mais le prêtre Pionius demeura ferme. La veille de la fête de S. Polycarpe, comme il jeûnoit avec Sabine & Asclepiade, il vit en songe qu'il seroit pris le lendemain. La vision étoit si claire, qu'il connut qu'elle étoit certaine: c'est pourquoi il se mit une chaîne au coû, & en fit faire autant à Sabine & à Asclepiade, afin que les persecuteurs vissent qu'ils vouloient bien être pris. Le samedi vingt troisiéme de Fevrier l'an 250. & le second jour du mois Xantique, qui étoit le sixiéme mois des Asiatiques, ils furent arrêtez. Comme ils avoient fait la priere solemnelle, & pris le pain sanctifié & de l'eau, Polemon garde du temple des idoles, vint accompagné de ceux que les magistrats lui avoient donnez pour chercher les Chrétiens. Quand il vit Pionius, il dit: Savez-vous qu'il y a un commandement de l'empereur, qui vous ordonne de faire des sa- *Euſ.* IV. *hiſt. c.* 15 *Acta ſinc. p.* 123.

crifices ? Pionius répondit : Nous connoiſſons des commandemens, mais ce ſont ceux qui nous ordonnent d'adorer Dieu. Venez à la place, dit Polemon, pour voir la verité de ce que j'ai dit. Sabine & Aſclepiade dirent à haute voix : Nous obéïſſons au vrai Dieu. Comme on les menoit, le peuple voyant les chaînes qu'ils portoient, fut frappé de cette nouveauté, & accourut en foule, en ſorte que la preſſe étoit très grande. Quand ils furent venus à la place, elle fut bien-tôt remplie d'une multitude immenſe qui couvroit juſques aux toits des temples. Il y avoit auſſi des troupes innombrables de femmes, parce qu'il étoit jour de ſabbat, qui faiſoit ceſſer le travail des femmes Juives. Il y avoit des perſonnes de tout âge, qui s'empreſſoient pour voir; les plus petits montoient ſur des bornes, ou ſur des coffres.

Comme les martyrs étoient au milieu du peuple, Polemon dit : Il vaut mieux, Pionius, que vous obéïſſiez comme les autres, pour éviter les ſupplices. Alors Pionius étendant la main, & montrant un viſage gai & animé, commença à parler ainſi : Citoyens de Smyrne, qui vous réjoüiſſez de la beauté de vos murailles & de votre ville, & qui vous glorifiez du poëte Homere, & les Juifs, s'il y en a par vous, écoutez-moi parler en peu de mots : Nous avons déja vû que Smyrne paſſoit pour la plus belle ville du monde, & on la comptoit pour la premiere de celles qui ſe diſputoient l'honneur d'être de la partie d'Homere. S. Pionius continuë : J'apprends que vous vous mocquez de ceux qui ſe preſentent d'eux-mêmes pour ſacrifier, ou qui ne le refuſent pas quand on les y contraint, au lieu que vous devriez écouter Homere votre maître, qui dit : qu'il n'eſt pas permis de ſe réjoüir de la mort des hommes. Et vous, Juifs, vous devriez bien obéïr à Moyſe, qui vous dit : Si

Sup. liv. 1. n. 49. Pauſan. lib. 7. p. 404.

Hom. Odiſſ. 22. 4. 5. 2.

Deut. XXII. 4.

tu vois la bête de ton ennemi tombée sous sa charge, ne passe pas sans la relever. Et Salomon dit : Si ton ennemi est tombé, ne te réjoüis pas de son malheur. Pour moi j'aime mieux mourir, & souffrir toutes sortes de tourmens, que de contrevenir à ce que j'ai appris, ou à ce que j'ai enseigné, D'où viennent donc ces éclats de rire, & ces railleries cruelles des Juifs, non seulement contre ceux qui ont sacrifié, mais contre nous ? Ils nous insultent, & disent que nous avons eu un grand tems de licence. Quand nous serions leurs ennemis, nous sommes toûjours des hommes. Car enfin, quel tort leur avons-nous fait? quel supplice leur avons-nous fait souffrir ? qui avons-nous blessé de paroles ? qui avons-nous persecuté par une haine injuste ; qui avons-nous contraint d adorer les idoles? pensent-ils n'être pas plus coupables, que ceux que la crainte des hommes fait maintenant tomber? Ensuite il reprocha aux Juifs les idolâtries & les ingratitudes de leurs peres, en raportant les histoires de l'écriture; & menaça les gentils du jugement dernier. Prov. XXIV. 17.

Il parla long-tems & fut écouté avec une grande attention. Enfin comme il disoit : Nous n'adorons point vos dieux, ni vos images d'or ; on les tira d'une galerie où ils étoient d'abord, & on les mena à l'air au milieu de la place. Le peuple qui les entouroit, leur disoit avec Polemon: Croyez-nous, Pionius, votre probité & votre sagesse fait que nous vous jugeons digne de vivre : il est bon de respirer, & de voir la lumiere. Et moi aussi, dit Pionius, je dis qu'il est bon de vivre, & de voir la lumiere ; mais je dis de celle que nous desirons. Nous ne quittons point par mépris ces presens de Dieu ; mais ce que nous leur préferons, est beaucoup meilleur ; ce qu'il disoit à cause des Marcionites. Au reste, dit-il, je vous loüe de l'affection que vous me témoignez ; mais

j'y ſoupçonne de l'artifice : la haine déclarée eſt moins nuiſible, que des careſſes trompeuſes.

Alors un certain Alexandre, homme malin, lui dit : Ecoute-moi auſſi. Pionius répondit : Ecoute-moi toi-même ; car je ſçai tout ce que tu ſçais ; & tu ne ſçais pas ce que je ſçai. Alexandre lui dit en ſe mocquant : Que veulent dire ces chaînes ? Pionius répondit : De peur qu'en nous voyant paſſer par la ville, on ne croye que nous allons ſacrifier, & afin que vous ne nous meniez pas aux temples comme les autres, & pour vous montrer qu'il n'eſt pas beſoin de nous interroger, puiſque nous allons de nous-mêmes à la priſon. Le peuple continuoit de le prier ; & comme Pionius demeuroit ferme, les reprenoit & leur parloit des choſes futures, Alexandre dit : Qu'eſt-il beſoin de tant de diſcours, puiſque vous ne ſçauriez vivre, ni vous empêcher de perir ?

Le peuple vouloit aller dans le theâtre pour entendre plus commodément les paroles du martyr ; mais quelques-uns s'approcherent de Polemon, & lui dirent, que s'il donnoit au Martyr occaſion de parler, il en viendroit du tumulte & de la confuſion. Polemon dit donc à Pionius : Si tu ne veux pas ſacrifier, du moins entre dans le temple. Il n'eſt pas bon, dit-il, pour les idoles, que nous y entrions. Il eſt donc impoſſible, dit Polemon, de te le perſuader. Et Pionius dit : Plût à Dieu que je puſſe vous perſuader de devenir Chrétiens. Quelques-uns dirent tout haut en s'en mocquant : Gardes-toi bien de le faire, de peur que nous ne ſoyons brûlez vifs. C'eſt bien pis, dit Pionius, d'être brûlez après la mort. Pendant cette conteſtation ils virent que Sabine rioit ; & lui dirent d'une voix menaçante : Tu ris ? Elle dit : Je ris ſi Dieu le veut, car nous ſommes Chrétiens. Tu ſouffriras, dirent-ils, ce que tu ne voudrois pas ; car

on jette dans les lieux infames celles qui ne veulent pas ſacrifier. Le Dieu ſaint y pourvoira, dit-elle.

Polemon dit encore à Pionius : Obéis-nous ? Pionius répondit : Si vous avez ordre de perſuader ou de punir ; vous devez punir, puiſque vous ne pouvez perſuader. Polemon piqué de la ſechereſſe de ce diſcours, dit : Sacrifie. Il répondit : Je n'en ferai rien. Pourquoi non ? Parce, dit-il, que je ſuis Chrétien. Quel Dieu adores tu ? dit Polemon. Pionius répondit : Le Dieu tout-puiſſant qui a fait le ciel & la terre, tout ce que le ciel & la terre contiennent, & nous tous, & nous donne abondamment toutes choſes, que nous connoiſſons par ſon verbe J. C. Sacrifie au moins à l'empereur ? dit Polemon. Pionius dit : Je ne ſacrifie point à un homme.

XXXV. Premier interrogatoire.

Enſuite Polemon l'interrogea juridiquement, faiſant écrire toutes ſes réponſes, par un notaire qui les gravoit ſur de la cire, & lui demanda : Comment t'appelles-tu ? Il répondit : Chrétien. De quelle égliſe ? dit Polemon. Pionius répondit : De la catholique. Il laiſſa Pionius, & s'adreſſa à Sabine, & lui demanda ſon nom. Or elle avoit changé de nom par le conſeil de Pionius, de peur de retomber entre les mains de ſa maîtreſſe payenne ; qui ſous l'empereur Gordien voulant lui faire quitter la foi, l'avoit enchaînée & releguée dans les montagnes, où les freres l'avoient nourrie ſecretement. Elle répondit donc, qu'elle s'appelloit Theodote & Chrétienne. Polemon lui dit : Si tu es Chrétienne, de quelle égliſe es-tu ? De l'égliſe catholique, dit-elle. Quel Dieu adores-tu ? dit-il. Elle répondit : Dieu tout-puiſſant qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent, que nous connoiſſons par J. C. ſon verbe. Enſuite il interrogea Aſclepiade qui n'étoit pas loin, & lui demanda ſon nom. Il répondit : Chrétien. De quelle égliſe ? Aſ-

clepiade dit: De la catholique. Polemon lui demanda Quel Dieu adore-tu? J. C. dit Aſclepiade. Quoi donc eſt-ce un autre, dit Polemon. Non, dit Aſclepiade: c'eſt le même, qu'ils viennent de confeſſer.

Après cela on les mena en priſon. La foule du peuple qui les ſuivoit, rempliſſoit toute la place: quelques-uns diſoient de Pionius: Voyez cet homme qui étoit toûjours pâle & défait, comme il eſt devenu rouge tout d'un coup. Comme Sabine le tenoit par ſon habit pour ſe ſoutenir dans la foule, quelqu'un dit: Il ſemble que tu craigne d'être privée de ſon lait. Un autre s'écria: S'ils ne veulent pas ſacrifier, qu'ils ſoient punis. Polemon lui répondit: Nous n'avons pas ce pouvoir; nous n'avons ni faiſceaux ni haches. Un autre diſoit en ſe moquant d'Aſclepiade: Ce petit homme s'en va ſacrifier. Tu ments, dit Pionius, il n'en fera rien. Un autre diſoit tout haut: Celui-ci & celui-là ſacrifieront. Pionius dit: Chacun a ſa volonté: je m'appelle Pionius; il ne m'importe qui ce ſoit qui ſacrifie, qu'on diſe le nom de celui qui l'aura fait. Entre ceux qui parloient de côté & d'autre, il y en eut un qui dit à Pionius: Toi qui eſt ſi ſavant, pourquoi cours-tu à la mort avec tant d'obſtination? Ce que vous croyez être ma perte, dit Pionius, m'oblige à tenir plus ferme. Vous ſavez quelle mortalité & quelle famine vous avez ſoufferte, ſans les autres maux. Mais, dit un autre, Tu as auſſi ſouffert la faim avec nous. Oüi, dit Pionius, mais avec l'eſperance que j'avois en Dieu. La foule étoit ſi grande, qu'à peine les gardes purent entrer dans la priſon pour y mettre les martyrs.

Ils y trouverent un prêtre de l'égliſe catholique, nommé Lemnus, une femme du bourg de Carma, nommée Macedonia, & un nommé Eutychien, de l'hereſie des Phrygiens ou Montaniſtes. On les mit tous enſemble:

& les gardes s'apperçurent que Pionius par une reſolution priſe avec les ſiens, ne recevoit point ce que les fideles lui offroient. Car il diſoit: Quelque beſoin que j'aye eû, je n'ai jamais été à charge à perſonne; qui peut m'obliger à prendre maintenant. Les gardes qui avoient accoûtumé de recevoir des preſens de ceux qui venoient voir les Chrétiens, irritez de ce que ceux-ci ne leur attiroient rien; les jetterent dans la partie interieure de la priſon, pour les tourmenter par les tenebres & la puanteur. Ils acquieſcerent en loüant Dieu, & donnerent aux gardes ce qu'on avoit accoûtumé de donner. Le geolier en fut étonné, & les voulut remettre à la premiere place; mais ils y demeurerent, diſant: Dieu ſoit loüé nous nous en trouvons bien; nous ſommes en liberté de méditer & de prier jour & nuit.

Pluſieurs payens les viſitoient dans la priſon, & s'efforçoient de perſuader Pionius; mais ils admiroient ſes réponſes. Ceux qui avoient ſacrifié par force y entroient auſſi, & excitoient de grandes pleurs, principalement ceux dont la vie avoit été ſans reproche. Pionius diſoit en les voyant: Je ſouffre un nouveau ſupplice; il me ſemble que l'on me met en pieces, quand je vois les perles de l'égliſe foulées aux pieds des pourceaux, & les étoiles du ciel tirées à terre par la queuë du dragon: *Apoc.* XII. 4. mais, dit-il, ce ſont nos pechez qui en ſont cauſe. Et comme il ſçavoit que les Juifs invitoient quelques-uns de ces Chrétiens tombez à venir à leurs ſynagogues: il parla fortement contre les Juifs, & dit entr'autres choſes. Ils prétendent que J. C. eſt mort par force comme un autre homme. Dites un peu, quel eſt l'homme mort par force dont les diſciples ayent chaſſé les démons pendant tant d'années? Quel eſt l'homme mort par force, pour qui ſes diſciples & tant d'autres ayent

ſouffert volontairement les ſupplices ? Après avoir long-tems parlé, il leur commanda de ſortir de la priſon.

XXXII. On le mene au temple.

Alors Polemon & Théophile maîtres de la cavalerie ſurvinrent avec des gardes & une grande foule, & dirent d'une voix terrible : Voilà Eudemon votre évêque qui a ſacrifié. Obéiſſez auſſi, Lepide & Eudemon vous interrogeront dans le temple. Pionius répondit : Ceux qui ſont en priſon doivent attendre la venuë du proconſul. Pourquoi voulez-vous faire ſa charge ? Après ce refus, ils ſe retirerent ; mais ils revinrent avec une plus grande troupe, & le chef de la cavalerie leur dit artificieuſement : Le proconſul nous a envoyez, nous que vous voyez ici, avec ordre de vous ramener à Epheſe. Pionius dit : Que celui qui eſt chargé de l'ordre vienne, & nous ſortirons ſans delai. Le chef de la cavalerie dit : Si tu refuſe d'obéir à l'ordre, tu ſentiras mon pouvoir, & lui mit une corde au cou, le preſſant ſi fort, qu'il penſa l'étrangler. Il le mit donc entre les mains des gardes, qui le menerent à la place avec Sabine & les autres. Ils crioient tous à haute voix, qu'ils étoient Chrétiens, & ſe couchoient à terre, de peur d'entrer dans le temple des idoles ; mais ſix officiers enleverent Pionius, qui reſiſtoit ſi fort, qu'ils eurent peine à le pouſſer dedans, lui donnant des coups de pieds dans les côtez ſans qu'il s'en émeût ; au contraire, il ſe rendoit plus peſant. Ils appellerent donc du ſecours, & le portant avec grande joye, le mirent à terre devant l'autel, comme une victime. Eudemon y étoit encore debout, après avoir ſacrifié.

Lepide qui étoit un juge, dit d'une voix ſevere : Pourquoi ne ſacrifiez-vous pas vous autres ? Parce, dit Pionius, que nous ſommes Chrétiens. Lepide ajoûta : Quel Dieu adorez-vous ? Pionius répondit : Celui qui a fait le ciel

& la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Lepide dit, Parles-tu de celui qui a été crucifié? Celui, dit Pionius, que Dieu le Pere a envoyé pour le salut du monde. Les juges disoient entr'eux, mais enforte que Pionius pouvoit l'entendre : Il faut les contraindre de dire ce que nous voulons ; & Pionius répondit : Rougissez adorateurs des Cieux, ayez quelque égard à la justice, obéissez à vos loix ; elles ne vous ordonnent que de faire violence à ceux qui resistent, mais de les faire mourir.

Alors un nommé Rufin qui passoit pour éloquent, dit : Cesse Pionius, de chercher la vaine gloire. Pionius répondit : Est-ce là ton éloquence ? Est-ce là ce que t'ont appris tes livres ? Socrate n'a-t'il pas esté ainsi traité par les Atheniens ? On ne void plus que des hommes imparfaits, paresseux, lâches & poltrons. A ton avis donc Socrate, Aristide, Anaxarque & leurs semblables, cherchoient la vaine gloire, parce qu'ils s'appliquoient à la sagesse & à la vertu ? Rufin l'ayant oüy parler ainsi se teut. Un autre qui étoit constitué en dignité, lui dit avec Lepide : Ne crie pas si haut, Pionius. Il répondit : Ne nous faites point de violence ; mais allumez un feu, & nous y entrerons volontiers. Un nommé Terence cria dans la foule : Sachez que c'est celui-ci qui soutient les autres par son discours & par son autorité, & qui les empêche de sacrifier. Alors on mit sur la teste de Pionius des couronnes ; qu'il rompit, & les pieces demeurerent devant l'autel. Un sacrificateur étoit venu avec des broches, où étoient des entrailles des victimes encore chaudes, comme pour les donner à Pionius ; mais il n'osa les presenter à pas un d'eux, & se contenta de les manger lui-même devant tout le monde. Ils s'écrierent encore : Nous sommes Chrétiens ; & les payens ne sçachant que leur faire, les remenerent en prison.

Le peuple ſe moquoit d'eux & leur donnoit des ſouflets. Il y en eut un qui dit à Sabine: Ne pouvois-tu mourir en ton païs? Elle répondit: Quel eſt mon païs? je ſuis ſœur de Pionius. Terence qui avoit ſoin des combats des bêtes, dit à Aſclepiade: Je te demanderai comme condamné pour ſervir dans les combats des gladiateurs. Aſclepiade répondit: Tu ne m'épouventeras pas pour cela. Ils arriverent ainſi à la priſon. En y entrant, un des gardes donna à Pionius un grand coup ſur la tête & le bleſſa: Pionius le ſouffrit patiemment; mais le garde eut auſſi-tôt la main & le côté ſi enflez & ſi enflammez, qu'à peine pouvoit-il reſpirer. Etant entrez, ils loüoient Dieu de la force qu'il leur avoit donné, particulierement contre le perfide Eudemon.

XXXIII. Second & troiſiéme interrogatoire.

Peu de jours après le proconſul Quintilien revint à Smyrne ſelon la coûtume, & étant aſſis ſur ſon tribunal, il fit amener Pionius, & lui demanda ſon nom. Il répondit: Pionius. Le proconſul dit: Sacrifie. Il répondit: Non. Le proconſul dit: De quelle ſecte es tu? Pionius repondit de la catholique. De quelle catholique, dit le proconſul? Pionius répondit: De l'égliſe catholique. Le proconſul dit: Tu étois leur docteur? Je les inſtruiſois, dit-il. Tu leur enſeignois la folie: Non; la pieté. Quelle pieté? Celle qui regarde Dieu, qui a fait le ciel, la terre & la mer. Sacrifie donc, dit le proconſul. J'ai appris, répondit Pionius, à adorer le Dieu vivant. Le proconſul dit: Nous adorons tous les dieux, & le ciel & ceux qui y ſont: Pourquoi regarde-tu l'air? Sacrifie. Il répondit: Ce n'eſt pas l'air que je regarde, mais Dieu qui a fait l'air. Le proconſul dit: Qui l'a fait? Pionius répondit; il n'eſt pas à propos de le dire. Le proconſul dit: Il faut que tu diſe que c'eſt Jupiter, qui eſt dans le ciel, avec qui ſont les dieux & toutes les déeſſes. Sa-

crifie-lui donc à ce roi du ciel & de toûs les dieux. Comme Pionius ſe teut, le proconſul le fit prendre pour lui donner la queſtion; & lorſque l'on eut commencé à le tourmenter, le proconſul dit: Sacrifie. Il répondit: Point du tout. Le proconſul dit: Pluſieurs ont ſacrifié & ont évité les tourmens. Il répondit: Je ne ſacrifie point. Le proconſul dit: Sacrifie. Pionius dit: Non. Le proconſul: Point du tout? Pionius dit: Non. Le proconſul: Quelle préſomption & quelle perſuaſion te fait courir à la mort! fais ce que l'on t'ordonne. Pionius dit: Je ne ſuis point préſomptueux; mais je crains le Dieu éternel. Le proconſul: Que dis-tu? Sacrifie. Pionius: Vous avez oüi que je crains le Dieu vivant. Le proconſul: Sacrifie aux dieux. Pionius: Je ne puis.

XXXIV. Condamnation & execution.

Le proconſul le voyant ainſi ferme, délibera long-tems avec ſon conſeil, puis s'adreſſant encore à Pionius, il lui dit: Perſiſte-ru dans ta reſolution? Ne veux-tu pas te repentir tôt ou tard? Il répondit: Non. Le proconſul lui dit encore: Tu as la liberté de conſulter & de déliberer plus long-tems. Il répondit: Non. Le proconſul: Puiſque tu cours à la mort, tu ſeras brûlé vif. Enſuite il fit lire la ſentence écrite en latin ſur une tablette, en ces termes: Pionius ſacrilege s'étant avoüé chrétien, nous avons jugé qu'il doit être brûlé vif, pour vanger les dieux & donner de la crainte aux hommes. Pionius ſe rendit gaïement & d'un pas ferme au lieu du combat, Y étant arrivé, il n'attendit pas que l'officier le lui dit, & ſe dépoüilla lui-même. Alors penſant à la pureté de ſon corps, il fut rempli d'une grande joye; leva les yeux au ciel & rendit grace à Dieu qui l'avoit ainſi conſervé. Il s'étendit ſur le bois, & ſe livra à un ſoldat pour être cloué.

Après qu'il fut attaché, l'executeur lui dit: Reviens

à toi, & change d'avis, & on ôtera les clous. Il répondit : Je les ai bien ſentis ; & après être demeuré quelque tems penſif, il dit : Je me preſſe, Seigneur, pour me relever plutôt ; marquant la reſurrection. On l'éleva donc attaché au bois, & enſuite un nommé Metrodore, de la ſecte des Marcionites. Ils étoient tous deux tournez vers l'Orient, Pionius à droit, Metrodore à gauche. On entaſſa tout autour une grande quantité de bois ; & comme Pionius fermoit les yeux, le peuple crut qu'il étoit mort. Mais il prioit en ſecret ; & ayant fini ſa priere, il ouvrit les yeux, regarda le feu d'un viſage gay, dit *Amen*, & expira comme par un leger ſoupir, en diſant : Seigneur, recevez mon ame. Après que le feu fut éteint, les fideles qui étoient préſens trouverent ſon corps entier, & comme en pleine ſanté ; les oreilles molles, les cheveux tenant à la tête, la barbe belle, tout le viſage éclatant. Les Chrétiens étoient confirmez dans la foi, les infideles ſe retiroient épouvantez & agitez des reproches de leur conſcience. Ceci ſe paſſa ſous le proconſul Jule-Proculus-Quintilien ; ſous le troiſiéme conſulat de l'empereur Decius, & le ſecond de Gratus ; ſelon les Romains, le quatriéme des Ides, c'eſt-à-dire le douziéme de Mars ; ſelon l'uſage d'Aſie, le douziéme du ſixiéme mois Macedonien, nommé Xanthique ; à dix heures, ſuivant notre maniere de compter, l'an de J. C. 250. le cinquiéme jour de Mars, à quatre heures après midy. On ne ſait pas comment finirent les autres martyrs compagnons de S. Pionius.

XXXV. Lettres de S. Cyprien, *epiſt.* 5.

Cependant S. Cyprien de ſa retraite écrivoit ſouvent à ſon clergé, qui étoit demeuré à Carthrge, & dans une de ſes lettres, il leur dit : Puiſque l'état des lieux ne me permet pas d'être preſent, je vous prie de vous acquitter en conſcience de votre devoir & du mien ; en

ſorte que rien ne manque à l'ordre ni à l'exactitude de la diſcipline. Quant à la dépenſe qu'il faudra faire, ſoit pour les confeſſeurs qui ſont en priſon, ſoit pour les pauvres qui perſeverent dans la foi; je vous prie que rien ne leur manque, puiſque toute la ſomme qui a été amaſſée, n'a été diſtribuée entre les mains des clercs, qu'afin que plus de perſonnes euſſent dequoi pourvoir aux beſoins de chacun. Que ſi les freres, par l'ardeur de leur charité, s'empreſſent à viſiter les bons confeſſeurs; je croi qu'ils doivent uſer de précaution, & n'y pas aller à grandes troupes, de peur d'exciter l'indignation, & nous faire refuſer l'entrée; enſorte que nous perdions tout par l'avidité de trop avoir. Prenez-y garde, & même que les prêtres, qui offrent le ſacrifice dans les priſons des confeſſeurs, y aillent tour à tour avec un diacre, parce que le changement des perſonnes les rendra moins odieuſes. Nous devons en tout être doux & humbles, comme il convient à des ſerviteurs de Dieu: nous accommoder au temps, & procurer le repos du peuple; ſaluez tous nos freres. Le diacre Victor & ceux qui ſont avec moi vous ſaluënt. On void dans cette lettre l'affection des chrétiens pour le ſaint ſacrifice de l'euchariſtie; puiſque les prêtres alloient le celebrer juſques dans les priſons, plûtôt que de priver les confeſſeurs de cette conſolation. On void auſſi qu'en cas de beſoin on le celebroit avec peu de ſolemnité; mais que le prêtre avoit au moins un diacre pour le ſervir.

On peut rapporter au même temps une lettre écrite à Sergius, à Rogatien & aux autres confeſſeurs priſonniers, où il leur dit de même, qu'il ſouhaiteroit de jouïr de leur preſence, ſi l'état des lieux le permettoit. Car, continue-t-il, que me pourroit-il arriver de plus agréable, que d'embraſſer ces mains pures, qui ont genereuſe- *Epiſt. 6.*

ment rejetté un culte impie : de baiſer ces bouches qui ont confeſſé hautement le nom de J. C. Enſuite il les exhorte à la perſeverance, par l'eſperance des biens éternels; puis il ajoûte : Heureuſes auſſi les femmes qui ſont avec vous, & qui s'élevant au-deſſus de la foibleſſe de leur ſexe, ont donné aux autres femmes un ſi bel exemple; & afin que rien ne manquât à votre gloire, Dieu vous a aſſocié même des enfans. Et enſuite : Suivez en tout le chemin que le prêtre Rogatien, ce glorieux vieillard, vous montre par ſon courage, lui qui avec notre frere Feliciſſime, toûjours paiſible & moderé, a ſoûtenu les efforts du peuple furieux, & eſt entré le premier dans la priſon, comme pour vous y marquer les logis de la part de Dieu.

Ep. 7. Pam. 36. Dans une autre lettre écrite aux prêtres & aux diacres, il témoigne le deſir qu'il a de les revoir, ſi ce n'étoit la crainte d'aigrir les gentils; & dit qu'il retournera, quand ils lui écriront que les choſes ſeront adoucies, ou quand le Seigneur lui fera connoître par revelation. Cependant il leur recommande d'avoir ſoin des veuves, des malades, & de tous les pauvres, particulierement des étrangers. Donnez-leur, dit-il, ce que j'ai laiſſé de mon fond chez le prêtre Rogatien; & de peur que ce fonds ne ſoit déja conſumé, je lui ai envoyé une autre ſomme par l'acolythe Narique. Ce fonds que ſaint Cyprien marque, comme lui étant propre, pouvoit être pris de la penſion, que l'égliſe lui faiſoit pour ſon entretien, comme évêque. Car quant à ſes biens de patrimoine, il les avoit diſtribuez dès le commencement de ſa converſion.

XXXIV. Lettre du clergé de Rome.

Le clergé de Rome, qui gouvernoit l'égliſe durant la vacance du ſaint ſiége, ayant appris la retraite de ſaint Cyprien, lui écrivit & à ſon clergé, par Clementius ſou-

diacre de Carthage, qui étoit allé à Rome. La Lettre à S. Cyprien eſt perduë, mais il paroît qu'elle lui apprit le martyre du Pape S. Fabien; celle du clergé de Rome au clergé de Carthage commence ainſi : Nous avons appris que le bienheureux pape Cyprien s'eſt retiré : ce qu'il aura fait par de bonnes raiſons, étant un perſonnage conſiderable comme il eſt. Le nom de pape ſe donnoit alors à tous les évêques. Ils les exhortent enſuite à être fermes dans la Foi, & à ſoutenir le peuple; & nous vous en montrons l'exemple, diſent-ils, comme vous le pourrez apprendre de ceux qui vont d'ici vers vous; nous en avons même ramené de ceux que l'on faiſoit monter pour les contraindre. Ils entendent ceux que l'on menoit au capitole, pour ſacrifier aux faux dieux. Ils ajoûtent : Cette égliſe eſt ferme dans la Foi, quoique quelques-uns ſoient tombez, ſoit par reſpect humain, à cauſe de leur dignité, ſoit par crainte, ſe voyant pris. Nous les avons ſéparez de nous; mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils ne deviennent pires. Vous devez faire de même, & relever le courage à ceux qui ſont tombez; afin que s'ils ſont repris, ils puiſſent confeſſer le nom de J.C. & reparer ainſi leur faute. Si étant malades, ils ſe repentent & déſirent la communion, il faut les ſecourir. Soit des veuves, ou des affligez, qui ne peuvent s'entretenir, ou d'autres qui ſoient en priſon, ou chaſſez de leurs maiſons; quelqu'un doit avoir ſoin de les ſervir. Les catecumenes qui tombent malades, ne doivent point être trompez dans leur attente; & on doit les aſſiſter, c'eſt à dire, les baptiſer. Et ce qui eſt encore plus important, c'eſt la ſépulture des martyrs & des autres fideles, dont ceux qui ont la charge ſeront reſponſables. Cet article eſt marqué comme important, & par le reſpect des reliques des martyrs, & par le danger de

Apud Cypr. ep. 8. Pamel. 2.

décourager les fideles, si les morts demeuroient sans sepultures. Le clergé de Rome ajoûte : les freres qui sont dans les fers vous saluënt, & les prêtres & toute l'église ; sçachez que Bassien est arrivé ici. Nous vous prions, vous qui avez du zele pour Dieu, d'envoyer copie de cette lettre à tous ceux à qui vous le pourrez, même par un exprés.

Ep. 9. Pam 4. S. Cyprien répondit par une lettre adressée aux prêtres & aux diacres de Rome, qui commence ainsi : Nous n'avions encore appris, mes chers freres, que par des bruits incertains la mort du S. homme mon collegue, lorsque j'ai reçû la lettre que vous m'avez adressée par le soudiacre Clementius ; par laquelle j'ai été pleinement instruit de sa fin glorieuse, & je me suis extrêmement réjoüi, qu'il ait si dignement couronné une administration si pure. Et ensuite : J'ai lû aussi une lettre, qui ne marque ni par qui elle est écrite, ni à qui elle s'adresse. Et parce que l'écriture, la substance de la lettre & le papier même, m'ont fait douter que l'on n'y ait ôté ou changé quelque chose ; je vous l'ai renvoyée en original, afin que vous reconnoissiez si c'est la même dont vous avez chargé le soudiacre Clementius. Car il seroit très-facheux qu'une lettre ecclesiastique eût été falsifiée. Afin donc que nous puissions le savoir, voyez si c'est votre écriture & votre souscription, & nous apprenez au vrai ce qui en est. Ces paroles de saint Cyprien font voir qu'il y avoit desors quelque forme particuliere pour les lettres que les églises s'écrivoient, par laquelle on pouvoit en reconnoître la verité, & assurer ce commerce, où le secret étoit si necessaire, sur tout en tems de persecution. Peut-être étoit-ce la crainte de ce peril, qui avoit empêché le clergé de Rome, de mettre à sa lettre le titre ordinaire, qui étoit le nom de celui

qui écrivoit, & celui à qui il écrivoit.

Les derniers jours du mois de Mars de la même année 250. Achatius ou Acace évêque en Orient, on ne sait pas bien de quelle église, fut amené devant le consulaire Marcien; qui lui dit: Vous devez aimer nos princes, vous qui vivez sous les loix Romaines. Acace répondit: Et qui aime plus l'empereur que les Chrétiens? Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive longtems, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son regne soit paisible; ensuite pour les soldats & pour tout le monde. Marcien dit: Je loüe tout cela; mais afin que l'empereur connoisse mieux votre soumission, faites-lui un sacrifice avec nous. Acace dit: Je prie le grand & le vrai Dieu pour l'empereur; mais il ne doit point exiger de sacrifice, & nous ne lui en devons point. Qui pourroit sacrifier à un homme? Marcien dit: Répondez, à quel Dieu faites-vous vos prieres; afin que nous lui fassions aussi des sacrifices? Acace dit: Je souhaite que vous le connoissiez utilement. Marcien dit: Dites-moi son nom? Acace dit: Le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Marcien dit: Sont-ce des noms de dieux! Non, répondit Acace; mais celui qui leur a parlé est le vrai Dieu, que nous devons craindre. Marcien dit: Qui est-il? Acace dit: Le Très-haut, Adonaï, assis sur les Chrétiens & les Séraphins. Marcien dit: Qu'est-ce qu'un Séraphin? Acace répondit: Un ministre du Dieu très-haut, qui approche de son trône. On voit ici la pratique de ce que disoit Origene, peu de tems auparavant; qu'il n'est pas permis de donner à Dieu d'autres noms que l'écriture ne lui donne.

XXXVII. Confession de S. Acace. *Acta sinc. p 139. An. 250.*

Orig. de martyr. p. 212. sup. n. 50

Marcien: Quelle vaine philosophie vous abuse? laissez les choses invisibles, & reconnoissez plûtôt pour vrais dieux, ceux que vous voyez. Acace dit: Qui sont

les dieux à qui vous m'ordonnez de ſacrifier? Marcien dit: Apollon notre conſervateur, qui nous garantit de la famine & de la peſte, qui conſerve & gouverne tout le monde. Acace répondit : Quoy ! ce malheureux, qui brûlant d'amour pour une fille, couroit éperdu, ne ſçachant pas qu'il perdoit cette proye ſi chere? Il eſt donc clair qu'il n'étoit pas divin: & il n'étoit pas dieu non plus, puiſqu'une fille le trompa. C'eſt la fable de Daphné, qu'Acace releve ici ; delà il paſſe à celle d'Hyacinte, & à quelques autres, puis il conclud: Quand il iroit de la vie dois-je adorer ceux que je ne dois pas imiter, & dont vous punirez vous-mêmes les imitateurs? Marcien dit: C'eſt la coutume des chrétiens, d'inventer pluſieurs calomnies contre nos dieux; c'eſt pourquoi je vous ordonne de venir avec moi ſacrifier à Jupiter & à Junon, afin que nous faſſions agréablement le feſtin ſolemnel, & que nous rendions aux dieux ce qui leur eſt dû. Acace répondit: Comment ſacrifierai-je à celui dont le ſepulcre eſt conſtamment en Crete? eſt-il reſſuſcité?

Marcien dit. Ou ſacrifie, ou meurs. Acace répondit: Ainſi font les voleurs de Dalmatie; quand ils ont pris un paſſant dans un chemin étroit, ils ne lui font point d'autre compoſition, que de laiſſer l'argent ou la vie. Il n'eſt point-là queſtion de ce qui eſt raiſonnable; mais qui eſt le plus fort. Or, je ne crains rien : les Loix publiques puniſſent les adulteres, les infames, les voleurs, les empoiſonneurs, les homicides; ſi je ſuis coupable de quelqu'un de ces crimes, je me condamne tout le premier. Mais c'eſt vous qui n'avez point d'excuſe; car il eſt écrit que chacun ſera jugé comme il jugera. Marcien dit : Je n'ai pas ordre de juger, mais de contraindre ; c'eſt pourquoi ſi tu n'obéïs, ſois aſſuré de la peine. Acace répondit: J'ai ordre auſſi de ne jamais nier mon Dieu, ſi

Matth. VII. *Luc.* VI.

vous obéïssez à un homme foible, qui sortira bien-tôt du monde, & sera mangé des vers ; combien dois-je plus obéïr au Dieu tout puissant, qui est éternel, qui a dit : Qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Pere, qui est au ciel. *Matth. x. 33.*

Marcien dit : Tu viens de confesser l'erreur de cette doctrine, que j'avois toûjours desiré d'apprendre. Tu dis donc que Dieu a un Fils ? Acace répondit : Oüy. Marcien dit : Qui est le Fils de Dieu ? Acace répondit : Le Verbe de verité & de grace. Marcien dit : Est-ce-là son nom ? Acace répondit : Vous ne m'aviez pas demandé son nom. Marcien dit : Dis-le. Acace répondit : Il s'appelle J. C. Marcien dit : De quelle femme Dieu l'a-t'il eu ; Acace répondit : Dieu n'a pas engendré son Fils à la maniere des hommes. Il a formé de sa main le premier homme ; & après avoir fait une figure achevée, il lui a donné l'ame & l'esprit. Ainsi le Fils de Dieu, la parole de verité, est sorti de son cœur ; c'est pourquoy il est écrit : Mon cœur a produit une bonne parole. Marcien dit : Dieu est donc corporel ? Acace dit : Lui seul se connoît ; nous ne connoissons point sa forme invisible, mais nous honorons sa vertu & sa puissance. Marcien dit : S'il n'a point de corps, il n'a point de cœur ; car il ne peut y avoir de sentiment sans les membres. Acace répondit : La sagesse ne vient pas de nos membres ; c'est Dieu qui la donne ; que sert le corps pour le sentiment ? *Psal. 44.*

Marcien dit : Regarde les Cataphryges, gens d'une ancienne religion ; ils ont quitté ce qu'ils étoient, pour sacrifier aux dieux avec nous. Obéïs de même ; rassemble tous les Chrétiens de la Loi catholique, & suis avec eux la religion de l'empereur : fais venir tout le peuple qui dépend de toy. Acace répondit : Ce n'est pas

moi qui les gouverne, c'eſt l'ordre de Dieu. Qu'ils m'écoutent ſi je leur conſeille des choſes juſtes : ſi je leur en propoſe de mauvaiſes, qu'ils me mépriſent. Marcien dit : donne-moi tous leurs noms. Acace répondit : Leurs noms ſont écrits au ciel, dans le Livre de Dieu. Marcien dit : Où ſont les magiciens tes compagnons, & les docteurs de cette erreur artificieuſe ? Apparamment il vouloit dire les prêtres. Acace répondit : Nous ſommes très-coupables devant Dieu, mais nous déteſtons l'art magique. Marcien dit : Votre magie eſt cette nouvelle religion que vous nous amenez. Acace répondit : Nous détruiſons les dieux que vous craignez, après les avoir faits vous mêmes. Marcien dit : Donne les noms ſi tu veux éviter les peines. Acace dit : Je ſuis devant le tribunal, & vous demandez mon nom ? Eſperez-vous en pouvoir vaincre pluſieurs, vous que je confond moi ſeul ? Si vous êtes curieux de noms, on m'appelle Acace, mon nom propre eſt Agathange ; & ceux-ci : Piſon évêque de Troye, & Menandre prêtre : faites maintenant ce qu'il vous plaira. Marcien dit : Tu ſeras mis en priſon, afin que l'empereur voye le procés, & ordonne ce qu'on doit faire de toi. Cet interrogatoire fut fait le quatriéme des calendes d'Avril, c'eſt-à-dire, le vingt-neuviéme de Mars ; & l'empereur Decius en ayant lû le procés verbal, ne fit que rire de cette diſpute : il donna à Marcien le gouvernement de la Pamphylie ; mais il admira tellement Acace, qu'il lui rendit la liberté.

XXXVIII. Redoublement de la perſécution en Afrique. *An. Cypr. an. 256. n. 9.*

Vers le commencement d'Avril, le proconſul d'Afrique étant venu à Carthage, la perſécution devint plus rigoureuſe qu'elle n'avoit été ſous les magiſtrats de la ville qui l'avoient commencée, & qui s'étoient contentez d'empriſonner & de bannir. Alors on employa les tourmens, les foüets, les bâtons, les chevalets,

lets, les ongles de fer, les flambeaux ; on recommençoit si souvent les tourmens, que ce n'étoit plus le corps des martyrs que l'on déchiroit, mais leurs playes. Le seiziéme de ce mois Mappalicus fut tourmenté devant le proconsul, & lui dit entre autres choses : Vous verrez demain le combat. En effet, le lendemain il souffrit le martyre, avec quelques autres. Incontinent après S. Cyprien écrivit aux martyrs & aux confesseurs qui étoient en prison, après avoir souffert les tourmens, ou destinez à les souffrir. Il leur donne de grandes loüanges, & releve avec toute son éloquence la cruauté de la persecution & la fermeté de leur courage. Il les exhorte à la perseverance ; mais il ajoûte, que si avant le jour de leur combat Dieu donne la paix à son église, ils ne doivent pas s'affliger d'être privez de la gloire exterieure du martyre : puisque Dieu, de qui ils attendent la couronne, connoît leur disposition. On voit ici que ces Saints avoient besoin de consolation, quand ils ne soufroient ni la mort ni les tourmens pour J. C.

Martyr. R. 17. April.

Epist. 10. Pam. 9.

Il écrivit aussi aux prêtres & aux diacres une lettre, où il les excite à prier & à s'humilier, pour appaiser la colere de Dieu. La voix, dit-il, ne suffit pas, il faut y joindre les jeûnes, les larmes & toutes sortes de soumissions ; car il faut avoüer que nos pechez ont attiré cette tempête. Nous sommes frappez comme nous méritons ; & que ne méritons-nous point ? puisque les confesseurs même qui doivent montrer aux autres l'exemple, n'observent pas la discipline. Ainsi tandis que quelques-uns s'élevent insolemment pour la fausse gloire qu'ils se donnent de leur confession ; les tourmens sont venus, & des tourmens sans fin, qui nous envient la consolation & de la mort & la couronne, & ne cesse point qu'ils n'ayent lassé la patience.

Epist. 11. Pam. 8.

Prions donc du fond du cœur; frappons, & on nous ouvrira; pourvû que notre priere ſoit unanime. Car vous devez ſçavoir, & c'eſt ce qui m'a preſſé de vous écrire cette lettre, que le Seigneur a bien voulu faire paroître une viſion dans laquelle il a été dit : Demandez & vous obtiendrez. Enſuite il a été commandé au peuple qui étoit préſent, de prier pour certaines perſonnes marquées; mais dans leurs prieres les voix ont été diſcordantes & les volontez diviſées. Ce qui a fort déplû à celui qui avoit dit: Demandez & vous obtiendrez. Et enſuite: Sçachez, mes chers freres, qu'il nous a déja été reproché autrefois en viſion, que nous ſommes endormis dans nos prieres. Il les excite à la vigilance par l'exemple des Apôtres & de J. C. même qui paſſoit les nuits en prieres, & il ajoûte : Enfin Dieu a bien voulu faire avertir ainſi le moindre de ſes ſerviteurs chargé de pechez, & indigne de l'honneur qu'il lui fait : Dites-lui, qu'il ſoit aſſuré que la paix viendra; ce qui la retarde un peu, c'eſt qu'il en reſte quelques-uns à éprouver Dieu daigne bien auſſi nous avertir d'être ſobres dans le boire & dans le manger, de peur que les cœurs déja élevez par la grace celeſte, ne s'affoiblifſent, & que l'eſprit accablé de viandes ne ſoit moins vigilant pour la priere. Je n'ai pas dû vous cacher tout ceci, ni me contenter de le ſçavoir. Ne cachez pas non plus cette lettre, mais faites la lire aux freres.

Luc. VI. 12.

Dans une autre lettre aux prêtres & aux diacres, il dit: On doit avoir un ſoin particulier des corps de tous ceux qui meurent en priſon, quoiqu'ils n'ayent pas été tourmentez Il faut les compter entre les bienheureux martyrs, puiſqu'ils ont ſouffert autant qu'il étoit en eux, tout ce qu'ils ont été prêts de ſouffrir. Marquez le jour de leur mort, afin que nous puiſſions célebrer leur me-

Epiſt. 12. *Pam.* 37.

moire avec celle des martyrs. Il eſt vrai que notre frere Tertullus, ſuivant ſon zele ordinaire, m'écrit les jours auſquels nos freres priſonniers paſſent à l'immortalité; & nous célebrons ici pour leur memoire des ſacrifices que nous offrirons bien-tôt avec vous, s'il plaît à Dieu. Ne manquez pas auſſi, comme je vous l'ai ſouvent écrit, d'avoir ſoin des pauvres; j'entends de ceux qui ſont demeurez fermes dans la foi, & non ſuccombez, ni à la pauvreté, ni à la perſecution.

XXXIX. Lettres de Celerin & de Lucien.

Entre les confeſſeurs priſonniers à Carthage étoit un nommé Lucien, qui vers ce tems-là reçut de Rome une lettre d'un de ſes anciens amis, nommé Celerin, qui avoit confeſſé en préſence de l'empereur, au commencement de la perſecution, & depuis étoit ſorti de priſon. Après des témoignages d'une tendre & ſainte amitié, Celerin lui marquoit ſon extrême douleur pour la mort ſpirituelle de quelques ſœurs qui avoient ſacrifié aux idoles. C'eſt pourquoi, ajoûtoit-il, j'ai paſſé dans les larmes la joie de la Pâque, pleurant jour & nuit, couvert d'un cilice & de cendre, juſqu'à ce que N S J.C. par ſa grace, & par votre interceſſion, ou par celle que vous demanderez à nos freres qui ſeront couronnez, leur accorde le pardon de leur crime. Car je me ſouviens de votre charité; je ne doute point que vous ne ſoyez touché de la faute de nos ſœurs Numerie & Candide, que vous connoiſſez. Si vous intercedez pour elles auprès de J. C. vous qui êtes ſes martyrs : je croi qu'il leur pardonnera, en conſideration de la pénitence qu'elles ont faite, & des aſſiſtances qu'elles ont renduës à nos freres, qui étant bannis, ſont venus ici de chez vous, & vous en rendront témoignage. Je vous prie donc de parler à vos confreres de nos ſœurs Numerie & Candide, & de conjurer ceux qui ſeront *Ap. Cpy. p. 25.*

couronnez les premiers, de leur remettre leur peché. Car pour Etecuſe, elle n'a fait que donner de l'argent, pour ſe racheter de ſacrifier; elle n'eſt montée que juſques à Tria-fata : c'étoit un lieu dans la grande place de Rome, elle eſt deſcenduë auſſi-tôt, & je ſçai fort bien qu'elle n'a point ſacrifié. Leur cauſe ayant été examinée, ceux qui les gouvernent leur ont ordonné de demeurer ainſi, juſques à ce qu'il y ait un évêque. C'etoit le clergé de Rome qui gouvernoit pendant la vacance du ſaint ſiege. Celerin continuë: Je vous ſupplie donc de rapporter ceci à tous vos freres les confeſſeurs; ainſi J. C. veüille vous donner la couronne que vous avez méritée, non ſeulement par la confeſſion, mais par tout le cours de votre vie, qui a été un exemple de vertu. Car vous devez ſçavoir que je ne ſuis pas ſeul qui demande cela pour elles: mais Statius, Severien, & tous les confeſſeurs qui ſont venus ici de chez vous. Elles ont été les recevoir au port, les ont amenez dans la ville, les ont aſſiſtez juſques au nombre de ſoixante-cinq, & continuënt juſques à préſent à les aſſiſter en toutes choſes; car ils logent tous chez elles. Macaire vous ſaluë, avec ſes ſœurs Cornelie & Emerite, qui ſe réjoüiſſent de votre glorieuſe confeſſion, & tous les autres freres : & Saturnin, qui a auſſi confeſſé courageuſement ſous les ongles de fer; il vous prie inſtamment de la même choſe. Vos freres Calphurnius & Marie, & tous les ſaints vous ſaluënt.

Lucien répondant à cette lettre de Celerin, témoignoit d'abord une grande confuſion, de ce que Celerin n'oſoit l'appeller ſon frere : Moi, dit-il, qui n'ai confeſſé le nom de Dieu, que devant de petites gens, & en tremblant; au lieu que vous avez épouvanté ce grand ſerpent, précurſeur de l'Ante-chriſt, c'eſt-à dire, l'em-

pereur Decius, devant qui Celerin avoit confeſſé; au lieu que Lucien n'avoit confeſſé que devant les magiſtrats municipaux de Carthage. Lucien venant au ſujet de la lettre, ajoûte: Vous avez dû ſavoir ce qui s'eſt paſſé ici. Le bienheureux martyr Paul étant encore au monde, m'appella, & me dit: Lucien, je vous dis devant J. C. après qu'il m'aura appellé, ſi quelqu'un vous demande la paix, donnez-lui en mon nom; & tous, tant que nous ſommes, que Dieu a daigné appeller en cette perſecution, nous avons tout d'un accord donné à tous des lettres de paix. Sachez donc, mon frere, que j'ai reſolu d'executer ce que Paul a ordonné, & que nous l'avons tous conclu depuis que nous ſommes en cette affliction, lorſqu'on a ordonné, ſuivant le commandement de l'empereur, de nous faire mourir de faim & de ſoif, & que l'on nous a enfermez en deux cachots, où la chaleur étoit inſupportable; maintenant on nous a rendu le jour. C'eſt pourquoi, mon cher frere, je vous prie de ſaluer Numeria & Candida, qui auront la paix, ſuivant l'ordre de Paul & des autres martyrs, dont voici les noms: Baſſus, qui eſt mort dans la carriere: Mappalicus, à la queſtion: Fortunion, dans la priſon: Paul, après la queſtion: Fortune, Victorin, Victor, Herenée, Credula, Herene, Donat, Firmus, Ventus, Fructus, Julie, Martial & Ariſton, qui, par la volonté de Dieu, ſont morts de faim dans la priſon. Vous apprendrez bientôt que nous les aurons ſuivis; car nous ſommes enfermez pour la ſeconde fois. Il y a huit jours aujourd'hui, que je vous écris; & avant ces huit jours, cinq jours durant on ne nous a donné qu'un peu de pain, & de l'eau par meſure. C'eſt pourquoi je demande, que quand le Seigneur aura donné la paix à l'égliſe, ſuivant l'ordre de Paul & notre concluſion,

Ap. Cypr. ep. 22.

elles ayent la paix, après avoir expliqué la cauſe devant l'évêque, & avoir fait la pénitence: & non ſeulement elles, mais celles à qui vous ſçavez que s'applique notre intention.

Lucien ſe recommande enſuite aux mêmes perſonnes, dont Celerin lui avoit fait les complimens, & ajoûte Sabine, Speſine, & les ſœurs Januaria, Dativa, & Donata; & encore; Nous ſaluons Satur & les ſiens, avec Baſſien & tout le clergé, Uranius, Alexius, Quintien, Colonica, & tous les autres dont je n'ai pas écrit les noms, parce que j'étois déja las; ils doivent me le pardonner. Je ſouhaite une bonne ſanté à Alexius, à Getulicus, aux argentiers & aux ſœurs Mes ſœurs Januaria & Sophie vous ſaluënt, & je vous les recommande. Telle étoit la lettre de Lucien. Il ne mourut pas dans la priſon; & comme il avoit plus de zele que de ſcience & de diſcretion, il ſe mit à donner indifferemment aux apoſtats des billets de reconciliation, écrits de ſa main au nom des confeſſeurs, ſe faiſant comme chef de faction. Il en écrivit pluſieurs au nom d'un jeune homme nommé Aurelius, qui ne ſçavoit pas écrire: pluſieurs au nom du martyr Paul, dont il parloit dans ſa lettre, même après la mort de Paul.

S. Cyprien ne ſçut ce deſordre que depuis; mais cependant comme il apprit que quelques confeſſeurs ſe relâchoient, & ne donnoient pas l'exemple qu'ils devoient aux autres fideles, il en écrivit au prêtre Rogatien, & aux autres confeſſeurs, les exhortant à les corriger. Quelle honte, dit-il, pour votre nom, que l'on envoye un parmi vous yvre & immodeſte! un autre qui revient en ſon pays, après avoir été banni; enſorte que ſi on le reprend, il périſſe non comme Chrétien, mais comme coupable. J'apprends que quelques-uns s'en-

Ep. 13. p. 7.

flent & s'élevent; & ce qui eſt execrable, que quelques-uns profanent les temples de Dieu, ſanctifiez de nouveau par la confeſſion, en couchant indifferemment dans le même lieu où couchent des femmes: quand leur conſcience ne leur reprocheroit point d'autre crime, le ſeul ſcandale en eſt un grand. Il ne doit avoir non plus entre vous, ni diſputes, ni jalouſies, ni querelles, ni paroles injurieuſes. Avançons de plus en plus dans la voye du Seigneur; afin que quand par ſa miſericorde il nous aura donné la paix qu'il nous promet, nos freres & les payens mêmes nous trouvent entierement changez. Quoique j'aye écrit à notre clergé depuis peu, lorſque vous étiez encore en priſon, & même depuis, que l'on vous fournit ce dont vous pourriez avoir beſoin, pour la nourriture ou pour le vêtement, je n'ai pas laiſſé de vous envoyer ſur le petit fonds que j'avois emporté avec moi pour ma dépenſe, deux cens cinquante ſeſterces, outre les deux cens cinquante que je vous avois envoyez auparavant. Victor, qui de lecteur a été fait diacre, & qui eſt avec moi, vous en a auſſi envoyé quatre cens vingt-cinq. Le ſeſterce valoit environ deux ſols de notre monnoie; ainſi les 250. font vingt-cinq livres, & les 425. quarante deux livres dix ſols. Ces confeſſeurs hors de priſon, & les autres revenus de leur exil, ſemblent montrer que la perſecution s'adouciſſoit à Carthage; mais elle continuoit ailleurs.

addit. Rigalt.

XL. Martyre de S. Maxime. *Act. ſinc. p. 144.*

En Aſie vers ce même tems, c'eſt-à-dire, le quatorziéme de May, un marchand nommé Maxime fut preſenté au proconſul Optimus, qui après lui avoir demandé ſon nom, lui demanda auſſi ſa condition. Il répondit: Je ſuis né libre, mais je ſuis eſclave de J. C. Le proconſul dit: Quelle eſt ta profeſſion? Maxime répondit: Je ſuis un homme du peuple, qui vis de mon trafic. Es-

tu Chrétien, dit le proconſul. Maxime dit : Quoiqué pécheur, je ſuis Chrétien. Le proconſul dit : Ne ſçais-tu pas les ordres des empereurs, qui viennent d'arriver ? Quels ordres, dit Maxime ? Le proconſul dit : Que tous les Chrétiens quittent leur ſuperſtition, reconnoiſſant le vrai prince, à qui tout eſt ſoumis, & adorent ſes dieux. Maxime répondit : Je ſçai l'ordonnance injuſte du prince de ce monde, & c'eſt pourquoi je me ſuis montré en public. Le proconſul dit : Sacrifie donc aux dieux ? Maxime répondit ; Je ne ſacrifie qu'à Dieu ſeul, à qui je me réjoüis d'avoir ſacrifié dès ma jeuneſſe. Le proconſul dit : Sacrifie ſi tu veux te ſauver, ſinon je te ferai périr par divers tourmens. Maxime répondit : C'eſt ce que j'ai toûjours deſiré ; c'eſt pour cela que je me ſuis montré, pour être délivré de cette miſerable vie & arriver à l'éternelle. Alors le proconſul le fit battre à coups de bâton ; & lui diſoit cependant : Sacrifie, Maxime, pour être délivré de ces tourmens. Maxime répondit : Ce ne ſont pas des tourmens, ce que l'on ſouffre pour le nom de N. S. J. C. ce ſont des onctions ſalutaires ; mais ſi je m'éloigne de ſes préceptes, les vrais tourmens m'attendent, qui ſont éternels. Le proconſul le fit pendre au chevalet ; & comme on le tourmentoit, il lui dit : Reconnois maintenant ta folie, miſerable, & ſacrifie pour ſauver ta vie. Je la ſauverai, dit Maxime, ſi je ne ſacrifie point, & je la perds ſi je ſacrifie. Ni vos bâtons, ni vos ongles de fer, ni vos feux ne me font point de douleur, parce que la grace de de J. C. demeure en moi. Alors le proconſul prononça contre lui cette ſentence : J'ordonne que Maxime qui n'a pas voulu obéir aux loix, & ſacrifier à la grande Diane, ſoit lapidé, pour donner de la terreur aux autres Chrétiens. Auſſi-tôt il fut enlevé par les executeurs, & mené hors les murailles de la ville, où ils le lapiderent.

Martyr. 30. April.

Sous

XLI. Martyre de S. Pierre, &c. à Lampſaque. *Acta ſine. p.* 147.

Sous le même proconſul Optimus & le ſeiziéme de Mai, on prit à Lamſaque près l'Helleſpont un jeune homme nommé Pierre, bien fait de corps & d'eſprit. Aprés qu'il eut dit ſon nom & confeſſé qu'il étoit Chrétien, le proconſul lui dit: Tu as devant les yeux les ordonnances de nos invincibles princes; ſacrifie donc à la grande déeſſe Venus. Pierre répondit: Je m'étonne que vous me vouliez perſuader, de ſacrifier à une femme impudique & infame, qui a fait des actions, dont le ſeul recit ſeroit honteux. Je dois bien plûtôt offrir au vrai Dieu & à J.C. le ſacrifice de la priere & de la loüange. Le proconſul oïant cela, le fit étendre par des roües, avec des pieces de bois tout autour & des liens de fer qui lui ſerroient tout le corps; enſorte que ſes os furent briſez en petites pieces. Mais plus il étoit tourmenté, plus il étoit conſtant; & riant & regardant le ciel, il dit: Je vous rends graces, mon Seigneur J.C. qui me donnez la patience pour vaincre ce cruel tyran. Le proconſul voyant ſa perſeverance lui fit couper la tête.

Dans le même tems comme le proconſul alloit à Troade, ville voiſine, qu'Alexandre le grand avoit fait bâtir ſur les ruines de l'ancienne Troye; on lui preſenta trois autres Chrétiens André, Paul & Nicomaque. Il leur demanda d'où ils étoient, & de quelle religion; & Nicomaque répondit impatiemment & à haute voix: Je ſuis Chrétien. Le proconſul dit à André & à Paul: Vous autres que dites-vous? ils répondirent: Nous ſommes Chrétiens. Le proconſul dit à Nicomaque: Sacrifie aux dieux comme il eſt ordonné? Nicomaque répondit: Un Chrétien, comme vous ſavez, ne doit pas ſacrifier aux démons. Le proconſul le fit pendre & tourmenter; comme il étoit prêt à rendre l'eſprit par la violence des tourmens; il s'écria à haute voix: Je n'ai jamais été Chré-

tien, je ſacrifie aux dieux. Le proconſul le fit auſſi-tôt deſcendre Mais au moment qu'il eut ſacrifié, il fut ſaiſi du démon, & ſe battant contre terre & ſe coupant la langue de ſes dents, il rendit l'eſprit.

Dans la foule des ſpectateurs une fille nommée Deniſe, âgée de ſeize ans, s'écria: Miſerable pourquoi t'es-tu attiré une peine éternelle, pour un moment de relâche? Le proconſul ayant oüi ces paroles, la fit tirer au milieu de la place, & lui demanda ſi elle étoit Chrétienne. Oüi, répondit-elle, je la ſuis, c'eſt pourquoi je plains ce malheureux de n'avoir pas ſouffert encore un peu, pour arriver au repos éternel. Le proconſul dit: Il a trouvé le repos, lorſqu'il a ſatisfait aux Dieux & aux princes en ſacrifiant, & de peur qu'il ne ſouffrît des reproches, à cauſe de vôtre vaine religion, la grande déeſſe Venus a bien voulu le prendre. Sacrifie auſſi toi, de peur qu'après t'avoir fait traîner honteuſement, je ne te faſſe brûler vive. Deniſe répondit: Mon Dieu eſt plus grand que vous. C'eſt pourquoi je ne crains point vos menaces; il peut me donner la force de ſouffrir tout ce que vous me pourrez faire. Alors le proconſul la livra à deux jeunes hommes pour la corrompre, & fit mettre en priſon André & Paul. Ces jeunes gens prirent Deniſe, & la menerent à leur logis; mais après s'être efforcez juſques à minuit de lui faire violence, il leur fut impoſſible. Vers la minuit il leur apparut un jeune homme éclatant d'une lumiere, qui éclaira toute la maiſon; ils furent ſaiſis de peur, & ſe jetterent aux pieds de la Sainte. Elle les releva, en diſant: Ne craignez point, c'eſt mon défenſeur & mon gardien. Ils la prioient d'interceder pour eux; de peur qu'il ne leur arrivât du mal.

Le jour étant venu, tout le peuple vint au proconſul en criant & demandant qu'on leur livrât André & Paul.

Deux ſacrificateurs de Diane, Oneſicrate & Macedon, étoient les plus ardens à exciter la ſedition. Le proconſul ayant donc fait venir les martyrs, leur dit : Sacrifiez à la grande Diane. André & Paul répondirent : Nous ne connoiſſons, ni Diane, ni les autres démons que vous adorez, & n'avons jamais adoré que Dieu ſeul. A ces mots, le peuple prioit le proconſul de les leur abandonner, pour les faire mourir. Le proconſul voyant qu'il ne pouvoit vaincre la conſtance des martyrs, les fit foüetter, puis les livra au peuple, pour les lapider; ils les prirent, & leur ayant lié les pieds, les traînerent hors la ville.

Comme on les lapidoit, Deniſe en oüit le bruit. Elle ſe mit à crier & à pleurer; & s'échapant de ſes gardes, elle courut au lieu où ils étoient, & ſe jetta ſur eux, en diſant : Afin de vivre avec vous dans le ciel, je veux mourir ici avec vous ſur la terre. On rapporta au proconſul comment Deniſe avoit été conſervée par un jeune homme lumineux, & comment elle s'étoit échapée, pour ſe jetter ſur les corps d'André & de Paul. Le proconſul commanda de la ſéparer, & de la mener en un autre lieu, pour être décollée : ce qui fut executé.

On trouve pluſieurs autres martyrs en Aſie ſous cette perſecution : à Nicomedie Quadrat, qui après avoir été tourmenté pluſieurs fois, eut la tête tranchée : à Nicée, Tryphon & Reſpicius : en Lycie, l'illuſtre martyr ſaint Chriſtophe : à Ceſarée en Capadoce, S. Mercure, officier conſiderable dans les troupes : à Melitine en Armenie, ſaint Polyeucte. C'eſt auſſi à ce tems de Decius, que l'on rapporte les ſept Dormans, c'eſt-à-dire, ſept freres, qui fuïant la perſecution, ſortirent d'Epheſe, & ſe retirerent dans une caverne, où ils furent enfermez, & ainſi s'endormirent au Seigneur : d'où vient que quand

Marty. R. 7. *Mai.* 10. *Nov.* 25. *Jul.* 2. *Nov.*

13. *Febr.* *Martyr. R.* 27. *Jul. & ibi Baron.*

on trouva leurs corps long-tems après, on les appella les ſept Dormans.

XLII. Saint Cyprien ſuſpend la reconciliation des apoſtats.

S. Cyprien étoit toûjours dans ſa retraite; & quoiqu'il ſemblât neceſſaire d'en ſortir, pour remedier avec le conſeil de ſon clergé aux déſordres, particulierement de ceux qui étoient tombez, il jugea toutefois plus à propos de demeurer encore caché: & cela par le conſeil de Tertullus, à qui il les renvoye pour apprendre le détail de ſes raiſons. Il les exhorte d'avoir ſoin des pauvres qui étoient demeurez fermes, particulierement des confeſſeurs qui étoient ſortis de priſon. Sur tout il recommande qu'on les inſtruiſe de la diſcipline, & qu'on les exhorte à être humbles, modeſtes & paiſibles. Car j'apprends, dit-il, avec douleur, que quelques-uns ſe promenent inſolemment, s'occupent de choſes vaines, & ſement des diviſions: qu'ils profanent par des conjonctions illicites les membres de J. C. même après l'avoir confeſſé: que les diacres & les prêtres ne peuvent plus les gouverner: & que ce peu de mauvais confeſſeurs ſemblent par leur conduite déreglée, travailler à ternir la gloire d'un grand nombre de bons. Il ajoûte à la fin: Quant à ce que m'ont écrit nos freres les prêtres Donat & Fortunat, Novat & Gordius, je n'ai pû y répondre ſeul, parce que dès le commencement de mon épiſcopat, j'ai réſolu de ne rien faire de mon chef, ſans votre avis & le conſentement du peuple. Mais quand Dieu m'aura fait la grace de retourner avec vous, nous traiterons enſemble des choſes faites ou à faire; comme le reſpect que nous nous devons reciproquement nous y oblige. Telle étoit la déference des ſaints évêques pour leur clergé, & même pour tout le peuple fidele.

Epiſt. 14. p. 6.

Cette affaire, dont les quatre prêtres avoient écrit à S. Cyprien, & dont il differe la réſolution, étoit peut-

être le rétabliſſement de ceux qui étoient tombez. Ils étoient en grand nombre en cette égliſe: c'étoit la plus grande partie du peuple, & une partie même du clergé. Saint Cyprien apprit qu'ils ſollicitoient les martyrs & les confeſſeurs, pour obtenir des lettres de recommandation; enſorte qu'il s'en donnoit tous les jours des milliers, contre la regle. Car c'étoit un uſage reçu dans l'égliſe, que les pécheurs avoient recours aux martyrs & aux confeſſeurs, & qu'à leur recommandation on abregeoit, ou on adouciſſoit leur penitence; & leur reconciliation à l'égliſe étoit plus facile. On appelloit, à proprement parler, martyrs, ceux qui avoient ſouffert des tourmens; & confeſſeurs, ceux qui avoient ſeulement confeſſé la foi publiquement; mais dans l'uſage on confondoit quelquefois ces noms. Saint Cyprien ayant donc appris ce deſordre, écrivit trois lettres: la premiere aux martyrs & aux confeſſeurs: la ſeconde aux prêtres & aux diacres: la troiſiéme aux laïques qui étoient demeurez fermes; & marqua que chacune devoit être lûë à ceux à qui s'adreſſoient les deux autres. La lettre aux martyrs & aux confeſſeurs portoit:

E. 14

Ep. 20.

Tertull. de Pudic. c. 12.

Le devoir de notre charge nous oblige à vous avertir que vous, qui avez gardé la foi au Seigneur avec tant de courage, devez auſſi être les plus zelez à garder ſa loi & ſa diſcipline. J'avois cru que les prêtres & les diacres qui ſont préſens, vous inſtruiroient pleinement des regles de l'Evangile, comme il a toûjours été pratiqué ſous nos prédeceſſeurs; que les diacres alloient à la priſon, & regloient les deſirs des martyrs. Mais j'ai ſenti une grande douleur, d'apprendre qu'au lieu que vous m'avez écrit avec précaution, avec reſpect, d'examiner vos demandes, & d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui ſont tombez, quand la perſecution

ſera finie, il y a des prêtres qui avant qu'ils ayent achevé leur penitence, offrent pour eux, & leur donnent l'Euchariſtie. On peut le pardonner aux coupables. Qui eſt le mort, qui ne chercheroit pas la vie avec empreſſement? Mais c'eſt à ceux qui préſident à garder la regle, & n'être pas bouchers, au lieu de paſteurs; car c'eſt les tromper, que de leur accorder ce qui leur nuit. Et parce que j'apprens, nos chers freres, que quelques-uns vous preſſent avec impudence, & abuſent de votre bonté: je vous prie auſſi inſtamment que je puis, de vous ſouvenir de l'Evangile, de conſiderer ce que les martyrs, vos prédeceſſeurs, ont autrefois accordé, afin de peſer exactement les demandes de ceux-ci: vous qui êtes les amis du Seigneur, & qui jugerez un jour avec lui, examinez la vie & le merite de chacun, & la qualité des pechez, de peur que ſi vous permettiez, ou ſi nous faiſions quelque choſe avec précipitation, notre égliſe n'en rougît devant les payens mêmes. Moderez les demandes que l'on vous fait: reconnoiſſant & réprimant ceux qui abuſent de vos graces, pour s'en faire des amis, ou même en trafiquer indignement. Ces mots ſemblent ſignifier que quelques-uns vendoient à d'autres des billets de martyrs. S. Cyprien continuë: Vous devez auſſi prendre garde, de marquer nommément ceux à qui vous déſirez que l'on donne la paix; car j'apprends qu'il y a des billets en ces termes: Qu'un tel avec les ſiens ſoit reçu à la communion: ce que jamais les martyrs n'ont fait, de peur qu'une demande confuſe ne nous charge de haine; car ce mot, avec les ſiens, s'étend loin: & on peut nous en préſenter vingt & trente, ou plus, qui ſe diront parens, alliez, affranchis, & domeſtiques de celui qui reçoit le billet. Je vous prie donc de marquer nommément dans le billet, ceux que vous voyez, que vous connoiſſez, &

dont vous ſavez que la penitence eſt proche de la ſatisfaction.

La lettre aux prêtres & aux diacres portoit : J'ai eu long-tems patience, mais je ne puis plus me taire, ſans expoſer le peuple & nous-mêmes à l'indignation de Dieu ; puiſque quelques-uns des prêtres ne ſongeant, ni au jugement futur, ni à l'évêque qui les gouverne maintenant ; veulent s'attribuer tout, contre ce qui s'eſt pratiqué ſous nos predeceſſeurs. Je ſouffrirois l'injure que reçoit l'épiſcopat ; mais il n'y a plus lieu de diſſimuler, puiſque quelques-uns de vous trompent nos freres, & pour s'attirer des applaudiſſemens, en rétabliſſant contre l'ordre ceux qui ſont tombez, leur nuiſent davantage. Ils ſavent eux-mêmes que leur crime eſt le plus grand de tous ; cependant au lieu que dans les moindres pechez les coupables font penitence pendant un tems reglé, viennent à l'exomologeſe ſelon l'ordre de la diſcipline, & reçoivent le droit de communier par l'impoſition des mains de l'évêque & du clergé ; ceux-ci ſont admis à la communion, quoique la perſecution dure encore ; on offre leur nom, & ſans penitence, ni exomologeſe, ni impoſition des mains ; on leur donne l'euchariſtie. S. Cyprien ſemble ici prendre le mot d'Exomologeſe, non pour toute la penitence, comme Tertullien ; mais pour une partie, c'eſt-à-dire, ſuivant la ſignification du mot grec, pour une confeſſion, qui ſe pouvoit faire après avoir achevé la penitence, avant que de recevoir l'impoſition des mains, mais on ne ſait ſi cette confeſſion étoit ſecrete ou publique. Il continuë ainſi : Ceux qui ne ſavent pas ſi bien les écritures, n'en ſeront pas coupables, mais ceux-là le ſeront, qui preſident & n'en avertiſſent pas les freres. De plus, ils rendent odieux les bien-heureux martyrs, & les com-

mettent avec l'évêque. Car au lieu que les martyrs m'ont écrit & m'ont prié de remettre l'examen des apoſtats & leur reconciliation, après la paix de l'égliſe & mon retour; ceux-ci communiquent dès à preſent & offrent avec eux, & leur donnent l'euchariſtie. Au lieu que ſi les martyrs, par la chaleur de leur gloire, demandoient quelque choſe de plus, que la loi de Dieu ne permet : ce ſeroit aux prêtres & aux diacres de les avertir comme l'on a toûjours fait par le paſſé. Auſſi Dieu ne ceſſe point de nous reprendre jour & nuit. Car outre les viſions nocturnes, le jour même, les enfans innocens, qui ſont avec nous, ſont remplis du S. Eſprit. Ils voyent en extaſe de leurs yeux, & entendent & diſent les choſes, dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous apprendrez tout à mon retour. Cependant ceux d'entre vous, qui ſont imprudens & enflez, doivent ſavoir, que s'ils continuënt, j'uſerai de la correction que le Seigneur commande, je leur défendrai cependant d'offrir, & les obligerai à plaider leur cauſe devant nous, devant les confeſſeurs, & même devant tout le peuple, quand nous aurons recommencé de nous aſſembler. Cette défenſe aux prêtres d'offrir pour un tems, ſemble être la peine canonique, que l'on a depuis nommée ſuſpenſe.

Dans la lettre au peuple fidele, il témoigne une extrême compaſſion pour ceux qui étoient tombez, & leur fait eſperer leur rétabliſſement, pourvû qu'ils ne precipitent rien. Il blâme encore les prêtres qui ont commencé de communiquer avec eux, d'offrir pour eux, & leur donner l'euchariſtie, au lieu d'obſerver l'ordre de la penitence, de l'exomologeſe & de l'impoſition des mains. Il exhorte le peuple à contenir les coupables, & à leur inſpirer la patience, & ajoûte : Qu'ils écoutent nôtre conſeil, qu'ils attendent notre retour, afin qu'alors

lors, en l'assemblée de plusieurs évêques, & en la presence des confesseurs, nous puissions examiner les lettres des bienheureux martyrs.

XLIII. S. Cyprien use d'indulgence pour les malades. *epist.* 18.

Saint Cyprien crut quelque tems après devoir un peu se relâcher, à cause de la saison ; & écrivit ainsi aux prêtres & aux diacres : Comme je vois qu'il n'est pas encore possible d'aller à vous, & que nous entrons déja dans l'été, qui apporte de grandes & frequentes maladies, je croi qu'il faut pourvoir à nos freres; afin que ceux qui ont des billets des martyrs, s'ils sont prévenus de mal, & se trouvent en peril, puissent, sans attendre notre presence, faire la confession de leur peché devant tout prêtre present, ou s'il ne se trouve point de prêtre, & que la mort presse, devant un diacre ; & qu'ayant reçû l'imposition de la main pour la penitence, ils aillent au Seigneur avec la paix, que les martyrs nous ont prié de leur donner. On ne croit pas *epist.* 19. que ceci doive s'entendre de l'absolution sacramentelle; mais seulement de quelque ceremonie, qu'un diacre peut accomplir par commission de l'évêque. Saint Cyprien continuë : Soutenez aussi le reste de ceux qui sont tombez, & les consolez, afin qu'ils ne perdent pas la foy, & ne desesperent pas de la misericorde du Seigneur. Que votre vigilance s'étende aussi sur les catecumenes : si se trouvant prêts de mourir & en péril, ils implorent la grace de Dieu, elle ne doit pas leur être refusée. Mais comme quelques-uns qui n'avoient point de billets des martyrs, pressoient indiscretement, il confirma le même ordre, & ajoûta : Comme cette affaire ne regarde ni un petit nombre de personnes, ni une église, ou une province seule, mais le monde entier; qu'ils attendent la paix publique de l'église, afin que dans une assemblée de plusieurs évêques, & en

preſence du peuple qui n'eſt point tombé, nous puiſſions tout regler d'un commun avis. Il ne ſeroit pas raiſonnable de faire entrer dans l'égliſe quelques-uns des apoſtats, tandis qu'il y a des confeſſeurs exilés qui n'ont pû encore revenir, étant dépoüillés de tous leurs biens. Ceux qui ſont ſi preſſez, ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent, & même plus. On combat tous les jours, ſi leur repentir eſt ſincere, & ſi leur zele eſt ſi ardent, qu'ils ne puiſſent ſouffrir de délai ; ils peuvent recevoir la couronne du martyre.

Cette conduite de S. Cyprien fut ſoûtenuë par des lettres du clergé de Rome au clergé de Carthage, & des confeſſeurs de Rome à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des apoſtats, ſuivant la rigueur de l'évangile ; & S. Cyprien de ſon côté écrivit aux prêtres & aux diacres de Rome pour leur rendre compte de ſa retraite, dont on ne leur avoit pas fait un rapport aſſez fidele. Il leur envoyoit auſſi les lettres qu'il avoit écrites pendant ſa retraite, au nombre de treize, pour leur apprendre tout ce qui s'étoit paſſé, & comme il s'étoit conformé à leurs conſeils, touchant les apoſtats malades, pour conſerver l'unité dans la diſcipline.

XLIV. Indiſcretion de Lucien.

Lucien continuoit toûjours à preſſer avec ſon zele indiſcret la reconciliation des apoſtats, en vertu des billets des confeſſeurs, mais ayant vû les lettres, par leſquelles S. Cyprien ordonnoit de les differer ; il vint à cet excès de temerité, d'écrire au nom de tous les confeſſeurs la lettre qui ſuit : Tous les confeſſeurs au pape Cyprien, ſalut. Sachez que nous avons donné la paix à tous ceux dont vous ſerez informé comme ils ſe ſont conduits depuis leur peché, & nous deſirons que vous le faſſiez ſavoir aux autres évêques. Nous ſouhaitons

Ap. Cypr. p. 23.

que vous ayez la paix avec les ſaints martyrs. En preſence d'un exorciſte & d'un lecteur : écrit par Lucien. Saint Cyprien ayant reçû ce billet, & voyant qu'il échauffoit des eſprits turbulens, qu'il avoit dès auparavant de la peine à gouverner, & les pouſſoit à vouloir extorquer la paix de l'égliſe : voyant cela, il écrivit à ſes prêtres & à ſes diacres de s'en tenir à ce qu'il leur avoit écrit au ſujet des apoſtats ; parce, dit-il, que c'eſt une affaire qui nous regarde tous, & que nous devons juger en commun. C'eſt pourquoi je n'oſe me l'attribuer ſeul, ni porter un préjugé. J'ai envoyé copie des lettres que je vous ai écrites, à pluſieurs de mes collegues, qui m'ont répondu qu'ils étoient du même avis, & qu'il falloit nous y tenir, juſques à ce que nous puiſſions nous aſſembler, & examiner les cas particuliers. Et afin que vous ſachiez ce que m'a écrit Caldonius, mon collegue, & ce que je lui ai répondu : j'ai joint à cette lettre la copie de la ſienne & de ma réponſe ; & je vous prie de lire le tout à nos freres, afin qu'ils ſe diſpoſent de plus en plus à la penitence. *Epiſt. 26.*

La lettre de Caldonius étoit adreſſée à ſaint Cyprien & aux prêtres de Carthage, & portoit : La neceſſité du tems fait que nous ne devons pas legerement donner la paix ; mais ceux qui après avoir ſacrifié, ont été tentez de nouveau, & ſe ſont banis volontairement, me paroiſſent avoir effacé leur peché, ayant abandonné leurs terres & leurs maiſons, pour faire penitence, & ſuivre Jeſus-Chriſt. Ainſi Felix, mon proche voiſin, que je connois particulierement, & qui étoit prêtre ſous Decius, & Victoire ſa femme, & Lucius ſe ſont banis, & leurs biens ſont confiſquez. Une femme nommée Bone, a été traînée par ſon mary, pour ſacrifier ; d'autres lui tenoient les mains, & ſacrifioient ; elle diſoit : Ce n'eſt *Ap. Cypr. ep. 24.*

pas moi qui le fais, c'eſt vous. Quoique ſa conſcience fût nette, elle s'eſt auſſi banie. Ils demandent tous la paix, diſant : Nous avons recouvré la foi que nous avions perduë, faiſant penitence, & confeſſant publiquement Jeſus-Chriſt. Quoique je croi qu'il la leur faille donner, je les ai renvoyez à votre conſeil, de peur de paroître m'attribuer quelque choſe. Ecrivez-moi donc
Ep. 25. ce que vous avez réſolu en commun. Saint Cyprien répondit à Caldonius, approuvant entierement ſa conduite; & pour lui faire connoître comme il s'étoit conduit lui-même, il lui envoya cinq lettres, qu'il avoit écrites ſur ce ſujet. Je les ai déja envoyées, ajoûte-t'il, à pluſieurs de nos collegues, elles leur ont plû, & ils ont répondu qu'ils étoient du même avis. Je vous prie de le faire ſavoir à ceux de nos collegues, que vous pourrez, afin que nous ayons tous une même conduite, & un même eſprit, ſuivant les préceptes du Seigneur.

Ep. 27. Saint Cyprien écrivit encore au clergé de Rome, pour lui rendre compte de tout ceci, c'eſt-à-dire, de l'indiſcretion de Lucien & de ſon billet. Ces termes, dit-il, dont vous ſerez informé comment ils ſe ſont conduits depuis leur peché, nous rendent plus odieux. Quand nous aurons examiné les cauſes particulieres, il ſemblera que nous ayons refuſé à pluſieurs ce que tous ſe vantent d'avoir reçû des martyrs & des confeſſeurs. Enfin la ſedition a déja commencé; car en pluſieurs villes de notre province, le peuple s'eſt élevé contre les prélats, criant que les martyrs & les confeſſeurs avoient une fois donné la paix à tous; & ſe la ſont fait donner ſur le champ, intimidant les prélats, qui n'ont pas eu
Ep. 28. *Pam. 25.* aſſez de courage & de foi pour leur réſiſter. En même tems il écrivit aux prêtres Moïſe & Maxime, &

aux autres confeſſeurs qui étoient encore en priſon à Rome, pour les congratuler de leur genereuſe confeſſion, & encore plus de leur fermeté à maintenir la diſcipline. Il donna avis à ſon clergé de la lettre qu'il écrivoit au clergé de Rome : Et parce, dit-il, qu'il falloit *Epiſt. 29.* l'envoyer par des clercs : que pluſieurs des nôtres ſont abſens, & que le peu qui ſont avec vous, ſuffiſent à peine pour le ſervice ordinaire, il a été neceſſaire d'en ordonner de nouveaux. Sachez donc que j'ai fait lecteur Satur, & ſoûdiacre Optat confeſſeur, que nous avions déja diſpoſez à la clericature, d'un commun avis ; quand nous fîmes lire deux fois Satur le jour de Pâques, & quand nous établîmes Optat entre les lecteurs, pour inſtruire les catecumenes ; dans l'examen que nous faiſions des lecteurs avec les prêtres les plus habiles, pour voir s'ils avoient toutes les qualitez requiſes à ceux que l'on diſpoſoit au clergé. Je n'ai donc rien fait de nouveau en votre abſence ; mais la neceſſité m'a fait avancer ce que nous avions déja réſolu d'un commun accord. Telle étoit l'exactitude de la diſcipline, au fort de la perſecution : & l'on voit avec quel ſoin les évêques examinoient & préparoient ceux qu'ils deſtinoient même aux moindres ordres.

XLV. Decret du clergé de Rome touchant les apoſtats.

Le clergé de Rome ayant reçû la lettre que S. Cyprien avoit envoyée par Satur & par Optat, lui écrivit une grande lettre, par laquelle il approuvoit entierement ſa conduite, blâmant l'indiſcretion des apoſtats, & encore plus de ceux qui les excitoient. Ils marquent combien il eſt neceſſaire, dans les tems les plus fâcheux, de ſe tenir ferme à la diſcipline de l'égliſe, comme de ne pas abandonner le gouvernail dans la tempête ; puis ils ajoûtent : Et ce n'eſt pas une réſolution formée depuis peu chez nous : nous trouvons que cette ſeverité, cette foi, cette

Rom. 1. 8. discipline est ancienne. L'apôtre n'auroit pas dit que l'on parloit de notre foi par tout le monde, si dès lors elle n'eût jetté de fortes racines; & ce seroit un grand crime, de dégenerer d'une telle gloire. Et ensuite : Dieu garde l'église Romaine de perdre sa vigueur par une facilité profane, & de relâcher les nerfs de la severité, en renversant la majesté de la foi. Quand on voit nos freres, non seulement renversez, mais tombant encore tous les jours; leur accorder le remede prématuré d'une reconciliation, qui ne leur servira de rien, c'est par une fausse misericorde ajoûter de nouvelles playes à celle de l'apostasie; en ôtant à ces malheureux le remede même de la penitence, ce n'est pas guérir, mais si nous voulons dire le vrai, c'est tuer. Et ensuite :

Nous avons une necessité plus pressante de differer : nous qui depuis la mort de Fabien, de glorieuse memoire, par la difficulté du tems, n'avons pû encore avoir d'évêque pour regler tout ceci, & pour examiner avec autorité & conseil ceux qui sont tombez. En cette grande affaire, nous sommes de votre avis : qu'il faut attendre la paix de l'église, & ensuite examiner la cause des apostats, en consultant avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs, & les laïques qui sont demeurez fermes. Car il nous semble que ce seroit nous charger d'une grande haine, si un seul prononçoit sur un crime commis par tant de personnes : un decret ne peut être ferme, sans avoir le consentement de plusieurs. Regardez le monde entier ravagé, & plein de restes de ceux qui sont tombez : un mal si étendu demande de grands conseils & de grands remedes; & comme ceux qui sont tombez, sont tombez par aveuglement, & faute de précaution : ceux qui veulent reparer ce mal, doivent y employer toute la sagesse des meilleurs con-

ſeils ; de peur que ce qui ne ſeroit pas fait comme il faut, ne ſoit jugé de tous comme nul. Ils ajoûtent : Cherchant à garder ce temperamment, nous avons conſulté long-tems & en grand nombre, avec quelques évêques de notre voiſinage & avec ceux que la perſecution a chaſſez ici, des autres provinces éloignées ; & nous avons crû qu'il ne falloit rien innover avant l'établiſſement d'un évêque, mais tenir en ſuſpens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux qui ſe trouvent en peril de mort, qu'après avoir fait penitence, & témoigné ſouvent la déteſtation de leurs pechez, s'ils donnent des ſignes d'un vrai repentir, par leurs larmes & leurs gemiſſemens ; quand il n'y aura plus humainement d'eſperance qu'ils puiſſent vivre, qu'en ce cas, on les ſecoure avec grande précaution. Dieu ſait ce qu'il en fait & comment il regle ſon jugement ; c'eſt à nous à prendre bien garde, que les méchans ne loüent notre exceſſive facilité, & que les vrais penitens ne nous accuſent de dureté & de cruauté. Ce decret du clergé de Rome fut écrit & recité par Novatien, premierement, & ſouſcrit par les autres prêtres, entr'autres par le confeſſeur Moïſe. Enſuite les lettres en furent envoyées par tout le monde pour venir à la connoiſſance de toutes les égliſes, & à celle qui étoit pour Carthage, on joignit la copie de celle qui étoit pour la Sicile. Avec cette lettre ſaint Cyprien reçût auſſi celle des prêtres Moïſe & Maxime, des diacres Nicoſtrate & Rufin, & des autres confeſſeurs, qui étoient priſonniers à Rome, & qui répondoient à la ſienne, avec de grandes actions de graces. Il en fit part à ſon clergé & leur en envoyant des copies, il leur dit : Ayez ſoin autant qu'il eſt poſſible, que nos lettres & leurs réponſes ſoient connuës de nos freres. Même ſi quelqu'un des évê-

Cypr. ep. 35.

ques étrangers mes collegues, ou des prêtres, ou des diacres se trouvent presens, ou survienment; instruisez-les de tout ceci, & permettez-leur, s'ils veulent, d'en prendre des copies pour emporter chez eux: quoique j'aie ordonné à notre frere le lecteur Satur, de les laisser copier à tous ceux qui le desireront, afin que tous agissent de concert, pour regler ainsi les églises en attendant.

XLVI. Fermeté de S. Cyprien. *ep. 35.*

Cependant les apostats pressant toûjours leur rétablissement, écrivirent à S. Cyprien comme au nom de toute l'église prétendant que la paix leur étoit dûë, & que le martyr Paul l'avoit donnée à tous. S. Cyprien leur répondit: Le Seigneur a fondé l'église sur les évêques, en *ep. 33. p. 27.* disant à Pierre: Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon église. L'église consiste dans l'évêque, le clergé & tout le peuple fidele. Car encore que ces paroles de J. C. établissent principalement la primauté de saint Pierre & de son siege; les autres évêques s'en sont servis à cause de l'unité de l'épiscopat. Il dit ailleurs: Encore *V. lib. VII. n. 1. epist. 66. p. 69. ad Pup.* qu'une multitude rebelle se separe, l'église ne se retire pas de Jesus-Christ, & ceux-là sont l'église, le peuple uni à l'évêque: l'évêque est dans l'église, & l'église dans l'évêque. L'église catholique est Une, & les évêques joints ensemble, sont les liens de son union. A Dieu ne plaise de permettre que le nombre des apostats s'appelle l'église, il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. S'ils sont l'église, que reste-t'il, sinon que nous les prions de vouloir bien nous recevoir? Quelques-uns *Matth. XXII. 32.* qui avant leur chûte s'étoient signalez dans l'église par leurs bonnes œuvres, m'ont écrit depuis peu avec humilité & modestie: disant qu'encore qu'ils eussent un billet des martyrs, ils ne vouloient pas demander la paix à contre-tems. Vous donc qui venez de m'écrire

crire, marquez vos noms, afin que je ſçache à qui je dois répondre.

Il approuva auſſi la conduite de ſon clergé, qui de l'avis des évêques qui s'étoient trouvez à Carthage, avoient reſolu de ne point communiquer avec Gaïus prêtre de Didde & avec ſon diacre; parce qu'ils avoient communiqué avec les apoſtats, & preſenté leurs offrandes, même après en avoir été repris deux fois par les évêques, ils avoient perſiſté. Saint Cyprien ordonna à ſon clergé d'en uſer de même, à l'égard des prêtres & des diacres étrangers, qui pourroient tomber dans la même faute. Ils l'avoient auſſi conſulté touchant Philumene & Fortunat ſoudiacres, & Favorin acolythe, qui étoient revenus après s'être retirez. Il ordonne qu'ils s'abſtiennent ſeulement de recevoir la diſtribution qui leur étoit dûë par mois comme clercs; ſans être privez de leurs fonctions. Mais au reſte il déclare qu'il ne peut juger ſeul cette affaire, & qu'elle doit être examinée avec ſes collegues, c'eſt-à-dire avec les prêtres, & avec tout le peuple. Tels étoient alors les jugemens eccleſiaſtiques. Il donna encore avis de tout ceci au clergé de Rome, & leur envoya les copies de ces lettres, même de celle où il parle ſi avantageuſement de l'épiſcopat. En même tems il les avertiſſoit, de ſe donner de garde de Privat évêque heretique de Lambeſe. Ce fut le ſoudiacre Fortunat qui fut chargé de ces lettres.

Ep. 34. p. 28.

Ep. 35. 29.

Pendant cette premiere année de la perſecution, il y eut pluſieurs martyrs à Alexandrie, qui ſouffrirent conſtamment les tourmens & la mort. Le premier nommé Julien, vieux & ſi gouteux, qu'il ne pouvoit ni marcher, ni ſe ſoutenir, fut preſenté avec deux hommes qui le portoient, dont l'un renonça auſſi-

XLVII. Martyrs d'Alexandrie. *Euſ. VI. hiſt. c. 42.*

tôt: l'autre nommé Chronion ſurnommé Eunus, confeſſa comme Julien. On les mit ſur des chameaux, & on les foüettoit, ainſi élevez, les promenant par toute la ville, l'une des plus grandes du monde; enfin ils furent brûlez dans un grand feu; le peuple étant en foule tout au tour à les regarder. Comme on les menoit au lieu du ſupplice, un ſoldat nommé Beſa les accompagnoit, & réſiſtoit à ceux qui leur inſultoient. Le peuple ſe mit à crier contre lui; on le mena devant le Juge, & enfin il fut décolé. Un Afriquain nommé Macar, n'ayant pû être porté à renier la foi, fut brûlé vif. Enſuite Epimaque & Alexandre, après avoir été long-tems en priſon & ſouffert les ongles de fer, les foüets & mille tourmens, furent brûlez. Il y eut auſſi quatre femmes: la premiere fut Ammonarium vierge, que le Juge tourmenta très-long-tems & très-opiniâtrement, parce qu'elle s'étoit vantée de ne dire jamais rien de ce qu'il lui commandoit; elle tint parole, & fut menée au ſupplice. La ſeconde fut Mercuria, venerable pour ſa vieilleſſe; la troiſiéme Deniſe mere de pluſieurs enfans; la quatriéme une autre Ammonarium. Le prefet craignant de les tourmenter encore inutilement, & de
Martyr.12.Dec. demeurer vaincu par des femmes, leur fit couper la tête.

Martyr.14.Dec. On preſenta encore Heron, Ater & Iſidore Egyptiens, & un enfant de quinze ans nommé Dioſcore. Le Juge commença par ce jeune homme, & après avoir inutilement tenté de le vaincre par les flateries & par les tourmens; étonné de ſon courage & de la ſageſſe de ſes réponſes, il le laiſſa, diſant qu'à cauſe de ſon âge, il vouloit lui donner quelques jours pour ſe reconnoître. Les trois autres furent cruellement tourmentez, & enfin brûlez. Dioſcore étant en liberté, ſe retira auprès de l'évêque

saint Denis. Un autre Egyptien, nommé Nemesion, étoit accusé d'être logé avec des voleurs. S'étant purgé de cette calomnie devant le centurion, il fut dénoncé comme Chrétien, & amené chargé de chaînes au gouverneur, qui le fit tourmenter & foüetter au double des voleurs, & brûler entr'eux. Quatre soldats, nommez Ammon, Zenon, Prolomée, & Ingenes ou Ingenuus, s'approcherent tout d'un coup, avec un nommé Theophile, & se presenterent devant le tribunal. Un Chrétien étoit à la question, & penchoit déja à renoncer: ceux-ci commencerent à grincer les dents, étendre les mains, lui faire des signes du visage & de tout le corps. Tout le peuple jetta les yeux sur eux: mais avant que personne leur touchât, ils accoururent à l'échafaut, disant qu'ils étoient chrétiens. Le préfet & ses conseillers en furent épouvantez; & les martyrs, au sortir du tribunal, marcherent avec joye au supplice. Plusieurs dans les autres villes & dans les bourgs, furent mis en pieces par les gentils. Un nommé Ischyrion faisoit les affaires d'un magistrat: son maître lui commanda de sacrifier; sur le refus qu'il en fit, il lui dit des injures, & le maltraita; & comme il souffroit tout, enfin il prit un grand pieu, dont il lui perça les entrailles, & le fit mourir.

Martyr. 19. Nov.

Martyr. 20 Dec.

Euf. VI. 42. Martyr. 22. Dec.

La terreur de cette persecution fit fuir un grand nombre de chrétiens dans les deserts voisins de l'Egypte, ou dans les montagnes, où plusieurs errans moururent de faim, de soif, de froid, & de maladie, & furent tuez par les bêtes, ou par les voleurs. Plusieurs ayant gagné le mont Arabique, furent pris par les Sarrasins; quelques-uns furent rachetez à grandes peines pour de grandes sommes d'argent, les autres demeurerent esclaves. Cheremont, évêque de Nilopolis, fort âgé,

XLVIII.
S. Paul, premier hermite.
Dio. ap. Euf. VI. 42.

ayant fuï avec ſa femme vers cette montagne, on ne put ſçavoir ce qu'ils étoient devenus : les chrétiens les chercherent pluſieurs fois, & ne purent ſeulement trouver leurs corps.

Hier. Vita Pauli.

Dans la baſſe Thebaïde, il y avoit un jeune homme, nommé Paul, que ſon pere & ſa mere avoient laiſſé à l'âge de quinze ans, heritier d'un grand patrimoine. Il étoit bien inſtruit des lettres grecques & égyptiennes : d'un eſprit doux & plein d'un grand amour de Dieu. Il avoit une ſœur mariée, & demeuroit avec elle. La perſecution le fit retirer à l'écart dans une maiſon de campagne ; mais le mari de ſa ſœur le voulut déclarer, pour avoir ſon bien : ce que Paul ayant appris, il ſe retira aux montagnes deſertes ; & attendant la fin de la perſecution, il s'affectionna à la ſolitude, où il s'étoit engagé par neceſſité. Il s'avançoit peu à peu, s'arrêtoit de temps en temps, & recommençoit ſouvent. Enfin il trouva une montagne de roche, au pied de laquelle étoit une grande caverne, fermée d'une pierre ; il l'ouvrit par curioſité, & trouva dedans comme un grand ſalon, ouvert pardeſſus, & ombragée d'une vieille palme, qui y étendoit ſes branches. Une fontaine très-claire en ſortoit, & faiſoit un petit ruiſſeau, qui après avoir un peu coulé dehors, rentroit auſſi-tôt dans la terre. Paul choiſit ce lieu pour ſa retraite, & y demeura quatre-vingt-dix ans ; car il en avoit vingt-trois, & vêcut juſques à cent treize.

XLIX. Evêques des Gaules, S. Saturnin, S. Denis, &c.

Acta ſinc. p. 110.
An. 250.
Greg. Tur. 1. Hiſt. Franc. c. 30.

Ce fut cette même année 250. de J. C. ſous le conſulat de Decius & de Gratus, que ſaint Saturnin, premier évêque de Toulouſe, commença à s'y établir ; & dans le même temps, pluſieurs autres évêques fonderent des égliſes en diverſes villes conſiderables des Gaules : ſavoir Gratien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Nar-

bonne, Denis à Paris, Stremoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges. Saint Denis de Paris, & saint Saturnin de Toulouse, furent martyrs, mais apparemment dans quelqu'une des persecutions suivantes: autrement ils n'auroient pas eu le temps de former des disciples, & de fonder ces celebres églises, qui ont toûjours subsisté depuis. Toutefois une autre tradition porte, que Paul, premier évêque de Narbonne, & Trophime d'Arles, étoient disciples de l'apôtre saint Paul; & il est certain d'ailleurs, que du tems de Decius, l'évêque d'Arles se nommoit Marcien, & favorisoit l'antipape Novatien.

Sup. l. 11. n. 7.

Cypr. ep. 68.

Le clergé de Rome fit réponse à la lettre que saint Cyprien leur avoit envoyée par le soudiacre Fortunat, approuvant en tout sa conduite. Sur l'article de Privat de Lambese, ils disoient: Vous avez suivi votre coûtume, en nous donnant avis de ce qui nous touche: car nous devons tous veiller pour le corps de toute l'église, dont les membres sont distribuez par toutes les provinces. Peu de temps aprés, le confesseur Celerin vint de Rome à Carthage, alla trouver saint Cyprien dans sa retraite, & l'entretint des sentimens de respect & d'affection, que Moyse & les autres confesseurs de Rome avoient pour lui: ce qui porta saint Cyprien à leur écrire encore, pour les congratuler de leurs longues souffrances; car il y avoit environ un an, qu'ils étoient en prison.

L. Ordinations d'Aurelius, de Celerin, & de Numidique.

Ep. 36. Pam. 30.

Ep. 37. Pam. 16.

Quelques évêques étant venus trouver saint Cyprien dans sa retraite, il fit avec eux des ordinations, apparemment pendant le mois de Decembre: savoir, de deux lecteurs, Aurelius & Celerin, & d'un prêtre, nommé Numidique. Aurelius avoit deux fois confessé la foi, premierement devant les magistrats de Carthage, qui

Ep. 38. Pam. 33.

l'avoient banni: enſuite dans la place publique, où il avoit ſouffert des tourmens en la preſence du proconſul. Ses mœurs étoient très-pures, avec une humilité & une modeſtie ſinguliere. Il meritoit un rang plus élévé; mais comme il étoit encore fort jeune, ſaint Cyprien le fit commencer par la charge de lecteur, qu'il exerça pour la premiere fois le dimanche, en liſant publiquement l'évangile, comme pour annoncer la paix renduë à l'égliſe; ce qui montre que la perſecution avoit ceſſé en Afrique. Celerin étoit le fameux confeſſeur venu depuis peu de Rome. Il avoit confeſſé le premier dans cette perſecution, ſouffert de longs tourmens, & dix-neuf jours de priſon, étant aux fers, avec la faim & la ſoif: il portoit ſur ſon corps pluſieurs cicatrices. Son ayeule Celerine, & ſes oncles Laurent & Ignace, avoient ſouffert le martyre, & on offroit le ſacrifice en leur memoire. Celerin n'étoit pas moins vertueux, ni moins humble qu'Aurelius: il fut ordonné lecteur avec lui; mais il ne put ſe réſoudre à accepter cet honneur, qu'après y avoir été contraint par une viſion celeſte. L'un & l'autre fut dès lors deſtiné pour être élevé à la prêtriſe dans un âge plus mûr: & on leur aſſigna dés lors pour leur ſubſiſtance, la même diſtribution par mois, que les prêtres recevoient. On voit par-là, qu'alors les ſimples lecteurs liſoient même l'évangile, au moins dans l'égliſe d'Afrique.

Ep.40.Pam.35. Numidique étoit un homme plus âgé, qui par ſes exhortations avoit fortifié un grand nombre de martyrs lapidez & brûlez. Il avoit vû avec une ſainte joye ſa femme, qu'il cheriſſoit, brûlée avec les autres. Lui-même demi-brûlé, & accablé de pierres, avoit été laiſſé pour mort: ſa fille cherchant ſon corps, lui

trouva encore la vie, le retira & le fit revenir en ſanté. S. Cyprien le mit au nombre des prêtres de l'égliſe de Carthage, pour reparer la chûte de quelques prêtres; eſperant avec le tems l'élever à un plus haut rang. Il donna avis à ſon clergé & à ſon peuple de ces trois ordinations; parce qu'il avoit toûjours accoûtumé de les conſulter auparavant dans ces occaſions, & d'examiner en commun les mœurs & le merite des ordinans; mais Dieu avoit rendu à ceux-ci des témoignages ſurnaturels. *Ep. 38. Pam. 33.*

LI. Schiſme de Felicisſime.

Cependant il ſe forma un ſchiſme dans l'égliſe de Carthage. Il y avoit un prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur des nouveautez, & ſuſpect aux évêques pour la foi, préſomptueux, avare, flateur, ſéditieux, ennemi de la paix. Il avoit dépoüillé des pupilles & des veuves, détourné les deniers de l'égliſe. Il avoit laiſſé mourir de faim ſon pere dans un village, ſans même prendre ſoin de l'enterrer. Il avoit fait avorter ſa femme, lui donnant un coup de pied comme elle étoit groſſe; ce qui pouvoit être arrivé avant qu'il fut prêtre. Les freres preſſoient pour le faire punir de tant de crimes; il devoit être dépoſé & même excommunié, le jour de ſon jugement étoit proche, quand la perſecution commença & le mit en ſeureté; empêchant les évêques de s'aſſembler. Pour prévenir leur jugement, il ſe ſépara & excita les autres à ſe ſéparer de l'évêque. Il fit ordonner pour ſon diacre Felicisſime, qui dés le commencement s'étoit oppoſé à l'élection de Saint Cyprien; & cette ordination ſe fit ſans la permiſſion & à l'inſçu de Saint Cyprien. *Ep. 52. p. 43.*

Felicisſime ne valoit pas mieux que Novat. Il étoit convaincu d'avoir commis des fraudes & des rapines;

des Chrétiens dignes de foi l'acéuſoient d'adultere, &
Ep. 43. p. 40. offroient de le prouver. Il s'étoit appliqué à attirer à lui
les confeſſeurs qui vouloient relâcher la diſcipline, &
même à flater les apoſtats, qui demandoient avec impor-
tunité leur reconciliation. Ainſi il forma un parti, à la
tête duquel il ſe mit avec cinq prêtres; & commença à
ériger un autel à part, & à tenir des aſſemblées ſur une
montagne, d'où vint à ce ſchiſme le nom des Monta-
gnards.

Ep. 41. p. 38. Saint Cyprien avoit envoyé deux évêques, Caldonius
& Herculanus, avec des prêtres, Rogatien & Numidi-
cus, pour examiner en ſon abſence les beſoins des fre-
res, & fournir ce qui ſeroit neceſſaire à ceux qui vou-
loient exercer leurs merites. En même tems ils de-
voient examiner l'âge, la condition & le merite de cha-
cun; afin que ſaint Cyprien pût les connoître tous par-
faitement, & élever aux charges eccleſiaſtiques ceux
que leur humilité & leur douceur en rendroit dignes.
Feliciſſime s'oppoſa à cet examen, menaça ceux qui
s'y étoient preſentez les premiers, les intimidant avec
violence, & déclara que ceux qui obéiroient à Cyprien
ne communiqueroient point avec lui dans la monta-
gne. Saint Cyprien l'ayant appris, prononça contre
lui la même condamnation, & le déclara excom-
munié. Il excommunia auſſi Augendus, qui s'étoit
joint aux ſchiſmatiques, & menaça de la même pei-
ne tous ceux qui s'y joindroient. Il en écrivit aux
deux évêques & aux deux prêtres, qu'il avoit fait ſes
vicaires, & les chargea de lire ſa lettre aux freres qui
étoient avec eux, de l'envoyer au clergé à Carthage,
Ap. Cyp. ep. 42. p. 39. & de marquer les noms des ſchiſmatiques. Ils le fi-
rent, & déclarerent excommuniez Feliciſſime & Au-
gendus, Repoſtus & Sophronius exilez: Irene, Paul
coûturiere

coûturiere, Sophrone, Soliaſſe & Budinaire. Deux de ceux-là ; ſçavoir, Repoſtus & Sophrone avoient été bannis pour la foi.

S. Cyprien écrivit auſſi à ſon peuple, de ſe donner de garde de cette ſeduction des ſchiſmatiques, comme d'une perſecution plus dangereuſe que celle des payens. Il n'y a qu'un Dieu, leur dit-il, & un Chriſt, & une égliſe, & une chaire fondée ſur Pierre, par la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni faire un ſacerdoce nouveau, hors un ſeul autel & un ſeul ſacerdoce, qui aſſemble ailleurs, diſperſe. Il conclud en diſant : Quiconque paſſera au parti de Feliciſſime & de ſes adherans, ſçache qu'il ne pourra plus revenir à l'égliſe, ni communiquer avec les évêques & avec le peuple de J. C. Dans cette lettre il marque que la faction des ſchiſmatiques l'empêchoit de ſortir de ſa retraite, & le privoit de la joie de celebrer la pâque avec ſon peuple ; mais qu'il eſperoit incontinent aprés ſe trouver à Carthage avec les évêques ſes collegues. La pâque étoit le vingt-troiſiéme de Mars, cette ſeconde année de la perſécution 251. de J. C. ſous le conſulat des deux Decius, le pere & le fils.

Ep. 43. p. 40

Annal. Cypr.

An. 251.

Le prêtre Novat avoit déja paſſé la mer, & étoit arrivé à Rome vers le commencement de cette année. Il y ſépara de l'égliſe un prêtre nommé Novatien, ami du prêtre & confeſſeur Moïſe ; mais dès lors ce ſaint confeſſeur ſe ſépara de ſa communion, & mourut peu de tems aprés dans la priſon, où il étoit depuis près d'un an. Novat s'étant joint à Novatien changea de maximes ; & au lieu qu'en Afrique il avoit excité les apoſtats à extorquer l'indulgence, il ſe plaignit à Rome, qu'on les recevoit à la penitence trop facilement.

Aprés que le S. Siege eut vacqué ſeize mois, Corneil-

LII. Election du pape S. Corneibe. *Cypr. ad Anton. ep.* 55. *Pam.* 52.

le fut élû pape vers le mois de Juin de cette année 251. C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modestie & d'une fermeté singuliere, il avoit passé par tous les degrez des offices ecclesiastiques; il n'avoit ni demandé comme plusieurs autres, ni desiré l'épiscopat, au contraire il falut lui faire violence pour l'obliger à l'accepter. Il fut élû par seize évêques, qui se trouverent à Rome, entre lesquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée & Etienne; presque tous les clercs rendirent témoignage de son merite, & le peuple qui étoit present consentit à son ordination. Les évêques écrivirent des lettres à toutes les égliſes & à Carthage en particulier, pour leur en faire part, & elle fut approuvée d'un commun consentement par tous les évêques du monde. En acceptant cette charge, Corneille s'exposoit visiblement au martyre; car l'empereur Decius faisoit les menaces les plus terribles contre les évêques; & eut souffert plus patiemment un competiteur dans l'empire, qu'un pape à Rome.

LIII. Schisme de Novatien. *Pacian. ad Sympron. ep.* 3. *ep. Corn. ap. Euſ.* VI. *hiſt. c.* 43.

Le prêtre Novatien se déclara hautement contre cette élection; & voici quel il étoit. Il avoit été philosophe Stoïcien & en réputation pour son éloquence. Le demon l'avoit possedé; ce qui lui avoit donné occasion d'embrasser la foi. Ayant été délivré par les secours des exorcistes, il étoit demeuré catecumene, jusques à ce qu'étant tombé dangereusement malade, ensorte que l'on croyoit qu'il devoit mourir, il fut baptisé dans son lit par infusion. Etant gueri il ne reçût point le sceau du Seigneur de la main de l'évêque, c'est-à-dire, la confirmation, ni le reste de ce que l'on faisoit après le baptême, selon la régle de l'egliſe. Il fut toutefois ensuite ordonné prêtre, nonobstant l'opposition de tout le clergé & de plusieurs laïques, fondée sur ce qu'il n'étoit pas

permis d'ordonner ceux qui avoient été baptisez dans le lit; mais l'évêque qui l'aimoit, pria instamment qu'on lui permit d'imposer les mains seulement à celui-ci. La persécution étant venuë, Novatien se tint enfermé dans sa maison, & comme les diacres le prioient de sortir, pourvenir assister les freres qui avoient besoin de secours il se sépara d'eux en colere & s'en alla, disant qu'il ne vouloit plus être prêtre, parce qu'il étoit amoureux d'une autre philosophie. Ensuite il fit le severe & se plaignit qu'à Rome on recevoit les apostats à la penitence avec trop de facilité. Plusieurs du clergé de Rome, encore prisonniers pour la foi, se laisserent seduire à cette apparence de zele pour la discipline; entr'autres, Maxime, Nicostrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Celerin, il n'y eut que le prêtre Moïse qui demeura ferme.

Novatien & le schismatique Novat venu d'Afrique, publioient diverses calomnies contre le pape Corneille, disant: Qu'il avoit pris un billet du magistrat pour éviter la persecution, & qu'il avoit communiqué avec des évêques coupables d'avoir sacrifié aux idoles, entr'autres avec un nommé Trophine. Sur ces fondemens, Novatien sépara plusieurs confesseurs & plusieurs autres fideles de la communion de Corneille, & passant plus avant il se fit lui-même ordonner évêque de Rome, quoi qu'il eût protesté avec serment, qu'il ne desiroit point l'épiscopat. Il choisit deux de ses partisans les plus desesperez, & les envoïa en un coin de l'Italie, où ils s'adresserent à trois évêques gens rustiques & très simples; ayant inventé un pretexte, leur persuaderent de venir à Rome en diligence, assurant que leur presence y étoit necessaire pour appaiser la division, avec les autres évêques qui s'y trouveroient. Ces pauvres évêques s'étant ainsi laissé seduire & étant arrivez à Rome,

Cypr. ep. 52.

Epist. Corn. apud Euf. VI. hist c. 43.

Novatien accompagné de quelques gens de sa sorte, les tint enfermez & les fit boire & manger avec excès, & comme ils furent yvres, à quatre heures aprés midi il les força de lui imposer les mains & de l'ordonner évêque de Rome, comme si le siege eut été vacant, ne comptant pour rien l'ordination de Corneille, ni le consentement de tout le clergé & de tout le peuple, qui etoit fort nombreux. Car il y avoit alors à Rome quarante-six prêtres, sept diacres, sept soudiacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux, tant exorcistes que lecteurs & portiers, quinze cens veuves & autres affligez que l'église nourrissoit, le reste du peuple chrétien étoit innombrable. Un des évêques qui avoit eu part à la fausse ordination de Novatien, revint peu de tems aprés à l'église, pleurant & confessant son peché, & S. Corneille lui accorda la communion, à la priere de tout le peuple, mais seulement la communion laïque. Car il demeura dépossé aussi-bien que les deux autres, & S. Corneille envoya d'autres évêques remplir leurs places. Telle fut l'ordination de Novatien, le premier antipape, & le chef du premier schisme dans l'église Romaine.

Socr. VI. hist. c. 20. Au schisme il joignit l'heresie, soutenant que l'église ne pouvoit accorder la paix à ceux qui étoient une fois tombez dans la persecution, quelque penitence qu'ils fissent, & qu'il n'étoit jamais permis de communiquer avec eux. *Conc. Nic. can. 8.* Il condamnoit aussi les secondes nôces. Ses disciples ses nommerent en grec *Cathares*, c'est-à-dire, purs, & affecterent de porter des habits blancs, & cette secte dura plus d'un siecle. Pour retenir ses partisans dans le schisme, Novatien les faisoit jurer sur la *Cornel. ibid.* sainte eucharistie. Car après l'oblation, distribuant à chacun sa part, il lui prenoit les deux mains & ne le quittoit point qu'il ne lui eut fait faire au lieu de bene-

diction un ſerment en ces propres termes : Jure moi par le corps & le ſang de N. S. J. C. de jamais ne me quitter, pour retourner à Corneille : & le malheureux qui faiſoit ce ſerment, ne mangeoit point qu'il n'eût prononcé cette malediction, qu'il n'eût dit : Je ne retournerai plus à Corneille : au lieu de dire *Amen*, comme on avoit accoûtumé de le dire, en recevant le pain ſacré.

Novatien incontinent aprés ſon ordination, envoya des députez à diverſes égliſes avec des lettres ; par leſquelles il donnoit avis de ſon élection, ſuivant la coûtume ; feignant d'avoir été ordonné malgré lui. Il exhortoit tous les évêques à ne point admettre les apoſtats à la participation des myſteres ; mais ſeulement les exciter à penitence, & en laiſſer le jugement à Dieu ; & il n'oublioit pas les calomnies dont il chargeoit le pape S. Corneille. Ce qui leur donnoit autorité, étoit le témoignage des confeſſeurs qu'il avoit ſéduits, & qui écrivoient en même-tems. Ces lettres troublerent preſque toutes les égliſes ; car on ne croyoit pas pouvoir tromper en ſuivant ceux qui avoient confeſſé J. C. ſi glorieuſement, & ſouffert une année de priſon. Mais S. Denis évêque d'Alexandrie, répondit en ces termes à Novatien : Si on vous a ordonné malgré vous, comme vous dites, vous le montrerez en cedant volontairement. Car il falloit tout ſouffrir, pour ne pas diviſer l'égliſe de Dieu : & le martyre que vous auriez enduré pour ne pas faire de ſchiſme, n'eut pas été moins glorieux que pour ne pas idolâtrer, & même plus grand ſelon moi. Car ici chacun ſouffre le martyre pour ſa ſeule ame, & là pour toute l'égliſe. Maintenant ſi vous perſuadez aux freres de ſe réunir, l'action ſera plus belle que la faute n'a été grande, on ne vous l'imputera plus, & vous recevrez des loüanges ; ſi vous n'êtes plus le maître des au-

Soz. IV. hiſt. c. 23.

Ap. Euſ. VI. hiſt. c. 45. Hier. de ſcrip. in Dion.

tres, ſauvez au moins vôtre ame, à quelque prix que ce ſoit. Je vous ſouhaite une bonne ſanté avec la paix du Seigneur.

IVL. Premier concile de S. Cyrien. *Cypr. ep. 44. p. 41. & 55. p. 52.*

S. Cyprien ſorti enfin de ſa retraite, tenoit un concile avec un grand nombre d'évêques; qui aprés avoir celebré les fêtes de pâques chacun chez eux, s'étoient aſſemblez à Carthage pour regler les affaires de l'égliſe. D'abord ayant reçû les nouvelles de l'élection de Corneille, & du puiſſant parti qui s'étoit élevé contre lui, ils ſuſpendirent leur jugement, & avant que de le reconnoître pour évêque, & de communiquer avec lui, ils voulurent s'inſtruire plus à fonds, de la regularité de ſon ordination. Pour cet effet ils envoyerent à Rome deux évêques, Caldonius & Fortunat, & auſſi pour travailler à réünir les membres de l'égliſe, & à y rétablir la charité. Cependant S. Cyprien exhortoit tous ceux qui alloient à Rome, de s'informer quel étoit le parti de l'égliſe catholique & de s'y attacher.

Mais quand les lettres de Novatien vinrent à Carthage, portées par Maxime prêtre; Augendus diacre & deux autres nommez Machée & Longin; les évêques d'Afrique ayant connu que les ſchiſmatiques avoient pouſſé leur audace, juſques à ſe faire un autre évêque, furent touchez de l'irregularité de cette ordination, & reſolurent auſſi-tôt de refuſer leur communion aux deputez de Novatien; nelaiſſant pas toutefois de refuter les calomnies qu'ils ſoûtenoient avec obſtination. Alors Pompée & Etienne évêques Afriquains revinrent de Rome, & inſtruiſirent leurs collegues de ce qui s'y étoit paſſé. C'étoient des perſonnages ſi graves & d'une fidelité ſi connuë, qu'aprés leur témoignage on ne jugea pas àpropos d'écouter davantage les députez de Novatien. Ils ne laiſſerent pas de faire grand bruit dans l'aſſemblée,

& de demander à haute voix, que les évêques & le peuple examinaſſent publiquement les accuſations, dont ils ſe diſoient porteurs, & qu'ils offroient de prouver. Les évêques d'Afrique penſant toutes choſes, eurent plus d'égard à leur honneur commun, & à la ſainteté du ſacerdoce, & répondirent qu'il ne con venoit pas à leur gravité de ſouffrir que la réputation de leur confrere fût encore attaquée, aprés qu'il avoit été élu, ordonné & approuvé par tant de ſuffrages, & que dans une ſi grande aſſemblée, où les pontifes de Dieu étoient aſſis & l'autel dreſſé, on ne devoit ni lire, ni entendre un libelle diffamatoire. On dit pour toute réponſe aux ſchiſmatiques, qu'un évêque étant une fois établi & approuvé, par le témoignage & le jugement des évêques & du peuple, il n'y a plus de moyen d'en établir un autre. Les ſchiſmatiques ainſi rejettez ne ſe rendirent pas; mais ils continuerent à aller de maiſon en maiſon, & de ville en ville, cherchant des compagnons de leur erreur. Saint Cyprien & les évêques d'Afrique envoyerent au pape ſaint Corneille le prêtre Primitif, pour l'inſtruire amplement de tout ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion.

Cypr. ep. 45. p. 42.

Dans ce même concile de Carthage fut examinée la cauſe de Feliciſſime & de cinq prêtres qui l'avoient ſuivi. Ils furent oüis, condamnez & excommuniez, & le concile en écrivit au pape ſaint Corneille une lettre ſynodale ſouſcrite de la main des évêques. En ce concile fut auſſi examinée la cauſe des apoſtats qui avoit été reſervée. Les ſaintes écritures y furent long-tems alleguées de part & d'autre, & on trouva enfin ce temperamment, de ne pas leur ôter tout-à-fait l'eſperance de la communion, de peur que le deſeſpoir ne rendit leur chûte encore pire; & que voyant l'égliſe fermée pour eux; ils ne retournaſſent au ſiecle pour vivre en payens.

Cypr. ep. 45. p. 42. 55. p. 52.

D'ailleurs on ne vouloit pas relacher la diſcipline, en les admettant ſans choix à la communion ; mais on reſolut de tirer en longueur leur penitence, de prier pour eux avec larmes le pere des miſericordes, d'examiner les les cauſes, les volontez & les beſoins de chacun en particulier. Ce decret du concile fut redigé en pluſieurs articles ou canons, que l'on envoya à Rome & aux autres égliſes. Ce ſont ces canons que l'on a depuis appellez penitentiaux, qui regloient la conduite des évêques à l'égard des pecheurs penitens, ſuivant les divers degrez des pechez. Avec ces canons & la lettre ſynodale, ſaint Cyprien envoya auſſi une lettre qu'il écrivit en ſon particulier au pape S. Corneille par Mettius ſoudiacre, & Nicephore acolyte ; & il écrivit en même tems aux confeſſeurs, qui étoient tombez dans le ſchiſme de Novatien ; mais il ordonna à Mettius de lire auparavant au pape les lettres qu'il leur écrivoit, & de ne les point rendre ſi le pape ne le jugeoit à propos ; de peur qu'on ne lui fit dire autre choſe, que ce qu'il diſoit effectivement. Tel fut le premier concile tenu à Carthage par ſaint Cyprien depuis la perſecution. Il paroît avoir duré longtems, ou plûtôt avoir été interrompu & repris pluſieurs fois.

Ep. 45. p. 42.

Ep. 47. p. 43. 46. ep. 44.

L V. Concile de Rome.

Le Pape ſaint Corneille ayant reçû ces lettres d'Afrique, aſſembla à Rome un concile de ſoixante évêques, & d'un plus grand nombre de prêtres & de diacres. Le decret du concile de Carthage touchant les apoſtats y fut reçû & confirmé, entre autres le canon qui portoit, que les évêques tombez dans le crime, ſeroient reçûs à l'égliſe, après avoir fait penitence : mais ſeulement au rang des laïques, ſans jamais pouvoir offrir de ſacrifice, ni faire aucune fonction ſacerdotale. Ce même concile condamne Novatien, ſon ſchiſme & ſa cruelle

Cypr. ep. 67.

cruelle doctrine, qui refuſoit la communion à ceux qui étoient tombez, quelque penitence qu'il fiſſent. Saint Corneille fit part aux autres égliſes de ce qui s'étoit paſſé en ce concile. Il écrivoit entr'autres à Fabius évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les égliſes d'Italie & d'Afrique étoient du même ſentiment : Il en écrivit auſſi à Denis d'Alexandrie. Il ſe tint des conciles ſemblables dans les autres provinces, touchant le ſchiſme & l'erreur des Novatiens. On dit que ce fut en ce même tems, & à l'occaſion de leur condamnation, que les évêques ajoûterent au canon, ou catalogue du clergé de chaque égliſe, un prêtre penitencier, pour recevoir les confeſſions de ceux qui ſeroient tombez après le baptême. Novatien ſe voyant ainſi vaincu à Rome, envoya en Afrique un évêque de ſon parti, nommé Evariſte, Novat le prêtre de Carthage, un diacre nommé Nicoſtrate confeſſeur, & deux autres ſchiſmatiques nommez Primus & Denis, pour faire une nouvelle tentative en faveur du parti ; & S. Corneille en donna auſſi-tôt avis à ſaint Cyprien, par une lettre dont il chargea le confeſſeur Augendus.

Euſ. VI. h.

Socr. hiſt. I. v. 19.

LVI. Retour des confeſſeurs ſchiſmatiques. *Ap. Cypr. ep. 50. Epiſt. Corn. ap. Cypr. 49. Euſ. v. hiſt. 43.*

Novat étant parti de Rome, les confeſſeurs qu'il avoit ſéduits, revinrent à eux. Ils pouvoient auſſi avoir veu la lettre de ſaint Denis d'Alexandrie à Novatien ; ils avoient reçû celles que ſaint Cyprien leur avoit écrites ; & peut-être ſon traité de l'unité de l'égliſe qu'il écrivit en ce même tems & l'envoya à Rome. On s'appercevoit déja qu'ils étoient adoucis & moins enflez. Urbain & Sidoine vinrent trouver les prêtres de l'égliſe Romaine, diſant que Maxime prêtre & confeſſeur vouloit revenir à l'égliſe avec eux ; mais comme ce qu'ils avoient fait donnoit ſujet de s'en défier, le pape voulut que les prêtres les oüiſſent condamner de leur pro-

pre bouche leur erreur. Ils vinrent. Les prêtres leur demanderent compte de leur conduite, & particulierement des lettres remplies de calomnies qui venoient d'être envoyées ſous leur nom, & qui avoient troublé la plûpart des égliſes. Ils aſſurerent qu'ils avoient été trompez, & qu'ils n'avoient point ſçu ce que contenoient ces lettres; que veritablement ils étoient entrez dans le ſchiſme & l'hereſie, ſouffrant que l'on impoſât les mains à Novatien pour le faire évêque, & comme on leur en fit des reproches & de tout le reſte de leurs fautes, ils ſupplierent que tout fut oblié.

Tout cela étant rapporté au pape, il aſſembla ſes prêtres avec cinq évêques qui s'y trouverent. Ils délibererent & reſolurent d'un commun avis, ce qui devoit être obſervé à l'égard de ſes confeſſeurs ſchiſmatiques; & la déliberation fut redigée par écrit. Cela fait, on fit entrer dans l'aſſemblée Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire, & la plûpart des freres qui s'étoient joints à eux, qui prierent très-inſtamment, que le paſſé fut oublié, & que tout fut remis comme s'il ne s'étoit rien fait ni rien dit de part & d'autre. Enſuite comme il étoit de l'ordre, le pape fit part au peuple de cette action, afin qu'il vit dans l'égliſe ceux dont l'égarement l'affligeoit. Le peuple fidele ayant appris leur bonne volonté, accourut en grand nombre. On n'entendoit que des actions de graces renduës à Dieu tout d'une voix; ils exprimoient par leurs larmes la joye de leur cœur; embraſſant les confeſſeurs, comme s'ils n'étoient ſortis de priſon que ce jour-là. Les confeſſeurs firent leur declation publique en ces termes: Nous ſavons que Corneille eſt évêque de la très-ſainte égliſe catholique, par le choix de Dieu tout-puiſſant & de J. C. notre Seigneur. Nous confeſſons notre erreur; on nous a im-

posé par des discours captieux ; encore qu'en apparence nous eussions quelque communication avec un homme schismatique & heretique, notre cœur a toûjours été sincerement dans l'église. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur J. C. que nous avons confessé, un S. Esprit, & qu'il ne doit avoir qu'un évêque dans l'église catholique.

Après cette déclaration des confesseurs, le pape ordonna au prêtre Maxime de reprendre sa place, & reçût tous les autres avec un grand applaudissement du peuple; remettant tout à Dieu, qui a tout en sa puissance. Au même moment, il dépêcha l'acolyte Nicephore, pour en porter la nouvelle à S. Cyprien, qui l'avoit envoyé à Rome; & il le fit partir du lieu même où l'église étoit assemblée, pour s'embarquer en diligence. Il avertit S. Cyprien d'envoyer sa lettre aux autres églises, afin que tout le monde sçût que le parti schismatique s'évanoüissoit de jour en jour. Avec cette lettre S. Corneille envoyoit à S. Cyprien l'acte de la déliberation qu'il avoit faite avec les prêtres de l'église Romaine, & les cinq évêques qui s'étoient trouvez presens. Il chargea aussi l'acolyte Nicephore d'une petite lettre à S. Cyprien, où il l'avertit pour la seconde fois du passage de Novat & des autres quatre schismatiques en Afrique, & l'instruisit des crimes d'Evariste & de Nicostrate; qui seuls de tous les confesseurs étoient demeurez dans le schisme. Evariste avoit été dépose de l'épiscopat comme auteur de schisme, & Zetus mis à sa place. Nicostrate avoit volé une femme dont il étoit esclave, & dont il faisoit les affaires; & depuis étant diacre, il avoit emporté des depôts considerables de l'église. L'acolythe Nicephore arriva à Carthage le lendemain de l'arrivée des schismatiques.

Ap. Cypr. ep. 50. Pam. 48.

Ep. 52. Pam. 49. Cypr p. 49. 52.

LVII. Mort de Decius Gallus empereur. *An.* 251. *Trebellin. Valer init. Lact. de Mor. n 4 Zozim. l. 1. p. 643. Aurel de Cæs. & in ep. Eutrop. l. 9.*

L'empereur Decius n'étoit déja plus à Rome le vingt-septiéme d'Octobre de cette année 251. étant occupé sur la frontiere du Danube à repousser les Carpes, espece de Scythes, qui pilloient la Trace. Mais Gallus à qui il avoit laissé la garde du Tanaïs, le trahit, & étant d'intelligence avec les barbares, l'engagea dans un marais où il s'enfonça avec son cheval, & y périt; en sorte qu'on ne trouva pas même son corps; c'étoit prés d'Abrut en Mesie. Son fils mourut avec lui en cette occasion; & ainsi finit l'empereur Decius, après avoir regné trente mois & vécu cinquante ans. Gallus qui ne l'avoit fait périr que pour prendre sa place, se fit reconnoître empereur avec Hostilien, second fils de Decius, qu'il adopta; & fit déclarer Cesar son propre fils Volusien. Les noms de cet empereur sont Caïus Vibius Trebonianus Gallus. Hostilien mourut bien-tôt après, ou de peste, ou par les ordres de Gallus, qui craignoit qu'il ne s'attirât l'amour du peuple. La paix fut entierement renduë à l'église par la mort de Decius, que les Chrétiens regarderent comme une punition divine.

Dexip. apud Sync. p. 366. Cypr. de lapf. init.

LIVRE SEPTIE'ME.

SAINT Cyprien ayant appris la reconciliation des confesseurs de Rome, écrivit au pape S. Corneille pour l'en feliciter & pour lui dépeindre la personne & les crimes de Novat; car comme il étoit prêtre de l'église de Carthage, il y étoit mieux connu qu'à Rome. Saint Cyprien écrivit aussi aux confesseurs reconciliez & leur envoya deux traitez qu'il venoit de composer; celui de l'unité de l'église, & celui *de lapsis*, c'est-à-dire, de ceux qui étoient tombez dans la persecution. Dans le premier de ces traitez il dit, que les heresies viennent de ce qu'on ne remonte point à la source de la verité, qu'on ne cherche point le chef, & qu'on ne garde point la doctrine du maître celeste. Le Seigneur dit à Pierre; Je te dis que tu es Pierre, & sur cette pierre, je bâtirai mon église, & le reste. Il a bâti son église sur un seul, & quoi qu'après sa resurrection il donne à tous ses apôtres une puissance égale; toutefois pour montrer l'unité, il a établi une chaire, & a posé l'origine de l'unité, en la faisant descendre d'un seul. Sans doute les autres apôtres étoient ce qu'étoit Pierre, ils participoient au même honneur & à la même puissance; mais le commencement vient de l'unité. La primauté est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une église de J. C. & une chaire; ils sont tous pasteurs; mais on ne voit qu'un troupeau, que tous les apôtres doivent paître d'un commun accord.

I. 2
Traité de S. Cyprien de l'unité de l'église.
Epist. Cypr. 51. *p.* 47. *Epist.* 52. *p.* 47. *Ep.* 54 *p.* 51.

Matth. XVI. 18.

Et ensuite, l'épiscopat est un, & chaque évêque en possede solidairement une portion; l'église de même est une, & se répand par sa fecondité en plusieurs per-

V. sup lib. VI. *n.* 46.

ſonnes. Et encore: Celui qui ſe ſépare de l'égliſe de J. C. ne recevra jamais les recompenſes de J. C. c'eſt un étranger, c'eſt un profane, c'eſt un ennemi. Celui-là ne peut plus avoir Dieu pour pere, qui n'a point l'égliſe pour mere. Si quelqu'un a pû ſe ſauver hors de l'arche de Noé, l'on ſe peut ſauver auſſi hors de l'égliſe. Et enſuite: Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Chriſt, qu'une Egliſe, l'unité ne peut être diviſée, & un corps ne ſubſiſte plus quand il eſt demembré; quiconque ſe ſépare du tronc ne peut plus avoir de vie. Et ailleurs: Que perſonne ne s'imagine que les bons puiſſent ſortir de l'égliſe, le vent n'emporte point le froment, mais ſeulement la paille legere. Ce ſont ceux qui ſans ordre de Dieu, s'élevent d'eux-mêmes ſur une troupe de téméraires; qui ſe font prélats contre les loix de l'ordination, qui ſe donnent le nom d'evêques ſans recevoir l'épiſcopat de perſonne. Et enſuite: Le ſchiſme eſt un crime ſi énorme, que la mort même ne peut l'expier: celui qui n'eſt point dans l'égliſe ne peut être martyr, il peut être tué, mais il ne peut être couronné.

Comme il y avoit encore des confeſſeurs dans le ſchiſme, il répond à ce préjugé, en diſant: Que la confeſſion du nom de J. C. ne met pas à couvert des attaques du demon; autrement, dit-il, les confeſſeurs ne tomberoient ni dans l'adultere, ni dans les autres crimes, où nous en voyons avec douleur quelques-uns; un confeſſeur, quel qu'il ſoit, n'eſt ni plus vertueux ni plus cheri de Dieu que Salomon. Il n'y aura de ſauvé que celui qui perſéverera juſques à la fin. Et enſuite: Les apôtres ne perdirent pas leur foi & leur fermeté, pour avoir été abandonnez par Judas; ainſi l'infidelité de quelques confeſſeurs ne détruit pas la ſainteté de tous les autres. Enfin il ordonne de ſe ſéparer des ſchiſmatiques & de les fuïr,

II. Punition miraculeuſe des apoſtats.

Dans le traité de ceux qui étoient tombez il n'épargne ni les reproches pour les humilier, ni les autres remedes propres à les guerir. Et anfin de rendre plus ſenſible l'énormité de leur crime; il rapporte pluſieurs punitions miraculeuſes, dont il avoit une connoiſſance particuliere. Un d'eux, qui étoit monté volontairement au Capitole, pour nier la foi, devint muet, auſſi-tôt qu'il eût renoncé à J. C. Une femme étant allée au bain, après avoir commis ce crime, tomba ſaiſie du malin eſprit, ſe dechira la langue de ſes dents, & mourut peu de tems après tourmentée de douleurs de ventre & des entrailles. Des parens en s'enfuyant laiſſerent une petite fille à la mamelle, entre les bras de ſa nourrice, qui la porta aux magiſtrats: comme cet enfant ne pouvoit encore manger de la chair, on lui donna du pain trempé dans le vin qui reſtoit du ſacrifice. La mere ayant depuis repris ſa fille, & ne ſachant point ce qui s'étoit paſſé, l'apporta à l'égliſe, comme S. Cyprien offroit le ſaint Sacrifice. L'enfant pendant toutes les prieres ne fit que pleurer & ſe tourmenter. Après la conſecration, lorſque le diacre vint preſenter le calice aux aſſiſtans, le rang de la petite fille étant venu, elle détourna le viſage, ſerra les lévres & refuſa le calice. Le diacre inſiſta & lui fit avaler malgré elle du ſacrement contenu dans le calice; alors elle ſe mit à ſangloter & à vomir & rejetta ce qu'elle avoit pris de l'euchariſtie. Une femme adulte, qui étoit tombée dans l'apoſtaſie, s'étant auſſi preſentée, comme S. Cyprien ſacrifioit; & ayant reçû la communion par ſurpriſe; perdit tout d'un coup la reſpiration, & tomba tremblante & palpitante: Un autre ayant ouvert ſon coffre, où étoit la ſainte euchariſtie, en vit ſortir un feu qui l'épouvanta; & elle n'oſa y toucher. Un homme qui avoit apoſtaſié, ayant reçû

en cachette ſa part après la celebration du ſacrifice; quand il ouvrit les mains n'y trouva que de la cendre. pluſieurs furent ſaiſis des eſprits immondes; pluſieurs perdirent la raiſon & devinrent furieux.

III. Lettre à Antonien.

S. Cyprien eut ſoin par les ordres & par les avis qu'il donna aux autres évêques d'Afrique, d'empêcher que les ſchiſmatiques n'y trouvaſſent créance, & n'y fiſſent plus de ravage. Toutefois Antonien, qui étoit évêque en Numidie, fut ébranlé par les lettres de Novatien, dont il avoit d'abord rejetté la communion pour s'attacher à S. Corneille ſuivant le conſeil de S. Cyprien. Il demandoit, quelle hereſie Novatien avoit introduite? & comment Coneille avoit communiqué avec Trophime & avec ceux qui avoient encenſé des idoles? Saint Cyprien lui répondit premierement: Ques les hommes graves & une fois fondez ſur la ſolidité de la priere, ne doivent pas être ébranlez, non ſeulement par des petits vents, mais par les tempêtes les plus violentes. Enſuite il rend raiſon de la diverſe conduite qu'il avoit tenuë à l'égard des apoſtats. Dans le fort de la perſécution on leur refuſoit la reconciliation, hors le cas de l'extremité de la vie; afin de les animer à retourner au combat. La perſécution étant appaiſée, le concile d'Afrique & celui de Rome accorderent la reconciliation à ceux qui avoient accompli une ſerieuſe penitence; ſuivant les diſtinctions portées par les canons qui en furent dreſſez. Il lui explique le merite du pape Corneille & la régularité de ſon élection & le purge des calomnies des ſchiſmatiques. Sachez, dit-il, que nos collegues ont reconnu très-certainement, qu'il n'eſt coupable ni d'avoir pris un billet de ſeureté, ni d'avoir eu une communication ſacrilege avec les évêques, qui ont ſacrifié aux idoles. A l'égard de Trophime, une grande

partie

partie du peuple qui s'étoit ſéparée avec lui, ne ſeroit point revenuë ſans lui, & il les ramenoit avec une humilité & une ſatisfaction entiere. Corneille en ayant déliberé avec pluſieurs de nos collegues, Trophime a été reçû, mais ſeulement à la communion laïque, & non comme les malicieux vous ont écrit, pour avoir le rang d'évêque.

Ce que l'on vous a dit, que Corneille communique indifferemment avec ceux qui ont ſacrifié, eſt encore un faux bruit inventé par les apoſtats. Si quelqu'un eſt ſurpris de maladie, on le ſecoure dans le peril, comme il a été réſolu; mais après que nous leur avons ainſi donné la paix, nous ne pouvons pas les étouffer de nos propres mains, ni les obliger à mourir effectivement, parce qu'ils n'ont reçû la paix que comme mourans. Il montre enſuite les differens degrez de chûte. Il ne faut pas égaler celui qui d'abord s'eſt preſenté volontairement au ſacrifice abominable, & celui après avoir réſiſté & combattu long-tems, y eſt venu par neceſſité. Celui qui s'eſt livré avec tous les ſiens, & celui qui s'eſt expoſé au péril pour tous, mettant à couvert ſa femme, ſes enfans & ſa famille. Celui qui a pouſſé au crime ſes hôtes ou ſes amis, & celui qui les a épargnez, & qui a reçû chez lui pluſieurs freres qui s'enfuïoient en exil, & leur a donné retraite, offrant au Seigueur pluſieurs ames vivantes & ſaines, qui prient pour la ſienne.

Quant à celui pour qui on a pris un billet, il peut dire, j'avois lû, & j'avois oüi prêcher à l'évêque, qu'il ne faut point ſacrifier aux idoles. De peur de le faire, l'occaſion s'étant preſentée d'avoir un billet, je ſuis venu au magiſtrat, ou j'ai chargé un autre qui y alloit, de lui dire que j'étois Chrétien, qu'il ne

m'étoit pas permis de ſacrifier, ni d'aller aux autels du démon, que je donnois de l'argent pour ne le pas faire. Maintenant, continuë S. Cyprien, ce même homme ayant appris de nous, qu'il ne devoit pas même prendre de billet, pleure, ſe lamente; proteſte qu'il a peché par erreur, plûtôt que par malice, & qu'à l'avenir il ſera plus ferme. Si nous rejettons ces pénitens, auſſi-tôt le démon les jettera dans l'héreſie, ou dans le ſchiſme avec leurs femmes & leurs enfans, qu'ils avoient conſervez. Les Stoïciens ont d'autres maximes, eux qui diſent que tous les pechez ſont égaux, & qu'un homme grave ne doit pas aiſément ſe laiſſer flechir; mais les Chrétiens ſont fort éloignez des philoſophes, ce qu'il dit à cauſe de Novatien, qui d'abord avoit fait profeſſion de la philoſophie Stoïcienne; & il conclut : Il a donc été réſolu, après avoir examiné les cas particuliers, que les libellatiques ſeroient admis dès-à-préſent, & que ceux qui ont ſacrifié, ſeroient ſecourus à la mort.

Au reſte, il ne faut pas craindre que cette indulgence diminuë le nombre des martyrs; il ne laiſſe pas d'y avoir des vierges & des continens, quoique l'on accorde la pénitence aux adulteres : il eſt vrai qu'autrefois quelques évêques de cette province leur ont entierement fermé l'entrée de la pénitence; mais ils ne ſe ſont pas ſéparez pour cela des autres évêques. Sans rompre le lien de la concorde, chaque évêque regle ſa conduite, dont il doit rendre compte à Dieu. Quant à ceux qui ne montrent point la douleur de leurs pechez par des témoignages manifeſtes; nous avons été d'avis de leur ôter toute eſperance de communion, s'ils commencent à la demander dans la maladie; car ce n'eſt pas le regret du peché qui les preſſe, mais la crainte

de la mort; & celui-là ne mérite pas d'être consolé à la mort, qui n'a pas songé qu'il devoit mourir. Telle étoit alors cette discipline, que les Novatiens accusoient de relâchement. Saint Cyprien continuë :

Quant à ce que vous me demandez quelle héresie Novatien a introduite : Sçachez premierement, que nous ne devons pas être curieux de ce qu'il enseigne, puisqu'il enseigne dehors. Il n'y a qu'une seule église que J. C. a divisée en plusieurs membres par tout le monde, & un épiscopat qui s'étend par la multitude des évêques que la concorde réünit, & celui-ci après l'institution de Dieu, s'efforce de faire une église humaine, & envoye ses nouveaux Apôtres en plusieurs villes, pour mettre de nouveaux fondemens. Et quoiqu'il y ait depuis long-tems en chaque province des évêques ordonnez, vénerables par leur âge, par l'integrité de leur foi, & leur constance dans la persecution; il ose créer encore d'autres faux évêques. Quand il auroit été évêque auparavant, il en perdroit le pouvoir, abandonnant le corps des évêques & l'unité de l'église. C'est ce que S. Cyprien écrivoit à Antonin.

IV. Histoire du viellard Serapion.

Euſ. VI. *hiſt. c.* 44.

Fabien évêque d'Antioche sembloit incliner au schisme & à la doctrine de Novatien. Surquoi saint Denis d'Alexandrie lui écrivit une lettre, où il lui disoit beaucoup de choses de la pénitence, & de ceux qui avoient souffert depuis peu le martyre à Alexandrie, puis il ajoûtoit : Je veux vous proposer un exemple qui est arrivé parmi nous : Il y avoit ici un vieillard fidele nommé Serapion, qui, après avoir passé sans reproche la plus grande partie de sa vie, étoit enfin tombé dans la persecution. Il avoit souvent demandé grace, & on ne l'avoit point écouté, parce qu'il avoit sacrifié. Etant tombé

malade, il demeura trois jours de ſuite ſans voix & ſans ſentiment ; le quatriéme jour s'étant un peu éveillé, il appella le fils de ſa fille, & lui dit : Eh ! mon enfant, juſques à quand veut-on me retenir ? de grace qu'on ſe dépêche, pour me congedier au plûtôt ; appelle-moi quelqu'un des prêtres. Ayant dit cela, il perdit encore la parole. L'enfant courut au prêtre ; il étoit nuit ; & le prêtre étoit malade, il ne put donc y aller. J'avois donné ordre que l'on donnât l'abſolution aux mourans s'ils la demandoient, & principalement s'ils l'avoient inſtamment demandée auparavant, afin qu'ils s'en allaſſent avec une bonne eſperance. Le prêtre donna donc à l'enfant un petit morceau de l'euchariſtie, lui ordonnant de la tremper & la faire couler dans la bouche du vieillard. L'enfant retourna ; & comme il étoit proche, avant qu'il entrât, Serapion étant encore revenu à lui, dit : Viens-tu, mon enfant ? le prêtre n'a pû venir ; mais fais vîte, ce qu'il a ordonné, & me délivre. L'enfant trempa l'euchariſte, & la fit auſſi-tôt couler dans la bouche du vieillard, qui rendit l'eſprit après un leger ſoupir. N'eſt-il pas manifeſte qu'il fut conſervé juſqu'à ce qu'il fût abſous de ſon peché, & reconnu pour fidele, à cauſe de tant de bonnes œuvres qu'il avoit faites ?

Euſ. xv hiſt. c. ult.

Saint Denis d'Alexandrie fit pluſieurs autres écrits à cette occaſion. Une lettre à tous les Chrétiens d'Egypte, où il marquoit ce qu'il avoit ordonné touchant les apoſtats ; diſtinguant les divers degrez de pechez. Une exhortation à ſon troupeau d'Alexandrie, & une lettre à Origene en particulier, ſur le martyre, par où l'on voit qu'il le tenoit en ſa communion. Il écrivit un traité de la pénitence, adreſſé à Conon évêque d'Hermopolis ; une lettre aux freres de Laodicée, dont Thel-

mydres étoit évêque; une à ceux d'Armenie dont l'évêque étoit Merouzane.

D'ailleurs le pape ſaint Corneille écrivit à Fabien d'Antioche, depuis la réconciliation des confeſſeurs; outre deux lettres qu'il lui avoit écrites auparavant, touchant la condamnation de Novatien, & le conſentement des autres égliſes. Dans cette derniere il expliquoit au long les crimes de Novatien, & l'irregularité de ſon ordination, le retour des confeſſeurs qu'il avoit ſéduits, & comme tout le monde l'abandonnoit. A la fin de cette lettre étoient les noms des évêques aſſemblez à Rome, qui avoient condamné l'erreur de Novatien, & les noms de leurs égliſes. On y liſoit auſſi les noms & les égliſes de ceux qui étant abſens, avoient envoyé à Rome leur avis & leur conſentement par lettres; & c'eſt peut-être ce que ſaint Jerôme appelle le concile d'Italie.

V. Concile d'Antioche contre Novatien. *Euſ.* VI. *hiſt. c.* 43.

De ſcript. in Corn. *Euſ.* VI. *hiſt. c.* 46.

Saint Corneille écrivit auſſi à ſaint Denis d'Alexandrie contre Novatien; & ſaint Denis dans ſa réponſe lui marquoit qu'il avoit été invité de ſe trouver à un concile qui ſe devoit tenir à Antioche; où quelques-uns s'efforçoient d'établir l'héreſie de Novatien. Ceux qui avoient invité ſaint Denis à ce concile, étoient Helenus évêque de Tarſe en Cilicie, Firmilien de Ceſarée en Cappadoce, Theoctiſte de Ceſarée en Paleſtine; tous trois évêques des Metropoles voiſines d'Antioche. Mais avant la célebration du concile, Fabien mourut, après avoir tenu le ſiege environ deux ans depuis le martyre de ſaint Babylas. A Fabien ſucceda Demetrien quatorziéme évêque d'Antioche. Il tint le concile, où Novatien fut condamné & dépoſé, comme favoriſant le peché, en rendant la pénitence impoſſible.

Euſ. chr. an. 253.

Lib. Synod. to. 1. *Conc.* 719.

Dans le tems de Pâque de la même année 252. Saint

VI. Second concile de S. Cyprien.

Ep. 56. *P.* 53. *An.* 252.

Cyprien reçut une lettre de Fortunat & de cinq autres évêques d'Afrique, qui étant assemblez à Capse pour l'ordination d'un évêque, furent consultez par l'évêque superieur, touchant trois Chrétiens tombez dans la persecution, nommez Ninus, Clementien & Florus. D'abord ayant été pris, ils avoient confessé le nom du Seigneur, & vaincu la violence des magistrats municipaux, & l'emportement du peuple; ensuite étant cruellement tourmentez devant le proconsul, ils cederent à la rigueur des tourmens. Mais quoique leur chûte eût éte si peu volontaire, ils ne cesserent point de faire pénitence pendant trois ans. Fortunat & les autres évêques consultoient S. Cyprien, pour savoir s'il étoit permis d'admettre alors ces pénitens à la communion. S. Cyprien répondit: Il me semble que c'est assez qu'ils ayent perdu la gloire de la confession, sans que nous devions encore leur fermer la porte de l'indulgence. Toutefois, parce que vous m'avez écrit de traiter cette affaire avec plusieurs de nos confreres; & qu'à present ils sont presque tous arrêtez chez eux avec les freres, dans les premieres solemnitez de la pâque; quand la fête sera passée, & qu'ils s'assembleront avec moi, j'examinerai plus à fond, afin de vous écrire une résolution certaine par le conseil de plusieurs évêques.

An Cypr. an. 252. n. 6.

La pâque étoit cette année-là l'onziéme d'Avril. Après qu'elle fut passée, les évêques se rendirent à Carthage, où le concile fut célebré le jour des ides de Mai, c'est-à dire, le quinziéme. Ce fut le second concile où S. Cyprien présida, & il y eut quarante deux évêques. On y examina les causes de tous ceux qui étoient tombez pendant la persecution. On fit grande difference entre ceux qui étoient demeurez dans l'église & ceux

qui avoient apoſtaſié ; ſoit qu'ils fuſſent retournez au ſiecle, & menaſſent une vie payenne, ſoit qu'ils ſe fuſſent joints aux héretiques ou ſchiſmatiques, pour faire la guerre à l'égliſe. Ceux qui étoient demeurez dans l'égliſe, pleurant continuellement leur peché, & implorant la miſericorde divine, furent traitez avec indulgence ; & au lieu que dans le concile précedent il avoit été réſolu de ne leur donner la paix, que quand ils ſeroient en peril de mort, on ordonna dans celui-ci de la leur donner inceſſamment. La raiſon de ce changement de conduite, fut l'approche de la perſecution ; car les évêques connurent par des viſions & par des révelations fréquentes & certaines, qu'elle alloit recommencer plus cruelle que devant.

On diſoit contre cette indulgence, que ceux qui après leur chûte ſouffriroient le martyre, ſeroient aſſez purifiez par leur ſang, ſans avoir beſoin de recevoir la paix de l'évêque ; qu'il étoit à craindre que pluſieurs ne la demandaſſent avec diſſimulation, & qu'après l'avoir reçûë ils ne refuſaſſent de combattre. Mais on répondoit premierement ; que pour être propre au martyre, il falloit recevoir de l'égliſe les armes ſpirituelles, & être ſoûtenu par l'euchariſtie ; que ceux qui s'enfuiroient dans les déſerts, quittant tout pour ſuivre le Seigneur, ne devoient pas mourir ſans la paix de l'égliſe, comme il arriveroit s'ils devenoient malades, ou tomboient entre les mains des voleurs. Quant aux hypocrites, diſoit-on, ils ſe trompent eux-mêmes ; les évêques jugent par l'exterieur, il n'y a que Dieu qui ſonde les cœurs ; il n'eſt pas juſte que les mauvais nuiſent aux bons, mais plûtôt que les bons ſervent aux mauvais. Enfin l'on conclut de recevoir ſans delai à la paix tous ceux que l'on jugeoit véritablement péni-

Epist. 57. p. 54. tems, & on en écrivit une lettre ſynodale adreſſée au pape ſaint Corneille, qui porte en tête les noms de quarante-deux évêques, dont ſaint Cyprien eſt le premier.

VII. Schiſme de Fortunat.

L'héretique Privat qui avoit été évêque de Lambeſe en Numidie, mais dépoſé par ſes crimes, par un concile de quatre-vingt-dix évêques, vint ſe preſenter à ce concile de Carthage, accompagné du faux évêque Felix, qu'il avoit ordonné depuis ſa ſéparation; accompagné auſſi de Jovin & de Maxime, condamnez par neuf évêques, pour des ſacrifices impies, & pour d'autres crimes, & de nouveau excommuniez par le concile de Carthage de l'année précedente. Privat ſe preſenta donc à ce concile, diſant qu'il vouloit ſe juſtifier; mais il n'y fut pas reçu. De depit il ordonna un faux évêque de Carthage, ſavoir Fortunat l'un des cinq prêtres, qui, l'année précedente avoient été chaſſez de l'égliſe. Il fut ordonné par Privat, Jovin, Maxime & Repoſte de Tuburſique, qui non ſeulement étoit tombé dans la perſecution, mais en avoit entraîné pluſieurs autres. Ces cinq évêques accompagnez de quelque peu de ceux qui avoient ſacrifié, reconnurent Fortunat pour évêque.

Ep. 59.

Il envoya auſſi tôt à Rome pour demander la communion du ſaint ſiege, comme évêque de Carthage. Le chef de la légation fut Feliciſſime, ancien ennemi de Cyprien, & auteur du ſchiſme. Il ſe chagea de lettres, qui portoient, que Fortunat avoit été élû par vingt-cinq évêques, & contenoient pluſieurs autres menſonges, & pluſieurs calomnies contre ſaint Cyprien; & il s'embarqua pour l'Italie avec une troupe de gens de ſa faction. Saint Cyprien ne s'empreſſa pas de donner à ſaint Corneille la nouvelle de cet attentat; non plus

que

que l'ordination du prêtre Maxime qui ayant été envoyé en Afrique par Novatien, y avoit été rejetté de la communion de l'égliſe, & que ſon parti avoit depuis fait évêque. Il mépriſoit ces impertinences des heretiques & des ſchiſmatiques ; & ne croyoit pas qu'il convînt à la dignité de l'égliſe catholique, de ſe mettre en peine de leurs folles entrepriſes. Il ſavoit que Feliciſſime & Fortunat étoient aſſez connus à S. Corneille, par les lettres de l'année précedente ; comme étant du nombre des cinq prêtres excommuniez par les évêques d'Afrique. Il venoit d'envoyer au pape le nom des évêques d'Afrique, qui étoient catholiques, & ſans reproche, afin qu'il ſçût à qui lui & les autres évêques devoient écrire, & de qui ils devoient recevoir les lettres, & que tous les autres étoient ou tombez dans l'idolâtrie ou heretiques. Saint Cyprien ſe repoſoit ſur tout cela. Toutefois ayant trouvé l'occaſion de l'acolite Felicien, homme de confiance que le pape ſaint Corneille lui avoit envoyé avec l'évêque Perſée entre autres avis, il lui donna encore celui-ci, de l'entrepriſe de Fortunat. Mais Felicien fut retardé, ſoit par le vent, ſoit par d'autres lettres de ſaint Cyprien qu'il attendoit ; & le ſchiſmatique Feliciſſime ayant uſé de diligence, le prevint.

Quand il fut arrivé à Rome, il ſe preſenta à l'égliſe accompagné d'une troupe de ſchiſmatiques deſeſperez, prétendant faire reconnoître Fortunat pour évêque de Carthage ; mais le pape S. Corneille ne vouloit pas ſeulement l'écouter, & le rejetta de l'égliſe avec une vigueur ſacerdotale ; comme ayant été legitimement condamné par de grands crimes. Car ce Feliciſſime avoit détourné de l'argent qu'il avoit en dépôt, corrompu des vierges & commis des adulteres. Saint Cor-

neille en donna avis à Saint Cyprien, par une lettre pleine de charité & de force, dont il chargea Satur acolyte. Les schismatiques se voyant rejettez, revinrent à la charge, avec des menaces & des emportemens furieux; disant que s'il ne recevoit les lettres dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement, & diroient quantité de choses honteuses; & faisant sonner haut le nombre de vingt-cinq évêques, qu'ils disoient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. Saint Corneille fut ébranlé par ces menaces, & écrivit une seconde lettre à saint Cyprien, où il se plaignoit de n'avoir point reçu d'avis de sa part, touchant la prétenduë ordination de Fortunat; car l'acolyte Felicien n'étoit pas encore arrivé à Rome.

VIII. Lettre de S. Cyprien à S. Corneille. *Ep. 59. p. 55.*

Saint Cyprien ayant reçu cette seconde lettre de Saint Corneille, lui répondit en ces termes: S'il est ainsi, mon très-cher frere, que l'audace des méchans se fasse craindre, & qu'ils emportent par leur insolence, ce qu'ils ne peuvent obtenir par la justice; c'est fait de la vigueur épiscopale, & de la puissance sublime & divine du gouvernement de l'église. Car les Gentils & les Juifs nous menacent; les heretiques & tous ceux que le demon obsedent témoignent leur rage par des discours furieux; il ne faut pas toutefois ceder pour cela, ni croire que l'ennemi soit plus grand que J. C. parce qu'il a tant de puissance dans le siecle. Nous ne devons pas seulement considerer les menaces des Gentils & des Juifs. Il n'importe qui nous trahisse, & ce ne nous est pas une honte de souffrir de nos freres comme J. C. en a souffert; ni à eux une gloire de faire ce qu'a fait Judas. Et ensuite: Les heresies & les schismes ne sont venus que faute d'obéir au pontife de Dieu, & de songer qu'il y a dans l'église un seul évêque &

un ſeul juge pour un tems, qui tient la place de Jeſus-Chriſt. Autrement il ne ſe trouveroit perſonne, qui après le jugement de Dieu, le ſuffrage du peuple, le conſentement des autres évêques, ſe fit juge, non de l'évêque, mais de Dieu même; ſi ce n'eſt qu'il y ait quelqu'un aſſez impie & aſſez inſenſé, pour croire qu'un évêque ſe fait ſans le jugement de Dieu; tandis qu'il nous dit, qu'un paſſereau ne tombe pas à terre ſans ſa volonté. Il y a des évêques qui ne ſe font pas par la volonté de Dieu; mais ce ſont ceux qui ſe font hors de l'égliſe. Le Seigneur lui-même a ſouffert que pluſieurs le quittaſſent, ſe contentant de dire à ſes apôtres: Voulez-vous auſſi vous en aller? Mais Pierre ſur qui il avoit bâti l'égliſe, répondit pour tous: Seigneur, à qui irons nous: montrant que ceux qui quittent J. C. periſſent par leur faute; que l'égliſe qui croit en lui ne le quitte jamais; & que ceux-là ſont l'égliſe qui demeurent dans la maiſon de Dieu. *Jean VI. 67.*

Enſuite, parlant des calomnies des ſchiſmatiques: Je ne dois pas, dit-il, les imiter en rapportant le détail de leurs crimes; nous devons conſiderer ce que doivent dire & écrire des pontifes de Dieu: la douleur doit moins me faire parler que la modeſtie; & je ne dois pas donner lieu de croire, qu'étant attaqué je me défende par des médiſances. Je ne parle donc point des fraudes qu'ils ont faites à l'égliſe; je paſſe les conjurations, les adulteres, & divers genres de crimes; il y en a un ſeul dont je ne crois pas pouvoir me taire, parce qu'il ne s'agit, ni de mon interêt, ni de celui des hommes, mais de Dieu. C'eſt que dès le premier jour de la perſécution, lorſque les pechez étoient recens, & que la fumée des ſacrifices abominables ſe voyoit encore, non ſeulement ſur les autels, mais dans les mains & la

bouche des apoſtats; ils n'ont point ceſſé de communiquer avec eux, & de les détourner de la penitence. En effet, les deux ſchiſmes, qui diviſoient alors l'égliſe, étoient fondez ſur des excès oppoſez. Novatien ne vouloit point que l'on donnât l'abſolution ni la paix à ceux qui étoient une fois tombez dans l'idolâtrie, quelque penitence qu'ils fiſſent. Feliciſſime vouloit qu'on les reçût d'abord ſans leur impoſer de penitence. Saint Cyprien continuë: Non contens d'avoir ôté aux pecheurs l'eſperance de la ſatisfaction, leur faiſant perdre tout ſentiment & le fruit de la penitence, ils ont encore établi hors de l'égliſe & contre l'égliſe une aſſemblée de leur faction, compoſée d'une troupe de gens, qui ne veulent point ſatisfaire à Dieu pour les crimes dont ils ſe ſentent coupables.

Aprés cela ils oſent encore paſſer la mer, & porter des lettres de la part des ſchiſmatiques à la chaire de Pierre & à l'égliſe principale, qui eſt la ſource de l'unité ſacerdotale; ſans penſer que ceux à qui ils s'adreſſent

Rom. 1. 8. ſont ces Romains, dont l'apôtre a loüé ſi hautement la foi; & auprès de qui l'infidelité ne peut trouver d'accès. Mais quelles raiſons ont-ils d'y aller, & d'y porter la nouvelle d'un faux évêque établi contre les évêques veritables? car où ils ſont contens de ce qu'ils ont fait, ou s'ils s'en repentent; ils ſavent où ils doivent revenir. Il eſt établi entre nous tous & avec juſtice, que chaque coupable ſoit examiné au lieu où le crime a été commis; une portion du troupeau eſt attribuée à chaque paſteur, pour la gouverner & en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous ſont ſoumis courent çà & là, & mettent la deſunion entre les évêques; mais qu'ils plaident leur cauſe au lieu où ils peuvent avoir des accuſateurs & des témoins de leur

crime. Si ce n'eſt que ce petit nombre de deſeſperez ne trouve pas ſuffiſante l'autorité des évêques d'Afrique, qui les ont déja jugez & condamnez. Leur cauſe a été examinee, leur Sentence prononcée ; & il eſt indigne de la gravité des évêques, qu'on leur pût reprocher d'être legers & inconſtans, puiſque le Seigneur nous apprend que nous ne devons dire que : Oüi, oüi : Non, non. Si l'on compte ceux qui les jugerent l'année derniere avec les prêtres & les diacres, on en trouvera plus qu'il n'en paroît maintenant avec Fortunat. C'eſt ainſi que Saint Cyprien écrivant au pape même, ſe plaint d'une appellation à Rome, comme d'un procedé notoirement irregulier.

Il ajoûte que la plûpart des ſchiſmatiques revenoient à l'égliſe, mais qu'il ne les recevoit pas ſans choix. Car, dit-il, il y en a à qui pluſieurs crimes, où l'oppoſition de nos freres, font un tel obſtacle, qu'il n'eſt pas poſſible de les recevoir, au ſcandale du plus grand nombre, pour recëuillir de miſerables fragmens, il ne faut pas bleſſer ce qui eſt ſain & entier. Et enſuite : Je ſouhaite que tous retournent à l'égliſe ; je remets tout, je diſſimule, je n'examine pas en toute rigueur les fautes commiſes contre Dieu ; je peche preſque moi-même, par trop de facilité ; j'embraſſe avec joye & avec amour ceux qui reviennent avec repentir, & qui confeſſent humblement leur peché. Mais ſi quelques-uns croyent ſe pouvoir ouvrir la porte de l'égliſe, par les menaces & par la terreur, plûtôt que par les prieres & les ſoumiſſions ; qu'ils ſachent que le camp invincible de Jeſus-Chriſt ne cede point à des menaces. Un évêque tenant l'évangile & gardant les préceptes de Jeſus Chriſt peut être tué ; mais il ne peut être vaincu. Faut-il abandonner la dignité de l'égliſe catholique, afin que celui qui y préſide ſoit jugé

par ceux qui en ſont dehors ? Que reſte-t-il, ſinon que l'égliſe cede au Capitole ? que les prêtres ſe retirent, emportant l'autel du Seigneur ; & que les idoles avec leurs autels prophanes, paſſent au milieu de nôtre ſanctuaire ? Ce ſanctuaire étoit un demi cercle, où les prêtres étoient aſſis, ayant l'évêque au milieu d'eux, & environnant la table ſacrée, où l'on offroit le ſaint Sacrifice. S. Cyprien continuë : Ne ſeroit-ce pas donner à Novatien une ample matiere de declamer contre nous ; ſi ceux qui ont renié publiquement J. C. non ſeulement ſont reçus ſans penitence, mais encore ſe rendent terribles ? S'ils demandent la paix, qu'ils quittent les armes ; s'ils veulent ſatisfaire, pourquoi menacent-ils ? qu'ils ſachent que les prêtres de Dieu ne les craignent point. Quand l'Antechriſt viendra on ne lui cedera pas, parce qu'il menacera de mort ceux qui lui reſiſteront. Il ne nous importe par qui & quand nous ſoyons tuez ; puiſque nous recevons toûjours de N. S. la récompenſe de notre mort. Et quoique je ſache, que l'affection que nous nous devons, vous oblige de lire toûjours mes lettres à votre clergé & à votre peuple ; je vous prie néanmoins de faire cette fois, à ma priere, ce que vous faites de vous-même, afin que ſi les diſcours empoiſonnez que l'on a répandus contre moi, ont laiſſé quelque mauvaiſe impreſſion, elle ſoit entierement effacée. Enfin il avertit les fideles de Rome de n'avoir aucun commerce avec les ſchiſmatiques, non pas même dans les repas ou les converſations. C'eſt ce qui m'a ſemblé de plus remarquable dans cette lettre de S. Cyprien à ſaint Corneille,

IX. Perſécution de Gallus. *Cypr. ep. 58. Euſ. chr. an.*

La perſécution dont les évêques avoient été avertis du ciel étoit déja commencée, à l'occaſion d'une peſte violente qui s'étendit en pluſieurs parties de l'empire.

L'empereur Hoſtilien en étoit mort ; & comme elle augmentoit, Gallus & ſon fils Voluſien eurent recours à leurs Dieux, & envoyerent des édits par toutes les provinces, pour ordonner des ſacrifices. S. Cyprien fut demandé pour la ſeconde fois dans le cirque, par les cris du peuple de Carthage, pour être expoſé à un lion, & on croit que ce fut alors qu'il écrivit le traité de l'exhortation aux martyrs. Le pape S. Corneille fut le premier à Rome, qui confeſſa le nom de J. C. dans cette perſécution ; ſon exemple encouragea tellement les fideles, que tous ceux qui ſçurent qu'il étoit interrogé, accoururent pour confeſſer avec lui ; & pluſieurs de ceux qui étoient tombez ſe releverent en cette occaſion. S. Corneille aiant donc refuſé de ſacrifier aux faux Dieux, fut envoyé en exil par ordre de l'empereur Gallus à Centumcelles, aujourd'hui Civitavechia, qui étoit un lieu très-agréable à 45. milles de Rome. Là il reçût une lettre de ſaint Cyprien, qui le congratuloit & toute l'égliſe Romaine, de ſa glorieuſe confeſſion. Il marque la difference de Novatien, que les perſécuteurs laiſſoient cependant en repos, puis il conclut : Puiſque nous ſommes avertis par la Providence divine, que le jour de notre combat approche ; appliquons nous ſans ceſſe avec tout le peuple, aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. Souvenons-nous les uns des autres, & qui que ce ſoit de nous, qui ſorte d'ici le premier, par la miſericorde de Dieu, que notre charité continuë auprès de lui ; & que nos prieres ne ceſſent point pour nos freres. Ainſi parloit le confeſſeur Cyprien au confeſſeur Corneille.

Un des plus illuſtres martyrs de Rome, que l'on rapporte à cette perſécution, & à l'an 252. fut S. Hyppolite prêtre, qui avoit ſuivi le ſchiſme de Novat & de Novatien. Comme on le menoit au martyre, le peuple

253. *Oroſ.* VII. c. 21.

Cypr. ep. 59. p. 55.

Plin. VI. *ep.* 31. *Cypr. ep.* 60. p. 57.

X Martyre de S. Hyppolite & du Pape S. Corneille.

Acta sinc. p. 155. ex Prudent.

dont il avoit le soin, & qui par affection le suivoit en grand nombre, le consulta quel étoit le meilleur parti. Fuyez, dit-il, le malheureux Novat & revenez à l'église catholique. Je voi maintenant les choses tout autrement, & je me repens de ce que j'ai enseigné. Après qu'il eut ainsi détrompé son peuple, il fut mené à Ostie, où le prefet de Rome étoit allé ce jour-là pour étendre la persécution hors la ville, qu'il avoit déja remplie de sang. Il étoit sur son tribunal environné de bourreaux & d'instrumens de supplices, & devant lui des troupes fideles, dont la crasse & les cheveux longs montroient qu'ils avoient croupi long-tems en prison. Mais voyant que les tourmens étoient inutiles, & qu'il n'en pouvoit ébranler aucun, il les condamna tous à la mort. A l'un il fit couper la tête, il fit mettre l'autre en croix, il en fit jetter plusieurs dans une barque pourrie, qui coula promptement à fonds.

On lui présenta le vieillard Hyppolite chargé de chaînes: & une foule de jeunes gens crioient tout autour: que c'étoit le chef des Chrétiens, qui devoit perir par quelque nouveau genre de supplice. Comment s'appelle-t'il, dit le prefet? Ils répondirent qu'il se nommoit Hyppolite. Qu'il soit donc traité comme Hyppolite, dit le prefet, & qu'il soit traîné par des chevaux indomptez. Il faisoit allusion à Hyppolite fils de Thesée, fameux dans les poëtes profanes; qui fuyant la colere de son pere rencontra un monstre, dont ses chevaux furent épouvantez; en sorte qu'il tomba de son chariot, fut traîné & mis en piéces. Aussi-tôt on prend d'un haras deux chevaux des plus farouches, on les attache ensemble à grande peine, & on passe entr'eux au lieu de timon une longue corde, au bout de laquelle on attache les pieds du martyr. Puis ils excitent les chevaux

Ovid. 20. metam fab. 45.

par

par de grands cris, des coups de foüet & des aiguillons. Les dernieres paroles du Saint que l'on entendit, furent: Seigneur, ils dechirent mon corps, prenez mon ame. Les chevaux commencerent à l'emporter avec furie, dans les bois, sur des rochers & sur des épines. Ils abattent les hayes & rompent tous les obstacles; leur chemin est arrosé du sang du martyr, & son corps déchiré en mille pieces, qui demeurent éparses de tous côtez. Les fideles suivoient fondant en larmes, & conduits par les traces de son sang, ramassoient soigneusement ses reliques, & jusques au sang, dont la terre & les arbres étoient imbibez, & qu'ils recueilloient avec des éponges. Enfin ils l'ensevelirent à Rome dans les Catacombes, auprès d'un autel. On celebre sa memoire le 13. d'Aoust.

Le pape S.Corneille mourut dans son exil cette même année 252. le 14. de Septembre, après avoir tenu le saint siege un an & environ cinq mois. Les quatre lettres qu'il avoit écrites à Fabius évêque d'Antioche au sujet de Novatien restoient du tems de S. Jerôme. Au pape saint Corneille succeda Lucius, l'un des prêtres confesseurs, qui avoient été exilez avec lui; mais Lucius fut encore relegué par les persécuteurs, peu de temps après son élection. Si-tôt que saint Cyprien l'eut appriſe, il lui écrivit, pour se réjoüir avec lui du double honneur qu'il avoit reçû, de la confession & du sacerdoce, L'exil du pape Lucius ne fut pas long, & il lui fut permis de revenir à Rome, & saint Cyprien avec les évêques ses confreres lui écrivirent une seconde lettre, pour le congratuler de son retour. Nous comprenons, dit-il, mon trés-cher frere, les salutaires conseils de Dieu, & pourquoi cette persecution subite s'est élevée. Le Seigneur a voulu confondre les heretiques, & montrer quelle

Lib. Pontif Pagi. an. 252. n. 11. Hier. script. in Corn.

p. 61.

Lib. Pontif.

Edd. ep. 61.

étoit l'égliſe, quel étoit l'unique évêque élû par ſon ordre, les prêtres unis à l'évêque, le veritable peuple de J.C. qui étoient ceux que l'ennemi attaquoit, qui étoient au contraire ceux que le démon épargnoit comme lui étant acquis. Le pape Lucius ne tint le ſaint ſiege que cinq mois, & mourut le 4. de Mars l'an 253. Le 13. de Mai ſuivant on élut Etienne, qui gouverna quatre ans & près de trois mois.

Euſ. chr. 154. *Idem* VII. *hiſt. c.* 2. *Calend Rom. Buch. Pagi an.* 253. *n.* 2.

XI. Converſion de Neoceſarée. *Greg. Nyſſ. vita Thaum p.*1007. *D.*

Cependant la peſte qui continuoit avec violence, fut cauſe dans le Pont de la converſion de pluſieurs infideles. Car elle y commença dans une fête ſolemnelle, qu'ils celebroient à Neoceſarée en l'honneur d'un de leurs faux dieux. Tout le peuple du païs y venoit en foule; le theatre étoit plein, & cette année la preſſe étoit ſi grande, que ni les muſiciens, ni les joüeurs de Gobelets & les autres charlatans ne pouvoient ſe faire entendre, ni montrer leur adreſſe. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix: Jupiter, fais nous de la place. Saint Gregoire Thaumaturge l'ayant appris, envoya un des ſiens leur dire; qu'ils auroient bien-tôt plus de place qu'ils ne voudroient. En effet la peſte ſe mit dans cette même aſſemblée, & changea les danſes & les chants de joye en cantiques funebres; ce fut comme un feu, qui s'étendit promptement dans toutes les maiſons. Les temples étoient pleins de malades qui alloient implorer le ſecours de leurs dieux & y demeuroient morts; on les voyoit au tour des fontaines chercher du rafraîchiſſement qu'ils ne trouvoient point. Pluſieurs alloient eux-mêmes dans les ſepulchres; parce que les vivans ne ſuffiſoient plus pour enſevelir les morts. Des ſpectres entroient dans les maiſons comme pour les avertir, & la mort ſuivoit auſſi-tôt. En cette extremité ils eurent recours à ſaint Gregoire; & ſi-tôt que le

ſpectre funeſte étoit entré dans une maiſon, on prioit le ſaint évêque d'y venir faire des prieres. Il chaſſoit par tout la maladie, & le bruit s'en répendit d'une maiſon à l'autre, on ne cherchoit plus d'autre remede; on ne conſultoit plus les oracles, on ne faiſoit plus de ſacrifices, on ne demeuroit plus dans les temples. Tous regardoient le ſaint évêque, & chacun vouloit l'attirer chez ſoy, la récompenſe qu'il tiroit d'eux étoit le ſalut de leurs ames. Ainſi il les convertit tous, les uns pour les avoir délivrez de la maladie, les autres par la crainte d'y tomber.

XII. Traité de ſaint Cyprien, de la mortalité.

En Afrique la maladie ne fut pas moindre; chacun fuyoit les malades, & les expoſoit ſans pitié. Carthage étoit pleine de corps morts, dont perſonne ne prenoit ſoin, ſinon autant que l'interêt l'y engageoit. Alors S. Cyprien aſſembla le peuple & l'excita aux œuvres de charité, par les exemples de l'écriture ſainte; ajoûtant que nous devons imiter la bonté de Dieu, & aſſiſter même nos ennemis. Il diſtribua auſſi-tôt à chacun des fideles ſa fonction ſelon les conditions; les pauvres contribuoient de leur travail, les riches de leurs biens. Ainſi on donna un ſecours conſiderable, non-ſeulement aux chrétiens, mais aux payens même, qui perſecutoient l'égliſe.

Pont. in vit. Cypr.

S. Cyprien écrivit auſſi le traité de la moralité, pour conſoler les fideles & les animer au mépris de la mort. Quelques-uns, dit-il, ſont touchez de ce que cette maladie attaque les nôtres, auſſi-bien que les infideles, comme ſi le chrétien n'avoit embraſſé la foi, qu'afin d'être exempt des maux, & de joüir heureuſement de ce monde, & comme ſi en ſouffrant toutes les adverſitez temporelles, il n'étoit pas reſervé aux délices de la vie future. Si un chrétien comprend à quelles condi-

tions il eſt entré dans l'égliſe, il ſçaura qu'il doit ſouffrir dans le ſiecle plus que les autres, ayant à ſoûtenir de plus grands combats contre le démon. Mais quelqu'un dira : Ce qui m'afflige eſt que je m'étois preparé à la confeſſion de la foi, & que je ſuis privé du martyre qui m'étoit ſûr. Premierement le martyre n'eſt pas en votre pouvoir ; Dieu en favoriſe qui il lui plaît, & vous ne pouvez dire, que vous ayez perdu ce que vous ne ſçaviez ſi vous meritez de recevoir. De plus Dieu qui ſonde les cœurs, voit votre bonne diſpoſition, & ne la laiſſera pas ſans récompenſe. Et enſuite: Enfin pour nous montrer plus clairement le jugement de la divine providence; un des évêques nos confreres, abbatu par la maladie & alarmé des reproches de la mort; demandoit un peu de tems; alors il ſe preſenta à lui un jeune homme ſi majeſtueux, d'une taille ſi avantageuſe, d'un regard ſi éclatant, qu'un mortel eût eu peine à le voir, s'il n'eût été prêt à ſortir du monde. Ce jeune homme, témoignant quelque indignation par le ſon de ſa voix, lui dit : Vous craignez de ſouffrir, vous ne voulez point ſortir d'ici, que voulez-vous que je vous faſſe? Puis il ajoûte : Moi-même qui ſuis le dernier de tous, combien de fois Dieu m'a-t'il commandé en revelation, de prêcher ſouvent, qu'il ne faut point pleurer nos freres quand il les appelle, puiſque nous ſçavons qu'ils ne ſont pas perdus, mais ſeulement partis les premiers comme pour un voyage; & que nous ne devons pas prendre ici des habits noirs, puiſque nous ſçavons qu'ils en portent la haut de blancs; ni donner ſujet aux infideles de nous reprocher, que nous pleurons comme perdus, ceux que nous diſons qui vivent avec Dieu. Ce que ſaint Cyprien dit ici des habits noirs, marque que les Chrétiens d'Afrique ne portoient pas d'ordinaire cette cou-

Baron. an. 256: n. 18. &c. Heredian. l. 1. init.

leur, comme pluſieurs autres. Au reſte chez les Romains les hommes portoient le deüil avec du noir, les femmes avec du blanc. *Plut. queſt. Rom.* 16.

XIII. S. Cyprien contre Demetrien. *Zozim in Voluſ. p.* 645.

Outre la peſte l'empire étoit affligé de pluſieurs guerres, les Scythes, les Goths & d'autres barbares ravageoient l'Europe; les Perſes vinrent juſqu'à Antioche, la prirent & la pillerent. On rejettoit à l'ordinaire ſur les Chrétiens la cauſe de tous ces maux. C'eſt le ſujet du livre de S. Cyprien contre le juge Demetrien, où parlant de la foibleſſe des faux dieux, il dit: O ſi tu voulois les écouter & voir quand nous les conjurons pour les chaſſer des corps qu'ils poſſedent, comme ils ſont tourmentez par nos armes ſpirituelles; comme ils pleurent & comme ils crient, ſentant les coups de la puiſſance divine? Reconnois la verité de ce que je dis; crois-en du moins ces dieux que tu adores. Tu verras ceux que tu pries nous prier eux-mêmes; ceux que tu reſpectes comme tes maîtres, trembler ſous nos mains comme enchaînez. Tu dois au moins avoir honte de ton erreur, en voyant tes dieux découvrir ce qu'ils ſont, ſitôt que nous les interrogeons, & ne pouvoir cacher leur illuſion, même en votre preſence.

Il dit que Dieu envoye toutes ces playes pour venger le ſang innocent des Chrétiens, quoique les Chrétiens en ſoient frappez eux-mêmes. Car les adverſitez du monde ne ſont des peines que pour celui qui met toute ſa joye & ſa gloire dans le monde. Celui-là s'afflige d'y être mal, qu'il ne peut être bien ailleurs, qui met ici tout ſon bonheur; à qui, quand il ſera ſorti de cette vie courte & fragile, il ne reſte que le ſupplice & la douleur. Pour nous ni les adverſitez ne nous abbattent, ni les peſtes ou les maladies ne nous font murmurer. Nous vivons plus par l'eſprit que par la chair; &

nous ſçavons que ce qui eſt pour vous un ſupplice ; eſt pour nous une épreuve. Croyez-vous que nos ſouffrances ſoient égales, voyant que nous les portons d'une maniere ſi differente ? Chez-vous on ne voit qu'une impatience plaintive, chez nous une patience courageuſe, pieuſe, toûjours tranquille, reconnoiſſante envers Dieu; perſonne de nous ne cherche ici ni joye, ni proſperité ; mais il demeure doux, paiſible & ferme contre les révolutions du monde, attendant le tems des promeſſes divines. Nous avons la force de l'eſperance & la fermeté de la foi, l'eſprit élevé au milieu des débris du monde, qui tombe en ruine, une vertu immobile, une patience toûjours contente, une ame toûjours aſſurée de ſon Dieu. Tels étoient alors les chrétiens.

XIV. Charité des Chrétiens envers les captifs. *Aug. ad Heſich. ep. 199. n. 35.*

Pluſieurs villes de Numidie furent affligées d'une incurſion de barbares, apparemment de ceux qui habitant les terres plus avancées vers les déſerts, ne furent jamais ſoumis aux Romains. Ils emmenerent en captivité pluſieurs Chrétiens de l'un & de l'autre ſexe. Huit évêques des villes où ce malheur étoit arrivé, en écrivirent à ſaint Cyprien, lui demandant quelque ſecours pour racheter des captifs. Cyprien ne put lire ces lettres ſans répandre des larmes, & il fut particulierement touché du peril des Vierges. Il fit part de ces lettres aux fideles de Carthage, qui touchez de la même douleur, contribuerent tous à cette bonne œuvre aiſément & abondamment. Tout ce que donna le clergé & le peuple de Carthage, montoit à cent mille ſeſterces, c'eſt-à-dire, environ ſept mille cinq cens livres. D'autres évêques qui ſe trouverent préſens, donnerent auſſi quelques petites ſommes pour eux & pour leur peuple. Saint Cyprien envoya tout cet argent aux évêques de Numidie, avec une lettre où il diſoit : Si pour éprou-

Ep. 62.

ver notre charité il arrivoit quelque pareil accident, ne feignez point de nous l'écrire, & encore que toute notre égliſe demande par ſes prieres, qu'il n'arrive plus rien de tel, ſoyez aſſurez que s'il arrive, elle donnera du ſecours volontiers & abondamment. Et afin que vous priez à l'intention de nos freres & de nos ſœurs, qui ont contribué de bonne grace à cette bonne œuvre; j'ai mis ici les noms de chacun d'eux.

XV. Saint Cyprien condamne les Aquariens. *Ep.* 63.

Dans ce même tems de la perſecution, S. Cyprien reçût ordre de Dieu, de faire obſerver l'inſtitution de J. C. dans l'oblation du calice au ſaint ſacrifice. Car il y avoit quelques évêques, qui par ignorance, ou par ſimplicité, n'y employoient que de l'eau; parce qu'ils offroient le ſaint ſacrifice de grand matin, & craignoient d'être reconnus pour chrétiens à l'odeur du vin. Au reſte, ils ne faiſoient point de difficulté d'offrir du vin le ſoir à l'heure du ſouper. Car il étoit encore en uſage *Tertu. Corn. c. 3.* d'offrir le ſaint ſacrifice de l'euchariſtie deux fois le jour, le matin & le ſoir; mais le ſacrifice du ſoir étoit moins ſolemnel, parce que l'on ne pouvoit pas y aſſembler le peuple. Cet abus de conſacrer le matin avec de l'eau ſeule avoit paſſé en coûtume, & pour la combattre S. Cyprien écrivit à Cecilius s'excuſant de ce qu'il entreprenoit de corriger les autres, ſur l'ordre exprés qu'il en avoit reçû de Dieu. La regle qu'il donne, eſt que dans le ſaint ſacrifice nous devons ſeulement faire ce que le Seigneur a fait le premier pour nous.

Il prouve par les figures de l'ancien teſtament, la neceſſité d'offrir du vin; principalement par l'exemple de Melchiſedech, ſelon l'ordre duquel J. C. eſt ſacrificateur. *Pſal. 109.* Et cet ordre, dit-il, conſiſte en ce que Melchiſedech fut ſacrificateur du Dieu très-haut, en ce qu'il offrit du pain & du vin, & qu'il benit Abraham. Car qui

eſt plûtôt ſacrificateur de Dieu très-haut que N. S. J. C. qui a offert un ſacrifice à Dieu le Pere, qui a offert le même, que Melchiſedech avoit offert, à ſçavoir ſon corps & ſon ſang, & à beni Abraham, en beniſſant tout le peuple fidele? Il dit que l'eau dans les ſaintes écritures ſignifie le baptéme, & que le vin ſignifie l'euchariſtie; que comme le vin commun relâche l'eſprit & délivre de la triſteſſe; ainſi en bûvant le ſang du Seigneur, nous perdons la memoire du vieil homme, nous oublions la premiere vie paſſée dans le ſiecle, & le cœur affligé de ſes pechez, & dilaté par la joye de la miſericorde divine. Que l'eau ſignifie le peuple, comme il eſt dit dans
Apoc. XVIII. 15. l'écriture. Ainſi quand on mêle de l'eau au vin dans le calice, on marque l'union du peuple fidele avec J. C. en qui il croit, & dont il ne peut être ſeparé; d'où il conclud que dans la conſecration du calice, on ne peut non plus offrir de l'eau ſeule, que du vin ſeul. Il ajoûte: Le prêtre eſt veritablement vicaire de J. C. quand il imite ce que J. C. a fait; & il offre alors dans l'égliſe un veritable ſacrifice à Dieu le Pere, quand il l'offre comme J. C. l'a offert. Ainſi parle ſaint Cyprien du ſacrifice de l'euchariſtie.

XVI. Fin d'Origene. Son Ouvrage contre Celſe *Sup. l.* III. *n.* 21. *p.* 388. *Orig. in Celſ. l. p.* 8.

Origene mourut vers ce tems-là, ſous le regne de Gallus & au commencement de l'année 253. Il avoit ſoixante-neuf ans, & s'étoit occupé juſques à la fin à ſervir l'égliſe par ſes diſcours & par ſes écrits. Un de ſes derniers & le plus utile de ceux qui nous reſtent, eſt l'ouvrage contre Celſe philoſophe Epicurien, qui du tems de l'empereur Adrien avoit écrit un livre plein de calomnies & d'injures contre la religion chrétiene; Origene entreprit cette réponſe à la ſollicitation de ſon ami Ambroiſe, & la commence en diſant; qu'il eût peut-être été plus à propos d'imiter Jeſus-Chriſt, qui ne répondoit

répondoit aux calomnies de ſes ennemis, que par les merveilles de ſa vie, gardant le ſilence devant ſes juges. Ainſi quoiqu'il ſoit toûjours calomnié, tant qu'il y aura de la malice dans les hommes ; il ne ſe défend que par la vie de ſes veritables diſciples, dont l'éclat l'emporte ſur tous les menſonges. Cette réponſe, dit-il, eſt inutile pour les veritables fideles. Saint Paul ne compte point les paroles entre les tentations, qui pourroient nous ſéparer de la foi; j'écris ſeulement pour les infideles & pour les foibles chrétiens. *Rom.* VIII. 37. 38.

Il ne ſe contente pas de détruire les objections particulieres de Celſe, il en ſappe les fondemens, & établit ſolidement la religion chrétienne, non par des raiſonnemens, mais par des faits conſtans, par les propheties qui ont promis J. C. par ſes miracles & par les mœurs de ſes diſciples. La foi, même ſans raiſonnemens, eſt neceſſaire, parce que le commun des hommes n'a ni la capacité ni le loiſir d'examiner : toute la vie humaine roule ſur la créance de certaines maximes communes de conduite ; & les philoſophes qui ſe piquoient tant de raiſonnement, choiſiſſoient une ſecte plûtôt qu'une autre, ſur quelques préjugez ſouvent legers & temeraires. Il eſt bien plus raiſonnable, puiſqu'il faut croire, de ſuivre l'autorité divine. Le ſtile de l'écriture, que les payens mépriſoient comme trop ſimple, étoit neceſſaire pour ce deſſein, de ſe faire entendre à tous les hommes ; au lieu que les écrits de Platon & des autres philoſophes, n'étoient d'uſage que pour les gens d'eſprit & les ſavans. Mais quoique les chrétiens s'appliquent à l'inſtruction des ſimples, où les raiſonnemens ſont peu d'uſage, ils ne negligent pas la converſion des ſages, ni les raiſonnemens qui leur con- *Lib* IV. *init.* *Lib.* I. *p.* 9. 10. *Lib.* VI. *init.* *Lib.* III. *p.* 143.

Lib. VI. p. 281. 2. Cor. XV. 2. viennent. Ils ont appris de S. Paul à ne pas croire temerairement.

Quant aux propheties, il eſt juſte d'ajoûter foi aux livres des Juifs, du moins comme à ceux des autres nations, chacune pour ce qui regarde ſes antiquitez. Or on ne peut douter de l'antiquité des Juifs, ſi l'on conſidere les preuves que donne Joſeph dans les livres contre Appion, & Tatien contre les Grecs. Il étoit neceſſaire que les Juifs euſſent des prophetes, quand ce n'eût été que pour les détourner de conſulter les oracles & les devins des payens, autrement la vraye religion eût paru inferieure aux fauſſes. Origene rapporte les principales propheties, qui ont prédit diſtinctement la naiſſance, la paſſion, la mort & les autres circonſtances de l'avenement de J C. & obſerve que depuis qu'il eſt venu, les Juifs n'ont plus ni propheties, ni miracles, ni aucune marque de l'aſſiſtance divine; comme l'on en voit chez les chrétiens. On oppoſoit aux propheties les oracles des payens; mais les plus ſages d'entr'eux n'y ajoûtoient gueres de foi; & quand il y eût eu quelque choſe de ſurnaturel; le peu de vertu de ceux qui les rendoient, & la maniere honteuſe dont la pythoneſſe étoit inſpirée, devoit faire croire que les eſprits impurs en étoient les auteurs, au lieu que les prophetes de Dieu étoient d'ordinaire les plus ſaints perſonnages. L'obſcurité ſembloit commune aux uns & aux autres; mais il y a cette difference, que les oracles prophanes étoient toujours obſcurs ou ambigus; au lieu que les prophetes parlent clairement, dans tout ce qui devoit être entendu auſſi-tôt, principalement dans les exhortations & les inſtructions morales, Auſſi a-t-on conſervé leurs diſcours, pour ſervir à la poſterité, par les inſtructions

Lib. I. p. 13.

p. 14.

p. 25.

p 39. &c.

p. 62. lib. II.

p. 338.

& par les prédictions. Il y a des choſes obſcures, pour exercer ceux qui ont le courage de les étudier ; mais il n'y a preſque rien que l'on ne puiſſe entendre, quand on confere les manieres de parler ſemblables, & quand on prend toute la ſuite de la doctrine ; enſorte qu'il n'eſt pas libre de leur donner telle explication que l'on veut.

XVII. Miracle de J. C.

Celſe ne nioit pas que J. C. eût fait des miracles ; mais il les attribuoit à la magie qu'il avoit, diſoit-il, appriſe en Egypte ; & comme l'évangile même fait mention de faux prophetes & de faux miracles ; il vouloit les confondre & attribuer tout également à l'art magique & à l'operation des démons. Origene ſoutient, que poſant une fois quelque puiſſance au deſſus de la nature, s'il y en a une mauvaiſe, il faut qu'il y en ait une bonne encore ſuperieure ; & par conſequent s'il y a de faux miracles dont les demons ſoient auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu ; or il y a des moyens ſûrs de les diſcerner ; les mœurs de ceux qui les font, leur doctrine & les effets qui en ſuivent. Moïſe & les prophetes, J.C. & ſes diſciples n'ont rien enſeigné que de très-digne de Dieu, conforme à la raiſon, utile aux bonnes mœurs & à la ſocieté civile ; ils ont pratiqué les premiers ce qu'ils enſeignoient, & l'effet a été grand & permanent. Moïſe a formé une nation entiere, gouvernée par des loix ſaintes & des mœurs pures. J. C. a raſſemblé toutes les nations dans la connoiſſance du vrai Dieu, & dans la pratique des mœurs les plus conformes à la raiſon. Les charlatans ne cherchent point à corriger les hommes étant eux-mêmes très-corrompus, & les miracles des impoſteurs ont eu peu de ſuite. Je ne crois pas, dit Origene, qu'il reſte trente ſectateurs de Simon le magicien dans tout le monde, quoique jamais ils n'ayent

Lib. II. p. 61.

Lib. I. p. 54.

Lib. I. p. 44.
Lib. VI. p. 287.

été perſecutez; les diſciples de Theudas & de Judas de Galilée furent bien-tôt diſſipez.

Lib. 11. *p.* 95. La reſurrection de J. C. ne peut être ſoupçonnée d'aucun artifice. Il eſt mort en public, ſur une croix, à la face de tout le peuple Juif, avec toutes les autres circonſtances de ſa mort & de ſa ſepulture, que les évangeliſtes ont remarquées. Et il ne faut point demander, pourquoi il n'a pas diſparu étant ſur la croix, ou pourquoi il n'a pas apparu à tout le monde après ſa reſurrection? *p.* 102. Ce n'eſt pas à nous à preſcrire à Dieu comment il doit *p.* 100. faire ſes miracles. Il ſuffit que J. C. a apparu à Pierre, comme aux premices des apôtres; puis à tous les douze, *Lib.* 1. *p.* 24. puis à cinq cens diſciples tout à la fois. S'ils ne l'avoient vû reſſuſcité & n'avoient été perſuadez de ſa divinité, comment leur ſeroit-il venu dans l'eſprit de ne point craindre d'être traitez comme lui; d'affronter le peril, & de quitter leur païs pour enſeigner, ſuivant ſon ordre, la doctrine qu'ils avoient reçûë de lui? Sa mort honteuſe devoit avoir effacé l'opinion qu'ils en avoient conçûe; ils devoient ſe regarder comme trompez, & être les premiers à le condamner. Il falloit qu'ils euſſent vû quelque choſe de bien extraordinaire, qui les obligeât, non ſeulement à ſuivre ſa doctrine, mais à la faire ſuivre aux autres, & pour cet effet embraſſer une *Lib.* v. 269. vie errante, s'expoſer à une mort certaine en oſant innover par tout, & renoncer à l'amitié de tous ceux qui *p.* 81. ne changeoient pas d'opinions & de mœurs. On doit croire ceux qui ſouffrent tous les tourmens & la mort même, plûtôt que de bleſſer la verité, ſeulement d'une parole, en ce qui regarde Dieu, qui rapportent de bonne foi, ce qui ſemble honteux à leur maître & à eux-mêmes.

Lib. 1. *p.* 48. D'ailleurs les apôtres n'étoient ni des ſages, ni des

savans, mais des hommes de la lie du peuple, qui n'avoient pas même appris à lire; & chargez de pechez, comme Celse le reprochoit, & ils le confessent eux-mêmes. D'où leur est venuë cette force, pour persuader tant de Juifs & de Gentils? J. C. étoit donc plus qu'un homme, puisqu'il a répandu sa religion par tout le monde, comme il l'avoit prédit, & surmonté tout ce qui lui resistoit; les empereurs, les gouverneurs, le senat, les magistrats & le peuple. Toute la puissance Romaine n'a pû empêcher que la parole de Dieu sortie d'un coin de la Judée, ne se répandit sur tous les hommes; les efforts qu'a fait le demon, pour détruire le Christianisme, n'ont servi qu'à l'étendre & à l'affermir. Et non-seulement J. C. a attiré des sages; mais des plus déraisonnables, les plus passionnez & les plus difficiles à convertir, & cela en si peu de tems. Jamais aucune histoire n'a rien raconté de semblable d'aucune doctrine.

Lib. 11. *in fin.*

ibid. p. 68.
Lib. v. *p.* 265.

Lib. IV. *p.* 185.

Lib. I. *p.* 22.

Il ne faut pas seulement considerer les merveilles que chaque nation peut raconter à son avantage; il faut voir l'intention de ceux qui ont fait des miracles, & l'effet qu'ils ont produit. Il n'est point vrai-semblable, ni que les apôtres, hommes ignorans & vulgaires, ayent osé entreprendre de prêcher, s'ils ne se fussent sentis soûtenus par une vertu divine; ni que leurs auditeurs eussent quitté les anciennes coûtumes de leurs ancêtres, pour passer à une doctrine qui en étoit si éloignée; sans avoir été touchez par une puissance extraordinaire & par des faits miraculeux.

Lib. CXII. *p.* 402

Il restoit encore du tems d'Origene des vestiges de ce don des miracles, parmi les veritables chrétiens. Ils gueriſſoient plusieurs malades, & chassoient les demons, sans ceremonies magiques, ni application de drogues; mais par des prieres & de simples conjurations, y joi-

Lib. I. *p.* 5.
p. 34.
p. 20.
Hom. 23. *in Jos.*

Lib. III. *p.* 133. *Lib* VII. *p.* 134. *Lib.* I. *p.* 7. gnant quelquefois des jeûnes. Ils les chaſſoient en prononçant le nom de J. C. & récitant les évangiles. Ce ſaint nom avoit ſeul tant de force, qu'il chaſſoit les démons, quelquefois même étant prononcé par les méchans. Il y avoit des payens qui ſans connoître Abraham, employoient le nom du Dieu d'Abraham pour exorciſer les démons; les Egyptiens & tous les magiciens mêloient à leurs enchantemens les noms d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob & d'Iſraël. Les chrétiens chaſſoient les démons, non-ſeulement des hommes, mais des bêtes & des lieux dédiez aux démons. Pluſieurs voyant les peines que ſouffroient les eſprits immondes, ſe convertiſſoient à la foi; pluſieurs ſe corrigeoient, & ſur tout les poſſedez.

p. 17.

Lib. IV. *p.* 184. *Lib.* IV. *p.* 376.

Hom. I. *in* I. *Reg. hom.* 26. *in Num.*

XVIII. Mœurs des Chrétiens. *Lib.* I. *p.* 21. Le grand effet de la prédication de l'évangile, eſt la converſion des mœurs. Si quelqu'un avoit gueri cent perſonnes de l'impureté, de l'injuſtice, du mépris de la divinité, on auroit peine à croire qu'il n'y eut rien de ſurnaturel: que doit-on donc penſer d'une ſi grande multitude de chrétiens, tellement changez depuis qu'ils ont reçû cette doctrine, que les payens traitoient de tromperie, embraſſant même la continence parfaite; & cela pour tout le monde? car il n'y a point de nation ſous le ciel où cette doctrine ne ſoit établie. Elle eſt ſi éloignée de la ſédition que le legiſlateur des chrétiens leur a défendu tout homicide, & a condamné l'entrepriſe de ſes diſciples, même contre les plus méchans hommes. Il a voulu qu'ils ſe laiſſaſſent égorger comme des brebis, plutôt que de ſe défendre contre leurs perſecuteurs. Auſſi combat-il pour eux, en ſorte qu'ils gagnent plus par cette douceur, qu'ils ne feroient par la reſiſtance; & bien loin que l'on ait pû les exterminer, le nombre des martyrs eſt petit, en comparaiſon

Lib. II. *p.* 68. *Lib.* III. *p.* 115.

p. 116. *Lib.* VII. *p.* 349.

des autres. Les loix politiques étoient neceſſaires aux Juifs, tant qu'ils ont fait un corps d'état, qu'il falloit défendre au dehors contre les étrangers, & punir les crimes au dedans; les chrétiens vivant ſous l'empire Romain, n'avoient point beſoin de loix particulieres pour le temporel.

Le zele des chrétiens pour la converſion des infideles étoit tel, que quelques-uns faiſoient leur occupation d'aller pour cet effet par les villes, les bourgs, & les villages; & de peur qu'on ne les ſoupçonnât d'interêt, quelquefois ils ne recevoient pas même leur ſubſiſtance; ou ſi le beſoin les y obligeoit, ils ſe contentoient du neceſſaire, quoique l'on voulut leur donner plus. A quoi Origene ajoûte : Maintenant que dans la multitude de ceux qui ſe convertiſſent, il y a des riches, des perſonnes conſtituées en dignité, des femmes nobles & opulentes; peut être quelqu'un oſeroit dire que quelque petite gloire attire à enſeigner notre doctrine. Mais on ne pouvoit avoir ce ſoupçon du commencement, lorſque le peril étoit grand, principalement pour les docteurs, & à preſent même l'honneur que nous pouvons recevoir de quelques-uns des nôtres, n'égale pas le mépris que nous ſouffrons des payens. Le zele des converſions n'empêchoit pas les chrétiens d'éprouver, autant qu'il leur étoit poſſible, ceux qui vouloient les écouter. Ils les préparoient en particulier par des exorciſmes, avant que de les recevoir dans l'aſſemblée; & quand ils les trouvoient ſuffiſamment avancez dans le deſir de bien vivre, ils les y introduiſoient, les diſtinguant encore en deux ordres; l'un des commençans qui n'avoient pas encore appris le ſymbole; l'autre de ceux qui paroiſſoient entierement reſolus à ſuivre les maximes du chriſtianiſme. Il y avoit des per-

p. 116.

Lib. III. p. 141.

ſonnes prépoſées pour examiner leur conduite; pour éloigner ceux qui faiſoient des choſes défenduës; & recevoir les autres de tout leur cœur, les rendant meilleurs de jour en jour. On ne propoſoit pas aux catécumenes de croire au hazard, & on les inſtruiſoit peu à peu, ſelon leur portée, ayant égard aux mœurs & à la condition. On exhortoit à croire ſimplement, ceux qui n'étoient pas capables de plus; on s'efforçoit de démontrer aux autres la verité, par des queſtions & des réponſes ſuivies.

Lib. VI. *p.* 282.

Les aſſemblées des Chrétiens inſtruits de la ſorte, comparées aux aſſemblées populaires des villes qu'ils habitoient, étoient comme les lumieres du monde. Car, dit Origene, qui ne confeſſera que les pires de l'égliſe, dont le nombre eſt petit en comparaiſon des meilleurs, valent beaucoup mieux, que ceux qui compoſent les aſſemblées populaires? L'égliſe de Dieu, qui eſt, ſi vous voulez à Athenes, eſt douce & paiſible, ne cherchant en tout qu'à plaire à Dieu; l'aſſemblée des Atheniens eſt ſeditieuſe & nullement comparable à celle-ci. Il en eſt de même de l'égliſe de Corinthe & de celle d'Alexandrie, comparées avec les aſſemblées populaires des mêmes villes. Quiconque voudra l'examiner ſans paſſion, s'étonnera que l'on ait entrepris & que l'on ait pû executer, de former par tout de ces divines aſſemblées. De même ſi l'on compare le ſenat de l'égliſe, avec le ſenat de chaque ville, on trouvera que les ſenateurs de l'égliſe ſont dignes de gouverner la cité de Dieu; au lieu que les autres n'ont rien dans leurs mœurs qui les rendent dignes de leur rang, & qui les mette au-deſſus du commun des citoyens. Il faut comparer de même celui qui gouverne la ville; afin de voir une très-grande difference de mœurs: au-deſſus de-

Lib. III. *p.* 128.

ma-

magiſtrats ; même dans les évêques & les prêtres les plus relâchez, & les plus éloignez de la perfection. Les prêtres étoient le ſenat de l'égliſe, dont l'évêque étoit le chef.

Les maximes des chrétiens reconnuës de tout le monde, les mettent au-deſſus des autres nations, bien loin qu'il y eut ſujet de les comparer, comme faiſoit Celſe, à des grenoüilles, des chauves-ſouris, des fourmies & des vers plongez dans la bouë. Les autres adoroient des bêtes & des ſtatuës, & enfin des créatures ; les chrétiens portoient leur culte au-deſſus de toutes les choſes viſibles ou créées, juſques à celui de qui tout dépend, & qui voit juſques aux plus ſecrettes penſées ; prêt à tout ſouffrir, plûtôt que de renoncer à la pieté. Ils conſervoient ſoigneuſement le lien de la ſocieté civile, qui eſt la juſtice ; ils pratiquoient la bonté & l'humanité. Pour plaire à Dieu, ils domptoient les inclinations les plus violentes des plaiſirs ſenſuels : au lieu que les payens ſe plongeoient dans les plus ſales voluptez, ſans s'en cacher, & ſoutenant au contraire, qu'il n'y avoit rien en cela contre le devoir d'un honnête homme. Les chrétiens les plus ignorans étoient ſur cette matiere bien au deſſus des philoſophes, des veſtales & des pontifes les plus purs des payens. Aucun chrétien, dit Origene, n'eſt taché de ces vices, de ceux qui ſont chrétiens, à proprement parler ; s'il s'en trouve quelqu'un, il n'eſt pas de ceux qui viennent aux aſſemblées & qui participent aux prieres ; ſi ce n'eſt quelqu'un qui ſe cache dans la multitude, ce qui arrive rarement.

lib. IV. p. 177.

p. 365. lib. VII.

En effet, on chaſſoit de l'égliſe ceux qui tomboient dans quelque peché, principalement d'impureté On les pleuroit comme morts à Dieu ; mais s'ils reſſuſcitoient par la penitence, on les recevoit. Toutesfois après

de plus longues épreuves que pour le baptême ; & ils n'étoient jamais admis à aucune charge publique dans
lib. VI. *p.* 285. l'église. Celse reconnoissoit lui-même qu'il y avoit parmi les chrétiens de la modestie & de l'humilité. Elle ne consiste pas, dit Origene, à s'abaisser d'une maniere abjecte & indécente, à se mettre à genoux, se prosterner, porter un habit sale, & se couvrir de poussiere ; on ne peut mettre l'humilité dans cet exterieur, que par une grossiere ignorance. Elle consiste à s'abaisser sous la main puissante de Dieu, ayant d'ailleurs des pensées nobles & grandes.

XIX. Divinité de J. C. *lib.* I. *p.* 54. 55. *lib.* II. *p.* 61.

Les objections de Celse supposoient que J. C. étoit reconnu par les chrétiens pour un Dieu; & il témoignoit que les chrétiens reprochoient aux Juifs de ne l'avoir pas crû. La divinité de J. C. étoit donc cruë du tems d'Adrien. Origene en rend aussi dans cet ouvrage plusieurs illustres temoignages. Les mages, dit-il, lui
lib. I. *p.* 46. apporterent des presens, comme à un composé, pour ainsi dire, de Dieu & d'un homme mortel. Et ensuite : Nous croyons ce que dit JESUS de la divinité qui étoit en lui. Je suis la voie, la verité & la vie ; & de ce qu'il
ibid. p. 51. avoit un corps mortel : Maintenant vous cherchez à faire mourir un homme qui vous a dit la verité. Nous di-
p. 51. sons donc qu'il étoit quelque chose de composé. Il ajoûte : L'homme qui paroissoit, étoit proprement le Fils de Dieu, le Verbe de Dieu, la puissance & la sagesse de
p. 54. Dieu. Et un peu après, il l'appelle Dieu, qui pour nous faire du bien, a paru dans un corps humain.

Il fait voir comment il entendoit l'incarnation, en di-
ibid p. 64. sant : Nous ne séparons point le Fils de Dieu de JESUS ; car après ce mystere, l'ame & le corps de JESUS sont
ibid. parfaitement un avec le Verbe de Dieu. Et ensuite parlant du corps de J. C. il dit que c'étoit le vrai temple du

Verbe de Dieu, de la verité & de la ſageſſe. Et ailleurs : Il étoit utile au genre humain de recevoir JESUS comme Dieu, Fils de Dieu, venu dans une ame & un corps humain. Et enſuite : Sachent nos calomniateurs, que celui que nous croyons être dès le commencement Dieu & Fils de Dieu ; c'eſt celui-là qui eſt la raiſon même, la ſageſſe même, la verité même. Et nous croyons que ſon corps mortel & ſon ame humaine, lui ſont ſi parfaitement unis, qu'ils participent à la divinité. Ailleurs parlant de l'immutabilité de Dieu, il dit : Si Celſe s'imagine que le Verbe de Dieu immortel, ſoit changé, pour avoir pris un corps & une ame humaine ; qu'il apprenne que le Verbe demeurant Verbe en ſa ſubſtance, ne ſouffre rien de ce que ſouffre le corps & l'ame. Et enſuite : On peut répondre à ceci, en diſtinguant la nature du Verbe divin, qui eſt Dieu, d'avec l'ame de JESUS.

lib. III. *p.* 128.

ibid p. 135. 136.

lib. IV. *p.* 170.

Celſe demandoit pourquoi les Juifs & les chrétiens n'adoroient pas le ſoleil & les aſtres. Origene y répond, & dit entre autre choſes, qu'ils ont appris à s'élever noblement au-deſſus de toutes les créatutes ; & que comme les adorateurs du ſoleil, n'adoroient pas une étincelle de feu, ou une lampe ; ainſi ceux qui ont compris comment Dieu eſt lumiere, & comment le Fils de Dieu eſt la vraïe lumiere qui éclaire tout homme, & comment il dit : Je ſuis la lumiere du monde ; ne peuvent raiſonnablement adorer cette petite étincelle de la vraïe lumiere, qui eſt dans le ſoleil & dans les aſtres. Non que nous mépriſons ces grands ouvrages de Dieu ; mais parce que nous ſavons combien Dieu & ſon Fils unique ſont infiniment au-deſſus. Il marque encore la difference infinie du Verbe & des créatures, en diſant : Perſonne ne peut connoître dignement celui qui eſt in-

p. 238.

lib. VI. *p.* 287.

créé, & premier né de toute nature créée, ſinon le Pere qui l'a engendré; & perſonne ne peut connoître le Pere
p. 320. que ſon Verbe animé, ſa ſageſſe & ſa verité. Et enſuite il diſtingue cette propoſition : Que Dieu n'eſt point comprehenſible à la raiſon. Il l'accorde, ſi on parle de la raiſon, qui eſt en nous, il la nie, ſi on parle de la raiſon qui étoit au commencement, qui étoit en Dieu, qui étoit Dieu, c'eſt-à dire, du Verbe. Car le même mot
p. 322. *Logos*, ſignifie en grec l'un & l'autre, parole & raiſon. Et encore : Quel autre peut ſauver l'ame de l'homme & la conduire à Dieu, ſinon le Verbe de Dieu qui étant en Dieu au commencement, s'eſt fait chair, pour ceux qui étoient attachez à la chair, & qui étoient comme devenus chair; afin qu'ils puſſent le recevoir, eux qui ne le pouvoient voir, entant qu'il étoit Verbe & en Dieu, & Dieu lui-même.

lib. VIII. *p.* 385. Celſe reprochoit aux chrétiens qu'ils avoient tort d'accuſer les autres d'adorer pluſieurs dieux, puiſqu'eux-mêmes, outre le Dieu ſouverain, adoroient encore J. C. A quoi Origene répond, par cette parole de J. C. Le Pere & moi nous ſommes un : le Pere eſt en moi, & moi dans le Pere : & après avoir pris ſes précautions contre ceux qui en vouloient inferer l'unité de perſonne, il conclud : Nous adorons donc un ſeul Dieu le Pere & le Fils. C'eſt par ces témoignages clairs & certains, tirez de l'ouvrage d'Origene, qui nous reſte le plus entier; & conformes à ce que l'égliſe a toûjours enſeigné ſur la Trinité, qu'il faut juger de ſes ſentimens ſur ce myſtere, & s'en ſervir pour expliquer quelques expreſſions qui paroiſſent dures & contraires à celles des peres, qui ont écrit depuis le concile de Nicée.

V. Bull. de ſenſ. fid Nic. ſect. 2. *c.* 9. § 22.

XX. Traité d'Origene de la priere.

Ce qui fait le plus de peine, eſt ce qu'il dit dans le traité de la priere; qu'il ne faut prier que le Pere; ſans

y joindre aucune autre perſonne ; non pas même J. C. d'Oratan. 50.
Mais il s'explique enſuite, en montrant qu'il craint ſeulement que l'on n'adreſſe la priere au Pere & au Fils, en nombre pluriel, comme ſi c'étoient deux dieux ; & il veut que l'on prie le Pere par le Fils, ſuivant la pratique ancienne & univerſelle de l'Egliſe. Dans ce n. 33.
même traité de la priere, il dit, que J. C. n'eſt pas le ſeul qui prie pour nous, mais encore les anges. Il le n. 46.
prouve par le livre de Tobie, & ne marque que les n. 34.
Juifs, qui en rejettaſſent l'autorité. Il prouve auſſi par l'hiſtoire des Machabées, que les ſaints prient pour 1. Mac. XV. 14.
nous ; & il ajoûte : Car il eſt abſurde de croire, que comme les ſaints ont reçû la perfection de la ſcience, ils n'ayent pas auſſi la perfection des autres vertus ; dont une des principales eſt la charité du prochain. Il veut n. 38.
que l'on prie au moins trois fois le jour ; le matin, à midi, le ſoir & encore la nuit ; ce qu'il prouve par les exemples de l'écriture. Ils refutent ceux qui diſoient que la n. 14. 15.
priere eſt inutile, puiſque Dieu a tout prévû & tout ordonné, & que nos prieres ne changeront rien à ſes decrets éternels : il répond que ces decrets enferment même les prieres auſquelles Dieu a reſolu d'accorder certaines graces. Il marque le pouvoir de remettre les n. 59. §. 17.
pechez, donné particulierement aux apôtres, par ces paroles : Recevez le ſaint Eſprit : ceux dont vous aurez Joan. XX. 23.
remis les pechez, & le reſte. Ce pouvoir, dit-il, a paſſé des apôtres à leurs ſucceſſeurs, & regarde les pechez commis contre Dieu ; au lieu que chacun de nous peut & doit remettre les pechez pour ce qui regarde l'offenſe qu'il a reçûë. Mais c'eſt aſſez parler d'Origene & de ſes écrits.

XXI. Mort de Gallus. Emilien empereur.

Comme l'empire étoit expoſé de tous côtez aux barbares, ſous le foible gouvernement de Gallus : Emilien

Puis Valerien. *Zosim. p. 645. Eutrop. lib. IX. Victor de Cæs.*

qui commandoit les legions de Pannonie, encouragea ſes troupes, repouſſa les barbares juſques ſur leurs terres, & remporta contr'eux des avantages au-deſſus de toute eſperance, auſſi ſes troupes le déclarerent empereur. Il marcha promptement vers l'Italie, pour ſurprendre Gallus; qui de ſon côté s'avança avec ce qu'il avoit de troupes; & cependant envoïa des ordres à Valerien, pour amener les legions de Gaule & de Germanie. Mais quand les deux armées d'Emilien & de Gallus furent proches, les troupes de Gallus ſe voyant beaucoup plus foibles, & connoiſſant ſa négligence & ſa lâcheté, le tuerent avec ſon fils Voluſien, près d'Interramna en Umbrie, & ſe joignirent à l'armée d'Emilien. Gallus & Voluſien perirent ainſi, après avoir regné dix-huit mois. Ils furent tuez l'an de J. C. 253. vers le mois de May : le pere avoit quarante-ſept ans.

Dexipp. ap. ſync. p. 246. an. 246. An. 253.

Zoſ. p. 646. Eutrop.

Cependant Valerien vint en Italie avec les troupes qu'il amenoit de Gaule & de Germanie, & qui l'avoient déclaré empereur dans le Norique. Il étoit réſolu de combattre Emilien; mais l'armée de celui-ci voyant qu'il agiſſoit plus en ſoldat qu'en capitaine, le fit mourir, comme peu propre à regner. Il fut tué près de Spolete, après avoir regné quatre mois, & vêcu quarante-ſix ans. Licinius Valerien fut donc reconnu empereur, du conſentement de tout le monde. Il étoit de famille noble, cenſeur & chef du ſenat dès le tems de Decius. Auſſi-tôt ſon fils Licinius Gallien, fut déclaré Céſar à Rome par le ſenat : & le Tibre inonda extraordinairement au fort de l'été.

Victor. epiſt.

Trebell. Valer.

XXII. Troiſiéme concile de S. Cyprien.

L'empereur Valerien favoriſa d'abord les chrétiens plus qu'aucun des empereurs ſes prédéceſſeurs : ſans en excepter les Philippes : toute ſa maiſon étoit pleine de perſonnes pieuſes. Ainſi la perſecution ceſſa, & l'é-

Dioniſ. Alex. ap.

gliſe fut en paix pendant plus de trois ans. Les évêques en profiterent pour tenir des conciles & réparer la diſcipline de l'égliſe. Il s'en tint un à Carthage de ſoixante-ſix évêques, où entr'autres choſes furent lûës des lettres de l'évêque Fidus, contenant deux chefs. Le premier de Victor, qui avoit été prêtre & étoit tombé dans la perſecution; à qui l'évêque Therapius avoit donné la paix, avant l'accompliſſement de ſa penitence. Le ſecond chef étoit touchant les enfans nouveaux nez, que Fidus ne croyoit pas que l'on pût baptiſer avant le huitiéme jour, ſuivant la loi de la circonciſion. Quant au premier chef, les évêques trouverent mauvais que Therapius n'eût pas obſervé le decret du concile précedent, en donnant la paix avant que la penitence fût accomplie; ſans qu'il y eût ni maladie preſſante, ni perſecution qui obligeât d'uſer d'indulgence. Toutefois après une mûre déliberation, ils ſe contenterent de faire une réprimande à Therapius, & de l'avertir de n'en pas uſer de même à l'avenir; mais ils ne crurent pas que la paix, une fois accordée par un évêque, de quelque maniere que ce fût, dût être ôtée.

Ap. Euſ. VII. hiſt c. 10.

Cypr. ep. 64.

Quant à la queſtion du baptême des enfans, tous les évêques du concile de Carthage déclarerent: que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux perſonnes; & que la circonciſion n'étoit qu'une image du myſtere de J. C. Ils conclurent donc que les évêques, autant qu'il dépend d'eux, ne doivent exclure perſonne du baptême & de la grace de Dieu. Saint Cyprien qui préſidoit à ce concile, en écrivit les déciſions à Fidus en ſon nom & au nom de ſes confreres, & ces paroles de ſa lettre ſont remarquables: Si les plus grands pecheurs venant à la foi, reçoivent la remiſſion des pechez & le baptême; combien doit-on moins le refuſer à un enfant, qui vient

de naître & qui n'a point peché ; ſi ce n'eſt entant qu'il eſt né d'Adam ſelon la chair, & que par ſa premiere naiſſance il a contracté la contagion de l'ancienne mort: il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la remiſſion des pechez, que ce ne ſont pas ſes pechez propres, mais ceux d'autrui qui lui ſont remis. C'eſt ainſi que ſaint Cyprien reconnoiſſoit le peché originel.

Cypr. ep. 3. Pam. 65.

Ce fut peut-être à ce même concile que fut apportée la lettre de l'évêque Rogatien, par laquelle il ſe plaignoit d'un de ſes diacres qui l'avoit injurié & maltraité, ſans reſpecter ſa dignité, ni ſon grand âge. S. Cyprien lui répondit: Vous nous avez fait honneur, & vous avez ſuivi les ſentimens de votre humilité ordinaire, en vous plaignant à nous, plûtôt que d'uſer de la puiſſance épiſcopale, pour le punir auſſi-tôt ; étant aſſuré que tous vos confreres l'auroient agréable. Et enſuite: Les diacres ſe doivent ſouvenir, que le Seigneur a choiſi les apôtres, c'eſt-à-dire, les évêques, & que ce ſont les apôtres, qui après l'aſcenſion du Seigneur, ont établi les diacres, pour être les miniſtres de leur épiſcopat & de l'égliſe. Si nous pouvons entreprendre quelque choſe contre Dieu, qui fait les évêques, les diacres peuvent auſſi entreprendre contre nous, qui faiſons les diacres. C'eſt pourquoi il faut que le diacre, dont vous écrivez, faſſe penitence de ſon audace, & ſatisfaſſe à ſon évêque avec une entiere humilité. Ce mépris des ſuperieurs eſt le commencement des hereſies & des ſchiſmes. Que s'il continuë à vous outrager, vous uſerez de votre puiſſance, pour le dépoſer ou l'excommunier avec ſes complices. Nous les exhortons néanmoins plûtôt à ſe convertir ; car nous aimons mieux vaincre les injures par la patience, que de les venger par l'autorité ſacerdotale.

On

On peut auſſi rapporter à ce concile la réponſe qu'il fit à l'égliſe de Furnes en Afrique, ſur ce qu'un chrétien nommé Geminius Victor avoit par ſon teſtament nommé tuteur le prêtre Geminius Fauſtin. S. Cyprien, les évêques & les prêtres qui étoient avec lui, furent touchez de cette nouvelle, parce que dans un concile precedent on avoit ordonné, que perſonne ne fit un clerc tuteur ou curateur par ſon teſtament, pour ne le pas détourner de la priere & du ſervice de l'autel; & que ſi quelqu'un l'avoit fait, on n'offriroit point pour lui & on ne celebreroit point le ſacrifice pour ſon decès. Ils conclurent donc, que le decret du concile devoit être executé, & que l'on ne devoit faire ni oblation, ni aucune priere pour Geminius Victor. Ces regles eccleſiaſtiques n'empêchoient pas les magiſtrats payens d'impoſer à tous les chrétiens indiſtinctement la charge des tutelles; puiſque la diverſité de religion n'étoit pas une cauſe pour s'en excuſer, & que les Juifs étoient contraints de prendre la tutelle, de ceux mêmes qui n'étoient pas Juifs. Auſſi le decret de ce concile ne parle ni des tutelles legitimes qui étoient differées par droit de parenté, ni des tutelles datives, impoſées par le magiſtrat; mais ſeulement des tutelles teſtamentaires, qui dépendoient de la diſpoſition des particuliers. Il eſt marqué dans cette lettre, que les prêtres étoient aſſis dans le concile avec les évêques; & ce qui eſt bien plus important, on y voit que la priere & le ſacrifice pour les morts étoient deſlors des pratiques anciennes.

Cyur. epiſt. 1. Pam. 66.

l. Spadon. 15. §. 6. ff. de exenſ. tutor.

Dans cet intervale de repos, pluſieurs évêques & pluſieurs prêtres tombez dans la perſecution, faiſoient effort pour ſe rétablir. En Afrique Fortunatien évêque d'Aſſure, vouloit après ſa chûte exercer ſes fonctions, comme auparavant. S. Cyprien l'ayant appris en fut ſen-

XXIII. Evêques tombez: Baſilide & Martial. *Cypr. ep. 65.*

ſiblement affligé, & écrivit à Epictete qui étoit alors évêque en ſa place; & au peuple d'Aſſure; qu'ils ne le devoient point ſouffrir; marquant que ces faux paſteurs ne s'empreſſoient à redemander leurs places que par des motifs d'interêt, pour les quêtes, les oblations & les feſtins. Il conclut, que s'ils continuent dans leur aveuglement, on doit ſéparer d'eux tous les freres, c'eſt-à-dire, les excommuniez.

Ep.67.Pam.68. En Eſpagne Baſilide & Martial, l'un évêque de Leon, l'autre d'Aſturie, avoient pris des billets d'idolâtrie, & commis d'autres crimes. Baſilide étoit convaincu par ſa propre confeſſion, d'avoir blaſphemé contre Dieu étant malade; & preſſé par ſa conſcience, il avoit quitté volontairement l'épiſcopat, & s'étoit mis au rang des penitens; ſe tenant bienheureux d'avoir la communion laïque. On avoit élû Sabin à ſa place, ſuivant les regles. Depuis Baſilide étoit arrivé à Rome ſolliciter le pape Etienne de le faire rétablir, l'avoit trompé lui déguiſant le fait, & prenant avantage de l'éloignement, qui l'empêchoit d'être inſtruit de la verité; il avoit obtenu par ſurpriſe des lettres favorables. Martial avoit long-tems frequenté les feſtins impurs & les compagnies des payens; il avoit enterré ſes enfans dans leurs ſepulcres profanes; il avoit déclaré par acte public devant le procurateur ducenaire, qu'il obéiſſoit à l'ordre de ſacrifier aux idoles, & qu'il renioit Jeſus-Chriſt. A ſa place Felix avoit été élû évêque. Les ducenaires étoient des officiers de finances à deux cens ſeſterces de gages, chargez du recouvrement des tributs, & ſous ce pretexte ils recherchoient les chrétiens pour en tirer de l'argent dans le tems de perſecution.

Rigalt. hic. epiſt. 68.

Comme Baſilide & Martial s'efforçoient toûjours de rentrer dans leurs ſieges; Felix & Sabin leurs legitimes

ſucceſſeurs, allerent à Carthage, avec des lettres des égliſes de Leon, d'Aſturie & de Merida, & d'un autre Felix évêque de Saragoce, connu en Afrique comme attaché à la foi, & défenſeur de la verité. Ces lettres furent lûës dans un concile de trente-ſix évêques, à la tête deſquels étoit ſaint Cyprien, qui répondit au nom de tous par une lettre adreſſée au prêtre Felix, & au peuple fidele de Leon & d'Aſturie, & au diacre Lelins avec le peuple de Merida. Dans cette lettre il établit par l'autorité des écritures, que les évêques doivent être ſans reproche, & que leur ordination ſe doit faire avec la participation du peuple.

Il faut, dit-il, avoir grand ſoin d'obſerver cette regle, qui vient de la tradition divine & de la pratique des apôtres; & qui s'obſerve auſſi parmi nous & preſque par toutes les provinces. Que pour rendre les ordinations legitimes, les évêques qui ſont les plus proches dans la même province, s'aſſemblent au lieu pour lequel on ordonne l'évêque; & qu'il ſoit choiſi en preſence du peuple, qui connoît parfaitement la vie & la conduite de ceux qu'il a toûjours vûs. C'eſt pourquoi le concile approuve les ordinations de Sabin & de Felix; & ſans avoir égard aux lettres que Baſilide avoit obtenuës du pape ſaint Eſtienne, pour être rétabli, & qui ne ſervent, dit ſaint Cyprien, qu'à rendre Baſilide plus criminel, pour avoir uſé de ſurpriſe; il veut que l'on obſerve ce qui avoit été ordonné par tous les évêques du monde, & en particulier par le pape ſaint Corneille, que ces ſortes de pecheurs fuſſent admis à la penitence, mais exclus de l'honneur du ſacerdoce & de toute entrée dans le clergé.

XXIV. Marcien évêque d'Arles ſchiſma.

Dans les Gaules Marcien évêque d'Arles étoit attaché à la ſecte de Novatien, contre les ſentimens de

tiquePuppien. *Cypr. ep.* 68.

tous les évêques catholiques, il refuſoit la paix aux penitens, & en avoit laiſſé mourir pluſieurs en cet état, pendant les années précedentes. Il ſe vantoit même depuis long-tems, de s'être ſeparé de la communion des autres évêques, pour s'attacher à Novatien. Fauſtin de Lyon, & les autres évêques de la même province, en écrivirent au pape S. Etienne, & à l'égliſe Romaine. Fauſtin en écrivit auſſi deux fois à S. Cyprien, ce qui l'obligea d'écrire à ſaint Etienne: C'eſt à nous, dit-il, mon très-cher frere, à y remedier, à nous qui tenons la balance pour gouverner l'égliſe; c'eſt pourquoi il faut que vous écriviez des lettres très-amples à nos confreres les évêques des Gaules, & au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, en ſubſtituer un autre à ſa place, & raſſembler le troupeau de J. C. diſſipé par ce ſchiſme. C'eſt pour cela qu'il y a un ſi grand corps d'évêques, uni par les liens de la concorde; afin que ſi quelqu'un d'eux entreprend de faire une hereſie ou un ſchiſme, les autres viennent au ſecours; car encore que nous ſoyons pluſieurs paſteurs, nous paiſſons toutefois un ſeul troupeau. Et à la fin de la lettre: Ne manquez pas de nous faire ſçavoir celui que l'on aura mis à Arles à la place de Marcien, afin que nous ſachions à qui nous adreſſerons nos freres, & à qui nous écrirons.

Cypr. ep. 66. *An.* 254.

S. Cyprien étoit alors dans la ſixiéme année de ſon épiſcopat, l'an 253. de J. C. & il crut qu'il étoit tems de répondre quelque choſe aux calomnies atroces d'un évêque d'Afrique, nommé Florentius Puppien; qui après avoir été confeſſeur dans la perſecution de Decius, s'étoit attaché au parti de Novatien, & ne vouloit point reconnoître S. Cyprien pour évêque. Il offre de le recevoir à ſa communion, s'il ſe repent: mais à la charge de conſulter Dieu auparavant. Car je me ſouviens:

ajoûte-t-il, de ce qui m'a été revelé ; où plûtôt de ce que le Seigneur a ordonné à un ſerviteur qui le craint. Il lui a dit, entre autres choſes : Celui qui ne croit pas J. C. lorſqu'il fait un évêque, commencera à le croire lorſqu'il le vengera. Je n'ignore pas que les ſonges & les viſions ſemblent ridicules à certaines gens ; mais c'eſt à ceux qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les évêques, que de croire les évêques. Il conclut par ces terribles paroles : Vous avez ma lettre & moi la vôtre : au jour du jugement toutes deux ſeront lûes devant le tribunal de J. C. Dans toute cette lettre, il ſuppoſe que c'eſt Dieu même qui fait les évêques, & que l'élection canonique n'eſt que la déclaration de ſon jugement, & il le dit encore ailleurs.

Epiſt. 55. ad Anton.

XXV. Divers regleмens de diſcipline.

On peut rapporter à cette paix de l'égliſe, quelques lettres de ſaint Cyprien ſur divers points de diſcipline, deſquelles on ne ſait point le tems précis. Eucratius évêque, le conſulta touchant un comedien, qui ayant quitté le theatre, continuoit à inſtruire de jeunes païens dans le même métier : ſavoir s'il devoit demeurer dans la communion de l'égliſe. S. Cyprien lui répondit : Je croi qu'il ne convient ni à la majeſté de Dieu, ni à la diſcipline de l'évangile, de ſoüiller l'honnêteté de l'égliſe par une telle infamie. Car puiſque la loi défend aux hommes de prendre des habits de femmes : combien eſt-ce un plus grand crime d'y ajoûter des geſtes effeminez & deshonnêtes ? Ce qu'il dit, parce qu'alors c'étoient des hommes qui joüoient ſur les theâtres les perſonnages des femmes. Il ajoûte : Si celui-ci allegue ſa pauvreté, l'égliſe peut le ſecourir avec les autres, pourvû toutefois qu'il ſe contente d'une nourriture frugale ; & qu'il ne prétende point qu'on lui doive une récompenſe pour le tirer du peché, puiſque c'eſt

Epiſt. 2. al. 61.

Deut. XXV. 5.

Juven. Sat. 30

ſon interêt & non pas le nôtre. Que ſi chez vous l'égliſe ne peut ſuffire au beſoin de ſes pauvres, il pourra recevoir ici ce qui lui ſera neceſſaire.

Un autre évêque nommé Pompone écrivit à S. Cyprien touchant certaines vierges, qui après une ferme réſolution de garder la continence, avoient été convaincuës enſuite de dormir en même lit avec des hommes & même avec un diacre. Elles confeſſoient, & ſoûtenoient néanmoins qu'elles avoient gardé leur integrité. Pompone avoit excommunié le diacre & les autres, qui avoient été trouvez avec ces vierges. Sa lettre fut luë devant ſaint Cyprien avec quatre autres évêques, Cecilius, Victor, Sedatus, Tertullus & quelques prêtres qui ſe trouvoient preſens, & S. Cyprien fit la réponſe en leur nom. Elle porte que les évêques doivent faire obſerver la diſcipline, & ne permettre pas que les Chrétiens vivent à leur fantaiſie, que les vierges en particulier ne doivent pas même loger avec les hommes. Si c'eſt de bonne foi, dit-il, qu'elles ſe ſont conſacrées à J. C. qu'elles perſeverent dans la pureté, ſans donner ſujet de parler d'elles. Si elles ne veulent, ou ne peuvent perſeverer, il vaut mieux qu'elles ſe marient que de tomber dans le feu par leurs crimes; du moins qu'elles ne faſſent point de ſcandale. Il ne paroît point que ces vierges euſſent fait vœu irrevocable. S. Cyprien ajoûte: Les prêtres & les diacres doivent être les plus attachez à la diſcipline. Car comment peuvent-ils faire obſerver la continence, s'ils ſont les premiers à y manquer? Il approuve donc l'excommunication de ceux avec qui les vierges avoient été trouvées; & quant à elles, il décide ainſi: Si elles ſe repentent & ſont encore vierges, qu'elles rentrent dans la communion; à la charge que ſi elles retournent avec les mêmes hommes, ou

Epiſt. 4. Gal. 62.

habitent ſous un même toit; elles ſoient chaſſées de l'égliſe, avec une cenſure plus rigoureuſe, & n'y rentrent pas facilement. Que ſi quelqu'une ſe trouve corrompuë, qu'elle faſſe la penitence pleine, comme ayant commis un adultere contre J. C. & qu'on lui preſcrive un certain tems, après lequel elle revienne à l'égliſe. S'ils demeurent obſtinez à ne ſe point ſéparer, qu'ils ſçachent que nous ne les recevrons jamais.

XXVI. Queſtions du baptême des heretiques.

En ce tems ſous le pontificat du pape ſaint Eſtienne, s'émût une grande queſtion entre les évêques catholiques, touchant la validité du baptême des heretiques. Ce fut premierement en Afrique qu'elle fut agitée; & ſaint Cyprien fut le premier de ce tems-là, qui ſoûtint que le baptême des heretiques étoit nul, & qu'il falloit les baptiſer quand ils revenoient à l'égliſe. Car tout le monde convenoit qu'il n'y a qu'un baptême, & qu'on ne peut rebaptiſer celui qui a été une fois baptiſé legitimement. S. Cyprien tenoit cette doctrine dès auparavant, comme il paroît dans ſon traité de l'unité de l'égliſe; & il la tenoit de ſon predeceſſeur Agrippin évêque de Carthage, qui avoit été le premier à changer l'ancienne coûtume. S. Cyprien frappé des raiſons très-fortes en apparence, que l'on apportoit contre le baptême donné par les heretiques, & ne voyant pour le défendre que l'autorité d'une coutume déja attaquée dans ſa province, crût devoir ſoûtenir ce qui lui paroiſſoit le plus veritable.

Euſ. VII. hiſt. c. 3.

Sup. l. VI. n. 3.

Aug. lib. II. de bapt. contr. Donat. c. 8.

S. Denis évêque d'Alexandrie étoit dans les mêmes ſentimens que S. Cyprien, & il écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet. La premiere au pape S. Eſtienne, où après pluſieurs diſcours ſur cette queſtion, il lui donnoit avis à la fin, que la perſecution de Gallus étant appaiſée, toutes les égliſes avoient rejetté les nouveautez de Novat,

Hier. de ſcript. in Dionyſ. Euſ. VI. hiſt. c. 24.

c'eſt-à-dire,de Novatien; car les Grecs les confondoient pour l'ordinaire. Voici ſes paroles: Sachez maintenant, mon frere, que toutes les égliſes qui étoient auparavant diviſées, ſont unies; celles d'Orient & celles qui ſont encore au-delà; tous les évêques ſont d'accord & ont une joye exceſſive de cette paix, à laquelle ils ne s'attendoient pas. Demetrien à Antioche, Theoctiſte à Ceſarée; Mazabane à Elia, c'eſt Jeruſalem: Marin à Tyr, Heliodore à Laodicée, Helenus à Tarſe, & toutes les égliſes de Cilicie: Firmien & toute la Cappadoce. Je me ſuis contenté de nommer les plus conſiderables évêques, pour ne vous être pas à charge par la longueur de ma lettre. Toutes les parties de la Syrie, l'Arabie, que vous aſſiſtez toujours & à qui vous avez écrit maintenant; la Meſopotamie, le Pont & la Bithynie; tous en un mot en tous lieux ſe réjoüiſſent & remercient Dieu, de la concorde & de l'amitié fraternelle. Comme Fabien d'Antioche avoit incliné au parti de Novatien; c'étoit une agréable nouvelle pour le pape ſaint Etienne, de voir ſon ſucceſſeur & les autres évêques d'Orient réünis ſur ce point. Mais la queſtion du baptême penſa les diviſer de nouveau.

S. Cyprien écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet; la premiere à Magnus, qui l'avoit conſulté, ſi l'on devoit mettre les Novatiens au rang des aũtres heretiques? A quoi S. Cyprien répondit: Qu'il faut donner le baptême de l'égliſe generalement à tous ceux qui viennent à l'égliſe. Magnus demandoit encore, ſi ceux qui avoient été baptiſez en maladie, devoient être tenus pour chrétiens legitimes; vû qu'ils n'avoient pas été lavez; mais ſeulement arroſez. Cette queſtion pouvoit encore regarder Novatien, qui avoit été baptiſé en maladie; or la coûtume étoit de baptiſer par immerſion, en plongeant

geant entierement dans le bain ſacré, & on ne s'en diſpenſoit que dans les cas de neceſſité. S Cyprien répond, que les bienfaits de Dieu ne peuvent être affoiblis ; quand ils ſont reçus avec une foi entiere, & que le ſacrement ne lave pas les pechez à la maniere du bain corporel. Il prouve par l'écriture que l'aſperſion ſuffit pour purifier ; il dit qu'il ne faut point s'arrêter au nom de Cliniques, que quelques-uns donnoient à ceux qui avoient été baptiſez dans le lit, au lieu de les nommer Chrétiens. Il conclut que quiconque a reçu la grace dans l'égliſe, doit être jugé Chrétien legitime ; & ajoûte qu'il a dit ſon avis ſans faire la loi à perſonne.

Il fut enſuite conſulté par pluſieurs évêques de Numidie, Janvier, Saturnin, Maxime, & quinze autres, faiſant en tout le nombre de dix-huit. Ils ſoûtenoient l'opinion de rebaptiſer, & ne laiſſoient pas de demander l'avis des évêques d'Afrique, non ſur les Novatiens en particulier, mais ſur tous les heretiques & les ſchiſmatiques en general. Leur lettre fut lûë dans un concile de trente-deux évêques & de pluſieurs prêtres, où ſaint Cyprien préſidoit. Ils répondirent ſuivant la doctrine établie depuis long-tems par leurs predeceſſeurs, que perſonne ne peut être baptiſé hors de l'égliſe. En cette lettre S. Cyprien marque expreſſement l'onction d'huile ſanctifiée ſur l'autel qui accompagnoit le baptême, & l'interrogation en ces mots : Crois-tu en la vie éternelle & la remiſſion des pechez par la ſainte égliſe ? *Cypr. ep. 70.*

Quintus évêque de Mauritanie chargea le prêtre Lucien de conſulter S. Cyprien ſur cette même queſtion ; & S Cyprien dans ſa lettre s'efforça de répondre à deux raiſons des évêques qui ne rebaptiſoient point. La premiere, que le baptême eſt un & ne peut être réïteré : la ſeconde, qu'il faut ſuivre l'ancienne coûtume. Il *Epiſt. 73.*

demeure d'accord qu'il n'y a qu'un baptême; mais il ſoûtient, que cet unique baptême n'eſt que dans l'égliſe; que chez les Héretiques on ne reçoit rien, parce qu'il n'y a rien, & qu'il ne ſert de rien, ſuivant l'écriture, d'être baptiſé par un mort. Quant à la coûtume, il en convient; mais il dit que la raiſon doit l'emporter; Pierre, dit-il, que le Seigneur a choiſi le premier, ſur qui il a édifié ſon égliſe, quand Paul diſputa avec lui touchant la circonciſion, ne s'attribua rien avec arrogance, pour dire qu'il avoit la primauté, & que les nouveaux venus devoient plûtôt lui obéir. Et il ne mépriſa point Paul, parce qu'il avoit perſecuté l'égliſe, mais il reçut ſon conſeil, & ceda à ſes raiſons, pour nous apprendre à n'être point opiniâtrement attachez à nos opinions; & à tenir pour nôtres les ſentimens qui nous ſont ſuggerez par nos freres, quand ils ſont veritables. Car ce n'eſt pas nous vaincre, que de nous montrer de meilleurs avis. Cet exemple de S. Pierre ſemble regarder le pape S. Eſtienne. S. Cyprien ajoûte l'autorité du concile tenu par Agrippin ſon predeceſſeur, avec les évêques d'Afrique & de Numidie.

Eccl. XXXIV.

XXVII.
Concile de ſaint Cyprien rejetté par ſaint Eſtienne.
Cypr. ep. 72. & 73.

Mais voyant que ni cet ancien concile, ni celui qu'il avoit tenu depuis peu, avec trente-un évêques de la province proconſulaire d'Afrique, ne ſuffiſoit pas pour appaiſer cette diſpute, il en convoqua un ſecond, où il appella auſſi les évêques de Numidie. Ils s'aſſemblerent au nombre de ſoixante & onze. Pluſieurs autres affaires y furent traitées & terminées; mais on y décida encore qu'il n'y a point d'autre baptême, que celui qui ſe donne dans l'égliſe catholique; que ceux qui ont été ſoüillez de l'eau profane des Héretiques, devoient être baptiſez, quand ils viennent à l'égliſe, & qu'il ne ſuffit pas de leur impoſer les mains, afin qu'ils reçoivent le Saint

Eſprit. Ce concile ordonna de plus : Que ſi quelques prêtres ou quelques diacres, après avoir été ordonnez dans l'égliſe catholique, avoient paſſé chez les Héretiques, ou ſi quelqu'un avoit été ordonné chez les Héretiques, ils ne ſeroient reçus dans l'égliſe, qu'à la charge de ſe contenter de la communion laïque, ſans pouvoir jamais exercer aucunes fonctions eccleſiaſtiques.

S. Cyprien donna avis de ce concile au pape S. Eſtienne, & lui envoya en même tems copie de la lettre ſynodale de ſon concile precedent, adreſſée aux évêques de Numidie, & de celle qu'il avoit écrite à l'évêque Quintus de Mauritanie. J'ai cru, dit-il, vous devoir écrire ſur ce ſujet qui regarde l'unité & la dignité de l'égliſe catholique, & en devoir conferer avec une perſonne auſſi grave & auſſi ſage que vous, perſuadé que votre pieté & votre foi vous rendront agréable, ce qui eſt conforme à la verité. Au reſte nous ſavons qu'il y en a qui ne veulent point quitter les ſentimens dont ils ſont une fois imbus, & qui gardent leurs uſages particuliers, ſans préjudice de la concorde entre les évêques; en quoi nous ne faiſons violence, ni ne donnons la loi à perſonne. Avec ces lettres S. Cyprien envoya à Rome deux évêques deputez ; mais le pape S. Eſtienne ne voulut ni leur parler, ni les voir, & défendit même aux fideles de les recevoir, ni d'exercer envers eux la ſimple hoſpitalité. Il écrivit à S. Cyprien une lettre, où il décidoit la queſtion en ces termes : Si quelqu'un vient à nous de quelque héreſie que ce ſoit, que l'on garde, ſans rien innover, la tradition, qui eſt de lui impoſer les mains pour la pénitence. Par cette même lettre, il rejettoit la déciſion du concile d'Afrique; & déclaroit qu'il ne communiqueroit plus avec Cyprien & les autres évêques du même ſentiment, s'ils ne quittoient leur opinion. Il écrivit de

Epiſt. 72.

Cypr. ep. 74. ad Pompei.

même touchant Helenus de Tarſe, Firmilien de Ceſarée, & tous les évêques de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & de tous les païs voiſins, ſachant qu'ils tenoient tous la même opinion & la même pratique, de rebaptiſer les Héretiques; & déclara qu'il ne communiqueroit plus avec eux.

Dionyſ. Alex. p. Euſ. VII. 6. 5.

XXVIII. Lettres de S. Cyprien à Jubaïen & à Pompée.

Cependant S. Cyprien écrivit un traité du bien de la patience, pour appaiſer les eſprits qu'il voyoit s'aigrir de jour en jour ſur cette queſtion. Mais il eut la diſcretion de n'y rien dire de particulier, qui pût choquer perſonne, & de s'en tenir aux conſiderations generales. On croit que ce fut auſſi vers ce même tems qu'il compoſa le traité de la jalouſie & de l'envie. Il envoya le traité de la patience à un évêque nommé Jubaïen, qui l'avoit prié de lui demander ſon avis ſur cette queſtion. Il lui envoya les lettres qu'il en avoit déja écrites, & lui en écrivit à lui-même une grande, où il dit qu'il faut regarder quelle eſt la créance des Héretiques, & s'ils croyent le même Pere, le même Fils, le même S. Eſprit, la même égliſe. Puis examinant en particulier les Marcionites, il ſoûtient que leur baptême ne peut être bon, puiſqu'ils ne croyent pas que le créateur ſoit le Pere de J. C. ni que le Verbe ſe ſoit fait chair. Il inſiſte ſur la neceſſité de l'impoſition des mains que l'on faiſoit aux héretiques; d'où il prétend inferer la neceſſité du baptême; & parlant de l'impoſition des mains, que les Apôtres donnerent aux Samaritains baptiſez, il dit: C'eſt ce qui ſe fait encore à preſent parmi nous: ceux qui ont été baptiſez dans l'égliſe ſont preſentez aux prélats, & par notre oraiſon & l'impoſition de nos mains, ils reçoivent le Saint-Eſprit, & ſont perfectionnez, c'eſt à-dire, confirmez par le ſigne du Seigneur. Il reconnoît qu'on lui oppoſoit la tradition apoſtolique, & répond:

Epiſt. ad Jubaï. 73.

Epiſt. 73.

Act. VIII. 14.

qu'il ne paroît point que les Apôtres ayent reçu perſonne avec le baptême des Héretiques. Il dit qu'il ne ſuffit pas que le baptême ait été donné au nom de J. C. s'il n'a été donné avec la vraie foi de J.C. Que le baptême n'eſt pas plus fort que le martyre ; qui toutefois ne ſert de rien à ceux qui ſont tuez hors de l'égliſe. Il eſt vrai que le martyre ſauve les cathecumenes ſans baptême ; mais ils tiennent la foi entiere & l'unité de l'égliſe, & reçoivent le baptême de leur ſang, qui ſuffit avec la vraie foi, comme on voit par l'exemple du bon larron. Que deviendront donc ceux qui par le paſſé venant de l'hereſie à l'égliſe, ont été reçus ſans baptême ? Dieu eſt aſſez puiſſant pour leur faire miſericorde ; mais parce que l'on s'eſt quelquefois trompé, il ne s'enſuit pas que l'on doive ſe tromper toûjours. C'eſt ainſi que Cyprien écrivit à Jubaïen.

Cependant il reçut la réponſe du pape S. Eſtienne, & les autres évêques en ayant eu la nouvelle, un d'eux nommé Pompée pria S. Cyprien de lui mander ce que contenoit cette réponſe. S. Cyprien lui envoya copie de la lettre du pape, avec une lettre par laquelle il prétendoit la refuter. Nous n'avons point la lettre de ſaint Eſtienne. Comme il inſiſtoit ſur la tradition, ſaint Cyprien s'efforce de montrer, que ce n'eſt qu'une tradition humaine qui doit ceder à l'écriture & aux préceptes de J.C. ſuivant leſquels nous devons fuir l'héreſie & tout ce qui en vient, & nous attacher à l'unité de l'égliſe. La coûtume, dit-il, ſans la verité, n'eſt qu'une vieille erreur. S. Eſtienne ſe ſervoit de l'exemple des heretiques, qui ne ſe rebaptiſoient point quand ceux d'une ſecte paſſoient à l'autre; ce qu'il entendoit apparemment en ce ſens : La tradition de ne point rebaptiſer a jetté de ſi profondes racines, que les heretiques même n'oſent la combat-

Epiſt. 74.

tre. S. Cyprien appuïe ſur la comparaiſon de la confirmation & du baptême, en diſant : Que puiſque l'on confirme les Héretiques, on doit à plus forte raiſon les baptiſer ; & qu'ils ne peuvent pas plus donner le Saint-Eſprit par un ſacrement que par l'autre. Il dit que l'effet du baptême étant la regeneration, l'hér ſie ne peut engendrer à Dieu des enfans par J. C. dont elle n'eſt point l'épouſe : il inſiſte ſur l'unité de l'égliſe marquée dans le cantique par le jardin fermé, la fontaine ſcellée & le puits d'eau vive. Comment, dit-il, celui qui eſt hors de l'égliſe peut-il entrer dans ce jardin, ou boire de cette fontaine ? Il paroît irrité de ce que le pape avoit déclaré qu'il ne communiqueroit plus avec les évêques qui défendoient cette opinion ; il l'accuſe d'aveuglement, de dureté & d'obſtination, & dit qu'un évêque doit être docile ; & non ſeulement enſeigner, mais apprendre & s'inſtruire tous les jours.

Cant. IV. 12.

XXIX. Dernier concile de S. Cyprien. *An.* 256. *Cons. Carth. ap. Cypr.*

S. Cyprien invoqua enſuite un concile de trois provinces, d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie, qui fut tenu à Carthage le premier jour de Septembre 256. Il s'y trouva quatre-vingt-cinq évêques, avec les prêtres, les diacres & une grande partie du peuple, & entre ces évêques il y avoit quinze confeſſeurs, dont quelques-uns furent martyrs. On y lut les lettres de Jubaïen & de S. Cyprien, puis il dit : Vous avez oüi, mes chers collegues ce que notre confrere Jubaïen m'a écrit, & ce que je lui ai répondu ; on vous a lû auſſi une autre lettre de Jubaïen, par laquelle répondant à la mienne, non ſeulement a conſenti, mais ſuivant le mouvement de ſa pieté, il m'a remercié de l'avoir inſtruit. Il reſte que chacun de nous diſe ſon avis ſur le même ſujet, ſans juger perſonne, ou ſéparer de la communion celui qui ne ſeroit pas de notre avis. Car aucun de nous ne s'éta-

blit évêque des évêques, & ne réduit ſes collegues à lui obéir, par une terreur tyrannique; puiſque tout évêque a une pleine liberté de ſa volonté & une entiere puiſſance; & comme il ne peut être jugé par un autre, il ne le peut auſſi juger. Attendons tous le jugement de N. S. J. C. qui ſeul a la puiſſance de nous prépoſer au gouvernement de ſon égliſe, & de juger de notre conduite.

Il eſt aiſé de voir que par ces mots d'évêque des évêques, S. Cyprien marque le pape S. Eſtienne, comme Tertullien en avoit uſé en parlant de S. Zephyrin, & c'eſt au pape qu'il reproche d'uſer de terreur tyrannique; toutefois S. Eſtienne avoit raiſon dans le fond, & ſoutenoit le bon parti, que toute l'égliſe catholique a embraſſé. Quant à ce que dit S. Cyprien, que chaque évêque eſt libre dans ſa conduite, & n'en doit rendre compte qu'à Dieu; cela eſt vrai, dans les points ſur leſquels il n'y a encore ni déciſion de l'égliſe, ni canons univerſellement reçus. C'eſt ainſi que S. Auguſtin l'explique: & c'eſt par ce principe qu'il excuſe S. Cyprien de s'être trompé dans cette queſtion ſi difficile. *Lup. l. v. n. 46.*

Aug. de bapt. contra Donat. lib. III. c. 3. n. 15. Conc. n. 71. 75.

Après que S. Cyprien eut ainſi parlé pour l'ouverture du concile, chacun des évêques dit ſon avis de ſuite, commençant par les plus anciens ſelon l'ordre de leur ordination. Ils ne firent que repeter les mêmes raiſons & les mêmes autoritez de l'écriture, que ſaint Cyprien avoit employées dans ſes lettres, chacun s'attachant à celle qui l'avoit le plus frappé. On y voit les exorciſmes avant le baptême; c'eſt Creſcent évêque de Cirthe en Numidie qui en fait mention. Sedat de Tuburbe en Mauritanie, parle de l'eau ſanctifiée dans l'égliſe par la priere de l'évêque pour le baptême. Liboſus de Vaga dit: Le Seigneur dit dans l'évangile: Je ſuis la

n. 8.
n. 18.
n. 30.
Jo. XIV. 6.

n. 34. verité, & non pas je ſuis la coûtume. Janvier de Muzule dit: L'égliſe & l'héreſie ſont deux differentes choſes : ſi les Héretiques ont le baptême, nous ne l'avons pas ; ſi nous l'avons, les Héretiques ne le peuvent avoir. Il y en a deux qui diſent, qu'étant nouveaux évêques, ils ont attendu l'avis de leurs anciens. Natalis d'Oée parle pour lui & pour deux abſens dont il a pouvoir ; & un de ces abſens eſt Pompée de Sabrate dans la province de Tripoli ; apparemment celui à qui S. Cyprien avoit écrit. Les avis de ces deux abſens, ſont comptez comme ceux des preſens ; ce qui fait que l'on compte ce concile de quatre-vingt ſept évêques. S. Cyprien, comme y préſidant, dit ſon avis le dernier, & renvoya ſa lettre à Jubaïen. Tel fut le troiſiéme concile de Carthage touchant le baptême des Héretiques.

Prudent. n. 71. Victor. n. 78. n. 83.

XXX. Lettre de Firmilien.

S. Cyprien ſavoit que le pape S. Eſtienne avoit écrit ſur ce ſujet aux évêques d'Orient, & avoit déclaré qu'ils n'auroient plus de communion avec ceux qui rebaptiſoient les Héretiques. Un des plus illuſtres évêques d'Orient, & un des plus attachez à cette opinion, étoit Firmilien évêque de Ceſarée métropole de la Cappadoce. S. Cyprien lui écrivit par le diacre Rogatien, qu'il chargea auſſi des copies de ſes lettres à Eſtienne & à Jubaïen; Firmilien le renvoya vers l'hyver avec une grande lettre pour S. Cyprien ; où il montre par-tout une grande eſtime & une grande affection pour lui ; mais en même tems il fait éclater ſon indignation contre le pape avec une entiere liberté. Il marque en ces termes la coûtume de tenir des conciles tous les ans : On obſerve chez nous comme une regle neceſſaire, que tous les ans, tous tant que nous ſommes de prêtres & d'évêques, nous nous aſſemblons, pour regler ce qui eſt de notre charge, & conſulter en commun ſur les affai-

Dion. Alex. ap. Euſ. VII. c. 5.

Ap. Cyp. ep. 75.

res

res les plus importantes. Sur l'argument de la tradition apoſtolique, il dit, que ceux de Rome n'obſervent pas en tout les traditions originales, puiſqu'on voit chez eux quelques diverſitez touchant la celebration de la pâque & de pluſieurs autres myſteres, & qu'ils n'obſervent pas toutes choſes préciſément comme on les obſerve à Jeruſalem. Ces paroles de Firmilien ſemblent montrer qu'il faiſoit la pâque le quatorziéme de la lune, comme la plûpart des Aſiatiques. Il ajoûte: Ainſi dans pluſieurs autres provinces il y a une grande varieté, ſuivant les lieux & les perſonnes, ſans que l'on ait jamais rompu pour cela la paix & l'unité de l'égliſe catholique, comme Etienne a maintenant oſé faire.

Il dit encore: L'heretique ne peut ni ordonner, ni impoſer les mains, ni baptiſer, ni faire aucune fonction ſpirituelle, étant étranger de l'eſprit & de la ſainteté divine. Nous avons établi tout cela il y a long-tems, à Icone en Phrygie où nous étions aſſemblez, de Galatie, de Cilicie & des pays voiſins, & nous avons reſolu de le ſoutenir fortement contre les heretiques, car quelques-uns en doutoient à cauſe des Montaniſtes, qui ſemblent reconnoître le même Pere & le même Fils que nous.

Le baptême des heretiques eſt charnel ou ſpirituel; s'il eſt charnel, il ne differe en rien de celui des Juifs, qui n'eſt qu'un bain ordinaire pour ſe nettoyer. Mais comment pourroient-ils avoir un baptême ſpirituel, puiſqu'ils n'ont point le S. Eſprit? La ſynagogue des heretiques n'eſt point l'épouſe, c'eſt une adultere; & par conſequent elle ne peut engendrer des enfans de Dieu. Si ce n'eſt que nous diſions comme Etienne, que l'hereſie enfante & expoſe, & que l'égliſe éleve ces enfans expoſez, & les nourrit comme les ſiens. Il ne peut y avoir chez les heretiques de remiſſion des pechez; la puiſ-

ſance de les remettre a été donnée aux apôtres & aux égliſes qu'ils ont établies, étant envoyez par J. C. & aux évêques qui ſont à leurs places, par une ordination ſucceſſive. Mais les ennemis de l'unique égliſe catholique, dans laquelle nous ſommes, & de nous qui avons ſuccedé aux apôtres, qui s'attribuent entre nous un ſacerdoce illicite, & érigent des autels profanes; que ſont-ils autre choſe que Coré, Dathan & Abiron?

Quant à l'argument de la coûtume il dit: Vous autres Afriquains vous pouvez dire que vous avez quitté l'erreur de la coûtume, quand vous avez connu la verité. Mais pour nous, nous joignons la coûtume à la verité conſervant depuis le commencement ce que J. C. & les apôtres ont enſeigné, & nous n'avons point de memoire que cette pratique ait jamais commencé chez nous. C'eſt que les heretiques de l'Aſie mineure pervertiſſoient la forme du baptême pour la plûpart; ne connoiſſant point la Trinité, ou ne la confeſſant que du nom. Firmilien s'objecte: Que deviendront donc ceux qui ſortant d'entre les heretiques, ont été reçûs dans l'égliſe, ſans les baptiſer? S'ils ſont morts, nous les mettons au nombre des catécumenes morts ſans baptême, s'ils ſont encore au monde, qu'on les baptiſe. Ainſi parloit Firmilien.

V. Ep. Baſil. ad Amphil. p. 1.

XXXI. Défenſe du pape S. Eſtienne. *De baptiſ. hæret. inter epiſc. Cypr.*

Le ſentiment du pape ſaint Etienne, & de la plûpart des égliſes fut defendu en ce tems-là par un auteur, dont le traité nous reſte, mais dont nous ignorons le nom. Il parle comme étant évêque, & c'eſt peut-être ſaint Etienne lui-même, ou quelqu'un des papes ſuivans. Il n'y auroit point eu, dit-il, de diſpute, ſi chacun de nous ſe contentoit de l'autorité de toutes les égliſes & conſervoit l'humilité ſans vouloir innover. Car on doit jetter tout ce qui eſt douteux; s'il eſt jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos ſaints prédeceſſeurs. On ne

tire autre fruit de la nouveauté, ſinon qu'un particulier eſt vanté par des hommes legers, comme ayant corrigé les erreurs de toutes les Egliſes. En quoi ils imitent les heretiques, dont la conſolation eſt de montrer qu'ils ne ſont pas ſeuls qui manquent; car toute leur application eſt de charger l'égliſe de calomnies.

Entrant en matiere il diſtingue deux baptêmes; le baptême d'eau & le baptême du ſaint Eſprit, ſuivant ces paroles de ſaint Jean-Baptiſte: Celui qui vient après moi vous baptiſera au S. Eſprit & au feu. Et J. C. même dit: Jean à baptiſé d'eau, mais vous ſerez baptiſez du S. Eſprit dans peu de jours. Le baptême du S. Eſp it ſe trouve ſeparé dans l'exemple du centenier Corneille, qui reçût le S. Eſprit avant que d'avoir reçu le baptême d'eau; le baptême d'eau ſe trouve ſeparé dans les apôtres, qui avoient été baptiſez long tems avant que de recevoir le ſaint Eſprit. Ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne doivent ordinairement être joint; car J. C. a dit: Si quelqu'un ne renaît de l'eau & du S. Eſprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. Auſſi le baptême d'eau ne ſerviroit de rien ſans celui de l'Eſprit; mais le baptême ſeul ne laiſſe pas de conferer la grace, quoiqu'il ſoit ſeparé de l'impoſition des mains, inſtituée particulierement pour donner le S. Eſprit. Car, dit l'auteur, on ne peut douter qu'il n'arrive ſouvent encore aujourd'hui que pluſieurs meurent après le baptême, ſans avoir reçu l'impoſition des mains de l'évêque, & ne laiſſent pas d'être tenus pour fideles parfaits. Autrement le ſalut des évêques ſeroit impoſſible, s'ils étoient obligez de ſubvenir en perſonne à tous ceux qui ſont ſous leur charge, & qui peuvent tomber malades en divers lieux, vû que les moindres clercs ne peuvent leur donner ce ſecours. Delà il conclut, que quand le baptême au nom

Matth. III. 11.
Act. I. 4.
Act. X. 44.
Joan. III. 5.

de J. C. a precedé ; la ſeule impoſition des mains de l'évêque peut conferer le S. Eſprit à un homme pénitent & croyant.

Car l'efficace du nom de J. C. eſt grande ; juſques-là que les payens même font quelquefois des miracles en ſon nom. Celui qui a été baptiſé étant dans quelque erreur ou peché, s'il ſe corrige enſuite de ſa créance, & change de vie, renonçant au peché, s'il vient à l'évêque & à l'égliſe, & reçoit l'impoſition desmains, il recevra le S. Eſprit, ſans perdre cette invocation précedente du nom de J. C. célebrée legitimement par le ſacrement, qui toutefois ne lui ſuffiroit pas ſeul pour le ſalut, & qui prend alors la vertu qu'elle n'auroit pas euë. Les Apôtres après leur baptéme, commirent des pechez, principalement quand ils abandonnerent J. C. & ſaint Pierre quand il le renia; leur foi même étoit encore très-
Joan. v. 2. imparfaite : toutefois en cet état ils étoient baptiſez, & baptiſoient les autres.

Mais que direz-vous de ceux qui ſont baptiſez, comme il arrive ſouvent, par des évêques de très-mauvaiſe vie, qui étant enfin convaincus, ſont privez de l'épiſcopat ou même de la communion ? Et que direz-vous de ceux qui ſeront baptiſez par des évêques, ou errans dans leur créance, ou ignorans ? ſi en donnant le ſacrement ils ne parlent pas bien nettement, ou s'ils diſent quelque choſe autrement qu'il ne faut, qui toutefois ne donne pas grande atteinte à notre vraie foi ? Reconnoiſſons donc la force de la vertu celeſte & de l'operation divine ; & puiſque notre ſalut conſiſte dans le baptême d'eſprit, que le plus ſouvent eſt joint avec le baptême d'eau; ſi nous donnons nous-mêmes le baptême. L'auteur parle ici en évêque ; executons pleinement ce qui eſt écrit avec toute l'integrité & la ſolemnité poſſible, ſans

rien retrancher, ou ſi un clerc d'un moindre rang a donné le baptême en cas de neceſſité; attendons l'évenement, pour ſuppléer nous-mêmes ce qui manque, ou reſerver au Seigneur de le ſuppléer. Que s'il a été donné par des étrangers, apportons-y le remede dont la choſe eſt capable. Le S. Eſprit n'eſt point hors de l'égliſe, la foi même ne peut être ſaine non ſeulement chez les héretiques, mais chez les ſchiſmatiques; quand donc ils font pénitence & ſe corrigent, ils n'ont beſoin d'autre ſecours, que du baptême ſpirituel & de l'impoſition des mains de l'évêque; de peur que nous ne ſemblions mépriſer l'invocation du nom de Jeſus, qui ne peut être effacée, puiſque l'Apôtre dit, qu'il n'y a qu'un baptême. Enſuite il explique le baptême de ſang, marqué par J. C. quand il dit: Je dois être baptiſé d'un autre baptême, ce baptême ſupplée au baptême d'eau pour les cathecumenes, & remplit ce qui manquoit au baptême des héretiques convertis. Ce ne ſont pas deux baptêmes differens, mais deux matieres qui concourent à donner le même ſalut; on peut ſe paſſer de l'une des deux. Les cathecumenes martyrs ſe paſſent d'eau; & toutefois s'ils ont quelque relâche, on leur donne le baptême d'eau; les fideles baptiſez regulierement ſe paſſent du baptême de leur ſang. Ce ſont les deux fleuves ſortant du cœur de J.C. marquez par le ſang & l'eau qui ſortirent de ſon côté à la croix, & qui l'un & l'autre ſignifient le S. Eſprit. D'où vient que l'apôtre S. Jean les joint enſemble, diſant: Il y en a trois qui rendent témoignage; l'eſprit, l'eau & le ſang; & ces trois ſont une même choſe.

Luc. XII. 50.

Jo. VII. 38.
Jo. XIX. 34.
1. *Jo.* V. 6.

On ne ſait point quel fut alors l'évenement de cette diſpute. Il eſt certain qu'elle duroit encore ſous le pape S. Sixte ſucceſſeur de S. Eſtienne; on le voit par les let-

XXXIII. Fin de la queſtion du baptême.

tres que ſaint Denis d'Alexandrie lui écrivit ; & il ne paroît pas que ſaint Cyprien ni Firmilien ayent changé d'avis. Toutefois ſaint Cyprien eſt compté entre les plus illuſtres martyrs, même dans l'égliſe Romaine, qui le nomme au canon de la meſſe, préferablement au pape ſaint Etienne : & les Grecs dans leur menologe, honorent la memoire de Firmilien. C'eſt avec fondement, puiſque nous le verrons préſider au premier concile d'Antioche contre Paul de Samoſate ; & que les peres du ſecond concile écrivant au pape, nomment Firmilien d'heureuſe memoire, comme Denis d'Alexandrie. Ce qui fait que l'erreur de ſaint Cyprien & de ſaint Firmilien ne nuit point à leur ſainteté : c'eſt qu'ils conſerverent toûjours de leur part l'unité de l'égliſe, & la charité ; & qu'ils ſoutenoient de bonne foi une mauvaiſe cauſe qu'ils croyoient bonne, & ſur laquelle il n'y avoit point encore de déciſion reçûe par un conſentement unanime de toute l'égliſe. C'eſt ainſi qu'en parle ſaint Auguſtin ; ne comptant pas pour derniere déciſion le decret du pape ſaint Etienne, quoique veritable dans le fonds, & revêtu de toute la force qu'il pourroit lui donner : aucun des anciens n'a acculé ces ſaints évêques d'opiniâtreté pour n avoir pas obéi à ce decret. Le ſentiment du pape ſaint Etienne touchant le baptême des heretiques à prévalu ; parce qu'il étoit le plus ancien & le plus univerſel, & par conſequent le meilleur. Les mêmes évêques Afriquains qui avoient ordonné avec ſaint Cyprien de rebaptiſer les heretiques, changerent d'avis, & firent un decret contraire ; & toutefois on voit encore des Africains qui rebaptiſoient du temps du premier concile d'Arles, cinquante ans après ſaint Cyprien. Les Orientaux ſe retracterent auſſi ; & enfin cette queſtion fut entierement terminée par l'autorité du concile

Aug. epiſt. 93. ad Vincent. n 38.

Menol. 28. Octob.

Euſ. VII. hiſt. c. 30.

Aug. de bapt. contra Don. lib. II. c. 4.

Hier. in Luciſer c. 8.

Cone. Ardat. c. 8.

Aug. III. in Creſc. init.

universel; c'eſt-à-dire, pour le plus tard au concile de Nicée.

La perſécution qui emporta le pape S. Etienne & S. Cyprien lui-même, commença la cinquiéme année de l'empire de Valerien 257. de J. C. & dura trois ans & demi, juſques à ce qu'il fût pris par les Perſes. Elle dura tout ce tems au moins en Egypte; car S. Denis d'Alexandrie applique à Valerien ces paroles de l'Apocalypſe: Et une bouche lui fut donnée pour proferer de grands mots & des blaſphêmes, il lui fut ordonné d'exercer ſa puiſſance quarante-deux mois. Celui qui le détourna de la bonne volonté qu'il avoit auparavant pour les chrétiens, fut Macrien, le plus grand perſonnage qui fut alors dans l'empire, le plus grand capitaine, le plus ſage politique, le plus experimenté dans les affaires, le plus riche. Il aſpiroit à l'empire & les magiciens le lui faiſoient eſperer; pour y parvenir, il faiſoit avec eux des enchantemens & des ſacrifices impies: égorgeant des enfans, les ouvrant & regardant curieuſement leurs entrailles. Les chrétiens diſſipoient ces preſtiges, non ſeulement par leurs paroles, mais par leur ſouffle ou leurs regards. Ainſi Macrien prenant la protection des magiciens d'Egypte, perſuada à l'empereur qu'il gouvernoit, de perſecuter les chrêtiens.

XXXIII. Perſecution de Valerien. *An.* 255.

ap. Euſ. VII. *hiſt. c* 10. *Apoc.* XIII. 5.

Le pape ſaint Etienne fut un des premiers martyrs de cette perſécution. Il mourut le deuxiéme jour d'Août, ſous le quatriéme conſulat de Valerien & le troiſiéme de Gallien, qui eſt cette année 257. & fut enterré dans le cimetiere de Calliſte. Il avoit tenu le ſaint ſiége quatre ans & prés de trois mois. Après vingt-deux jours de vacance ont élut le vingt-quatriéme jour d'Août, Sixe ou Xyſte, ſecond du nom, qui ne gouverna pas un an entier. Quelques jours après le martyre de ſaint Etienne,

Cal. Bucheri.

Sup. l. 7. n. 8.

des ſoldats trouverent Tarſic acolyte, qui portoit la ſainte euchariſtie. Ils voulurent ſavoir dequoi il étoit chargé. Lui plûtôt que de découvrir aux profanes les ſaints myſteres, ſouffrit d'être battu juſques à la mort, à coups de pierres & de bâtons; mais quelque ſoin qu'ils priſſent de le foüiller & de retourner ſon corps, ils ne purent rien trouver.

Martyr. 15. *Aug. Damaſ. carm.* 35.

XXXIV. Exil de S. Denis d'Alexandrie. *Act. ap. Euſ.* VII. *c.* 11.

La perſecution étant commencée, Emilien préfet d'Egypte, fit venir devant lui ſaint Denis évêque d'Alexandrie, ſuivi du prêtre Maxime & de trois diacres, Fauſte, Euſebe & Cheremon. Il y avoit auſſi avec eux un chrétien venu de Rome nommé Marcel. Quand ils furent entrez, Emilien dit: J'ai voulu vous parler auſſi de vive voix de l'humilité dont nos princes ont uſé envers vous. Car ils font dépendre de vous votre ſalut; ſi vous voulez adorer les dieux, qui conſervent leur empire, & oublier ce qui repugne à la nature. Que dites-vous donc à cela? je m'attends que vous ne ſerez pas méconnoiſſans de leur bonté. S. Denis répondit: Tous n'adorent pas tous les dieux, mais chacun adore ceux qu'il croit. Pour nous c'eſt le ſeul Dieu, le créateur de toutes choſes; qui même a mis l'empire entre les mains des auguſtes Valerien & Gallien qui lui ſont très-chers: c'eſt celui-là que nous honorons & que nous adorons; & nous lui faiſons continuellement des prieres pour leur regne, afin qu'il ſoit toûjours tranquille. Le préfet Emilien leur dit: Et qui vous empêche d'adorer ce Dieu s'il eſt Dieu, avec ceux qui le ſont naturellement; car on vous ordonne d'honorer les dieux, & les dieux que tout le monde connoît. Saint Denis répondit: Nous n'en adorons aucun autre. Emilien dit: Je voi que vous êtes ingrats & inſenſibles à la bonté des empereurs; c'eſt pourquoi vous ne demeurerez pas en cette ville, mais je

vous

vous envoyerai du côté de la Lybie, en un lieu nommé Kefro, que j'ai choiſi par leur ordre ; & il ne vous ſera permis ni à vous, ni à aucun autre de faire des aſſemblées, ni d'entrer dans ce que vous nommez cimetieres. Si quelqu'un ne ſe rend pas au lieu que j'ordonne, ou s'il ſe trouve en quelque aſſemblée, il ſe mettra lui-même en peril, & le châtiment convenable ne lui manquera pas. Allez donc où il vous eſt ordonné.

Quoique S. Denis fût malade, on le preſſa de partir, ſans lui donner un jour de délai. Il ne ſçavoit où étoit ce lieu de Kefro, où on l'envoyoit, & à peine l'avoit-il oüi nommer auparavant ; il y alla de bon cœur. Quand il y fut, il ne laiſſa pas d'y aſſembler une égliſe nombreuſe ; pluſieurs chrétiens le ſuivirent d'Alexandrie, pluſieurs s'y raſſemblerent de l'Egypte. Cependant il excitoit avec ſoin les fideles d'Alexandrie à s'aſſembler comme s'il eut été preſent. L'évangile n'avoit point encore été annoncé à Kefro, d'abord les habitans perſecutoient S. Denis & ſes diſciples, juſques à leur jetter des pierres ; enſuite il y en eut qui quitterent les idoles pour ſe convertir à Dieu, & ils ne furent pas en petit nombre. Il ſembloit que Dieu y eut envoyé les ſaints confeſſeurs exprés pour lui rendre ce ſervice ; car incontinent aprés on les transfera à Coulouthion dans la Mareote.

Le deſſein d'Emilien étoit de les mettre dans les lieux les plus rudes & les plus proches de la Lybie ; c'eſt pourquoi il les fit tous venir dans la Mareote, marquant à chacun ſon bourg, afin de les avoir plus en main, quand il voudroit les prendre tous enſemble. Il mit S. Denis & ſa ſuite ſur le chemin, pour les avoir les premiers. Quand S. Denis apprit qu'ils devoient être tranſferez de Kefro à Coullouthion, il en fut chagrin ; car

quoique le lieu lui fût plus connu, il croyoit n'y trouver ni chrétiens, ni gens raisonnables; & il sçavoit qu'il étoit exposé à l'importunité des voyageurs & aux courses des voleurs. Mais les freres lui firent considerer qu'il étoit plus proche d'Alexandrie. Il est vrai, disoient-ils, qu'à Kefro il se rassemble un grand mélange de chrétiens d'Egypte, qui font des assemblées plus nombreuses; mais ici le voisinage d'Alexandrie vous donnera le plaisir de voir plus souvent vos veritables amis, & les personnes qui vous sont les plus cheres. Ils viendront l'un après l'autre aux assemblées, comme dans un fauxbourg éloigné; & la chose arriva ainsi. De ceux qui accompagnoient saint Denis d'Alexandrie en sa confession, le prêtre Maxime lui succeda en l'épiscopat; le diacre Eusebe fut peu de tems aprés évêque de Laodicée en Syrie; le diacre Fauste vécut jusques à la persecution de Diocletien, pendant laquelle il eut la tête tranchée dans une extrême vieillesse.

Euſ. VII. hiſt. c. 11. in fi.

XXXV. Lettres de S. Denis d'Alexandrie sur le baptême. *Euſ. VII. hiſt. c. 5.*

Pendant cet exil S. Denis d'Alexandrie écrivit plusieurs lettres touchant la question du baptême. La premiere au pape Sixte, que l'on comptoit pour la seconde de celles qu'il avoit écrites sur cette matiere, où parlant du pape saint Estienne, il disoit: Il avoit écrit comme ne voulant plus communiquer avec Helenus Firmilien, & tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & des païs voisins, parce qu'ils rebaptisoient les heretiques; quoiqu'en cela ils suivissent des decrets de leurs plus grands conciles? je lui écrivis en le priant pour eux tous. Et ensuite: J'ecrivis d'abord en peu de mots à nos chers confreres les prêtres Denis & Philemon, qui étoient de l'avis d'Estienne, & qui m'avoient écrit sur le même sujet; & maintenant je leur écris plus au long.

Dans cette même lettre ſaint Denis d'Alexandrie donnoit avis au pape Sixte de l'hereſie de Sabellius, qui commençoit alors à paroître. Il s'eſt élevé, dit-il, à Ptolemaïde dans la Pentapole une doctrine veritablement impie, contenant pluſieurs blaſphêmes contre Dieu le Pere, tendant à ne point croire ſon Fils unique, le premier de toute créature, le Verbe incarné, & ne point reconnoître le S. Eſprit. J'en ai reçû premierement des écrits de part & d'autre, & enſuite des freres ſont venus m'en parler; ſur quoi j'ai écrit quelques lettres comme j'ai pû avec le ſecours de Dieu, traitant la queſtion aſſez dogmatiquement, & je vous envoye les copies. En effet, quelques évêques étoient dans les ſentimens de Sabellius, & leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne prêchoit preſque plus le Fils de Dieu. Saint Denis, qui avoit le ſoin de ces égliſes l'ayant appris, y envoya & exhorta les auteurs de cette erreur de la quitter. Ils n'en firent rien, au contraire ils paſſerent leur impieté avec plus d'imprudence. Ce qui l'obligea à écrire une lettre à Euphranor & à Amonius, où il relevoit ce qui marque l'humanité du Sauveur dans les évangiles; afin de montrer que ce n'eſt pas le Pere, mais le Fils qui s'eſt fait homme pour nous, & par conſequent que le Pere n'eſt pas le Fils, & les amener enſuite à la connoiſſance de la divinité du Fils. Cette hereſie de Sabellius étoit la même dans le fonds que celle de Praxeas & des Patropaſſiens, qui nioient la Trinité & la diſtinction réelle des perſonnes divines; & Sabellius l'avoit appriſe de Noëtus, dont il étoit diſciple. L'hereſie de Sabellius s'étendit fort loin; il avoit pluſieurs ſectateurs en Meſopotamie & pluſieurs à Rome.

Athanaſ. de ſentent Dionit. 1. p. 552. A.

ſup. lib. IV. n. 34.

Ephiph. hæreſ. 62 n. 1.

La lettre que ſaint Denis d'Alexandrie avoit écrite à Rome au prêtre Philemon, étoit la troiſiéme du bap-

Euſeb. VI. c. 7.

tême, & on y voyoit ces paroles remarquables : Je liſois les écrits des heretiques, ſentant bien que mon ame étoit infectée de leurs penſées execrables ; mais j'en tirois ce profit, de les convaincre en moi-même, & les deteſter beaucoup davantage. Un de nos freres les prêtres m'en détournoit, & me faiſoit craindre de m'engager dans ce bourbier ; car il diſoit que mon ame en étoit toûjours infectée, & il me ſembloit qu'il diſoit vrai. Alors Dieu m'envoya une viſion qui me fortifia, & j'entendis une voix qui me commanda manifeſtement en ces mots : Lis tout ce qui te viendra dans les mains ; car tu es capable de redreſſer & d'éprouver tout ; tu as eu cet avantage dès le commencement, & il t'a conduit à la foi. Je reçûs la viſion, comme conforme à cette parole apoſtolique adreſſée aux plus forts : Soyez bons changeurs. Enſuite aprés avoir dit quelque choſe de toutes les hereſies, il ajoûtoit : J'ai reçû cette regle & cette forme de nôtre bienheureux pape Heraclas ; il chaſſoit de l'égliſe ceux qui venoient de quelques hereſies, aprés s'être ſéparez, ou qui étoient denoncez, comme frequentant ceux qui enſeignoient une autre doctrine ; & quoiqu'ils le priaſſent, il ne les admettoit point, juſques à ce qu'ils déclaraſſent publiquement tout ce qu'ils avoient oüi chez nos adverſaires. Alors il les recevoit ſans qu'ils euſſent beſoin d'un autre baptême ; car il leur avoit donné auparavant dans le S. Eſprit. Aprés avoir amplement traité la queſtion du baptême, ſaint Denis concluoit ainſi ; Ce ne ſont pas ſeulement les Afriquains qui ont introduit cela de nos jours ; il y a long-tems que l'on a fait des decrets ſemblables dans les ſynodes de nos freres, à Icone & à Synnade, & en pluſieurs lieux ; or je ne puis prendre ſur moi, de les jetter dans des diſputes

V. Valeſ. hic.

& des querelles en renverſant leurs ſentimens. Ces conciles d'Icone & de Synnade ſont les mêmes dont parloit Firmilien dans ſa lettre à S. Cyprien.

La quatriéme lettre de ſaint Denis d'Alexandrie touchant le baptême, étoit adreſſée à Denis prêtre de l'égliſe Romaine, qui en fut depuis évêque. L'évêque d'Alexandrie y rendoit témoignage, que c'étoit un homme admirable & d'une grande doctrine. La cinquiéme étoit adreſſée encore au pape Sixte, où aprés avoir dit beaucoup de choſes contre les heretiques, il ajoûtoit cette hiſtoire : Effectivement, mon frere, j'ai beſoin de conſeil, & je vous demande vôtre avis, ſur cette affaire qui m'eſt arrivée, craignant de me tromper. Un de nos freres, qui paſſe pour ancien fidele, & qui eſt dans nôtre communion dès devant mon ordination, & je croi même devant celle du bien-heureux Heraclas ; s'étant trouvé preſent depuis peu à quelques baptêmes, & ayant oüi les interrogations & les réponſes ; eſt venu me trouver fondant en larmes ; & ſe jettant à mes pieds, il m'a juré que le baptême qu'il a reçû chez les heretiques, n'eſt point tel, & n'a rien de commun avec celui-ci ; & qu'il eſt plein d'impieté & de blaſphêmes. Il ſentoit, diſoit-il, en ſon ame de grands remords, & n'oſoit lever les yeux à Dieu, tant il étoit frappé de l'impieté de ces actions & de ces paroles. C'eſt pourquoi il prioit qu'il pût recevoir cette ablution trés-pure & être admis à l'égliſe & à la grace. Je n'ai pas oſé le faire, diſant que le long-tems qu'il a paſſé dans la communion de l'égliſe doit ſuffire. Car aprés qu'il a oüi la conſecration de l'euchariſtie & repondu *Amen*, avec les autres ; aprés qu'il s'eſt preſenté debout à la table, qu'il a étendu les mains, pour recevoir la ſainte nourriture, & qu'il a participé au corps & au ſang de N. S. J. C. pendant

Euſ. VI. c. 7.

long-tems, je n'oserois recommencer à l'initier tout de nouveau. Mais je l'ai exhorté à prendre courage, & à s'approcher avec une ferme foi & une bonne esperance de la participation des saints mysteres. Cependant il ne cesse point de s'affliger, il tremble d'approcher de la table ; & à peine peut-on lui persuader d'assister aux prieres. S. Denis d'Alexandrie écrivit une sixiéme lettre en son nom & de son église, adressée à saint Sixte & à l'église Romaine, où il traittoit au long la question du baptême, tant il étoit constant qu'elle n'étoit pas encore terminée. Pendant cette question il écrivit plusieurs lettres paschales, entr'autres une à Domitius & à Didyme, où il expliquoit le cycle de dix-huit ans & prouvoit que la pâque ne devoit être celebrée, qu'aprés l'équinoxe du printems.

Euſ. VII. c. 20.

XXXVI. Exil de S. Cyprien. *ap. Cypr. ep. 77. acta S. Cypr.*

En Afrique saint Cyprien fut le premier qui confessa devant le proconsul en cette persecution ; puis il fut envoyé en exil, ce qui se passa ainsi. Sous le quatriéme consulat de Valerien & le troisiéme de Gallien, le troisiéme jour avant les calendes de Septembre, c'est-à-dire, le trentiéme d'Août de la même année 257. à Carthage dans la chambre du conseil, le proconsul Paterne dit à l'évêque Cyprien : Les très-sacrez empereurs Valerien & Gallien m'ont fait l'honneur de m'adresser les lettres, par lesquelles ils m'ont ordonné que ceux qui ne suivent pas la religion Romaine, ne la reconnoissent desormais. Je demande donc vôtre nom, que me répondez-vous ? Cyprien dit : Je suis chrétien & évêque : Je ne connois point d'autres dieux, qu'un seul vrai Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. C'est ce Dieu que nous servons, nous autres chrétiens, & que nous prions jour & nuit, pour nous & pour tous les hommes, & pour la prosperité des empereurs mê-

an. 257.

mes. Le proconſul dit : Vous perſeverez donc dans cette volonté ? L'évêque Cyprien répondit : La bonne volonté fondée ſur la connoiſſance de Dieu, ne doit point être changée. Le proconſul dit : Vous pourrez donc, ſuivant l'ordre de Valerien & de Gallien, aller en exil à la ville de Curube ? L'évêque Cyprien dit : Je m'y en vais. Le proconſul dit : Ils m'ont fait l'honneur de m'écrire, non-ſeulement des évêques, mais des prêtres. Je veux donc ſçavoir de vous qui ſont les prêtres qui demeurent en cette ville ? Cyprien dit. Vous avez fort bien ordonné par vos loix, que nous ne devons point être délateurs ; c'eſt pourquoi je ne puis les découvrir ; mais on les trouvera chez eux. Le proconſul dit : Je les cherche aujourd'hui en ce lieu. Cyprien dit : Puiſque nôtre diſcipline défend que perſonne ne s'offre de lui-même, & que vous ne le trouverez pas bon ; ils ne peuvent s'offrir eux-mêmes ; mais quand vous les chercherez, vous les trouverez. Le proconſul dit : Je les trouverai. Et il ajoûta : Ils ont auſſi défendu que l'on faſſe des aſſemblées en aucun lieu ; ni que l'on entre dans les cimetieres ; ſi quelqu'un n'obſerve pas cet ordre ſi ſalutaire, il ſera puni de mort. L'évêque Cyprien dit : Faites ce qui vous eſt ordonné. Alors le proconſul Paterne commanda que ſaint Cyprien fut mené en exil. Il alla donc à Curube & y arriva le quatorziéme de Septembre. C'étoit une petite ville à cinquante milles de Carthage, ſur la mer, au promontoire de Mercure, qui regardoit la Sicile ; le lieu étoit agréable & en bon air, & le logement de ſaint Cyprien étoit écarté comme il le deſiroit. La premiere nuit qu'il y paſſa, il y eut une viſion qu'il raconta en cette maniere aux compagnons de ſon exil, entre leſquels étoit le diacre Ponce qui a écrit ſa vie : Je n'étois pas encore endormi, diſoit S. Cyprien

Pont. diac.

quand j'ai vû un jeune homme d'une taille plus qu'humaine; il me ſembloit, qu'il me menoit au prétoire, & que l'on me faiſoit approcher du tribunal, où le proconſul étoit aſſis. Quand il m'eut regardé, il commença auſſi-tôt à écrire ſur une tablette ſa ſentence, que je ne ſçavois point; car il ne m'avoit point interrogé auparavant à l'ordinaire. Mais le jeune homme qui étoit debout derriere lui, lût avec une grande curioſité tout ce qui étoit écrit, & même le fit entendre par ſigne, ne le pouvant faire de paroles. Car ayant étendu & aplati ſa main en forme d'épée, il repreſenta le coup de l'execution ordinaire, & je compris que c'étoit ma ſentence de mort. Auſſi-tôt j'ai commencé à demander, que l'on me donnât au moins un jour de délai, juſques à ce que j'euſſe reglé mes affaires; & comme je repetois cette priere, le Juge recommença à écrire je ne ſçai quoi ſur la tablette. Je compris toutefois par la ſerenité de ſon viſage, qu'il étoit touché de ma juſte demande; & le même jeune homme me fit entendre promptement par geſte, que l'on m'avoit accordé délai juſques au lendemain; en tournant les doigts les uns derriere les autres. Ce geſte en effet étoit chez les Romains le ſigne d'un délai dans les pourſuites. Telle fut la viſion de S. Cyprien, & l'évenement fit voir que ce jour de délai ſignifioit une année; car il ſouffrit le martyre au bout de l'an, le même jour qu'il avoit eu la viſion.

XXXVII. Confeſſeurs aux mines.

Pendant ſon exil il fut traité avec beaucoup d'amitié par les citoyens de Curube; & reçut de frequentes viſites des chrétiens de dehors. Il ſçût que l'on avoit pris neuf évêques avec des prêtres, des diacres, & un grand nombre de peuple fidele, juſques à des vierges & des enfans; & qu'aprés leur avoir donné des coups de bâton, on les avoit envoyez travailler aux mines de cuivre

cuivre des montagnes de Mauritanie & de Numidie. Ces neuf évêques avoient tous assisté au dernier concile de Carthage ; & leurs noms étoient Nemesien, Felix, Licius, un autre Felix, Litteus, Polien, Victor, Jader, Dativus. S. Cyprien leur écrivit & aux autres martyrs qui étoient avec eux, une lettre de consolation, où il dit que la gloire de leurs souffrances est la récompense de leur foi & de leurs vertus. Il marque qu'une partie d'entre eux avoit déja consommé son martyre ; & qu'une partie étoit encore en prison ; il décrit leur état present dans le travail des mines. Ils avoient toûjours les fers aux pieds, & quand on les renfermoit à la fin de la journée, on y ajoûtoit des entraves ; après leurs fatigues, ils n'avoient pour lit que la terre nuë ; leurs prisons étoient obscures, & pendant tout le jour ils souffroient la mauvaise odeur de la fumée. N'ayant plus la commodité des bains, ils demeuroient sales & crasseux, les cheveux longs & negligez. Leur nourriture n'étoit qu'un peu de pain, les habits leur manquoient dans le froid ; soit que ce fut en hyver, ou parce qu'il fait toûjours froid dans les montagnes ; car d'ailleurs le païs est chaud. Mais leur plus grande peine étoit de ne pouvoir offrir à Dieu le S. Sacrifice. S. Cyprien conclud ainsi sa lettre : A present que vos prieres sont plus efficaces, demandez plus instamment, que Dieu nous fasse à tous la grace d'amener notre confession à sa perfection ; & de nous délivrer glorieusement avec vous de ces tenebres & de ces pieges du monde. Il envoya cette lettre par Herenien soudiacre, Lucain, Maxime & Amantius acolytes, & les chargea aussi d'une somme d'argent pour le soulagement des confesseurs. Ils les allerent trouver en trois lieux differens, où ils étoient dispersez, & en rapporterent des lettres de remerciement.

Strabo. lib. IV. p. 830. D.

Sup. n. 77. epist. 77.

ap Cypr. ep. 78. 79. 80.

S. Cyprien demeura environ onze mois en cet exil à Curube, & profita de ce tems pour regler les affaires de l'égliſe ; principalement ce qui regardoit le ſoin des pauvres.

XXXVIII. Martyre du pape S. Sixte. *An. 258.* *Orat. Valer. ap. Trebell. Cypr. ad Luc. epiſt. 82.*

L'année ſuivante 258. de J.C. ſous le conſulat de Memmius Fuſcus & de Pomponius Baſſus, l'empereur Valerien étant en Orient, occupé à la guerre contre les Perſes, laiſſa tout le ſoin des affaires à Macrien, le grand ennemi des chrétiens. On peut donc croire que ce fût à ſa perſuaſion que l'empereur écrivit au ſenat une lettre, portant que l'on fît mourir, ſans délai, les évêques, les prêtres & les diacres ; que les ſenateurs, ceux qui avoient le titre d'*Egregius*, & les chevaliers Romains, perdiſſent leur dignité, & fuſſent encore dépoüillez de leurs biens ; que ſi après avoir perdu leurs biens, ils continuoient d'être chrétiens, on les fît auſſi mourir. Les femmes de qualité perdroient leurs biens, & ſeroient envoyées en exil ; les Céſariens ou affranchis de Céſar, qui avoient déja confeſſé ou qui confeſſoient alors, ſeroient conſiſquez comme eſclaves de l'empereur, enchaînez & envoyez dans ſes terres. A cette lettre adreſſée au ſenat, l'empereur avoit joint des copies des lettres qu'il envoyoit aux gouverneurs des provinces touchant les chrétiens.

En execution de cette ordonnance on fit mourir à Rome le pape S. Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de ſon clergé, comme il étoit au cimetiere de Calliſte, pour celebrer les ſaints myſteres. Lorſqu'on le menoit au ſupplice, S. Laurent, le premier des diacres de l'égliſe Romaine, le ſuivoit en pleurant, & lui diſoit : Où allez-vous mon pere ſans votre fils ? vous n'avez pas accoûtumé d'offrir de ſacrifice ſans miniſtre ; en quoi vous ai-je déplû ? Eprouvez ſi je ſuis digne du choix que

Ambr. II. off. c. 28.

vous avez fait de moi, pour me confier la diſpenſation du ſang de N. S. Sixte lui répondit : Ce n'eſt pas moi qui te laiſſes, mon fils, mais un plus grand combat t'eſt reſervé ; on nous épargne nous autres vieillards ; tu me ſuivras dans trois jours. Le pape S. Sixte eut la tête tranchée le 6. d'Aouſt dans le cimetiere de Calliſte, & avec lui Quartus. Il avoit tenu le ſaint ſiege onze mois & ſix jours. Ce qu'il fit de plus mémorable fut la tranſlation des corps de ſaint Pierre & de S. Paul aux catacombes ; peut-être pour les mettre plus en ſureté. Il la fit cette même année 258. le jour de leur fête vingt-neuviéme de Juin. Après la mort de S Sixte le ſiege vacqua près d'un an ; pendant lequel les prêtres gouvernerent l'égliſe Romaine.

Cypr. ep. 82. Catalog Bucher. Pagi an 258. n. 5.

XXXIX. Martyre de S. Laurent.

Prudent. periſteph. hymn. 2. V. Aug. ſerm 302. 303. &c.

Cependant le préfet de Rome croyant que les Chrétiens avoient de grands tréſors en reſerve, & voulant s'en aſſurer, ſe fit amener ſaint Laurent, qui en avoit la garde, comme le premier des ſept diacres de l'égliſe Romaine. Le voyant en ſa preſence, il lui dit : Vous vous plaignez d'ordinaire, que nous vous traitons cruellement ; il n'y a point ici de tourmens ; je vous demande doucement ce qui dépend de vous. On dit que dans vos ceremonies les pontifes offrent des libations avec des vaſes d'or ; que le ſang de la victime eſt reçû dans des coupes d'argent ; & que pour éclairer vos ſacrifices nocturnes, vous avez des cierges fichez à des chandeliers d'or. On dit que pour fournir à ces offrandes, les freres vendent leurs heritages & reduiſent ſouvent leurs enfans à la pauvreté ; mettez au jour ces tréſors cachez, le prince en a beſoin pour l'entretien de ſes troupes. Auſſi bien j'apprens que ſelon votre doctrine, il faut rendre à Ceſar ce qui lui appartient. Je ne crois pas que votre Dieu faſſe battre monoye ; il n'a pas apporté de

l'argent quand il eſt venu au monde ; il n'y a apporté que des paroles : rendez-nous l'argent, & ſoyez riches en paroles.

S. Laurent répondit ſans s'émouvoir : J'avouë que notre égliſe eſt riche, & l'empereur n'a pas de ſi grands tréſors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux ; donnez-moi ſeulement un peu de tems pour mettre tout en ordre, en dreſſer l'état, & en faire le calcul. Le préfet content de cette réponſe, & croyant déja tenir les tréſors de l'égliſe, lui accorda trois jours de terme. Pendant ces trois jours S. Laurent courut par toute la ville, pour chercher en chaque ruë les pauvres que l'égliſe nourriſſoit, & qu'il connoiſſoit mieux que perſonne ; les aveugles, les boiteux, les eſtropiez, les ulcerez. Il les aſſemble, il écrit tous leurs noms, & les range devant l'égliſe. Le jour marqué étant paſſé, il va trouver le préfet, & lui dit : Venez voir les tréſors de notre Dieu, vous verrez une grande cour pleine de vaſes d'or, & des talens entaſſez ſous des galleries. Le préfet le ſuit, & voyant ces troupes de pauvres hideux à regarder, qui s'écrierent en demandant l'aumône ; il ſe tourne contre Laurent avec des yeux troublez & menaçans. De quoi vous fâchez-vous, répondit-il ? l'or que vous deſiriez ſi ardemment n'eſt qu'un vil métail tiré de la terre, & ſert de motifs à tous les crimes ; le vrai or eſt la lumiere, dont ces pauvres ſont les diſciples. La foibleſſe de leurs corps eſt un avantage pour l'eſprit ; les vraïes maladies ſont les vices & les paſſions ; les grands du ſiecle ſont les pauvres vraïement miſerables & mépriſables. Voilà les tréſors que je vous avois promis ; j'y ajoûte les perles & les pierreries ; vous voyez ces vierges & ces veuves, c'eſt la couronne de l'égliſe ; profitez de ces richeſſes pour Rome, pour l'empereur & pour vous-même.

C'eſt donc ainſi que tu me joües, dit le préfet. Je ſçai que vous vous picquez vous autres de mépriſer la mort; auſſi ne te ferai-je pas mourir promptement. Alors il fait apporter un lit de fer, & étendre deſſous la braiſe demie-éteinte pour brûler le martyr plus lentement On le dépoüille, on l'étend & on l'attache ſur ce gril. Son viſage parut aux chrétiens nouveaux baptiſez, environné d'un éclat extraordinaire, & l'odeur de ſon corps rôti leur parut agréable; mais les infideles ne virent point cette lumiere, & ne ſentirent point cette odeur. Après que le martyr eût été long-tems ſur un côté, il dit au préfet; Faites-moi retourner, je ſuis aſſez rôti de ce côté. Et quand on l'eût tourné, il dit: Il eſt aſſez cuit vous en pouvez manger. Puis regardant au ciel, il pria Dieu pour la converſion de Rome, & rendit l'eſprit. Des ſenateurs convertis par l'exemple de ſa conſtance, emporterent ſon corps ſur leurs épaules. Il fut enterré à Veran près le chemin de Tibur dans une grotte, le dixiéme d'Aouſt de la même année 258.

S. Cyprien étoit revenu de ſon exil par la permiſſion de l'empereur, & demeuroit dans un jardin près de Carthage qu'il avoit vendu au commencement de ſa converſion, & que la providence lui avoit rendu. Il l'auroit encore vendu pour en faire des aumônes, s'il n'eût craint d'attirer l'envie des payens, dans ce tems de perſecution. Ce fut là qu'il acheva de regler les affaires de l'égliſe, & de diſtribuer aux pauvres ce qui lui reſtoit. Il y apprit que la perſecution avoit recommencé, & comme on en faiſoit courir divers bruits confus, il envoya des gens exprès à Rome pour ſçavoir des nouvelles certaines. Ils lui rapporterent ce que Valerien avoit écrit au ſenat, le martyre du pape Sixte; & qu'à Rome les préfets preſſoient tous les jours la perſecu-

XL. Dernieres lettres de S. Cyprien. *Pont. & alii.*

tion, pour faire mourir ceux qui leur étoient presentez & confisquer leurs biens. Il en donna avis à son clergé, non pas aussi-tôt, mais quand il pût; parce que tous les clercs qui étoient auprès de lui, n'attendant que l'heure du combat, ne pouvoient s'écarter. Il pria que l'on fît part de ces nouvelles aux autres évêques, afin que par tout ils pussent préparer les fideles au martyre: En sorte, dit-il, que chacun de nous pense plus à l'immortalité, qu'à la mort.

Le proconsul Galere Maxime avoit succedé à Aspase Paterne, & on n'attendoit que le jour où il envoyeroit prendre saint Cyprien. Grand nombre de senateurs & d'autres personnes considerables par leurs charges & par leur naissance, le venoient trouver; & poussez par l'amitié qu'ils lui portoient depuis long-tems, lui conseilloient de se retirer ailleurs, & lui offroient des lieux de retraite. Lui qui ne tenoit plus au monde, n'y voulut point consentir; mais il ne perdoit aucune occasion d'assister les fideles, & de les exhorter au mépris des souffrances temporelles; & il souhaitoit que quand il souffriroit le martyre, ce fût en parlant de Dieu. Toutefois ayant appris que le proconsul, qui étoit à Utique, avoit envoyé des soldats pour l'y amener; il ceda au conseil de ses meilleurs amis, & se retira de son jardin, dans un lieu où il étoit plus caché. De là il écrivit sa derniere lettre adressée aux prêtres, aux diacres & à tout le peuple de son église. Il leur rendit cette raison de sa retraite; qu'il convient à un évêque de confesser le Seigneur dans la ville, où il gouvernoit l'église. Car, dit-il, ce que l'évêque dit au moment de sa confession tout son troupeau le semble dire avec lui. Ce seroit flétrir l'honneur d'une église aussi glorieuse que la nôtre, si je recevois à Utique ma sentence; & si j'en partois pour

aller recevoir la couronne du martyre, auſſi ne ceſſai-je point de deſirer ardemment & de demander dans toutes mes prieres, que je confeſſe chez vous le Seigneur, pour vous & pour moi, & que j'en parte pour aller à lui. Et enſuite : Quant à vous, mes freres, obſervez la diſcipline; & ſuivant les preceptes du Seigneur & les inſtructions que je vous en ai ſi ſouvent données dans mes ſermons, gardez le repos & la tranquillité. Qu'aucun de vous ne faſſe de bruit à cauſe de nos freres, ou ne ſe preſente de lui-même aux payens; il ſuffit qu'il parle lorſqu'il ſera pris, puiſqu'alors c'eſt le Seigneur qui parle en nous. Ainſi parloit S. Cyprien dans ſa derniere lettre.

XLI. Martyré de S. Cyprien.

Le proconſul étant revenu à Carthage, ſaint Cyprien auſſi retourna à ſon jardin. Comme il y étoit le treiziéme de Septembre, tout d'un coup vinrent deux officiers du proconſul, le prince ou chef de ſa compagnie, & le maréchal des logis avec des ſoldats. Ils penſoient le ſurprendre, mais il s'attendoit à être pris. Ils le firent monter dans un chariot au milieu d'eux, & le menerent à un lieu nommé Sexte; à ſix milles de Carthage ſur la mer, & dans le dioceſe où le proconſul s'étoit retiré, pour recouvrer ſa ſanté. S. Cyprien y alla avec un viſage gay & un courage ferme, ſe tenant aſſuré de ſon martyre; mais le proconſul le remit au lendemain. On le ramena du prétoire au logis du prince des officiers; dans la ruë de Saturne, entre celle de Venus & de Salus. Cependant le bruit ſe répandit par toute la ville de Carthage, que Thaſcius Cyprien avoit été mené au proconſul. Comme il étoit connu de tout le monde, principalement par ſes bienfaits, un grand peuple accourut au ſpectacle; les fideles pour fortifier leur foi, les infideles par compaſſion. La multitude étoit grande à proportion de la grandeur de Carthage : qui ne ce-

doit qu'à Rome, pour le nombre des habitans.

S. Cyprien étoit gardé chez le prince d'une maniere honnête, enſorte qu'il ne laiſſa pas de manger avec ſes amis, & de les avoir auprès de lui, à ſon ordinaire. Ce pendant le peuple fidele, qui craignoit que l'on ne fît quelque choſe à ſon inſçû pendant la nuit; la paſſa dans la ruë, devant la porte du logis du prince. Ils ſembloient être aſſemblez pour celebrer la veille de ſon martyre. S. Cyprien toûjours vigilant pour ſon troupeau, ordonna que l'on prît garde aux jeunes filles, qui étoient parmi ce peuple. Le lendemain quatorziéme de Septembre au matin, le proconſul envoya querir S. Cyprien. Il ſortit de la maiſon du prince accompagné d'une grande multitude, le ciel étoit fort ſerain & le ſoleil éclatant; la diſtance juſques au prétoire étoit d'une ſtade, c'eſt-à-dire, de cent vingt-cinq pas. Quand il y fut arrivé, le proconſul ne paroiſſoit point encore; on le fit attendre dans un lieu retiré, où il s'aſſit ſur un ſiege couvert d'un linge, qui ſe trouva là par hazard; & on avoit accoûtumé de couvrir ainſi par honneur les ſieges des évêques. Comme il étoit tout trempé de ſueur, à cauſe du chemin qu'il avoit fait; un ſoldat qui avoit été chrétien lui offrit des habits à changer; eſperant garder la ſueur du martyr. S. Cyprien lui répondit: Nous voulons remedier à deux mots, qui peut-être ne ſeront plus qu'aujourd'hui.

V. Conc. Matiſc. c. 19.

Auſſi-tôt on avertit le proconſul qu'il étoit là; & il ſe le fit amener dans la ſale du criminel, où il étoit aſſis. Le proconſul lui dit: Eſtes-vous Thaſcius Cyprien? Il répondit: Oüi, c'eſt moi. Le proconſul dit: Eſt-ce vous qui vous êtes porté pour pape des hommes ſacrileges? Cyprien répondit: Oüi. Le proconſul dit: Les très-ſacrez empereurs vous ordonnent de ſacrifier. Cyprien dit:

dit: Je n'en ferai rien. Le proconſul dit: Penſez à vous. Cyprien dit: Faites ce qui vous eſt ordonné: en une choſe ſi juſte il n'y a point à conſulter. Le proconſul aïant appris l'avis de ſon conſeil, prononça la ſentence avec beaucoup de peine parce qu'il ſe portoit mal: elle étoit conçuë en ces mots: Il y a long-tems que tu vis avec un eſprit ſacrilege, que tu aſſembles un grand nombre de perſonnes d'une conſpiration illicite, & que tu es ennemi déclaré des dieux Romains & des loix ſacrées, nos très-ſacrez princes Valerien & Gallien Auguſtes, & Valerien, très-noble Céſar, n'ont pû te ramener à leurs ceremonies. C'eſt pourquoi étant convaincu d'être auteur de crimes ſi pernicieux, tu ſerviras d'exemple à ceux que tu as raſſemblez avec toi par ton crime; la police ſera autoriſée par ton ſang. Aïant dit cela, il lut le décret écrit ſur une tablette en ces mots: Il eſt dit que Taſcius Cyprien ſera executé par le glaive. Cyprien dit: Dieu ſoit loüé. Les Chrétiens qui étoient préſens en foule, diſoient: Que l'on nous décole auſſi avec lui, & faiſoient du bruit.

Comme il ſortoit de la porte du prétoire, une troupe de ſoldats l'accompagnoit, & des centurions & des tribuns marchoient à ſes côtez. On le mena à la campagne, dans un lieu uni, environné d'arbres: où pluſieurs monterent, pour le voir de loin à cauſe de la foule. S. Cyprien étant arrivé à cette place, ôta ſon manteau, ſe mit à genoux ſur la terre, & ſe proſterna pour prier Dieu: puis il ſe dépoüilla de ſa dalmatique, qu'il donna aux diacres, & demeura en chemiſe. La dalmatique étoit une certaine eſpece de tunique, dont la mode étoit venuë de Dalmatie, & dont l'uſage étoit commun en ce tems-là. L'executeur étant venu, S. Cyprien lui fit donner vingt-cinq ſous d'or. Il ſe banda lui-même les yeux: mais com-

me il ne pouvoit lui-même ſe lier les mains, Julien prêtre & Julien diacre les lui attacherent : les Chrétiens mirent devant lui des linges & des mouchoirs, pour recevoir le ſang. En cet état il eut la tête tranchée le quatorziéme de Septembre, ſous le conſulat de Tuſcus & de Baſſus, c'eſt-à-dire, l'an 258. le même jour au bout de l'an, où il avoit eu la viſion touchant ſa mort. Le proconſul Galere Maxime mourut peu de temps après.

Entre les évêques de Carthage S. Cyprien fut le premier qui ſouffrit le martyre. Pour prévenir la curioſité des Gentils, on mit ſon corps en un lieu proche, avec des torches & des cierges, dans les aires de Macrobius Candidus procurateur, au chemin de Mappale près les piſcines : le convoi ſe fit en grande pompe. Flavien diacre de l'égliſe de Carthage, eut alors cette viſion. Il crut voir S. Cyprien, & lui demander ſi les martyrs ſentoient la douleur des coups. S. Cyprien lui répondit : La chaire ne ſouffre point quand l'eſprit eſt dans le ciel, & le corps ne ſent rien, ſi l'ame eſt entierement dévoüée à Dieu. Le ſucceſſeur de S. Cyprien dans le ſiége de Carthage fut Lucien, à qui ſucceda Menſurius. Nous avons grand nombre d'écrits de S. Cyprien celebres dans tous les ſiécles qui ont ſuivi. Dans la ſuite on érigea dans tous les ſiécles qui ont ſuivi. Dans la ſuite on érigea deux égliſes en ſa memoire, l'une au lieu de ſon martyre, que l'on appelloit la table de Cyprien ; l'autre au lieu de ſa ſépulture, nommée Mappalia.

Optat. contra Parm. lib. 1.
Hier. ſcript. Aug. de diverſ. Serm. 310. n. 2.
Victor. vita. de perſec. Vandal. lib. 1. p. 6.

XLII. Autres martyrs en Afrique.

Prudent. Peri. Steph. 12. in fi.

Dans la même perſécution ſouffrirent enſemble à Utique pluſieurs martyrs, à qui le gouverneur offrit le choix d'être jettez dans une foſſe de chaux vive, ou d'offrir de l'encens aux idoles. Les martyrs ne délibérent point ; & ſans lui faire d'autre réponſe, ils coururent de toute leur force ſe jetter tous enſemble dans la foſſe, où ils furent conſommez. On retira enſuite leurs

reliques, & comme elles ne faiſoient qu'un corps avec la chaux, on les appella: La maſſe blanche. Ils étoient plus de 150. d'autres diſent juſques à 300. Theogene évêque d'Hyppone qui avoit aſſiſté au dernier concile de S. Cyprien touchant le baptême, ſouffrit le martyre vers le même tems. Il y eut depuis une égliſe érigée en ſon nom. A Tuburbe Lucernaria ſouffrirent trois perſonnes nobles, Maxima, Donatilla & Seconda: cette derniere n'avoit que douze ans.

Aug. Serm. 311. n. 10.

Con num. 14. Aug Serm. 274. Marty. 26. Fanu. Martyr. 30. Jul.

XLIII
Martyre de S. Lucius, ſaint Montan, &c.
Act. ſincer p. 233.

Après la mort de Galere Maxime proconſul d'Afrique, Solon procurateur du fiſc continua la perſecution: en attendant qu'il vint de Rome un nouveau proconſul. Il fit prendre huit Chrétiens, la plûpart clercs & diſciples de S. Cyprien, ſçavoir Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Primolus, Renus & Donatien, Flavien étoit diacre: Donatien n'étoit que catécumene, & ayant été baptiſé dans la priſon, rendit auſſitôt l'eſprit. Primolus mourut de même, & n'eut point d'autre baptême, que la confeſſion qu'il avoit faite quelques mois auparavant. D'abord qu'ils furent pris, on les donna en garde aux officiers du quartier: où les ſoldats du gouverneur leur diſoient, qu'ils ſeroient condamnez au feu. Ils prierent Dieu avec tant de ferveur de les délivrer de ce ſupplice, qu'il le leur accorda: le gouverneur changea d'avis, & les fit mettre dans une priſon tenebreuſe & très-incommode. Là Renus vit en ſonge que l'on les tiroit l'un après l'autre, que l'on portoit une lampe devant chacun d'eux, & que celui qui n'avoit point de lampe, n'étoit point tiré de priſon. Le jour ſuivant on vint tout d'un coup les prendre, pour les mener au procurateur, qui faiſoit la fonction du défunt proconſul. On les mena chargez de chaînes, qui faiſoient grand bruit, tandis qu'on les prome-

noit au tour de la place : ne ſachant où le gouverneur les voudroit entendre. Il les fit venir dans le cabinet ; & aprés qu'ils eurent genereuſement confeſſé, il les renvoya en priſon.

Il leur fit ſouffrir la faim & la ſoif pendant pluſieurs jours, juſqu'à leur refuſer de l'eau après le travail. Le diacre Flavien faiſoit des jeûnes extraordinaires, ne prenant pas même le peu qu'on leur donnoit aux dépens du fiſc, avec une épargne ſordide. Alors le prêtre Victor l'un des martyrs eut cette viſion. Il vit un enfant dont le viſage étoit d'un éclat merveilleux, qui étant entré dans la priſon, les menoit de tous côtez pour les les faire ſortir, & toutefois ils ne le pouvoient. Il leur dit : Vous avez encore un peu de peine, parce qu'on vous retient ; mais prenez courage, je ſuis avec vous, & il ajoûta : Dis-leur qu'ils auront une couronne plus glorieuſe ; Victor lui demanda : Où eſt le paradis ? L'enfant répondit : Il eſt hors du monde. Montrez-le moi, dit Victor. L'enfant répondit : Et où ſera la foi ? Victor dit : Je ne puis retenir ce que vous m'ordonnez : dites-moi un ſigne que je leur donne. L'enfant dit : Dis-leur le ſigne de Jacob. Auſſi-tôt après cette viſion le prêtre Victor mourut.

Une chrétienne nommée Quartiloſa étoit dans la même priſon. Il y avoit trois jours que ſon mari & ſon fils avoient ſouffert le martyre : elle les ſuivit de près, mais auparavant elle eut cette viſion. J'ai vû, dit-elle, mon fils qui a ſouffert, il étoit dans la priſon aſſis ſur un baſſin d'eau ; & m'a dit : Dieu a vû votre peine. Enſuite eſt entré un jeune homme merveilleuſement grand, qui portoit deux fioles une à chaque main, & elles étoient pleine de lait. Il a dit : Ayez bon courage, Dieu s'eſt ſouvenu de vous : il a donné à boire à tous de ces fioles,

& elles ne tariſſoient point. Auſſi-tôt on a ôté la pierre qui ſepare la fenêtre en deux ; les fenêtres ont paru claires, & on voyoit librement le ciel. Le jeune homme a mis les fioles qu'il portoit, l'une à droit, l'autre à gauche, & il a dit : Voilà que vous êtes raſſaſiez, il en reſte, & il vous viendra une troiſiéme fiole. On n'avoit point donné de nourriture aux martyrs le jour précedent, & on ne leur donna encore rien le jour qui ſuivit cette viſion ; mais enfin Lucien alors prêtre & depuis évêque de Carthage, ſurmonta tous les obſtacles, & leur fit apporter de la nourriture en abondance par le ſoûdiacre Herennien, & un catecumene nommé Janvier, qui ſembloit être marqué par les deux fioles. Cet Herennien pouvoit être le même que S. Cyprien avoit envoyé aux martyrs condamnez aux mines. Ce ſecours ſoulagea extrêmement les martyrs priſonniers, principalement ceux qui étoient tombez malades faute d'eau fraîche.

Montan eut auſſi une viſion. Il m'a ſemblé, dit-il, que les centurions étoient venus à nous ; ils nous conduiſoient par un long chemin, & nous ſommes arrivez à une plaine immenſe, où nous avons rencontré Cyprien & Lucius. Ce Lucius eſt apparemment celui qui étant en éxil avoit écrit à S. Cyprien. Il continuë : Nous ſommes venus en un lieu lumineux ; nos habits ſont devenus blancs, notre chair encore plus blanche que nos habits, & tellement tranſparente, que la vûë penetroit juſques au fond du cœur ; en me regardant j'ai vû quelques ordures dans mon ſein. J'ai crû m'éveiller, & dormant toûjours, j'ai rencontré Lucien, je lui ai raconté ma viſion, & lui ai dit : Sçavez-vous que ces ordures ſignifient que je ne me ſuis pas accordé auſſi-tôt avec Julien ? là-deſſus je me ſuis éveillé. C'eſt ainſi que *Cypr. ep. 78.*

Montan racontoit ſon ſonge. Juſques ici les martyrs écrivirent eux-mêmes dans la priſon ce qui leur étoit arrivé, le reſte fut écrit par ceux qui étoient preſens: à qui le diacre Flavien l'un des martyrs l'avoit recommandé.

Les martyrs demeurerent pluſieurs mois en priſon, & ſouffrirent long-tems la faim & la ſoif. Enfin, ils furent préſentez au gouverneur, & confeſſerent tous glorieuſement, mais les amis de Flavien ſe recrierent, ſoûtenant qu'il n'étoit point diacre, quoiqu'il l'avoüât; & par conſequent n'étoit point compris dans l'ordonnance de l'empereur, pour être condamné à mort. Il fut donc renvoyé en priſon; & les autres jugez: ſçavoir, Lucius, Montan, Julien, Victoric. On les mena au lieu de l'execution, où il y eut un grand concours de gentils; & tous les fideles y vinrent; car les inſtructions qu'ils avoient reçûës de S. Cyprien, leur faiſoient honorer particulierement les martyrs. Ceux-ci marchoient avec un viſage gai, & chacun d'eux exhorta le peuple. Lucius naturellement doux & modeſte étoit abbatu de maladie & de l'incommodité de la priſon. C'eſt pourquoi il marcha devant, accompagné de peu de perſonnes; de peur qu'il ne fut accablé de la foule, & n'eut pas l'honneur de répandre ſon ſang. Il ne laiſſa pas de parler comme il pût à ceux qui l'accompagnoient. Les freres lui diſoient: Souvenez-vous de nous. Vous-mêmes, dit-il, ſouvenez-vous de moi: tant il préſumoit peu de la gloire de ſon martyre. Julien & Victoric exhorterent longtems les freres à la paix, & leur recommanderent tous les clercs, particulierement ceux qui avoient ſoulagé leur faim dans la priſon.

Ex. XX. 1. 20. Montan étoit fort de corps & d'eſprit. Il crioit: Celui qui ſacrifie aux faux dieux, ſera exterminé: ſi ce n'eſt

au Seigneur ſeul ; ce qu'il repeta pluſieurs fois. Il reprimoit l'orgueil & la temerité des heretiques : leur diſant, qu'ils devoient connoître la vraye égliſe, au moins par la multitude de ſes martyrs. Il exhortoit ceux qui étoient tombez, à ne ſe point preſſer & à accomplir leur penitence ; les autres à demeurer fermes, les vierges à conſerver leur pureté : tous generalement à honorer les évêques ; les évêques à la concorde. Car, diſoit-il, c'eſt ſouffrir pour J. C. que de l'imiter, & donner par nos exemples des preuves de notre foi. Le bourreau aïant déja levé l'épée ſur ſa tête, il étendit les mains à Dieu, & pria à haute voix, enſorte que les païens mêmes l'oüirent : que Flavien les ſuivît le troiſiéme jour. Il déchira en deux le mouchoir dont il devoit ſe bander les yeux, & en fit garder la moitié pour Flavien. Il fit auſſi garder pour lui une place dans l'aire, où on devoit les enterrer: afin qu'ils ne fuſſent pas ſeparez de ſepulture.

XLIV. Martyre de S. Flavien.

Flavien étoit retourné dans la priſon fort triſte, d'être ſéparé d'une ſi bonne compagnie : mais il ſe ſoûmettoit à la volonté de Dieu. Sa mere qui ne le quittoit point, étoit auſſi affligée que lui, de ce rétardement. Vous ſçavez, ma mere, lui diſoit-il, que j'ai toûjours ſouhaité d'avoir le loiſir de joüir du martyre : de paroître ſouvent avec les chaînes, & d'être ſouvent remis. Une nuit comme il étoit affligé d'être demeuré après ſes confreres, un homme lui apparut, & lui dit : Dequoi vous affligez-vous ? vous êtes confeſſeur pour la troiſiéme fois, & vous ſerez martyr par le glaive : ce qui ſe trouva veritable. Il crut voir auſſi l'évêque Succeſſus, qui avoit ſouffert avec Paul & avec d'autres. Succeſſus avoit le viſage & l'habit ſi éclatans, qu'à peine Flavien le put reconnoître. Je ſuis venu, dit-il, vous annoncer que vous devez ſouffrir. Auſſi-tôt vinrent deux ſoldats

qui menerent Flavien en un lieu où les freres étoient assemblez, sa mere y étoit, qui lui dit: Je te louë de ce que personne n'a souffert le martyre comme toi. Ces visions consoloient Flavien.

Cependant les deux jours se passerent, & le troisiéme jour on les fit venir, suivant la prédiction de Montan. Comme les freres s'empressoient au tour de lui, pour le saluer; il leur dit; qu'il leur donneroit la paix à tous dans Fuscien: c'étoit un lieu ainsi nommé. Etant entré dans le prétoire, il demeuroit à la place des prisonniers, attendant qu'on l'appellât. Ceux qui ont écrit cette rélation étoient auprès de lui, & lui tenoient les mains par honneur & par amitié. Quelques païens qui avoient étudié avec lui, lui conseilloient même avec larmes de sacrifier alors, pour faire ensuite ce qu'il voudroit: & de ne pas craindre une seconde mort incertaine, plus que la mort presente. Il les remercia de l'amitié qu'ils lui témoignoient, en lui donnant le conseil qu'ils croïoient le meilleur: mais il leur dit que pour conserver sa liberté: il valoit mieux mourir que d'adorer des pierres; qu'il y a un Seigneur souverain, qui a tout fait par son commandement, & qui par consequent doit être seul adoré. Ajoûtant que nous vivons après la mort: qui est ce que les payens croïoient le moins, quand même ils avoient quelque bon sentiment touchant la divinité.

Le gouverneur l'aïant fait entrer, lui demanda pourquoi il mentoit, se disant diacre, quoi qu'il ne le fut pas. Flavien répondit: Je ne mens point. Le centenier dit: On m'a donné une declaration qui porte qu'il feint de l'être: Flavien répondit: Mais il n'est pas vrai-semblable que je mente en ceci, plutôt que celui qui a donné la déclaration. Le peuple se récrioit & disoit:

Vous

Vous mentez. Le gouverneur l'interrogea encore s'il étoit vrai qu'il mentît ? Et qu'y gagnerois-je, dit-il ? Le peuple en fut aigri, & demanda par des cris réïterez qu'il fût tourmenté ; mais le gouverneur le jugea auſſitôt & le condamna à mort. Etant certain de ſouffrir & rempli de joïe, il eut même la conſolation de parler à ſes amis ; & donna ordre d'écrire la relation de ſon martyre, & d'y joindre les viſions qu'il avoit euës.

Il marchoit au ſupplice en grande compagnie & avec beaucoup de dignité. Une pluïe douce & abondante ſurvint, qui fit dire à Flavien que l'eau ſeroit jointe au ſang dans ſa paſſion, à l'exemple de celle de N. S. Cette pluïe ſervit auſſi à arrêter la mauvaiſe curioſité des gentils, & donna occaſion au martyr d'entrer dans une hôtellerie près du lieu nommé Fuſcien, où il donna la paix à tous les freres, ſans qu'aucun profane en fût témoin. Il ſortit enſuite de l'hôtellerie ; & étant monté en un lieu élevé & propre à ſe faire entendre, il étendit la main pour demander du ſilence, & dit : Mes très-chers freres, vous avez la paix avec nous, ſi vous avez la paix de l'égliſe, & ſi vous gardez l'union de la charité. La derniere choſe qu'il dit & qui fut comme ſon teſtament : c'eſt qu'il recommanda fortement le prêtre Lucien, qui fut en effet peu après élû évéque de Carthage. Aïant achevé de parler, il deſcendit au lieu du martyre : il ſe banda les yeux de la moitié du mouchoir que Montan lui avoit fait garder deux jours auparavant : s'étant mis à genoux comme pour faire la priere, il acheva ſon martyre avec ſon oraiſon. On honore la memoire de tous ces martyrs en un même jour le vingt-quatriéme de Février.

En Numidie un évêque accompagné de Jacques diacre & de Marien lecteur, arriva en faiſant voïage à un

XLV. Saint Jacques, S. Marien, &c.

Acta sinc. p. 225. lieu nommé Muguas, près de Cirthe colonie Romaine, à present Constantine, où la persecution étoit fort échauffée. On recherchoit même ceux qui avoient été exilez, pour les faire mourir. Entre ceux-là étoient les évêques Agapius & Secondin, tous deux recommandables par leur charité, & l'un même par la perfection de sa continence. Comme on les menoit du lieu de leur exil, pour les présenter au gouverneur, ils passerent au lieu où étoient les autres confesseurs & logerent chez eux. Ils les fortifierent par leurs exemples & par leurs discours, les exhortant fortement à la constance. Deux jours après qu'ils furent partis, une troupe d'infidelles vint au village de Muguas, où étoient les confesseurs; & les emmenerent à Cirthe. Là ils furent mis en prison, puis exposez aux tourmens par un stationaire accompagné de quelques centurions & des magistrats municipaux de Cirthe. On apelloit stationaires certains officiers du *Closs. Cang.* gouverneur, distribuez en divers lieux pour l'avertir de ce qui se passoit. Jacques affecta de confesser non seulement qu'il étoit chrétien, mais qu'il étoit diacre. Marien se confessa lecteur: on le pendit par les pouces avec de grands poids aux pieds: après les tourmens on les remit en prison.

Marien s'y endormit profondement, & quand il fut éveillé, il raconta un songe qu'il avoit eu, en ces termes: J'ai vû un tribunal fort haut & d'une blancheur éclatante, où quelqu'un présidoit tour-à-tour, à la place du gouverneur. Il y avoit un échafaut où l'on montoit par plusieurs dégrez: on y exposoit les troupes de confesseurs l'une après l'autre, & le juge les faisoit mener, pour mourir par le glaive. Alors j'entends une voix immense & éclatante qui disoit: Applique Marien. Je montois à cet échafaut & tout d'un coup j'ai esté surpris de

voir Cyprien assis à la droite du juge ; il a étendu la main, m'a élevé au plus haut de l'échafaut, & m'a dit en riant : Venez-vous asseoir avec moi. J'étois donc assis avec eux pendant qu'on interrogeoit d'autres troupes ; le juge s'est levé & nous le reconduisions à son prétoire, marchant par une prairie agréable, environnée d'arbres chargez de feüilles & d'une belle verdure, avec des ciprès qui montoient jusques au ciel, en sorte que l'on ne voïoit que des bois alentour, & au milieu étoit une fontaine très-pure & très-abondante. Le juge a disparu tout d'un coup; & Cyprien a pris une fiole, qui étoit sur le bord de la fontaine ; l'aïant emplie, il en bût, puis l'a remplie & me l'a présentée ; j'en ai bû volontiers, & comme je rendois graces à Dieu, je me suis éveillé au son de ma voix.

Marien aïant ainsi raconté son songe, Jacques lui dit : Je me souviens que ces jours passez, comme nous faisions voïage vous & moi dans un même chariot ; vers le midy je m'endormis, quoique le chemin fût fort rude, & je crus voir un jeune homme extraordinairement grand, vêtu d'une robe ouverte par devant, si éclatante qu'il étoit impossible de le regarder fixement. Ses pieds ne touchoient point à terre, & son visage étoit au-dessus des nuës. En passant devant nous, il nous jetta à chacun une ceinture de pourpre à vous Marien, & à moi ; & dit : Suivez-moi vîte.

Il y avoit dans la même prison un confesseur nommé Emilien, de l'ordre des chevaliers, qui avoit gardé la continence, bien qu'il fût âgé de près de cinquante ans ; il faisoit dans la prison des jeûnes de deux jours de suite & des prieres très-frequentes. Il s'endormit en plein jour, & ensuite raconta ainsi ce qu'il avoit vû. On m'a tiré de la prison, & j'ai rencontré un payen qui est mon

frere ſelon la chair ; il m'a demandé avec curioſité, & comme pour m'inſulter, comment nous nous trouvions des tenebres & du jeûne de la priſon ? Je lui ai répondu ; que la parole de Dieu ſert de lumiere & de nourriture aux ſoldats de J. C. Sçachez, m'a-t'il dit, que tous tant que vous êtes de priſonniers, ſi vous vous opiniâtrez, la peine de mort vous attend, & comme je ſemblois en douter, il me l'a confirmé. Puis il a ajouté : Mais vous autres, qui mépriſez ainſi la vie, je voudrois ſçavoir, ſi tous indifferemment vous aurez la même recompenſe dans le ciel. Je ne ſuis pas capable, lui ai-je dit, de décider une ſi grande queſtion ; mais levez les yeux au ciel ; ces étoiles innombrables ont-elles toutes la même lumiere ? Il m'a dit encore : S'il y a de la difference, qui ſont ceux que Dieu préfere ? Ceux dis-je, dont la victoire eſt plus rare & plus difficile ; comme les riches. C'eſt ainſi qu'Emilien racontoit ſa viſion. Il ſouffrit le martyre au même lieu de Cirthe. Les évêques Agapius & Secondin y finirent auſſi le leur ; & avec deux vierges Tertulla & Antonia, qu'Agapius aimoit comme ſes filles. Il avoit ſouvent demandé à Dieu qu'il leur fît cette grace de ſouffrir le martyre avec lui, & on lui répondit : Pourquoi demandez-vous ſi ſouvent ce que vous avez obtenu dès la premiere fois ?

Martyrol. 24. April.

Après les viſions qui ont été racontées, Jacques & Marien demeurerent encore quelques jours en priſon ; puis ils furent menez en public & préſentez aux magiſtrats de Cirthe. Un des fideles, qui étoient ſpectateurs, attira les yeux de tous les infideles, par les marques de zele qui paroiſſoient ſur ſon viſage ; ils lui demanderent avec emportement, s'il étoit de la même religion ; il le confeſſa auſſi-tôt & fut joint aux martyrs, que les magiſtrats renvoïerent au gouverneur de la province. Ils

allerent le trouver en diligence, par un chemin long & difficile ; & quand ils lui eurent été préſentez, on les mit dans la priſon de Lambeſe. Pendant pluſieurs jours le gouverneur fit mourir un grand nombre de fideles laïques avant que d'en venir à Jacques & à Marien. Les clercs étoient affligez de cette diſtinction & du retardement de leur victoire. Dans cette priſon Jacques vit en dormant l'évêque Agapius qui faiſoit un grand feſtin, & témoignoit beaucoup de joïe : lui & Marien y étoient appellez comme un Agape, & ils rencontrerent un enfant, l'un de deux jumeaux, qui trois jours auparavant avoient ſouffert avec leur mere. Cet enfant avoit autour du col une couronne de roſes, & tenoit à ſa main droite une palme très-verte. Il leur dit : Et où allez-vous ſi vîte ? Réjoüiſſez-vous, vous ſouperez demain avec nous.

Le lendemain Marien, Jacques & tous les autres clercs furent condamnez à mort. On les mena au lieu de l'execution, qui étoit ſur le bord du fleuve dans un vallon, avec des collines élevées de deux côtez comme pour favoriſer le ſpectacle. Parce qu'ils étoient en grand nombre, on les fit ranger de ſuite, afin que l'executeur ne fît que paſſer de l'un à l'autre en coupant les têtes : autrement l'execution eût été trop longue, & il y eût eu trop de corps en un monceau, s'il les eut fallu faire venir l'un après l'autre à la même place. Quand ils eurent les yeux bandez, la plûpart diſoient aux fideles qui étoient proche, qu'ils voïoient en haut des chevaux blancs montez par de jeunes hommes vêtus de blanc ; d'autres diſoient qu'ils entendoient le fremiſſement des chevaux. Marien diſoit hardiment, que la vengeance du ſang innocent étoit proche, & que le monde ſeroit affligé de diverſes plaïes ; de peſte, de captivité, de fa-

mine, de tremblemens de terre, d'insectes ; ce qui marquoit la prise de l'empereur Valerien, & les guerres qui suivirent sous les trente tirans. La mere de saint Marien nommée Marie étoit présente, qui le voïant mort, se felicitoit elle-même, d'avoir mis au monde un tel fils ; elle embrassoit son corps, donnoit cent baisers à son cou coupé. L'histoire de ces martyrs fut écrite à leur priere par un de leurs amis, qui avoit été present à tout.

XLVI. S. Fructueux de Tarragone.

Acta sinc. p. 220. August. serm. 273. Prud. perist. 6. an. 259.

En Espagne Fructueux évêque de Tarragone fut pris un jour de dimanche quinziéme de Janvier l'an 259. & avec lui deux diacres, Augure & Euloge. Comme Fructueux étoit dans sa chambre, six soldats, de ceux que l'on appelloit beneficiers & qui étoient du premier rang, vinrent à sa maison. Les aïant oüi frapper de leur bâton à sa porte, il se leva aussi-tôt & sortit en pantoufles. Ils lui dirent : Venez, le gouverneur vous demande avec vos diacres. L'évêque leur dit : Allons où vous voudrez, je vais me chausser. Les soldats lui dirent : Chaussez-vous à votre aise. Si-tôt qu'ils furent venus on les mit en prison. Fructueux assûré de la couronne & plein de joïe, prioit sans cesse ; les freres qui s'y trouvoient se recommandoient à lui ; le lendemain il baptisa Rogatien. Ils furent six jours en prison ; le mercredi ils celebrerent solemnellement la station de la quatriéme ferie, c'est-à-dire le jeûne avec les prieres. On les présenta pour être oüis le vendredi vingtiéme de Janvier. Le gouverneur Emilien dit : Amenez l'évêque Fructueux, Augurius & Eulogius. Les officiers dirent : Le voici. Emilien dit à Fructueux. Avez-vous oüi ce que les empereurs ont ordonné ? Fructueux dit : Je ne sçai ce qu'ils ont ordonné ; pour moi je suis chrétien. Emilien dit : Ils ont ordonné que l'on adore les dieux. Fructueux dit :

V. Pagi. an. 251. n. 8.

J'adore un ſeul Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qui y eſt compris. Emilien dit : Sçavez-vous qu'il y a des dieux ? Fructueux répondit, non je n'en ſçai rien. Emilien dit : Vous le ſçaurez tantôt. Fructueux regarda vers Dieu, & commença à prier en lui-même. Emilien dit : Qui écoute-t-on, qui craint-on, qui adore-ton, ſi on ne ſert pas les dieux, & ſi on n'adore pas le viſage des empereurs ? Puis il dit au diacre Augurius : N'imite pas les diſcours de Fructueux. Augurius dit : J'adore Dieu tout-puiſſant. Emilien lui dit : Adore-tu auſſi Fructueux ? Augurius dit : Je ne ſers pas Fructueux, mais je ſers celui qu'il ſert lui-même. Emilien dit à Fructueux : Es-tu évêque ? Oüi, répondit-il. Emilien dit : Tu ne l'es plus, & commanda qu'ils fuſſent brulez vifs.

v. *Aug. ſerm. c. 273. n. 3. VIII. civit. c. 27. XXII. cont. Fauſt. c. 21.*

On mena Fructueux avec ſes diacres à l'amphitheatre, & tout le peuple le plaignoit, car il étoit aimé même des infideles à cauſe de ſa vertu. Les Chrétiens ſe réjoüiſſoient plus de ſa gloire, qu'ils ne s'affligeoient de le perdre. Pluſieurs par un mouvement de charité lui offroient un breuvage pour le fortifier ; mais il dit : Il n'eſt pas encore l'heure de rompre le jeûne ; car il n'étoit que dix heures du matin, & c'étoit le vendredi, jour de ſtation. On voit ici l'exactitude des ſaints à garder ces pratiques ; & qu'ils croïoient que boire rompoit le jeûne. Comme ils furent arrivez à l'amphitheatre, un nommé Auguſtal, qui étoit ſon lecteur, s'approcha en pleurant, & lui dit : Permettez-moi de vous déchauſſer. Fructueux répondit : Laiſſez, mon fils, je me déchauſſerai avec joïe, je ſuis aſſuré de la promeſſe du Seigneur. Après qu'il ſe fut déchauſſé, un chrétien nommé Felix s'approcha & lui prit la main, le priant de ſe ſouvenir de lui. Fructueux lui dit tout haut, en ſorte que tout le

v. Thomaſſ. jeûnes. 1. part. c. 19 & 2. part. c. 15.

monde l'entendit : Je dois avoir dans l'esprit toute l'église catholique, étenduë depuis l'Orient jusqu'a l'Occident. Etant à la porte de l'amphiteatre & prêt d'entrer au combat, il consola encore les freres, les assurant qu'ils ne manqueroient point de pasteur. Après que les bandelettes qui leur lioient les mains furent brûlées, l'évêque se mit à genoux & prioit encore, suivant sa coutume, assuré de la résurrection. Deux chrétiens Babylon & Magdonius domestiques du gouverneur virent le ciel ouvert, pour recevoir les martyrs ; & montrerent à une petite fille d'Emilien l'évêque avec ses deux diacres, monter au ciel couronnez ; les pieux où ils avoient été attachez demeurant encore. Ils appellerent Emilien lui-même, pour lui montrer les martyrs : il ne les vit point alors, mais ensuite S. Fructueux lui apparut avec ses diacres en des habits éclatans, & lui déclara, que ce qu'il avoit fait contre eux n'avoit servi qu'à leur gloire. Cependant les fideles vinrent la nuit à l'amphiteatre avec du vin, pour éteindre les corps demi-brulez. Ils en ramasserent les cendres, dont chacun prit ce qu'il put : mais S. Fructueux leur apparut, & les avertit, que chacun rendît ce qu'ils en avoit pris, & qu'il les enterrassent tous ensemble.

XLVII. S Saturnin de Toulouse. Saint Denis de Paris.

Sup. liv. VI. *n.* 49. *act. sinc. p.* 210.

On peut rapporter à cette persecution de Valerien le martyre de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, qui s'y étoit établi environ dix ans auparavant. Les oracles des démons cesserent par sa puissance, il découvrit leurs impostures, & affoiblit leur autorité : & comme l'église étoit près du capitole & sa maison au delà, il passoit & repassoit souvent devant le capitole, & sa présence rendoit les idoles muettes. Les pontifes païens s'en apperçûrent & résolurent sa perte. Un jour comme ils avoient assemblé le peuple, & tenoient

un

un taureau prêt pour appaiſer leurs dieux par un ſacrifice: ils virent paſſer S. Saturnin, qui alloit à ſon ordinaire celebrer les divins offices. Voilà, dirent-ils, l'ennemi des dieux, & l'auteur de cette nouvelle religion: vangeons leur injure: qu'il ſacrifie ou qu'il meure. Ils l'environnent en foule & le traînent au capitole lui ſeul: car un prêtre & deux diacres qui l'accompagnoient s'enfuirent.

Comme on le preſſoit de ſacrifier, il dit à haute voix: Je ne connois qu'un Dieu, je ſçai que les vôtres ſont des demons: comment voulez-vous me faire craindre ceux que vous dites qui me craignent? Alors la multitude irritée prit le taureau, que l'on alloit ſacrifier. Ils l'entourent d'une corde, qu'ils laiſſent pendre par derriere & y attachent les pieds du ſaint: puis ils piquent le taureau avec des éguillons, & le pouſſent du haut de leur capitole en bas. A la deſcente des premiers degrez le ſaint eut la tête caſſée, & ſa cervelle ſe répandit: puis tout le reſte de ſon coprs fut déchiré. Le taureau ne laiſſa pas de le traîner, juſques à ce que la corde ſe rompît. Le corps y demeura, & fut enterré tout proche par le ſoin de deux femmes, qui le mirent dans une bierre de bois & dans une foſſe profonde, de peur que les païens n'achevaſſent de le diſſiper. Les autres chrétiens qui étoient en petit nombre, n'oſoient l'enſevelir: il n'y eut que ces deux femmes qui en eurent le courage. Le lieu où demeura le corps de S. Saturnin s'appelle encore le Taur. Depuis il en fut tiré & transferé dans l'égliſe bâtie en ſon honneur, par les ſoins de ſaint Exupere évêque de Toulouſe, environ cinquante ans après.

On peut croire auſſi, que la même perſecution emporta ſaint Denis premier évêque de Paris, envoïé en

même temps que S. Saturnin. La tradition constante est qu'il eut la tête tranchée avec un prêtre nommé Rustique & un diacre nommé Eleuthere, au lieu que nous nommons encore Montmartre, ou le Mont des Martyrs. On montre le cachot où il fut gardé à saint Denis de la Chartre ; & à saint Denis du Pas, le lieu où il fut tourmenté. Les reliques des trois martyrs sont gardées à la fameuse abbaïe de saint Denis en France. Les églises voisines de Meaux & de Senlis reconnoissent le même saint Denis pour leur fondateur. On rapporte à ce même temps de Valerien le martyr saint Ponce, dont les reliques sont à Nice en Provence : Saint Privat évêque de Mende, qui fut tué par les Allemands dans une irruption qu'ils firent, sous la conduite de Chroc leur roi ; & plusieurs autres martyrs dans les Gaules.

Martyr. R. 14. Mai. Martyr. 21. Aug. Greg. Turon. 1. hist. c. 31. 32.

XLVIII. S. Felix de Nole.

Acta mart. sinc. p. 258.

On peut aussi rapporter avec vraisemblance à cette persecution les dernieres souffrances de saint Felix de Nole. Son pere étoit Syrien nommé Hermias, qui vint s'établir en Italie à Nole, & laissa deux fils avec de grands biens, Hermias & Felix. Hermias demeura dans le monde : Felix se donna à Dieu, & fut ordonné lecteur dans ses premieres années ; puis exorciste, & enfin prêtre sous le vieillard Maxime évêque de Nole : qui l'aimoit comme son fils, & le destinoit pour être son successeur. La persecution aïant commencé sous Decius ou sous Gallus, l'évêque Maxime s'enfuit dans les lieux deserts. On chercha Felix comme le chef du troupeau, on le prit, on le mit en prison chargé de chaînes : on lui passa les pieds dans les entraves, & on sema la place de pots cassez, afin qu'il ne put reposer. Cependant l'évêque Maxime dans la montagne deserte où il s'étoit retiré, étoit prêt à perir de faim &

de froid ; couché ſur la terre, expoſé à toutes les injures de l'air, ſans aucune nourriture, accablé d'années, de triſteſſe & d'inquietude pour le ſalut de ſon troupeau. Mais Dieu ne l'abandonna pas.

Au milieu de la nuit un ange vint dans la priſon de Felix, l'éveilla par ſes paroles & par l'éclat de ſa lumiere. Felix croïoit d'abord que c'étoit un ſonge ; & diſoit que ſes chaînes les portes & les gardes l'empêchoient de ſuivre. L'ange lui commande de ſe lever : les fers tombent de ſes mains & de ſon cou, il tire ſes pieds des entraves, les portes s'ouvrent, les gardes demeurent endormis : il ſort, & par des chemins inconnus, il arrive juſques au lieu deſert où étoit le ſaint vieillard Maxime, prêt à rendre le dernier ſoupir. L'aïant reconnu, il l'embraſſe & le baiſe : mais il le trouve froid, ſans voix, ſans pouls, ſans mouvement : il reſtoit ſeulement un peu de reſpiration. Le plus preſſé étoit de lui donner quelque nourriture. Il cherche, il prie, & apperçoit enfin au-deſſus de ſa tête une grappe de raiſin penduë à des ronces ; il la prend, l'approche de la bouche du vieillard mourant, qui avoit déja les dents ſerrées, & ne ſentoit plus rien. Il écarte ſes lévres deſſéchées, preſſe la grappe, & en fait entrer le ſuc.

Le malade reprend un peu de vigueur ; la parole lui revient, il reconnoît Felix, & lui dit : Vous venez bien tard, il y a long-temps que Dieu m'avoit promis que vous viendriez à mon ſecours. L'état où vous me trouvez fait bien voir que je n'ai pas fui par la crainte de la mort : mais je me ſuis défié de la foibleſſe de mon corps : reportez-moi, je vous prie, à mon troupeau. Felix le charge auſſi-tôt ſur ſes épaules & le porte

chez lui. L'évêque étoit logé pauvrement, & n'avoit qu'une vieille femme pour tous domeſtiques. Felix frappe à la porte, la vieille s'éveille fort ſurpriſe, elle ouvre en tremblant, & reçoit ſon maître : qui en quittant Felix, lui met la main droite ſur la tête, en lui ſouhaitant toutes ſortes de benedictions. Felix s'en retourna dans ſa maiſon, où il demeura caché, juſques à ce que la perſecution fût finie.

Après quelque temps de paix la perſecution recommença, apparemment celle de Valerien; & l'on chercha encore Felix. On alla à ſa maiſon, mais il étoit dehors au milieu de la ville, accompagné à ſon ordinaire de pluſieurs amis, & inſtruiſant les fideles. Les perſecuteurs y vinrent, & l'aïant devant eux, ne le reconnurent point, enſorte qu'ils demandoient, où il étoit : ſoit que Dieu leur eût troublé la vûë, ou changé le viſage de Felix. Quelqu'un s'étant apperçû de leur mépriſe, les en avertit : ils retournerent ſur leurs pas, par où Felix avoit paſſé. Il entendit le bruit, & ſe cacha promptement dans une mazure, qui ſe trouva proche ; mais comme elle étoit ouverte, il eût été bien-tôt pris; ſi dans le moment une araignée n'eût fait ſa toile, qui ferma l'ouverture de ces ruines. Les perſecuteurs y étant venus, crurent qu'il y auroit de la folie à s'imaginer, qu'un homme eût pû paſſer par-là, ſans rompre une toile d'araignée, ou qu'elle eût pû être faite ſi promptement : ils chercherent Felix par tout ailleurs, & Dieu le ſauva par ce miracle.

Quand ils ſe furent retirez, Felix alla ſe cacher en un lieu écarté, dans une vieille cîterne ſéche ; & il y fut nourri par un autre miracle. Une femme conſacrée à Dieu logeoit tout proche, & ſans ſçavoir que Felix y

fût caché, elle apportoit du pain & d'autres viandes, qu'elle avoit préparées pour elle-même ; & les mettoit ſur le bord de la cîterne, ſans connoître ce qu'elle faiſoit : croïant au contraire les mettre dans ſa maiſon, & oubliant auſſi-tôt ce qu'elle avoit fait, & par où elle alloit ou revenoit. Felix demeura ſix mois dans cette cîterne : un puits voiſin lui fourniſſoit de l'eau ; mais il ſécha quelquefois, & la pluïe y ſuppléa. La perſecution étant finie, & la paix renduë à l'égliſe, il ſortit de ſa retraite par ordre de Dieu, & retourna à ſa patrie, où il fut reçû comme un homme revenu du ciel.

XLIX. Autres martyrs. *Acta ſinc. p. 253.*

A Ceſarée en Cappadoce un enfant nommé Cyrille montra une conſtance extraordinaire. Il nommoit toujours J. C. & ni les paroles, ni les coups ne pouvoient l'empêcher de ſe dire chrétien. Pluſieurs enfans de ſon âge ſe declaroient ſes ennemis ; ſon pere même le chaſſa de ſa maiſon, lui refuſant tout ſecours ; & quelques-uns loüoient & admiroient le pere. Le juge irrité contre Cyrille, ſe le fit amener par ſes officiers, & penſa d'abord l'épouvanter : mais il le trouva intrepide & n'eſtimant rien en comparaiſon de la foi. Mon enfant, dit-il, je te pardonne tes fautes : ton pere te recevra chez lui, tu peux joüir de ſes biens ; pourvû que tu ſois ſage, & que tu penſe à toi. Le bienheureux enfant dit : J'ai de la joïe de ſouffrir ces reproches, Dieu me recevra ; je ſuis bien aiſe d'être chaſſé de ma maiſon : j'en ai une plus grande : je ne crains point la mort pour acquerir une meilleure vie. Comme il parloit ainſi avec une vertu divine, on le fait lier publiquement comme pour le mener à la mort ; mais le juge avoit donné ordre que l'on ſe contentât de lui faire peur. Quand on lui rapporta, que l'enfant n'avoit point jetté de larmes, ni craint

le feu, où on le menaçoit de le jetter : il le rappella, & lui dit : Mon enfant, tu as vû le feu, tu as vû le glaive ; ſois ſage pour rentrer dans la maiſon & dans la fortune de ton pere. Cyrille répondit : Tyran, tu m'as fait grand tort de me rappeller : ton feu & ton glaive ſont inutiles : je vais à une grande maiſon & à des richeſſes plus excellentes : dépêche-moi promptement, afin que j'en joüiſſe. Les aſſiſtans pleuroient, l'entendant ainſi parler ; mais il leur diſoit : Vous devriez rire, & me conduire avec joïe au ſupplice : vous ne ſçavez pas quelle cité je vais habiter, ni quelle eſt mon eſperance. Il alla ainſi à la mort, & fut l'admiration de tous les habitans de Ceſarée en Cappadoce.

Euſ. 7. hiſt. c. 12. A Ceſarée de Paleſtine, trois hommes conſiderables Priſcus, Malcus & Alexandre ſouffrirent le martyre, dans cette perſecution de Valerien. Ils demeuroient à la campagne ; & d'abord s'accuſerent de lâcheté de meprifer une ſi belle occaſion d'acquerir la couronne du martyre. Puis aïant pris enſemble une réſolution ; ils s'en allerent à Ceſarée, ſe preſenterent au juge, & furent condamnez aux bêtes.

L. 8. Nicephore. *Acta ſinc. 244.* Il y avoit à Antioche un prêtre nommé Saprice & un laïque nommé Nicephore, qui s'aimoient comme deux freres. Après avoir vécu long-temps dans cette étroite amitié, ils ſe diviſerent & devinrent ſi ennemis, qu'ils évitoient même de ſe rencontrer dans la ruë. Nicephore revint à lui ; & faiſant reflexion que la haine eſt un vice diabolique : il pria de ſes amis d'aller trouver le prêtre Saprice, & de le prier de lui pardonner, & d'avoir égard à ſon repentir. Mais Saprice ne voulut point lui pardonner. Nicephore lui envoïa une ſeconde fois d'autres amis pour ſe reconcilier avec lui, & Saprice

ne voulut pas même les écouter. Nicephore pour la troiſiéme fois le fit prier par d'autres de ſes plus chers amis, de lui pardonner ſa faute : Saprice demeura dur & inflexible. Enfin Nicephore courut à la maiſon de Saprice, & ſe jetta à ſes pieds en lui diſant : Mon pere, pardonnez-moi pour Notre-Seigneur. Mais le prêtre endurci ne voulut point ſe reconcilier.

Cependant la perſecution vint tout d'un coup : Saprice fut pris & preſenté au gouverneur, qui lui demanda ſon nom, & enſuite de quelle race il étoit. Je ſuis chrétien, dit Saprice. Clerc ou laïque ? dit le gouverneur ; Saprice dit : J'ai le rang de prêtre. Le gouverneur dit : Les empereurs nos maîtres Valerien & Gallien ont ordonné que ceux qui ſe diroient chrétiens ſacrifieroient aux dieux immortels, ſous peine des tourmens & de la mort ? Saprice répondit : Nous autres chrétiens, nous avons pour roi J. C. qui eſt le vrai Dieu créateur du ciel & de la terre, periſſent les idoles qui ne peuvent faire ni bien, ni mal. Le gouverneur irrité le fit jetter dans un preſſoir où il fut cruellement tourmenté pendant long-temps : & comme il demeuroit ferme, enfin il le condamna à perdre la tête. *V. Gallon. cruci. mart. p. 36.*

Nicephore aïant appris qu'on le menoit au ſupplice, courut au-devant de lui, & ſe jetta à ſes pieds, en diſant : Martyr de J. C. pardonnez-moi ſi je vous ai offenſé. Saprice ne lui répondit rien. Nicephore le prévint encore dans une autre ruë, avant qu'il ſortît de la ville & lui dit : Je vous prie, martyr de J. C. faites-moi grace, & me pardonnez l'offenſe, que je vous ai faite par foibleſſe humaine. Vous allez recevoir la couronne des mains du Seigneur, que vous avez confeſſé. Mais Saprice demeura dans ſon endurciſſement ſans vouloir lui répondre : en ſorte que les bourreaux mêmes diſoient à Nicephore :

Nous n'avons jamais vû un ſi ſot homme que toi. Il va perdre la tête & tu lui demande grace. Nicephore leur dit : Vous ne ſçavez pas ce que je demande au confeſſeur de J.C. Dieu le ſçait Etant arrivé au lieu où Saprice devoit être executé, il lui dit encore. Il eſt écrit : Demandez & on vous donnera, & le reſte. Mais il ne put fléchir la dureté de Saprice : que Dieu en punit, & le priva de ſa grace.

Matt. 7. 7.

Les bourreaux lui dirent : Mets toi à genoux, pour avoir la tête coupée. Pourquoi ? dit Saprice. Parce, dirent-ils, que tu n'as pas voulu ſacrifier, & que tu as mépriſé l'ordonnance des empereurs, pour un homme que l'on nomme Chriſt. Saprice leur dit: Ne me frappez pas; je fais ce qu'ordonnent les empereurs & je ſacrifie aux dieux. Alors Nicephore lui dit : Non, mon frere, n'apoſtaſiez pas, & ne renoncez pas à N.S.J.C. Ne perdez pas la couronne que vous avez gagnée par tant de tourmens? Mais Saprice ne l'écouta point. Nicephore le voïant perdu, dit aux bourreaux : Je ſuis chrétien, & je crois au nom de N.S.J.C. que celui-ci a renoncé : faites-moi donc mourir. Ils n'oſoient le frapper ſans l'ordre du gouverneur, mais ils s'etonnoient, qu'il ſe livrât lui-même à la mort. Car il diſoit : Je ſuis chrétien, & je ne ſacrifie point à vos dieux. Un des bourreaux courut au gouverneur, & lui dit : Saprice a promis de ſacrifier aux dieux : mais il y en a là un autre, qui veut mourir pour Chriſt, & qui crie en diſant hadiment : Je ſuis chrétien, je ne ſacrifie point à vos dieux, & n'obéïs point aux ordonnances de vos empereurs. Le gouverneur le condamna, en diſant : S'il eſt ainſi, qu'il meure par le glaive. Suivant cet ordre Nicephore eut la tête coupée ; & reçut la couronne du martyre, pour recompenſe de ſa foi en J.C. de ſa charité envers le prochain & de ſon humilité.

L'em-

L'empereur Valerien avoit déja regné ſix ans avec ſon fils Gallien : lorſque voïant ſes affaires en mauvais état dans l'Orient il voulut acheter la paix de Sapor roi de Perſe en lui donnant de l'argent. Sapor refuſa de traiter avec d'autres qu'avec l'empereur lui-même. Il alla imprudemment à la conference peu accompagné, & fut pris par le roi de Perſe, qui le tint en captivité le reſte de ſes jours, & ne voulut jamais le rendre, quelque priere que lui en fiſſent les rois voiſins. Sapor faiſoit amener Valerien quand il vouloit monter à cheval, & lui mettoit le pied ſur le col, pour lui ſervir d'étrier : & enfin il le fit écorcher & ſaler. Sa peau fut teinte en rouge & gardée dans un temple, pour la montrer dans la ſuite aux ambaſſadeurs Romains. Les payens s'étonnoient de ſon malheur, cas ils le comptoient entre les meilleurs empereurs : mais les chrétiens reconnoiſſoient la vengeance divine, pour punir la perſecution. Valerien fut pris la ſeptiéme année de ſon regne, 259. de J. C. & vecut encore dix ans dans ſa captivité. Son fils Gallien qui avoit regné ſept années avec lui, en regna encore huit, & en tout quinze.

II. Valerien pris par les Perſes Gallien empereur. *Sozim. p. 650. an. 259.*

Trebell. in Valeſ. Oroſ. VII. c. 22.

Mais ſon regne ne fut pas paiſible ; & après la priſe de Valerien il s'éleva pluſieurs tyrans. Macrien & Baliſte recueillirent les débris de l'armée & conſulterent qui ils reconnoîtroient empereur : car ils comptoient pour rien Gallien qui étoit à Rome & negligeoit toutes choſes. On reconnut pour empereur Macrien le pere avec ſes deux fils Macrien & Quietus : & les deux Macriens marcherent contre Gallien, laiſſant en Orient Baliſte & Quietus. Macrien craignoit Valens proconſul d'Achaïe, & envoïa Piſon pour le tuer : mais Piſon trouva que Valens avoit pris l'empire, & ſe retira en Theſſalie, où aïant auſſi pris la pourpre il fut tué. Au-

Constant. epiſt. ad Ss. c. 24. Lactant. de mort. c. 5. Pagi. an. 259. n. 6.

Chron. paſc. an. 260. p. 272. Aurel. Victor. epit. Trebell. in Gall. init.

reolus qui commandoit l'armée d'Illyrie fut auſſi reconnu empereur ; & Macrien étant venu aux mains avec lui, fut tué la neuviéme année de Gallien, qui étoit conſul la quatriéme fois avec Voluſien : c'étoit l'an 261. de J. C. Emilien préfet d'Egypte y prit auſſi le titre d'empereur, & Poſthume dans les Gaules. On compte juſques à trente tyrans, qui ſe diſoient alors empereurs des Romains. Odenat roi de Palmyre aïant appris la mort de Macrien, fit auſſi mourir Quietus & Baliſte : ainſi Macrien qui avoit été auteur de la perſecution, perit avec toute ſa race.

Pagi. an. 261.

Depuis que Gallien regna ſeul, la perſecution ceſſa ; & on ne voit pas que de ſon chef il fut grand ennemi des chrétiens, quoique d'ailleurs fort cruel. Il révoqua même par des ordonnances expreſſes celles qui avoient été faites contre les chrétiens. Voici celle qu'il envoïa à Alexandrie. L'empereur ceſar Publius-Licinius-Gallus, pieux, heureux, auguſte ; à Denis, à Pinnas, à Demetrius & aux autres évêques : J'ai ordonné que l'effet de ma grace s'étendît par tout le monde, en ſorte que l'on ſe retire des lieux conſacrez à la religion ; & que vous puiſſiez vous ſervir de la forme de mon reſcrit, ſans que perſonne vous trouble : & il y a déja long-temps que j'ai accordé ce que vous pouvez maintenant executer librement : c'eſt pourquoi Aurelius Cyrenius intendant general obſerve le reſcrit que j'ai donné. Il y avoit une autre ordonnance adreſſée à d'autres évêques, qui leur permettoit de reprendre les places des cimetieres.

Euſ. VII. *hiſt. c.* 13.

La paix étant renduë à l'égliſe, S. Felix retourna à Nole, & y fut reçû comme un homme revenu du ciel, L'évêque Maxime étoit mort après une longue vie ; & & tout le peuple demandoit pour paſteur Felix, qui avoit

Paulin. Nat. VI. *v.* 215.

le titre de confeſſeur & le talent de la parole, & menoit une vie exemplaire. Mais il ceda l'honneur de l'épiſcopat à un vieillard nommé Quintus : parce qu'il avoit été ordonné prêtre avant lui, quoique la difference ne fût que de ſept jours : ce qui marque qu'en ces temps-là les ordinations n'étoient pas encore attachées à certains temps, & qu'on pouvoit les faire tous les dimanches. L'évêque Quintus en recompenſe honoroit Felix comme s'il eût été ſon ſuperieur, & lui laiſſoit le miniſtere de la parole.

Saint Felix avoit herité de ſon pere de grands biens, en maiſons & en fonds de terre. Il les avoit perdus étant proſcrit pendant la perſecution : mais alors il ne tenoit qu'à lui de les redemander en juſtice. Il aima mieux ſuivre le conſeil de S. Paul & abandonner ſon droit pour ſe tenir à ce qui étoit le plus édifiant. Pluſieurs le fatiguoient pour lui perſuader de ſe faire rendre ſes biens : entre les autres une veuve riche & pieuſe nommée Archelaïs, avec laquelle il etoit lié d'une amitié ſainte. Elle lui faiſoit ſouvent des reproches de ce qu'il négligeoit ſon bien, dans lequel il pouvoit rentrer facilement, & dont il feroit des aumônes qui lui produiroient un grand merite devant Dieu. Souvent même elle lui offroit des preſens. Felix demeuroit tranquille & rioit de ſes empreſſemens de femme, ne voulant être riche que de la grace de J. C. & des biens éternels. Il prit donc à loïer un jardin contenant trois *jugeres*, c'eſt-à-dire, environ un arpent & demi d'une terre maigre, le cultivoit de ſes mains, & partageoit avec les pauvres les herbes qu'il en recueilloit ; ne reſervant rien pour le lendemain. Il n'avoit point de valet, ne portoit qu'un habit, & ſouvent le changeoit contre celui de quelque pauvre, ou lui en donnoit un meilleur que celui qu'il portoit lui-

I. Cor. VI. 12.

même. Il acheva ainſi ſa vie dans une heureuſe vieilleſſe, & fut enterré hors la ville avec un grand concours de peuple : mais le temps encore expoſé aux perſecutions, fut cauſe que d'abord on ne fit qu'un bâtiment pauvre & petit pour ſa ſepulture. Dans la ſuite on y éleva une égliſe magnifique.

L. II. Martyre de S. Marin. *Euſeb.* VIII. *c.* 15.

Quoique l'empereur Gallien eut rendu la paix à toutes les égliſes, Marin homme diſtingué par ſa naiſſance & par ſes richeſſes, & qui avoit un rang conſiderable entre les officiers du gouverneur, ſouffrit le martyre à Ceſarée en Paleſtine. Il devoit ſelon l'ordre arriver à une place de centurion qui étoit vacante, & étoit prêt à l'obtenir, lorſqu'un autre ſe preſenta au tribunal, & dit que ſuivant les loix il n'étoit pas permis à Marin d'arriver à cette charge parce qu'il étoit chrétien, & ne ſacrifioit point aux empereurs : mais que lui qui l'accuſoit devoit l'avoir ſelon ſon rang. Le gouverneur de Paleſtine qui ſe nommoit Achée, demanda à Marin de quel ſentiment il étoit ; il confeſſa conſtamment qu'il étoit chrétien, & le juge lui donna trois heures de temps, pour conſiderer ce qu'il avoit à faire. Comme il ſe fut retiré du tribunal, l'évêque Theotecne l'aborda, & s'entretenant avec lui, le prit par la main & le mena à l'égliſe. Il le fit entrer juſques dans le ſanctuaire, & aïant un peu détourné ſon manteau, il lui montra l'épée qu'il portoit au côté, & en même temps lui preſenta le livre des ſaints évangiles, lui diſant de choiſir ce qu'il aimoit le mieux des deux. Marin ſans heſiter étendit la main droite, & prit le livre ſacré. Attachez-vous donc lui dit Theotecne, attachez-vous à Dieu, il vous fortifiera, & vous obtiendrez ce que vous avez choiſi : allez en paix. Comme il ſortit de l'égliſe, le crieur l'appelloit pour comparoître devant le juge, car le terme préfix étoit paſſé. Il ſe

preſenta au tribunal, & aïant témoigné ſa foi encore plus hardiment : il fut auſſi-tôt emmené en l'état où il étoit, & executé à mort.

Aſturius eut ſoin de ſa ſepulture, c'étoit un patrice Romain, qui avoit eu la faveur des empereurs, & qui étoit connu de tout le monde, à cauſe de ſa naiſſance & de ſes grands biens. Il ſe trouva preſent au martyre de ſaint Marin, & quoiqu'il fût vêtu magnifiquement, il prit le corps ſur ſes épaules, l'enſevelit richement, & l'enterra comme il convenoit. On racontoit mille autres exemples de la vertu d'Aſturius, & entre autres ce miracle. Auprès de Ceſarée de Philippe ſont les ſources du Jourdain qui ſortent du mont Paneas. Dans une de ces fontaines, qu'ils appelloient la coupe, à cauſe de la rondeur du baſſin, les païens prétendoient qu'il ſe faiſoit un miracle : car on y jettoit une victime qui ne paroiſſoit plus enſuite. Aſturius s'étant une fois trouvé à cette ceremonie, eut pitié de l'erreur de ce peuple ; & levant les yeux au ciel, il pria Dieu par Jeſus-Chriſt de découvrir l'impoſture du démon. Si-tôt qu'il eut fait ſa priere, la victime revint ſur l'eau de la fontaine, & il ne fut plus parlé depuis de ce faux miracle. Theotecne diſciple d'Origene, étoit alors évêque de Ceſarée en Paleſtine : aïant ſuccedé à Domne, qui avoit tenu ce ſiege pendant peu de temps après Theoctiſte. Hymenée étoit évêque de Jeruſalem après la mort de Mazabane.

Euſeb. VII. *c.* 16.

Euſeb. VII. *c.* 17.

Euſeb. VII. *c.* 14.

Emilien préfet d'Egypte y prit le titre d'empereur malgré lui : étant contraint de prendre parti dans une ſédition, qui avoit commencé par une querelle particuliere d'un eſclave du curateur d'Alexandrie, avec un ſoldat. L'eſclave diſoit que ſes ſouliers étoient meilleurs que ceux du ſoldat ; il fut battu, le peuple y prit

LIII. Charité des Chrétiens d'Alexandrie.

interêt : car il n'en falloit pas davantage pour mettre en fureur la populace d'Alexandrie. Cette ſédition fut ſi violente qu'il n'y avoit point de commerce d'un quartier de la ville à l'autre. L'évêque S. Denis y étoit revenu de ſon exil, lorſque la paix avoit été renduë à l'égliſe : mais il étoit obligé d'écrire aux fideles de la ville même dans la fête de pâques, comme s'il eût été fort éloigné. Il étoit plus facile d'écrire & d'avoir réponſe d'Orient en Occident, que d'Alexandrie à Alexandrie : il y avoit plûs de peril dans les ruës de la ville, que dans les déſerts ; le port étoit ſouvent plein de ſang. C'eſt ainſi que S. Denis lui-même en parle à un évêque d'Egyte, nommé Hierax.

Trebell. in Æmil. 21. n. 30. tyran. p. 19. Euſ. VII. hiſt. c. 21.

Alexandrie fut auſſi affligée de famine, parce qu'Emilien ſe rendit maître des greniers publics ; & la guerre avec la famine y attirerent peu de temps après la peſte. Cependant l'empereur Gallien envoïa Theodote en Egypte avec des troupes ; & enfin Emilien fut pris & étranglé dans la priſon.

Trebel. ibid.

Pendant que la peſte étoit à Alexandrie, comme la fête de pâques approchoit, S. Denis écrivit une lettre aux fideles, où il marquoit le triſte état de la ville. Pour les autres hommes, dit-il, c'eſt-à-dire, pour ceux qui ne ſont pas chrétiens, il ne ſembleroit pas que le temps fût propre à celebrer une fête en l'état où ſont les choſes : ce n'eſt que deüil, tous ſont affligez, la ville retentit de gemiſſemens, il n'y a point de maiſon qui n'ait quelque mort. Et ils le meritent bien : ils nous ont chaſſez, & nous ſommes les ſeuls, qui étant pourſuivis de tout le monde juſques à la mort, n'avons pas laiſſé de celebrer la fête : le lieu où chacun de nous ſe trouvoit dans cette oppreſſion, lui ſervoit de lieu d'aſſemblée ; la campagne, le deſert, un vaiſſeau, une hô-

Euſ. VII. c. 22.

tellerie, une priſon ; & ceux qui ont celebré la fête la plus joïeuſe, ſont les martyrs admis au banquet celeſte. Il dit enſuite que cette maladie étoit pour les païens la plus cruelle de toutes les calamitez, & pour les chrétiens un exercice & une épreuve : puis il ajoute : La plûpart de nos freres par l'excès de leur charité, ne ſe ſont point épargnez. Ils ont été les uns après les autres viſiter les malades, ſans précaution, & les ont conſolez & ſervis aſſiduëment, s'attirant volontiers la maladie : de ſorte que pluſieurs en guériſſant les autres ſont morts eux-mêmes. Les meilleurs de nos freres s'en ſont allez de la ſorte, quelques prêtres, quelques diacres, & les laïques les plus eſtimez ; & on a jugé que ce genre de mort ne differoit en rien du martyre. Ils ont pris les corps de ces ſaints entre leurs bras, leur ont nettoïé les yeux & fermé la bouche, les ont emportez ſur leurs épaules, ſans craindre de les toucher & de s'y joindre de ſi près : ils les ont étendus, lavez, habillez, & peu de temps après ils ont eu le même ſort, mais ceux qui reſtent ſuccedent toujours aux autres. Les païens font tout le contraire. Dès le commencement de la maladie, ils s'éloignent & fuïent ceux qu'ils aimoient le plus : ils les jettent dans les ruës demimorts, ils laiſſent les corps ſans ſepulture comme du fumier, tant ils craignent de gagner la maladie mortelle, que toutefois il n'eſt pas facile d'éviter quelque artifice qu'ils emploïent. Ainſi parloit ſaint Denis d'Alexandrie : L'égliſe honore encore comme martyrs ceux que la charité fit mourir à l'occaſion de cette peſte. *Martyrol. 28. Febr.*

Ce fut apparemment dans ce temps de trouble, que S Denis d'Alexandrie fut accuſé auprès du pape ſaint Denis, d'avoir écrit que le Fils de Dieu étoit une créa-

LIV. Doctrine de S. Denis d'Alexandrie ſur la Trinité.

ture & un ouvrage d'une autre ſubſtance que le Pere. Dans la lettre à Euphranor & à Ammonius, combattant l'erreur de Sabellius, & voulant montrer par le chemin le plus court la diſtinction des perſonnes divines : il inſiſtoit ſur ce qui convient au Fils de Dieu comme homme, par exemple, qu'il eſt fidele à celui qui l'a fait, & qu'il a été fait plus excellent que les anges, & principalement ſur ce que J. C. dit lui-même : Je ſuis la vigne, & mon pere le vigneron. Car comme il eſt impoſſible, que le même ſoit le vigneron & la vigne, l'ouvrier & l'ouvrage qui eſt fait : il prouvoit clairement, que Dieu le Pere & Jeſus-Chriſt ne ſont pas la même perſonne. Cependant quelques fideles bien inſtruits de la foi, aïant lû ces paroles, & ne s'étant point enquis de ſaint Denis lui-même comment il les entendoit, allerent à Rome, & le denoncerent au pape. Le pape aſſembla un concile, qui déſapprouva la doctrine attribuée à ſaint Denis d'Alexandrie ; & le pape lui écrivit ſuivant l'avis de tous, le priant d'éclaircir les points dont il étoit accuſé. Et en même temps le pape écrivit auſſi un traité où il condamnoit également les deux erreurs oppoſées ; celle de Sabellius & celle que l'on attribuoit à ſaint Denis, de dire que le Verbe de Dieu étoit ſa créature & ſon ouvrage. Saint Denis d'Alexandrie répondit auſſi-tôt par un ouvrage diviſé en trois livres, qu'il intitula : Réfutation & apologie, & l'accompagna d'une lettre au pape, à qui il l'adreſſoit.

Sup. n. 35. Athan de ſent. Dion. p. 518. Heb. 1. 4.

Athan. ibid. & de ſynod. p. 918.

Euſeb. VII. hiſt. c. 26.

Athan. de ſent. p. 561. C.

Dans le premier livre il diſoit ces paroles : Quand j'ai dit qu'il y a des choſes que l'on conçoit comme produites & faites ; j'en ai raporté des exemples en paſſant comme des choſes moins importantes. Car, ai je dit : Ni la plante n'eſt de même nature que celui qui la culti-

ve,

ve, ni la barque n'eſt ſemblable au charpentier. Mais enſuite je me ſuis arrêté à ce qui vient mieux au ſujet : je me ſuis étendu davantage ſur les exemples plus veritables ; & j'en ai cherché pluſieurs de diverſes ſortes, que je vous ai écrits dans une autre lettre. Par où j'ai convaincu de fauſſeté l'accuſation que l'on a formée contre moi ; comme ſi je diſois que J. C. n'eſt pas conſubſtantiel à Dieu. Car bien que je diſe, que je n'ai trouvé ni lû ce mot en aucun endroit des écritures divines ; toutefois mes preuves ſuivantes qu'ils ont paſſées ſous ſilence, ne s'éloignent pas de ce ſens. Car j'ai apporté l'exemple de la generation humaine, où ſans doute l'un & l'autre eſt de même nature : en diſant que les peres ne ſont autres que les enfans qu'en ce qu'ils ne ſont pas eux-mêmes les enfans. Je ne puis montrer la lettre, comme j'ai déja dit, à cauſe des circonſtances preſentes; autrement je vous en envoïerois les propres paroles, ou plûtôt la copie entiere : & je le ferai quand j'en aurai la commodité. Mais je me ſouviens bien que j'ai apporté pluſieurs comparaiſons de choſes de même nature. Car j'ai dit qu'une plante qui vient d'une ſemence ou d'une racine, eſt autre que ce qui la produit ; & toutefois demeure abſolument de même nature. Qu'un fleuve qui coule d'une ſource, prend une autre figure & un autre nom ; car on ne nomme point la ſource fleuve, le fleuve ſource ; cependant tous les deux ſubſiſtent ; la ſource eſt comme le pere ; & le fleuve eſt l'eau qui vient de la ſource. Ces circonſtances fâcheuſes qui empêchoient ſaint Denis d'envoïer à Rome la copie de ſa lettre, ſemblent marquer un temps auquel il étoit hors de chez lui & n'avoit pas ſes papiers ; comme le temps de la guerre d'Emilien, ou ſon exil pendant la perſecution. Il faut bien remarquer ici le mot de *conſubſtan-*

tiel dont il ſe ſert, & qui fut enſuite conſacrée par la déciſion du concile de Nicée.

Athan. de ſent. p. 559. D.

Dans le premier livre il diſoit encore : que Dieu n'a jamais été ſans être pere, & que J. C. a toujours été Verbe, ſageſſe & vertu : car Dieu ne les a pas engendrées après avoir été ſans elles. Mais il diſoit, que le Fils n'eſt pas de lui-même, & qu'il tient l'être de ſon pere. Et enſuite : Etant la ſplendeur de la lumiere éternelle, il faut auſſi qu'il ſoit éternel ; puiſque la lumiere eſt toujours, il eſt clair que la ſplendeur eſt toujours auſſi ; car c'eſt par ſa ſplendeur que l'on entend qu'il eſt la lumiere, & une lumiere ne peut être ſans éclairer. Revenons aux comparaiſons. Si le ſoleil eſt, la ſplendeur eſt, le jour eſt ; ſi l'un & l'autre manque, il n'y a point de ſoleil. Si donc le ſoleil étoit éternel, le jour ne ceſſeroit point ; mais parce qu'il ne l'eſt pas, le jour commence & finit avec lui. Or Dieu eſt une lumiere éternelle, qui n'a point commencé, & ne finira jamais ; il a donc une ſplendeur éternelle, qui eſt toujours avec lui, & eſt toujours engendrée, procedant de lui ſans commencement. C'eſt cette ſageſſe qui dit : Je ſuis celle avec qui il ſe plaiſoit ; & tous les jours je me réjoüiſſois devant ſa face en tout temps. Il ajoutoit enſuite : Le Pere donc étant éternel, le Fils auſſi eſt éternel, & lumiere de lumiere ; car s'il y a un Pere, il y a un Fils ; s'il n'y avoit point de Fils, comment & de qui ſeroit-il Pere ? mais l'un & l'autre eſt, & eſt toujours.

Prov. VIII. 30. Gr.

Athan. de ſent. p. 561. A.

Dans le ſecond livre, S. Denis répondoit au reproche que l'on lui faiſoit, de parler du Pere ſans nommer le Fils, & de parler du Fils ſans nommer le Pere ; de les diviſer ainſi, & les éloigner l'un de l'autre. Il diſoit : Chacun des noms que j'ai dit eſt inſeparable : J'ai

nommé le Pere, & avant que de parler du Fils, je l'ai marqué dans le Pere. J'ai nommé le Fils quand je n'aurois pas parlé du Pere, on l'a déja compris dans le Fils. J'ai ajouté le S. Eſprit ; mais en même temps j'ai ajouté d'où & par qui il eſt venu. Mais ils ne ſçavent pas, que le Pere ne peut être ſeparé du Fils, en tant que Pere ; car ce nom établit en même temps la liaiſon. Le Fils non plus ne peut être ſeparé du Pere ; car le nom du Pere montre l'union ; & l'eſprit eſt entre leurs mains, puiſqu'il ne peut être ſans celui qui l'envoïe, & ſans celui qui le porte. Comment donc en me ſervant de ces noms, peut-on penſer que je les diviſe, ou que je les ſépare l'un de l'autre ? Et un peu après : Ainſi nous étendons l'unité indiviſible à la trinité : & nous renfermons la trinité dans l'unité, ſans la diminuer. Il diſoit encore : Si quelqu'un de mes calomniateurs, parce que j'ai dit que Dieu eſt l'auteur & l'ouvrier de toutes choſes, croit que je diſe qu'il l'eſt auſſi de J. C. qu'il prenne garde que je l'ai nommé Pere auparavant : en quoi le Fils eſt auſſi marqué par avance. Car après avoir nommé le Pere auteur, j'ai ajouté : Et il n'eſt pas Pere des choſes dont il eſt auteur, ſi on entend proprement le Pere qui a engendré : car nous prouverons dans la ſuite l'étenduë du nom du Pere. Le Pere non plus n'eſt pas auteur, ſi on n'attribuë ce nom qu'aux ouvriers ; car chez les Grecs les ſçavans ſont nommez poëtes, c'eſt-à-dire, auteurs de leurs diſcours.

Athan. de ſent. p. 563. D.

Il diſoit encore : Notre penſée pouſſe la parole de ſon fonds, ſuivant cette expreſſion du prophete. Mon cœur a pouſſé une bonne parole : & chacune eſt diſtinguée de l'autre, aïant un lieu propre & ſeparé ; l'une dans le cœur, l'autre ſur la langue : toutefois elles ne ſont pas éloignées, & ne peuvent être l'une ſans l'autre :

Athan. p. 563. D. Pſ. 44.

car la penſée n'eſt point ſans la parole, ni la parole ſans la penſée ; mais la penſée fait la parole, en laquelle elle paroît ; & la parole montre la penſée, en laquelle elle eſt. La penſée eſt comme une parole cachée au-dedans, & la parole une penſée qui ſe produit au-dehors ; la penſée paſſe dans la parole, & la parole communique la penſée aux auditeurs. L'une eſt comme le pere ; ſçavoir la penſée qui eſt d'elle-même : l'autre comme le fils, ſçavoir la parole : puiſqu'il eſt impoſſible qu'elle ſoit avant la penſée, ni qu'étant avec elle, elle vienne dehors. Ainſi le Pere étant la grande penſée, la penſée univerſelle, a pour premier interprete & premier ange ſon Fils le Verbe. Et ailleurs : La penſée qui ſort par la bouche, eſt autre que celle qui eſt dans le cœur. Car celle-ci aïant envoïé l'autre, demeure telle qu'elle étoit, & celle-là étant envoïée, s'envole & va par tout L'une eſt dans l'autre, & toutefois diſtinguée de l'autre : elles ſont un, quoiqu'elles ſoient deux. C'eſt ainſi qu'il a été dit, que le Pere & le Fils ſont un, & qu'ils ſont l'un dans l'autre. Il diſoit encore : Au commencement étoit la parole : mais la parole n'eſt pas celui qui l'a proferée ; car la parole étoit en Dieu. Le Seigneur eſt la ſageſſe engendrée : donc celui qui a produit la ſageſſe n'étoit pas la ſageſſe : car, dit-elle, j'étois celle en qui il ſe plaiſoit. Il finiſſoit le ſecond livre par cette formule de louange, qu'il diſoit avoir reçûë de ſes anciens. A Dieu le Pere & au Fils N. S. J. C. avec le S. Eſprit, gloire & puiſſance dans les ſiecles des ſiecles. Amen. Il diſoit encore : La vie a engendré la vie : c'eſt comme un fleuve qui a coulé d'une ſource ; & une lumiere éclatante allumée d'une lumiere qui ne s'éteint point. C'eſt ainſi que S. Denis évêque d'Alexandrie expliquoit le myſtere de la Trinité dans ſon Apologie ;

Athan. p. 565. C.

Baſil. ad Amp. de ſp. S. c. 29. p. 218. B.

& c'eſt ce qui nous en reſte. Il ſe juſtifia pleinement des erreurs qu'on lui imputoit, & demeura dans l'égliſe & dans ſa dignité. *Athan. 550. D.*

LV. Traité de ſaint Denis d'Alexandrie contre les Millenaires.

Depuis long-temps l'erreur des Millenaires étoit établie en Egypte. Leur principal auteur avoit été l'évêque Nepos, qui prenant trop judaïquement les promeſſes des ſaintes écritures, diſoit que J. C. regneroit ſur la terre pendant mille ans, & que pendant ce temps, les Saints joüiroient de tous les plaiſirs du corps. Il ſe fondoit principalement ſur l'Apocalypſe de ſaint Jean; & avoit écrit un traité ſur ce ſujet, intitulé : Réfutation des allegoriſtes. S. Denis d'Alexandrie y répondit par un traité qu'il intitula : Des promeſſes; & qu'il diviſa en deux livres. Car quoique Nepos fût mort, pluſieurs ſuivoient avec attachement ſon opinion. S. Denis diſoit dans le ſecond livre de ſon traité : *Euſ. VII. hiſt. c. 24.*

En pluſieurs autres choſes, je reçois Nepos, & je l'aime à cauſe de ſa foi, de ſon affection au travail, de ſon étude de l'écriture, & des cantiques qu'il a compoſez, dont pluſieurs de nos freres reçoivent encore à preſent de la conſolation; j'ai encore plus de reſpect pour lui, parce qu'il n'eſt plus au monde : mais j'aime & j'honore la verité par deſſus tout. S'il étoit preſent & n'enſeignoit que de parole, la ſimple converſation ſuffiroit pour le convaincre par des queſtions & des réponſes : mais il reſte un écrit qui ſemble à quelques-uns très-convaincant : & il y a des docteurs qui ne comptant pour rien la loi & les prophetes, & ſans s'attacher ni aux évangiles ni aux épitres des apôtres, prêchent la doctrine de cet écrit, comme un grand myſtere. Ils ne permettent point aux plus ſimples d'entre nos freres, d'avoir des penſées hautes du glorieux avenement de N. S. ni de notre réſurrection & de notre reſſemblance

avec lui : mais ils leur perſuadent de n'en eſperer dans le roïaume de Dieu que des choſes petites, periſſables & ſemblables à celles de la vie préſente. C'eſt ce qui nous oblige à parler à Nepos, comme s'il étoit preſent. Il diſoit enſuite :

Etant dans le canton d'Arſinoé, où comme vous ſçavez, cette doctrine a eu cours depuis long-temps, juſqu'à faire des ſchiſmes dans les égliſes : j'aſſemblai les prêtres & les docteurs des freres, qui ſont dans les bourgades ; & en preſence de ceux qui voulurent s'y trouver, je les excitai à examiner publiquement cette matiere. Ils propoſoient ce livre comme une fortereſſe invincible. Je m'aſſis donc avec eux trois jours de ſuite, depuis le matin juſqu'au ſoir ; & je tâchai d'examiner cet écrit. Là j'admirai extraordinairement la ſolidité de ces freres, leur amour pour la verité, leur facilité à me ſuivre, leur intelligence : avec quel ordre & quelle douceur nous faiſions les queſtions & les objections : comment nous convenions de pluſieurs points, ſans vouloir ſoutenir en toute maniere & avec convention, ce que nous avions une fois jugé vrai, ſi nous le trouvions tel en effet, & ſans éluder les objections. Nous faiſions bien nos efforts pour appuïer nos ſentimens ; mais s'ils étoient détruits par raiſon, nous en changions & n'avions point honte de l'avoüer : nous recevions ſans diſſimulation & avec des cœurs ſimples devant Dieu ce qui étoit établi par les ſaintes écritures. Enfin Coracion, qui étoit le chef & le docteur de cette opinion, nous proteſta en préſence de tous les freres, qu'il ne s'y arrêteroit plus : qu'il ne l'enſeigneroit, n'en parleroit, ni n'en feroit aucune mention ; & tous les freres qui étoient preſens, ſe réjoüirent de cette conformité de ſentimens. Rare exemple d'une diſpute vraïement chrétienne.

Dans ce même ouvrage, S. Denis d'Alexandrie traitoit de l'autorité de l'Apocalypſe, qui étoit le principal fondement des Millenaires. Il dit que quelques-uns de leurs prédeceſſeurs la rejettoient entierement, comme portant un faux titre, & étant l'ouvrage de l'hereſiarque Cerinthe. Pour moi, dit-il, je n'oſe rejetter ce livre, dont pluſieurs de nos freres font tant de cas: mais j'eſtime qu'il eſt au-deſſus de ma capacité; & je ſoupçonne qu'il contient une doctrine cachée & merveilleuſe. Car quoique je ne l'entende pas, je me doute que ſes paroles enferment un ſens plus profond; & je ne les meſure pas par ma raiſon particuliere: je donne plus à la foi; & loin de condamner ce que je n'entends pas, ce m'eſt plûtôt une raiſon pour l'admirer. Or quoiqu'il convînt que l'auteur de ce livre étoit un ſaint & un homme inſpiré de Dieu, il ne croïoit pas toutefois que ce fût S. Jean l'évangeliſte. Car, dit-il, je crois qu'il y en a eu pluſieurs de même nom que Jean l'apôtre, qui ont été excitez à prendre ce nom, par l'amour qu'ils portoient à ſa perſonne, l'admiration & l'émulation de ſes vertus, & le deſir d'être aimez du Seigneur comme lui: ainſi nous y voïons que les enfans des fideles portent ſouvent les noms de Pierre & de Paul. Les raiſons de S. Denis, pour montrer que l'auteur de l'Apocalypſe n'eſt pas S. Jean l'apotre, ſont tirées la plûpart de la difference du ſtyle; mais ſon opinion ſur ce point n'a pas été ſuivie; & toute l'égliſe catholique a reconnu le livre de l'Apocalypſe, non ſeulement pour écriture canonique, mais pour l'ouvrage de S. Jean l'apôtre.

LVI. Epitre canonique de S. Denis d'Alexandrie. *conc. tom. 1. p. 832.*

De tous les écrits de S. Denis d'Alexandrie, le ſeul qui nous reſte entier & indubitable, eſt la lettre canonique à l'évêque Baſilide, qui l'avoit conſulté ſur pluſieurs points de diſcipline. Le premier, de ſçavoir à quel-

le heure on pouvoit rompre le jeûne le jour de pâques. Quelques-uns disoient qu'il falloit attendre le chant du coq, après avoir passé tout le samedi sans manger : & tel étoit l'usage de Rome. Les Egyptiens mangeoient plûtôt, & quelques-uns dès le soir du samedi. S. Denis répond : Il est certain que l'on ne doit commencer la fête & la joïe pascale, qu'au temps de la résurrection de N. S. Mais il est difficile de déterminer l'heure précise de sa résurrection, à cause que les évangelistes ne l'ont point marquée, & se sont exprimez differemment sur l'heure que les saintes femmes vinrent au sepulcre. Car S. Matthieu dit le soir du samedi : S. Jean, le matin, étant encore nuit : S. Luc, à la premiere pointe du jour : S. Marc, le soleil étant déja levé. Il montre toutefois comment on les doit concilier : d'où il résulte que J. C. est ressuscité le dimanche avant le jour, puis il ajoute : Cela étant ainsi nous déclarons à ceux qui veulent sçavoir précisement à quelle heure, quelle demie-heure ou quel quart d'heure il faut commencer la joïe pascale ; que nous blâmons d'intemperance ceux qui se hâtent trop, & qui rompent le jeûne lorsqu'ils voient approcher minuit ; que nous louons le courage de ceux qui tiennent ferme jusques à la quatriéme veille : & que nous n'inquietons pas ceux qui se reposent cependant selon leur besoin & leur commodité. C'est que les plus fervens passoient la nuit entiere sans dormir. Il ajoute : Aussi-bien tous n'observent pas également les six jours de jeûne. Il y en a qui les passent tous six sans manger ; d'autres en passent deux, d'autres trois, d'autres quatre, d'autres pas un. Ceux qui ont poussé le jeûne le plus loin, & qui ensuite se trouvent foibles & presque défaillans ; on doit leur pardonner s'ils mangent plûtôt ; quant à ceux qui non seulement n'ont point continué

Matth. XXVIII. *1. Joan.* XX. 1. *Luc.* XXIV. 1. *Marc.* XVI. 2.

tinué le jeûne, mais n'ont point jeûné, ou même ont fait bonne chere pendant les quatre premiers jours ; & qui venant enſuite aux deux derniers, au vendredi & au ſamedi, les paſſent ſans manger, & croïent faire beaucoup d'attendre juſques à l'aurore, je ne crois pas que leur combat ſoit égal à ceux qui ſe ſont exercez pendant pluſieurs jours.

Saint Denis conclut ainſi cette lettre. Vous nous avez fait ces queſtions, mon cher fils, non par ignorance, mais pour nous faire honneur, & entretenir la concorde, & moi j'ai déclaré ma penſée, non pour faire le docteur ; mais pour uſer de la ſimplicité avec laquelle nous devons parler enſemble. Vous en jugerez ſuivant votre ſcience, & m'écrirez ce qui vous paroîtra le meilleur. L'humilité le faiſoit parler ainſi : car en effet ſon autorité étoit très-grande ; par la dignité de ſon ſiege, par ſon âge, par la gloire de la confeſſion qu'il avoit deux fois acquiſe, par ſes vertus & par ſa ſcience. Auſſi cette lettre a-t'elle toujours été comptée par l'égliſe d'Orient entre les canons ou regles de diſcipline.

LVI. Epitre canonique de ſaint Gregoire Thaumaturge.

Vers le même temps ſaint Gregoire Thaumaturge en écrivit une, qui n'eſt pas de moindre autorité. Pendant la foibleſſe de l'empire de Galien, les Goths avoient couru la Thrace & la Macedoine, & avoient paſſé dans l'Aſie & dans le Pont. Ils pillerent & brûlerent le temple de Diane à Epheſe, & firent de grands ravages. En cette calamité le pape S. Denis écrivit à l'égliſe de Ceſarée en Cappadoce, & envoïa de quoi racheter les captifs. Mais ces mêmes déſordres donnerent occaſion à pluſieurs chrétiens de commettre des crimes. Un évêque dont on ne ſçait pas le nom, demanda à ſaint Gregoire des regles pour les mettre en penitence ; & S. Gregoire lui répondit en ces termes : Ce qui nous fait peine, très ſaint

To. I. conc. p. 837. Tertull. in Gal. p. 178. A. Zoſim. lib. I. p. 251. Oroſ. VII c. 22. Baſil. ep. 220.

CAN. I.

pape, ne ſont pas les viandes que les captifs peuvent avoir mangées, telles qu'elles leur ont été offertes par leurs maîtres : vû principalement que l'on convient tout d'une voix, que les barbares qui ont couru nos quartiers n'ont point ſacrifié aux idoles. L'Apôtre dit : la
1. Corint. VI. 13. viande eſt pour l'eſtomac ; & le reſte : & le Seigneur, qui
Matth. XV. 12. purifie toutes les viandes, dit : Ce n'eſt pas ce qui entre qui ſoüille l'homme, mais ce qui ſort. Nous ne ſommes pas non plus ſi touchez des violences qu'on ſouffert les femmes captives. Car ſi dès-devant il y en avoit dont la vie fût notée, l'habitude criminelle forme contr'elles un grand ſoupçon pour le temps de la captivité ; & elles ne doivent pas être facilement admiſes à la communion des prieres. Mais s'il y en a quelqu'une qui ait vécu dans une parfaite continence, qui ſe ſoit conſervée pure, même de tout ſoupçon, & qui maintenant ſoit tombée par violence dans un malheur inévitable : nous avons un exemple dans le Deuteronome, touchant la jeune fille, qu'un homme auroit forcée en pleine campagne.
Deuter. XXII. 25. Vous ne lui ferez rien, dit la loi, elle n'eſt point digne de mort. Car c'eſt comme ſi un homme s'éleve contre ſon prochain & le tuë : la fille a crié, & il ne s'eſt trouvé perſonne pour la ſecourir.

Can. 2. Tous les uſurpateurs du bien d'autrui doivent être bannis de l'égliſe. Mais dans le temps d'une incurſion d'ennemis, s'imaginer que la ruïne commune ſoit une occaſion de profit : il n'y a que des impies & des ennemis de Dieu qui en ſoient capables. Il eſt donc réſolu de les excommunier tous, de peur que la colere de Dieu ne tombe ſur tout le peuple ; & premierement ſur les prélats qui n'en feroient pas juſtice. Que ſi quelques-uns de ceux qui étoient déja en penitence, à cauſe des pechez que l'avarice leur avoit fait commettre, du temps de la

paix, ſont retournez aux mêmes crimes, dans le temps de la colere de Dieu : profitant du ſang & de la ruïne des fugitifs, des captifs, ou des morts : que doit-on attendre, ſinon qu'ils accumulent la vengeance pour eux & pour tout le peuple ? Il propoſe l'exemple d'Achan dans le livre de Joſué ; puis il ajoute : *Can. 3.* *Joſ. VII 118.*

Que perſonne ne ſe trompe ſoi-même, ſous prétexte d'avoir trouvé : il n'eſt pas même permis de profiter de ce que l'on trouve. Le Deuteronome dit : Si tu trouves le veau ou la brebis de ton frere égarée dans le chemin, tu ne les négligeras pas : & dans l'Exode, il en eſt dit autant des beſtes de l'ennemi : il eſt ordonné de les lui ramener. Que ſi dans la paix, il n'eſt pas permis de profiter aux dépens d'un frere ou d'un ennemi, qui néglige ſon bien par pareſſe : combien moins aux dépens d'un malheureux, qui l'abandonne par la neceſſité de fuïr les ennemis ? D'autres ſe trompent en retenant le bien d'autrui qu'ils ont trouvé au lieu du leur, qu'ils ont perdu : ainſi parce que les Borades & les Goths ont exercé contr'eux des hoſtilitez, ils ſont eux-mêmes Borades & Goths pour les autres. Nous avons donc envoïé notre frere le prêtre Euphroſine vers vous pour ce ſujet, afin que ſuivant la forme que nous ſuivons ici, il nous marque ceux dont il faut recevoir les accuſations, & ceux qu'il faut exclure des prieres. *Can. 4.* *Deut. XXII. I.* *Ex. XXII. 4.* *Can. 5.*

On nous a rapporté une choſe incroïable, & qui ne peut convenir qu'à des infideles : que l'on dit toutefois être arrivée dans votre païs. Sçavoir que quelques-uns ſont allez juſques à cet excès d'inhumanité, que de retenir en captivité ceux qui fuïoient. Envoïez dans le païs : de peur que la foudre ne tombe ſur les coupables. Quant à ceux qui ſe ſont enrollez avec les barbares dont ils étoient captifs, qui ſe ſont mêlez à leurs courſes, ſans *Can. 6.*

ſe ſouvenir qu'ils étoient Pontiques & chrétiens, & qui ſont devenus barbares, juſques à étrangler leurs compatriotes, ou les tuer à coup de bâtons, & montrer aux barbares les chemins ou les maiſons qu'ils ne connoiſſent pas : ceux-là doivent être exclus, même du rang des auditeurs, juſques à ce que l'on en ait ordonné en commun dans l'aſſemblée des Saints, où préſidera le Saint-Eſprit.

Can. 8. Ceux qui ont eu la hardieſſe d'entrer dans les maiſons d'autrui : s'ils ſont accuſez & convaincus, ils ſeront privez même du rang des auditeurs : s'ils ſe dénoncent eux-mêmes & reſtituent, ils ſe proſterneront au rang des con-
Can. 9. vertis. Ceux qui ont trouvé dans la campagne ou dans leurs maiſons quelque choſe que les barbares avoient laiſſé : s'ils ſont accuſez & convaincus, ils ſeront auſſi entre les proſternez : s'ils dénoncent & reſtituent, ils ſeront
Can. 10. même admis à la priere. Ceux qui accompliſſent le commandement de Dieu, le doivent accomplir ſans aucun interêt ſordide, ſans rien demander, ni pour avoir indiqué, ni pour avoir ſauvé, ni pour avoir trouvé, ni ſous quelque autre prétexte que ce ſoit : Telle eſt l'épitre canonique de S. Gregoire Thaumaturge. On y voit pluſieurs dégrez de penitence diſtinguez dès-lors ; quelques-uns étoient admis aux prieres publiques, mais proſternez ; d'autres n'étoient admis qu'aux inſtructions ; d'autres en étoient même exclus. On y voit, comme dans celle de S. Denis d'Alexandrie, que ces anciens caſuiſtes décidoient tout par l'autorité de l'écriture.

LVIII. Converſions des Barbares.

Ce ne fut pas ſeulement l'Aſie & la Grece qui ſouffrirent par les incurſions des barbares ; les Germains paſſerent les Alpes, traverſerent la Rethie & entrerent en Italie juſques à Ravenne, les Allemans coururent les Gaules & paſſerent auſſi en Italie : Les Quades & les Sarmates

Oroſ. liv. VII. c. 22.

ravagerent la Pannonie ; Des Germains plus reculez entrerent en Eſpagne : les Parthes vinrent juſqu'en Syrie. Il y eut des guerres civiles par tout l'empire ; & il fut affligé en même temps par la guerre, par la peſte, qui continuoit toujours ; par des tremblemens de terre & des inondations. La peſte étoit ſi grande à Rome & dans les villes d'Achaïe, qu'en un jour elle emportoit cinq mille perſonnes. Sous le conſulat de Gallien & de Fauſtin l'an 262. de J. C. il y eut un tremblement de terre qui dura pluſieurs jours, avec des tenebres & un mugiſſement ſouterrain. Pluſieurs moururent de peur ; le plus grand mal fut dans les villes d'Aſie : Rome & la Lybie furent auſſi ſecouées ; la terre s'ouvrit en pluſieurs lieux, & les foſſez étoient remplis d'eau ſalée ; la mer inonda pluſieurs villes. Ainſi Dieu commençoit à faire éclater ſa vengeance contre les perſecuteurs de l'égliſe ; mais l'égliſe croiſſoit, même hors de l'empire, à l'occaſion de ces calamitez publiques. Les barbares qui ravagerent l'Aſie, emmenerent entre leurs captifs pluſieurs ſaints évêques, qui guériſſoient les malades, chaſſoient les demons par le nom de J. C. & enſeignoient la vertu par leurs diſcours & par leurs exemples. Les barbares les admiroient, & les trouvoient ſages, & ſe perſuadoient qu'en les imitant ils trouveroient Dieu propice. Ainſi pluſieurs ſe faiſoient inſtruire, recevoient le baptême, & s'aſſembloient à la maniere des autres chrétiens. Tel fut le commencement de la converſion de ces barbares.

Trebell. in Gal. p. 177. D.

Oroſ. VII. c. 22.

Sozom. lib. II c. 5.

Le philoſophe Plotin étoit alors en grand crédit, même auprès de l'empereur Gallien & de ſa femme Salonine. Il avoit étudié pluſieurs années à Alexandrie ſous Ammonius, dont notre Origene fut auſſi diſciple : mais on croit qu'il y avoit en même temps un autre Ori-

LIX. Plotin philoſophe.

Porphir. vita Plot.

gene ami de Plotin, & peut-être un troiſiéme ſon diſciple. La curioſité de connoître la philoſophie des Perſes & des Indiens engagea Plotin à ſuivre l'empereur Gordien le jeune en Orient : mais cet empereur aïant été tué, il vint à Rome âgé de quarante ans, & y demeura vingt-ſix ans. Il faiſoit profeſſion de ſuivre principalement la doctrine de Platon, y joignant celle de Pythagore, & prenant quelque choſe des Stoïciens & des Peripateticiens. Il paſſoit pour ne rien ignorer dans les mathematiques ; c'eſt-à-dire dans la geometrie, l'arithmetique, la méchanique, l'optique, la muſique. Il étoit ſi modeſte, qu'il n'alloit point aux bains ; & ſi attaché à ſon abſtinence Pythagorique, qu'il refuſa d'uſer de theriaque, à cauſe de la chair de vipere qui y entre. Il ſembloit avoir honte d'être dans un corps, en ſorte qu'il ne vouloit point permettre que l'on fît ſon portrait, ni parler de ſa naiſſance, de ſes parens & de ſon païs. Auſſi toute ſon application étoit à conſiderer la nature des eſprits & des idées univerſelles ; comme nous voïons par ſes écrits, remplis de ſpeculations metaphyſiques de peu d'uſage.

Il prétendoit avoir un genie, ou démon familier, comme Socrate ; mais celui de Plotin, étoit diſoit-on, au-deſſus des ſimples démons & du rang des dieux ; en ſorte que les enchantemens n'avoient aucun pouvoir ſur lui. Un magicien nommé Olympius en avoit fait l'experience, & un prêtre Egyptien aïant invoqué le démon de Plotin dans le temple d'Iſis, car c'étoit le ſeul lieu qu'il avoit trouvé pur à Rome : avoit vû un dieu au lieu d'un démon. De-là vient, que comme Amelius un des diſciples de Plotin, alloit ſacrifier dans les temples aux nouvelles lunes & aux autres fêtes, & prioit Plotin d'y venir avec lui : il répondit : C'eſt à eux de venir à

moi, & non pas à moi d'aller à eux : montrant le peu de cas qu'il faiſoit des dieux vulgaires. Ses diſciples n'oſerent lui demander le ſens de cette parole. Ils prétendoient que par la lumiere de ſon genie, il s'étoit élevé juſques au ſouverain Dieu qui n'a ni forme, ni idée, & qui eſt au-deſſus de tout eſprit & de toute intelligence. Car ces philoſophes reconnoiſſoient, ſuivant la doctrine de Platon, un Etre ſouverain, mais ſans préjudice des dieux & des démons ; qu'ils mettoient au-deſſous en divers ordres : ainſi ils ſuivoient & autoriſoient toutes les ſuperſtitions de l'idolâtrie, & même de la magie.

Aug. VII. *civit.* c. 12.

Plotin eut un grand nombre d'admirateurs, d'amis & de diſciples, même des ſenateurs Romains & des femmes de qualité. L'empereur Gallien & ſa femme Saloninе l'honoroient particulierement ; & pour profiter de cette faveur, Plotin demanda le rétabliſſement d'une ville de la Campanie, qui étoit ruinée ; pour s'y établir avec tous ſes amis, & y vivre en philoſophe, ſuivant les loix de Platon ; auſſi la ville devoit-elle s'appeller Platonopolis. Il eût facilement obtenu ce qu'il demandoit, ſi quelques-uns des confidens de l'empereur ne l'en euſſent détourné. Tant la philoſophie étoit foible, même avec la faveur des princes ; tandis que la religion chrétienne triomphoit par tout malgré eux.

Le plus fameux diſciple de Plotin fut Porphyre. Il étoit de Tyr, & ſon nom Syriaque étoit Malco, qui ſignifie roi, d'ou vient qu'on le nommoit auſſi en Grec Baſile. Il vint à Rome la derniere année de Gallien 262. de J. C. & commença â être diſciple de Plotin étant âgé de trente ans. Ce fut lui qui eut le ſoin de corriger & mettre par ordre les écrits de Plotin, & qui écrivit ſa vie. Comme la peſte duroit long-temps à Rome, Porphyre diſoit : Il ne faut pas s'en étonner, puiſque ni Eſ-

Theodor. con. Gen 12. in fine,

culape ni les autres dieux ne viennent plus à nous. Car depuis que l'on a commencé d'adorer Jesus; on n'a plus senti aucune utilité publique de la part des dieux. Ce Porphyre écrivit beaucoup contre la religion chrétienne dont il étoit ennemi déclaré, après l'avoir abjurée : car il avoit été chrétien. Mais il ne croïoit gueres plus à la religion païenne qu'il professoit, comme on voit par sa lettre à Anebo. Plusieurs heretiques & plusieurs autres imposteurs se servoient alors du nom de chrétiens & des Gnostiques pour tromper les peuples; faisant valoir de prétendus revelations de Zoroastre & de quelques autres. Plotin les combattit, parce qu'ils soutenoient que Platon n'avoit pas penetré le fonds de l'essence intelligible : & Porphire convainquit de fausseté & de nouveauté le livre attribué à Zoroastre.

Aux. x. civit c. 11.

Plotin mourut de cette peste ou maladie populaire, dont le principal accident étoit une enflure interieure de la gorge, qui étouffoit le malade. Eustochius son ami l'étant venu voir, comme il étoit près de mourir, il dit : Je t'attends encore, & je m'efforce de rejoindre ce qu'il y a en nous de divin à ce qu'il y a de divin dans l'univers. Cependant un serpent passa sous son lit & alla se cacher dans un trou de la muraille; & aussi-tôt Plotin rendit l'esprit, âgé de soixante & six ans, la seconde année de l'empereur Claude, 269. de J. C. Les disciples de Plotin prirent sans doute ce serpent pour son démon familier. Après sa mort Amelius consulta l'oracle d'Apollon pous sçavoir où son ame étoit allée; & l'oracle répondit, en faisant l'éloge de Plotin, d'un stile le plus pompeux que solide, & le mettant aux champs Elisées avec Platon & Pythagore : ce qu'il n'y avoit point de poëte qui ne pût dire; & toutefois Porphyre prétend tirer grand avantage de cet oracle.

LIVRE HUITIE'ME.

ODENAT roi de Palmyre étoit maître de tout l'Orient : ſa femme Zenobie plus illuſtre que lui, étoit une princeſſe d'une vertu & d'une conduite admirable : ſçavante même dans les auteurs Grecs, qu'elle avoit étudiez avec le rheteur Longin. Elle étoit Juive de religion ; & voulant auſſi connoître la doctrine des chrétiens, elle s'adreſſa à Paul de Samoſate évêque d'Antioche, qui avoit ſuccedé à Demetrien. Il ne lui enſeigna rien de J.C. qu'elle ne pût croire aiſément. Car il en avoit lui-même des ſentimens bas & terreſtres ; ne lui attribuant que la nature d'une homme ordinaire, contre la doctrine de l'égliſe : ſa vie étoit d'ailleurs peu conforme à la ſainteté de ſon miniſtere. Ainſi les évêques d'Orient réſolurent de s'aſſembler, pour remedier à ce deſordre. S. Denis d'Alexandrie fut invité à ce concile ; mais il demanda un delai, s'excuſant ſur ſon âge & ſur la foibleſſe de ſa ſanté. Cependant il envoïa une lettre qui contenoit ſon avis ſur la queſtion : mais il l'adreſſa à toute l'égliſe d'Antioche, ſans faire l'honneur à Paul de le ſaluer, ni de lui adreſſer la parole. Le concile fut tenu à Antioche, la douziéme année de l'empereur Gallien, 264. de J.C. Les évêques les plus illuſtres qui s'y trouverent furent, Firmilien de Ceſarée en Cappadoce, Gregoire Thaumaturge, évêque de Neoceſarée, & ſon frere Athenodore évêque d'une autre égliſe dans le Pont, Helenus de Tarſe en Cilicie, Nicomas d'Icone, Hymenée de Jeruſalem, élû cette même année après la mort de Mazabane, Theotecne de Ceſarée en Paleſtine, Maxime

1. Hereſie de Paul de Samoſate.

Trebell. in Gal. & tyran. 29. Din. de ſolit. om. 1. p. 857. D.

Euſ. VII. hiſt. c. 27.

Euſ. VII. c. 30.

An. 264.

Euſ. VII. *c.* 28. de Boſre. Il y en avoit un grand nombre d'autres, avec quantité de prêtres & de diacres : ils s'aſſemblerent pluſieurs fois & la queſtion fut amplement traitée. Les ſectateurs de Paul s'efforçoient d'envelopper leurs erreurs ; les catholiques s'appliquoient à les mettre au jour, & à montrer qu'ils blaſphemoient contre

Synod. ap. Euſ. VII. *c.* 30. J. C. Firmilien qui ſemble avoir preſidé à ce concile, le convainquit publiquement d'avoir innové dans la foi.

Ath. de ſynod. p. 919. *D.* 920. *A. C.* La doctrine de Paul de Samoſate rouloit principalement ſur ce fondement ; que le Fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de ſon être ; & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver il uſoit de ce ſophiſme : Si J. C. n'eſt pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'eſt donc pas conſubſtantiel au Pere, & il faut de neceſſité qu'il y ait trois ſubſtances ; une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce ſophiſme, les peres du concile d'Antioche dirent : que J. C. n'étoit pas conſubſtantiel au Pere, prenant le mot de conſubſtantiel au ſens de Paul, c'eſt à-dire corporellement. Mais ils ne prirent pas ce mot dans ſa ſignification exacte ; & parlerent aſſez ſimplement de la divinité du Fils : tout leur ſoin fut de montrer, que le Fils étoit avant toutes choſes, & qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes : mais qu'étant Dieu il s'étoit revétu de la forme d'eſclave ; & qu'étant Verbe il avoit été fait chair. Paul étant convaincu, promit de changer : Firmilien le crût, & eſperant que l'affaire s'accommoderoit ſans attirer de reproche contre la religion, il differa le jugement ; mais Paul le trompa.

V. Bull. ſeſt. 2. *c.* 13.

II. Mort de S. Denis

S. Denis évêque d'Alexandrie mourut cette année, douziéme de Gallien 264. de J. C. après avoir tenu le

siege dix-sept ans : La plûpart des anciens le nomment le grand Denis ; son successeur fut Maxime. Peu après mourut aussi S. Gregoire Thaumaturge. Se voïant près de la mort, il s'informa exactement s'il restoit encore quelques infidelles dans toute la ville & le territoire ; il apprit qu'il n'en restoit que dix-sept. Il est fâcheux, dit-il, regardant le ciel, qu'il manque quelque chose à la plenitude de ceux qui se sauvent ; mais je dois à Dieu de grandes actions de graces de ne laisser à mon successeur qu'autant d'infidelles que j'ai trouvé de chrétiens. Il défendit que l'on achetât de lieu pour son sepulchre. Afin dit-il, que la posterité sçache, que Gregoire n'a eu la proprieté d'aucun heritage, & qu'après sa mort il a emprunté le sepulchre d'un autre. L'église honore la memoire de ces deux saints, Denis & Gregoire le même jour dix-septiéme Novembre. Les ennemis même de l'église appelloient S. Gregoire un autre Moïse, à cause de ses miracles.

d'Alexandrie & de saint Gregoire Thaumaturge.

Euſ. VII. c. 8. Hier. ſcript. in Dion. Greg. Nyſſ. p. 1006. D. An. 264.

Baſil. de Sp. S. c. 29. p. 220. Hier. de ſcript.

L'empire Romain étoit au pillage. Les barbares y entroient de tous côtez ; & ceux qui se trouverent à la tête des armées, pour les repousser, prenoient la plûpart le titre d'empereur ; tandis que Gallien étoit à Rome, abandonné à ses plaisirs. Il marcha toutefois contre les Scytes ; & pendant qu'il leur faisoit la guerre, il apprit la revolte d'Aureolus. Il l'avoit laissé a Milan, pour s'opposer à Posthume, qui étant depuis plusieurs années maître des Gaules, vouloit entrer en Italie. Gallien vint donc en Italie ; mais comme tout le monde étoit las de ses débauches & de ses cruautez ; son prefet du prétoire Heraclien résolut de s'en défaire, de concert avec Claude, qui après l'empereur avoit le plus d'autorité. Un capitaine de cavalerie Dalmate nommé Cecropius se chargea de l'execution. Comme Gallien

III.
Mort de Gallien. Claude II. empereur.

Zoſim. p. 652. Trebell. in Valer. p. 101. D.

ſoupoit, celui-ci vint lui donner une fauſſe alarme, & dire qu'Aureolus paroiſſoit. Il ſe leve de table, monte à cheval, crie aux armes; & ſort à la hâte, ſans attendre ſes gardes: Cecropius prend ſon temps & le tuë. On fit auſſi mourir ſon frere & ſes enfans. C'étoit ſous le conſulat de Paterne & de Marinien, l'an 268. de J.C. Gallien étoit âgé de cinquante ans, & en avoit regné quinze entieres.

Euſ chr. an. 268. Victor ep.

Trebel. Claud. Claude fut reconnu empereur, & ſon élection particulierement approuvée du ſenat, par de grandes acclamations. C'étoit un homme de merite, éprouvé depuis long-temps à la guerre & dans les gouvernemens. Il étoit de l'Illyrie, & portoit ces noms: Marcus Aurelius Flavius Claudius: Il avoit deux freres, Quintillus & Criſpus. Claudia fille de ce dernier épouſa Eutrope homme très-noble de la nation des Dardaniens, dont elle eut l'empereur Conſtantius.

IV. Second concile contre Paul de Samoſate.

Ath. de ſynod. Synodica. ap. Euſ. VII. *hiſt. c.* 30.

Comme on s'apperçût que Paul de Samoſate n'avoit fait que diſſimuler, & ne corrigeoit ni ſa doctrine ni ſes mœurs: les évêques s'aſſemblerent de nouveau au nombre de ſoixante & dix, dont les principaux étoient Helenus de Tarſe, Hymenée de Jeruſalem, Theotecne de Ceſarée en Paleſtine, Maxime de Boſre, Nicomas d'Icone. Le concile étant déja aſſemblé: on attendoit Firmilien de Cappadoce, qui y avoit été invité, & s'étoit mis en chemin, nonobſtant ſon grand âge. Mais quelques temps après on eut nouvelle qu'il étoit mort à Tarſe le vingt-huitiéme d'Octobre de l'année 269. Celui qui travailla le plus à convaincre Paul de Samoſate fut Malchion, homme très-ſçavant & grand philoſophe: qui gouverna long-temps les écoles des lettres humaines à Antioche, & à cauſe de la pureté de ſa foi fut honoré de la prêtriſe dans la même égliſe. Ce fut

Pagi an. 272. n. 2. an. 269.

le ſeul qui pût convaincre Paul, développer ſes artifices, & découvrir malgré lui ſes ſentimens. Leur diſpute fut écrite par des notaires, & les actes en demeurerent.

Paul étant convaincu fut dépoſé & excommunié par le concile; & en ſa place, ils élurent Domne fils de Demetrien, qui avoit glorieuſement rempli la même chaire. Domne auſſi étoit orné de toutes les vertus qui conviennent à un évêque. Tout cela aïant été reglé d'une commune voix : le prêtre Malchion écrivit une lettre ſynodale au nom de tous les évêques, les prêtres & les diacres, & de toute l'égliſe d'Antioche & des lieux circonvoiſins. Elle étoit adreſſée nommément aux évêques des deux premiers ſieges, au pape S. Denis & à Maxime d'Alexandrie; & en general à tous les évêques, les prêtres, les diacres, & à l'égliſe univerſelle, & fut envoïée par toutes les provinces. Par cette lettre ils rendoient compte de tout ce qui s'étoit paſſé dans les deux conciles, & particulierement de l'hereſie de Paul, des queſtions qui lui avoient été propoſées, & de la maniere dont il avoit été convaincu. Ils expliquoient auſſi le déreglement de ſes mœurs en ces termes : Il étoit pauvre auparavant, & n'avoit point de bien qu'il eût herité de ſes parens, ou acquis par quelque profeſſion reglée; maintenant il eſt arrivé à une richeſſe exceſſive, par des ſacrileges, par des demandes injuſtes, & des concuſſions qu'il exerce ſur les freres, ſe faiſant un profit de leurs pertes. Car il ſe fait païer le ſecours qu'il leur promet : il les trompe & abuſe de la facilité que l'on trouve en ceux qui ont des affaires, & qui donnent tout pour en être délivrez. Comme les évêques étoient les arbitres ordinaires entre les chrétiens : c'étoit une matiere de concuſſion à ceux qui étoient intereſſez. La lettre continuë : Il ne regarde la religion que comme

Hier. de ſcript. Malch.

un moïen de gagner. D'ailleurs, il eſt plein de vanité & imite les dignitez ſeculieres; il aime mieux le nom de ducenaire que celui d'évêque. Le ducenaire étoit un officier de finance : comme il a été dit. Il marche avec faſte dans la place : il lit des lettres & y répond publiquement en marchant. Il eſt environné d'une grande troupe de gens, qui marchent devant & après comme des gardes : ſon arrogance attire l'envie & la haine contre la foi. Dans les aſſemblées eccleſiaſtiques il emploïe des artifices de théatre, pour frapper l'imagination & s'attirer de la gloire, en étonnant les ſimples. Il s'eſt dreſſé un tribunal & un trône élevé, non tel que le doit avoir un diſciple de J.C. Il a un cabinet ſecret, comme les magiſtrats ſeculiers & lui donne le même nom. En parlant au peuple il frappe de la main ſur ſa cuiſſe, & des pieds ſur ſon tribunal. Il ſe fache contre ceux qui ne le loüent pas : qui ne ſecoüent pas leurs mouchoirs, comme dans les théatres, qui ne crient pas & ne ſe levent pas, comme font ceux de ſon parti, hommes & femmes, qui l'écoutent de cette maniere indécente. Il reprend & maltraite ceux qui écoutent avec ordre & modeſtie, comme étant dans la maiſon de Dieu. Il s'emporte auſſi contre les évêques défunts : les déchirant en public & parlant avantageuſement de lui-même, comme un ſophiſte & un charlatan, plûtôt que comme un évêque. Il a ſupprimé les cantiques compoſez en l'honneur de N. S. J. C. comme étant nouveaux & faits par des auteurs modernes : cependant il en fait chanter par des femmes à ſon honneur de lui-même, au milieu de l'égliſe, le grand jour de Pâques, qui font horreur à entendre, & il permet à ſes flatteurs, ſoit des évêques des villes & des villages voiſins, ſoit des prêtres, de tenir le même langage en parlant au peuple. Par ces évêques des villages on peut

v. Valeſ. hic. Sup. l. VII. c. 23.

entendre des chorévêques. Il ne veut pas confeſſer que le Fils de Dieu ſoit venu du ciel : mais ceux qui le loüent, dans leurs cantiques & dans leurs ſermons, diſent qu'il eſt lui-même un ange deſcendu du ciel. Et il ne l'empêche pas : il ſouffre même qu'on le diſe en ſa preſence, l'inſolent qu'il eſt. *Valeſ. hic.*

Que dirons-nous de ſes femmes ſous-introduites, comme on les nomme à Antioche, & de celles de ſes prêtres & de ſes diacres, dont il couvre les pechez, quoiqu'il les connoiſſe & qu'il les en ait convaincus ? mais il veut les tenir dans ſa dépendance par la crainte ; & les empêcher de l'accuſer. Il les a même enrichis, afin de ſe faire aimer de ceux qui ſont intereſſez. Nous ſçavons, nos chers freres, que l'évêque & tout le clergé doit donner au peuple l'exemple de toutes ſortes de bonnes œuvres : & nous n'ignorons pas combien il y en a qui ſont tombez, pour avoir eu des femmes avec eux : combien ils ont été ſoupçonnez. Ainſi quand on lui accorderoit, qu'il ne fait rien de deshonnête, il devoit du moins craindre le ſoupçon que produit une telle conduite ; de peur de ſcandaliſer quelqu'un, ou lui donner mauvais exemple. Car comment pourroit-il reprendre un autre, ou l'avertir, de ne point fréquenter une femme de peur de broncher, comme il eſt écrit ; lui qui en a déja renvoïé une, & en retient deux avec lui, qui ſont bien faites & dans la fleur de leur âge, & qu'il mene par tout où il va ; & cela vivant délicieuſement & mangeant avec excez ? Tous en gemiſſent en ſecret ; mais ils craignent tellement ſa puiſſance & ſa tyrannie, qu'ils n'oſent l'accuſer. On pourroit juger ſur tout cela un homme qui ſeroit des nôtres, & qui tiendroit la foi catholique : mais nous croïons n'avoir aucun compte à demander à ce- *Eccl. IX. 9.*

Sup. l. IV. n. 33. lui qui a renoncé à nos myſteres, & qui fait gloire de l'infame hereſie d'Artemas.

Enſuite les peres du concile rapportoient au long les dogmes de Paul, & comment ils avoient été réfutez : & vers la fin de la lettre ils marquoient ſa dépoſition & l'élection de Domne : puis ils ajoûtoient ; Nous vous le faiſons ſçavoir, afin que vous lui écriviez & que vous receviez ſes lettres de communion. Pour celui-ci, qu'il écrive à Artemas, & que les ſectateurs d'Artemas communiquent avec lui.

Lib. Pontif. Pagi. an. 271. n. 2. 7. An. 269.

Le pape S. Denis, à qui cette lettre ſynodale étoit adreſſée, mourut le vingt-ſixiéme de Decembre, ſous le conſulat de l'empereur Claude & de Paterne, qui eſt l'an 269. de J.C. après avoir tenu le ſaint ſiege plus de dix ans. Par conſequent le concile d'Antioche fut tenu cette année. Le vingt-huitiéme du même mois fut élu pape Felix, qui gouverna près de cinq ans. Il écrivit une lettre à Maxime & au clergé d'Alexandrie, où il parloit ainſi de l'incarnation du Verbe, aparemment à

Conc. Eph. act. 1. p. 512.

l'occaſion de Paul de Samoſate : Nous croïons en N. S. J. C. né de la Vierge Marie, nous croïons que lui-même eſt le Fils éternel de Dieu & le Verbe : non pas un homme que Dieu ait pris, enſorte que cet homme ſoit un autre que lui. Car le Fils de Dieu étant Dieu parfait, a été auſſi homme parfait, étant incarné de la Vierge.

V. Euſebe & Anatolius d'Alexandrie.

A l'occaſion de ces conciles d'Antioche, Euſebe & Anatolius tous deux d'Alexandrie vinrent en Syrie : où ils furent retenus, & gouvernerent l'un après l'autre l'égliſe de Laodicée. Ils avoient rendu de grands ſervices à

Euſ. VII. hiſt. c. 32.

leur patrie. Car Alexandrie étant aſſiegée par une armée Romaine & diviſée au dedans : la partie qui tenoit contre

les

les Romains ſouffroit une famine cruelle ; & Anatolius y étoit. Euſebe étoit dans l'autre, qui tenoit pour les Romains : ils étoient d'intelligence & s'écrivoient. Euſebe qui étoit en grande conſideration auprès du general de l'armée Romaine, lui demanda en grace, de vouloir bien recevoir les transfuges ; & il l'obtint. Anatolius en étant averti, fit aſſembler le conſeil de la ville ; & perſuada de mettre dehors les bouches inutiles, pour ne garder que les hommes de ſervice. Sous ce prétexte il ſauva la plus grande partie des aſſiegez, les faiſant ſortir de nuit déguiſez en femmes. Quand ils étoient au camp des Romains, Euſebe en prenoit ſoin, & leur donnoit tous les ſecours neceſſaires, après les ſouffrances d'un long ſiege. Ils ſauverent ainſi premierement les chrétiens, puis un grand nombre d'infideles.

Euſebe donc étant venu en Syrie, à l'occaſion de l'affaire de Paul de Samoſate : ceux qui gouvernoient l'égliſe en cette province, ne le laiſſerent point retourner chez lui, & le retinrent pour être évêque de Laodicée après Socrate. En effet, Euſebe étoit un homme d'une pieté ſinguliere, ſuivant le témoignage de ſaint Denis d'Alexandrie ſon évêque, dont il avoit été diacre & avoit confeſſé la foi avec lui. Anatolius étoit très-ſçavant dans les lettres humaines & dans la philoſophie. Il étoit grand rethoricien, & ſçavoit la dialectique, la phyſique, l'arithmetique, la geometrie, l'aſtronomie en perfection ; ſes citoïens lui avoient deferé l'école d'Ariſtote, très-conſiderable à Alexandrie. Comme il ſe trouva en Syrie à l'occaſion du concile d'Antioche : Theotecne évêque de Ceſarée le retint & lui impoſa les mains pour l'épiſcopat, le deſtinant à lui ſucceder, & ils gouvernerent enſemble cette égliſe quelque peu de temps. Mais enſuite paſſant à Laodicée, il y fut arrêté

Sup. l. VII. *c.* 34.

par les freres, & ils l'élûrent évêque à la place d'Euſebe ſon ami qui étoit mort. Il laiſſa pluſieurs ouvrages, entr'autres un canon paſcal que nous avons.

apud Bucher. Doctr. temp. p. 439.

VI. Commencemens d. S. Antoine.

Ce fut environ ce temps, que le grand ſaint Antoine, auteur des communautez monaſtiques, ſe retira du monde pour vivre en ſolitude. Il étoit Egyptien, né à Coma près d'Heraclée dans la haute Egypte ou Arcadie, ſes parens étoient nobles & riches; & étant chrétiens, ils l'éleverent chrétiennement : ils le nourrirent en leur maiſon, & il ne connoiſſoit qu'eux & leur famille. Lorſqu'il vint à croître, il ne voulut point être inſtruit aux lettres, pour éviter la communication avec les autres enfans. Ainſi il ne ſçût jamais ni lire ni écrire, ni aucune langue que l'Egyptienne. Il alloit à l'égliſe avec ſes parens, mais il n'y aſſiſtoit pas négligemment : il étoit très-attentif aux lectures, & en conſervoit le fruit dans ſon cœur. Il rendoit une grande obéiſſance à ſon pere & à ſa mere; & bien qu'ils fuſſent riches, il ne les importunoit jamais pour la dépenſe d'une nourriture délicate; mais ſe contentoit de ce qu'on lui donnoit.

Soſ. lib. 1. c. 13. Athanaſ. vita Antonii.

Auguſt. doct. Chriſt. prol. n. 4.

Son pere & ſa mere étant morts, & l'aïant laiſſé à l'âge de dix-huit à vingt ans, avec une ſœur encore fort jeune, il prit le ſoin qu'il devoit d'elle & de la maiſon : mais à peine ſix mois furent-ils paſſez, qu'allant ſelon ſa coutume à l'égliſe; il avoit l'eſprit recueilli, & penſoit en lui-même durant le chemin, comment les apôtres avoient abandonné toutes choſes pour ſuivre J. C. & comment ceux dont il eſt parlé dans les Actes, vendoient leurs biens, & en mettoient le prix aux pieds des apôtres, pour être diſtribué à ceux qui en avoient beſoin; & quelle eſt l'eſperance qui leur eſt reſervée dans le ciel. Plein de ces penſées, il entra dans l'égliſe au

Matth. XIX. 27.

Act. IV.

Coloſſ. I. 5.

même temps que l'on liſoit l'évangile, où notre Seigneur dit à un riche : Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, & viens & me ſuis ; & tu auras un tréſor au ciel. Antoine regarda le ſouvenir de l'exemple des ſaints comme envoïé de Dieu; & la lecture de l'évangile comme faite pour lui, & ſitôt qu'il fut ſorti de l'égliſe, il diſtribua à ſes voiſins, afin qu'ils n'euſſent rien à démêler avec lui, ni avec ſa ſœur, tous les heritages qu'il avoit de ſon patrimoine qui étoient trois cens arures de terre, très-fertile & très-agreable ; l'arure eſt un peu moins de demi-arpent. Quant à ſes meubles, il les vendit tous ; & en aïant tiré une ſomme notable, il donna cet argent aux pauvres, à la reſerve de quelque peu qu'il retint pour ſa ſœur. *Matt.* XIX.

Etant une autre fois entré dans l'égliſe, & entendant lire l'évangile où J. C. dit : Ne ſoïez point en ſouci du lendemain, il ne put ſe réſoudre à demeurer davantage, & aïant encore donné aux pauvres ce qui lui reſtoit, & mis ſa ſœur entre les mains de quelques filles chrétiennes de ſa connoiſſance, pour l'élever avec elles : il quitta ſa maiſon pour embraſſer la vie aſcetique, veillant ſur lui-même, & gardant une très-grande temperance. L'Egypte n'avoit pas encore tant de maiſons de ſolitaires ; & aucun d'eux ne connoiſſoit le grand deſert : mais chacun de ceux qui vouloient penſer à leur ſalut, demeuroit ſeul en quelque lieu près de ſon bourg. *Vita Ant. cap. 2.* *Matth.* VI. 34.

Dans le voiſinage d'Antoine vivoit un vieillard qui dès ſa jeuneſſe s'étoit exercé à la vie ſolitaire ; l'aïant vû il fut touché d une loüable émulation, & commença premierement à demeurer auſſi hors du bourg. Mais s'il entendoit parler de quelque vertueux ſolitaire, il l'alloit chercher, & ne s'en retournoit point ſans l'avoir vû ;

& avoir reçû de lui quelque inſtruction. Il demeura là du commencement, affermiſſant ſon eſprit, en ſorte qu'il ne penſoit plus ni aux biens de ſes parens ni à ſes amis, & s'appliquoit tout entier à acquerir la perfection de la vie ſolitaire. Il travailloit de ſes mains, ſçachant
2. *Theſſ.* III. 10. qu'il eſt écrit : Que celui qui ne travaille point, ne doit point manger ; & ne retenant que ce qu'il lui falloit pour vivre, il donnoit le reſte aux pauvres : il prioit continuellement, parce qu'il avoit appris qu'il faut prier ſans
1. *Theſſ.* v. 17. ceſſe ; car il écoutoit la lecture avec tant d'attention, que rien ne lui échappoit, & ſa memoire enſuite lui ſervoit de livres.

Par cette maniere de vivre, il ſe rendoit aimable à tous, il ſe ſoumettoit ſincerement à ces ſerviteurs de Dieu qu'il alloit viſiter, & remarquoit en quelle vertu chacun d'eux excelloit ; l'humeur agréable de l'un, l'aſſiduité à prier de l'autre ; la douceur de celui-ci, & la bonté de celui-là ; les veilles, l'amour de l'étude : il admiroit la patience des uns, les jeûnes & les auſteritez de quelques autres, qui n'avoient pour lit que la terre ; il ſe rendoit attentif à voir la benignité de l'un & la conſtance de l'autre ; leur pieté à tous pour J. C. & leur charité entr'eux. Rempli de toutes ces images, il retournoit dans ſa ſolitude, où repaſſant les vertus qu'il avoit vûës ſéparées en tant de perſonnes, il s'efforçoit de les raſſembler en lui ſeul. Il n'eut jamais aucune conteſtation avec ceux de ſon âge, ſi ce n'eſt pour ne paroître pas le ſecond dans les exercices de la vertu ; en cela même il ne contriſtoit perſonne, au contraire il leur donnoit de la joïe : ainſi tous ces ſaints amis l'appelloient le bien aimé de Dieu, & le ſaluoient les uns du nom de fils, & les autres du nom de frere.

VII. Premier tenta- Le démon ne pouvant ſouffrir ce zele en un homme

de cet âge, l'attaqua par diverſes tentations. D'abord il lui mit devant les yeux les biens qu'il avoit quittez, le ſoin qu'il devoit prendre de ſa ſœur, ſa nobleſſe, le deſir de la gloire, les plaiſirs de la vie. Dailleurs il lui répreſentoit d'extrêmes difficultez dans le chemin de la vertu; la foibleſſe de ſon corps, la longueur de la vie, & un nuage épais de diverſes autres penſées. Antoine les aïant diſſipées par ſa foi & par ſes prieres continuelles: le démon l'attaqua violemment par des penſées d'impureté, dont il le tourmentoit jour & nuit; mais Antoine les ſurmonta, par la conſideration de la nobleſſe que J. C. nous a donnée, de la ſpiritualité de l'ame & des peines de l'enfer; en ſorte que le démon ſe préſenta à lui ſous la forme d'un enfant noir, diſant qu'il étoit l'eſprit de fornication, & ſe confeſſant vaincu.

tions de ſaint Antoine.

Vita c. 3.

Après cette premiere victoire, Antoine loin de ſe relâcher augmenta ſes auſteritez. Il veilloit tellement, que ſouvent il paſſoit la nuit entiere ſans dormir. Il ne mangeoit qu'une fois le jour après le ſoleil couché; quelquefois de deux en deux jours, & ſouvent de quatre en quatre. Sa nourriture étoit du pain & du ſel, & il ne bûvoit que de l'eau. Pour la chair & le vin, c'étoit déja l'uſage établi chez tous les autres ſolitaires de s'en abſtenir. Son lit n'étoit qu'une natte, mais le plus ſouvent il couchoit ſur la terre nuë. Jamais il ne ſe frottoit d'huile, ce qui étoit en ce païs une auſterité conſiderable. Il diſoit que les ſolitaires devoient ſe propoſer pour modele le prophete Elie. *c. 4.*

L'Egypte étoit pleine de ſepulcres, qui étoient des bâtimens conſiderables. Antoine en choiſit un des plus éloignez du bourg, où il alla s'enfermer; aïant prié un de ſes amis de lui apporter du pain de temps en temps. Le démon l'y vint attaquer la nuit, & le battit de telle *c. 5.*

ſorte qu'il le laiſſa étendu par terre, ſans pouvoir parler, & ſentant des douleurs exceſſives. Le lendemain ſon ami vint à l'ordinaire lui apporter du pain, aïant ouvert la porte & le voïant étendu comme mort, il le porta à l'égliſe du bourg, où il le mit à terre; & pluſieurs de ſes parens & de ſes voiſins le croïant mort, vinrent s'aſſeoir auprès de lui. Sur le minuit Antoine s'éveilla & les vit tous endormis, hors ſon ami ſeul. Il lui fit ſigne d'approcher, & le pria de le reporter dans le ſepulcre, ſans éveiller perſonne, ce qu'il fit; & Antoine aïant refermé la porte continua d'y demeurer ſeul. Ne pouvant ſe ſoutenir à cauſe des coups qu'il avoit reçus, il prioit couché & défioit le démon. Alors il oüit un ſi grand bruit, que tout le bâtiment en fut ébranlé: les démons comme aïant ouvert les quatre murailles de la chambre, parurent y entrer en foule ſous diverſes formes de bêtes affreuſes; de lions, d'ours, de leopards, de taureaux, de loups, de ſcorpions, d'aſpics, & d'autres ſerpens, chacun jettant ſon cri; & s'élançant ſur lui avec furie. Antoine, bien que percé de coups, demeura ferme & continua de les mépriſer. Enfin levant les yeux il vit le toit comme s'ouvrir, & un raïon de lumiere qui venoit à lui: les démons diſparurent, ſes douleurs ceſſerent, le bâtiment fut rétabli. Antoine dit: Où étiez-vous, Seigneur, & pourquoi n'êtes-vous pas venu dès le commencement: Il oüit une voix qui répondit: J'étois ici, mais je voulois être ſpectateur de ton courage: puiſque tu as réſiſté, je t'aſſiſterai toujours, & te rendrai celebre par toute la terre. Antoine ſe leva pour prier, & ſentant en lui plus de force qu'il n'en avoit auparavant, partit dès le lendemain pour aller dans le deſert. Il avoit environ trente-cinq ans: & ainſi ſe paſſerent les quinze premieres années de ſa retraite.

L'empereur Claude II. mourut la troiſiéme année de ſon regne, vers le mois de Novembre, ſous le conſulat d'Antiochien & d'Orfitus, c'eſt-à dire l'an 270. de J. C. Les ſoldats élûrent empereur ſon frere Quintillus : mais il leur devint odieux pour ſa ſeverité, & ſe voïant abandonné, il ſe coupa les veines & mourut après avoir regné ſeulement vingt jours, laiſſant l'empire à Aurelien, qui commandoit ſous Claude toute la cavalerie, & qui étoit fameux dès le temps de l'empereur Valerien. Il étoit né en Pannonie de parens obſcurs, & s'étoit élevé par les armes. Il étoit juſte, mais très-ſevere, principalement à ſes domeſtiques & aux gens de guerre. Ses noms étoient Domitius Valerius-Aurelianus. Il commença à regner ſur la fin de cette année 270. de J. C.

VIII. Mort de Claude. Aurelien empereur. Perſecution.

Euſeb. chr. 271. l. 2. cod. de div. reſc. Trebell. Claud. p. 206. c. Vopiſc. Aurel.

Deux ans après il marcha en Orient contre Zenobie, qui y ſoutenoit toujours ſon empire ſous le nom de ſes enfans. Il prit Tyane ; & comme il l'aſſiegeoit, il fut frappé de quelques preſtiges, qui lui firent embraſſer le culte d'Apollonius, à qui il promit une ſtatuë & un temple. Il prit Antioche, & après avoir gagné une bataille près d'Emeſſe, il aſſiegea Zenobie dans Palmire ſa capitale, qu'il prit enfin, & emmena Zenobie dans les fers. Paul de Samoſate s'étoit ſoutenu juſques-là par la protection de cette reine. Il demeuroit toujours à Antioche ſans obéir à la condamnation du concile, ni quitter la maiſon qui appartenoit à l'égliſe. Les chrétiens s'en plaignirent à l'empereur Aurelien : & il ordonna que la maiſon fut adjugée à ceux à qui les évêques d'Italie & de Rome adreſſeroient leurs lettres. Tant il étoit notoire, même aux païens, que la marque des vrais chrétiens étoit la communion avec l'égliſe Romaine. Paul de Samoſate fut donc chaſſé de l'égliſe par le magiſtrat ſeculier avec la derniere infamie.

Euſ. chr.

Vopiſc. Aurel.

Euſ. VII. hiſt. c. 30.

Mais l'empereur Aurelien ne fut pas toujours si favorable aux chrétiens. Il étoit fort attaché aux superstitions païennes; & aïant appris que le senat doutoit, s'il falloit consulter les livres des Sybilles : il leur témoigna qu'il s'en étonnoit : comme si vous parliez dans l'église des chrétiens, & non pas dans le temple de tous les dieux. Ce sont les termes de sa lettre. Et comme ces consultations produisoient toujours de grands sacrifices, il ajoute : Je ne refuse aucune dépense, ni les captifs de quelque nation que ce soit, ni aucune espece d'animaux ; car on sacrifioit même des hommes dans ces ceremonies profanes. Il fonda des temples en Orient ; & à Rome un temple du soleil très-magnifique. Tous les temples de Rome étoient pleins de ses offrandes ; & il mit en un seul quinze mille livres d'or.

Vopisc. in Aurel. p. 215. E.

Sur la fin de son regne il fit des édits contre les chrétiens : mais qui n'eurent pas l'effet qu'il prétendoit. Car tous ces persecuteurs pensoient abolir le christianisme : & la mort l'empêcha de continuer. Il ne nous reste aucuns actes certains des martyrs de cette persecution : mais les martyrologes y en rapportent un grand nombre, particulierement dans les Gaules ; où nous voïons sainte Colombe vierge à Sens ; à Troïes l'évêque S. Savinien ; à Autun S. Reverien aussi évêque ; dans l'Auxerrois S. Prisque, vulgairement S. Bry, avec une grande multitude d'autres martyrs, dont les chrétiens mirent les corps à la hâte dans une citerne. A Preneste en Italie on remarque S. Agapit, âgé seulement de quinze ans : & on dit que l'exemple de sa constance dans les tourmens convertit un corniculaire ou greffier, nommé Anastase, qui souffrit aussi le martyre. On compte plusieurs martyrs à Rome dans cette persecution ; & il y a apparence que le pape saint Felix fut du nombre, car il mourut

Euseb. VII. hist. 30. Lactant. de mort. n. 6.

Martyrol. 31. Decemb. 29. Janu. 1. Jun. Martyr. R. 26. Mai. hist. epist. Antis. p. 416.

18. Aug.

21. Aug.

lib. Pontif.

mourut le vingt-deuxiéme de Decembre ſous le conſulat de l'empereur Aurelien & de Capitolin, c'eſt-à-dire, l'an 274. après avoir tenu le ſaint ſiege près de cinq ans. *An.* 274. Le cinquiéme de Janvier ſuivant on élut à ſa place Eutychien, qui gouverna près de neuf ans.

IX. Mort d'Aurelien. Tacite empereur, puis Probus.

Vopiſc. in Aur. p. 221. *B.* *Zoſim. p.* 662.

L'empereur Aurelien s'attira la haine des ſiens, en ſuivant ſon humeur ſevere, juſques à faire mourir ſa niece pour un ſujet aſſez leger. Il menaça ſur quelque ſoupçon un affranchi, qui étoit ſon ſecretaire; & celui-ci ſçachant, qu'il ne pardonnoit point, contrefit ſon écriture, dreſſa un memoire de pluſieurs officiers des troupes, à qui Aurelien vouloit du mal, & il n'oublia pas ſon nom. Il montra ce memoire à ceux qui y étoient nommez. La crainte & le dépit d'être ſi mal recompenſez, ne manqua pas de les animer; ils prirent leur temps comme il marchoit dans la Thrace, entre Bizance & Heraclée, en un lieu nommé Cenofrurium; ils ſe jetterent ſur lui, & le tuerent. C'étoit environ le mois d'Avril l'an de J.C. 275. Aurelien regna quatre ans & quatre mois. *An.* 275.

L'empire vaqua ſix mois. Les ſoldats ne voulant élire aucun de ceux qui avoient eu part à la mort de ce prince, qu'ils cheriſſoient, déferent l'élection au ſenat. Le ſenat la renvoïa aux ſoldats, ſçachant qu'ils ne recevoient pas volontiers les empereurs que le ſenat avoit choiſis; ils ſe renvoïerent ainſi l'élection les uns aux autres juſques à trois fois. Enfin, le ſenat élut Tacite le vingt-cinquiéme Septembre de la même année 275. mais il ne regna que ſix mois, & mourut à Tyane au mois d'Avril de l'année 276. Le ſenat & le peuple Romain avoient conçu de grandes eſperances de ce prince: auſſi pour les conſoler de ſa mort, les aruſpices prirent occaſion de la foudre qui avoit abattu ſes ſtatuës & celles *Vopiſc. in Tac.*

Vopisc. in Flor. p. 231. C.

de Florien ſon frere, & publierent une prédiction : Qu'un jour de cette famille viendroit un empereur Romain, ſoit par les mâles, ſoit par les femmes; qui donneroit des juges aux Parthes & aux Perſes; qui ſoumettroit aux loix Romaines les Francs & les Allemands ; qui ne laiſſeroit pas de barbares dans toute l'Afrique; qui donneroit des gouverneurs à la Taprobane & à la Bretagne ; qui commanderoit aux Sarmates, & s'aſſujettiroit toute la terre que l'Ocean environne : qu'enſuite il rendroit l'empire au ſenat, & vivroit ſuivant les anciennes loix: qu'il vivroit ſix vingts ans, & mourroit ſans heritier. Il devoit vènir dans mille ans du jour que la foudre avoit renverſé les ſtatuës. Telle fut la vaine prophetie des aruſpices.

Après la mort de Tacite, ſon frere Florien s'empara de l'empire, de ſon autorité propre ; mais à peine avoit-il regné deux mois, qu'il fut tué à Tarſe par les ſoldats.

Euſ. chr. an. 276. Vopiſc in Prob. p. 234. B.

Cependant on apprit que les troupes d'Orient avoient élu celui que le ſenat avoit deſiré, & que le peuple Romain avoit demandé par ſes acclamations : c'étoit Marc Aurelius Valerius Probus. Il étoit né à Sirmium en Pannonie, & fils de Maxime tribun militaire. Le merite de Probus lui avoit attiré l'eſtime des empereurs Aurelien & Tacite : & il avoit repouſſé par de grandes victoires les barbares qui vouloient inonder l'empire.

Ce fut la ſeconde année de Probus, lorſqu'il étoit conſul avec Paulin, c'eſt-à-dire, l'an de J.C. 277. que parut l'hereſiarque Manés, dont il faut reprendre l'origine de plus haut. Il y avoit en Egypte un nommé Scythien, Sarraſin de nation, qui n'avoit rien de commun avec le chriſtianiſme ni avec le judaïſme. Il demeuroit à Alexandrie, & ſuivoit la ſecte d'Ariſtote. Il

X.

Origine de l'hereſiarque Manés.

Euſ. chr. Cyrill. Hier. catech. 6. p. 57.

Epiph. hær. 66.

Leo de Peniet. ſerm. 74. c. 6.

composa quatre livres: il nomma le premier évangile, le second des chapitres, le troisiéme des mysteres, le quatriéme des trésors. Le premier n'avoit rien de commun avec l'évangile de J.C. que le simple titre. Scythien mourut de maladie, avant que de passer en Judée, qu'il se proposoit d'infecter de sa doctrine. Il avoit un disciple nommé Terbinthe, qui fut l'heritier de ses livres, de sa doctrine & de l'argent qu'il avoit amassé, en trafiquant aux Indes par la mer rouge. Terbinthe vint en Palestine & en Judée, où étant connu & condamné, il résolut de passer en Perse: & pour n'y être pas connu, il changea de nom & se fit appeller Boudas. Il y trouva aussi pour adversaires les prêtres de Mithra, & après plusieurs disputes, il fut convaincu d'erreur & chassé, & se retira chez une veuve. Là étant monté sur la terrasse de la maison, pour invoquer les demons de l'air, il fut frappé de Dieu, tomba de la terrasse & expira. La veuve herita de ses livres & de son argent.

Comme elle n'avoit point de parens, elle acheta de cet argent un jeune esclave nommé Coubric qu'elle adopta pour son fils, le fit instruire dans les sciences des Perses; ensorte qu'il devint considerable entre leurs sages. La veuve étant morte, il herita des livres & de l'argent; & afin que l'on ne lui pût reprocher sa servitude, il quitta le nom de Coubric & prit celui de Manés, qui en Persan signifioit conversation; parce qu'il croïoit exceller dans la dialectique. Il disoit qu'il étoit le Paraclet, & se vantoit de faire des miracles. Le fils du roi de Perse étoit malade: il y avoit grand nombre de médecins; mais Manés promit de le guerir par ses prieres. Les médecins se retirerent; l'enfant mourut. Manés fut mis en prison. Il trouva moïen de s'échaper; le roi fit mourir les gardes: Manés s'enfuit en Mesopo-

Epiph. hær. 66. tamie. Etant encore dans les deſerts qui ſéparoient l'empire Romain de celui de Perſe, il entendit parler de Marcel, homme de grande pieté, qui demeuroit à Caſchare ville de Meſopotamie, & faiſoit de grandes aumônes. Manés eſpera de le gagner, & par ſon moïen pluſieurs autres. Il lui écrivit donc une lettre, d'un château nommé Arabion, ſur le fleuve Stranga, & l'envoïa par un de ſes diſciples nommé Tourbon. La lettre étoit conçuë en ces termes.

Manés apôtre de J.C. & tous les ſaints & les vierges qui ſont avec moi ; à Marcel mon fils bien-aimé, grace, miſericorde, paix de la part de Dieu le Pere & de N. S. J. C. & que la main droite de la lumiere vous préſerve du ſiecle preſent, de ſes accidens & des pieges du mechant, Amen. J'ai bien eu de la joïe d'apprendre la grandeur de votre charité : mais je ſuis fâché que votre foi ne ſoit conforme à la vraie doctrine. C'eſt pourquoi étant envoïé pour redreſſer le genre humain, & aïant pitié de ceux qui s'abandonnent à l'erreur, j'ai cru neceſſaire de vous écrire cette lettre, afin que vous acquëriez la diſcretion qui manque aux docteurs des ſimples. Car ils enſeignent que le bien & le mal viennent du même principe ; ne diſcernant pas la lumiere des tenebres, ni ce qui eſt hors de l'homme, d'avec ce qui eſt dedans : ils mêlent inceſſamment l'un avec l'autre. Mais pour vous, mon fils, ne les uniſſez pas comme le commun des hommes fait ſans raiſon : Car ils attribuent à Dieu le commencement & la fin de ces maux.

Heb. VI. 8. Leur fin eſt proche de la malediction. Ils ne croïent

Matth. VII. 17. pas même ce que N. S. dit dans l'évangile : Que le bon arbre ne peut faire de mauvais fruits, ni le mauvais arbre de bons fruits. Et je m'étonne comment ils oſent dire, que Dieu ſoit l'auteur & le créateur de Sa-

tan & de ſes mauvaiſes œuvres. Mais plût à Dieu qu'ils n'euſſent pas été plus loin ; & qu'ils n'euſſent pas dit, que le Fils unique deſcendu du ſein du Pere eſt fils d'une certaine Marie, formé du ſang & de la chair, & du reſte de l'imputeté des femmes. Je n'en dirai pas davantage dans cette lettre, de peur de vous fatiguer, n'aïant pas l'éloquence naturelle. Mais vous apprendrez tout quand je ſerai auprès de vous, ſi vous avez encore ſoin de votre ſalut ; car je ne mets la corde au col à perſonne, comme font les moins ſages du vulgaire. Comprenez ce que je dis, mon très-cher fils. *1. Cor. VII. 35.*

Quand Marcel reçut cette lettre, Archelaus évêque de la ville étoit chez lui. Marcel fut ſurpris ; l'évêque plein de zele grinçoit les dents, & vouloit auſſi-tôt aller chercher Manés, & le prendre comme un transfuge des barbares. Marcel qui étoit prudent l'adoucit, & voulut renvoïer Turbon à Manés : mais il aima mieux demeurer, & Marcel lui envoïa un des ſiens en diligence, avec une lettre par laquelle il le prioit de venir, pour declarer ſa doctrine. Cependant Turbon expliqua amplement à Marcel & à Archelaus tous les dogmes de Manés : qui aïant reçu la lettre accourut à Caſchare. Archelaus pouſſé par ſon zele, vouloit que, s'il étoit poſſible, on l'arrêtât & on le fît mourir, comme une bête dangereuſe : Marcel crut qu'il falloit avoir la patience d'entrer en conference avec lui. Quand il fut arrivé avec ſa ſuite, Archelaus étant bien préparé, par la ſcience qu'il avoit des ſaintes écritures, & par ce qu'il avoit oüi de Turbon : la conference ſe fit publiquement à Caſchare, & d'un commun accord, on prit pour juges des païens ; ſçavoir Marſipe philoſophe, Claude médecin, Egialée grammairien, & Cleobule ſophiſte.

Archelaus prit de tels juges, afin que l'on ne dît pas, que des chrétiens le favorisassent.

XI. Dispute de Manés contre Archelaus, & sa mort.

Etant assemblez Archelaus dit à Manés : Dites ce que vous prêchez. Manés dit : Le Dieu de l'ancien testament est l'auteur du mal, puisqu'il dit de lui-même : Je suis un feu devorant. Archelaus répondit : De qui donc est

Luc XII. 49.

1. Reg. II. 6. fils celui qui dit : Je suis venu mettre le feu sur la terre ? Si vous accusez celui qui dit : Le Seigneur donne la mort & la vie : pourquoi honorez-vous Pierre, qui a ressuscité Tabitha, & a fait mourir Saphira ? Si vous vous plaignez de celui qui a préparé le feu, pourquoi ne vous plaignez

Matth. XXV. 41. vous pas de celui qui dit : Retirez-vous de moi & allez

Isai. XLV. 7. dans le feu éternel ? Si vous accusez celui qui dit : Je suis Dieu, qui fait la paix & qui crée le mal : expliquez com-

Matth. X. 34. ment Jesus dit : Je ne suis pas venu mettre la paix, mais le glaive ? Puisque tous deux parlent le même langage ; pourquoi accusez-vous l'un plûtôt que l'autre. Manés

2. Cor. IV. 4. dit : Et quel est un Dieu qui aveugle ? Car Paul dit : Le Dieu de ce siecle a aveuglé les esprits des infideles, de peur que la lumiere de l'évangile ne les éclaire. Lisez

Ibid. 3. un peu devant, dit Archelaus : Que si notre évangile est

Matth. VII. 6. caché, il est caché à ceux qui perissent. Car il ne faut pas donner à aux chiens les choses saintes. Et puis n'y a-t-il que le Dieu de l'ancien testament qui a aveuglé les esprits des infideles ? Jesus n'a-t-il pas dit lui-même :

Matth. XIII. 13. C'est pour cela que je leur parle en paraboles : afin qu'en voïant ils ne voïent pas ? Est-ce parce qu'il les haïssoit, qu'il ne vouloit pas qu'ils vissent ; ou parce qu'ils en étoient indignes, & qu'ils fermoient les yeux ? où la ma-

Matth. XIII. 12. lice est affectée, de là se tire la grace ; car il sera donné à celui qui a, & celui qui n'a point on lui ôtera ce qu'il semble avoir. Le soleil aveugle ceux qui ont la

vûë foible : non qu'il ſoit fait pour aveugler ; mais parce que les yeux ſont mal diſpoſez. Ainſi les fideles qui ont le cœur malade ne peuvent regarder les raïons de la divinité. Et il ne dit pas : il a aveuglé les eſprits, enſorte qu'ils n'écoutent pas l'évangile : mais enſorte qu'ils ne ſoient pas éclairez par la lumiere de la gloire de l'évangile. Car il eſt permis à tous d'écouter l'évangile : mais la gloire de l'évangile n'eſt reſervée qu'aux vrais chrétiens. C'eſt ainſi qu'Archelaus combattoit contre Manés ; & il écrivit en Syriaque cette conference.

Hier. de ſcript. in Archel.

Manés confondu ſe retira ſecretement, & s'en alla dans un petit bourg nommé Diodoride ; où il diſputa avec un ſaint prêtre nommé Tryphon, qui le confondit encore ; & le peuple l'auroit lapidé, ſi l'évêque Archelaus, qui y accourut, ne l'eût délivré. Manés s'enfuit : mais il tomba entre les mains des gardes du roi de Perſe, qui le cherchoient de tous côtez. Il fut pris & mené au roi, qui lui reprocha ſes menſonges, ſa fuite, ſa ſervitude ; & pour expier la mort de ſon fils & des gardes de la priſon, le condamna, ſuivant la coûtume des Perſes, à être écorché avec une pointe de roſeau. Son corps fut donné aux bêtes pour le devorer, la peau fut penduë aux portes de la ville ; telle fut la triſte fin de Manés.

Epiph. de Menſ. n. 20. Id. hareſ. 66. n. 32.

XII. Diſciples de Manés & ſa doctrine.

Il avoit douze apôtres, dont trois étoient ſes principaux diſciples, Thomas, Baldas & Hermas. Ce Thomas avoit écrit un évangile, que quelques-uns par ſimplicité croïoient être de l'apôtre S. Thomas. On compte entre les diſciples de Manés Acua, d'où ſes ſectateurs furent nommez Acuanites. Il y eut auſſi un nommé Adimante, qui écrivit un livre contre la loi & les prophetes. Un autre nommé Leucius ou Seleucus, écrivit des actes ſous le nom des apôtres, & un petit livre de la nativité de la ſainte Vierge. Les diſciples de Manés

Cyr. catec. 6. p. 61.

Epiph. hær. 66.

De fide cont. Man. c. 38. in ap. de Aug.

Le Naïv. S.

Mar. ap. Hier. c. ult.

avoient auſſi des actes, les uns ſous le nom de ſaint André, d'autres de S. Jean, d'autres de S. Pierre, d'autres de S. Paul. Manés lui-même ſe nommoit apôtre de J. C. non pour ſe mettre au rang de ſaint Pierre, de ſaint Paul, il prétendoit bien être au-deſſus : mais pour dire, qu'il étoit envoïé de la part de Jeſus-Chriſt, étant le Paraclet promis.

Philaſtr. apocryph. c. 40.

Epiph. har. 66. n. 13. &c.

Toute la doctrine de Manés rouloit ſur la diſtinction des deux principes : le bon, qu'il nommoit prince de la lumiere ; & le mauvais, qu'il nommoit prince des tenebres ; & il ne prenoit pas ces mots de lumiere & de tenebres par metaphore, mais au pied de la lettre ; car il ne reconnoiſſoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mélange de ces deux natures du bien & du mal. Il y avoit cinq élemens de la nation de tenebres ; la fumée, les tenebres, le feu, l'eau & le vent. Dans la fumée étoient nez les animaux à deux pieds & les hommes mêmes ; dans les tenebres, les ſerpens ; dans le feu, les animaux à quatre pieds ; dans l'eau, les poiſſons ; dans l'air, les oiſeaux. Pour combattre ces cinq élemens, Dieu avoit envoïé cinq autres de ſa ſubſtance ; & dans le combat ils s'étoient mêlez : ſçavoir l'air à la fumée, la lumiere aux tenebres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaiſe, le bon vent au mauvais. Le ſoleil & la lune étoient deux vaiſſeaux vogans dans le ciel, comme en un grande mer : le ſoleil compoſé du bon feu, la lune de la bonne eau. C'eſt ainſi qu'ils expliquoient la trinité divine. Le Pere habitoit dans une lumiere reculée, le Fils dans le ſoleil, la Sageſſe dans la lune, le ſaint Eſprit dans l'air. Ainſi le Fils n'étoit qu'une partie de la ſubſtance du Pere. Dans ces deux vaiſſeaux, le ſoleil & la lune étoient de jeunes garçons & de jeunes filles d'une excellente beauté qu'ils appelloient

Aug. lib. 5. confeſſ. c. 10. & lib. 7. Id. har. c. 46.

Id. de Mor. Man.

Aug. 20 cont. Fauſt. c. 6. 7.

appelloient les vertus ſaintes : les princes des tenebres qui étoient auſſi des deux ſexes en devenoient amoureux, & de ces amours ſuivoient des effets merveilleux, entr'autre la pluïe. *Cyrill. cat. 6. p. 63.*

En chaque homme il y avoit deux ames ; l'une bonne qui venoit du bon principe, & qui étoit une partie de ſa ſubſtance, corporelle comme lui : l'autre ame étoit une partie du mauvais principe. Les ames des fideles, c'eſt-à-dire des Manichéens, étoient purgées par les élemens, & portées dans la lune ; d'où elles paſſoient dans le ſoleil, qui les reportoit à Dieu, pour y être réünies. Les ames de ceux qui n'avoient pas reçu ſa doctrine, étoient envoïées en enfer, pour être tourmentées un temps par les demons, à proportion de leurs crimes. Etant ainſi purgées, elles étoient renvoïées dans des corps d'autres hommes, de bêtes, ou de plantes ; & ſi elles ne ſe corrigeoient point, elles étoient enfin jettées dans le grand feu. Ainſi tout le myſtere de la redemption conſiſtoit à detacher les particules de la divinité, des corps mauvais où elles étoient engagées ; pour les réünir à leur principe. Toutefois il n'étoit pas permis de ſéparer les ames, & celui qui le faiſoit devoit ſouffrir la même peine ; celui qui avoit tué un animal devoit être changé au même animal ; celui qui avoit arraché ou coupé une plante, devoit être changé en la même plante. Ils ne laiſſoient pas d'en manger quand d'autres les avoient cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un Manichéen, il diſoit : Retirez-vous un peu, que je faſſe ma benediction. Alors il prenoit le pain, & diſoit : Je ne t'ai pas fait, & le jettoit en haut, maudiſſoit celui qui l'avoit fait. Puis il ajoutoit : Je ne t'ai pas ſemé : que celui qui t'a ſemé, ſoit ſemé lui-même. Je ne t'ai pas moiſſonné : que celui

Aug. de duab. anim. inst.

Id. hæreſ. c. 46.

Cyrill. cat. 6. p. 61. C.

qui t'a moiſſonné, ſoit moiſſonné lui-même. Je ne t'ai pas fait cuire : que celui qui t'a cuit, ſoit cuit lui-même. Après ces proteſtations il en mangeoit en sûreté. En haine de la chair, qui étoit du mauvais principe, il falloit empêcher la generation, & par conſequent le mariage. Il ne falloit point donner l'aumône : ni honorer les reliques des ſaints, ce qu'ils traitoient d'idolâtrie : ni croire que J.C. ſe fût incarné & qu'il eût veritablement ſouffert. Voilà le principal de la doctrine de Manés.

Aug. de util. cred. c. 1.

Quelque abſurde qu'elle fut, elle ne laiſſa pas de s'étendre loin & de durer très-long-temps Ceux qui l'enſeignoient diſoient qu'ils ne vouloient point emploïer d'autorité : mais la raiſon toute ſimple, pour délivrer les hommes de l'erreur, & les amener à Dieu. Nous ne faiſons pas comme vous, diſoient-ils aux catholiques, en obligeant d'abord à croire : nous ne voulons que l'on croïe qu'après avoir examiné & reconnu la verité. Ils étoient puiſſans dans la réfutation : ils avoient des manieres douces & inſinuates, & uſoient d'un grand art, pour engager inſenſiblement dans leurs penſées. L'un d'eux trouva un catholique fatigué des mouches, diſant qu'il ne les pouvoit plus ſouffrir & qu'il les haïſſoit. Le Manichéen lui dit : Qui les a faites ? Le catholique, dans la colere où il étoit, n'oſa dire que ce fût Dieu. Le Manichéen dit : Si ce n'eſt pas Dieu, qui donc les a faites ? Je croi, répondit-il, que c'eſt le demon : Le Manichéen dit : Si le demon a fait la mouche, comme le bon ſens vous le fait avoüer, qui a fait l'abeille ? L'autre n'oſa dire que Dieu eût fait l'abeille, plûtôt que la mouche. De l'abeille le Manichéen le mena à la ſauterelle, à un leſard, à un oiſeau, à un mouton, à un bœuf, à un élephant, enfin à l'homme, & lui perſuada que Dieu n'avoit pas fait l'homme.

Aug. in Jo. tract. 2. c. 14.

Les Manichéens étoient diviſez en deux ordres : les auditeurs & les élus. Les élus faiſoient profeſſion de pauvreté & d'une abſtinence très-rigoureuſe : les auditeurs pouvoient avoir du bien, & vivre à peu près comme les autres hommes. Ils devoient néanmoins tous s'abſtenir du vin, de la chair, des œufs & du fromage: parce qu'ils diſoient, que ces corps n'avoient aucune partie de la ſubſtance divine. Entre les élus il y en avoit douze, qu'ils nommoient maîtres, & un treiziéme, qui étoit le premier, à l'exemple de Manés & de ſes douze diſciples. Au-deſſous étoient ſoixante-douze évêques, ordonnez par les maîtres : & ces évêques ordonnoient des prêtres & des diacres. Ils avoient un baptême, mais corrompu. Ils celebroient l'euchariſtie, mais avec un mélange ſi execrable, qu'on n'oſe l'écrire.

Aug. 5. cont. Fauſt. c. 5. 20. c. ult.

Cyrill. cat. 6. p. 62. B. Aug. har. c. 46.

Domne évêque d'Antioche étoit mort l'an 275. & Timée lui avoit ſuccedé. A Timée ſucceda Cyrille l'an 281. De ſon temps vivoit à Antioche un prêtre nommé Dorothée natif de Tyr. C'étoit un homme de merite, inſtruit des lettres humaines, & ſi zelé pour la ſcience de la religion, qu'il étudia l'Hebreu, & entendoit l'écriture en original : il vécut juſques à cent cinq ans. Maxime évêque d'Alexandrie mourut en 282. & Theonas lui ſucceda. A Ceſarée de Paleſtine après Theodore, Agapius fut évêque : à Jeruſalem après Himenée, Zambdas, puis Hermon. Du temps de Theonas l'égliſe d'Alexandrie avoit deux prêtres illuſtres, Achillas & Pierius. Achillas avoit la charge de l'école chrétienne : c'étoit un excellent philoſophe, & un modele parfait de la pratique de l'évangile. Pierius étoit recommandable par ſa pauvreté & l'auſterité de ſa vie ; par les ſciences divines & humaines qu'il poſſedoit. Il ſçavoit parfaitement la dialectique & la rethorique : étoit grand theologien,

XIII Succeſſions d'évêques.

Euſ. 7. hiſt. c. 32. & chron. an. 280.

Anaſt. chr. Pagi. an. 283. n. 3.

fort exercé à expliquer l'écriture & à parler dans l'égliſe ; on le nommoit le jeune Origene. Une veille de Pâque il expliqua le prophete Oſée, par un ſermon très-long, qui demeura par écrit. Il ſurvécut à la perſecution de Diocletien, & paſſa le reſte de ſa vie à Rome.

Euſ. ibid. Baſil. de Sp. S. c. 29. p. 221 B.

En même temps vivoit dans le Pont l'évêque Meletius, ſurnommé le miel attique, par alluſion à ſon nom ; à cauſe de ſon éloquence admirable. Il étoit d'une érudition conſommée & parfait en toutes les ſciences : ſa vertu n'étoit pas moindre que ſa capacité. Pendant la perſecution il s'enfuit en Paleſtine, & y demeura ſept années entieres. A Rome le pape Euthychien mourut l'an 283. le ſeptiéme Decembre après avoir tenu le ſaint ſiege près de neuf ans. Caïus fut élu à ſa place le quinziéme du même mois, & gouverna douze ans.

Lib. pontif.

XIV. Mort de Probus. Carus mpereur, puis Diocletien & Maximien.

Cependant l'empereur Probus aïant regné ſix ans, fut tué par les ſoldats près de Sirmium en Illyrie, l'an 282. A ſa place ils élurent Marcus-Aurelius Carus preſet du prétoire ; qui fit ceſars ſes deux fils, Carin & Numerien. Carus étoit de Narbonne : regna environ deux ans & mourut en faiſant la guerre aux Perſes. Ses deux fils continuerent de regner : Numerien en Orient, où il étoit avec Probus ; Carin en Occident, où il l'avoit laiſſé. Numerien malade d'affliction de la mort de ſon pere, fut tué quelques mois après, dans ſa litiere, par l'ordre d'Aper ſon beau-pere : qui vouloit regner lui-même, & cacha quelque temps ſa mort, ſous prétexte de la maladie. Mais l'odeur du corps l'aïant enfin découvert : l'armée declara empereur Caius-Aurelius-Valerius Diocles, qui prit le nom de Diocletien & le ſurnom de Jovius. Il commença à regner le dix-ſeptiéme de Septembre l'an 284. & ſon regne eſt une époque fameuſe dans la ſuite. Il étoit Dalmate de na-

an. 282. Euſ. chr. an. 282. & 7 hiſt. c. 30. Vopiſc. p. 241. B. 240 A. Aur. Vict. Eutrop. lib. 9.

Euſ. an. 283.

Euſ. an. 284. Lact. de mort. p. 9. Eutrop. ibid.

tion, de baſſe naiſſance, & avoit été affranchi du ſenateur Anullinus. Cependant Carin regnoit toujours en Occident : & pour lui oppoſer un adverſaire, Dioclétien declara ceſar Marcus-Valerius-Maximien, qui prit le ſurnom d'Herculius, & commença à regner le vingtiéme de Novembre de la même année 284. Il étoit de Sirmium en Pannonie. Carin s'attira la haine du ſenat & des ſoldats, par ſes mœurs infames & ſon arrogance. *Vopiſc. in Car.*

Les Gaules ſe revolterent, & il s'y éleva une faction nommée les Bagaudes, ſous la conduite d'Elien & d'Amand. En Illyrie Julien vouloit auſſi ſe faire empereur. Carin marcha contre lui : Julien fut tué, mais peu après Carin aïant gagné une bataille contre Diocletien, comme il pourſuivoit ſa victoire, il fut tué par les ſiens près de Murge au bord du Danube, en la haute Myſie. C'étoit ſous le conſulat de Diocletien & d'Ariſtobule, l'an 285. de J. C. L'année ſuivante le premier d'Avril, Diocletien donna à Maximien le titre d'auguſte à Nicomedie : ils regnerent depuis enſemble avec égale autorité, & ce regne dura vingt ans : ce qui ne s'étoit point vû depuis plus d'un ſiecle. *Victor. Cæſar.* *Pagi. an.* 283. *An.* 285.

Il y avoit déja quinze ans que ſaint Antoine vivoit en ſolitude : lorſque pouſſé d'un nouveau zele, il alla trouver le vieillard, qui avoit été ſon premier maître, & le pria de trouver bon, qu'ils demeuraſſent enſemble dans le deſert. Le bon homme s'excuſa ſur ſon âge, & ſur ce que ce n'étoit pas encore la coutume : & Antoine partit auſſi-tôt pour la montagne. Dans le chemin il crut voir un grand plat d'argent : il s'arrêta & dit en le regardant : D'où vient un plat en ce deſert, ce n'eſt point ici un chemin battu : ce plat eſt trop grand, pour être tombé ſans qu'on s'en ſoit apperçu, & ſans qu'on ſoit venu le chercher. C'eſt un artifice du demon : mais

XV.

S. Antoine au deſert.

Vita Ant. c. 6.

tu ne rallentiras pas par là l'ardeur qui me pouſſe, ton argent periſſe avec toi. Il n'eut pas achevé ces paroles que le plat s'évanoüit comme de la fumée.

Antoine continuant ſon chemin y vit répanduë une grande quantité d'or, non plus imaginaire, mais réel; ſoit l'ennemi qui le lui fit voir, ſoit un ange pour l'éprouver. Antoine paſſa ſur cet or comme ſur un feu: & ſans ſe tourner prit ſa courſe, afin de n'en pas même remarquer la place. Il arrivá donc à la montagne: où aïant trouvé au-delà du Nil à l'Orient, un vieil château abandonné depuis long-temps & plein de reptiles, il s'y arrêta & y établit ſa demeure. Tous ces animaux s'enfuirent auſſi-tôt, comme ſi on les en eût chaſſez; il ferma l'entrée & fit proviſion de pain pour ſix mois: car en Thebaïde on en faiſoit de tel, & qui duroit même un an entier ſans ſe corrompre: il y avoit de l'eau là-dedans. Il y demeura ſeul ſans en ſortir, & ſans voir perſonne de ceux qui y vinrent.

Il vécut long-temps de cette ſorte, recevant ſeulement deux fois l'année du pain, qu'on lui jettoit de deſſus le toit. Ceux de ſes amis qui venoient le viſiter, étant contraints, à cauſe qu'il ne les laiſſoit point entrer, de paſſer ſouvent au dehors les jours & les nuits: ils entendoient au dedans comme des troupes de gens, qui murmuroient, qui faiſoient grand bruit, & qui crioient avec des voix lamentables: Retire-toi d'un lieu qui nous appartient: qu'as-tu affaire dans le deſert? te ne reſiſteras pas à nos attaques. Ses amis croïoient d'abord que ç'étoient des hommes qui étant deſcendus avec des échelles, diſputoient contre lui; mais aïant regardé par une fente, & ne voïant perſonne, ils conclurent que c'étoient des demons, & ſaiſis de fraïeur, ils appelloient Antoine, qui ne témoignoit pas moins

de charité pour eux, que de mépris pourles demons. Ses amis venoient continuellement ainſi le voir : & croïant le trouver mort, ils l'entendoient qui chantoit des pſeaumes pour invoquer le ſecours de Dieu & montrer ſa confiance. Il demeura environ vingt ans en cette retraite, ſans ſortir ni ſe laiſſer voir à perſonne.

XVI. Martyre de Claude, Aſtere & Neon.

Euſ. 8. hiſt. c. 1.

Les empereurs Diocletien & Maximien furent longtemps favorables aux chrétiens, & ne firent des édits contr'eux qu'à la fin de leur regne. Nous trouvons toutefois des martyrs dès le commencement, ce qu'il faut attribuer aux occaſions particulieres & à l'humeur des gouverneurs de provinces, qui agiſſoient en vertu des anciennes loix. A Egée en Cilicie Claude, Aſterius & Neon, furent déferez au magiſtrat municipal, par leur belle-mere, comme chrétiens & ennemis des dieux, Domnine & Theonille furent accuſées du même crime & on les mit tous en priſon, juſques à l'arrivée du proconſul Lyſias.

Acta ſinc. p. 279.

Le proconſul viſitant la province vint à Egée, où étant aſſis ſur ſon tribunal, il dit : Qu'on amene devant moi les chrétiens, que les officiers ont livrez au magiſtrat de cette ville. Eulalius geolier dit : Suivant vos ordres, Seigneur, le magiſtrat de cette ville vous preſente ce qu'il a pû prendre de chrétiens. Il y a trois jeunes freres & deux femmes, avec un petit enfant. En voici un que l'on a amené devant vous, que voulez-vous qu'on en faſſe ? Lyſias lui dit : Comment t'appelles-tu ? Il répondit : Je m'appelle Claude. Lyſias dit : Ne perds point ta jeuneſſe par cette folie, viens ſacrifier aux dieux, ſuivant l'ordre de l'empereur, pour éviter les tourmens qui te ſont preparez. Claude dit : Mon Dieu n'a point beſoin de tels ſacrifices, il aime mieux les aumônes & l'innocence de la vie, mais vos dieux ſont des demons

impurs qui ſe plaiſent à ces ſacrifices, & qui préparent des peines éternelles à ceux qui les font. Vous ne me perſuaderez jamais de les adorer. Lyſias dit : Qu'on l'attache pour être battu de verges, autrement je ne pourrai le mettre à la raiſon. Claude dit : Quand vous me feriez ſouffrir des peines plus cruelles, vous ne me nuiſez point; vous préparez à votre ame un ſupplice éternel. Lyſias dit : Les empereurs ont ordonné que les chrétiens ſacrifient aux dieux, qu'on puniſſe ceux qui refuſeront, & que l'on promette des honneurs & des recompenſes à ceux qui obéïront. Claude dit : Leurs recompenſes ſont temporelles ; la confeſſion de J. C. ſauve éternellement.

Alors le proconſul commanda qu'on le pendît au chevalet, qu'on lui appliquât le feu aux pieds, qu'on lui coupât de petits morceaux de chair aux talons, & qu'on les lui preſentât. Claude dit : Le feu ni les tourmens ne font point de mal à ceux qui craignent Dieu, cela leur ſert pour le ſalut éternel. Lyſias commanda qu'on le déchirât avec les dents de fer ; puis qu'on lui frottât les côtes avec des morceaux de pots caſſez, & que l'on y appliquât des flambeaux allumez. Claude dit : Votre feu & tous vos tourmens ſauveront mon ame. Je compte comme un grand profit de ſouffrir pour Dieu, & comme un grande richeſſe de mourir pour J. C. Telle eſt notre condition, qu'en ſouffrant nous acquerons la vie éternelle. Lyſias dit : Détachez-le, remenez-le en priſon, & amenez-en un autre.

Eulalius concierge dit : Suivant vos ordres, Seigneur, voilà Aſterius le ſecond frere. Lyſias lui dit : Croi-moi du moins, ſacrifie aux dieux. Tu as devant les yeux, les tourmens qui ſont préparez à ceux qui le refuſent. Aſterius dit, Il n'y a qu'un Dieu, qui habite au ciel, &

qui

qui regarde les choſes les plus baſſes en ſa grande puiſſance : mes parens m'ont appris à l'adorer & à l'aimer. Je ne connois point ceux que vous adorez & que vous nommez dieux. Lyſias le fit pendre au chevalet, en diſant : Serrez-lui les côtes, & lui dites : Crois du moins maintenant, & ſacrifie aux dieux. Aſterius dit : Je ſuis frere de celui qui vient de vous répondre, nous n'avons qu'un même eſprit & une même confeſſion : mon corps eſt en votre pouvoir, non pas mon ame. Lyſias dit : Prenez les mouſles de fer, liez-lui les pieds, & le tourmentez fortement. Aſterius dit : Inſenſé, pourquoi me tourmentez-vous ? N'avez-vous pas devant les yeux la recompenſe que le Seigneur vous en rendra ? Lyſias dit : Mettez-lui ſous les pieds des charbons ardens, frappez-le de verges & de nerfs ſur le dos & ſur le ventre. Aſterius dit : Faites, faites qu'il n'y ait pas un de mes membres qui ne ſouffre. Lyſias dit : Détachez-le, gardez-le avec les autres ; amenez le troiſiéme.

On amena Neon. Lyſias lui dit : Mon fils approche, ſacrifie aux dieux, afin d'éviter les tourmens. Neon répondit : Si vos dieux ont quelque pouvoir, qu'ils ſe défendent eux-mêmes de ceux qui les nient, ſans avoir beſoin de votre défenſe. Si vous êtes compagnon de leur malice, je vaux bien mieux que vos dieux & que vous : puiſque je ne vous obéis point, aïant le vrai dieu, qui a fait le ciel & la terre. Lyſias dit : Frappez-le ſur le cou, & lui dites : Ne blaſphême point contre les dieux. Neon dit : Vous trouvez que je blaſphême en diſant la verité. Lyſias dit : Etendez-le par les pieds ; mettez des charbons ſur lui, & lui déchirez le dos à coups de nerfs. après que cela fut fait, Neon dit : Je ferai ce qui eſt utile à mon ame ; on ne peut m'ôter cette réſolution.

Lyſias dit : Eulalius concierge & Archelaüs ſpicula- XVII. Martyre de

Domnine & de Theonille.

teur prendront ſoin que ces trois freres ſoient crucifiez, comme ils méritent, hors de la ville, afin que les oiſeaux déchirent leurs corps. Eulalius concierge dit : Suivant vos ordres, Seigneur, voici Domnine. Lyſias lui dit : Tu vois, femme, quels feux & quels tourmens on te prépare. Si tu veux les éviter, approche & ſacrifie. Domnine répondit : Je ne le ferai pas, de peur de tomber dans le feu éternel & les tourmens perpetuels. J'adore Dieu & ſon Chriſt, qui a fait le ciel & la terre, & tout ce qu'ils conticnnent. Vos dieux ſont de pierre & de bois, faits par les mains des hommes. Lyſias dit : Oſtez-lui ſes habits ; étendez-la & déchirez tous ſes membres à coups de verges. Archelaüs ſpiculateur dit à Lyſias : Par votre grandeur Domnine eſt déja morte. Lyſias dit : Qu'on jette ſon corps au fond de la riviere.

Eulalius dit : Voilà Theonille. Lyſias dit : Tu as vû femme de quels ſupplices & de quelles flammes l'on a puni ceux qui n'ont point obéi. C'eſt pourquoi rends honneur aux dieux & ſacrifie. Theonille répondit : Je crains le feu éternel qui peut faire perir l'ame & le corps, & principalement de ceux qui abandonnent Dieu & adorent les idoles & les démons. Lyſias dit : Donnez lui des ſoufflets, jettez-la par terre, liez-lui les pieds, tourmentez-la vigoureuſement. Theonille dit : Eſt-il raiſonnable de faire ſouffrir de telles peines à une femme étrangere, de condition libre ? Vous le ſçavez, & Dieu voit ce que vous faites. Lyſias dit : Pendez-la par les cheveux, & frappez la ſur le viſage. Theonille dit : Ne ſuffit-il pas de m'avoir fait mettre toute nuë, ce n'eſt pas moi ſeule, c'eſt votre mere & votre femme que vous avez couvertes de confuſion en ma perſonne, nous ſommes toutes de même nature ? Lyſias dit : As-tu un mari, es-tu veuve ? Theonille dit : Je ſuis

veuve depuis vingt-trois ans. Je ſuis demeurée dans cet état pour l'amour de mon Dieu ; m'appliquant aux jeûnes, aux veilles & aux prieres, depuis que j'ai quitté les idolès impures. Lyſias dit : Raſez-lui la tête, afin qu'elle ait plus de confuſion. Faites-lui une ceinture d'épines, étendez-la à quatre pieux, & la frappez de courroyes, non ſeulement ſur le dos, mais par tout le corps : mettez-lui auſſi des charbons ſur le ventre, & qu'elle meure ainſi. Eulalius geolier & Archelaüs ſpiculateur dirent : Seigneur, elle a déja rendu l'ame. Lyſias leur dit : Couſez ſon corps dans un ſac ; liez-le bien & le jettez à l'eaü. Eulalius & Archelaüs dirent : Nous avons executé les ordres de votre grandeur touchant les corps des chrétiens. Ces ſaints martyrs ſouffrirent à Egée le dixiéme des calendes de Septembre, ſous le conſulat de Diocletien & d'Ariſtobule, c'eſt-à-dire, le vingt-troiſiéme d'Août, l'an 285. de J.C. Les illuſtres martyrs S. Côme & S. Damien, freres & medecins ſouffrirent dans la même ville d'Egée, ſous le même Lyſias, & on lui attribuë un grand nombre d'autres martyrs. *Martyr. 27. Sept.*

XVIII. S. Maurice & ſa legion.

L'empereur Maximien paſſa en Gaule dès le commencement de ſon regne, contre Amand & Elien & la faction des Bagaudes qu'il défit. Il fit venir d'Orient une légion nommée la Thebéenne toute compoſée de chrétiens. Comme il voulut s'en ſervir à perſecuter les chrétiens ainſi que des autres ſoldats, ils refuſerent d'obéir. L'empereur pour ſe repoſer de la fatigue du voïage, s'étoit arrêté dans les Alpes en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais : la légion Thebéenne étoit proche à Agaune, au pied de la montagne, que l'on nomme à preſent le grand ſaint Bernard. Maximien irrité de cette déſobéiſſance, ordonna que la légion fût décimée, & réïtera ſes ordres, pour *Eutrop. lib 9. Dioc. Acta mart. ſinc. p 290.*

contraindre, le reſte à perſecuter les chrétiens. La décimation étoit une peine militaire, établie contre les corps coupables. Les ſoldats Thebéens ayant appris ce ſecond ordre, commencerent à crier par tout le camp, qu'ils ſouffriroient plûtôt toutes ſortes d'extrémitez, que de rien faire contre la religion chrétienne. Maximien commanda qu'on les décimât une ſeconde fois, & que l'on fit obéir les autres. On fit donc encore mourir le dixiéme ſuivant le ſort ; & les autres s'exhortoient à perſeverer.

V. Baron. ad martyr. 22. Sept.

Ils étoient principalement encouragez par trois de leurs officiers generaux, Maurice, Exupere & Candide : qui leur propoſoient l'exemple de leurs camarades, que le martyre avoit déja conduit au ciel. Par leur conſeil ils envoïerent une remontrance à l'empereur, qui étoit telle en ſubſtance. Nous ſommes vos ſoldats, Seigneur, mais ſerviteurs de Dieu, nous le confeſſons librement : nous vous devons le ſervice de guerre, à lui l'innocence : nous recevons de vous la païe, il nous a donné la vie : nous ne pouvons vous obéir en renonçant à Dieu notre créateur & notre maître & le votre, quand vous ne le voudriez pas. Si on ne nous demande rien qui l'offenſe, nous vous obéirons comme nous avons fait juſques à preſent ; autrement nous lui obéirons plûtôt qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelque ennemi que ce ſoit ; mais nous ne croïons pas permis de les tremper dans le ſang des innocens. Nous avons fait ſerment à Dieu, avant que de vous le faire, vous ne devez point vous fier au ſecond, ſi nous violons le premier. Vous nous commandez de chercher des chrétiens pour les punir : vous n'avez que faire d'en chercher d'autres, nous voici. Nous confeſſons Dieu le Pere, auteur de tout, & ſon Fils J. C. Nous avons vû égorger nos com-

pagnons ſans les plaindre : nous nous ſommes réjoüis de l'honneur qu'ils ont eu de ſouffrir pour leur Dieu. Ni cette extrémité, ni le deſeſpoir ne nous ont point portez à la révolte : nous avons les armes à la main, & nous ne réſiſtons pas : parce que nous aimons mieux mourir innocens, que vivre coupables.

Maximien deſeſperant de pouvoir vaincre une telle conſtance, ordonna de les faire tous mourir ; & fit marcher des troupes, pour les environner & les tailler en pieces. Ils ne firent aucune réſiſtance, mais ils mettoient les armes bas, & préſentoient le col aux perſecuteurs. La terre fut couverte de leurs corps ; on voïoit couler des ruiſſeaux de ſang. On croit qu'ils étoient environ ſix mille ; car c'étoit le nombre ordinaire des légions. *Verget. 2. de re milit. c. 2.*

Un ſoldat veteran nommé Victor, qui n'étoit point de cette légion & ne ſervoit plus, ſe rencontra en paſſant ſon chemin au milieu de ceux qui avoient fait mourir les martyrs, & qui ſe réjoüiſſoient, en faiſant bonne chere de leurs dépoüilles. Ils l'inviterent à manger avec eux, & lui conterent avec plaiſir tout ce qui s'étoit paſſé. Comme il ſe retiroit déteſtant le feſtin & ceux qui le faiſoient ; ils lui demanderent s'il n'étoit point auſſi chrétien. Il répondit qu'il l'étoit, & qu'il le ſeroit toujours : auſſi-tôt ils ſe jetterent ſur lui & le tuerent. On dit que de la même légion étoient Urſus & Victor, dont les reliques demeurerent à Solodore, c'eſt-à-dire Soleure en Suiſſe. On en compte auſſi cinquante, que l'on dit avoir ſouffert le martyre à Cologne, ſoit devant, ſoit après les autres. *Greg. Tur. 1. de glor. mart. c. 62.*

On peut rapporter pluſieurs autres martyrs celebres, aux voïages que Maximien fit dans les Gaules : non ſeulement contre les Bagaudes, mais contre le parti. XIX. Autres martyrs en Gaule. *Eutrop. lib. 9. Dioclet.*

de Carauſe. C'étoit un grand capitaine, qui avoit eu la commiſſion de tenir la mer libre ſur les côtes de la Belgique & de l'Armorique, contre les courſes des Francs & des Saxons ; & qui enfin étant devenu ſuſpect, ſe révolta, & ſe rendit maître de la grande Bretagne, où il ſubſiſta ſept ans. On compte donc à Nantes en Armorique S. Donatien & S. Rogatien. C'étoit deux freres illuſtres par leur naiſſance. Donatien étoit le plus jeune ; mais il ſe convertit le premier, & aïant reçû le baptême, il travailloit à la converſion des autres. Rogatien ſon frere aîné en fut touché ; il voulut auſſi être chrétien, & pria Donatien de lui faire recevoir le baptême avant la perſecution, afin qu'elle ne le ſurprît pas payen ou catecumene. Mais l'abſence de l'évêque qui s'étoit enfui l'empêcha d'être baptiſé. Cependant le gouverneur qui perſecutoit les chrétiens, étant venu dans la ville, Donatien lui fut deferé comme détournant les autres du culte des dieux, & particulierement ſon frere. Le gouverneur ſe le fit amener ; il confeſſa conſtamment, & fut mis en priſon les fers aux pieds. Rogatien étant auſſi preſenté au gouverneur, d'abord il lui parla doucement, & s'efforça de le gagner par ſes promeſſes ; mais le voïant auſſi ferme que ſon frere, il le fit auſſi mettre en priſon. Rogatien s'affligeoit d'avoir été pris, avant que d'avoir eu la grace du baptême. Son frere pria pour lui, que ſa foi & ſon ſang qu'il devoit repandre le lendemain, lui tînt lieu de baptême ; ainſi ils paſſerent la nuit en veilles & en prieres. Le lendemain le gouverneur les fit encore preſenter à ſon tribunal ; & les voïant fermes, les fit pendre au chevalet, où ils furent tourmentez, & enſuite eurent la tête coupée.

Acta ſinc. p. 295.

Ce fut dans la Belgique, où Maximien fit plus de

ſéjour ; & c'eſt auſſi où nous trouvons plus de martyrs de ſon temps. A Amiens l'évêque S. Firmin ; dans la même ville, Victorie & Fuſcien avec Gentien leur hôte. A Auguſte, capitale de Vermandois, ville depuis ruinée, S. Quentin. A Soiſſons, S. Crépin & S. Crépinien. A Tournai, S. Piat ou Piaton Prêtre. A Fiſmes, près Reims, la vierge ſainte Macre. A Louvre en Pariſis, S. Juſt ou Juſtin, qui allant à Amiens avec ſon pere & ſon frere, & n'aïant pas voulu découvrir aux perſecuteurs ceux qui l'accompagnoient, eut la tête tranchée. On compte encore pluſieurs martyrs à Treves, ſous Rictiovare gouverneur de la Gaule Belgique, à qui l'on attribuë auſſi la plûpart des precedens. Dans la grande Bretagne on marque entre autres S. Alban, qui ayant reçû chez lui un clerc qui fuïoit la perſecution, ſe livra lui-même pour le ſauver.

Jan. 6. S. Aug. Beda.

En Aquitaine, S. Caprais d'Agen ſe cacha par la crainte de la perſecution ; mais enſuite il ſe montra, & ſouffrit le martyre, excité par l'exemple de ſainte Foi vierge. Près d'Agde, Tibere, Modeſte & Florentia. A Vienne, Ferreole tribun militaire, & un de ſes ſoldats nommé Julien, eut la gorge coupée à Brioude en Auvergne. A Embrun, Vincent, Oronce & Victor. A Arles, Denés greffier, encore jeune & catecumene, entendant lire devant le tribunal l'ordre pour perſecuter les chrétiens ; & ne pouvant ſe réſoudre à l'écrire, jetta devant les pieds du juge les tablettes cirées ſur leſquelles il écrivoit, s'enfuit & ſe cacha. Le juge ordonna de le prendre ; & comme on ne le put trouver, il le condamna à perdre la tête ſi-tôt qu'on l'auroit trouvé. Cependant le martyr fit demander à l'évêque par des gens fideles, de le baptiſer. L'évêque, ſoit qu'il n'en pût trouver le temps, ou qu'il ſe défiât de ſa jeuneſſe, lui fit dire qu'il

6. Oct.

28. Auguſt. 1. Febr. Acta ſinc. p. 603.

ſeroit ſuffiſamment baptiſé dans ſon ſang. Enfin Dieu permit qu'il fût découvert. Il voulut encore s'échapper en paſſant le Rhône à la nage ; mais il fut pris de l'autre côté, & eut la tête tranchée. On ne ſçait point le temps de ſon martyre ; toutefois il eſt trop memorable pour l'omettre faute d'en ſçavoir la place.

XX.

S. Victor de Marſeille.

Acta ſinc. 300.

Quant à S. Victor de Marſeille, il eſt certain qu'il ſouffrit le martyre par les ordres de l'empereur Maximien preſent, & après la légion Thebéenne. C'étoit un ſoldat chrétien ſi zelé qu'il alloit pendant la nuit viſiter les fideles, & les encourager au martyre. Etant pris, il fut d'abord preſenté aux prefets, qui l'exhorterent à ne pas perdre ſes ſervices & la faveur du prince pour le culte d'un homme mort ; car ils regardoient ainſi J. C. Il répondit avec une liberté qui attira les cris & les injures de tout le peuple infidele qui l'environnoit. Mais parce que c'étoit un perſonnage conſiderable, les préfets le renvoïerent à la perſonne de l'empereur. Il ne témoigna pas moins de conſtance à ce tribunal. L'empereur irrité commanda qu'on le trainât par toute la ville. On le lia par les bras & par les pieds, & on le traîna de la ſorte expoſé aux coups & aux injures de la populace, dont chacun eut cru faire un crime en ne lui inſultant pas. Il fut ramené tout déchiré & tout ſanglant au tribunal des prefets, qui le croïant abbatu par cet affront, le preſſerent encore par les raiſons ordinaires des païens. Le martyre au contraire, encouragé par ce commencement de victoire, leur répondit, en témoignant également ſa fidelité pour l'empereur & ſon mépris pour les faux dieux, dont il releva les infamies, leur oppoſant la veritable grandeur de J. C. Après qu'il eut parlé long-temps, les prefets lui dirent : Victor, ne ceſſeras-tu point de philoſopher ? Choiſis-en

un

un mot, ou d'appaiſer les dieux, ou de perir miſerablement. Puiſque vous me le propoſez, dit-il, il faut confirmer mon diſcours par mon exemple. Je mépriſe les dieux, je confeſſe J. C. faites-moi ſouffrir tous les tourmens que vous pourrez. Les préfets irritez voulant le tourmenter l'un plus que l'autre, ſe diviſerent; l'un d'eux nommé Euticius ſe retira ; la charge de faire tourmenter le martyr demeura à Aſterius. Il le fit attacher auſſitôt, & tourmenter long-temps & cruellement. Le martyr tenoit les yeux au ciel, demandant la patience à celui dont elle eſt le don. J. C. lui apparut tenant ſa croix entre les mains, & lui dit : La paix ſoit avec toi, Victor : Je ſuis Jeſus, qui ſouffre dans mes ſaints ; prens courage, je t'aſſiſte dans le combat. Ces paroles firent évanoüir la douleur & les tourmens. Le martyr commença à loüer Dieu d'un viſage gai ; les bourreaux déja fatiguez, virent qu'ils n'avançoient rien, & le préfet ordonna de le détacher du chevalet, & de le mettre dans une priſon très-obſcure.

Au milieu de la nuit J. C. l'envoïa viſiter par des anges ; la priſon fut ouverte & remplie d'une lumiere plus claire que le jour ; le martyr chantoit avec les anges les loüanges de Dieu. Trois ſoldats qui le gardoient voïant cette lumiere ſe jettent aux pieds du ſaint, le prient de leur pardonner, demandent le baptême. Le martyr les inſtruiſit ſoigneuſement ſelon que le temps lui permettoit ; & aïant fait venir des prêtres la même nuit, il les mena à la mer, où ils furent baptiſez de ſa main, & il les retira de l'eau, c'eſt-à-dire, qu'il fut leur parrain. Leurs noms étoient Alexandre, Longin & Felicien. Le lendemain matin leur converſion étant divulguée, l'empereur envoïa des appariteurs, qui les prirent avec Victor, & les amenerent à la place publique,

où toute la ville accourut. Les trois ſoldats perſevererent fidelement dans la confeſſion ; & auſſi-tôt par ordre de l'empereur ils eurent la tête tranchée. Victor prioit Dieu avec larmes, qu'il pût être compagnon de leur martyre. Il fut encore frappé, ſuſpendu & battu cruellement à coups de bâton & de nerfs de bœuf. On le remit en priſon, où il demeura trois jours en prieres, recommandant à Dieu ſon martyre, avec une grande contrition de cœur & des larmes abondantes. Enſuite l'empereur ſe le fit encore amener ; & après l'avoir interrogé & menacé, fit apporter un autel de Jupiter, auprès duquel étoit le ſacrificateur tout prêt. Alors l'empereur dit à Victor : Mets de l'encens, appaiſe Jupiter & ſois notre ami. Le martyre s'approcha comme pour ſacrifier, & prenant l'autel de la main du ſacrificateur, le renverſa par terre d'un coup de pied. L'empereur lui fit couper le pied ſur le champ. Enſuite il le fit mettre ſous la meule d'un moulin à bras, que les bourreaux firent tourner, & commencerent ainſi à l'écraſer, & lui briſer même les os. Mais la machine ſe rompit ; & comme il ſembloit reſpirer encore une peu, on lui coupa la tête. On entendit d'enhaut une voix celeſte, qui dit : Tu as vaincu, bienheureux Victor, tu as vaincu. L'empereur fit jetter dans la mer les corps des martyrs ; mais ils vinrent à bord & furent enſevelis par les chrétiens dans une grotte taillée dans le roc, & il s'y fit enſuite pluſieurs miracles.

XXI. Conſtantius & Galerius ceſars.

Dioclétien ne ſe contenta pas d'avoir aſſocié à l'empire Maximien Herculius avec le titre d'auguſte ; mais pour ſoutenir les guerres, dont l'empire étoit attaqué de toutes parts, il en joignit encore deux autres au ſecond rang & avec le nom de ceſars, ſçavoir Conſtantius Chlorus & Galerius Maximien ſurnommé Armentarius, qui étoit

Eutrop. l. 9.

le quatriéme. Diocletien adopta celui-ci pour ſon fils. *Euſ. 8. hiſt. c. 5.* & lui fit répudier une femme qu'il avoit, pour épouſer ſa fille Valeria, qu'il avoit euë de l'imperatrice Priſca. Maximien adopta Conſtans, & lui fit répudier Helene, dont il avoit déja Conſtantin, qui fut depuis empereur, pour épouſer Theodore ſa belle-fille, ces adoptions ſe firent le premier jour de Mars l'an 293. Les quatre princes avoient chacun plus de troupes, que l'empire entier n'en entretenoit auparavant; & pour les entretenir, ils firent des impoſitions extraordinaires, enſorte que les terres demeuroient deſertes. Ils diviſerent les provinces & multiplierent les gouvernemens & les officiers; ainſi les juges manquant d'affaires civiles, faiſoient pluſieurs concuſſions & pluſieurs procès criminels, ſous de legers pretextes. Conſtantius eut pour ſon partage tout ce qui étoit au-deçà des Alpes, ſous l'obéïſſance des Romains; c'eſt à-dire, les Gaules & la grande Bretagne : Herculius eut l'Afrique & l'Italie. Galerius, l'Illyrie & le reſte juſques au Pont-Euxin. *Lactant de mort. n. 7. 8. 9. Au. Vidor.*

Diocletien étoit homme de guerre & politique, & il défendit aſſez bien l'empire contre les barbares, mais il étoit avare; & nonobſtant la dépenſe de la guerre, il amaſſoit des tréſors immenſes. Il aimoit paſſionément les bâtimens, & obligeoit les provinces à fournir des ouvriers & des voitures. Là il faiſoit une baſilique, là un cirque, là un hôtel des monnoïes, là un arſenal, là une maiſon pour ſa femme, ou pour ſa fille. Et quand un bâtiment étoit achevé, par la ruïne des provinces, ſouvent il diſoit : il n'eſt pas bien fait, qu'on le faſſe d'une autre maniere. Il falloit abattre & recommencer. Il bâtiſſoit principalement à Nicomedie, qu'il vouloit égaler à Rome, parce qu'il y faiſoit ſon ſéjour le plus ordinaire. Maximien Herculius ſon frere d'adoption, n'é-

toit pas moins avide ; mais aïant dans ſon partage des provinces riches, comme l'Afrique & l'Eſpagne, il ne ſe mettoit pas tant en peine de theſauriſer. Il fit accuſer par calomnies pluſieurs ſenateurs d'avoir aſpiré à l'empire pour uſurper leur bien. Il étoit débauché, juſques à violer des filles de la premiere qualité ; par tout où il paſſoit on les enlevoit à leurs parens pour les lui preſenter. Il ſuivoit brutalement toutes ſes paſſions ; étoit cruel & imprudent, ſans foi & ſans parole, amateur
Victor. de Caſ. des nouveautez. La rudeſſe de ſon humeur paroiſſoit à ſon viſage & à ſon air negligé, auſſi n'avoit-il ni politeſſe, ni éducation, comme étant né en Pannonie de parens ruſtiques.

Le ceſar Conſtance étoit le meilleur des quatre, & on ne lui reproche aucun vice ; mais le ceſar Galerius Maximien étoit le pire. C'étoit une bête feroce, qui tenoit plus du barbare que du Romain ; auſſi ſa mere étoit-elle venuë d'au-delà du Danube. Il étoit grand & gros à faire peur, le regard, le geſte, la voix, les diſcours, tout en étoit terrible ; ſon beau-pere Diocletien naturellement timide, le craignoit horriblement. Tels étoient ceux qui gouvernoient alors l'empire.

Euſ. 8. hiſt. init. Ils laiſſerent d'abord les chrétiens en liberté, ce qui n'empêcha pas qu'Herculius, ſuivant ſon humeur brutale & inégale, ne les perſecutât quelquefois, comme nous avons vû dans les Gaules. Les autres leur furent même favorables, juſques à leur confier des gouvernemens de provinces, & leur donner des charges dans leurs palais ; ſouffrant qu'à leur vûë, ils parlaſſent librement de la vraïe religion & l'exerçaſſent avec leurs femmes, leurs enfans & leurs domeſtiques. Ils les diſtinguoient & les cheriſſoient plus que leurs autres ſerviteurs. Tels étoient à Nicomedie, auprès de Diocletien, Dorothée le plus

cher & le plus fidele de ſes officiers, à qui les gouverneurs & les magiſtrats rendoient de grands honneurs, & Gorgonius auſſi fort celebre. Les aſſemblées eccleſiaſtiques étoient ſi nombreuſes dans toutes les villes, que les anciens bâtimens n'étant plus ſuffiſans, il fallut en faire par tout des nouveaux dès les fondemens; & perſonne n'empêchoit ces grands ouvrages.

Cette proſperité cauſa du relâchement. Les chrétiens étoient envieux les uns des autres, & ſe déchiroient par des injures & des médiſances. Les peuples étoient ſéditieux, & les chefs diviſez contre les chefs. L'hypocriſie & la diſſimulation étoit grande, les paſteurs oublioient la loi de Dieu, avoient des jalouſies entr'eux, exerçoient des haines, uſoient de menaces, & pourſuivoient avec ambition les charges eccleſiaſtiques, comme des dominations temporelles. Ces pechez attirerent la perſecution, & voici quel en fut le commencement.

XXII. Commencement de perſecution.

Diocletien étoit en Orient; comme il étoit craintif & curieux de l'avenir, il faiſoit immoler des bêtes pour conſulter leurs entrailles; quelques-uns de ſes ſerviteurs chrétiens qui étoient preſens, firent ſur le front le ſigne de la croix, ce qui troubla les ſacrifices. Les aruſpices ne trouvoient plus dans les entrailles des victimes les marques accoutumées; & quelque quantité qu'ils en fiſſent immoler, elles ne leur montroient rien: enfin leur chef, ſoit par ſoupçon, ſoit qu'il l'eût vû, dit qu'il y avoit là des hommes profanes, dont la preſence empêchoit que les ſacrifices ne réüſſiſſent. Alors l'empereur en furie commanda que l'on fit ſacrifier, non ſeulement ceux qui ſervoient aux ſacrifices, mais tous ceux qui étoient dans le palais; & que s'ils refuſoient, ils fuſſent châtiez à coups de foüet. Il écrivit auſſi à ceux qui commandoient les troupes, de contraindre les ſoldats à ſacrifier,

Lactant. de mort, n. 10.

Euſ. 8. c. 4. & de caſſer ceux qui n'obéïroient pas. Ainſi la perſécution commença par les chrétiens qui ſervoient dans les armées; & pluſieurs quitterent volontiers le ſervice, plûtôt que de renoncer à Dieu. On ſe contenta d'abord de cette peine, & on en fit mourir peu; car les empereurs craignoient le grand nombre des chrétiens.

XXIII. Martyre de ſaint Maximilien.

Acta ſinc. p. 309.

Sous le conſulat de Tuſcus & d'Anulinus, le quatriéme des ides, c'eſt-à-dire, le douziéme de Mars l'an 296. à Tebeſte en Numidie, Fabius Victor fut preſenté avec ſon fils Maximilien dans la place devant le proconſul Dion; & Pompeien avocat demanda que ce jeune homme fût meſuré, pour être engagé au ſervice de guerre. Car chez les Romains tous les jeunes gens étoient obligez à ſervir un certain nombre de campagnes; & ſur le grand nombre de ceux qui étoient en âge, on choiſiſſoit les plus grands & les mieux faits. Le proconſul Dion lu demanda comment il s'appelloit. Maximilien répondit: Pourquoi voulez-vous ſçavoir mon nom? Il ne m'eſt pas permis de porter les armes, parce que je ſuis chrétien. Ce n'étoit pas la profeſſion des armes préciſément que les chrétiens rejettoient, mais l'idolâtrie, qui en étoit inſéparable, après les ordres que Diocletien venoit de donner, comme on voit en d'autres actes. Le proconſul dit: Appliquez le à la meſure. Maximilien dit: Je ne puis porter les armes; je ne puis mal faire; je ſuis chrétien. Le proconſul dit: Qu'il ſoit meſuré. Il le fut, & un officier dit tout haut: Il a cinq pieds & dix pouces. C'étoit la meſure ſuffiſante. Dion dit aux officiers: Qu'on le marque. C'étoit auſſi l'uſage de les marquer par des piqûures ſur la peau, ou autrement. Maximilien réſiſtoit, en diſant: Je n'en ferai rien; je ne puis porter les armes. Dion lui dit: Il faut que tu les portes, ou que tu periſſes. Maximilien dit: Je n'en ferai rien. Coupez-moi

an. 296.

V. inf. n. 27.

Veget. lib. 1. c. 5.

Ibid. c. 8. & lib. 2. c. 5.

la tête ; je ne ſers point le ſiecle, je ſers mon Dieu. Dion dit : Qui te l'a perſuadé ? Mon eſprit, dit Maximilien, & celui qui m'a appellé. Dion dit à Victor : Conſeille ton fils. Victor répondit : Il a ſon conſeil ; il ſçait ce qui lui eſt bon. Dion dit à Maximilien : Reçois la marque. Il répondit : Je ne la recevrai point ; j'ai déja la marque de Jeſus Chriſt mon Dieu. Dion dit : Je t'envoïerai tout à-l'heure à ton Chriſt. Je voudrois, répondit-il, que vous le fiſſiez tout-à-l'heure ; c'eſt ma gloire. Dion dit aux officiers : Qu'on le marque. Il réſiſtoit en diſant : Je ne recevrai point la marque du ſiecle. Si vous me la donnez, je la romprai, parce qu'elle ne vaut rien. Je ſuis chrétien. Il ne m'eſt pas permis de porter du plomb à mon cou, après le ſigne ſalutaire de J. C. Fils du Dieu vivant, que vous ne connoiſſez pas. Le proconſul après l'avoir encore preſſé pluſieurs fois, lui dit : A la ſuite de nos maîtres, Diocletien & Maximien, Conſtance & Maxime, il y a des ſoldats chrétiens qui font le ſervice. Maximilien dit : ils ſçavent ce qui leur convient ; pour moi je ſuis chrétien, & je ne puis faire de mal. Quel mal font ceux qui ſervent, dit le proconſul ? Maximilien répondit : Vous ſçavez ce qu'ils font. On voit par-là qu'ils ne refuſoient pas le ſervice de guerre, comme mauvais par lui-même ; mais à cauſe des occaſions du peché ; principalement ſous des empereurs païens.

Dion voïant qu'il ne pouvoit le perſuader, dit : Mettez ſon nom ; puis il ajouta : Parce que tu as refuſé le ſervice, par un eſprit rebelle, tu ſeras condamné comme tu merites, pour donner exemple aux autres. Et il recita la ſentence ſur la tablette : Parce que Maximilien a refuſé le ſerment militaire, par un eſprit de révolte, il eſt ordonné qu'il ſera puni par le glaive. Maximilien répon-

dit : Dieu ſoit loüé. Il étoit âgé de vingt & un an, trois mois & dix-huit jours. Comme on le menoit au ſupplice, il dit : Mes chers freres, hâtez-vous de toutes vos forces & avec tout l'empreſſement poſſible, d'aller voir le Seigneur, & d'obtenir de lui une couronne pareille. Il dit à ſon pere d'un viſage gai : Donnez à cet executeur l'habit neuf que vous m'aviez préparé pour la guerre : ainſi puiſſions-nous être enſemble dans la gloire avec le Seigneur. Auſſi-tôt il fut executé. Une dame nommée Pompeïene obtint ſon corps du juge, le mit dans ſa litiere, le conduiſit à Carthage, & l'enterra ſous une petite montagne près de ſaint Cyprien. Elle mourut treize jours après ; & y fut auſſi enterrée. Victor, pere du martyr, retourna chez lui avec une grande joïe : rendant graces à Dieu à qui il avoit envoïé devant un tel preſent, qu'il ſuivit bien-tôt après : mais on ne ſçait lequel c'eſt de pluſieurs martyrs du même nom de Victor, qu'honoroit l'égliſe d'Afrique.

XXIV. Succeſſions d'évêques. Schiſme de Melece.

L'année ſuivante 296. de J.C. ſous le ſixiéme conſulat de Diocletien, & le ſecond de Conſtantius le vingt-uniéme d'Avril, mourut le pape Caïus après avoir tenu le ſaint ſiege douze ans & quatre mois. On élut à ſa place Marcellin, qui gouverna l'égliſe huit ans. La même année 296. treiziéme de Diocletien, Zambda ſucceda à Hymenée évêque de Jeruſalem. Zambda mourut deux ans après la quinziéme année de Diocletien 298. de Jeſus-Chriſt, & Hermon lui ſucceda. L'année ſuivante 299. de Jeſus-Chriſt, Cyrille évêque d'Antioche étant mort, Tyran lui ſucceda. Ce fut le dixiéme évêque d'Antioche, qui gouvernoit cette égliſe du temps de la perſecution. Du même temps vivoit à Tyr l'évêque Tyrannion, qui ſouffrit le martyre. Theonas évêque d'Alexandrie mourut la dix-ſeptiéme année de Diocletien

Lib. pont. Euſ. chr. an. 296.

Euſ. chr. an. 303. Euſ. VIII. hiſt. c. 13. Euſ. VII. hiſt. c. ult.

Can. 2. apol.

300.

300. de J.C. après avoir gouverné cette église dix-neuf ans. Pierre lui succeda & la gouverna douze ans ; trois ans avant la persécution, & neuf ans depuis, jusques à ce qu'il souffrît le martyre.

De son temps se forma un schisme en Egypte. Car Melitius ou Melece évêque de Lycopolis en Thebaïde, aïant été convaincu de plusieurs crimes, & entr'autres d'avoir sacrifié aux idoles ; fut dépose dans un concile par Pierre évêque d'Alexandrie. Melece n'eut point recours à un autre concile, & ne chercha point à se justifier devant les successeurs de Pierre, car il vécut longtemps après ; mais il fit un schisme, se séparant de Pierre & des autres évêques, contre lesquels il commença à publier des calomnies, pour couvrir la honte de sa déposition. Il prétendoit s'être séparé de Pierre pour n'avoir pas été de même avis touchant la réconciliation des apostats, & l'accusoit de trop d'indulgence. Ce schisme commença vers l'an 301. & eut de grandes suites.

Ath. or. 1. in Ar. p. 305. B. & apol. 2. p. 777. B. Socr. lib. 1. c. 3.

Epiph. hær. 68 Pagi an. 306. n. 24.

Dès l'an 296. ou environ, l'empereur Diocletien recouvra l'Egypte, après avoir défait Achille, qui y regnoit depuis six ans. Etant à Alexandrie, il répondit à Julien proconsul d'Afrique, qui l'avoit consulté touchant les Manichéens. Dans ce rescrit il dit que l'oisiveté excite les hommes à passer les bonnes de la nature, & à introduire des superstitions vaines & honteuses ; mais qu'il n'est pas permis de résister à ce que les dieux ont ordonné, & ce que plusieurs grands hommes ont approuvé & établi par de sages conseils. L'ancienne religion, continuë-t-il, ne doit pas être corrigée par une nouvelle ; car c'est un très-grand crime de retoucher à ce que les anciens ont une fois défini, & qui a pris un cours certain & un état fixe. C'est pourquoi

XXV. Edit de Diocletien contre les Manichéens.

Eutrop. lib. 1.

Collat. leg. Mosait. tit. 15. ex Cod. Greg.

nous avons une grande application à punir l'opiniâtreté des méchans, dont l'esprit est corrompu ; & qui introduisent des sectes nouvelles & inconnuës, pour exclure à leur fantaisie par de mauvaises religions celles que les dieux nous ont accordées. Ce discours semble regarder en general tous ceux qui portoient le nom de chrétiens. Le rescrit continuë : Nous avons appris que les Manichéens, dont vous nous avez écrit, sont comme de nouveaux monstres, venus depuis très-peu de temps en notre monde, de chez les Perses nos ennemis ; & qu'ils commettent quantité de crimes, en troublant le repos des peuples : de sorte qu'il est à craindre que dans la suite du temps ils n'introduisent chez les Romains les coutumes exécrables & les loix infames des Perses. Et comme ce que vous nous écrivez de leur religion, a un rapport manifeste avec les malefices des magiciens ; nous ordonnons qu'ils subissent les mêmes peines. Que les auteurs & les chefs soient brûlez avec leurs écritures abominables ; que les sectateurs opiniâtres soient punis de mort, & leurs biens confisquez ; excepté les personnes constituées en dignité, qui seront seulement condamnées aux mines, avec confiscation de biens. Les empereurs chrétiens ont depuis suivi ces loix contre les Manichéens.

L. 4. 5. 11. 12. 16. Cod. de haret. & Manich.

XXVI. Heresie d'Hierax.

Epiph. her. 67.

Vers le même temps s'éleva en Egypte une heresie nouvelle, dont l'auteur fut Hierax ou Hieracas. Il étoit Egytien, de Leonto, fort instruit dans les sciences des Grecs & des Egyptiens ; parlant bien l'une & l'autre langue, sur tout la sienne. Etant chrétien il tomba dans l'erreur & fit une secte particuliere. Il nioit la résurrection de la chair, & n'admettoit que celle de l'ame ; c'est à-dire la résurrection spirituelle du peché à la grace. Il condamnoit le mariage, comme étant de l'im-

perfection de l'ancienne loi ; & disoit que la continence étoit cette sanctification, sans laquelle personne ne verra Dieu ; que les enfans qui meurent avant l'usage de la raison, sont exclus du roïaume des cieux ; parce qu'il est écrit que personne ne sera couronnné, s'il n'a combattu dans les regles ; que Melchisedec étoit le Saint Esprit, dont il est écrit, qu'il prie pour nous par des gemissemens inénarrables, & disoit que c'est lui qui est le prêtre éternel. Il se fondoit principalement sur un livre apocryphe nommé la montée d'Isaïe. Hierax s'attiroit des sectateurs par l'austerité de sa vie ; car il s'abstenoit du vin & de la plûpart des viandes ordinaires. Il n'admettoit entre ses disciples que des vierges, des veufs, ou des continens ; & séduisit plusieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la vie ascetique. Il composa un grand nombre de livres en Grec & en Egyptien, entre autres une explication de l'ouvrage des six jours, mêlée de plusieurs fables. Il composa aussi plusieurs cantiques. Il vécut plus de quatre-vingt-dix ans ; & jusques à la fin il avoit la main bonne pour écrire ; & ses yeux ne s'étoient point affoiblis.

Hebr. xii. 14.

1. *Tim.* ii. 5.

Diocletien étant en Egypte, envoïa le cesar Galerius contre Narses roi de Perse ; qui à l'exemple de Sapor son aïeul, avoit fait une grande entreprise, pour envahir les provinces Orientales de l'empire Romain. Diocletien craignant l'exemple de Valerien, aima mieux y envoïer Galerius que d'y aller en personne ; & demeura cependant en Orient. Galerius défit par adresse les Perses embaraſſez de grands équipages : Narses s'enfuit : Galerius prit ses femmes & ses enfans, & revint chargé de butin, après avoir repris la Mesopotamie, & borné l'empire par le Tigre. C'étoit sous le cinquiéme consulat d'Herculius, & le second de Galerius : c'est-à-dire

Lact. de mort. c. 9.

Mac. fast. chron. Pasch. an. 297.

l'an 297. Cette victoire le rendit insolent & terrible à Diocletien. Aïant reçu de lui une lettre, où il lui donnoit à l'ordinaire le titre de cesar, il s'écria d'un ton & d'un regard farouche : Quoi toujours cesar ? Il vouloit passer pour le fils de Mars, sans se mettre en peine de l'honneur de sa mere Romula.

XXVII. S. Marcel centurion, & saint Cassien martyrs.

Prosp. in chron. Eus. chron. edit. Pontac. an. 298.

Ce fut alors que les soldats chrétiens commencerent à être persecutez par Veterius maître de la milice, l'an 298. sous le consulat de Faustus & de Gallus. On peut rapporter au même temps le martyre de quarante soldats chrétiens, qui souffrirent de grands tourmens à Lauriac dans le Norique : ville à present ruinée, qui étoit sur la riviere d'Ens, près son embouchure dans le Danube. Florien leur compagnon se joignit à eux, & le préfet Aquilin le fit battre à coups de bâton, & ensuite le jetter dans la riviere d'Ens.

Acta sinc. p. 312.

A Tingi ou Tanger en Mauritanie près le détroit, le jour de la naissance de l'empereur étant venu, pendant que tout le monde étoit occupé aux festins & aux sacrifices ; Marcel centurion dans la légion de Trajan tenant ces festins pour prophanes, ôta la ceinture militaire devant les enseignes de la légion, & dit à haute voix : Je suis soldat de J. C. le roi éternel. Il jetta aussi son sarment de vigne & ses armes, & ajouta : Je ne veux plus servir dans les troupes de vos empereurs ni à vos dieux de bois & de pierres ; qui sont des idoles sourdes & muettes. Si la condition des gens de guerre est telle, qu'ils soient obligez de sacrifier aux dieux & aux empereurs ; je laisse le sarment de vigne & la ceinture, & je renonce au service. On voit ici manifestement la cause qui obligeoit les chrétiens à deserter ; c'est qu'on les forçoit de prendre part à l'idolâtrie. Au reste la ceinture où pendoit l'épée, étoit la marque de la milice,

& le ſarment de vigne étoit la marque des centurions. Car ils s'en ſervoient pour châtier les ſoldats, & ne les frappoient point autrement. *V. Baron. hic an. 298. n. 3.*

Les ſoldats furent ſurpris d'entendre Marcel parler ainſi: ils l'arrêterent & en donnerent avis à Anaſtaſe Fortunat, preſident de la légion, qui le fit mettre en priſon. Quand les feſtins furent finis, comme il étoit aſſis dans ſon conſiſtoire, il commanda qu'on fît entrer le centurion Marcel. On l'amena, & Fortunat lui dit: Dequoi vous êtes-vous aviſé de jetter le baudrier & le ſarment de vigne, contre la diſcipline militaire? Marcel dit: Dès le douziéme jour des calendes d'Août, lorſque vous celebriez la fête des empereurs, je répondis tout haut devant tout le monde, & devant les enſeignes de cette légion, que j'étois chrétien, & que d'orénavant je ne pourrois plus ſervir que J.C. fils de Dieu le Pere tout-puiſſant. Cette autre fête de l'empereur devoit être le jour qu'Herculius avoit été nommé ceſar, le vingt & uniéme de Juillet. Fortunat dit: Je ne puis diſſimuler votre temerité: ainſi j'en donnerai avis aux empereurs & au ceſar. Vous ſerez conduit ſain & ſauf à monſeigneur Aurelien Agricolaüs vicaire des préfets du prétoire. Regulierement le préfet de la légion devoit juger les ſoldats ſans les renvoïer au gouverneur de la province. Mais le préfet du prétoire, dont Agricolaüs tenoit la place, avoit juriſdiction ſur les gens de guerre. *Pagi an. 298. n. 2.*

Marcel fut donc mené ſous garde dans la Mauritanie Tingitane, devant Aurelien Agricolaüs. Il lui fut preſenté le trentiéme d'Octobre, & un des officiers dit: Anaſtaſe Fortunat preſident de la légion renvoïe devant vous Marcel centurion, qui eſt ici preſent. Voici la lettre qu'il en a écrite: je la lirai ſi vous l'ordonnez. *L. deſert. ff. de re milit. l. 1. ff. de ff. pref. prat.*

Agricolaüs dit : Qu'on la lise. Un officier dit : Ce soldat a jetté la ceinture militaire, a témoigné qu'il étoit chrétien, & a prononcé devant tout le peuple plusieurs blasphêmes contre les dieux & contre cesar, c'est pourquoi nous l'avons renvoïé devant vous, afin que vous en ordonniez comme il vous plaira. Après la lecture de la lettre, Agricolaüs dit : Avez-vous ainsi parlé en presence du president ? Marcel dit : Oüi, j'ai parlé ainsi. Agricolaüs dit : Etiez-vous centurion ordinaire ? Marcel dit : Oüi, je l'étois. Agricolaüs dit : Quelle fureur vous a fait jetter les marques de votre ferment, & dire de telles paroles ? Marcel répondit : Ceux qui craignent Dieu n'ont point de fureur. Agricolaüs dit : Avez-vous dit tout ce qui est contenu dans les actes du president ? Je l'ai dit, reprit Marcel. Agricolaüs dit : Avez-vous jetté vos armes ? Marcel répondit : Je les ai jettées, parce qu'il ne faut pas qu'un chrétien, qui sert J. C. serve pour les embarras du siecle. Agricolaüs dit : Ce que Marcel a fait, est de telle nature que la discipline doit être observée pour l'en punir. Et il prononça cette sentence contre lui : Il est dit, que Marcel qui étoit centurion ordinaire, qui s'est deshonoré en renonçant publiquement à son ferment ; & qui a proferé en presence du tribun d'autres paroles pleines de fureur, sera executé à mort. On lui coupa la tête, & il mourut ainsi pour le nom de J. C. La desertion principalement accompagnée d'un autre crime comme d'impieté & de désobéïssance, étoit un crime capital par les loix Romaines.

L. non omn. 5. §. qui deser. ff. de re milit. l. omne 6. §. contum. 2. ff. eod.

Acta sinc. p. 315. Le greffier qui devoit écrire cette sentence, après avoir écrit tout ce qui est rapporté ci-dessus, étoit Cassien. Mais voïant la constance de Marcel, il témoigna à haute voix, que cette condamnation lui faisoit hor-

reur ; & jetta à terre les tables & le ſtilet dont il écrivoit. Tous les officiers furent ſurpris ; Marcel rioit : le juge ſe leva de ſon ſiege tout émeu , & lui demanda pourquoi il avoit jetté les tables avec dedain. Caſſien répondit : Parce que vous avez dicté une ſentence injuſte. Il le fit auſſi-tôt prendre & mettre en priſon. Marcel qui avoit ri de joïe , prévoïant que Caſſien ſeroit compagnon de ſon martyre, fut executé le même jour trentiéme d'Octobre. Comme on le menoit au ſupplice, il dit au juge Agricolaüs : Dieu vous faſſe du bien. Enſuite il eut la tête tranchée. Un mois après & le troiſiéme de Decembre , Caſſien fut ramené au même lieu , où Marcel avoit été interrogé : il fit à peu près les mêmes réponſes , & obtint auſſi la couronne du martyre.

XXVIII. Perſecution generale.

L'empereur Diocletien vint paſſer l'hyver à Nicomedie , la dix-neuviéme année de ſon regne, 302. de J.C. Le ceſar Galerius Maximien après avoir défait les Perſes , y vint auſſi , pour l'exciter à perſecuter les chrétiens ; pouſſé lui-même par ſa mere , femme ſuperſtitieuſe , qui adoroit les dieux des montagnes, & faiſoit tous les jours des ſacrifices & des feſtins de viandes immolées. Les chrétiens loin d'y prendre part , jeûnoient cependant & s'appliquoient à la priere. Elle en conçut de la haine contre eux ; & par ſes plaintes excita ſon fils à les perdre ; car il n'étoit pas moins ſuperſtitieux qu'elle. Il délibera ſur cette affaire avec Diocletien pendant tout l'hyver : & comme perſonne n'étoit admis à ce conſeil , on croïoit qu'il s'agiſſoit de l'interêt capital de l'empire. Le vieil empereur réſiſta long-temps à l'emportement de Galerius, montrant combien il étoit dangereux de troubler le repos du monde, & de répandre tant de ſang. Que les chrétiens ne demandoient qu'à mourir ; qu'il ſe falloit contenter de détourner de

an. 302.
Lact. de mort. perſec. n 10 11.
Pagi hoc an.

cette religion les officiers du palais & les gens de guerre.

Galerius ne se rendit point à ces raisons. Diocletien voulut donc prendre conseil ; car il avoit cette malice, de ne point consulter quand il vouloit faire du bien, afin d'en avoir seul l'honneur ; mais de consulter quand il vouloit faire du mal, afin d'en rejetter le blâme sur d'autres. On fit entrer quelque peu d'officiers de justice & de guerre, & on leur demanda leur avis suivant leur dignité. Quelques-uns poussez par leur haine particuliere, disoient qu'il falloit ôter les ennemis des dieux & de la religion publique ; & ceux qui étoient d'un autre avis firent semblant d'être de celui-ci, voïant où penchoit Galerius. Diocletien ne se rendit pas pour cela : il dit qu'il falloit principalement consulter les dieux, & envoïa un aruspice à Apollon de Milet. Apollon répondit, non par la prêtresse, mais du fond d'un antre obscur : Que les justes, qui étoient sur la terre, l'empêchoient de dire la verité ; & que c'étoit la raison pourquoi les oracles qu'il rendoit du trépied, étoient faux. La prêtresse disoit la même chose, aïant les cheveux épars, & se lamentant du malheur du genre humain. Diocletien demanda à ses officiers, qui étoient ces justes sur la terre. Un de ceux qui servoient aux sacrifices, dit: Ce sont des chrétiens sans doute. L'empereur l'écouta avec plaisir, & résolut la persécution ; ne pouvant résister à ses amis, au cesar & à Apollon. Il vouloit toutefois garder la moderation, de ne point répandre de sang : au lieu que Galerius vouloit que l'on brûlât vifs ceux qui refuseroient de sacrifier.

Constantin ap. Euſ. lib. 10. c. 50.

Le jour qui fut marqué pour l'execution, comme un jour convenable & heureux, fut la fête des Terminales, le dernier jour de l'ancienne année Romaine, qui étoit le vingt-troisiéme de Février : comme pour terminer

Euſ. VII. hiſt. c. 2. Pagi. an. 302. n. 5.

miner en ce jour la religion chrétienne. Ce jour étant donc venu l'an 303. de J. C. qui étoit le vingtiéme du regne de Diocletien, ſon huitiéme conſulat, & le ſeptiéme de Maximien Herculius : dès la pointe du jour, un préfet avec des capitaines, des tribuns & des tréſoriers, vint à l'égliſe de Nicomedie. Aïant rompu les portes, on cherchoit l'idole du dieu. On brûle les écritures que l'on trouve, on abandonne tout au pillage : on prend, on court de tous côtez. L'égliſe étoit en un lieu élevé que l'on voïoit du palais. Diocletien & Galerius la regardoient, & conſulterent long-temps s'il ne valoit pas mieux la brûler. Diocletien fut d'avis que non, & l'emporta, de peur qu'allumant un ſi grand feu on ne brûlât une grande partie de la ville ; car l'égliſe étoit environnée de toutes parts de pluſieurs grandes maiſons. On envoïa des ſoldats prétoriens qui marchoient en bataille avec des cognées & d'autres ferremens ; ils environnerent le bâtiment ; & quoiqu'il fût fort élevé, en peu d'heures ils le raſerent.

Le lendemain on afficha un édit, portant que toutes les égliſes ſeroient raſées & les écritures brûlées : que tous ceux de cette religion ſeroient privez de tout honneur & de toute dignité : qu'ils ſeroient ſujets aux tourmens, de quelque ordre & de quelque rang qu'ils fuſſent : que l'on auroit action contre eux, & qu'ils n'en auroient contre perſonne, non pas même pour redemander ce qu'on leur auroit enlevé, pour ſe plaindre d'une injure ou d'un adultere : que les affranchis perdroient la liberté. Il y eut un chrétien d'une qualité diſtinguée, qui pouſſé d'un zele exceſſif eut la hardieſſe d'arracher publiquement cet édit & de le déchirer ; ſe mocquant des victoires contre les Goths & les Sarmates dont il faiſoit mention. Ce chrétien fut pris auſſi-tôt,

tourmenté & brûlé, ce qu'il ſouffrit avec une patience admirable. Cet édit fut bien-tôt ſuivi d'un autre, qui ordonnoit de prendre par tout les évêques, les mettre aux fers, & enſuite les contraindre à ſacrifier par toutes ſortes de moïens. On écrivit à l'empereur Maximien Herculius & au ceſar Conſtance, de faire la même choſe de leur côté, quoiqu'on n'eût pas attendu leur avis pour une affaire de cette importance.

XXIX. Martyrs de Nicomedie. *Lact. n. 14.*

Le ceſar Galerius non content de ces édits, & voulant pouſſer Diocletien à une perſecution plus cruelle, fit mettre le feu ſecretement au palais; & quelque partie aïant été brûlée, on en accuſoit les chrétiens, comme des ennemis publics. On diſoit qu'ils avoient comploté avec les eunuques, de faire perir les deux empereurs, qui avoient penſé être brûlez vifs dans leur propre maiſon. Diocletien tout fin qu'il croïoit être, ne ſoupçonna rien de cet artifice; mais brûlant de colere, il ordonna auſſi-tôt que l'on tourmentât cruellement tous les ſiens. Il étoit aſſis, faiſant griller ces innocens. Tous les juges & tous les chefs des offices du palais faiſoient donner la queſtion, par le pouvoir qu'il leur avoit attribué; c'étoit à qui découvriroit le premier quelque choſe; mais on ne trouvoit rien, parce qu'on ne mettoit pas à la queſtion les ſerviteurs de Galerius, entre leſquels étoient les coupables. Il étoit preſent & fort empreſſé, pour ne pas laiſſer rallentir la furie du vieil empereur. Quinze jours après il entreprit encore un autre embraſement; mais on s'en apperçût de bonne heure, ſans toutefois découvrir l'auteur. Galerius qui avoit préparé ſon voïage, partit le même jour, quoique ce fût encore au fort de l'hyver, diſant hautement: qu'il s'enfuïoit pour n'être pas brûlé tout vif.

Diocletien étendoit ſa colere non ſeulement contre

ſes domeſtiques, mais contre tous. Il contraignit ſa fille Valeria toute la premiere, & ſa femme Priſca de ſacrifier. Il fit mourir des eunuques autrefois très puiſſans, qui avoient ſoutenu & le palais & lui-même. Dorothée le premier d'entre eux avec Gorgonius, & pluſieurs qui étoient ſous ſa charge, furent étranglez après de longs tourmens. Pierre aïant refuſé de ſacrifier, fut élevé nud en l'air & foüetté par tout le corps. Comme on l'avoit déchiré juſques à lui découvrir les os, ſans ébranler ſa conſtance : on mit du ſel & du vinaigre dans ſes plaïes; on apporta un gril & du feu, & on le fit rôtir comme les viandes que l'on veut manger : lui déclarant qu'il ne ſortiroit point de cet état, s'il ne vouloit obéir : il demeura ferme, & mourut dans ce tourment. On compte encore entre ces martyrs domeſtiques de l'empereur, l'eunuque Indes, Mygdonius & Mardonius. *Mart. 26. Dec.*

On prit les prêtres & les diacres; & ſans aucun examen, ſur leur confeſſion on les condamnoit & on les menoit au ſupplice avec tous les leurs. Anthime évêque de Nicomedie eut la tête coupée; pluſieurs autres furent égorgez; pluſieurs de tout âge & de tout ſexe furent brûlez, non pas un à un, mais à tas, en mettant du feu autour d'eux. On dit qu'il y eut des hommes & des femmes, qui par un excès de zele ſauterent d'eux-mêmes dans le bucher. D'autres liez par les bourreaux en grande quantité, furent mis dans des barques & jettez en mer, & avec de groſſes pierres au cou. On jetta auſſi dans la mer les corps des officiers de l'empereur que l'on avoit enterrez d'abord; mais enſuite on les fit déterrer, de peur que s'ils demeuroient dans des tombeaux, on ne ne les adorât comme des dieux : car c'eſt ainſi que les païens jugeoient des honneurs que l'on rendoit aux martyrs. Toutefois Diocletien & Maximien avoient eux- *Lactan. n. 15.* *Euſ. VIII. c. 6.*

l. obnox. Cod. de relig. mêmes décidé que les criminels ſuppliciez ne devoient pas être privez de ſépulture.

Lactant. La perſecution s'étendit ſur tout le peuple de Nicomedie. Les juges diſperſez par tous les temples contraignoient tout le monde à ſacrifier : les priſons étoient pleines. On inventoit des tourmens inoüis ; & de peur de ſe meprendre en rendant juſtice à des chrétiens, il y avoit des autels devant les tribunaux & dans les cabinets des juges, pour faire ſacrifier les parties avant que de plaider leurs cauſes. On vit dans la même province de Bythynie un gouverneur tranſporté de joïe, comme s'il eût vaincu un peuple barbare, parce qu'un chrétien qui avoit réſiſté pendant deux ans avec une grande force, parut à la fin ceder.

Lactant. lib. v. Inſtit. c. 11.

XXX.

Ecrits contre la religion chrétienne.

Dans le même temps que l'on abattoit l'égliſe de Nicomedie, il y eut deux auteurs qui publierent des écrits contre la religion chrétienne. L'un étoit philoſophe de profeſſion, mais dont les mœurs étoient contraires à ſa doctrine : en public il recommandoit la moderation, la frugalité, la pauvreté ; mais il aimoit l'argent, le plaiſir & la dépenſe ; & faiſoit meilleure chere chez lui qu'au palais. Tous ſes vices ſe couvroient par l'exterieur de ſes cheveux & de ſon manteau, par ſes grandes richeſſes & le crédit qu'il avoit auprès des magiſtrats, dont il vendoit les jugemens & intimidoit ſes voiſins, qui n'oſoient ſe plaindre des maiſons & des terres qu'il avoit uſurpées ſur eux. On ne ſçait qui étoit ce philoſophe : mais on ſçait qu'il publia trois livres contre la religion chrétienne. Il diſoit d'abord, qu'il étoit du devoir d'un philoſophe de remedier aux erreurs des hommes, les ramenant au vrai chemin, c'eſt-à-dire, au culte des dieux, qui gouvernoient le monde ; & de ne pas ſouffrir que les gens ſimples demeuraſſent en proïe à la malice des ſé-

Id. ibid c. 2.

Pagi. an. 302. n. 13.

ducteurs : qu'il vouloit montrer la lumiere de la ſageſſe à ceux qui ne la voïoient pas, & les guérir de cette obſtination qui les faiſoit ſouffrir inutilement tant de tourmens. Afin que l'on ne doutât pas du motif qui l'excitoit : il s'étendoit ſur les louanges des princes, relevoit leur pieté & leur ſageſſe qui ſe ſignaloient même dans la défenſe de la religion, en reprimant une ſuperſtition impie & puerile. Mais lorſqu'il vouloit entrer en matiere, il ne ſçavoit ce qu'il attaquoit ; ſeulement il découvroit ſa malice, d'avoir choiſi ce temps pour publier cet ouvrage.

L'autre auteur étoit du nombre des juges, & un de ceux qui avoient conſeillé la perſecution. On croit que c'étoit Hierocles, né en une petite ville de Carie, & depuis gouverneur d'Alexandrie. Il écrivit deux livres, qu'il intitula Philalethes, c'eſt-à-dire, amis de la verité, & adreſſa ſon diſcours aux chrétiens-mêmes, pour ne pas paroître les attaquer, mais leur donner de ſalutaires conſeils. Il s'efforçoit de montrer de la contradiction dans les écritures ſaintes, & en paroiſſoit ſi bien inſtruit, qu'il ſembloit avoir été chrétien. Il attaquoit principalement S. Pierre, S. Paul & les autres diſciples, qu'il accuſoit d'impoſture, les reconnoiſſant toutefois pour des peſcheurs groſſiers & ignorans : ſans conſiderer combien il étoit impoſſible, que des ignorans fuſſent d'habiles trompeurs. Il diſoit que J. C. aïant été chaſſé par les Juifs, avoit aſſemblé neuf cens hommes, avec leſquels il pilloit le païs. Voulant refuter ſes miracles ſans oſer les nier, il s'efforçoit de montrer qu'Apollonius de Tyane en avoit fait de pareils, ou même de plus grands. C'eſt ainſi qu'à Nicomedie on attaquoit les chrétiens, par la violence & par les diſcours. *Epiph. har. 68.*

Peu de temps après il y eut quelque entrepriſe contre *Euſeb. VIII. c. 6. & ibi Valeſ.*

l'empire vers Melitine en Armenie ; & une autre en Syrie, où un nommé Eugene fut reconnu empereur par ſes ſoldats. Ce fut l'occaſion d'un nouvel edit contre les chrétiens, portant que tous ceux qui gouvernoient les égliſes fuſſent mis aux fers : en ſorte que c'étoit un ſpectacle pitoïable. On voïoit par tout les priſons remplies non plus d'homicides & de ſcelerats, mais d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs & d'exorciſtes : il n'y reſtoit plus de place pour les malfaicteurs. Enſuite il vint d'autres lettres, portant que les priſonniers qui ſacrifieroient, ſeroient mis en liberté; & que ceux qui perſevereroient, ſeroient tourmentez en toutes manieres. Ce qui produiſit une multitude innombrable de martyrs en chaque province, principalement en Afrique, en Mauritanie, en Thebaïde & en Egypte, dont pluſieurs paſſerent d'une ville & d'une province à l'autre. Un entre autres, nommé Donat, à qui Lactance adreſſe l'écrit de la mort des perſecuteurs, fut tourmenté juſques à neuf fois, par trois differens juges : par Flaccus préfet de Bithynie, par Hierocles, un de ceux qui avoient conſeillé la perſecution, & enfin par Priſcillien ſon ſucceſſeur.

Lactant. de mort. n. 16.

XXXI. Martyrs de Paleſtine.

Euſeb. de martyr. Paleſt. c. 1. Acta ſinc. p. 372.

En Paleſtine le premier qui ſouffrit le martyre, fut Procope, qui dès ſa jeuneſſe avoit conſervé la chaſteté & pratiqué toutes les vertus. Son corps abattu d'auſteritez ſembloit être mort, & ne ſe ſoutenir que par la vigueur de l'ame ; ſa nourriture n'étoit que du pain & de l'eau, encore n'en prenoit-il que de deux ou trois jours l'un, & quelquefois au bout de ſept jours. Il méditoit jour & nuit les ſaintes écritures ; mais il ne s'étoit gueres appliqué aux lettres humaines. Le lieu de ſa naiſſance étoit Elia, c'eſt-à-dire Jeruſalem, mais ſa réſidence étoit à Scythopolis, où il faiſoit trois fonctions dans l'égliſe :

de lecteur, d'interprete en langue Syriaque & d'exorciſte. Les lectures publiques de l'écriture ſe faiſoient en Grec, & il l'expliquoit au peuple en Syriaque qui étoit la langue vulgaire.

Etant envoïé de Scythopolis à Ceſarée avec quelques autres, il fut arrêté à la porte de la ville & mené au gouverneur nommé Flavien. Ainſi il ne fut point mis en priſon, mais d'abord qu'il fut preſenté au tribunal, & qu'on lui eut ordonné de ſacrifier aux dieux, il dit qu'il n'en connoiſſoit qu'un, à qui on doit ſacrifier, ainſi qu'il le veut lui-même : & comme on lui ordonna d'offrir des libations aux quatre empereurs, il dit un vers d'Homere, qui porte, qu'il n'eſt pas bon d'avoir pluſieurs maîtres ; & auſſi-tôt on lui coupa la tête, le ſeptiéme de Juillet un mercredi, à Ceſarée en Paleſtine. Après lui dans la même ville pluſieurs évêques du païs ſouffrirent de grands tourmens.

Quelque-uns cederent par lâcheté à la premiere attaque. Il y en avoit un à qui on tenoit les mains en l'approchant de l'autel des idoles, & on lui jettoit dedans du ſacrifice prophane, afin qu'il parut y participer ; & quoiqu'il n'y eut pas touché, il ſe retiroit ſans rien dire, tandis que l'on diſoit qu'il avoit ſacrifié. Un autre emporté demi-mort étoit jetté, comme s'il eût déja rendu l'ame : on le relâchoit & le comptoit entre ceux qui avoient ſacrifié. Un autre crioit & proteſtoit qu'il n'obéiroit pas ; mais on le frappoit au viſage, pluſieurs mains lui fermoient la bouche, & on le repouſſoit de force quoiqu'il n'eut pas ſacrifié Les païens comptoient pour beaucoup de paroître réuſſir dans leur deſſein. Deux ſeuls d'entre tous ceux-là reçûrent la couronne du martyre. Alphée & Zachée, dont le dernier étoit diacre de l'égliſe de Gadare ou Gadda. Après avoir été fouettez,

déchirez & tourmentez en plusieurs manieres, ils furent tenus jour & nuit dans les entraves écartez jusqu'au quatriéme trou ; & eurent enfin la tête tranchée le dix-septiéme du mois Dius ou Novembre.

Romain souffrit le même jour à Antioche. Il étoit de Palestine, diacre & exorciste de l'église de Cesarée : car en ces temps-là comme les clercs étoient en petit nombre, ils faisoient souvent plusieurs fonctions. Il se trouva à Antioche lorsque l'on abattit les églises : & voïant plusieurs personnes qui s'approchoient en foule des idoles, hommes, femmes, enfans : ce spectacle lui parut insupportable. Il s'avança & leur fit des reproches à haute voix. Cette hardiesse fut cause qu'on l'arrêta : & comme le juge Asclepiade le faisoit tourmenter cruellement, il ne laissoit pas, au milieu des tourmens, de montrer la vanité de l'idolâtrie & l'excellence du christianisme. Enfin il proposa au juge d'interroger un enfant innocent, pour voir ce qu'il en diroit.

Prudent. Perist. hymn. 10. Acta sinc. p. 379.

On en prit un d'environ sept ans, nommé Barulas. Romain lui demanda lequel il valoit mieux adorer J. C. & par lui le Pere, ou la multitude des dieux. L'enfant répondit : Il n'y a qu'un Dieu : & J. C. est le vrai Dieu. Le juge fit approcher sa mere, en presence de laquelle il le fit fouetter si cruellement, que le sang couloit de tous côtez. Tous les assistans & les bourreaux mêmes ne pouvoient retenir leurs larmes : la mere l'encourageoit, & le reprit comme d'une foiblesse, de ce qu'il demandoit à boire. L'enfant fut mis en prison, & on recommença à tourmenter Romain, qui fut enfin condamné au feu, & l'enfant à perdre la tête. La mere le porta entre ses bras jusques au lieu du supplice, & le donna au bourreau sans pleurer : seulement elle le baisa & se recommanda à ses prieres. Elle étendit son manteau

teau pour recevoir le ſang & la tête qu'elle emporta dans ſon ſein.

Cependant on emmena Romain au même lieu ; on l'attacha au pieu, & on l'entoura de bois ; que l'on alloit allumer. On attendoit ſeulement l'ordre de l'empereur Galerius, qui étoit preſent à Antioche. Il y avoit des Juifs qui diſoient : Chez nous les trois enfans furent ſauvez de la fournaiſe ; mais ceux-ci brûlent. Auſſi-tôt le ciel ſe couvrit, & il vint une ſi grande pluye, qu'on ne pût pas même allumer le feu. Le martyr s'écria : Où eſt donc ce feu ? L'empereur le fit délivrer ; mais le juge le condamna à avoir la langue coupée. Un médecin nommé Ariſton, qui par foibleſſe avoit renié la foi, ſe trouva preſent. Il avoit ſur lui les inſtrumens neceſſaires pour cette operation ; car les médecins faiſoient alors la chirurgie. On le contraignit malgré lui à couper la langue du martyr ; & il la garda, comme une relique prétieuſe. Le martyr fut envoïé en priſon. En entrant le geolier lui demanda ſon nom ; il le dit, & parla encore depuis, à toute occaſion ; prononçant mieux qu'il ne faiſoit avant qu'on lui eût coupé la langue ; car naturellement il bégaïoit. Le juge & l'empereur l'aïant appris, ils ſoupçonnerent le medecin comme chrétien de l'avoir épargné. On le fit venir ; il montra la langue qu'il avoit gardée, & dit : Qu'on faſſe venir un homme qui ne ſoit point aſſiſté de Dieu, qu'on lui coupe autant de la langue ; s'il peut vivre après, accuſez-moi d'artifice. On prit un condamné, on meſura exactement la langue coupée, on lui en coupa autant & auſſi-tôt il mourut. Cependant ſaint Romain étoit aux fers, où il demeura long-temps, les deux pieds étendus juſques au cinquiéme trou. Enfin la fête de la vingtiéme année du regne étant proche, comme on

délivroit tous les prisonniers ; on le laissa seul en prison, & on l'y étrangla, sans le tirer de ses entraves. Cela se passa la premiere année, lorsque la persécution n'attaquoit que les ministres de l'église.

Euſ. VIII. hiſt. c. 7. A Tyr plusieurs martyrs après avoir souffert des coups de foüet innombrables, avec un constance merveilleuse, furent exposez à des leopards, des ours & des sangliers que l'on excitoit avec le fer & le feu. Ces bêtes venoient avec des cris terribles ; & les martyrs les attendoient de pied-ferme, mais elles n'osoient en approcher ; & se retournoient contre les païens qui les excitoient. Il n'y avoit que les martyrs qu'elles épargnoient, quoiqu'ils fussent nuds & qu'ils remuassent les mains pour les attirer ; car on leur commandoit de le faire. Quelquefois les bêtes s'élançoient contr'eux ; mais il semblioit qu'une force divine les repoussât en arriere. Une premiere bête n'aïant rien fait, on en faisoit venir une seconde & une troisiéme contre le même martyr : un d'eux qui n'avoit pas vingt ans, se tenoit debout, les mains étenduës en forme de croix, & prioit tranquillement, sans faire aucun mouvement ; au milieu de ces bêtes, qui sembloient l'aller devorer, & qui par une vertu secrete retournoient en arriere. Cinq autres, qui étoient Egyptiens, furent exposez à un taureau furieux, il jettoit en l'air de ses cornes les païens, qui s'approchoient de lui, & les laissoit demi-morts ; mais venant en furie contre les martyrs, il ne pouvoit s'approcher d'eux, & retournoit en arriere, trépignant des pied, & donnant des cornes de côté & d'autre. On leur presenta encore d'autres bêtes, & enfin on leur coupa la tête à tous, & on les jetta dans la mer. Eusebe depuis évêque de Cesarée raconte ces faits, pour les avoir vûs de ses yeux.

En Egypte une infinité d'hommes, de femmes & d'enfans moururent en diverſes manieres; & toutefois les païens mêmes en ſauverent pluſieurs, cachant ceux qui avoient recours à eux, & s'expoſant à la perte de leurs biens & à la priſon plûtôt que de les trahir. Saint Athanaſe diſoit depuis l'avoir appris de ſes peres. Quant aux martyrs les uns après avoir ſouffert les dents de fer, les foüets & les tortures, furent brûlez : les autres noïez dans la mer : d'autres eurent la tête tranchée, d'autres moururent dans les tourmens : d'autres moururent de faim : d'autres furent crucifiez, les uns à l'ordinaire, comme les malfaicteurs, les autres clouez la tête en bas ; & on les gardoit juſques à ce qu'ils mouruſſent de faim ſur leurs poteaux. En Thebaïde on exerça des cruautez incroïables. Au lieu d'ongles de fer, on ſe ſervoit de teſts de pots caſſez pour déchirer les martyrs par tout le corps, juſques à ce qu'ils expiraſſent. On attachoit des femmes par un pied, & on les élevoit ainſi en l'air avec des machines ; enſorte qu'elles demeuroient penduës la tête en bas entierement nuës, donnant un ſpectacle également honteux & cruel. Il y avoit des hommes, que l'on lioit par les jambes à de groſſes branches de deux arbres, que l'on avoit approchées avec des machines, puis on les lâchoit pour reprendre leur ſituation naturelle, & en ſe redreſſant elles démembroient les martyrs.

XXXII. Martyrs d'Egypte.

Athan. ad ſol. l. 1. p. 853. A. Euſ. 8. hiſt. c. 8.

Ces cruautez ne durerent pas peu de temps. Mais pendant les années entieres, on en faiſoit mourir par jour tantôt dix, tantôt vingt, tantôt trente, tantôt ſoixante, tantôt cent, avec leurs femmes & leurs enfans tous petits. Euſebe dit avoir appris étant ſur les lieux, qu'en un jour on avoit coupé tant de têtes, que le fer en étoit émouſſé, & ſe caſſoit même quelquefois : &

que les bourreaux étoient ſi las de tuer, qu'ils ſe relaïoient les uns les autres. Il dit avoir vû lui-même, ſi-tôt que des chrétiens étoient condamnez, d'autres accourir de toutes parts autour du tribunal, en ſe confeſſant chrétiens; & recevoir leur condamnation de mort avec joïe en riant & en chantant des cantiques d'action de graces juſques au dernier ſoupir. Il y en avoit entr'eux de diſtinguez par leur naiſſance, par leur réputation, par la ſcience & la philoſophie.

Tel étoit Philorome, qui exerçoit une charge conſiderable à Alexandrie, & qui tous les jours rendoit la juſtice entouré de gardes, ſuivant l'uſage des magiſtrats Romains. Tel étoit auſſi Phileas évêque de Thmoüis. Il s'étoit acquité dignement des charges publiques de ſon païs, & étoit celebre pour la philoſophie. Ces deux étoient ſollicitez par une infinité de perſonnes parens & amis, par les magiſtrats, par le juge même, de s'épargner, & d'avoir pitié de leurs femmes & de leurs enfans; mais ils demeurerent fermes, & eurent tous deux la tête coupée. Quelque temps auparavant Phileas étant à Alexandrie, avoit écrit à ſon peuple de Thmoüis une lettre, où il diſoit en parlant des martyrs:

Euſ. 8. hiſt. c. 10. Qui pourroit faire le dénombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnez? Car comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient de les maltraiter, on ſe ſervoit de tout pour les frapper: de gros bâtons, de baguettes, de foüets, de lanieres & de cordes. On lioit à quelques-uns les mains derriere le dos, puis on les attachoit au poteau, & on les étendoit avec des machines; enſuite on leur déchiroit avec les ongles de fer, non ſeulement les côtez comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes & les joües. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, ſouffrant une douleur

exceſſive par l'extenſion des jointures. D'autres étoient liez à des colomnes contre le viſage, ſans que leurs pieds portaſſent à terre : afin que le poids du corps tirât leurs liens. Ils demeuroient en cet état, non ſeulement tandis que le gouverneur leur parloit, mais preſque tout le jour. Car quand il paſſoit à d'autres, il laiſſoit des officiers pour obſerver les premiers, & pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un qui cedât à la force des tourmens. Il ordonnoit de ſerrer les liens ſans miſericorde, & quand ils ſeroient prêts à rendre l'ame, les détacher & les traîner par terre. Car ils ne nous comptoient pour rien, non plus que ſi nous n'étions plus.

Il y en avoit qu'après les tourmens on mettoit aux entraves, étendus au quatriéme trou ; enſorte qu'ils étoient contraints à demeurer couchez ſur le dos, ne pouvant plus ſe ſoutenir. D'autres jettez ſur le pavé, faiſoient plus de pitié à voir, que dans l'action de la torture ; à cauſe de la multitude des plaïes dont ils étoient couverts. Les uns ſont morts conſtamment dans les tourmens ; d'autres étant mis en priſon demi-morts, ont fini peu de jours après par les douleurs ; les autres aïant été panſez ſont encore devenus plus courageux par le temps & par le ſéjour de la priſon. De ſorte que quand on leur a donné le choix de demeurer libres en s'approchant des ſacrifices profanes, ou d'être condamnez à mort, ils ont choiſi la mort ſans heſiter ; car ils ſçavoient ce qui eſt marqué dans les divines écritures : Celui qui ſacrifie à des dieux étrangers ſera exterminé ; & encore : Tu n'auras point d'autres dieux que moi. C'eſt ainſi que le martyr Phileas écrivoit peu avant ſa mort, étant encore en priſon, pour encourager ſon troupeau. *Ex.* XXII. 20. XX. 3.

Lorſqu'il fut ſur l'échafaut, Culcien gouverneur

XXXIII. Saint Phileas & S. Philorome.

Acta sinc. p. 548.

d'Egypte le preſſa de ſacrifier, du moins au ſeul Dieu qu'il reconnoiſſoit. Phileas répondit : Il ne deſire pas de tels ſacrifices, parlant des ſacrifices ſanglans. Culcien dit : Quels ſont donc les ſacrifices qui lui plaiſent ? Phileas répondit : La pureté du cœur & des ſens, & la verité dans les paroles. Culcien dit : Moïſe n'a-t-il pas ſacrifié ? Phileas répondit : Il étoit ordonné ſeulement aux Juifs de ſacrifier à Dieu ſeul, à Jeruſalem ; les Juifs pechent maintenant, en celebrant ailleurs leurs ſolemnitez. Culcien dit : Laiſſe ces paroles inutiles, & ſacrifie. Phileas répondit : Je ne ſoüillerai point mon ame. Culcien dit : Perdons-nous l'ame ? Phileas répondit : L'ame & le corps. Culcien dit : Ce même corps, cette chair reſſuſcitera-t-elle ? Oüi, dit Phileas. Culcien dit encore : Paul n'a-t-il pas nié J. C ? Non, dit Phileas, à Dieu ne plaiſe. Culcien ajouta : Paul n'étoit-il pas perſecuteur ? Phileas répondit : Non, à Dieu ne plaiſe. Culcien dit : Paul n'étoit-il pas un homme du commun ; un Syrien qui parloit Syriaque ? Phileas répondit : Non, il étoit Hebreu, & parloit Grec, & avoit une ſageſſe au-deſſus de tous les hommes. Culcien dit : Tu diras peut être, qu'il étoit au-deſſus de Platon. Phileas répondit : Il étoit plus ſage, non ſeulement que Platon, mais que tous les philoſophes ; car il a perſuadé les ſages, & ſi vous voulez, je vous dirai ſes diſcours.

Culcien dit : Sacrifie donc. Phileas dit : Je n'en ferai rien. Eſt-ce par conſcience, dit Culcien ? Oüi, répondit Phileas. Pourquoi donc, dit Culcien, ne fais-tu pas conſcience d'abandonner ta femme & tes enfans ? Parce, dit Phileas, que je dois à Dieu un plus grand amour. A quel Dieu, dit Culcien ? Phileas étendit les mains au ciel, & dit : Au Dieu qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Les avocats

vouloient empêcher Phileas de tant parler, & lui disoient : Pourquoi réſiſtez-vous au gouverneur ? Phileas répondit : Je réponds à ce qu'il me demande, & enſuite : Ce ne ſont pas ſeulement les chrétiens qui font ainſi ; voïez l'exemple de Socrate comme on le menoit à la mort, ſa femme preſente avec ſes enfans ne le fit pas revenir. Culcien dit : J. C. étoit-il Dieu ? Oui, répondit Phileas. Culcien dit : comment es-tu perſuadé qu'il étoit Dieu ? Phileas répondit : Il a fait voir des aveugles & ouir des ſourds ; il a purifié des lépreux, reſſuſcité des morts, rendu la parole à des muets, guéri grand nombre de maladies, & fait pluſieurs autres miracles. Culcien dit : Un crucifié eſt-il Dieu ? Phileas répondit : Il a été crucifié pour notre ſalut : il ſçavoit qu'il le devoit être, & qu'il devoit ſouffrir des affrons, & il s'eſt livré à toutes ces ſouffrances pour nous. Car tout cela avoit été prédit de lui par les ſaintes écritures, que les Juifs croïent avoir, & ne les ont pas ; vienne qui voudra voir s'il n'eſt pas ainſi.

Culcien dit : Souviens-toi que j'ai épargné ton honneur. Car j'aurois pû te maltraiter dans ta ville, & je ne l'ai pas fait. Phileas répondit : Je vous en remercie, mais faites-moi la grace entiere. Que deſires-tu, dit Culcien ? Phileas répondit : Suivez votre humeur, faites ce qui vous eſt commandé. Culcien dit : Veux-tu ainſi mourir ſans ſujet ? Non pas ſans ſujet, dit Phileas, mais pour Dieu & pour la verité. Culcien dit : Paul étoit-il Dieu ? Non, répondit Phileas. Qu'étoit-il donc ? dit Culcien. Phileas répondit : Un homme ſemblable à nous ; mais le Saint-Eſprit étoit en lui, & par la vertu du Saint-Eſprit il faiſoit des miracles. Culcien dit : Je te donne en grace à ton frere. Phileas répondit : Faites-moi la grace entiere, ſuivez votre paſſion, &

faites ce qui vous eſt commandé. Culcien dit : Si tu n'avois rien, je ne te pardonnerois pas ; mais parce que tu as beaucoup de bien, & que tu peux nourrir preſque toute la province, je t'épargne, & je te conſeille de ſacrifier. On voit par-là quelles étoient les aumônes des chrétiens riches. Culcien dit ; Ta pauvre femme te regarde. Phileas répondit : Jeſus-Chriſt eſt le Sauveur de tous nos eſprits. Il m'a appellé à l'heritage de ſa gloire, il peut auſſi l'y appeller. Les avocats voulurent faire croire qu'il demandoit un délai, & ſe jetterent à ſes pieds avec tous les officiers, le curateur, & tous ſes parens, le priant d'avoir égard à ſa femme, & de prendre ſoin de ſes enfans. Il demeura ferme comme un rocher battu par la tempête : diſant qu'il devoit tenir pour ſes parens les ſaints martyrs & les apôtres.

Euſ. 8. hiſt. c. 8.

Philorme, ce magiſtrat d'Alexandrie dont j'ai parlé, ſe trouva preſent ; & voïant la fermeté de Phileas, il s'écria : Pourquoi faites-vous de vains efforts contre la conſtance de cet homme ; pourquoi le voulez-vous rendre infidele à Dieu. Ne voïez-vous pas qu'il ne vous voit ni ne vous entend, & qu'il eſt tout occupé de la gloire celeſte ? Ces paroles tournerent la colere de tout le monde contre Philorome ; ils demanderent qu'il fut condamné comme Phileas, par le même jugement. Le juge y conſentit volontiers, & ordonna que tous deux euſſent la tête coupée. Comme on les menoit au lieu ordinaire de l'execution, le frere de Phileas, qui étoit un des avocats s'écria : Phileas demande abolition. Culcien le rappella & lui dit : As-tu appellé ? Phileas répondit : Je n'ai point appellé, Dieu m'en garde : Ne prenez pas garde à ce malheureux ; pour moi je rends de grandes actions de graces aux empereurs, & à vous, d'être devenu coheritier de J. C. Quand ils

furent

furent arrivez au lieu de l'execution, Phileas étendit les mains vers l'Orient, & dit à haute voix : Mes chers enfans, vous qui cherchez Dieu, veillez sur vos cœurs ; car l'ennemi comme un lion rugissant, cherche à vous abattre : nous n'avons pas encore souffert, nous commençons à souffrir, & à être disciples de J. C. Mes chers enfans, attachez-vous à ces preceptes. Invoquons celui qui est sans tache, incomprehensible, assis sur les cherubins, auteur de tout : le commencement & la fin : à lui soit gloire dans les siecles des siecles amen. Quand il eut ainsi parlé, les bourreaux leur couperent la tête à tous deux.

XXXIV. Martyrs de Syrie, &c. *Euſ.* VIII. *hiſt. c.* 12.

Il y eut à Alexandrie plusieurs martyrs à qui on coupa le nez, les oreilles & les mains ; puis on mettoit le reste du corps en pieces. A Antioche on en grilla plusieurs, pour les faire souffrir long-temps : & d'autres aimerent mieux laisser brûler leur main droite, que de toucher aux sacrifices prophanes ; d'autres fuïant la tentation, avant que de tomber entre les mains des persecuteurs, se précipiterent de dessus des toits élevez. Ce qui doit être attribué à une inspiration particuliere du S. Esprit, sans être tiré à consequence. Il y eut deux sœurs vierges à Antioche, même d'une noblesse, d'une beauté, d'une pieté singuliere, que les persecuteurs firent jetter dans la mer. Dans la même ville on compte encore pour martyrs Basiliſſe, Antoine prêtre, Anastase & plusieurs autres ecclesiastiques : Marcionille, un enfant nommé Celse, sept freres & plusieurs autres. Dans la haute Syrie, nommée Augusta Euphratesia, Sergius & Bacchus, depuis très-illustres par leurs miracles.

Aug. l. de Civit. c. 26.

Martyr. 9. Jann.

En Mesopotamie plusieurs furent pendus par les pieds, & étouffez d'un petit feu allumé au-dessous. En *Euſ.* VIII *c.* 12.

Arabie on les tuoit à coups de coignées. En Cappadoce on leur briſoit les jambes. Dans le Pont on leur fichoit ſous les ongles des roſeaux pointus : à d'autres on répandoit ſur le dos du plomb fondu, & on leur faiſoit ſouffrir des tourmens ſi infames, qu'il n'eſt pas même poſſible de les exprimer. Les juges s'étudioient à trouver des inventions nouvelles de ſupplices, comme s'ils euſ-
Euſ. VIII. c. 11. ſent combattu pour gagner un prix. En Phrygie il ſe trouva une petite ville dont le gouverneur, le treſorier, tous les officiers & tout le peuple confeſſerent qu'ils étoient chrétiens, & refuſerent d'obéir à ceux qui les vouloient faire idolatrer. On envoïa des gens de guerre qui entourerent la ville, y mirent le feu & la brûlerent avec les femmes & les enfans, qui invoquoient J. C. Dieu ſouverain. Celui de cette ville qui ſe ſignala le plus, fut un officier Romain nommé Adaucus, d'une nobleſſe conſiderable en Italie, qui avoit paſſé par toutes les charges, même par celle de catholique, ou treſorier general.

XXXV. Hiſtoire de ſaint Theodote hôtelier.

Le gouverneur de Galatie nommé Theotecne, étoit un homme violent & cruel, qui avoit promis à l'empereur d'y exterminer le chriſtianiſme. Sur le ſeul bruit de
Acta ſinc. 354. ſon arrivée dans la province, les égliſes furent diſſipées ; & un grand nombre de fideles s'enfuïrent dans les deſerts & ſur les montagnes. Car il fit marcher devant lui pluſieurs officiers l'un après l'autre, chargez de menaces terribles, & enfin des edits qui ordonnoient la démolition des égliſes & le reſte de la perſecution. Les païens étoient dans les feſtins & dans la joïe ; ils ſe jettoient dans les maiſons des chrétiens, & prenoient tout ce qu'ils rencontroient, ſans que l'on osât leur réſiſter ſeulement d'une parole : autrement on étoit accuſé de ſédition. Aucun chrétien n'oſoit plus paroître en public : les princi-

cipaux étoient en prison chargez de fers ; les femmes de condition étoient traînées par des hommes insolens ; la plûpart se retiroient dans les deserts, où ils se cachoient dans des cavernes, réduits à vivre d'herbes & de racines. Etant accoutumez à une vie plus commode, ils succomboient à cette misere ; les uns mouroient de faim, les autres venoient se faire prendre.

A Ancyre capitale de cette province, étoit un chrétien nommé Theodote, marié, & menant une vie commune en apparence, jusques-là qu'il tenoit une hôtellerie ; mais en effet d'une vertu singuliere. Dès sa jeunesse il avoit mépriſé les plaisirs & les richesses, s'appliquant au jeûne & à l'aumône. Il secouroit les malades & les affligez, travailloit à la conversion des pecheurs, & par ses exhortations fit plusieurs martyrs. Il avoit même le don des miracles, & guérissoit les maladies incurables, par ses prieres & par l'imposition de ses mains.

Pendant la persecution il assistoit les confesseurs prisonniers, & enterroit les corps des martyrs, quoiqu'on l'eût défendu sous peine de mort. C'étoit lui qui fournissoit du pain & du vin pour le saint sacrifice : car on ne pouvoit en acheter, parce que le gouverneur avoit fait offrir aux idoles tous les vivres que l'on trouvoit en public. Mais Theodote avoit fait ses provisions, & son métier lui donnoit occasion de donner à manger, & même de loger plusieurs personnes ; en sorte que son hôtellerie devint l'égliſe, où on celebroit les mysteres, l'hospice des étrangers, & le refuge de tous les chrétiens.

Il alla à un bourg nommé Mal, distant de la ville environ quarante milles ou treize lieuës, pour recueillir les reliques du martyr Valens, que l'on avoit jettées dans le fleuve Halys. Il rencontra quelques chrétiens,

qui avoient été arrêtez peu auparavant par leurs parens, pour avoir renversé un autel de Diane ; & qu'il avoit délivrez avec beaucoup de peine & de dépense. Ils lui rendoient grace, comme au bienfaiteur commun de tous les affligez. Il les pria de manger avec lui, pour continuer ensuite leur voïage ; & ils s'assirent ensemble sur l'herbe près d'une caverne, au bord du fleuve, à deux stades du bourg, en un lieu orné de toutes sortes de fleurs, & environné de beaux arbres, d'où les oiseaux se faisoient entendre. Theodote envoïa quelques-uns de ses compagnons au bourg inviter le prêtre de manger avec eux, & leur faire les prieres ordinaires des voïageurs. Car autant qu'il pouvoit, il ne mangeoit point sans la benediction d'un prêtre. Ceux qui étoient envoïez trouverent le prêtre qui sortoit de l'église après la priere de l'heure de sexte. Il leur demanda s'ils étoient chrétiens, & les pria d'entrer chez lui. Puis il ajouta : Voilà mon songe. J'ai vû deux hommes qui vous ressembloient, & qui m'ont dit qu'ils apportoient un trésor à ce païs. Il est vrai, dirent-ils, nous avons un trésor, qui est Theodote, homme d'une pieté singuliere ; mais montrez-nous le prêtre de ce bourg. C'est moi-même, dit Fronton, car il se nommoit ainsi. Mais il vaut mieux que vous ameniez chez moi Theodote. Il ne convient pas de demeurer dans le bois, en un lieu où il y a des chrétiens. Ils se joignirent & se baiserent. Theodote s'excusoit de venir chez le prêtre Fronton, parce qu'il étoit pressé de retourner à Ancyre, pour secourir les chrétiens. Aprés qu'ils eurent mangé, Theodote dit au prêtre en souriant : Ce lieu me paroît bien propre à mettre des reliques. Le prêtre dit : Il en faut avoir, avant que de songer à bâtir. C'est mon affaire, dit Theodote, ou plûtôt celle de Dieu, de vous fournir des re-

liques : ayez ſoin ſeulement de bâtir l'égliſe, & n'y perdez point de temps ; les reliques viendront bien-tôt. En diſant cela il tira ſon anneau de ſon doigt, & le donna au prêtre, en prenant Dieu à temoin de ſa promeſſe. Enſuite il vint à la ville, où tout étoit renverſé par la perſecution, comme en un tremblement de terre.

XXXVI. Martyre de ſept vierges.

Il y avoit ſept vierges âgées & exercées à la vertu depuis leur premiere jeuneſſe, que le gouverneur voïant fermes dans les tourmens, avoit livrées à de jeunes inſolens, pour les outrager au mépris de la religion. Elles levoient les mains & les yeux au ciel, invoquant Jeſus-Chriſt protecteur de la pureté. Le plus impudent de la troupe aïant tiré à part Tecuſe la plus âgée de toutes, elle lui prit les pieds en pleurant, & lui dit : Mon fils, que cherches-tu avec des perſonnes conſumées, comme tu vois, de vieilleſſe, de jeûnes, de maladies, de tourmens. J'ai plus de ſoixante & dix ans, & les autres ne ſont gueres plus jeunes, tu nous verras bien-tôt déchirer par les bêtes & par les oiſeaux. Car le gouverneur a défendu qu'on nous donne la ſepulture. Elle ôtoit ſon voile en diſant ces paroles, pour lui montrer ſes cheveux blancs, & ajoutoit : Tu as peut-être une mere de cet âge, laiſſe-nous nos larmes, & prends pour toi l'eſperance de la recompenſe que tu recevras de J. C. Les jeunes hommes ſe mirent à pleurer avec elles, & ſe retirerent.

Pour les tenter d'une autre maniere, le gouverneur voulut les faire prêtreſſes de Diane & de Minerve. On avoit accoutumé de laver ces idoles tous les ans dans un étang voiſin ; & cette fête ſe rencontroit alors. Comme on les portoit en pompe dans des chariots, il fit mettre auſſi dans des chariots les vierges debout & nuës par dériſion. Après ſuivoient les idoles & une grande

foule de peuple, avec des flutes & des cymbales, & des femmes qui danſoient les cheveux épars, comme des bacchantes. Cependant Theodote prioit pour les vierges expoſées, craignant la foibleſſe du ſexe. Il s'étoit enfermé dans une petite maiſon appartenant à un nommé Theocharis, près l'égliſe des patriarches, avec Polychronius neveu de la vierge Tecuſe, & quelques autres chrétiens. Ils étoient demeuré proſternez en oraiſon depuis le grand matin juſques à l'heure de ſexte: quand la femme de Theocaris leur vint dire, que les vierges avoient été noïées dans le lac. Alors Theodote ſe levant de ſur le pavé, mais encore à genoux, étendit les mains au ciel, fondant en larmes, & dit: Seigneur, je vous rends graces de n'avoir point voulu que mes pleurs fuſſent inutiles. Puis il demanda à la femme ce qui s'étoit paſſé. Elle qui avoit été preſente à tout avec les autres, dit: Toutes les promeſſes du gouverneur ont été inutiles; les prêtreſſes de Diane & de Minerve qui preſentoient aux vierges la couronne & l'habit blanc pour marques du ſacerdoce, ont été de même rejettées avec injures; enfin le gouverneur a commandé qu'on leur attachât des pierres au cou, ſi groſſes que chacune auroit chargé une charette; qu'on les mît dans de petits batteaux, & qu'on les portât au plus profond de l'étang. Elles y ont donc été noyées environ à deux cens pieds du bord.

Theodote demeura au même lieu, conſultant avec Polychronius & Theocharis, comment ils pourroient tirer les corps de l'étang. Sur le ſoir un jeune homme nommé Glycerius, qui étoit auſſi chrétien, leur vint dire que le gouverneur avoit mis des ſoldats près de l'étang pour garder les corps. Theodote en fut fort affligé, & quitta les autres pour aller à l'égliſe des patriarches:

mais les païens en avoient muré la porte. Ainſi il ſe proſterna en dehors près de la conque où étoit l'autel, & y demeura quelque temps en priere. De-là il alla à l'égliſe des peres qu'il trouva auſſi murée ; & pria de même. Aïant entendu derriere lui un grand bruit, il crut qu'on le pourſuivoit & revint chez Theocharis où il s'endormit. Alors la vierge Tecuſe lui apparut, & lui dit : Tu dors, mon fils Theodote, ſans te ſoucier de nous. Ne te ſouviens-tu pas des inſtructions que je t'ai données en ta jeuneſſe, pour te conduire à la vertu, contre l'attente de tes parens. Tu m'honorois comme ta mere, & tu m'oublies après ma mort : ne laiſſe pas nos corps en proïe aux poiſſons. Un grand combat t'attend dans deux jours ; leve-toi, va à l'étang ; mais garde toi d'un traître.

Il ſe leva & raconta ſa viſion à ſes compagnons, & le jour étant venu, ils envoïerent Glycerius & Theocharis reconnoître plus exactement la garde ; eſperant que les ſoldats ſe ſeroient retirez, à cauſe de la fête de Diane ; mais ils étoient demeurez. Les chrétiens laiſſerent donc paſſer encore ce jour-là. Le ſoir ils ſortirent étant à jeun, & portant des ſerpes tranchantes, pour couper les cordes qui tenoient les pierres. La nuit étoit obſcure, ſans lune & ſans étoiles. Etant arrivez au lieu où l'on executoit les criminels, plein de têtes coupées, fichées ſur des pieux, & de reſtes hideux de corps brûlez, ils furent ſaiſis d'horreur ; mais ils entendirent une voix qui leur dit : Approche hardiment, Theodote. Chacun d'eux fit ſur ſon front le ſigne de la croix, & auſſitôt ils virent une croix lumineuſe vers l'Orient : ils ſe mirent à genoux, & adorerent vers ce côté. Ils continuſerent à marcher dans une telle obſcurité, qu'ils ne n voïoient pas l'un l'autre. Il tomboit une grande pluïe,

& la bouë étoit telle, qu'à peine ils pouvoient ſe ſoutenir. Ils s'arrêterent encore à prier : ils virent un feu qui leur montroit le chemin, & deux hommes revêtus d'habits éclatans, avec la barbe & les cheveux blancs, qui leur dirent : Courage Theodote, le Seigneur a écrit ton nom entre les martyrs : il nous a envoïez pour te recevoir ; c'eſt nous que l'on appelle les Peres. Tu trouveras ſur l'étang ſaint Soſandre armé qui épouvante les gardes : mais tu ne devois pas amener un traître avec toi.

En effet le martyr Soſandre apparut aux gardes, armé d'une cuiraſſe, d'un caſque, d'un bouclier & d'une lance, qui jettoient le feu de toutes parts ; & en même temps la pluïe & le vent étoient violens, avec des tonnerres & des éclairs. Les gardes épouvantez s'enfuïrent dans les cabanes voiſines. Le vent étoit ſi grand, qu'en chaſſant l'eau vers les bords, il découvroit le fonds où étoient les corps des vierges : ainſi Theodote & les ſiens couperent les cordes, tirerent les corps, les mirent ſur des chevaux, & les apporterent à l'égliſe des patriarches, auprès de laquelle ils les enterrerent. Les noms de ces ſept vierges étoient Tecuſe, Alexandria, Phaïna, Claudia, Euphraſie, Matrone & Julitte. Les trois premieres avoient renoncé à tout, pour mener le vie apoſtolique.

Le lendemain le bruit s'étant répandu que ces corps avoient été enlevez, toute la ville fut en rumeur. Dès qu'un chrétien paroiſſoit, on le traînoit à la queſtion. Theodote aïant ſçû que l'on en avoit pris ainſi pluſieurs vouloit ſe livrer lui-même ; mais les freres l'en empêcherent. Polychronius voulant s'aſſurer de la verité, ſe déguiſa en païſan, & s'en alla dans la place : mais il fut pris & amené au gouverneur, où après avoir été battu, ſe voïant menacé de mort, il avoüa que Theo-

dote

dote avoit enlevé des reliques des vierges, & indiqua le lieu où il les avoit cachées. Elles en furent tirées & brûlées. Ainſi les chrétiens reconnurent que c'étoit le traître, dont ils avoient été avertis. On le dit à Theodote, qui dit adieu aux freres, les exhorta à prier pour lui ſans relâche, & ſe prépara au combat. Il pria long-temps avec eux & demanda à Dieu la fin de la perſecution & le repos de l'égliſe ; il les embraſſa avec quantité de larmes de part & d'autre, & leur recommanda, quand le prêtre Fronton viendroit de Mal avec ſon anneau, de lui donner ſes reliques, s'ils pouvoient les dérober. En diſant cela il fit le ſigne de la croix ſur tout ſon corps, & marcha hardiment au lieu du combat.

XXXVII. Martyre de ſaint Theodote.

Il rencontra deux citoïens de ſes amis, qui lui voulurent perſuader de ſe ſauver, pendant qu'il étoit encore temps ; mais il leur dit : Si vous voulez me faire plaiſir, allez plûtôt dire aux magiſtrats : Voilà Theodote que les prêtres de Minerve & de Diane accuſent avec toute la ville, il eſt à la porte. Etant entré, il regardoit en ſouriant le feu, les chaudieres boüillantes, les rouës & pluſieurs autres inſtrumens de ſupplices, que l'on avoit préparez. Le gouverneur lui propoſa de le mettre au nombre de ſes amis & de lui procurer la faveur des empereurs. Ils te feront, dit-il, l'honneur de t'écrire, & de recevoir tes lettres : tu ſeras ſacrificateur d'Apollon avec pouvoir ſur toute la ville, tu ordonneras les autres ſacrificateurs : tu repreſenteras aux magiſtrats les beſoins du païs, & tu envoïeras des députations aux empereurs, pour les cauſes communes. Theodote lui répondit, en relevant d'un côté les crimes des faux dieux & les infamies que les païens mêmes leur attribuoient, & de l'autre côté la grandeur & les miracles de J. C. La multitude des idolâtres fut irritée de

ſon diſcours ; les ſacrificateurs déchiroient leurs habits & leurs couronnes ; le peuple crioit pour exciter le gouverneur. Il fit donc attacher Theodote au chevalet, & pluſieurs bourreaux l'un après l'autre le déchirerent long-temps, avec les ongles de fer. On ajouta du vinaigre ſur ſes playes, & on y mit le feu. Le martyr ſentant l'odeur de ſa chair brûlée, détourna un peu le viſage ; & le gouverneur crut qu'il commençoit à ceder aux tourmens. Non, dit Theodote, mais fais-toi mieux obéïr ; tes miniſtres ſe relâchent. Invente de nouveaux tourmens, pour m'éprouver, ou plûtôt reconnois le courage que me donne J. C. & qui fait que je te mépriſe comme un vil eſclave, & tes empereurs auſſi. Le gouverneur lui fit battre les machoires avec des pierres, pour lui caſſer les dents. Le martyr dit : Quand tu me ferois couper la langue, Dieu exauce les chrétiens, ſans qu'ils parlent. Le gouverneur l'envoïa en priſon ; mais en paſſant dans la place, il montroit à tout le monde ſon corps déchiré comme une preuve de la puiſſance de J. C. & de la force qu'il donne aux ſiens, de quelque condition qu'ils ſoient, ſans diſtinction de perſonnes. Il eſt juſte, diſoit-il, de lui offrir de tels ſacrifices ; puiſqu'il a ſouffert le premier pour chacun de nous.

Au bout de cinq jours le gouverneur ſe fit amener Theodote, & après avoir fait rouvrir ſes plaïes, comme on l'eut déchiré de nouveau, & mis ſur des teſſons brûlans, qui lui firent une extrême douleur ; le voïant invincible, il le condamna à perdre la tête, & ordonna que le corps fut brûlé, de peur que les chrétiens ne l'enſeveliſſent. Le martyr étant arrivé au lieu de l'execution, demanda encore à Jeſus-Chriſt la fin de la perſecution, & la paix de l'égliſe ; puis ſe tournant vers les freres, il leur dit : Ne pleurez point, rendez graces à

N. S. J. C. qui m'a fait achever ma courſe, & vaincre l'ennemi : deſormais je prierai Dieu pour vous dans le ciel avec confiance. Cela dit il reçut le coup avec joïe. On mit le corps ſur un grand bucher ; mais il y parut une ſi grande lumiere, que perſonne n'oſa en approcher pour l'allumer. Le gouverneur l'aïant appris, ordonna des ſoldats pour garder la tête & le corps au même lieu.

Cependant le prêtre Fronton vint à Ancyre, portant l'anneau du martyr, & eſperant d'emporter des reliques, comme il lui avoit promis. Il menoit une âneſſe chargée de vin vieux de ſon crû & de ſa vigne, qu'il cultivoit lui même. Il arriva ſur le ſoir, & ſon âneſſe ſe coucha au lieu où étoit le corps du martyr. Les gardes l'inviterent à demeurer avec eux. Ils avoient fait une hutte de roſeaux & de branches de ſaule, & le corps étoit auprès, couvert d'herbes & de feüillées ; le feu étoit allumé, & le ſoupé prêt. Le prêtre aïant déchargé ſon âneſſe, leur fit goûter de ſon vin, qu'ils trouverent excellent. En bûvant ils parloient des coups qu'ils avoient ſoufferts, pour avoir mal gardé des femmes, qui avoient été jettées dans l'étang, & qui en avoient été tirées par un homme de fer, dont ils gardoient encore le corps. Fronton les fit expliquer, & il ſe trouva que cet homme de fer étoit Theodote ; qu'ils nommoient ainſi, parce qu'il avoit paru inſenſible à tous les tourmens. Alors le prêtre Fronton rendit graces à Dieu, & invoqua ſon ſecours : puis quand il vit les gardes profondément endormis ; il prit le corps du martyr, lui remit ſon anneau au doigt, le chargea ſur ſon âneſſe, & remit les feüilles & les herbes afin que les gardes ne s'apperçuſſent de rien. Il laiſſa aller ſon âneſſe, qui d'elle-même retourna au bourg ; & s'arrêta

en un lieu, où depuis fut bâtie une égliſe en l'honneur de S. Theodote. Cette hiſtoire a été écrite par Nil témoin oculaire ; qui avoit paſſé ſa vie avec le martyr, avoit été en priſon avec lui, & étoit parfaitement informé de tout.

XXXVIII. Perſecution en Occident.

Lactant. de mort. n. 15. Euſ. vit. Conſt. l. 1. c. 16.

La perſecution ſe faiſoit auſſi en Occident : après que Maximien Herculius & Conſtantius Chlorus eurent reçu les lettres de leurs collegues d'Orient. Conſtantius avoit, comme les autres empereurs, un grand nombre de chrétiens entre ſes officiers, & dans ſon palais. Il leur propoſa le choix ou de demeurer dans leurs charges, s'ils ſacrifioient aux idoles, ou s'ils le refuſoient, d'être bannis de ſa preſence, & de perdre ſes bonnes graces. Pluſieurs préfererent l'interêt temporel à la religion, pluſieurs demeurerent fermes ; mais ils furent tous bien étonnez, quand Conſtantius declara, qu'il tenoit les apoſtats pour des lâches & des intereſſez ; & que n'eſperant pas qu'ils lui fuſſent plus fideles qu'a Dieu, il les éloignoit pour jamais de ſon ſervice ; au contraire ceux qui s'étoient montrez vrais ſerviteurs de Dieu, il les jugea dignes de les retenir auprès de lui, de leur confier la garde de ſa perſonne & de ſon état, & de les compter entre ſes meilleurs amis. Le ceſar Conſtantius ſe contenta de cette feinte, pour executer l'édit de Diocletien. Il eſt vrai qu'il ſouffrit que l'on abattît les égliſes, conſiderant qu'elles pouvoient être rebâties ; mais il ne fit mourir perſonne ; & il n'y eut point alors de ſang répandu dans les Gaules. En Italie le vieux Maximien, qui de lui-même étoit cruel, obéït volontiers aux ordres de Diocletien.

Lactant. ibid.

Acta S. Sabini. Baluz. tom. 2. Miſcell. p. 47. an. 303.

Le quatorziéme d'Avril de cette année 303. comme il étoit à Rome à celebrer les jeux dans le grand cirque : à la ſixiéme courſe il gagna ſur la faction bleuë, & la

plus grande partie du peuple s'écria : Otez les chrétiens & assurez nos plaisirs. Ce qui fut dit douze fois. Par la vie de l'empereur ; point de chrétiens. Il y avoit quatre factions de ceux qui conduisoient des chariots dans le cirque, la blanche, la bleuë, la verte & la rouge, suivant la couleur de leurs habits : le peuple faisoit divers cris, pour demander ce qu'il souhaitoit aux magistrats qui présidoient aux spectacles : ces acclamations étoient soigneusement marquées; & comme on en abusoit souvent, les mêmes empereurs Diocletien & Maximien avoient ordonné, que l'on n'écouteroit point les vaines acclamations du peuple ; quand il demanderoit l'absolution d'un coupable, ou la condamnation d'un innocent. *L. Decur. Cod. de pœn.*

Le peuple cria encore dix fois en regardant Hermogenien prefet de Rome : Auguste, autant que vous aimez la victoire, demandez au prefet ce que nous disons. Alors Hermogenien fit sçavoir à l'empereur ce que le peuple avoit dit. L'empereur Maximien ordonna que l'on s'assemblât au Capitole ; & une multitude innombrable de peuple s'y trouva le dix-neuviéme d'Avril. L'empereur leur parla en ces termes : Vous qui aimez la religion, il nous semble juste qu'elle s'augmente sous notre regne, par vos bons avis. C'est pourquoi je donnerai pouvoir de faire arrêter les chrétiens par tout où on en trouvera, par le prefet de Rome, ou par ses officiers, & les faire sacrifier. Alors le peuple se separa criant tout d'une voix : Auguste, soïez victorieux & floriſſant avec les dieux.

Ensuite un particulier vint trouver Hermogenien prefet de Rome & lui dit : Il y a un évêque qui fait tous les jours des assemblées avec les chrétiens, & leur explique les livres, seduisant le peuple. Le prefet en donna aussi-tôt avis à l'empereur Maximien, qui en eut

de la joïe, & fit écrire le dernier d'Avril une lettre à Venuſtien gouverneur de Toſcane : portant que par tout où l'on trouveroit des chrétiens, on les contraignît de ſacrifier aux dieux : autrement qu'ils periſſent par les ſupplices, & que leurs biens fuſſent confiſquez.

XXXIX. Martyre de Sabin d'Aſſiſe.

Venuſtien gouverneur de Toſcane, commença donc à chercher avec ſoin s'il trouveroit quelque chrétien caché. On lui découvrit l'évêque Sabin, & il le fit arrêter à Aſſiſe : où il fut mis en priſon avec deux diacres, Marcel & Exuperance & pluſieurs clercs. Venuſtien vint à Aſſiſe, & le lendemain ſe fit dreſſer un tribunal au milieu de la place ; on lui preſenta l'évêque & ſes deux diacres. Le gouverneur lui demanda ſon nom, puis ſa condition, s'il étoit libre ou eſclave. Il falloit que ſon exterieur fût bien pauvre. Sabin répondit : Je ſuis eſclave de J.C. délivré de la ſervitude du démon. Venuſtien lui demanda quelle charge il avoit. Sabin dit : Bien que pecheur & indigne, je porte le nom d'évêque. Et ces deux, dit Venuſtien, quelle charge ont ils ? Ce ſont mes diacres, dit Sabin. Venuſtien lui dit : Quel pouvoir te donne la hardieſſe de faire des leçons en ſecret, & d'enſeigner au peuple à quitter les dieux, pour ſuivre un homme mort ? Sabin dit : Vous ſçavez donc que N. S. J. C. eſt mort ? Venuſtien dit : Et il a été veritablement mis à mort & enſeveli. Sabin dit : Vous ne ſçavez pas qu'il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour ? vous devriez pourtant ſçavoir le tout. Venuſtien dit : Choiſis l'un des deux, ou de ſacrifier aux dieux & de vivre, ou de mourir dans les tourmens que tu merites ; & reſſuſcite enſuite comme le Chriſt ton Seigneur. Sabin dit : C'eſt ce que je deſire d'être tué & de mourir, afin que je reſſuſcite comme mon Seigneur J. C.

Sabin continua de parler de la grandeur de J.C. & de

la vanité des idoles ; & ajouta : Pour vous montrer qu'il ne ſert de rien d'adorer les demons, que l'on apporte ici votre dieu. Venuſtien commanda que l'on apportât ſon dieu qu'il avoit dans ſa chambre, par tout où il logeoit ; c'étoit un Jupiter de corail d'un ouvrage merveilleux, dont les vêtemens étoient d'or. On l'apporta dans les mains, avec des flambeaux, en faiſant de grands cris, & Venuſtien dit : Voilà notre protecteur. Sabin lui demanda la permiſſion d'en faire ce qu'il voudroit, & aïant pris l'idole entre ſes mains & fait ſa priere, il la jetta contre le pavé & la briſa. Venuſtien ſe frappa le front de colere, & fit auſſi-tôt couper à Sabin les deux mains. Marcel & Exuperance, ſes deux diacres furent ſaiſis de crainte, & tremblerent très-long-temps ; mais l'évêque Sabin aïant les mains coupées les encourageoit.

Venuſtien ramaſſa les morceaux de ſon idole dans des linges, & dans une boëte d'argent, quil envoïa chez lui, & fit pendre au chevalet les deux diacres en preſence de l'évêque. Comme il leur commandoit de ſacrifier, Marcel dit : Nous nous ſommes une fois offerts en ſacrifice à Dieu. Ils furent long-temps frappez à coups de bâton, & crierent : Nous ſommes renouvellez au nom de N. S. J. C. Venuſtien dit : Je vais vous renouveller. Et leur fit déchirer les côtes avec les ongles de fer. Ils expirerent tous deux dans ce tourment : le juge fit jetter leurs corps dans la riviere, & envoïa l'évêque Sabin en priſon. Un peſcheur & un prêtre recueillirent les corps des ſaints martyrs Exuperance & Marcel, & les enſevelirent près le chemin, le dernier jour de Mai.

Une dame chrétienne nommée Serene de la ville de Spolete, qui étoit veuve depuis trente & un an, appliquée à la priere, au jeûne & à l'aumône : aïant appris ceci, venoit de nuit ſervir l'évêque Sabin, lui embraſſer les

pieds & les baiſer. Elle ramaſſa ſes mains coupées & les ſerra dans ſa maiſon ; les embauma dans un vaiſſeau de verre, les touchoit jour & nuit, & les mettoit ſur ſes yeux. Son petit fils nommé Priſcien, qu'elle aimoit uniquement, étoit devenu aveugle ; quoique les médecins euſſent épuiſé leur art pour le guérir. Elle le preſenta à l'évêque Sabin, & lui dit : Seigneur, je vous conjure par J.C. en qui vous croïez, de mettre vos bras ſur ſon ſerviteur que voici, & de prier Dieu le créateur, & je crois qu'il ſera éclairé. Alors Sabin à genoux & répandant des larmes, dit : Seigneur, écoutez-moi pecheur que je ſuis. Eclairez nos tenebres, vous qui êtes la lumiere de verité & de vie : par N. S. J.C. & le S. Eſprit, qui vit & regne avec vous dans les ſiecles des ſiecles. Ils répondirent Amen. L'évêque Sabin mis les bouts de ſes bras ſur les yeux de l'aveugle diſant : Celui-là t'ouvre les yeux, qui a ouvert la mer & fait paſſer Iſraël au milieu : qu'il introduiſe ſa lumiere dans tes yeux, afin que toutes les nations connoiſſent qu'il eſt le créateur de toutes choſes, viſibles & inviſibles ; que c'eſt lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle né. Alors les yeux de Priſcien furent ouverts. Tous ceux qui étoient dans la priſon, voïant les merveilles de Dieu, ſe jetterent aux pieds de Sabin, le priant de les baptiſer. Ils furent baptiſez le même jour au nombre d'onze. Ce miracle de l'aveugle guéri ne put demeurer caché.

Un mois après le gouverneur de Toſcane Venuſtien eut un ſi grand mal aux yeux, qu'il en perdoit la nourriture & le ſommeil ; & les medecins ne pouvoient le ſoulager. On lui dit que l'évêque Sabin avoit guéri un aveugle : il envoïa ſa femme & ſes deux fils pour prier l'évêque avec grand honneur. Sabin remercia Dieu & vint chez Venuſtien ; on le prit entre les mains & on

le jetta aux pieds de l'évêque, qui le voïant en cet état, dit tout haut avec larmes : Que J. C. vous éclaire, lui qui a éclairé l'aveugle né. Venuſtien répondit en pleurant avec ſa femme & ſes enfans : Nous avons peché. Sabin répondit ; Si vous croïez de tout votre cœur & avec repentir, rien ne ſera refuſé à votre foi ; que l'on apporte ici les morceaux de l'idole. On les lui apporta & il les fit mettre en poudre & jetter dans la riviere. Venuſtien étoit preſſé de ſes douleurs. Sabin lui dit : Croïez-vous de tout votre cœur ? Venuſtien répondit : Je croi, mais vous me repreſentez le peché que j'ai commis contre vous ; & c'eſt ce qui me tourmente. Sabin répondit : Mes pechez en ſont la cauſe ; ſeulement je vous avertis de vous repentir, de croire au Seigneur J. C. & recevoir le baptême, vous ſerez guéri, & vous obtiendrez la vie éternelle. Venuſtien dit : Baptiſez-moi au nom de N. S. J. C. afin que je reçoive l'effet de vos promeſſes. Alors l'évêque Sabin pria à genoux, & quoiqu'il eût les mains coupées, le fit cathecumene avec ſa femme & ſes fils ; & aïant pris de l'eau les baptiſa en diſant : Croïez-vous en Dieu le Pere tout-puiſſant ? Venuſtien répondit : Je croi. Et en J. C. ſon Fils ? Il répondit : Je croi. Et au S. Eſprit ? Il répondit : Je croi. Et en celui qui eſt monté aux cieux, & qui doit encore venir pour juger les vivans, & les morts, & le monde par le feu ? Il répondit : Je croi. Et en ſon avenement & en ſon regne, la rémiſſion des pechez & la réſurrection de la chair ? Venuſtien répondit : Je croi en J. C. Fils de Dieu qui m'éclairera.

En même temps on le lava du baſſin & ſes yeux furent ouverts, en ſorte qu'il ne ſentoit plus aucune douleur après ſon baptême. Il tenoit les pieds de Sabin & les arroſoit de ſes larmes, en diſant : Priez N. S. J C. qu'il

me pardonne le mal que je vous ai fait. Sabin répondit : Mon fils, j'ai ſouffert tout cela à cauſe de mes pechez, vous ne m'avez point offenſé : & ils demeurerent enſemble. L'empereur Maximien étant averti que Venuſtien avoit été baptiſé, en fut irrité, & envoïa le tribun Lucius avec commiſſion de faire mourir Sabin & Venuſtien. Le tribun Lucius vint, & ſans forme de procès, fit couper la tête à Venuſtien gouverneur de Toſcane, avec ſa femme & ſes fils, en la ville d'Aſſiſe. Les chrétiens cacherent ſi bien leurs corps, qu'on ne put les retrouver. En même temps le tribun arrêta l'évêque Sabin, & l'amena à Spolete où il le fit battre juſques à la mort. La veuve Serene qui avoit déja recueillie ſes mains, les rejoignit à ſon corps, qu'elle enſevelit à deux milles ou environ de Spolete, le ſeptiéme de Decembre.

XXXIX. Perſecution en Afrique. Recherche des livres. *Geſta purgat. Cæcil. Baluz. miſcell. tom. 2. p. 91. an. 303.*

L'édit de la perſecution fut apporté en Afrique ; on abattit les égliſes, & on fit la recherche des livres ſacrez. A Cirthe colonie Romaine de Numidie, Munatius Felix, qui en étoit curateur ou premier magiſtrat, & qui étoit auſſi flamine perpetuel ; c'eſt-à-dire, ſacrificateur des idoles, alla avec ſes officiers faire cette recherche, le dix-neuviéme de Mai. Quand ils furent arrivez à la maiſon où les chrétiens s'aſſembloient depuis la démolition des égliſes, le curateur Felix dit à Paul, qui étoit l'évêque de la ville : Montrez-nous les écritures de la loi & tout ce que vous avez ici, pour executer l'ordre que nous avons reçû. L'évêque dit : Ce ſont les lecteurs qui ont les écritures ; ce que nous avons ici, nous vous le donnons. Felix dit à l'évêque Paul : Montrez les lecteurs, ou les envoïez querir. L'évêque dit : Vous les connoiſſez tous. Felix dit : Nous ne les connoiſſons pas. Vos officiers, dit l'évêque, je veux dire Edeſius & Junius vos notaires les connoiſſent. Felix dit : Sans préjudice des

lecteurs que les officiers montreront, donnez toujours ce que vous avez. L'évêque Paul étant assis, & avec lui Montan, Victor, Deusatelius & Memorius prêtres: Mars & Helius diacres étant debout, avec Marcuclius, Catullin, Silvain & Carose soudiacres: Janvier, Meracle, Fructuose, Miggin, Saturnin, Victor & les autres fossoïeurs. Victor fils d'Ausidius écrivit ainsi en un memoire: Deux calices d'or, six calices d'argent, six burettes d'argent, un petit chaudron d'argent, sept lampes d'argent, deux grands chandeliers, sept petits chandeliers de cuivre avec leurs lampes, onze lampes de cuivre avec leurs chaînes; quatre-vingt-deux tuniques de femmes, trente-huit voiles de tête, seize tuniques d'hommes, treize paires de chausses à homme, quarante-sept paires à femme. C'étoit des habits que l'on gardoit pour les pauvres: & l'on peut juger de la richesse des grandes églises, par ces vases d'or & d'argent trouvez en une ville de Numidie. Le curateur Felix dit à Marcuclius, à Silvain & à Carose: Montrez-nous ce que vous avez. Silvain & Carose dirent: Nous avons tiré dehors tout ce qui étoit ici. Felix leur dit: Les actes sont chargez de votre réponse.

Lors qu'on fut arrivez à la bibliotheque, on y trouva les armoires vuides. Silvain montra des chapiteaux & des lampes d'argent, qu'il dit avoir trouvées derriere un grand vase. Victor fils d'Ausidius lui dit: Tu étois mort si tu ne les avois trouvées. Le curateur Felix dit à Silvain: Cherche mieux, de peur qu'il n'y soit demeuré quelque chose. Silvain dit: Il n'y a plus rien. Nous avons mis tout dehors. Quand on eut ouvert la salle à manger, on y trouva quatre vaisseaux de vin & six d'huile. Felix dit: Montrez-nous les écritures que vous avez, afin que nous puissions obéir aux ordres des empereurs. Ca-

tulin leur donna un livre extraordinairement grand. Felix dit à Marcuclius & à Silvain : Pourquoi n'avez-vous donné qu'un livre ? Donnez les écritures que vous avez. Ils dirent : Nous n'en avons pas davantage ; car nous sommes soudiacres ; les lecteurs ont les livres. Felix dit : Montrez-nous les lecteurs. Marcuclius & Catulin dirent : Nous ne sçavons où ils demeurent. Si vous ne le sçavez pas, dit Felix, dites-nous leurs noms. Catulin & Marcuclius dirent : Nous ne sommes pas traîtres ; nous voici, faites-nous tuer. Felix dit : Qu'on les arrête.

Lorsqu'on fut arrivé à la maison d'un des lecteurs nommé Eugene : Felix lui dit : Donnez les écritures que vous avez pour obéir à l'ordre. Il tira quatre livres. Felix dit à Silvain & à Carose : Indiquez les autres lecteurs. Ils dirent : L'évêque a déja dit, qu'Edusius & Junius notaires les connoissent tous, qu'ils vous mênent chez eux. Edusius & Junius dirent : Seigneur, nous vous les allons montrer. Quand on fut arrivé à la maison de Felix marbrier ; car les clercs exerçoient aussi des métiers, il donna cinq livres. Ensuite on alla chez Victorin, qui en donna huit ; puis chez Projectus, qui en donna cinq grands & deux petits. Lors qu'on fut arrivé en la maison du grammairien Victor ; Felix lui dit : Donnez les écritures que vous avez pour obéir aux ordres. Victor le grammairien presenta deux volumes & quatre cahiers. Le curateur Felix lui dit : Donnez les écritures ; vous en avez davantage. Victor le grammairien dit : Si j'en avois eu davantage, je les aurois données. On alla chez Euticus de Cesarée, & Felix lui dit : Donnez les écritures que vous avez, pour obéir aux ordres. Euticus dit : Je n'en ai point. Felix dit : Votre déclaration est dans les actes. Ensuite on alla en la maison de Coddeon, & sa femme donna six volumes ; car les lecteurs étoient mariez. Felix

dit : Cherchez ſi vous n'en avez pas davantage, donnez-les. La femme répondit : Je n'en ai point. Felix dit au nommé le Bœuf ſerviteur public : Entre & cherche, de peur qu'il n'y en ait encore. Le ſerviteur public dit : J'ai cherché & je n'en ai point trouvé. Felix dit à Victorin, à Silvain & à Caroſe : Si vous n'avez pas fait ce que vous deviez, vous en répondrez. Ainſi les livres & les meubles de l'égliſe de Cirthe furent livrez aux perſecuteurs; & le ſoudiacre Silvain, qui avoit livré tout ce qu'il avoit trouvé, en executant les ordres de l'évêque Paul, ne laiſſa pas d'être élû évêque depuis, par brigue & par ſimonie.

XL. Martyre de S. Felix de Tibiure. *An.* 303. *Acta ſinc. p.* 376.

L'édit de la perſecution fut affiché dans la petite ville de Tibiure, dans l'Afrique particuliere ou proconſulaire, le cinquiéme jour de Juin. Felix qui en étoit évêque étoit allé ce jour-là même à Carthage : Magnilien curateur de la ville, ſe fit amener Aper prêtre, Cyrus & Vital lecteurs; & il leur dit : Avez-vous les livres divins? Aper dit : Nous les avons. Magnilien dit : Donnez-les, afin qu'on les brûle. Aper dit : Notre évêque les a chez lui. Magnilien dit : Où eſt-il ? Je ne ſçai, dit Aper. Magnilien dit : Vous ſerez entre les mains des officiers, juſqu'à ce que vous rendiez raiſon de votre conduite au procouſul Anulin. L'évêque Felix revint le jour ſuivant de Carthage à Tibiure. Magnilien l'envoïa querir par un officier, & lui dit : Evêque Felix, donnez tous les livres & les parchemins que vous avez. Felix évêque dit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Magnilien dit : Ce que les empereurs commandent l'emportera ſur ce que vous dites, donnez les livres afin qu'on les brûle. Felix dit : Il faut mieux qu'on me brûle moi-même, que ces écritures divines ; car il faut plûtôt obéir à Dieu qu'aux hommes. Magnilien dit : Ce que les empereurs

ont commandé vaut mieux que ce que vous dites. L'évêque Felix dit : Les ordres de Dieu valent mieux que ceux des hommes. Magnilien dit : Penſez-y bien. Le troiſiéme jour le curateur commanda qu'on lui amenât l'évêque Felix, & lui dit : Y avez-vous bien penſé ? Felix dit : Ce que j'ai dit d'abord je le dis maintenant, & je le dirai encore devant le proconſul. Magnilien dit : Vous irez donc devant le proconſul, & lui rendrez compte. Il lui donna pour conducteur Vincent Celſin decurion de la ville de Tibiure. Felix partit de Tibiure le huitiéme des calendes de Juillet, c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme de Juin ; on le conduiſoit lié. Le proconſul ordonna qu'on le mît dans la priſon, lié comme il étoit.

Le lendemain avant le jour l'évêque Felix fut preſenté au proconſul, qui lui dit : Pourquoi ne rendez-vous pas ces écritures inutiles ? Felix dit : Je les ai ; mais je ne les donnerai pas. Le proconſul ordonna qu'on le mît lié au fond de la priſon. Au bout de ſeize jours on amena l'évêque Felix de la priſon avec ſes liens devant le proconſul Anulin, à la quatriéme heure de la nuit. On peut croire que la chaleur les obligeoit à faire ces procedures la nuit ; car c'étoit en Afrique, au mois de Juillet. Anulin dit à l'évêque Felix : Que ne donnez-vous ces écritures inutiles ? Felix répondit : Je ne les donnerai pas. Alors le proconſul ordonna qu'on le meneroit au prefet du pretoire le quinziéme de Juillet. Le prefet le fit mettre dans ſa priſon avec des chaînes plus peſantes ; & neuf jours après il ordonna qu'on l'embarqueroit pour le mener aux empereurs. L'évêque Felix entra dans le vaiſſeau avec de groſſes chaînes, & demeura au fond de cale pendant quatre jours aïant les pieds dans l'eau. Il arriva au port ſans avoir ni bû ni mangé, dans la ville d'Agrigente en Sicile, où les

freres le reçûrent & ceux qui l'accompagnoient, avec un grand honneur. De-là ils allerent à la ville de Catane, où ils furent reçûs de même. Enſuite ils arriverent à Meſſine, puis à Tauromine, où ils furent reçûs de la même maniere. Ils paſſerent le détroit & arriverent à une ville de Lucanie, puis à Venuſe en Apolie. Alors le prefet fit ôter les chaînes à Felix, & lui dit : Felix que ne donnez-vous les écritures ; eſt-ce que vous ne les avez pas ? Il répondit : Je les ai ; mais je ne les donnerai pas. Le prefet dit : Faites mourir Felix par le glaive. L'évêque Felix dit à haute voix : Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir bien voulu me délivrer. Le trentiéme jour d'Août on le mena au lieu où il devoit ſouffrir. La lune devint rouge comme du ſang ce même jour, c'eſt-à-dire qu'il y eut une éclypſe. L'évêque Felix éleva les yeux au ciel, & dit tout haut : Je vous rends graces, mon Dieu, j'ai vécu cinquante-ſix ans en ce monde ; j'ai gardé la virginité ; jai conſervé l'évangile ; j'ai prêché la foi & la verité. Seigneur J. C. Dieu du ciel & de la terre, je baiſſe la tête pour vous être immolé, à vous qui vivez éternellement.

XLI. Martyrs d'Abitine. *Acta ſinc. p. 409. An. 304.*

Dans une autre ville de l'Afrique proconſulaire nommée Abitine, les chrétiens s'aſſemblerent en la maiſon d'un nommé Octave Felix, le douziéme de Février, ſous le neuviéme conſulat de Diocletien & le huitiéme de Maximien ; c'eſt-à-dire l'an 304. Pendant qu'ils y celebroient les divins myſteres, ſuivant la coutume ; les magiſtrats de la colonie vinrent accompagnez des ſoldats ſtationaires. Ils arrêterent Saturnin prêtre & ſes quatre enfans. Sçavoir Saturnin le jeune & Felix lecteurs, Marie religieuſe & Hilarien enfant. Ils arrêterent auſſi Dativus ſenateur, Felix, Emeritus, Ampelius, Rogatien, Quintus, Maximien, Thelica, & pluſieurs au-

tres. Ils étoient en tout quarante-neuf, trente-deux hommes & dix-sept femmes, qui marchoient gaïement à la place où on les menoit, aïant Dativus à leur tête. Le prêtre Saturnin étoit entouré de ses enfans. Dans cette même place l'évêque Fondanus avoit livré les écritures divines ; & comme le magistrat les eut mises dans le feu, quoique le temps fût serein, il vint tout d'un coup une grande pluïe, avec une grêle, qui gâta tout le païs. Dativus, Saturnin & les autres, aïant confessé J. C. on les chargea de chaînes, & on les conduisit à Carthage. Pendant le voïage ils témoignoient leur joïe, par le chant des hymnes & des cantiques.

Ils furent livrez aux officiers du proconsul Anulin, qui les lui présenterent, & lui dirent que c'étoient des chrétiens, que les magistrats d'Abitine renvoïoient devant lui, pour s'être assemblez & avoir celebré les mysteres contre l'édit des empereurs & des cesars. D'abord le proconsul interrogea Dativus, de quelle condition il étoit, & s'il avoit assisté à l'assemblée. Il répondit : Qu'il étoit chrétien, & qu'il s'étoit trouvé à l'assemblée. Le proconsul lui demanda qui avoit présidé à l'assemblée ; & aussi-tôt il commanda aux officiers de le mettre sur le chevalet, de l'étendre & de préparer les ongles de fer. Les bourreaux lui avoient déja mis les côtez à nud, & tenoient leurs instrumens tout prêts, quand Thelica se jetta au milieu d'eux. Et s'écria : Nous sommes chrétiens, nous avons fait l'assemblée. Le proconsul en furie lui fit donner de grands coups, le fit étendre sur le chevalet & déchirer avec des ongles de fer. Cependant Thelica disoit : Je rends graces à Dieu. J. C. Fils de Dieu délivrez vos serviteurs en votre nom. Comme il repetoit cette priere, le proconsul lui dit : Qui est avec vous l'auteur de votre assemblée ? Il répondit :

C'est

C'eſt le prêtre Saturnin & tous les autres. Le proconſul cherchoit Saturnin, il le lui montra, non pour le trahir, puiſqu'auſſi-bien il étoit preſent ; mais pour montrer que la collecte avoit été celebrée toute entiere, puiſqu'il y avoit un prêtre.

Cependant Thelica dans ſes douleurs prioit le Seigneur, & demandoit pardon pour ſes ennemis ; il diſoit au proconſul & à ſes bourreaux: Vous faites une injuſtice, malheureux, vous agiſſez contre Dieu ; Dieu très-haut ne conſentez point à leurs pechez. Vous pechez, miſerables, de mettre en pieces des innocens : nous ne ſommes point homicides, nous n'avons fait tort à perſonne. Mon Dieu, aïez pitié d'eux. Je vous rends graces ; donnez-moi la force de ſouffrir pour votre nom ; délivrez vos ſerviteurs des peines de ce monde ; je vous rends graces, & ne puis aſſez vous rendre graces. Pendant qu'on redoubloit les coups des dents de fer, & que le ſang couloit en abondance de ſes côtez, le proconſul lui diſoit: Commence-tu à ſentir ce qu'il faut que tu ſouffre ? Il répondit : C'eſt pour ma gloire ; je commence à voir le roïaume éternel, le roïaume incorruptible. Seigneur Jeſus-Chriſt, nous ſommes chrétiens, vous êtes notre eſperance : Dieu très-ſaint, Dieu très-haut, Dieu tout-puiſſant, nous vous rendons nos actions de graces. Pendant qu'il prioit ainſi, le proconſul lui dit : Tu devois obéïr aux ordres des empereurs & des ceſars. Thelica répondit : Je ne me ſoucie que de la loi de Dieu, que j'ai appriſe. Je la garde, je meurs pour elle, il n'y en a point d'autre. Anulin ordonna qu'on le mît en priſon.

Cependant Dativus étendu ſur le chevalet repetoit ſouvent qu'il étoit chrétien, & qu'il avoit aſſiſté à la collecte. Fortunatien avocat frere de la martyre Vic-

toire, & alors éloigné de la religion chrétienne, dit au proconſul : C'eſt lui, Seigneur, qui pendant que nous étudions ici a ſéduit notre ſœur Victoire, & l'a menée de cette ville de Carthage avec Reſtituta & Secunda en la colonie d'Abitine. Il n'eſt jamais entré dans notre maiſon, que pour attirer ces jeunes filles par ſes perſuaſions. Victoire ne ſouffrit pas qu'on accusât fauſſement Dativus. Perſonne, dit-elle, ne m'a perſuadé de ſortir, & je ne ſuis point venuë à Abitine avec lui, je puis le prouver par des citoïens. J'ai tout fait de mon propre mouvement & par ma volonté ; j'ai aſſiſté à l'aſſemblée & celebré le myſtere du Seigneur avec les freres, parce que je ſuis chrétienne. Alors ſon frere ſe mit à dire beaucoup d'injures à Dativus. Dativus au contraire deſſus le chevalet, répondoit à tout & ſe juſtifioit. Anulin commanda qu'on lui enfonçât les dens de fer, & les bourreaux lui déchirerent les côtez, enſorte que l'on voïoit le dedans de la poitrine. Dativus diſoit : Seigneur J.C. que je ne ſois pas confondu. Le proconſul fit ceſſer les tourmens, puis il lui demanda s'il avoit aſſiſté à la collecte ; c'eſt-à-dire à l'aſſemblée. Il répondit, qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, qu'il avoit aſſiſté au myſtere du Seigneur, & qu'un ſeul d'entr'eux étoit la cauſe de ce qu'on avoit celebré la collecte. Sa réponſe irrita le proconſul qui le fit encore déchirer avec les dents de fer. Dativus repeta ſa priere. Je vous prie J. C. que je ne ſois pas confondu. Et il ajoûta, qu'ai-je fait : Saturnin eſt notre prêtre.

XLIV. Confeſſion du prêtre Saturnin. n. 9.

Le proconſul dit à Saturnin : Eſt-ce toi qui les as aſſemblez contre l'ordre des empereurs & des ceſars ? Saturnin répondit : Nous n'avons point craint de celebrer le myſtere du Seigneur. Pourquoi ? dit le proconſul. Il répondit : Parce qu'on ne peut pas y manquer. Auſſitôt qu'il eut fait cette réponſe, le proconſul le fit at-

tacher auprès de Dativus, qui prioit cependant, & disoit : Seigneur Jesus-Christ, secourez-moi, je vous prie ; aïez pitié de moi, conservez mon ame, gardez mon esprit. Je vous prie, Seigneur, que je ne sois pas confondu, donnez-moi la patience. Le proconsul lui disoit : Tu devois bien plûtôt travailler dans cette ville, à tirer les autres de l'erreur, que de désobéïr aux ordres des empereurs & des cesars. Dativus crioit encore plus haut : Je suis chrétien. Le proconsul dit : C'est assez, & le fit mettre en prison.

Le prêtre Saturnin étoit sur le chevalet, déja teint du sang que les autres martyrs y avoient laissé ; on lui demanda s'il étoit l'auteur de l'assemblée ? Il dit : Oüi, j'ai été present à la collecte. Alors le lecteur Emeritus se presenta pour le combat, & dit : C'est moi qui en suis l'auteur, puisque la collecte s'est faite dans ma maison ; apparemment il logeoit avec Octave Felix. Le proconsul continuoit d'interroger le prêtre, & lui disoit : Saturnin, pourquoi faisois tu contre les ordonances ? Saturnin lui répondit : On ne peut obmettre la celebration du saint mystere, la loi l'ordonne. Le proconsul dit : Tu ne devois pas pourtant mépriser les défenses des empereurs ; puis il commanda aux bourreaux de le tourmenter. Ils se jetterent sur le corps de ce vieillard, & le déchirerent de telle sorte, qu'au milieu du sang on voïoit les os à découvert. Cependant Saturnin disoit : J. C. exaucez-moi, je vous prie ; je vous rends graces, mon Dieu. Commandez qu'on me coupe la tête. J. C. aïez pitié de moi, je vous prie ; Fils de Dieu, secourez-moi. Le proconsul lui dit : Pourquoi contreviens-tu aux ordonnances ? Saturnin dit : La loi l'ordonne ; la loi l'enseigne. Alors Anulin dit : C'en est assez, & le fit mettre en prison, le destinant au supplice qu'il souhaitoit.

Quand Emeritus fut attaché, le proconſul lui dit : L'on a donc celebré la collecte dans ta maiſon contre les ordres des empereurs ? Oüi, dit Emeritus, nous avons celebré les myſteres du Seigneur dans ma maiſon. Pourquoi, dit le proconſul, leur permettois-tu d'y entrer ? Parce, dit-il, qu'ils ſont mes freres, & que je ne pouvois pas les en empêcher. Le proconſul dit : Tu devois les empêcher. Je n'ai pû, lui répondit il, car nous ne pouvons pas nous paſſer du ſaint myſtere. Le proconſul commanda qu'on l'étendît ſur le chevalet, & qu'on le tourmentât. Pendant qu'un bourreau tout frais le frappoit violemment, il diſoit : J. C. ſecourez-moi, je vous prie : Vous faites contre le commandement de Dieu, malheureux que vous êtes. Le proconſul dit : Tu ne devois pas les recevoir. Il lui répondit : Je ne pouvois me diſpenſer de recevoir mes freres. Il valoit mieux, dit le proconſul, obéir aux ordres des empereurs & des cefars. Emeritus dit : Dieu eſt plus grand que les empereurs. Je vous prie J. C. à vous la loüange. Seigneur J. C. donnez-moi la patience. Pendant qu'il prioit ainſi, le proconſul dit : As-tu quelques écritures en ta maiſon ? Il répondit. J'en ai, mais c'eſt dans mon cœur. Le proconſul ajouta : En as-tu dans ta maiſon, ou non ? Emeritus dit : Je les ai dans mon cœur. Je vous prie, J. C. à vous la loüange. J. C. délivrez-moi : Je ſouffre en votre nom, je ſouffre peu de temps, je ſouffre volontiers. J. C. que je ne ſois pas confondu. C'eſt eſt aſſez, dit le proconſul ; enſuite il mit ſon interrogatoire au greffe avec les autres, & dit : Vous ſerez tous châtiez, comme vos réponſes le meritent.

Felix ſe preſenta pour le combat. Le proconſul fatigué, leur dit à tous d'une voix plus foible : J'eſpere que vous prendrez le parti de conſerver votre vie, en obéiſ-

ſant aux ordonnances. Ils répondirent tout d'une voix. Nous ſommes chrétiens, nous ne pouvons faire autre choſe, que de garder la loi ſainte du Seigneur, juſques à répandre notre ſang. Le proconſul dit à Felix : Je ne te demande pas ſi tu es chrétien ; mais ſi tu as aſſiſté à la collecte, ou ſi tu as quelques écritures. Felix dit : Les chrétiens ne peuvent ſe paſſer du myſtere du Seigneur, ni le myſtere ſe celebrer ſans les chrétiens. Nous avons celebré la collecte avec grande religon ; nous nous aſſemblons toujours pour lire les écritures divines. Le proconſul le fit frapper à coups de bâton, juſques à ce qu'il rendît l'ame. Un autre Felix fit la même confeſſion & fut traité de même ; on lui donna tant de coups de bâton, qu'il mourut dans la priſon. Après eux, ſouffrit Ampelius gardien fidele de la loi & des écritures divines. Le proconſul lui demanda s'il avoit aſſiſté à la collecte. Il répondit gayement & d'une voix ferme : J'ai aſſiſté à la collecte avec mes freres ; j'ai celebré le myſtere du Seigneur, je porte avec moi les écritures divines ; mais c'eſt dans mon cœur qu'elles ſont écrites. Je vous rends graces, J. C. exaucez-moi J. C. Après qu'il eut ainſi parlé, on le frappa ſur le cou, & on le mit en priſon avec les autres. Rogatien confeſſa le nom du Seigneur, & fut joint à eux, ſans qu'on le fît ſouffrir. Quintus étant appliqué à la queſtion confeſſa hautement le nom du Seigneur ; on le frappa à coups de bâton & on le mit dans la priſon, pour être reſervé au martyre. Maximien qui le ſuivoit fit la même confeſſion & ſoûtint le même combat. Après lui le jeune Felix dit tout haut, que le myſtere du Seigneur étoit l'eſperance & le ſalut des chrétiens. Pendant qu'on le frappoit à coups de bâton, il dit : J'ai celebré le myſtere de tout mon cœur ; j'ai aſſiſté à la collecte avec mes freres, parce

que je ſuis chrétien. Il merita par cette confeſſion d'être joint à eux.

XLIII. Confeſſion de Saturnin le jeune, &c.

Enſuite on appella le jeune Saturnin, fils de Saturnin le prêtre. Le proconſul lui demanda : Et toi Saturnin y as-tu aſſiſté ? Il répondit : Je ſuis chrétien. Le proconſul dit : Je ne te demande pas cela ; mais ſi tu as aſſiſté aux myſteres. Saturnin répondit : J'y ai aſſiſté, parce que Jeſus-Chriſt eſt notre Sauveur. A ce mot de Sauveur, le proconſul en colere le fit étendre ſur le chevalet où avoit été ſon pere, & lui dit : Que dis-tu Saturnin, regarde où tu es ; as-tu quelques écritures ? Il répondit : Je ſuis chrétien. Le proconſul lui dit : Je demande ſi tu as été à l'aſſemblée, & ſi tu as des écritures. Il répondit : Je ſuis chrétien ; après J. C. nous n'avons point de nom à reverer. Le proconſul dit : Puiſque tu demeure dans ton obſtination, il faut auſſi te tourmenter ; dis ſi tu as quelques écritures, & il dit aux officiers : Tourmentez-le. Les licteurs commencerent à lui déchirer les côtez, avec des dents de fer, encore teintes du ſang de ſon pere. Il crioit à haute voix : J'ai les écritures divines ; mais c'eſt dans mon cœur. Je vous prie J. C. donnez-moi la patience, j'eſpere la vie. Le proconſul dit : Pourquoi faiſois-tu contre l'ordonnance ? Il répondit : Parce que je ſuis chrétien. Après cette réponſe le proconſul dit : C'eſt aſſez. On ceſſa de le tourmenter, & on le mit en priſon avec ſon pere. La nuit s'approchoit,
n. 15. le proconſul & les bourreaux étoient fatiguez, ne pouvant plus attaquer chacun des confeſſeurs en particulier, il leur dit à tous : Voïez-vous ce qu'ont ſouffert ceux qui ont perſeveré dans leur confeſſion, & ce que ſouffriront ceux qui perſevereront encore ? Que ceux d'entre vous qui voudront qu'on ait de l'indulgence pour eux le déclarent donc, afin qu'on leur ſauve la vie?

Les confeſſeurs crierent tous : Nous ſommes chrétiens. Le proconſul les fit mettre en priſon, les deſtinant au martyre.

Les femmes & les vierges ne furent pas privées de la gloire du combat. Victoire étoit diſtinguée par ſa naiſ- *n. 16.*
ſance & par ſa beauté, & plus encore par ſa vertu. Dès l'enfance elle avoit donné des marques d'un amour ſingulier pour la pureté ; & ſes parens la voulant marier malgré elle, elle ſe jetta par une fenêtre & ſe ſauva à l'égliſe, où elle conſacra ſa virginité à Dieu. Le proconſul lui demanda ce qu'elle profeſſoit ; elle répondit à haute voix : Je ſuis chrétienne. L'avocat Fortunatien ſon frere vouloit montrer par de vains raiſonnemens qu'elle avoit perdu l'eſprit ; mais elle répondit : Je ſuis en mon bon ſens, je n'ai jamais changé. Le proconſul lui dit : Voulez-vous aller avec Fortunatien votre frere ? Elle répondit : Non, parce que je ſuis chrétienne ; & ceux-là ſont mes freres, qui gardent les commandemens de Dieu. Enſuite le proconſul quittant ſon autorité de juge tâcha de la perſuader. Songez à vous, diſoit-il, vous voïez que votre frere cherche les moïens de vous ſauver. Victoire répondit : Je ſuis en mon bon ſens, je n'ai point changé ; j'ai été à l'aſſemblée, & j'ai celebré le myſtere du Seigneur avec mes freres, parce que je ſuis chrétienne. Sa réponſe irrita le proconſul, il l'envoïa en priſon avec les autres, & les deſtina tous au martyre. Il ne reſtoit plus qu'Hilarien un des fils du *n. 17.*
prêtre Saturnin, encore en bas âge. Le proconſul lui dit : As-tu ſuivi ton pere & tes freres ? Il répondit avec ſa voix d'enfant : Je ſuis chrétien ; j'ai été à l'aſſemblée de mon propre mouvement avec mon pere & mes freres. Le proconſul dit : Je te couperai les cheveux, le nez & les oreilles, & je te laiſſerai en cet état. Le jeune Hila-

rien répondit à haute voix : Faites tout ce que vous voudrez, je ſuis chrétien. Le proconſul ordonna qu'on le mît auſſi en priſon. Hilarien dit avec joïe : Je rends graces à Dieu. Ces martyrs demeurerent long temps en priſon ; & la plûpart y moururent de faim, les uns après les autres.

XLIV. Conduite de Menſurius évêque de Carthage.

Aug brev. Collat. die 3. c. 13.

L'évêque de Carthage étoit alors Menſurius, qui avoit ſuccedé à Lucien, ſucceſſeur de S. Cyprien. Craignant que les perſécuteurs ne trouvaſſent les livres ſacrez, il les emporta & les ſerra ; laiſſant dans la baſilique neuve tout ce qu'il avoit d'écrits réprouvez des heretiques. Les perſecuteurs les trouverent, les emporterent & ne lui demanderent rien d'avantage. Quelques décurions de Carthage donnerent avis au proconſul, qu'on avoit trompé ceux qui avoient eu charge d'emporter & de brûler les écritures des chrétiens ; qu'ils n'avoient laiſſé que des écrits qui ne les regardoient point ; & que leurs vraïes écritures étoient dans la maiſon de l'évêque, d'où il falloit les tirer pour les brûler ; mais le proconſul ne le voulut pas. Menſurius écrivit tout cela à Second évêque de Tigiſi, & alors primat de Numidie ; & dans la même lettre il blâmoit ceux, qui ſans être pris s'offroient aux perſecuteurs ; & diſoient d'eux-mêmes ſans qu'on leur demandât, qu'ils avoient des écritures, mais qu'ils ne les donneroient pas. Cette conduite déplaiſoit à Menſurius, & il défendoit que ces temeraires fuſſent honorez comme martyrs. Il ſe plaignoit auſſi dans cette lettre de quelques-uns, quiétant chargez de crimes & de dettes envers le fiſc ; ſe faiſoient prendre à l'occaſion de la perſécution ; pour ſe délivrer de leur miſere par une mort honorable ; ou pour expier leurs crimes, à ce qu'ils croïoient, ou pour gagner de l'argent & faire bonne chere dans la priſon, en abuſant

de

de la charité des chrétiens. Second de Tigisi répondit à Mensurius, & lui raconta ce que les persecuteurs avoient fait en Numidie ; comme plusieurs avoient été pris, pour ne vouloir pas livrer les saintes écritures ; combien ils avoient souffert, & comment après plusieurs grands tourmens on les avoit fait mourir. Il disoit qu'on les devoit honorer comme martyrs, & les louoit par l'exemple de cette femme de Jericho, qui ne voulut pas livrer les espions de Josué à ceux qui les poursuivoient. *Jos. 11.*

Cependant un des diacres de l'église de Carthage nommé Felix, fut accusé d'avoir composé un libelle diffamatoire contre l'empereur. La crainte le fit cacher chez l'évêque Mensurius ; on le lui redemanda, il nia de l'avoir ; l'empereur en fut averti ; il vint un ordre, portant que si Mensurius ne rendoit pas le diacre Felix, on l'envoïat lui-même à la cour. Aïant reçu cet ordre, il se trouva fort embarrassé ; car l'église de Carthage avoit quantité de vases d'or & d'argent, qu'il ne pouvoit ni enfoüir en terre, ni emporter avec lui. Il les confia aux vieillards qu'il estima les plus fideles, & en fit un memoire qu'il donna à une vieille femme ; à condition que s'il ne revenoit pas, après que la paix seroit renduë aux chrétiens ; elle les rendît à celui qu'elle trouveroit assis dans la chaire épiscopale. Mensurius étant arrivé à la cour, plaida si bien la cause, qu'il fut renvoié à Carthage ; mais il mourut avant que d'y arriver. *Optat. cont. Parm. lib. 1.*

XLV. Arnobe écrit pour la religion.

En ce même temps Arnobe retheur fameux en Afrique écrivit pour la défense de la religion chrétienne. Comme il enseignoit la rethorique dans la ville de Sicca, étant encore païen, il fut pressé par des songes d'embrasser la foi ; mais parce qu'il l'avoit toujours combattuë, les évêques ne pouvoient croire qu'il voulût sé- *Hier. add. ad Chr. Euseb.*

rieuſement être chrétien. Pour leur donner un gage de ſa converſion, il écrivit un ouvrage où il combat fortement l'idolatrie, & refute les calomnies que l'on avançoit contre les chrétiens. Mais il lui eſt échappé dans cet ouvrage quelques erreurs, parce qu'il n'étoit pas aſſez inſtruit de la religion chrétienne, n'étant pas encore baptiſé. Il ſe plaint que l'on avoit abattu les égliſes & brûlé les livres ſacrez; diſant que l'on devoit plûtôt brûler les livres des poëtes païens & démolir les theatres. Il compte mil cinquante ans ou environ depuis la fondation de Rome, juſqu'au temps où il écrivoit, & environ trois cens ans depuis qu'il y avoit des chrétiens.

Arnob. lib. 4. in fine.

Id. lib. 2. ſub fin.

Lib. 1.

XLVI. Martyrs d'Eſpagne S. Vincent. Sainte Eulalie.

Acta ſinc. p. 387. Prudent. Periſtep. hymn. 5. Aug. ſerm. 273. 274.

En Eſpagne le gouverneur Dacien exerçoit la perſecution. On prit à Sarragoce l'évêque Valere & Vincent le premier de ſes diacres, né à Hueſca d'une famille illuſtre, car ſon aïeul paternel Agreſſus avoit été conſul. Il étoit jeune & bien fait, il avoit très-bien étudié, & l'évêque, après l'avoir inſtruit de la ſcience divine, lui avoit donné la charge d'inſtruire les autres à ſa place, parce qu'il ne parloit pas facilement. Dacien les fit amener chargez de chaînes à Valence où il étoit. Comme il les eut exhortez à ſacrifier, Vincent voïant que Valere gardoit le ſilence, & ſçachant ſa difficulté de parler, lui dit: Mon pere, ſi vous l'ordonnez, je répondrai. Mon cher fils, dit Valere, comme je t'ai confié la parole de Dieu, je te charge auſſi de répondre pour la foi, que nous ſoutenons ici. Alors Vincent déclara qu'ils étoient chrétiens, & prêts à tout ſouffrir pour le vrai Dieu. Dacien envoïa l'évêque en exil, & fit mettre Vincent à la queſtion. On l'attacha au chevalet, & on l'etendit. Il diſoit: Voilà ce que j'ai toujours deſiré: voilà le but de mes vœux. Dacien s'en prit à ſes bourreaux, & les

fit battre de verges & de bâtons, croïant que c'étoit par leur faute qu'il ne sentoit pas les tourmens. Ensuite il le fit étendre sur un gril en forme de lit de fer, rouge & posé sur le feu, où on le brûloit encore par dessus, en lui appliquant les lames brûlantes, & on jettoit du sel sur le feu, qui en petillant entroit par les plaïes jusqu'au dedans du corps. Le martyr demeuroit immobile, & prioit les yeux levez vers le ciel. Dacien le fit ôter de là, & le fit mettre dans un cachot noir, semé de pots cassez, pour renouveller ses plaïes : il y fut enfermé & laissé seul, aïant les pieds étendus dans les entraves. Il s'y endormit, & à son réveil il trouva le cachot éclairé d'une lumiere celeste, les entraves rompuës ; les têts changez en fleurs ; il vit une troupe d'anges qui le venoient consoler, & commença à chanter avec eux les louanges de Dieu. Les gardes entendant ces voix si douces, regarderent par les fentes de la porte, & virent le martyr qui se promenoit en chantant. A ce miracle ils se convertirent, & le martyr les confirma par ses discours.

Dacien l'aïant appris, & voulant lui ôter la gloire de mourir dans les tourmens, le fit mettre sur un lit mollet, pour le laisser reposer, & ensuite le tourmenter de nouveau. Les fideles de la ville y accoururent, ils baisoient ses plaïes, & les essuïoient avec des linges, pour garder son sang chez eux, comme la benediction de leurs familles. Le martyr mourut aussi-tôt qu'il fut sur ce lit. Dacien fit jetter le corps dans un champ, pour être mangé des bêtes. Mais un corbeau le garda contre les autres oiseaux, & chassa même un loup qui vouloit en approcher. Dacien le fit jetter en haute mer cousu dans un sac & attaché à une meule ; mais le martyr apparut à un saint homme, lui déclara qu'il étoit ar-

rivé à terre, & lui marqua l'endroit. Comme celui ci heſitoit, doutant de la verité de ſa viſion, une ſainte veuve fut auſſi avertie en ſonge du lieu où le corps étoit caché dans le ſable ; elle le dit à pluſieurs chrétiens, & les aïant mené avec elle, ils trouverent le ſaint corps & le porterent à une petite égliſe où ils l'enterrerent.

Martyr. 3. Nov. Prud hym. 4. Martyr. 16. April. Adajine. p. 516.

Dans la même ville de Sarragoſſe où S. Vincent étoit diacre, on compte un grand nombre de martyrs ſous le même Dacien : entre autres dix-huit dont les reliques furent conſervez dans le même ſepulcre ; ſçavoir, Optat, Lupercus, Succeſſus, Martial, Urbain, Julia, Quintilien, Publius, Fronton, Felix, Cecilien, Evotius, Primitius, Apodemius & quatre Saturnins. La vierge Encratide ou Engratia fut tellement tourmentée, qu'elle eut tout le corps déchiré, une mamelle coupée, & une partie du foïe arrachée. En cet état elle fut miſe en priſon, vivant encore, & ne mourut que de la corruption de ſes plaïes. A Geronde ou Girone on marque Felix, qui mourut dans les tourmens. A Barcelone Cucuphas martyr illuſtre & Eulalia. A Cordouë Aciſclus & Zoïle. Oſius, qui en étoit évêque, confeſſa la foi dans cette perſecution, & vécut plus de ſoixante ans après.

Prud. ibid. Martyr. 1. Aug. 25. Jul.

Athan. ad ſolit.

A Merida capitale de Luſitanie, Eulalie vierge de famille noble, ſouffrit le martyre âgée ſeulement de douze ans. Dès l'enfance elle avoit témoigné ſon amour pour la virginité ; en mépriſant les ornemens & montrant une gravité au-deſſus de ſon âge. Elle montroit auſſi une telle ardeur pour le martyre, que ſes parens la tenoient cachée loin de la ville, dans une maiſon de campagne. Mais elle s'échappa de nuit toute ſeule, vint à la ville à pied à travers champ, & ſe préſenta le ma-

Prudent. hym. 3.

tin au tribunal,en criant : Vous cherchez les chrétiens, me voici ; je mépriſe les idoles, parce qu'elles ne ſont rien, & Maximien, parce qu'il les adore. Le gouverneur après avoir en vain eſſaïé de l'adoucir, la menaça des tourmens. Eulalie lui cracha contre les yeux, renverſa les idoles, & foula aux pieds la farine qu'on leur offroit Auſſi-tôt deux bourreaux lui déchirerent les côtez juſqu'aux os. Elle comptoit les coups, & diſoit que c'étoit une écriture qui gravoit en elle la victoire de J. C. Elle ne jettoit ni larmes ni gemiſſemens,& paroiſſoit inſenſible. On lui appliqua les flambeaux ardens, le feu prit à ſes cheveux épars dont elle ſe couvroit le ſein par modeſtie,& la flamme étant montée à ſa tête, elle ouvrit la bouche pour la recevoir,& en fut étouffée. On vit pancher ſa tête mourante, & en même temps une colombe blanche comme neige parut ſortir de ſa bouche & s'élever au ciel, repreſentant ſon ame pure : les bourreaux mêmes virent ce prodige. C'étoit au mois de Decembre : auſſi-tôt il tomba quantité de neige ſur la place, qui couvrit le corps de la martyre, & parut l'enſevelir. La vierge Leocadie étoit en priſon à Tolede : aïant appris les tourmens de ſainte Eulalie & des autres martyrs, elle ſe mit à genoux, & rendit l'eſprit en priant Dieu. *Martyr. 9. Dec.*

A Complut, Juſte & Paſteur, deux jeunes enfans qui étoient aux écoles, mais déja bien préparez au martyre, voïant tous les chrétiens étonnez de l'arrivée du gouverneur Dacien, qui venoit les perſecuter, jetterent leurs livres, & s'offrirent tous deux gaïement au martyre. Dacien les fit tourmenter cruellement, & leur fit couper la tête. La jeuneſſe pouvoit excuſer ces excès de ferveur ; mais en general il étoit défendu de ſe preſenter au martyre. Voila les plus illuſtres martyrs *Prudent. hymn 4. Martyr. 6. Aug.*

Ap. Gruſer. p. 280.

d'Eſpagne ſous cette perſecution. On croïoit y avoir éteint le chriſtianiſme, comme il paroît par ces inſcriptions que l'on dit avoir trouvées: Diocletien, Jovius, Maximien-Herculius, ceſars auguſtes, après avoir étendu l'empire Romain en Orient & en Occident, & avoir aboli le nom des chrétiens qui renverſoient l'état. Et cette autre: Diocletien, ceſar auguſte, après avoir adopté Galerius en Orient, avoir aboli par tout la ſuperſtition de CHRIST, & étendu le culte des dieux.

XLVII. Saint Euplius. *Acta ſinc. p. 423. An. 304.*

En Sicile la même année 304. ſous le neuviéme conſulat de Diocletien, & le huitiéme de Maximien, le douziéme d'Aouſt, dans la ville de Catane, Euplius diacre étant amené près du cabinet du gouverneur & hors du rideau, s'écria: Je ſuis chrétien, & je deſire mourir pour le nom de J. C. Le gouverneur qui étoit le conſulaire Calviſien, l'aïant oüi, dit: Qu'on faſſe entrer celui qui a crié. Euplius entra dans le cabinet du juge portant les évangiles. Un des amis de Calviſien nommé Maxime, dit: Il ne doit pas tenir de tels écrits contre les ordres des empereurs. Calviſien dit à Euplius: D'où viennent ces écrits, ſont-ils ſortis de ta maiſon? Euplius répondit: Je n'ai point de maiſon, mon Seigneur J. C. le ſçait. Calviſien dit: Les as-tu apportez ici? Euplius dit: Je les ai apportez ici moi-même comme vous voïez, on m'en a trouvé ſaiſi. Calviſien dit: Lis-les. Euplius les ouvrit & lut: Bien-heureux ceux qui ſouffrent perſecution pour la juſtice, puiſque le roïaume des cieux eſt à eux. Et en un un autre endroit: Que celui qui veut venir après moi porte ſa croix, & quil me ſuive. Pendant qu'il liſoit, Calviſien dit: Que veut dire cela? Euplius dit: C'eſt la loi de mon Seigneur qui m'a été confiée. Calviſien dit: Par qui? Euplius

Matth. v. 10.

Marc. xvi. 22.

répondit par J. C. Fils du Dieu vivant. Calvisien prononça cet interlocutoire : Puisque sa confession est évidente, qu'il soit interrogé à la question, qu'on le livre aux bourreaux. Après qu'on l'eut livré, l'on commença le second interrogatoire à la question.

Le même jour Calvisien dit à Euplius, comme on l'eut presenté à la question : Que dis-tu maintenant de ce que tu nous a avoué aujourd'hui ? Euplius fit sur son front le signe de la croix de la main qu'il avoit libre, & dit : Je confesse encore ce que j'ai déja dit, que je suis chrétien, & que je lis les divines écritures. Calvisien dit : Pourquoi as-tu gardé ces écritures, que les empereurs ont défenduës, au lieu de les livrer ? Euplius répondit : C'est que je suis chrétien, & qu'il ne m'étoit pas permis de les livrer ; il vaut mieux mourir. La vie éternelle y est ; celui qui les livre perd la vie éternelle, pour ne la pas perdre je donne ma vie. Calvisien prononça cet interlocutoire : Qu'on donne la question à Euplius, qui a lû les écritures au peuple, au lieu de les livrer, suivant l'édit des princes. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends graces, J. C. vous pour qui je souffre ces tourmens, conservez-moi. Calvisien dit : Quitte cette folie, Euplius, adore nos dieux, & on te délivrera. Euplius, adore nos dieux, & on te délivrera. Euplius dit : J'adore J. C. je déteste les demons, faites ce qu'il vous plaira, je suis chrétien ; il y a long-temps que je desire ceci, faites ce qu'il vous plaira ; ajoutez d'autres tourmens, je suis chrétien. Après que les bourreaux l'eurent tourmenté long temps, Calvisien les fit cesser, & dit : Miserable, adore les dieux, adore Mars, Apollon & Esculape. Euplius dit : J'adore le Pere, le Fils & le S. Esprit ; j'adore la sainte Trinité, hors laquelle il n'y a point de Dieu ; périssent les dieux, qui n'ont pas fait le ciel, la terre & ce qu'ils contien-

nent ! je ſuis chrétien. Calviſien dit : ſacrifie ſi tu veux être délivré. Euplius dit : Je me ſacrifie maintenant à J. C. mon Dieu; je ne puis faire davantage ; vos efforts ſont vains ; je ſuis chrétien. Calviſien commanda qu'on recommençât à le tourmenter plus rudement. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends graces, J. C. Secourez-moi, J. C. C'eſt pour vous, J. C. que je ſouffre ces tourmens. Il le repeta pluſieurs fois. Comme les forces lui manquoient, il diſoit encore ces paroles, ou d'autres ſemblables, des lévres ſeulement ſans voix.

Calviſien entra derriere le rideau & dicta ſa ſentence, puis il ſortit avec une tabletre, & lut : J'ordonne qu'on puniſſe par le glaive Euplius chrétien, pour avoir mépriſé les édits des princes, & blaſphemé contre les dieux, ſans avoir voulu s'en repentir; menez-le. Alors on lui pendit au col l'évangile dont on l'avoit trouvé ſaiſi, & un crieur diſoit : Euplius chrétien, ennemi des dieux & des empereurs. Euplius joïeux diſoit toujours : Je rends graces à J. C. mon Dieu. Quand il fut arrivé au lieu du ſupplice, il pria long-temps à genoux, & rendant encore graces, il preſenta ſon cou, que le bourreau lui coupa. Les chrétiens enleverent ſon corps, l'embaumerent & l'enſevelirent. Dans la même perſecution à Syracuſe ſouffrit Luce ou Lucie vierge & martyre illuſtre.

XLVII. S. Genés, & autres martyrs à Rome.

Lact. mort. c. 17. Acta ſinc. p. 283.

L'empereur Diocletien étoit en Italie, & y paſſa une grande partie de cette année 304. Il étoit venu à Rome dès l'année précedente celebrer la vingtiéme année du regne de Maximien Herculius, qui commençoit le vingtiéme de Novembre, & en même temps il triompha des Perſes. On peut rapporter à ces réjoüiſſances le martyre de S. Genés. Il étoit comedien & jouant ſur le theatre devant l'empereur & tout le peuple, il ſe cou-

cha

cha comme s'il eut été malade, & dit : Ah, mes amis, je me ſens bien peſant, je voudrois être ſoulagé. Les autres répondirent : Comment te ſoulagerons-nous ? Veux-tu que nous te faſſions raboter, pour te rendre plus leger ? Inſenſez, dit-il : Je veux mourir chrétien. Pourquoi ? dirent-ils : Afin qu'en ce grand jour Dieu me reçoive comme un fugitif. On fit venir un prêtre & un exorciſte ; c'eſt-à-dire des comediens qui en faiſoient le perſonnage ; s'étant aſſis près de ſon lit, ils lui dirent : Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoïez querir ? Genés fut changé tout d'un coup par inſpiration divine, & leur répondit ſérieuſement : Parce que je veux recevoir la grace de J. C. & renaître pour être délivré de mes pechez. Ils accomplirent les ceremonies du baptême ; & quand on l'eut revêtu d'habits blancs, des ſoldats le le prirent en continuant le jeu, & le préſenterent à l'empereur, pour être interrogé comme les martyrs.

Alors il parla ainſi du lieu élevé où il étoit : Ecoutez empereur & toute la cour, les ſages & le peuple de cette ville. Toutes les fois que j'ai ſeulement oüi nommer un chrétien, j'en ai eu horreur, & j'ai inſulté à ceux qui perſeveroient dans la confeſſion de ce nom. J'ai deteſté mes parens même & mes alliez, à cauſe du nom chrétien ; & j'ai mépriſé cette religion juſques à m'informer exactement de ſes myſteres, pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nud, & quand j'ai été interrogé, j'ai répondu que je croïois ; j'ai vû une main qui venoit du ciel, & des anges lumineux au-deſſus de moi ; ils ont lû dans un livre tous les pechez que j'ai commis depuis mon enfance ; les ont lavez dans la même eau, dont j'ai été arroſé en votre preſence ; & m'ont enſuite montré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant, grand empereur,

& vous peuple, qui avez ri de ces myſteres, croïez avec moi que J. C. eſt le veritable Seigneur, qu'il eſt la lumiere & la verité ; & que c'eſt par lui que vous pouvez obtenir le pardon. L'empereur Diocletien extrémement indigné de ces paroles, le fit battre cruellement à coups de bâton, & on le mit entre les mains du prefet Plautien, pour le contraindre à ſacrifier. Le prefet le fit mettre ſur le chevalet où il fut long-temps déchiré avec les ongles de fer & brûlé avec des flambeaux ; mais il diſoit conſtamment : Il n'y a point d'autre roi que celui que j'ai vû ; je l'adore & je le ſers ; & quand on me tuëroit mille fois pour ſon ſervice, je ſerai toujours à lui, les tourmens ne m'ôteront J. C. ni de la bouche ni du cœur. J'ai grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ai euë de ſon ſaint nom ; & d'être venu ſi tard à l'adorer. Enfin il eut la tête tranchée le vingt-cinquiéme d'Août.

Lact. de mort. p. 171.

Acta ſinc. p. 405.

Ambroſ. de exhortat. Virg. c. 12. & de virgin. l. 3. c. 6.

Diocletien ne demeura pas à Rome juſques à la fin de l'an 303. mais choqué de la liberté du peuple, il en partit le vingtiéme de Decembre, & ſe rendit à Ravenne ; où il commença ſon neuviéme conſulat, le premier de Janvier de l'an 304. En ce voïage la pluïe, le froid, & encore plus le chagrin, lui cauſerent une maladie foible, mais longue, qui le retint à Ravenne tout l'eſté. Cependant à Rome la même année 304. il y eut pluſieurs martyrs, entr'autres Soteris vierge de noble race de la même famille dont vint S. Ambroiſe ; elle comptoit des prefets & des conſuls entre ſes ancêtres. On lui commanda de ſacrifier, elle le refuſa ; le perſecuteur lui fit donner des ſoufflets ; elle ôta ſon voile & découvrit volontiers pour le martyre ſon viſage, qu'elle avoit accoutumé de cacher avec ſoin ; car elle étoit d'une rare beauté. Elle ſouffroit conſtamment la honte & la douleur des

coups, qui la défiguroient, ſans tourner le viſage, ſans jetter ni larmes, ni ſoupir; enfin elle mourut par le glaive qu'elle deſiroit. Dans le même temps ſouffrit auſſi à Rome Pancrace illuſtre martyr, âgé de quatorze ans. *Martyr. 12. Mai.*

Agnés jeune vierge de douze ans, qui eut la tête coupée, étonnant les bourreaux mêmes par ſa fermeté. C'eſt auſſi le temps du martyre de S. Sebaſtien. Il étoit de Milan, mais la perſecution n'y avoit pas encore commencé, ou elle étoit ralentie; il vint à Rome où elle étoit violente, & il y ſouffrit le martyre. Narcellin prêtre & Pierre exorciſte eurent la tête coupée dans une forêt par ordre du juge, afin que perſonne ne connût le lieu de leur ſépulture. Ils nettoïerent la place de leurs propres mains, & après qu'ils furent executez, leurs corps demeurerent dans une caverne, d'où une ſainte femme nommée Lucille les retira, en aïant été avertie par eux-mêmes en revelation. Le bourreau qui les avoit mis à mort, raconta tout cela depuis à Damaſe, alors enfant, & enſuite pape, qui en a conſervé la memoire. Cette forêt nommée auparavant la forêt noire, fut depuis nommée la forêt blanche, & on y bâtit une ville, qui devint un ſiege épiſcopal. On marque pluſieurs autres martyrs à Rome dans cette perſecution, dont on peut voir les noms dans les martyrologes. Le pape Marcellin mourut cette même année 304. après huit ans & trois mois de pontificat, & le ſaint ſiege vaqua trois ans. *Ambroſ. de virg. lib. 1. Prud. hym. 14. Ambroſ. in pſ. 118. n. 44.* *Damaſ. carm. 12.* *Lib. pontif. Pagi an. 304. n. 9.*

On compte un grand nombre de martyrs dans le reſte de l'Italie. A Bologne Agricola fut pris avec Vital ſon eſclave, l'eſclave fut mis en croix & executé le premier pour épouvanter le maître. On les enterra tous deux avec les Juifs, d'où ſaint Ambroiſe les retira dans la ſuite. A Milan Nazarius & Celſus, Narbor & Felix, Gervais & Protais, dont le même ſaint Ambroiſe

découvrit les reliques. A Aquilée Cantius & Cantien freres, & Cantianille leur ſœur qui étoient de la famille conſulaire Anicia. Ils vouloient ſe retirer de la ville & étoient montez ſur un chariot attelé de mules, dont l'une tomba tout d'un coup comme ils n'étoient pas encore loin; on les arrêta, & ils ſouffrirent le martyre avec Protus leur gouverneur.

Serm. S. Max. inter Ambr. 4. de SS.

XLVIII. Sainte Afre.

Acta ſinc. p. 501.

Dans la Retie à Auguſte, aujourd'hui Auſbourg, on prit une femme nommée Afre, connuë pour avoir été abandonnée à la débauche publique. Le juge nommé Gaïus l'aïant interrogée & ſçachant qui elle étoit; lui dit: Sacrifie aux dieux; il t'eſt plus avantageux de vivre, que de mourir dans les tourmens. Afre répondit: J'ai aſſez commis de pechez avant que de connoître Dieu; mais je ne ferai jamais ce que vous me commandez. Gaïus dit: Va ſacrifier au capitole. Afre répondit: Mon capitole eſt J. C. que j'ai devant les yeux; je lui confeſſe tous les jours mes pechez; & parce que je ſuis indigne de lui offrir un ſacrifice, je deſire de me ſacrifier moi-même pour ſon nom; afin que le corps par lequel j'ai peché ſoit purifié par les tourmens. Gaïus dit: A ce que j'aprens tu es une femme publique; ſacrifie, puis que tu es étrangere au dieu des chrétiens. Afre répondit: Mon Seigneur J. C. a dit, qu'il étoit deſcendu du ciel pour les pecheurs. Ses évangiles témoignent, qu'une femme perduë lui arroſa les pieds de ſes larmes & reçut le pardon; & qu'il n'a jamais mépriſé ni ces femmes, ni les publicains; à qui même il a permis de manger avec lui. Le juge dit: Sacrifie, afin que tes amans continuent à t'aimer & à t'enrichir. Afre répondit: Je ne recevrai jamais de cet argent déteſtable; j'ai jetté comme des ordures ce que j'en avois, en ſentant ma conſcience chargée. Mes freres les pauvres n'en vou-

loient point ; mais je les ai obligez par mes prieres à le recevoir, afin qu'ils priaſſent pour mes pechez. On voit ici l'ancienne diſcipline, ſuivant laquelle l'égliſe ne recevoit point, même pour les pauvres, les offrandes des pecheurs publics, ni l'argent acquis par de mauvaiſes voïes. *Conſtit. ap. lil c. 5 6.*

Gaïus dit : J. C. ne veut point de toi. C'eſt en vain que tu veux le reconnoître pour ton Dieu, une femme publique ne peut être nommée chrétienne. Afre répondit : Il eſt vrai que je ne merite pas le nom de chrétienne ; mais la miſericorde de Dieu, qui ne regarde pas le merite, m'a bien voulu admettre à ce nom. Gaïus dit : Comment le ſçais-tu ? Afre répondit : Je connois que Dieu ne m'a pas rejettée de devant ſa face, en ce qu'il me pemet de venir à la glorieuſe confeſſion de ſon ſaint nom, par laquelle j'eſpere recevoir le pardon de tous mes crimes. Le juge dit : Ce ſont des contes ; ſacrifie plûtôt aux Dieux qui te ſauveront. Afre répondit : Mon Sauveur eſt J. C. qui étant à la croix promit les biens du paradis au larron qui le confeſſoit. Gaïus dit : Sacrifie ; que je ne te faſſe foüetter en preſence de tes amans. Afre répondit : Je n'ai de la confuſion que de mes pechez. Le juge dit : Sacrifie donc. Je ſuis honteux de diſputer ſi long-temps avec toi, ſinon tu mourras. Afre répondit : C'eſt ce que je deſire, ſi je n'en ſuis pas indigne ; de trouver le repos par cette confeſſion. Gaïus dit : Sacrifie, autrement je te ferai tourmenter & enſuite brûler vive. Afre répondit : Que ce corps dans lequel j'ai peché, reçoive divers tourmens ; pour mon ame je ne la ſoüillerai point par les ſacrifices des démons.

Alors le juge dicta cette ſentence : Nous ordonnons qu'Afre, femme publique, qui s'eſt declarée chré-

tienne, & qui n'a pas voulu participer aux sacrifices, soit brûlée vive. Aussi-tôt les executeurs l'enleverent & la menerent dans une isle du Lec, où ils la dépoüillerent & la lierent à un poteau. Elle leva les yeux au ciel & pria avec larmes, disant : Seigneur, Dieu tout puissant, J. C. qui n'êtes pas venu appeller les justes, mais les pecheurs à penitence ; qui avez promis par votre parole inviolable, qu'à quelque heure que le pecheur se convertisse, vous oublirez ses pechez ; recevez à cette heure la penitence de mes souffrances ; & par ce feu temporel préparé à mon corps, délivrez-moi du feu éternel, qui brûle l'ame & le corps. Ensuite on l'environna de sarment & on y mit le feu. On l'entendit qui disoit : Je vous rends graces, Seigneur J. C. de l'honneur que vous me faites, de me recevoir en victime pour votre nom, vous qui avez été offert en la croix, victime unique pour tout le monde ; juste pour les injustes, exempt de peché pour tous les pecheurs. Je vous offre mon sacrifice, à vous mon Dieu, qui regnez avec le Pere & le S. Esprit dans les siecles des siecles. Amen. En disant cela elle rendit l'esprit. Cependant Digna, Eumenia & Euprepia, qui avoient été ses esclaves, pechereſſes comme elle, & baptisées avec elle par le saint évêque Narcisse, étoient sur le bord du fleuve. Elles se firent passer dans l'isle, & trouverent le corps de sainte Afre tout entier. Un garçon qui étoit avec elles repassa à la nage, & en porta la nouvelle à Hilaria mere de la martyre. Elle vint la nuit avec les prêtres de Dieu enleva son corps, & le mit à deux milles de la ville, dans un sépulchre qu'elle avoit bâti pour elle & pour les siens. Gaïus l'aïant appris y envoïa, avec ordre de leur persuader de sacrifier, s'il étoit possible : sinon, de les brûler dans le sépulchre même. Les soldats après avoir em-

ploïé en vain les promeſſes & les menaces ; les voïant fermes à refuſer de ſacrifier, emplirent le ſépulchre de ſarment & d'épines ſeches, le fermerent ſur elles, y mirent le feu, & ſe retirerent. Ainſi le même jour que ſainte Afre avoit été enſevelie, ſa mere & ſes trois ſervantes ſouffrirent auſſi le martyre. Les ſépulchres des anciens étoient des bâtimens élevez, ſouvent aſſez grands pour contenir des logemens.

XLIX. Saint Irenée de Sirmium. *Acta ſinc. p. 430, Ibid. p. 432.*

A Sirmium ville celebre dans la Pannonie, le gouverneur Probus commença la perſécution par le clergé. Il prit Montan prêtre de l'égliſe de Singidum, & le fit mourir. Enſuite Irenée évêque de Sirmium fut auſſi arrêté, & comme il refuſoit conſtamment de ſacrifier aux idoles, Probus le fit tourmenter cruellement. Son pere & ſa mere le voïant dans les tourmens le prioient de ſe laiſſer fléchir. Ses enfans encore petits le prenoient par les pieds en diſant : Mon pere, aïez pitié de vous & de nous ; des femmes éplorées s'efforçoient auſſi de le toucher ; tous ſes parens, ſes domeſtiques, ſes voiſins & ſes amis l'exhortoient en pleurant, à avoir pitié de ſa jeuneſſe. Le gouverneur lui dit : Que dis-tu ? laiſſe-toi fléchir à leurs larmes : conſerve ta jeuneſſe, & ſacrifie. Il répondit : Je me conſerve pour l'éternité, en ne ſacrifiant point. Le gouverneur le fit mettre en priſon, où il demeura long-temps, ſouffrant divers tourmens. Au ſecond interrogatoire après l'avoir encore preſſé de ſacrifier, il lui demanda s'il avoit une femme. Non, dit Irenée ; & des enfans ? Je n'en ai point ; & des parens : Je n'en ai point. Et qui ſont donc, dit Probus, ceux qui pleuroient au premier interrogatoire ? Irenée répondit : Mon Seigneur Jeſus-Chriſt a dit : Qui aime ſon pere, ou ſa mere, ou ſa femme, ou ſes enfans, ou ſes freres, ou *Matth. x. 37.*

ſes parens plus que moi, n'eſt pas digne de moi. En diſant cela, il levoit les yeux au ciel ; comme pour dire, qu'il ne connoiſſoit plus perſonne ſur la terre. Probus dit : Sacrifie du moins à cauſe d'eux. Irenée dit : Mes enfans ont le même Dieu que moi, qui peut les ſauver. Probus dit : Je prononcerai ta ſentence. Je vous en ſerai obligé, dit Irenée. Probus prononça donc ainſi : J'ordonne qu'Irenée déſobéiſſant aux ordres des empereurs, ſoit précipité dans le fleuve. Irenée dit : Après tant de menaces j'attendois de grands tourmens, & que vous me feriez mourir par le fer. Je vous prie de le faire, afin que vous voïez combien la foi donne aux chrétiens de mépris pour la mort. Probus irrité commanda qu'on lui coupât auſſi la tête. Irenée en remercioit Dieu, comme d'une ſeconde victoire. Etant venu ſur le pont il ſe dépoüilla de ſes habits, & dit, les mains étenduës au ciel : Seigneur J. C. qui avez bien voulu ſouffrir pour le ſalut du monde, ouvrez-moi vos cieux, puiſque je ſouffre pour votre nom & pour le peuple de votre égliſe catholique de Sirmium. Daignez par votre miſericorde me recevoir & les confirmer dans votre foi. Ainſi il eut la tête tranchée & fut jetté dans la Save le ſixiéme d'Avril.

L. Saint Pullion. Enſuite le gouverneur Probus vint à Cibale autre ville de Pannonie, dont il ne reſte plus aujourd'hui de veſtige, quoique ce fut alors une ville épiſcopale. Le même jour que le gouverneur y arriva, on prit Pullion premier des lecteurs, & on le lui preſenta, comme un homme qui ne ceſſoit de parler inſolemment contre les dieux & contre les princes. Probus lui demanda ſon nom ; s'il étoit chrétien ; quelle charge il avoit ; ce que c'étoit que les lecteurs. Pullion répondit : Ceux qui ont accoutumé de lire au peuple la parole de Dieu. Oüi, dit Probus, ces gens qui ſéduiſent des femmes legeres

legeres, les empêchant de se marier, & leur persuadant, à ce que l'on dit, une chasteté inutile. Pullion répondit : Ceux-là sont legers & imprudens, qui quittent leur créateur pour suivre vos superstitions. Mais ceux-là sont fermes & fidelles à leur roi éternel, qui s'efforcent d'accomplir malgré les tourmens les préceptes qu'ils ont lûs. Probus dit : Quels commandemens ? de quel roi ? Les saints commandemens de J.C. dit Pullion. Quoi, dit Probus, que disent-ils ? Pullion répondit : Ils enseignent qu'il n'y a qu'un Dieu qui lance le tonnerre, que l'on ne peut nommer Dieu, ce qui est fait de bois ou de pierre ; ils corrigent les pecheurs ; ils fortifient les bons dans l'innocence. Ils enseignent aux vierges à garder l'état sublime de l'integrité ; aux femmes la continence qui convient à la production des enfans ; aux maîtres, à commander avec douceur à leurs freres ; aux esclaves, à servir plus par amour que par crainte, à obéïr aux rois & aux puissances, quand ils commandent des choses justes, à rendre l'honneur aux parens, la pareille aux amis, le pardon aux ennemis, l'affection aux citoïens, l'humanité aux hôtes, la compassion aux pauvres, la charité à tous. Ne faire mal à personne, souffrir patiemment les injures, n'en faire aucune, ceder ses biens, ne point desirer ceux d'autrui ; pas même d'un regard de complaisance. Enfin que celui-là vivra éternellement, qui pour la foi mépriséra la mort d'un moment, que vous pouvez nous donner. Si ces maximes vous déplaisent, vous pouvez les condamner avec connoissance de cause. Probus dit : Et que servira tout cela à un homme mort, privé de la lumiere & de tous les biens du corps ? C'est dit Pullion, que la lumiere perpetuelle & les biens permanens valent mieux. Que sert tout cela, dit Probus : Fais ce que les empereurs ordonnent, sa-

crifie, ou tu mourras par le glaive. Pullion dit : Faites ce qui vous eſt ordonné ; pour moi je dois ſuivre de toute ma force les traces des évêques, des prêtres & de tous les peres qui m'ont inſtruit. Probus le condamna au feu. Auſſi-tôt les executeurs l'emmenerent à un mille de la ville, où il accomplit ſon martyre en loüant Dieu, le vingt-ſeptiéme d'Avril.

LI. S. Philippe d'Heraclée, &c.

Acta ſinc. p. 443.

Philippe vieillard venerable, étoit évêque d'Heraclée, metropole de Thrace. Il avoit été diacre, puis prêtre; & enfin ſon merite l'éleva à l'épiſcopat. Il avoit deux diſciples entr'autres, Severe prêtre & Hermes diacre, qu'il confirmoit dans la ſainte doctrine, par de frequens entretiens. La perſecution étant ouverte, pluſieurs lui conſeilloient de ſortir de la ville ; mais au contraire, il ne bougeoit de l'égliſe, exhortant les freres à la patience. Vers le ſaint jour de l'Epiphanie, comme il leur parloit, Ariſtomaque ſtationnaire de la ville, vint mettre le ſcellé à l'égliſe, par ordre du gouverneur. S. Philippe dit : Homme inſenſé, crois-tu que Dieu habite dans les murailles, plûtôt que dans les cœurs des hommes? Le lendemain le ſtationnaire ſortit, après avoir trouvé & ſcellé tous les vaſes ſacrez de l'égliſe. Les freres qui ſe trouverent preſens, étoient abattus de triſteſſe; mais ſaint Philippe appuïé ſur la porte de l'égliſe, qu'il ne quittoit point, les encourageoit & leur donnoit à chacun les inſtructions convenables. Enſuite, comme ils s'étoient aſſemblez, le gouverneur Baſſus trouva Philippe avec les autres à la porte de l'égliſe. Il les fit amener devant ſon tribunal, & dit : Qui de vous eſt le docteur des chrétiens ? Philippe dit : Je ſuis celui que vous cherchez. Baſſus dit : Vous avez tous oüi la loi de l'empereur, qui défend aux Chrétiens de s'aſſembler, & ordonne qu'ils ſacrifient, ou qu'ils periſſent.

Apportez donc en ma preſence tout ce que vous avez de vaſes d'or ou d'argent, ou de quelque métail que ce ſoit, & de quelque valeur, & les écritures dont vous vous ſervez pour lire & pour enſeigner; de peur que vous ne le faſſiez après les tourmens. Philippe dit : Si vous vous plaiſez à nous tourmenter, nous ſommes prêts à ſouffrir. Quant aux vaſes que vous demandez, nous allons vous les donner; nous mépriſons tout cela, ce n'eſt pas par les métaux prétieux que nous honorons Dieu, mais par la crainte; & l'ornement du cœur lui plaît davantage, que l'ornement de l'égliſe. Pour les écritures, il ne convient ni à vous de les recevoir, ni à moi de les donner. Alors le gouverneur fit amener les bourreaux, & il en vint un nommé Mucapor très-inhumain. Le gouverneur fit entrer le prêtre Severe, dont il ne put rien tirer. Il fit long-temps tourmenter Philippe; & le diacre Hermes qui étoit proche, dit : Quand vous auriez pris toutes nos écritures, enſorte qu'il ne parût plus ſur la terre de trace de la vraïe doctrine; nos enfans feront de plus grands volumes par le ſoin qu'ils auront de la memoire de leurs peres & du ſalut de leurs ames, & enſeigneront avec plus d'ardeur à craindre Jeſus-Chriſt.

Après cela il entra dans le lieu où on avoit caché toute l'argenterie & les écritures. Publius aſſeſſeur du gouverneur, homme intereſſé, le ſuivit, & voulut détourner quelques vaſes; comme Hermes s'efforçoit de l'en empêcher, Publius le frappa ſur le viſage juſques au ſang. Le gouverneur Baſſus en fut irrité contre Publius, & commanda que l'on prît ſoin d'Hermes; mais il fit donner à ſes officiers tous les vaſes & les écritures que l'on avoit trouvées; & fit mener à la place Philippe & les autres entourez de gardes, pour réjoüir les infi-

deles & épouvanter les chrétiens. Afin qu'il ne puſſent s'aſſembler, il fit découvrir l'égliſe & en ôter les tuilles, ce qui fut executé promptement. Cependant il chargea ſes ſoldats des écritures & les fit brûler : la flamme s'éleva ſi haut, qu'elle épouvanta les aſſiſtans. On le vint dire à Philippe dans le marché, où il étoit aſſis entouré de pluſieurs perſonnes ; il prit occaſion de ce feu, pour parler aux aſſiſtans, de la vengeance divine, dont les impies ſont menacez ; & leur repreſenta leurs temples, leurs idoles & leurs dieux mêmes brûlez en diverſes occaſions, commençant par la mort d'Hercule protecteur d'Heraclée, & dont elle avoit pris le nom. Tout cela tendoit apparemment à montrer que la religion n'étoit point intereſſée à ce brûlement des écritures.

Cependant Cataphronius ſacrificateur parut dans la place avec ſes miniſtres, qui portoient l'appareil du ſacrifice & du feſtin profane. Alors Hermes dit : Ce repas que vous voïez eſt une invocation du demon, & on l'apporte pour nous en infecter. Incontinent après le gouverneur Baſſus entra dans la place, ſuivi d'une grande multitude de tout ſexe & de tout âge, dont les uns ſuivant la legereté du peuple, étoient affligez du ſupplice des chrériens, les autres n'en étoient que plus irritez, principalement les Juifs. Baſſus preſſa Philippe de ſacrifier, premierement aux dieux, puis aux empereurs, puis à la fortune de la ville ; & lui dit enfin : Sois au moins touché de la preſence d'Hercule, dont tu vois la ſtatuë ſi grande & ſi belle. A quoi Philippe répondit, en déteſtant le culte des idoles, & en démontrant l'abſurdité. Baſſus vint enſuite à Hermes, & lui dit : Sacrifie au moins toi. Je ne ſacrifie point, dit Hermes ; je ſuis chrétien. Baſſus dit : De quelle condition es-tu ? Hermes répondit : Je ſuis décurion, & j'obéïs en tout à mon maître :

parlant de l'évêque. Baſſus dit : Si l'on perſuade à Philippe de ſacrifier, ſuivras-tu ſon autorité ? Hermes répondit : Je ne le ſuivrois pas ; mais on ne lui perſuadera pas. Après l'avoir encore inutilement menacé & preſſé de ſacrifier, du moins aux empereurs, il les fit tous mettre en priſon.

Comme ils y alloient, quelques inſolens pouſſoient le ſaint vieillard Philippe & le faiſoient ſouvent tomber; mais il ſe relevoit avec un viſage gai, ſans témoigner ni indignation, ni douleur. Tous admiroient ſa patience. Ils entrerent avec joïe dans la priſon, diſant un pſeaume, pour remercier Dieu de la force qu'il leur avoit donnée. Peu de jours après on leur permit de demeurer dans la maiſon d'un nommé Pancrace, voiſine de la priſon. Là pluſieurs chrétiens venoient de divers endroits, & ils les inſtruiſoient des myſteres de la religion. Ils furent remis dans la priſon, qui étoit contiguë au theatre ; enſorte qu'il y avoit une entrée ſecrette de la priſon dans le theatre, fermé de tous côtez. Ils y recevoient le peuple, qui venoit les voir en foule, avec tant d'empreſſement, qu'ils les viſitoient même la nuit, & ſe proſternoient à terre pour baiſer les pieds de ſaint Philippe.

Cependant le temps du gouvernement de Baſſus finit & Juſtin lui ſucceda. Les chrétiens en furent affligez ; car il étoit beaucoup plus rude que Baſſus, qui ſouvent ſe rendoit à la raiſon, parce que ſa femme ſervoit Dieu depuis quelque temps. Alors Zoïle magiſtrat de la ville, entouré de peuple & de ſoldats, fit amener ſaint Philippe au tribunal du gouverneur Juſtin, qui lui demanda s'il étoit l'évêque des chrétiens ? Je le ſuis, répondit Philippe : je ne le puis nier. Juſtin lui declara l'ordre des empereurs, & le preſſa de ſacrifier. Philippe

répondit : Je ſuis chrétien, c'eſt pourquoi je ne le puis faire, vous avez ordre de punir, non pas de contraindre. Juſtin dit : Tu ne ſçais pas les tourmens qui t'environnent. Philippe répondit : Vous pourrez me tourmenter, non pas me vaincre, perſonne ne m'obligera de ſacrifier. Juſtin dit : Tu ſeras traîné par les pieds au milieu de la ville, & ſi tu vis encore on te mettra en priſon, pour te tourmenter de nouveau. Philippe répondit : Plût à Dieu que tu le vouluſſes faire. Juſtin commanda qu'on lui liât les pieds & qu'on le traînât. Il choqua contre tant de pierres, qu'il fut déchiré par tout le corps, & les freres le porterent dans la priſon. Le peuple s'empreſſoit avec fureur, pour chercher le prêtre Severe, qui s'étoit caché. Mais enfin pouſſé du S. Eſprit il ſe preſenta lui-même & fut amené au gouverneur; qui aïant eſſaïé en vain de l'intimider, le fit mettre en priſon. Il traita de même Hermes; & tint les martyrs en priſon dans le mauvais air, pendant ſept mois de ſuite; puis il les fit amener à Adrianopolis, ou Andrinople. Les chrétiens d'Heraclée furent ſenſiblement affligez de l'abſence de leur ſaint docteur.

LII. S. Philippe & ſes compagnons transferez à Andrinople.

Les martyrs étant arrivez à Andrinople, furent gardez dans la maiſon de campagne d'un nommé Sempor juſques à l'arrivée du gouverneur. Le lendemain tenant ſa ſéance publique dans les thermes, il fit amener Philippe; & l'aïant trouvé toujours de même, commanda qu'on le dépoüillât. Il fut battu de verges juſques à lui découvrir les entrailles. Son courage étonnoit les bourreaux & Juſtin même, qui le fit mettre en priſon. Alors il appella Hermes; à qui tous les officiers étoient favorables, à cauſe de la charge de décurion qu'il avoit exercée; & qui lui avoit donné occaſion de leur faire plaiſir. Mais il alla auſſi dans la pri-

ſon, où les ſaints martyrs rendirent avec grande joïe leurs actions de graces à J. C. pour ce commencement de victoire. S. Philippe qui avoit toujours eu le corps délicat, ne ſentoit aucune incommodité.

Trois jours après Juſtin les fit encore amener devant ſon tribunal ; & aïant inutilement preſſé Philippe d'obéïr aux empereurs, il dit à Hermes : Si l'approche de la mort dégoute ce vieillard des biens de la vie, rends-toi plus heureux en ſacrifiant. Hermes lui répondit, en montrant l'aveuglement & l'abſurdité de l'idolâtrie. Enſorte que Juſtin s'écria en colere : Tu me parles comme ſi tu pouvois me faire chrétien. Hermes répondit : Je ſouhaite que non ſeulement vous, mais tous les aſſiſtans, puiſſent devenir chrétiens. Enfin Juſtin prononça leur ſentence en ces termes. Philippe & Hermes qui mépriſant l'ordre des empereurs, ſe ſont rendus indignes même du nom de Romains ; nous commandons qu'ils ſoient brûlez vifs, afin que les autres apprennent à obéïr à l'empereur. Ils alloient au feu avec joïe. Le prêtre Severe, qui étoit demeuré ſeul dans la priſon, aïant appris qu'on les menoit au martyre, ſe réjoüit de leur gloire, & pria Dieu inſtamment de ne le pas juger indigne d'y participer, puiſqu'il avoit été avec eux dans la priſon & confeſſé avec eux. Il fut éxaucé & ſouffrit le martyr dès le lendemain.

Philippe avoit tellement mal aux pieds, qu'il ne pouvoit marcher, & on le portoit au ſupplice. Hermes le ſuivoit à grande peine, affligé du même mal ; & lui diſoit : Mon maître, hâtons-nous d'aller au Seigneur ; ne ſoïons point en peine de nos pieds, dont nous n'aurons plus de beſoin. Puis il dit à la multitude qui ſuivoit : Le Seigneur m'avoit fait connoître par revelation ce que je devois ſouffrir. Pendant que je dormois j'ai

cru voir une colombe blanche comme la neige, qui étant entrée dans la chambre, s'eſt arrêtée ſur ma tête; & deſcendant ſur mon eſtomac, m'a preſenté une viande fort agréable. J'ai connu que le Seigneur m'appelloit & me vouloit honorer du martyre. En effet cette viande délicieuſe ſemble marquer l'euchariſtie, que les martyrs recevoient avant le combat. *Sup. l. v. n. 12.*

Quand ils furent arrivez au lieu du ſupplice, les bourreaux, ſuivant la coutume, couvrirent de terre les pieds de Philippe juſques aux genoux, & lui aïant lié les mains derriere le dos, les clouerent au poteau. Ils firent auſſi deſcendre Hermes dans une foſſe, & comme il ſe ſoutenoit d'un bâton, parce que ſes pieds tremblolent, il dit en riant. Ah! demon, tu ne peux même me ſouffrir ici. Auſſi-tôt on lui couvrit les pieds de terre, mais avant que l'on allumât le feu, il appella un chrétien nommé Veloge, & lui dit: Je vous conjure par N. S. J. C. de dire de ma part à mon fils Philippe, qu'il rende tous les dépôts que j'ai reçus, de peur qu'il ne m'en reſte quelque ſcrupule; les loix même de ce monde l'ordonnent. Dites-lui encore qu'il eſt jeune, & qu'il doit gagner ſa vie de ſon travail, comme il m'a vû faire, & me bien conduire avec tout le monde. Il étoit aſſez naturel que les chrétiens confiaſſent leurs dépôts à un diacre; choiſi, à cauſe de ſa fidelité, pour garder les tréſors de l'égliſe. Hermes aïant ainſi parlé fut auſſi attaché les mains derriere le dos. On mit le feu au bucher, & les martyrs rendoient graces à Dieu tant qu'ils purent parler. Leurs corps furent trouvez entiers: Philippe aïant les mains étenduës comme dans la priere, Hermes aïant le teint frais, les oreilles ſeulement un peu livides. Juſtin commanda de jetter leurs corps dans l'Hebre; mais quelques citoïens d'Andrinople

nople monterent dans des barques avec des filets, les pêcherent encore entiers, & les cacherent pendant trois jours en un lieu nommé Ogestiron, à douze milles de la ville.

LIII. Sainte Agape & sainte Chionie. *Acta sinc. p. 42. An. 304.*

A Thessalonique la même année 304. le gouverneur Dulcetius étant sur son tribunal, Artemensis greffier dit : Je lirai, si vous l'ordonnez, l'information faite touchant les personnes qui sont presentes, envoïée par le stationaire. Dulcetius dit : Je t'ordonne d'en faire lecture. Le greffier dit : Je vous lirai par ordre, Seigneur, tout ce qui est écrit : Voici ce que demande le beneficier Cassander. Ces beneficiers étoient des soldats qui servoient sous les gouverneurs, ainsi nommez à cause des bienfaits qu'ils avoient reçus du prince. Cassander disoit donc : Sçachez, seigneur, qu'Agathon, Agape, Chionie, Irene, Cassia, Philippa & Eutychia ne veulent pas manger de ce qui a été immolé aux dieux ; c'est pourquoi je les ai fait conduire devant vous. Alors Dulcetius leur dit : Quelle folie est la votre, de ne vouloir pas obéir aux ordres pieux des empereurs & des cesars ? & parlant à Agathon : Toi qui allois aux sacrifices, selon la coutume de ceux qui sont consacrez aux dieux ; pourquoi n'as-tu pas mangé de ces sacrifices ? Agathon répondit : Parce que je suis chrétien. Dulcetius lui dit : Es-tu encore aujourd'hui dans cette résolution ? Assurément, dit Agathon. Dulcetius dit : Et toi Agape que dis-tu ? Elle répondit : Je croi au Dieu vivant, & je ne veux pas perdre la satisfaction d'avoir bien fait. Le gouverneur dit : Et toi Chionia ? Parce, dit-elle, que je croi au Dieu vivant, je n'ai point voulu faire ce que vous dites. Le gouverneur se tourna vers Irene, & lui dit : Que réponds-tu ? Pourquoi n'as-tu pas obéi aux ordres très-pieux des empereurs & des cesars ? Par

la crainte de Dieu, dit Irene. Enſuite le gouverneur dit: Et toi Caſſia, que dis-tu? Je veux ſauver mon ame, dit Caſſia. Et le gouverneur ajouta: Ne veux-tu pas participer aux ſacrifices? Point du tout, dit-elle. Alors le gouverneur dit: Et toi Philippa; que dis-tu? Elle répondit: Je dis la même choſe. Quelle eſt dit-il la même choſe que tu dis? Philippa lui dit: J'aime mieux mourir, que de manger de vos ſacrifices. Le gouverneur dit: Et toi Eutychia que dis-tu? Je dis de même, dit-elle: J'aime mieux mourir, que de faire ce que vous commandez. Le gouverneur lui dit: As-tu un mari? Il eſt mort, répondit Eutychia. Le gouverneur dit: Combien y a-t'il qu'il eſt mort? Eutychia dit: Il y a bien-tôt ſept mois. Le gouverneur ajouta: Et de qui donc es-tu groſſe? Eutychia répondit: De ce mari que Dieu m'avoit donné. Le gouverneur dit: Je t'exhorte, Eutychia, à quitter cette folie, & à rentrer dans des ſentimens raiſonnables; qu'en dis-tu, veux-tu obéir à l'édit des empereurs. Eutychia répondit: Je n'y veux point obéir, car je ſuis chrétienne ſervante du Dieu tout-puiſſant. Alors il dit: Puis qu'Eutychia eſt enceinte, qu'on la garde dans la priſon. Car ſuivant les loix Romaines on n'executoit point à mort les femmes enceintes.

L. prægn. ff. de pœn.

Enſuite Dulcetius ajouta: Et toi Agape que dis-tu? Veux-tu faire ce que nous faiſons, nous qui ſommes dévoüez aux empereurs & aux ceſars. Agape dit: Il n'eſt point à propos de me dévouer à ſatan. Ces diſcours ne me tournent pas l'eſprit, il eſt invincible. Le gouverneur dit: Et toi Chionie, que dis-tu à cela? Chionie répondit: Perſonne ne peut pervertir notre eſprit. Le gouverneur dit: N'y a-t'il point chez vous quelques memoires des chrétiens impies, quelques parchemins, ou quelques livres? Chionie répondit: Nous n'en avons

aucun, ſeigneur ; les empereurs qui regnent maintenant nous ont tout enlevé. Le gouverneur dit : Qui vous a donné ces ſentimens ? Chionie répondit : C'eſt le Dieu tout-puiſſant. Il ajouta : Qui ſont ceux qui vous ont fait venir cette folie ? Dieu tout puiſſant, dit Chionie, & ſon fils unique N. S. J. C. Le gouverneur dit : C'eſt une choſe manifeſte, qu'il faut que nous ſoïons tous ſoumis aux ordres des empereurs & des ceſars. Puis donc qu'après tant de temps, tant d'avertiſſemens, tant d'édits & de menaces, vous avez eu l'audace & la temerité de mépriſer leurs ordres, en gardant le nom impie de chrétiens, & puiſque juſques à preſent vous n'avez pas voulu obéir aux ſtationaires & aux principaux ſoldats, qui vous ont ſollicitées de renoncer par écrit à J. C. recevez les peines que vous meritez. Enſuite il leur lût ainſi la ſentence qui étoit écrite : Agape & Chionie pour avoir, par un eſprit de malice & de contradiction, contrevenu à l'édit ſacré des empereurs & des ceſars ; & faire encore à preſent profeſſion de la témeraire & fauſſe religion des chrétiens, que toutes les perſonnes pieuſes ont en horreur ; je les condamne à être jettées au feu. Et il ajouta : Pour Agathon, Caſſia, Philippa & Irene, qu'on les garde en priſon tant qu'il me plaira.

Sainte Irene.

Après que ces ſaintes femmes eurent été conſommées par le feu ; l'on mena derechef Irene devant le gouverneur, qui lui parla ainſi : Ta folie eſt manifeſte par ta conduite, d'avoir voulu garder juſques à preſent tant de parchemins, de livres, de mémoires & d'écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de chrétiens ; on te les a repreſentez, tu les a reconnus, quoique tu euſſes nié tous les jours de les avoir. Tu n'es pas contente du ſupplice qu'on a fait ſouffrir à tes ſœurs, tu n'as point la

crainte de la mort devant les yeux ; ainſi il faut te punir. Cependant je ne refuſe pas d'uſer encore de quelque condeſcendance, ſi tu veux du moins à preſent reconnoître les dieux, tu demeureras impunie. Que dis-tu donc ? feras-tu ce que les empereurs ont commandé ? es-tu prête d'immoler aux dieux, & de manger des ſacrifices ? Irene répondit : Nullement, nullement, par ce Dieu tout-puiſſant qui a créé le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Car on menace de la peine terrible du feu éternel ceux qui auront renoncé à Jeſus le Verbe de Dieu. Le gouverneur dit : Qui t'a perſuadé de garder juſques à aujourd'hui ces livres & ces écrits ? Irene dit : Le Dieu tout-puiſſant qui nous a commandé de l'aimer juſques à la mort. C'eſt pourquoi nous n'avons pas oſé le trahir ; mais nous avons mieux aimé être brûlées vives, ou ſouffrir tout ce qui pourroit nous arriver, que de découvrir de tels écrits. Le gouverneur dit : Qui ſçavoit que ces écrits étoient dans la maiſon où tu demeurois ? Irene répondit : Perſonne ne le ſçavoit, que Dieu tout-puiſſant, à qui rien n'eſt caché ; car nous nous cachions même de nos domeſtiques comme de nos plus grands ennemis, de peur qu'ils ne nous accuſaſſent : ainſi nous ne les avons montrez à qui que ce ſoit.

Le gouverneur dit : Où vous cachâtes-vous l'année paſſée, lorſque l'on commença à publier ce pieux édit des empereurs & des ceſars ? Irene dit : Nous nous cachâmes où il plût à Dieu. Nous fûmes ſur les montagnes à découvert, Dieu le ſçait. Le gouverneur dit : Chez qui viviez-vous ? Irene répondit : Nous étions à l'air, allant de montagne en montagne. Le gouverneur dit : Qui étoient ceux qui vous fourniſſoent du pain ? Dieu, dit Irene, qui donne la nourriture à tous. Le

gouverneur dit : Votre pere ſçavoit-il cela ? Irene répondit : Non, par le Dieu tout-puiſſant, il ne le ſçavoit pas, il n'en a pas eu la moindre connoiſſance. Le gouverneur dit : Qui ſont donc ceux de vos voiſins qui en ont eu connoiſſance ? Irene dit : Interrogez nos voiſins, informez-vous des lieux ou de ceux qui ſçavent où nous étions. Le gouverneur dit : Quand vous fuſtes revenuës des montagnes, comme vous dites, liſiez-vous ces écrits devant quelqu'un ? Irene répondit : Ils étoient dans notre maiſon, & nous n'oſions les en tirer ; c'eſt pourquoi nous étions dans une extrême peine, de ne pouvoir les lire jour & nuit ; comme nous avions toujours fait, juſques à l'année derniere, que nous les cachâmes. Le gouverneur dit : Tes ſœurs ont ſouffert le ſupplice auquel nous les avions condamnées ; pour toi, quoiqu'avant ta fuite tu aïe été condamnée à mort, pour avoir caché ces écritures, je ne veux pas que tu meure ſi promptement ; mais j'ordonne que par les ſoldats & par Zozime bourreau public, tu ſois expoſée nuë dans un lieu infame, que tu n'aïe qu'un pain par jour du palais, & que les ſoldats ne te permettent pas de ſortir de ce lieu-là. Quand les ſoldats & le bourreau Zozime furent venus, le gouverneur leur dit : Sçachez que ſi j'apprens qu'elle ait été un moment hors du lieu que j'ai ordonné, vous ſerez punis du dernier ſupplice. Il ajouta : Qu'on tire ſes écrits hors des coffres & des caſſettes d'Irene.

Irene fut donc expoſée dans un lieu public de débauche ; mais par la grace du S. Eſprit qui la protegeoit, pas un homme n'oſa approcher d'elle, ni lui faire, ou lui dire rien de deshonnête. Le gouverneur la fit encore amener devant ſon tribunal, & lui dit : Peſiſte tu dans la même folie ? Ce n'eſt point dans la folie, dit Irene,

c'eſt dans la pieté envers Dieu que je perſiſte. Le gouverneur aïant demandé du papier, écrivit cette ſentence contre elle : Puiſque Irene n'a pas voulu obéir aux ordres des empereurs & immoler aux dieux, qu'au contraire elle perſevere encore à preſent daus la religion des chrétiens : J'ordonne qu'elle ſera preſentement brûlée vive, comme ſes deux ſœurs l'ont été.

Le gouverneur Dulcetius aïant donné cette ſentence; les ſoldats ſe ſaiſirent d'Irene, la menerent en un lieu élevé où ſes deux ſœurs avoient ſouffert le martyre; & aïant allumé un grand bucher, ils lui commanderent de monter deſſus. Sainte Irene chantant des pſeaumes & celebrant la gloire de Dieu ſe jetta dans le bucher, & y fut conſommée le vingt-cinquiéme de Mars l'an 304.

An. 304.

LV.

Sainte Anyſie, S. Demetrius.

Acta ap. Sur. 30. *Decemb. & ap. Baron. an.* 303. *n.* 48.

Dans la même ville de Theſſalonique, il vint en penſée à une vierge chrétienne nommée Anyſie d'aller à l'aſſemblée des fideles. Comme elle paſſoit par la porte de Caſſandre, il s'excita un tumulte parmi le peuple. Un des gardes de l'empereur l'aïant vûë fut épris de ſa beauté. Il alla au-devant d'elle, & lui dit : Demeure-là, où vas-tu ? Anyſie voïant ſon inſolence, & penſant à la tentation, fit ſur ſon front le ſigne de la croix. Le ſoldat ſe trouvant offenſé de ſon ſilence, la ſaiſit & lui demanda rudement : Qui es-tu : où vas-tu ? Je ſuis, dit-elle, ſervante de J. C. & je vas à l'aſſemblée du Seigneur. Je t'empêcherai bien, dit-il, d'y aller, je t'emmenerai ſacrifier aux dieux ; car nous adorons aujourd'hui le ſoleil : les païens nommoient le dimanche le jour du ſoleil. En diſant cela il lui arracha le voile pour découvrir ſon viſage. Anyſie tâcha de l'en empêcher, & lui dit en lui ſoufflant au viſage : Va, miſerable, J. C. te punira. Le ſoldat emporté de colere, tira ſon épée, qu'il lui paſſa

au travers du corps par le côté. Elle tomba auſſi-tôt par terre, tremblante & palpitante, baignée de ſon ſang.

On compte pluſieurs autres martyrs à Theſſalonique pendant cette perſecution ; le plus illuſtre de tous eſt S. Demetrius. Il fut arrêté par ceux qui étoient députez pour prendre les chrétiens. L'empereur Maximien Galerius, qui étoit à Theſſalonique, alloit à l'amphitheatre voir les gladiateurs, comme il en étoit proche on lui preſenta Demetrius ; aïant appris que c'étoit un chrétien, il commanda qu'on le gardât là auprés en un bain public, & alla voir les combats. Il y avoit un gladiateur nommé Lyéus que l'empereur aimoit fort, & qui paſſoit pour invincible. L'empereur promit une grande recompenſe à celui qui oſeroit le combattre. Un jeune homme nommé Neſtor ſe leva des degrez d'en haut & accepta le combat, quoique l'empereur l'en voulût détourner. Il donna à Lyéus un coup mortel, dont il tomba ſur le champ, & l'empereur en eut un tel dépit qu'il ſe leva ſur l'heure, & retourna tout chagrin à ſon palais, ſans rien faire donner à Neſtor. On le fit ſouvenir de Demetrius, & dans ſa colere, il commanda qu'on le perçât à coups de lance au même lieu où on le gardoit. Quelques hommes pieux vinrent de nuit en cachette enlever le corps du martyr, avec la pouſſiere & la terre où il étoit, & le conſerverent.

Acta tom. 1. Analect. p. 65.

LIVRE NEUVIE'ME.

I. Actes de S. Tharaque, S. Probus & S. Andronic. *Acta sinc. p. 457.*

A Tarse metropole de Cilicie le gouverneur Numerien Maxime étant assis sur son tribunal, Demetrius centurion lui presenta Tharaque, Probus & Andronic, en disant : Vous voïez, seigneur, devant votre tribunal ceux qui ont été presentez à votre grandeur à Pompeïople, par les spiculateurs Eutolmius & Palladius, comme étant de la religion impie des chrétiens, désobéissans aux ordres des empereurs. Le gouverneur Maxime dit à Tharaque : Comment t'appelles-tu ? car tu dois répondre le premier, puisque tu es le premier en rang & le plus avancé en âge. Tharaque dit : Je suis chrétien. Maxime dit : Laisse ce mot impie : Quel est ton nom, dis. Tharaque dit : Je suis chrétien. Maxime dit, frappez-le sur la bouche, & lui dites : Ne répons pas l'un pour l'autre. Tharaque dit : Je dis mon vrai nom ; si vous demandez mon nom d'usage, mes parens m'ont nommé Tharaque, & quand je portois les armes on me nommoit Victor. Maxime dit : De quelle condition es-tu ? Tharaque répondit : Ma condition est militaire, ma famille Romaine, je suis né à Glaudiopolis en Isaurie ; & parce que je suis chrétien j'ai maintenant quitté le service. Maxime dit : C'est qu'il ne t'étoit pas permis de servir à cause de ton impieté. Qui t'a donc donné ton congé ? Tharaque dit : J'ai prié Fulvion chef de file, & il m'a congedié. Maxime dit : Et moi aussi en consideration de tes cheveux blancs je veux te favoriser, te procurer de l'honneur & l'amitié des empereurs, pourvû que tu m'obéisse ; approche donc & sacrifie aux dieux, comme les empereurs font eux-mêmes, par toute la

terre

terre. Tharaque dit : Ils ſe trompent eux-mêmes, entraînez par la grande erreur de ſatan. Maxime dit : Caſſez-lui les machoires, pour avoir dit que les empereurs ſe trompent. Tharaque dit : Je l'ai dit, & je le dis toujours, qu'ils ſe trompent comme hommes. Maxime dit: Sacrifie, te dis-je, aux dieux de nos peres, & quitte ta fantaiſie. Tharaque dit : Je ſers le dieu de mes peres, non par des ſacrifices ſanglans, mais par la pureté de cœur, car Dieu n'a pas beſoin de tels ſacrifices. Maxime dit : J'ai encore pitié de ta vieilleſſe, & je te conſeille de quitter cette folie, d'honorer les empereurs, d'avoir du reſpect pour nous, & d'obſerver les loix de nos peres. Tharaque dit : Je ne m'éloigne point de la loi de mes peres. Maxime dit : Approche donc & ſacrifie. Tharaque dit : Je ne puis faire une impieté ; j'ai dit que j'honore la loi de mes peres. Maxime dit : Quelle autre loi y a-t'il donc miſerable ? Tharaque dit : Oüi il y en a une, & vous la violez en adorant des pierres, du bois, des inventions humaines. Maxime dit : Frappez-le ſur le cou, en lui diſant : Quitte ta folie. Tharaque dit : Je ne quitte point cette folie qui me ſauve. Maxime dit : Je te la ferai bien quitter, & je te rendrai ſage. Tharaque dit: Faites ce que vous voudrez, mon corps eſt en votre puiſſance. Maxime dit: Otez-lui ſa tunique & le battez de verges. Tharaque dit : C'eſt maintenant que vous m'avez rendu vraiment ſage, en me fortifiant par les coups, pour me donner plus de confiance au nom de Dieu & de ſon Chriſt. Maxime dit : Impie & maudit, comment nie-tu les dieux, toi qui confeſſe que tu ſers deux dieux. Tharaque dit : Je confeſſe le Dieu qui eſt réellement. Maxime dit : Tu as encore nommé Dieu un certain Chriſt. Tharaque dit: Il eſt ainſi ; car ce Chriſt eſt le Fils du Dieu vivant ; c'eſt l'eſperance des chrétiens ; c'eſt lui qui nous

ſauve par ſes ſouffrances. Maxime dit : Quitte ces vains diſcours, approche & ſacrifie. Tharaque dit : Je ne ſuis point un diſcoureur, j'ai déſormais ſoixante ans, j'ai été ainſi élevé, & je ne quitte point la verité. Demetrius centurion dit : Mon ami, épargne toi, croi moi, ſacrifie. Tharaque dit : Retire-toi miniſtre de ſatan, & prends pour toi tes conſeils. Maxime dit : Qu'on le mette aux grands fers & qu'on le remene en priſon. Amenez celui qui eſt le ſecond en âge.

Demetrius centurion dit : Le voilà, ſeigneur. Maxime dit : Laiſſe à part le langage inutile, dis comment t'appelles-tu ? Probus dit : Premierement & principalement je m'appelle chrétien, enſuite parmi les hommes on m'appelle Probus. Maxime dit : De quelle condition es tu ? Probus dit : Mon pere étoit de Thrace, je ſuis né
Paganus. à Side en Pamphylie, je ſuis du peuple & chrétien. Maxime dit : Ce nom ne ſert de rien, croi-moi, ſacrifie aux dieux, afin que tu ſois honoré par les empereurs, & que tu aïes notre amitié. Probus dit : Je n'ai pas beſoin de l'honneur des empereurs & ne me ſoucie pas de votre amitié. J'avois des biens conſiderables, que j'ai mépriſez pour ſervir au Dieu vivant par J. C. Maxime dit :
Joan. XXI. 7 18. Otez lui ſon manteau, ceignez-le, étendez-le & le frappez de nerfs de bœuf. Cette maniere de ceindre les patiens, marquée même dans l'évangile, ſervoit apparemment à ne les pas expoſer nuds ; on leur faiſoit donc comme une ceinture de leur tunique, ou de quelque autre choſe. Tandis que l'on frappoit Probus à coups de nerfs, le centurion Demetrius lui dit : Epargne-toi, mon ami, tu vois ton ſang couler par terre. Probus dit : Je vous abandonne mon corps ; vos tourmens me ſont des parfums. Maxime dit : Ne quitteras-tu pas enfin ta folie ? Qu'attens-tu miſerable ? Probus dit : Je ne ſuis

point fou, je ſuis plus ſage que vous; puiſque je n'adore point les démons. Maxime dit : Tournez-le, & le frappez ſur le ventre. Probus dit : Seigneur aſſiſtez votre ſerviteur. Maxime dit : Dites-lui en le frappant, où eſt celui qui t'aſſiſte ? Probus dit : Il m'aſſiſte & m'aſſiſtera; car je mépriſe ſi bien vos tourmens, que je ne vous obéis pas. Maxime dit : Regarde ton corps, miſerable, la terre eſt remplie de ton ſang. Probus dit : Sçachez qu'autant que mon corps ſouffre pour J. C. autant mon ame eſt plus vigoureuſe. Maxime dit : Mettez-le aux fers; étendez-le au quatriéme trou, & ne ſouffrez pas que perſonne le panſe. Amenez l'autre au milieu du tribunal.

Demetrius centurion dit : Le voilà, ſeigneur. Maxime dit: Comment t'appelles-tu ? Andronic dit : Je ſuis chrétien ; car c'eſt ce que vous voulez ſçavoir; je vous le dis donc, je ſuis chrétien. Maxime dit : Puiſque ce nom n'a ſervi de rien à ceux qui ont paſſé devant toi, dis-moi en un mot ton nom, que je te demande. Andronic dit : Si vous demandez mon nom vulgaire parmi les hommes, on m'appelle Andronic. Maxime dit : De quelle naiſſance es tu ? Andronic dit : Je ſuis noble & fils des premiers de la ville d'Epheſe. Maxime dit : Laiſſe tous ces diſcours recherchez ; je te parle en pere, croi-moi, ceux qui ont paſſé devant toi ont voulu faire les inſenſez, ils n'y ont rien gagné. Honore les empereurs, ſacrifie aux dieux de nos peres & on te fera du bien. Andronic dit: Vous les nommez bien les dieux de vos peres, puiſque vous avez pour pere ſatan, & vous êtes devenus des démons ; car vous faites ſes œuvres. Maxime dit : Ta jeuneſſe te rend inſolent. Andronic dit : Je vous parois jeune par l'âge ; mais mon eſprit eſt avancé & preparé à tout. Maxime dit : Laiſſe tous ces diſcours & ſacrifie pour éviter les tourmens. Andronic dit : Croïez-

vous à mon âge que je n'aïe pas de ſens, & que jaïe moins de courage que les autres ? Je ſuis prêt à tout.

Le gouverneur dit : Deshabillez-le, ceignez-le & l'attachez. Demetrius centurion lui dit : Obéis mon ami, avant que ton corps ſoit perdu. Andronic dit : Il vaut mieux perdre mon corps que mon ame, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Obéis & ſacrifie avant que je commence à te faire perir. Andronic dit : Je n'ai jamais ſacrifié aux démons dès mon enfance, je ne commencerai pas à preſent. Maxime dit : Qu'on le touche. Athanaſe corniculaire, c'étoit une eſpece de greffier, lui dit : Obéis au gouverneur, par l'âge je ſuis ton pere, & je te le conſeille. Andronic dit : Retire-toi, prends ton conſeil pour toi, tu n'en es pas plus ſage pour être vieux ; tu te preſſes bien de me donner ce beau conſeil, de ſacrifier aux pierres & aux demons. Le gouverneur lui dit : Miſerable, es-tu inſenſible aux tourmens, pour n'avoir pas pitié de toi, & ne pas quitter cette folie ? Andronic dit : Cette folie nous eſt neceſſaire, à nous qui eſperons en J. C. mais la ſageſſe temporelle attire la mort éternelle à ceux qui l'ont. Le gouverneur dit : Qui t'a appris cette folie ? Andronic dit : Notre Sauveur, pour qui nous vivons & vivrons dans le ciel, aïant notre eſperance en lui. Le gouverneur Maxime dit : Quitte cette folie, avant que je te faſſe perir par des tourmens plus rigoureux. Andronic dit : Mon corps eſt devant vous ; vous avez le pouvoir, faites ce que vous voudrez. Le gouverneur dit : Déchirez-lui les jambes bien fort. Andronic dit : Dieu le voïe & juge promptement ; je n'ai point fait de mal & vous me tourmentez comme un meurtrier. Maxime dit : Tu es impie envers les dieux, tu mépriſe les empereurs & mon tribunal, & tu dis que tu ne fais point de mal. Adronic dit : Je combats pour

la pieté envers le vrai Dieu. Maxime dit : Si tu avois de la pieté, tu honorerois les dieux, que les empereurs mêmes honorent avec pieté. Andronic dit : C'eſt impieté cela & non pieté, de laiſſer le Dieu vivant pour adorer du bois & des pierres. Maxime dit : Les empereurs ſont donc impies, bourreau ? Andronic dit : Oüi à mon avis ils le ſont. Vous-même, ſi vous voulez raiſonner droit, vous voïez bien que c'eſt une impieté de ſacrifier aux démons. Maxime dit : Retournez-le & piquez-lui les côtez. Andronic dit : Je ſuis devant vous, faites ſouffrir à mon corps tout ce qu'il vous plaira. Le gouverneur dit : Mettez-y du ſel, & lui frottez les côtez avec des teſſons. Andronic dit : Vous avez fortifié mon corps par les plaïes. Maxime dit : Je te ferai perir petit à petit. Andronic dit : Je ne crains point vos menaces, ma réſolution eſt plus forte que toutes vos inventions & toute votre malice ; c'eſt pourquoi je mépriſe vos tourmens. Le gouverneur dit : Mettez-lui les fers au cou & aux pieds, & le gardez dans la priſon.

II. Second interrogatoire.

Le ſecond interrogatoire ſe fit à Mopſueſte. Le gouverneur Maxime dit : Faites venir ces impies, qui ſuivent la religion des chrétiens. Demetrius centurion dit : Les voilà, ſeigneur. Le gouverneur dit à Tharaque : Il me ſemble que la plûpart des hommes honorent la vieilleſſe, à cauſe qu'elle eſt accompagnée de bon ſens. Prends donc de toi-même un bon conſeil, & ne ſuis point aujourd'hui tes premiers ſentimens ; ſacrifie aux dieux, & tu recevras la loüange que merite la pieté. Tharaque dit : Je ſuis chrétien ; pour cette louange que vous dites, je ſouhaite que vous & les empereurs ſortiez de votre aveuglement, pour prendre des penſées plus raiſonnables, afin que le vrai Dieu vous fortifie & vous donne la vie. Le gouverneur dit : Frappez lui la bou-

che à coups de pierre, & dites : Quitte cette folie. Tharaque dit : Si je n'étois ſage je ſerois fou comme vous. Le gouverneur dit : Regarde tes dents ébranlées, & prens pitié de toi, miſerable. Tharaque dit : Vous ne m'affligeriez point quand vous me feriez couper tous les membres l'un après l'autre ; mais je demeurerois ferme en celui qui me donne la force, qui eſt J. C. Le gouverneur dit : Croi-moi, car c'eſt ton interêt ; approche & ſacrifie. Tharaque dit : Si je ſçavois qu'il me fût plus avantageux, je ne ſouffrirois pas tout ceci. Et comme Tharaque ne parloit plus, le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche, & lui dites qu'il crie. Tharaque dit : Mes dents ſont tombées, & j'ai les mâchoires briſées ; je ne puis parler. Maxime dit : Et en cet état tu n'obéis pas, inſenſé ? approche des autels & ſacrifie aux dieux. Tharaque dit : Si vous m'avez ôté l'uſage de la parole, du moins vous ne me ferez point changer de ſentiment ; au contraire vous avez encore accru ma fermeté par vos ſupplices. Le gouverneur dit : Je ſçaurai bien t'ôter cette fermeté, impie. Tharaque dit : Je ſuis prêt à ſoutenir tous vos aſſauts ; mais je vous ſurmonte au nom de Dieu qui me fortifie. Le gouverneur dit : Ouvrez-lui les mains & les approchez du feu. Tharaque dit : Je ne crains point votre feu temporel ; je crains ſeulement d'être condamné au feu éternel, ſi je vous obéiſſois. Le gouverneur dit : Voilà tes mains toutes perduës par le feu ; quitte ta folie, inſenſé, & ſacrifie. Tharaque dit : Vous parlez à moi comme ſi je refuſois vos cruelles inventions ; apprenez maintenant du moins, que je ſuis ferme contre toutes vos attaques. Le gouverneur dit : Liez-le par les pieds, attachez-le en haut, & mettez ſous ſon viſage une fumée picquante. Tharaque dit : Je me ſuis mocqué de votre feu, & je ne craindrai point vo-

tre fumée. Maxime lui dit : Tandis que tu es ſuſpendu conſens de ſacrifier. Tharaque lui dit : Sacrifiez vous-même, proconſul, comme vous avez accoutumé de ſacrifier à des hommes ; pour moi, Dieu me garde de le faire. Maxime dit : Mettez de bon vinaigre avec du ſel & verſez-lui dans les narrines. Tharaque dit : Ton vinaigre eſt doux & ton ſel eſt inſipide pour moi. Maxime dit : Mêlez de la moutarde au vinaigre & lui mettez dans le nez. Tharaque dit : Tes miniſtres te trompent, Maxime, ils m'ont donné du miel pour de la moutarde. Maxime dit : Je chercherai pour toi de nouveaux tourmens à la prochaine ſceance & je te rendrai ſage. Tharaque dit : Et moi je viendrai plus préparé contre tes inventions. Maxime dit : Détachez-le, mettez-le aux fers & le livrez au geolier. Appellez celui qui ſuit.

Demetrius centurion dit : Le voici, ſeigneur. Maxime dit : Dis moi, Probus, as-tu réſolu de te délivrer des tourmens, ou n'as-tu pas encore renoncé à ta folie ? Je te conſeille d'approcher & de ſacrifier aux dieux, comme les empereurs font, pour le ſalut de tous les hommes. Probus dit : Je viens devant vous aujourd'hui mieux préparé & fortifié par la queſtion que j'ai déja ſoufferte. Eprouvez-moi donc par toutes vos inventions ; car ni vous ni vos empereurs, ni les démons que vous ſervez, ni votre pere ſatan, ne me perſuaderont jamais cette impieté, d'adorer les dieux que je ne connois point. J'ai mon Dieu, le Dieu vivant qui eſt au ciel, c'eſt celui-là que j'adore & que je ſers. Maxime dit : Et ceux-ci ne ſont pas des dieux vivans, impie ? Probus dit : Ceux qui ſont dans des pierres & dans du bois, dans les ouvrages des hommes, comment peuvent ils être des dieux vivans ? vous vous trompez, proconſul, c'eſt une grande ignorance de les ſervir. Maxime dit :

Tu crois donc, méchant, que je me trompe, quand je t'avertis & quand je ſers les dieux ? Probus dit : Periſſent les dieux qui n'ont point fait le ciel & la terre, & tous ceux qui les ſervent. Maxime dit: Laiſſe tes fantaiſies, ſacrifie aux dieux, Probus, & te ſauve. Probus dit : Je ne ſers point les dieux, mais je ſers & j'adore le Dieu que je connois veritable. Maxime dit : Et bien approche de l'autel de Jupiter & ſacrifie, afin de ne pas ſervir pluſieurs dieux, comme tu dis. Probus dit : J'ai un Dieu dans le ciel, c'eſt celui là que je crains ; mais je ne ſers point ceux que vous appellez dieux. Maxime dit : Je te l'ai déja dit, & je le repete ; ſacrifie à Jupiter le grand, l'invincible, qui voit tout. Probus dit : Au mari de ſa propre ſœur à cet adultere, à cet impudique, à ce profane, comme tous les poëtes le témoignent, pour ne pas dire le reſte de ſes infamies ; vous êtes aſſez injuſte pour m'obliger à lui ſacrifier ? Maxime dit : Frappez-le ſur la bouche & lui dites : Ne blaſphêmes pas. Probus dit : Pourquoi me maltraitez-vous ? Je vous ai dit ce que diſent d'eux ceux qui les adorent ; je ne mens donc pas, je dis la verité, vous le ſçavez bien.

Maxime dit : J'entretiens ta folie en ne te puniſſant pas. Faites rougir des fers & le mettez deſſus. Probus dit : Votre feu eſt froid & ne me touche pas. Maxime dit: Rougiſſez-les plus fort, & le mettez deſſus, le tenant des deux côtez. Probus dit : Votre feu eſt devenu plus froid, vos miniſtres ſe mocquent de vous. Maxime dit : Liez-le, étendez-le & lui déchirez le dos avec des nerfs crus, en lui diſant : Sacrifie & ſois ſage. Probus dit : Je n'ai pas craint votre feu, & je ne me ſoucie pas de vos tourmens. Si vous avez inventé quelqu'autre ſupplice, montrez-le, afin que je montre la puiſſance de Dieu, qui eſt en moi. Maxime dit : Raſez-lui la tête, & y mettez

des

des charbons ardens. Probus dit : Vous m'avez brûlé les pieds & la tête, & vous voïez que je ſuis ſerviteur de Dieu, & que je ſouffre vos menaces. Maxime dit : Si tu étois ſerviteur des dieux, tu leur ſacrifierois & ſerois pieux. Probus dit : Je ſuis ſerviteur de Dieu & non des dieux qui ſont perdus & perdent avec eux ceux qui les honorent. Maxime dit : Tous ceux donc qui les honorent, maudit que tu es, ne ſont-ils pas autour de mon tribunal, honorez des dieux & des empereurs ; ils vous regardent avec mépris vous autres, que l'on punit pour votre impieté. Probus dit : Croïez-moi, ils ſont perdus s'ils ne ſe repentent, & s'ils ne ſervent le Dieu vivant. Maxime dit : Déchirez-lui le viſage, afin qu'il ne diſe pas le Dieu, mais les dieux. Probus dit : Vous me faites frapper, parce que je dis la verité. Maxime dit : Qu'on le remette auſſi en priſon, & faites venir celui qui ſuit.

Demetrius centurion dit : Voici Andronic. Maxime dit : Ceux qui ont été examinez devant toi ont ſouffert inutilement pluſieurs tourmens ; mais après mille ſupplices ils ont été contraints d'honorer les dieux, & ſont prêts à recevoir des empereurs des honneurs extraordinaires. Epargne-toi donc les tourmens, ſacrifie aux dieux, & tu recevras les honneurs convenables ; ſinon je te jure par les dieux & par les empereurs invincibles, que je punirai extraordinairement ta déſobéiſſance. Andronic dit : N'accuſe pas d'une telle foibleſſe ceux qui t'ont répondu devant moi, & ne crois pas me tromper par tes artifices, ni faire que je t'obéiſſe, je ne ſerai pas ſi lâche. Je demeure ferme, armé de la foi que j'ai en mon Seigneur ; & je ne crains ni toi ni ton tribunal. Déploïe donc toutes tes menaces & tous tes tourmens. Maxime dit : Etendez-le aux picux & le fouettez de nerfs crus. Andronic dit : tu ne me fais pas grande choſe,

après ce grand ſerment, par tes dieux & par les empereurs. Athanaſe corniculaire dit : Tout ton corps n'eſt qu'une plaïe, & tu trouve que ce n'eſt rien, miſerable ? Andronic dit : Ceux qui aiment le Dieu vivant ne ſe ſoucient pas de cela. Maxime dit : Frottez-lui le dos avec du ſel. Andronic dit : Fais-moi ſaler davantage, afin que je ſois incorruptible, & que je réſiſte mieux à ta malice. Maxime dit : Tournez-le & le frappez ſur le ventre, afin d'aigrir ſes premieres plaïes, & que la douleur penetre juſques aux moüelles. Andronic dit : Je ſuis entierement guéri des plaïes que m'avoient fait les tourmens de la premiere journée ; comme vous l'avez vû quand on m'a preſenté à votre tribunal. Celui qui m'a guéri alors me guérira encore. Maxime dit : Méchans ſoldats, ne vous avois-je pas défendu, que perſonne les panſât, afin qu'ils fuſſent réduits à nous obéir. Pegaſe geolier dit : Par votre grandeur, perſonne d'eux n'a été panſé, & perſonne n'eſt entré à eux : on les a gardez enchaînez dans le plus profond de la priſon. Si vous me trouvez menteur, ma tête en répondra. Maxime dit : Comment donc leurs bleſſures ont elles diſparu ? Pegaſe geolier dit : Je ne ſçai comment ils ont été guéris ; par votre vertu ; Andronic dit, inſenſé, notre Sauveur & notre medecin eſt grand. Il guerit ceux qui eſperent en lui ; non par l'application de ſes medicamens, mais par ſa parole. Quoiqu'il habite les cieux il nous eſt preſent, parce qu'il eſt par tout ; mais tu ne le connois pas, inſenſé que tu es. Maxime dit : Ces ſots diſcours ne te ſerviront de rien ; mais approche & ſacrifie aux dieux, de peur que je ne te faſſe un méchant parti. Andronic dit : Je n'ai rien à répondre que ce que je vous ai dit une & deux fois ; car je ne ſuis pas un enfant pour me laiſſer amuſer par des flatteries. Le gouverneur dit : Vous ne me

ſurmonterez pas vous autres, & ne mépriſerez pas mon tribunal. Andronic dit : nous ne nous laiſſerons pas vaincre non plus par vos menaces ; vous nous trouverez de braves combattans par la force que Dieu nous donne en N. S. J. C. Et vous connoiſſez peut-être bien, proconſul, que nous ne craignons ni vous ni vos tourmens. Le gouverneur dit : Qu'on me prépare divers ſupplices pour la prochaine ſceance ; qu'on mette celui-ci en priſon avec des chaînes de fer ; & qu'on ne les laiſſe voir à perſonne dans le cachot.

III. Troiſiéme interrogatoire de S. Tharaque.

Le troiſiéme interrogatoire ſe fit à Anazarbe en Cilicie. Numerius Maxime dit : Appellez ces impies de la religion des chrétiens. Demetrius centurion dit : Les voilà, Seigneur. Tharaque étant venu, le gouverneur lui dit : Veux-tu du moins à preſent ceder aux coups, quitter ta confeſſion impudente & ſacrifier aux dieux, par qui toutes choſes ſubſiſtent. Tharaque dit : Malheur à toi & à eux, ſi le monde eſt gouverné par ceux qui ſont deſtinez au feu & à des tourmens éternels : & non ſeulement malheur à eux, mais à tous ceux qui font leur volonté. Le gouverneur dit : Ceſſeras-tu de blaſphemer, méchant, penſes-tu l'emporter par ton impudence, & m'obliger à te faire couper la tête pour me défaire de toi. Tharaque dit : Si je pouvois mourir promptement, ce ne ſeroit pas un grand combat, mais allonge & fais ce que tu voudras, afin que ma couronne augmente devant le Seigneur. Le gouverneur dit : Les autres priſonniers que les loix font punir en ſouffrent autant. Tharaque dit : C'eſt en quoi eſt votre erreur & votre grand aveuglement, de ne pas voir, que ceux qui font des crimes meritent ce qu'on leur fait ſouffrir ; mais ceux qui ſouffrent pour J. C. recevront de lui leur recompenſe. Le gouverneur dit : Impie & maudit, quelle recompenſe

attends-tu après une ſi miſerable mort ? Tharaque dit : Il ne t'eſt pas permis de t'en informer, ni de ſçavoir quelle eſt la recompenſe qui nous eſt reſervée ; c'eſt pourquoi nous ſouffrirons l'inſolence de tes menaces.

Le gouverneur dit : Tu me parle, malheureux, comſi tu étois mon égal. Tharaque dit : Je ne ſuis pas ton égal, ni deſire de l'être ; mais je parle librement & perſonne ne peut m'en empêcher, à cauſe de Dieu qui me donne de la force par N. S. J. C. Le gouverneur dit : Je t'ôterai bien cette liberté, méchant. Tharaque dit ; Perſonne ne peut m'ôter la liberté de parler ; ni toi, ni tes empereurs, ni votre pere ſatan, ni les démons que tu adores. Le gouverneur dit : Parce que je te parle, impie je te rends inſolent. Tharaque dit : Ne t'en prends qu'à toi-même. Pour moi, le Seigneur que je ſers ſçait que ton viſage-même me fait horreur ; bien loin que j'aime à te répondre. Maxime dit : Enfin ſonge à ne te pas faire tourmenter davantage, & viens ſacrifier. Tharace dit : Dans ma premiere confeſſion à Tarſe & dans la ſeconde à Mopſueſte, j'ai confeſſé que je ſuis chrétien ; je ſuis encore ici le même. Car il ne m'eſt pas permis de renverſer la verité. Maxime dit : Quand je t'aurai perdu de tourmens, à quoi te ſervira de te repentir, miſerable ? Tharaque dit : Si je me repentois, j'aurois craint tes tourmens, la premiere ou la ſeconde fois, & j'aurois fait ta volonté, maintenant je ſuis ferme, & par la grace de Dieu, je ne me ſoucie point de toi. Fais ce que tu voudras, impudent. Maxime dit : J'ai accru ton impudence en ne te puniſſant pas. Tharaque dit : Je l'ai dit & le dis encore : mon corps eſt en ton pouvoir, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Liez-le & l'attachez, afin qu'il devienne ſage. Tharaque dit : Si j'étois fou, je ſerois impie comme toi. Le gouverneur Maxime dit : Pendant

que tu es attaché, obéis, avant que de ſouffrir les peines que tu merites. Tharaque dit : Quoiqu'il ne te ſoit pas permis de me faire ſouffrir toutes ſortes de peines, à cauſe de ma condition militaire, je ne refuſe pourtant pas tes inventions. Fais ce que tu voudras. Maxime dit : Un ſoldat qui honore avec pieté les dieux & les empereurs, reçoit des dons & avance dans les honneurs ; pour toi, tu n'es qu'un impie, & tu as été caſſé honteuſement ; c'eſt pourquoi je te ferai ſouffrir des tourmens plus grands. Tharaque dit : Uſes-en comme il te plaira. Je t'en ai prié pluſieurs fois, que differes tu ? Le gouverneur dit : Ne penſe pas, comme j'ai dit, que je te veüille promptement ôter la vie. Je te punirai petit à petit ; & ce qui reſtera de ton corps je le donnerai aux bêtes. Tharaque dit : Ne te contente pas de promettre ; fais au plûtôt ce que tu as à faire. Le gouverneur dit : Tu te flattes, méchant, qu'après ta mort quelques femmes vont embaumer ton corps avec des parfums ; mais j'aurai ſoin d'en diſſiper les reſtes. Tharaque dit : Et maintenant & après ma mort, fais de mon corps ce que tu voudras.

Le gouverneur dit : Approche, te dis-je, & ſacrifie aux dieux. Tharaque dit : Je te l'ai dit pluſieurs fois, ſtupide que tu es, que je ne ſacrifie point à tes dieux, & n'adore point des abominations. Le gouverneur dit : Prenez-lui les jouës & lui déchirez les levres. Tharaque dit : Tu as défiguré mon viſage, mais tu as renouvellé mon ame. Maxime dit : Tu me forces, miſerable, à te traiter autrement que je n'ai fais. Tharaque dit : Ne crois pas m'épouvanter par des paroles ; je ſuis prêt à tout, portant les armes de Dieu. Maxime dit : Quelles armes portes-tu, maudit que tu es, tout nud & tout couvert de plaïes ? Tharaque dit : Tu es trop aveugle pour les voir ; mais

avec cette armure divine, je puis éteindre tous les traits
Eph. VI. 13. 16. enflammez de ton pere le démon. Maxime dit; Je ſouffre ta folie. Tes réponſes ne m'aigriront pas juſques à te faire mourir promptement. Tharaque dit; Quel mal ai-je fait, de dire que tu ne peux voir mes armes, n'aïant point le cœur pur, mais étant impie & ennemi des ſerviteurs de Dieu. Maxime dit; Je te ſoupçonne d'avoir mal vêcu dès auparavant., & d'avoir été, comme on dit, un enchanteur, avant que de venir à mon tribunal. Tharaque dit; Je n'ai point été tel, ni ne le ſuis, car je ne ſers point les démons comme vous autres, mais je ſers Dieu, qui me donne la patience & me ſuggere les paroles que je dois dire. Maxime dit; Ces raiſonnemens ne te ſerviront de rien; ſacrifie pour te délivrer de ces ſouffrances. Tharaque dit; Tu me crois bien inſenſé de quitter mon Dieu, qui me fera vivre éternellement; & m'attacher à toi, qui peux ſoulager mon corps pour un moment, en tuant mon ame pour l'éternité.

Le gouverneur dit; Faites rougir des broches, & les mettez ſur ſes mammelles. Tharaque dit; Quand tu ferois encore pis, tu n'obligeras point un ſerviteur de Dieu à adorer les démons. Le gouverneur dit; Apportez un raſoir, coupez-lui les oreilles & lui raſez la tête; puis avec le raſoir ôtez-lui tout autour la peau de la tête. Tharaque dit; Quand tu m'écorcherois tout le corps, je ne m'éloigne point de mon Dieu. Le gouverneur dit; prenez les broches toutes rouges & lui mettez dans les côtez. Tharaque dit pendant qu'il ſouffroit; Que Dieu voïe du ciel & qu'il juge. Le gouverneur dit; Quel Dieu invoques-tu, maudit. Tharaque dit; Celui que tu ne connois pas, qui rendra à un chacun ſelon ſes œuvres. Le gouverneur dit; Je l'ai déja dit; je ne ſouffrirai pas

que ces femmes enveloppent tes reliques dans du linge & les embaument avec des parfums, mais je te ferai brûler, malheureux, & jetter tes cendres au vent. Tharaque dit : Je te l'ai déja dit & je te le dis encore, fais ce que tu voudras ; mon corps eſt en ta puiſſance. Le gouverneur dit : Qu'on le remette en priſon, & qu'on le garde pour l'expoſer demain aux bêtes. Amenez-en un autre.

IV. Troiſiéme interrogatoire de ſaint Probus.

Demetrius centurion dit ; Seigneur, voilà Probus. Le gouverneur dit : Penſe à toi, Probus, de peur de retomber dans les mêmes maux. Je ſuis perſuadé que tu es devenu ſage, & que tu veux ſacrifier, afin d'être honoré de nous comme pieux envers les dieux. Probus dit ; Nous ſommes dans le même ſentiment ; nous ſervons au Seigneur notre Dieu. N'eſperez pas nous entendre parler autrement ; ni vos flatteries ni vos menaces ne ſerviront de rien, vous n'amollirez pas mon courage, je me preſente hardiment devant vous, mépriſant votre dureté. Qu'attendez-vous donc, que ne déploïez-vous votre fureur ? Le gouverneur dit ; Vous avez tous concerté de renoncer aux dieux avec la même malice. Et après quelques réponſes de Probus, Maxime dit ; Liez-le, mettez-lui la ceinture & le pendez par le bout des pieds. Probus dit ; Tu ne ceſſes point d'être impie, tyran, & de combattre pour les démons tes ſemblables. Le gouverneur dit ; Crois-moi, épargne ton corps, avant que d'être tourmenté, tu vois les maux qu'on te prépare. Probus dit ; Tout ce que tu me feras ſera utile à mon ame. Ainſi fais ce que tu voudras. Le gouverneur dit ; Rougiſſez les broches & mettez lui ſur les côtez, afin qu'il ſoit ſage. Probus dit ; Plus je te parois fou, plus je ſuis ſage devant mon Dieu. Le gouverneur ajouta ; Rougiſſez davantage les broches & lui brûlez le dos. Probus

dit ; Mon cops eſt en ton pouvoir. Que le Seigneur voïe du ciel mon abaiſſement & mes ſouffrances ; & quil juge entre toi & moi. Maxime dit ; celui que tu invoques, miſerable, c'eſt lui qui t'a livré comme tu merites pour ſouffrir ceci. Probus dit ; Mon Dieu eſt bon, il ne veut mal à aucun des hommes ; mais chacun connoît ce qui lui en avantageux, étant libre & maître de ſa raiſon. Maxime dit ; Verſez-lui du vin des autels, & lui mettez de la chair dans la bouche. Probus dit ; Seigneur J. C. Fils du Dieu vivant, voïez d'en-haut la violence qu'on me fait, & jugez ma cauſe. Le gouverneur dit ; Tu as bien ſouffert, miſerable ; & enfin tu as mangé du ſacrifice. Que feras-tu maintenant ? Probus dit ; Tu n'as rien fait de merveilleux de me faire prendre par force des ſacrifices impurs, le Seigneur connoît ma réſolution. Le gouverneur dit ; Tu en as bû & mangé, ſtupide ; promets-tu de le faire de toi-même, pour être tiré de tes liens. Probus dit ; Malheur t'arrive, méchant, plûtôt que tu ſurmontes ma réſolution, & que tu prophanes ma confeſſion ; mais ſçaches que quand tu m'aurois fait avaller tous tes ſacrifices immondes, tu ne me ferois point de mal. Car le Seigneur voit du ciel la violence que je ſouffre.

Le gouverneur dit ; Rougiſſez les broches & lui brûlez le gras des jambes. Probus dit ; Ni ton feu, ni tes tourmens, ni ton pere ſatan, ne peuvent obliger le ſerviteur du vrai Dieu à ſe départir de ſa confeſſion. Le gouverneur dit ; Tu n'as plus de partie ſaine en ton corps, & tu perſiſtes dans ta folie, miſerable. Probus dit ; Je t'ai abandonné mon corps, afin que mon ame demeure ſaine & entiere. Maxime dit ; Faites rougir des clous pointus & lui en percez les mains. Probus dit ; Je vous rends graces, Seigneur J. C. de ce que vous ayez bien voulu

que

que mes mains ſoient cloüées en votre nom, à l'imitation de votre paſſion. Le gouverneur dit : Le grand nombre des tourmens t'a rendu encore plus fou. Probus dit : Ta grande puiſſance & ta malice ſans bornes, t'a rendu non ſeulement fou, mais encore aveugle ; car tu ne ſçais ce que tu fais. Maxime dit: Impie, tu oſe nommer fou & aveugle celui qui combat pour la pieté des dieux. Probus dit : Plût à Dieu que tu fuſſes aveugle des yeux & non pas du cœur. Le gouverneur dit : Eſtropié de tout le corps, tu te plains de moi, parce que je t'ai laiſſé encore les yeux ſains, & après quelques autres réponſes, il dit : Creves-lui les yeux, afin que tout vivant il perde le jour petit à petit. Probus dit : Tu m'as ôté les yeux du corps ; mais malheur à toi, cruel tyran, il ne ſera jamais en ton pouvoir de m'ôter les yeux vivans. Le gouverneur dit : Tu es tout en tenebres, miſerable, & tu parles ? Probus dit : Si tu connoiſſois tes tenebres, impie, tu m'eſtimerois heureux. Maxime dit : Tu es mort de tout le corps, & tu ne ceſſe pas de diſcourir. Probus dit : Tant que mon eſprit demeure en moi, je ne ceſſerai point de parler, par le Dieu qui me fortifie. Maxime dit : Après tous ces tourmens eſpere-tu encore vivre ? & ne vois-tu pas, que je ne te laiſſerai point la liberté de mourir ? Probus dit : C'eſt pour cela que je combats, afin que ma bonne confeſſion ſoit parfaite, de quelque maniere que tu me faſſe mourir, impitoïable & ennemi du genre humain. Le gouverneur dit : Emportez-le, mettez-le dans les fers, gardez-le dans la priſon ; ne permettez pas qu'aucun de leurs compagnons approche d'eux & les louë, de ce qu'ils ſont demeurez dans leur impieté. Bien entendu qu'au premier combat des bêtes on les expoſera. Appellez l'impie Andronic.

V. Troiſiéme interrogatoire de ſaint Andronic.

Demetrius centurion dit: Le voilà, ſeigneur. Le gouverneur dit: A preſent au moins as-tu pitié de ta jeuneſſe, & as-tu pris la ſage réſolution, d'être pieux envers les dieux? autrement tu ne trouveras point de miſericorde. Approche donc, ſacrifie aux dieux & te ſauve. Andronic dit: Malheur à toi ennemi de toute verité, bête impudente, tyran, j'ai ſouffert toutes tes menaces, & maintenant tu croi me perſuader de mal faire. Non, tu ne rompras pas ma confeſſion; je ſuis prêt à ſoutenir toutes tes attaques par le Seigneur, & à te montrer la vigueur de ma jeuneſſe & la fermeté de mon ame. Maxime dit: Il me ſemble que tu es en furie & poſſedé du demon. Andronic dit: Si j'étois poſſedé du demon, je t'obéïrois; mais comme je n'ai point de démon, je n'obéis point. Car tu es tout entier au demon, & tu fais les œuvres des demons. Le gouverneur dit: Ceux qui ont paſſé devant toi, ont dit ce qu'ils ont voulu avant les tourmens; mais la cruauté des peines les a perſuadez d'être pieux envers les dieux & ſoumis aux empereurs & ils ſe ſont ſauvez. Andronic dit: Quand tu mens, tu ne fais rien qui ne s'accorde à tes mauvaiſes maximes. Car ceux que tu adores ne ſont point demeurez dans la verité; tu es menteur comme ton pere. C'eſt pourquoi Dieu te jugera promptement, miniſtre de ſatan. Maxime dit: Si je ne te traite en impie, & ſi je n'abaiſſe ta ſuffiſance, je ne gagnerai rien. Andronic dit: Je ne crains ni toi, ni tes menaces au nom de mon Dieu. Le gouverneur dit: Faites des paquets de papier & mettez-lui le feu ſur le ventre. Andronic dit: Quand tu me brûlerois tout entier, tant que je reſpire tu ne me vaincras pas, maudit tyran; le Dieu que je ſers m'aſſiſte & me donne des forces. Le gouverneur dit: Tu réſiſte encore, inſenſé; demande du moins à mourir, pour ton in-

terêt. Andronic dit : Tant que je ſuis en vie je ſurmonte ta méchanceté, & je prétends que tu me faſſe mourir tout entier ; car c'eſt-là ma gloire devant Dieu. Le gouverneur dit : Chauffez des broches & les lui mettez toutes rouges entre les doigts. Andronic dit : Inſenſé qui mépriſes Dieu, tout rempli de penſées de ſatan ; tu vois mon corps brûlé par les tourmens, & tu penſes que je craigne tes inventions. J. C. eſt en moi, je ne te crains point.

Le gouverneur dit : Ne ſçais-tu pas inſenſé, que celui que tu invoques eſt un certain malfaicteur, qui fut mis en croix par l'autorité d'un gouverneur nommé Pilate, & que nous en avons les actes? Andronic dit : Tais-toi, maudit, il ne t'eſt par permis de dire cela; car tu n'es pas digne de parler de lui, impie. Si tu en étois digne, tu ne perſecuterois pas les ſerviteurs de Dieu ; mais tu n'as point de part à ſon eſperance. Le gouverneur dit : Et toi, quel profit trouve-tu à croire & à eſperer en cet homme, que vous appellez le Chriſt? Andronic dit : J'y trouve un grand profit,& j'aurai une grande recompenſe, pour tout ce que je ſouffre. Après quelques autres diſcours, le gouverneur dit : Ouvre-lui la bouche, mettez-y des viandes de deſſus l'autel,& verſez-y du vin. Andronic dit : Seigneur mon Dieu, voïez la violence que l'on me fait. Le gouverneur dit : Que feras tu maintenant, maudit demon ; ceux à qui tu n'as pas voulu ſacrifier, tu goûtes de leur autel. Andronic dit : Inſenſé, tu m'en as fait verſer par force, je n'en ſuis point ſoüillé, parce que je ne l'ai point fait volontairement. Dieu le ſçait, lui qui ſonde les penſées & qui peut me délivrer de la fureur de ſatan & de ſes miniſtres. Maxime dit : Je te ferai couper la langue pour t'empêcher de tant parler. J'ai tort de te ſouffrir,je te rends plus inſenſé. An-

dronic dit : Je t'en prie, fais-moi couper les lévres & la langue, où tu crois que j'ai reçu tes abominations. Maxime dit : Quoi donc insensé, jusques à quand te laisseras-tu tourmenter, voi que tu en as goûté, comme j'ai dit. Andronic dit : Malheur à toi, infame tyran, & à ceux qui t'ont donné cette puissance, je ne goûterai jamais de tes sacrifices impies. Tu verras ce que tu as fait contre un serviteur de Dieu. Le gouverneur dit : Mechant, tu maudit nos princes, qui nous ont procuré une si longue paix ? Andronic dit : J ai maudit, & je maudis ces pestes & ces sangsuës, qui renversent le monde. Que le Seigneur avec son bras puissant les confonde & les perde. Le gouverneur dit : Mettez un fer dans sa bouche, détachez-lui les dents, & coupez sa langue blaspheme, afin qu'il apprenne à ne pas injurier les empereurs. Emportrez ses dents & sa langue ; brûlez-les & les réduisez en cendres, que vous semerez par tout; de peur que quelqu'un de cette religion impie, ou quelque femme ne les recueille pour les emporter & les garder comme quelque chose de prétieux, de saint ; pour lui remenez le & le gardez dans la prison, pour être exposé aux bêtes avec ses compagnons au premier combat.

VI. Dernier combat des martyrs.

Après que les martyrs eurent été ainsi interrogez pour la troisiéme fois ; Maxime appella Terentien pontife de Cilicie, & lui ordonna de donner le lendemain un spectacle de bêtes à tout le peuple de la ville. Aussi-tôt Terentien donna ordre à ceux qui gouvernoient les bêtes de se tenir prêts. Dès le grand matin toute la ville jusques aux femmes & aux enfans, sortit pour aller à l'amphitheatre, qui étoit environ à un mille. Quand il fut rempli de peuple, Maxime y vint & assista aux spectacles. Après que les jeux eurent duré une partie du

jour, comme il y avoit déja plusieurs hommes par terre, tuez ou par les gladiateurs ou par les bêtes: Maxime envoïa tout d'un coup des soldats pour amener les martyrs. Le feu & les autres tourmens les avoient mis hors d'état de marcher; ainsi les soldats furent contraints de les apporter. Quelques chrétiens qui les observoient secretement pour être les témoins de leur combat, se mirent alors sur une montagne voisine, & s'étant assis entre des rochers, ils prioient avec des larmes & des soupirs. Quand les martyrs furent apportez au milieu de l'amphitheatre, il s'éleva un grand murmure parmi le peuple. Plusieurs étoient indignez de leur condamnation injuste; plusieurs pour ne point voir ce spectacle, se retirerent disant des injures à Maxime. Il donna ordre de marquer ceux qui s'en alloient, & de les citer devant lui le lendemain, pour les condamner.

On lâcha plusieurs bêtes, qui ne toucherent point aux martyrs. Maxime s'en mit fort en colere. Il fit venir le gouverneur; le fit foüeter, & lui dit avec de grandes menaces: Si tu as quelque bête bien furieuse, lâche-la promptement contre ces criminels. Celui-ci tout tremblant lâcha une ourse, qui avoit déja tué trois hommes ce même jour. Quand elle fut proche; elle passa pardessus les autres & courut à Andronic, puis elle s'assit auprès de lui & léchoit ses plaïes. Andronic mettoit sa tête sur elle & s'efforçoit de l'irriter, pour sortir plûtôt de la vie; mais l'ourse demeura couchée auprès de lui. Maxime en colere la fit tuer, & elle fut égorgée aux pieds d'Andronic. Terentien le pontife craignant que Maxime ne s'en prît à lui-même, commanda de lâcher un lione, qu'Herode pontife d'Antioche lui avoit envoïée. Quand elle parut elle fit trembler les spectateurs par son rugissement & le grincement de ses dents;

& voïant les martyrs étendus par terre, elle vint à Tharaque, se baissa & se prosterna à ses pieds. Tharaque étendit la main, & la prenant par les crins & par les oreilles, l'attiroit à lui. Elle se laissoit tirer comme un mouton, sans résister ; puis elle secoüa la main de Tharaque & retourna vers la porte, sans s'arrêter à Probus ni à Andronic. Maxime défendit qu'on lui ouvrit ; & la lione prenant les planches avec les dents s'efforçoit de les rompre, ensorte que le peuple épouvanté cria qu'on lui ouvrît. Maxime indigné s'en prenoit à Terentien, & commanda que l'on fit entrer des gladiateurs pour égorger les martyrs, ce qui fut executé.

Maxime sortant du spectacle laissa dix soldats, avec ordre de garder les corps des martyrs, que l'on avoit jettez pêle-mêle avec les corps des criminels. Il étoit déja nuit. Alors les chrétiens qui observoient ceci descendirent de la montagne, se mirent à genoux & prierent Dieu, qu'il leur fit la grace de pouvoir retirer les reliques des saints martyrs. Après leur priere s'étant approchez, ils virent les gardes qui faisoient bonne chere, & un grand feu allumé auprès des corps. Ils se retirerent un peu, se mirent encore à genoux, & prierent tous d'une voix Dieu & son Christ par le S. Esprit, de leur accorder son secours, pour délivrer ces saints corps d'entre les corps profanes & immondes. Aussi-tôt la terre trembla, l'air fut agité de tonnerres & d'éclairs, il vint une pluïe épouvantable & la nuit étoit fort noire. Un peu après le temps s'étant appaisé, ils prierent encore & s'approcherent des corps, ils trouverent que la pluïe avoit éteint le feu & que les gardes s'étoient retirez. Voïant cela ils approcherent plus hardiment ; mais comme ils ne pouvoient discerner les corps saints, ils étendirent les mains au ciel, & prierent Dieu de les leur

faire reconnoître. Auſſi-tôt il leur envoïa du ciel une étoile brillante, qui leur marqua les corps, en s'arrêtant ſur chacun. Ils les emporterent avec joie, & retournerent à la montagne voiſine, en priant Dieu qui les favoriſoit. Aïant paſſé une grande partie de la montagne, ils ſe déchargerent pour ſe repoſer un peu; & prierent Dieu d'achever leur ouvrage & de leur faire connoître le lieu, où ils devoient mettre les reliques de ces ſaints. Il les exauça, & leur envoïa encore l'étoile pour les conduire. Elle les quitta à un endroit où ils virent une roche creuſe & y cacherent les corps avec grand ſoin, puis revinrent à la ville, voir ce qui ſe paſſoit; car ils ſçavoient bien que l'on rechercheroit ces corps.

En effet Maxime fit punir les gardes d'avoir laiſſé dérober les corps, & ſe retira de la ville. Après quoi, c'eſt-à-dire au bout de trois jours, trois de ces chrétiens, ſçavoir Marcion, Felix & Barbas demeurerent au lieu où étoient les ſaintes reliques, pour le rendre plus sûr; réſolus d'y paſſer leur vie, & eſperant d'être enterrez auprès d'eux. Les fideles eurent ſoin de recueillir les actes des trois interrogatoires des martyrs, & en obtinrent une copie d'un des ſpeculateurs nommé Sabaſte, moïennant deux cens deniers, qui ſont près de quatre vingt livres de notre monnoïe. Enſuite ils envoïerent ces actes aux fideles d'Iconium par quelques uns de ceux qui avoient été ſpectateurs de l'execution, & les chargerent d'une lettre dont le titre eſt tel: Pamphile, Marcien, Lyſias, Agatocles, Parmenon, Diodore, Felix, Gemellus, Athenion, Tharaque & Oroſe; à Aquilus Baſſus, Berulle, Timothée & tous les freres qui ſont à Icone. Enſuite ils le prient d'envoïer ces actes aux freres de la Piſidie & de la Pamphilie; pour les édifier & les fortifier dans la foi. Après les actes & le récit de l'exe-

cution, ils mettent la datte en ces termes : Les saints martyrs ont été consommez la premiere année de la persécution, le cinquiéme des ides d'Octobre, ou l'onziéme d'Hyperberetée. La nuit suivante ont été mis dans la montagne les corps des saints martyrs Probus, Tharaque & Andronic, à l'illustre ville d'Anazarbe.

VII. Sainte Julitte & saint Cyrique. *Acta sinc. p. 528;*

Dans la même province de Cilicie, à Tarse qui en étoit la metropole, Julitte souffrit le martyre avec son enfant. Elle étoit de Lycaonie, de race roïale, & craignant la persécution qui s'y exerçoit cruellement par le gouverneur Domitien; elle abandonna ses biens qui étoient grands, & s'enfuit avec deux servantes & son fils Cyrique, âgé seulement de trois ans. Elle arriva à Seleucie où elle trouva la persécution encore plus violente, sous le gouverneur Alexandre, pire que Domitien. Elle passa donc à Tarse; mais Alexandre y arriva en même temps, comme de concert. Elle fut prise tenant son enfant entre ses bras: les servantes s'enfuirent & regardoient ce qu'elle deviendroit. On la presenta au tribunal, Alexandre lui demanda son nom, sa condition, son païs; elle répondit: Je suis chrétienne. Alexandre lui fit ôter son enfant, qui résistoit de tout son pouvoir, & ne quittoit point les yeux de dessus elle; mais les bourreaux le porterent au gouverneur, qui fit étendre la mere & battre cruellement à coups de nerfs. Elle répondit seulement: Je suis chrétienne & je ne sacrifierai jamais aux démons. Cependant Alexandre tenoit l'enfant sur ses genoux, le flattoit de la main, tâchoit de le baiser & de l'empêcher de pleurer. Mais l'enfant aïant toujours les yeux sur sa mere, s'éloignoit du gouverneur autant qu'il pouvoit: détournoit la tête, le repoussoit des mains & des pieds, dont il lui donnoit des coups dans les côtez, lui égratignoit le visage de ses petits ongles,

ongles, & disoit comme sa mere : Je suis chrétien. Le gouverneur irrité le prit par le pied & le jetta à terre, du haut de son tribunal. La tête de l'enfant se cassa, sa cervelle fut répanduë sur les coins des degrez, & toute la place d'alentour arrosée de son sang. Sa mere le vit & dit : Je vous rends graces, Seigneur, de ce que vous avez bien voulu que mon fils reçût avec moi la couronne immortelle.

Mais le juge affligé de ce qu'il venoit de faire, lui fit déchirer les côtez, & repandre sur ses pieds de la poix boüillante que l'on apporta dans une chaudiere. En même temps il lui faisoit dire par un crieur : Julitte prends pitié de toi & sacrifie aux dieux, de peur que tu ne meure malheureusement comme ton fils. Elle répondit en criant : Je ne sacrifie point aux statuës sourdes & muettes, c'est-à-dire aux démons ; mais j'adore J. C. fils unique de Dieu, par qui le Pere a tout fait, & je me presse de rejoindre mon fils dans le roïaume des cieux. Le juge ordonna qu'elle eût la tête coupée, & que le corps de son fils fût jetté au lieu des suppliciez. Les bourreaux lui aïant mis un bâillon dans la bouche la menerent au lieu ordinaire des executions, où après qu'elle eut fait sa priere à J. C. elle eut la tête coupée, & son corps fut jetté hors la ville, avec celui de son fils ; c'étoit le seiziéme de Juillet. Le lendemain ses deux servantes enleverent les corps de nuit & les enterrerent. Une d'elles vécut jusques au temps de Constantin & de la liberté de l'église ; elle découvrit le lieu aux fideles, & les saintes reliques furent honorées.

VIII. Martyrs de Palestine. *Euſ. de mart. Paleſt. c. 3.*

Cette seconde année la persecution fut plus violente en Palestine, que la précedente. Urbain qui en étoit gouverneur reçut d'abord des lettres de l'empereur, qui ordonnoient generalement que tout le monde dans

les villes ſacrifiât aux idoles, ſans ſe reſtraindre au clergé ſeul comme auparavant. A Gaza Timothée, après pluſieurs tourmens, fut brûlé à petit feu. Avec lui ſouffrirent Agapius & Thecle, qui furent condamnez à être dévorez par les bêtes. Enſuite comme les païens celebroient une fête & un ſpectacle ordinaire, le bruit courut que l'on expoſeroit aux bêtes ceux qui venoient d'être condamnez. Alors ſix jeunes hommes, Timolaus né dans le Pont, Denys de Tripoli de Phenicie, Romulus ſoudiacre de Dioſpolis, deux Egyptiens Pauſis & Alexandre, un autre Alexandre de Gaza; ces ſix ſe lierent les mains pour montrer qu'ils étoient prêts au martyre, & comme le gouverneur Urbain alloit au ſpectacle des bêtes, ils s'approcherent de lui en courant & confeſſant qu'ils étoient chrétiens. Le gouverneur & ceux qui l'accompagnoient furent ſurpris. On mit les martyrs en priſon, & peu de jours après on leur en joignit deux autres, un ſecond Agapius, qui avoit déja ſouffert pluſieurs tourmens pour la foi en une autre occaſion, & un ſecond Denys qui le ſervoit. Ces huit eurent la tête coupée à Ceſarée, tous en un même jour le vingt-quatriéme du mois Dyſtrus ou de Mars.

IX. Saint Didyme & ſainte Theodore. *Acta ſinc. p. 427.*

En Egypte à Alexandrie le juge Proculus étant aſſis ſur ſon tribunal, dit: Appellez la vierge Theodore. Un officier dit: La voilà. Le juge dit: De quelle condition êtes-vous? Theodore répondit: Je ſuis chrétienne. Eſtes-vous née libre ou eſclave? Je vous l'ai déja dit: Je ſuis chrétienne. J. C. eſt venu me délivrer, car en ce monde, je ſuis née de parens libres. Le juge dit: Appellez le curateur de la ville, & quand il fut venu, il lui dit: Que ſçavez vous de la vierge Theodore. Lucius curateur dit: Par votre grandeur elle eſt libre & de très-bonne maiſon. Le juge dit à Theodore: Pourquoi donc n'ayez-

vous pas voulu vous marier ? Elle répondit : Pour J. C. car venant en ce monde dans la chair, il nous a tirez de la corruption & nous a promis la vie éternelle. Le juge dit : Les empereurs ont ordonné que vous autres vierges ſacrifiïez aux dieux ou ſoïez expoſées aux lieux infames. Theodore répondit : Je croi que vous n'ignorez pas que Dieu regarde la volonté, & que la violence que l'on ſouffre n'eſt plus un crime. Le juge dit : J'ai pitié de toi par la conſideration de ta naiſſance & de ta beauté. Je t'avertis de ne me pas mépriſer ; car tu n'y gagneras rien, par tous les dieux. Puis il repeta la même ordonnance des empereurs. Theodore fit la même réponſe, & ajouta : Si vous voulez me couper la tête, ou la main ou le pied, ou mettre mon corps en pieces, ma volonté n'a point de part à ces violences. Mon vœu conſiſte dans la promeſſe que j'ai faite à Dieu par ſa grace ; il eſt le maître, & conſerve ſon bienfait comme il lui plaît. Le juge dit : Ne deshonore pas ta famille par une infamie éternelle ; puiſque ſuivant le témoignage du curateur, tu es noble & digne d'honneur. Theodore dit : Je confeſſe premierement J. C. qui m'a donné l'honneur & la nobleſſe ; il ſçait comment il conſervera ſa colombe. Le juge lui dit : Donnez-lui de grands ſoufflets & lui dites : Ne ſois point inſenſée, approche & ſacrifie aux dieux. Theodore répondit : Par le ſecours du Seigneur, je ne ſacrifie point & je n'adore point les démons. Le juge dit : Tu m'as contraint malgré ta condition de te faire un affront devant tout ce peuple qui attend ton jugement. Et enſuite : Je te donne trois jours de temps, & par les dieux ſi tu n'obéis je t'expoſerai, afin que toutes les femmes te voïent, & que cet affront les corrige. Theodore dit : Ces trois jours ſont déja paſſez pour moi. Faites ce que vous voudrez, mais je vous prie de me met-

tre à couvert d'insulte, jusqu'à ce que vous donniez votre sentence. Le juge dit : J'ordonne que Theodore soit sous sûre garde jusques à trois jours, pour voir si elle reviendra de son opiniâtreté. Mais ne lui faites point de violence à cause de sa noblesse.

Trois jours après il s'assit & fit appeller Theodore, & voïant qu'elle persistoit dans sa résolution, il dit : La crainte des empereurs m'oblige à prononcer contre toi, de peur de me rendre coupable moi-même ; c'est toi qui te livre au lieu infame. Voïons si ton Christ, pour qui tu t'opiniâtres à résister, t'en délivrera. Theodore répondit : Dieu qui connoît les choses cachées, & qui sçait tout avant qu'il arrive, qui m'a gardée sans tache jusques à present, sçaura bien aussi me garantir de ceux qui me voudroient faire injure. Elle fut donc menée dans ce lieu, & y étant entrée elle leva les yeux au ciel & dit : Pere de N. S. J. C. secourez moi & me tirez d'ici, vous qui avez secouru Pierre dans la prison, & l'en avez tiré sans aucun mal ; tirez-moi d'ici sans tache, afin que tous voïent que je suis votre servante. Le peuple étoit autour de la maison, observant qui entreroit le premier ; mais Dieu suscita un chrétien nommé Didyme, qui s'habilla en soldat & y entra. Theodore le voïant fut troublée, & fuïoit par les coins de la chambre. Il lui dit : Je ne suis pas ce que vous pensez : Je suis votre frere, qui n'ai pris cet habit profane que pour vous délivrer. Venez, changeons d'habit, prenez celui-ci qui vous a fait peur, & sortez ; je demeurerai avec le votre. Elle y consentit, & prit entre-autres un chapeau qu'il portoit, & l'enfonça sur son visage comme de honte, suivant qu'il l'avoit avertie. Il lui dit aussi de baisser les yeux & de ne parler à personne. Ainsi elle sortit heureusement.

Une heure après un autre entra & trouvant un hom-

me au lieu d'une fille, il fut ſurpris & dit en lui-même : Eſt-ce que Jeſus change auſſi les filles en hommes ? Celui qui étoit entré eſt ſorti ; qui eſt celui-ci ? où eſt la fille que l'on y a enfermée ? J'avois bien oüi dire qu'il avoit changé l'eau en vin, & je croïois que ce fût une fable. Je crains qu'il ne me change moi-même en femme. Mais Didyme ne ſe cacha point & dit : Le Seigneur ne m'a point changé, il m'a couronné auſſi bien qu'elle. Vous ne la tenez plus ; prenez-moi. Celui qui étoit entré le dernier ſortit ; & le juge aïant appris ce qui s'étoit paſſé, fit amener Didyme. Il lui demanda ſon nom, & qui l'avoit envoïé pour faire cette action. C'eſt Dieu, répondit Didyme. Le juge dit : Confeſſe avant les tourmens où eſt Theodore. Didyme répondit : Par J. C. fils du Dieu vivant je n'en ſçai rien. Ce que je ſçai certainement, c'eſt qu'elle eſt ſervante de Dieu, & qu'il l'a conſervée ſans tache. Le juge dit : Didyme, de quelle condition es-tu ? Didyme répondit : Je ſuis chrétien, délivré par J.C. Le juge le menaça s'il ne ſacrifioit aux dieux, de le faire tourmenter doublement, comme chrétien & comme aïant délivré Theodore ; mais le voïant ferme, il ordonna qu'il eût la tête coupée, & que ſon corps fût jetté au feu.

Theodore courut au lieu du ſupplice, pour lui diſputer la couronne du martyre. C'eſt moi, diſoit Didyme qui ai été condamné. Et moi, diſoit Theodore, je ne veux pas être coupable de votre mort ; j'aime mieux mourir innocente. J'ai conſenti que vous m'aïez ſauvé l'honneur, mais non pas la vie ; j'ai fui l'infamie & non pas la mort. Si vous m'aviez privée du martyre, vous m'auriez trompée. Enfin ils gagnerent tous deux, & furent tous deux martyrs. *Ambroſ. 11. de virg. c. 4.*

Ce ſont les principaux martyrs qui ſouffrirent pendant

la ſeconde année de la perſecution, 304. de J. C. & elle ceſſa dès-lors en Occident. Euſebe qui vivoit alors le témoigne en ces termes : Toute l'Italie, la Sicile, la Gaule, l'Eſpagne, la Mauritanie & l'Afrique, reçurent promptement la paix par un regard favorable de Dieu, avant que les deux premieres années de la perſecution fuſſent finies.

Euſeb. de mart. Paleſt. c. 3. in fin.

X. Diocletien renonce à l'empire.

L'empereur Diocletien fut malade pendant toute l'année 304. & ſon neuviéme conſulat. Après avoir paſſé l'eſté à Ravenne, il fit le tour de la Pannonie par le Danube, & ſe rendit à Nicomedie, où ſa maladie devint conſiderable. Il ne laiſſa pas de ſe montrer, pour faire la dédicace d'un cirque, au bout de l'an de ſa vingtiéme année. Sa maladie augmenta tellement, que l'on faiſoit des prieres dans tous les temples pour ſa vie. Le treiziéme de Decembre on le crut mort. Il revint le lendemain, mais l'eſprit lui demeura ſi affoibli, qu'il tomboit en démence à certaines heures, puis revenoit en ſon bon ſens. La plûpart crurent que l'on celoit ſa mort, en attendant le ceſar Galerius ; & ils n'en furent déſabuſez que quand il parut en public le premier jour de Mars de l'année 305. Comme il étoit malade depuis près d'un an, à peine étoit-il connoiſſable. Galerius arriva à Nicomedie peu de jours après cet accident, & il ſe prévalut de l'état où il trouva Diocletien ſon pere adoptif, pour l'obliger à quitter l'empire, comme il l'avoit déja perſuadé à Maximien Herculius, lui faiſant peur d'une guerre civile. D'abord il s'y prit doucement comme par affection ; repreſentant à Diocletien ſon grand âge, ſes infirmitez, & le beſoin qu'il avoit de ſe repoſer, après ſes grands travaux. Il lui alleguoit l'exemple de Nerva, qui avoit cedé l'empire à Trajan. Diocletien diſoit, qu'il ſeroit honteux après l'éclat d'une ſi haute éle-

Lact. de mort. perſec. n. 17. & ibi Tomard.

Lact. de mort. n. 17.

vation, de tomber dans l'obſcurité d'une vie baſſe, & qu'il ne ſeroit pas même trop sûr, à cauſe de la multitude d'ennemis qu'il s'étoit faits, dans un ſi long regne, que Nerva n'avoit regné qu'un an, & étoit revenu à la vie privée, dans laquelle il avoit vieilli; que ſi Galerius deſiroit le nom d'empereur, rien n'empêchoit qu'on ne les appellât tous auguſtes.

Galerius qui vouloit quelque choſe de plus qu'un nom, répondit: Il faut toujours garder l'ordre que vous avez établi, que l'empire ait deux chefs ſouverains, & deux moindres pour les aider. La concorde peut aiſément ſe maintenir entre deux, mais nullement entre quatre égaux. Si vous ne voulez pas ceder, je prendrai mes meſures, pour n'être pas plus long-temps au dernier rang. Il y a déja quinze ans que je ſuis relegué en Illyrie, ou ſur les bords du Danube, à combattre avec des nations barbares, tandis que les autres regnent à leur aiſe dans des païs plus libres & plus paiſibles. Le foible vieillard l'oïant ainſi parler, dit en pleurant: Soit ſi vous le voulez. Il avoit déja reçû des lettres du vieux Maximien, qui lui mandoit ce que Galerius lui avoit dit; & il avoit appris que Galerius augmentoit ſes troupes. Etant donc réſolu que Diocletien & Maximien Herculius ſe retireroient, & que Conſtantius & Galerius de ceſars deviendroient auguſtes, c'eſt-à-dire empereurs; il reſtoit de choiſir deux ceſars, pour remplir leur place. Il ſembloit que l'on dût choiſir leurs fils. Maximien Herculius en avoit un nommé Maxence, gendre de Galerius. Conſtantius avoit un fils nommé Conſtantin. Maxence étoit méchant & de mauvais naturel, & ſi ſuperbe, qu'il n'adoroit ni ſon pere, ni ſon beau-pere. Auſſi le haiſſoient-ils tous deux. Le reſpect que l'on rendoit aux empereurs s'appelloit adoration. Conſtantin étoit

un jeune homme bien fait de corps & d'eſprit, de bonnes mœurs, qui avoit du genie pour la guerre, & une honnêteté ſinguliere; en ſorte que les ſoldats l'aimoient, & le peuple le deſiroit : il y avoit long-temps que Diocletien l'avoit fait tribun du premier rang; & il étoit alors preſent à Nicomedie. Mais Galerius craignit de n'être pas aſſez le maître, s'il faiſoit ceſar un homme de ce merite & ſi agréable à tout le monde; il voulut avoir des gens qui dépendiſſent de lui abſolument. Qui ferons-nous donc ceſars, dit Diocletien? Galerius dit: Severe. Quoi, dit Diocletien, ce danſeur, cet ivrogne, qui fait de la nuit le jour, & du jour la nuit? Il en eſt digne, dit Galerius, il a fidelement commandé les troupes; & je l'ai envoïé à Maximien pour recevoir de lui la pourpre. Diocletien dit : Soit. Quel autre nous donnerez-vous? Celui-ci, dit Galerius, montrant ſon neveu fils de ſa ſœur nommée Daïa ou Daza, qui étoit un jeune homme demi barbare, à qui Galerius avoit donné le nom de Maximin, approchant de ſon nom de Maximien. Diocletien dit en ſoupirant : Ce ne ſont pas là des gens capables de ſoutenir l'état. Mais c'eſt déſormais votre affaire; j'ai aſſez travaillé; s'il arrive quelque inconvenient, on ne s'en prendra pas à moi.

Les choſes étant ainſi réſoluës, ils parurent le premier jour de Mai l'an 305. A trois milles de la ville étoit une éminence au haut de laquelle Galerius lui-même avoit reçu la pourpre, & on y avoit érigé une colomne, avec une ſtatuë de Jupiter. Ils y allerent & aſſemblerent les ſoldats pour les haranguer. Le viel empereur dit en pleurant : qu'il étoit infirme & demandoit du repos après ſes travaux, qu'il laiſſoit l'empire aux autres plus vigoureux & ſubſtituoit d'autres ceſars. On étoit dans une grande attente, & tout le monde jettoit les yeux

ſur

ſur Conſtantin, qui étoit ſur le tribunal. Tout d'un coup Diocletien declare ceſars Severe & Maximin. La ſurpriſe fut grande. On demandoit ſi Conſtantin avoit changé de nom. Mais Galerius étendant la main repouſſa Conſtantin, tira Daïa, qui étoit derriere; lui ôta ſon habit ordinaire & le mit en preſence. Tout le monde demandoit qui il étoit & d'où il étoit venu? mais ils étoient ſi ſurpris, que perſonne n'oſa parler. Diocletien ſe dépoüilla de ſa pourpre & la jetta ſur ce jeune homme. Ils deſcendirent du tribunal; Diocletien traverſa la ville en chariot, & fut renvoïé dans ſon païs, étant redevenu Diocles & ſimple particulier; il retourna à Dioclée en Dalmatie. Le nouveau ceſar Daïa ou Maximin eut le gouvernement de l'Orient. Il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit été tiré des forêts, où il gardoit des troupeaux; il avoit été d'abord écuïer, puis protecteur, c'eſt-à-dire garde du corps, puis tribun & enfin ceſar, & tout cela en très-peu de temps; il ne ſçavoit ni la guerre ni les affaires.

XI
Tyranie de Maximien Galerius.

Son oncle Maximien Galerius ſe regarda dès-lors comme le maître du monde. Ce n'eſt pas qu'il n'eût partagé avec Conſtantius, enſorte que Galerius avoit l'Illyrie, la Grece & l'Orient, & Conſtantius la Gaule, l'Eſpagne, l'Italie & l'Afrique; mais il refuſa l'Italie & l'Afrique: & d'ailleurs Galerius ne le comptoit gueres. Car Conſtantius étoit doux naturellement, & alors affoibli par la maladie; enſorte qu'il eſperoit le voir mourir bien-tôt, ou le dépoüiller aiſément; croïant qu'il ne pourroit lui ſeul réſiſter à trois. Galerius avoit un ami qu'il conſultoit ſur toute ſa conduite, aïant contracté avec lui une liaiſon fort étroite dès le commencement qu'il avoit porté les armes; c'étoit Licinius. Mais il n'avoit pas voulu le faire ceſar, de peur de l'adopter pour

ſon fils ; il le reſervoit pour le nommer auguſte & frere, à la place de Conſtantius, faire ceſar ſon fils Candidien, qui n'avoit encore que neuf ans ; & ſe dépoſer lui-même, mais pour garder la ſouveraine autorité ſur les quatre autres ; ſçavoir, ſur Licinius & Severe auguſtes, Maximien & Candide ceſars, enſorte qu'ils ne fuſſent que les remparts de ſa puiſſance, & qu'à cet abri il paſsât tranquillement ſa vieilleſſe. Tels étoient les projets de Galerius.

Cependant il gouvernoit tiraniquement. Depuis qu'il eut vaincu les Perſes il loüoit hautement leur gouvernement deſpotique & leur coutume de traiter leurs ſujet comme des eſclaves. Il diminuoit donc en tout la liberté des Romains. Il faiſoit mettre à la torture toutes ſortes de perſonnes, ſans avoir égard aux dignitez; on enlevoit de force pour ſon palais des femmes libres & même des nobles. Il avoit de grands ours à qui on trouvoit qu'il reſſembloit aſſez bien ; il leur faiſoit devorer des hommes pour ſe divertir, principalement pendant ſon ſouper. Il ſe plaiſoit à faire brûler les gens à petit feu, & s'étant exercé à tourmenter les chrétiens, il traitoit de même tous les autres, qu'il comptoit pour coupables : enſorte que c'étoit une faveur d'avoir la tête coupée. Sous ſon regne l'éloquence fut éteinte, les avocats & les juriſconſultes furent bannis ou tuez : les études lui ſembloient pernicieuſes & il haïſſoit les gens de lettres. Les juges qu'il envoïoit dans les provinces étoient des ſoldats groſſiers & ignorans : ils n'avoient point d'aſſeſſeurs, & il leur donnoit toute ſorte de licence, ſans reſpect pour les loix. Il déſola les provinces par la grandeur des cens & des capitations, & par la rigueur de l'exaction. Il ſembloit vouloir ſe venger ſur tous les Romains, de ce que Trajan avoit fait pour ſub-

juguer les Daces ſes anceſtres ; & afin que perſonne ne s'exemptât de ſes impoſitions, ſous prétexte de mendicité ; il fit aſſembler tout ce qu'il pût de mendians, les fit mettre dans des barques, & jetter tous dans la mer. Telle étoit la tyranie de Galerius Maximien. Il l'exerça principalement contre les chrétiens ; ainſi cette troiſiéme année de la perſécution fut la plus cruelle ; mais ſeulement en Orient. Il n'y avoit plus de diſtinction de clercs & de laïques, on faiſoit mourir indifferemment tous les chrétiens. Le ceſar Maximin qui gouvernoit ſous lui la province d'Orient, le ſecondoit bien; la confuſion étoit grande, pluſieurs s'enfuïoient & ſe diſperſoient en divers lieux.

Euſeb. de martyr. Paleſt. c. 4.

XII. Martyre de ſaint Apphien.

A Ceſarée en Paleſtrine il y avoit un jeune homme nommé Apphien, qui n'avoit pas encore vingt ans. Il étoit né à Pagas en Lycie, de parens fort riches & avoit étudié à Beryte, où étoit alors une école celebre de droit Romain ; mais il s'y étoit preſervé des tentations de ſon âge & des mauvaiſes compagnies ; vivant avec la pureté & la modeſtie que demandoit le chriſtianiſme. Etant retourné à ſa ville, où ſon pere tenoit le premier rang ; il ne put demeurer avec ſes parens, n'y aïant pas la liberté de vivre ſuivant ſa religion ; & s'enfuit ſecretement, ſans même emporter de quoi ſubſiſter, tant il ſe fioit à la providence. Elle le conduiſit à Ceſarée, où il vécut avec Euſebe l'hiſtorien, & en peu de temps s'inſtruiſit autant qu'il étoit poſſible, des ſaintes écritures, & ſe prépara courageuſement au martyre par des exercices de pieté.

La perſécution fut alors excitée pour la ſeconde fois, la troiſiéme année depuis ſon commencement. Il vint des lettres du nouveau ceſar Maximin, portant ordre aux gouverneurs de faire ſacrifier tout le monde, ſans

distinction. Par toute la ville de Cesarée les crieurs appelloient les hommes avec leurs femmes & leurs enfans aux temples des idoles, & les tribuns appelloient chaque soldat par son nom sur les rolles. Alors Apphien sans avoir communiqué son dessein à personne, non pas même à Eusebe, ni aux autres avec qui il vivoit : alla trouver le gouverneur Urbain, comme il sacrifioit, & s'approcha de lui, sans que les gardes qui l'environnoient s'en apperçussent. Il lui prit hardiment la main, l'empêcha de sacrifier, & lui parlant gravement, lui conseilla de se désabuser, lui representant qu'il n'étoit pas raisonnable de quitter le seul vrai Dieu, pour sacrifier à des idoles & à des demons. Aussi-tôt ceux qui entouroient le gouverneur se jetterent sur Apphien, comme des bêtes farouches, lui donnerent mille coups par tout le corps & le mirent en prison, où il demeura un jour & une nuit, les deux pieds étendus dans les entraves.

Le lendemain il fut presenté au gouverneur, qui le voulant contraindre à sacrifier, lui fit souffrir des tourmens très cruels: il eût les côtez déchirez, non seulement une & deux fois, mais plusieurs : ensorte que l'on voïoit les os & les entrailles ; & son visage devint si enflé des coups qu'il avoit reçûs, qu'il n'étoit plus reconnoissable. Comme il ne se rendoit point, les bourreaux lui entourerent les pieds de méches trempées d'huile & les allumerent. Le feu lui fondoit la chair & penetroit jusques aux os, & le suc de son corps dégoutoit, comme de la cire fonduë, mais il demeura toujours ferme & fut remis en prison. Le troisiéme jour il fut encore presenté au juge ; il persista dans sa confession, & quoique demi mort il fut jetté dans la mer. Aussi-tôt il s'éleva une si grande tempête, non seulement sur la mer

mais dans l'air, que la terre & toute la ville en fut ébranlée ; & la mer, comme ne pouvant porter le corps du martyr, le jetta devant les portes de la ville. Tous ceux qui étoient alors à Cesarée furent témoins de cette merveille, entr'autres Eusebe, qui la raconte. Ce fut le deuxiéme jour du mois Xantique, ou le deuxiéme d'Avril, un vendredy. Dans le même temps & les mêmes jours un jeune homme nommé Ulpien souffrit le martyre à Tyr. Après avoir été foüetté & tourmenté cruellement, il fut enfermé dans un sac de cuir, avec un chien & un aspic & jetté dans la mer : c'étoit la peine des parricides.

Apphien avoit un frere de pere nommé Edesius. Il confessa plusieurs fois & après une longue prison, il fut condamné à travailler aux mines de Palestine. Il avoit plus étudié que son frere, & avant que d'être chrétien il avoit été philosophe, & en gardoit encore l'habit. Enfin se trouvant à Alexandrie & voïant les excès auxquels le juge se laissoit emporter contre les chrétiens, en tourmentant des hommes graves & livrant des femmes d'une pieté singuliere, & des vierges mêmes à des infames marchands d'esclaves; il s'approcha hardiment, & aïant couvert le juge de confusion par ses reproches : il souffrit genereusement plusieurs sortes de tourmens, & fut enfin jetté dans la mer comme son frere. Ceci arriva peu de temps après.

XIII. Concile de Cirthe. *Aug. brevit. Collat. die tert. c. 15. 17. Id. cont. Cresc. l. III. c. 26. 27. Optat. Milevit. lib. 1. An. 305.*

En Afrique, la persécution étant cessée, mais les églises n'étant pas encore rebâties, onze ou douze évêques de Numidie s'assemblerent à Cirthe, pour élire un successeur à l'évêque de cette ville qui étoit mort. Ce fut le quatriéme jour de Mars, après le neuviéme consulat de Diocletien : autrement sous le cinquiéme de Constantius & de Galerius, c'est-à-dire, cette année 305. de

J. C. Ils s'assemblerent donc dans la maison d'Urbain Donat. Second évêque de Tigisite, qui tenoit la premiere chaire, s'étant assis, dit: Commençons par nous éprouver, afin que nous puissions ordonner ici un évêque, puis il dit à Donat de Masculite : On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit : Vous sçavez, mon frere, comme Florus m'a cherché, pour m'obliger à offrir de l'encens. Dieu n'a pas permis que je sois tombé entre ses mains, mais puisque Dieu m'a pardonné, réservez-moi aussi à Dieu. Second dit : Que ferons-nous donc des martyrs, qui ont été couronnez pour ne les avoir pas livrées ? Donat dit : Renvoïez-moi à Dieu, je lui en rendrai compte. Second lui dit : Passez d'un côté. Puis il dit à Marin de Tibilite : On dit que vous les avez aussi livrées. Marin répondit : J'ai donné de petits papiers à Pollus, mais j'ai conservé mes livres. Second dit : Passez de ce côté. Puis il dit à Donat de Calame : On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit : J'ai donné des livres de médecine. Second dit : Passez à côté. Puis il dit à Victor de Russicade : On dit que vous avez livré les quatre évangiles. Victor répondit : C'est Valentin le curateur : c'est lui qui m'a forcé à les jetter au feu : je sçavois bien qu'il les falloit perdre : pardonnez-moi ce peché, & Dieu me le pardonnera. Second dit : Passez à côté.

Ensuite il dit à Purpurius de Limate : On dit que vous avez fait mourir les deux enfans de votre sœur à Milée dans la prison. Purpurius répondit : Pensez-vous m'épouvanter comme les autres ? Et vous qu'avez-vous fait, lorsque le curateur & le senat vous ont arrêté, pour vous faire livrer les écritures ? Comment vous êtes vous tiré de leurs mains, sinon en donnant ou en faisant donner tout ce que vous aviez ? Ils ne vous lais-

ſoient pas aller aiſément. Pour moi j'ai tué & je tuë ceux qui ſont contre moi ; ne m'obligez pas d'en dire davantage ; vous ſçavez que je ne me ſoucie de perſonne. Second le jeune dit à ſon oncle Second : Entendez-vous ce qu'il dit contre vous ? il eſt prêt à ſe retirer & à faire ſchiſme, non ſeulement lui, mais tous ceux que vous accuſez ; je ſçai qu'ils doivent vous quitter & donner une ſentence contre vous ; vous demeurerez ſeul comme un heretique. Que vous importe ce que chacun d'eux a fait ? ils en rendront compte à Dieu. L'évêque Second dit à Felix de Rotaria & à Victor de Garbe : Que vous en ſemble ? Ils répondirent : Ils ont à en rendre compte à Dieu. Second dit : Vous le ſçavez & Dieu auſſi : Aſſeïez-vous. Ils répondirent tous : Dieu ſoit loüé. Après ce préliminaire, ces évêques traditeurs par leur propre confeſſion, ne laiſſerent pas de proceder à l'élection d'un évêque de Cirthe, capitale de Numidie.

XIV. Concile d'Eluire. *Concil. tom. 1. p. 967. Mendoza l. 3. c. 3.*

On rapporte à ce même temps, où la perſécution étoit appaiſée en Occident, le concile tenu en Eſpagne à Eluire, c'eſt à-dire Eliberis ou Hliberis, dans la province Betique : cette ville eſt à preſent ruinée, mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade. Dix-neuf évêques s'y aſſemblerent, entr'autres Oſius de Cordouë, déja confeſſeur, & depuis encore plus celebre : Sabin de Seville, Flavius d'Eluire, Liberius de Merida, Valere de Sarragoce, fameux confeſſeur, Decentius de Leon, Melanthius de Tolede, Vincent d'Oſſone, Quintien d'Evora, Patrice de Malaga. Avec les évêques vingt-ſix prêtres prirent ſéance au concile ; les diacres étant debout, & tout le peuple preſent. On y fit quatre-vingt-un canons de diſcipline, qui commencerent par l'idolatrie comme le plus grand de tous les crimes.

Le premier porte : qui quiconque après le baptême *can. 1.*

étant en âge de raiſon, ſera venu à un temple pour idolatrer & l'aura fait, ne recevra pas la communion même à la fin de ſa vie. Les fréquentes chûtes que l'on avoit vûës pendant la perſécution, pouvoient obliger à cette ſeverité envers ceux qui auroient apoſtaſié volontairement. On défend aux chrétiens de monter au capitole des païens, même pour voir le ſacrifice; ſi un fidele l'a fait, il eſt condamné à dix ans de penitence. Il y avoit des chrétiens foibles, qui prenoient les charges de flamines ou ſacrificateurs des idoles, à cauſe de la dignité temporelle qui y étoit jointe; le concile les condamne comme les autres, s'ils ont ſacrifié; mais s'ils ont ſeulement donné les ſpectacles, on leur accorde la communion à la fin, après avoir fait la penitence legitime. S'ils ſont catecumenes & qu'ils ſe ſoient abſtenus des ſacrifices; après trois ans ils ſeront admis au baptême. Les prêtres des faux dieux qui auront ſeulement porté la couronne, ſans ſacrifier, ni contribuer aux frais du ſervice des idoles, ſont reçus à la communion après deux ans. Une des ceremonies des ſacrifices profanes étoit de ſe couronner de fleurs. Le duumvir pendant l'année de ſa magiſtrature, devoit s'abſtenir d'entrer dans l'égliſe; parce qu'il ne pouvoit s'exempter d'aſſiſter au moins à quelque ceremonie païene. Il eſt défendu aux femmes de donner leurs habits pour l'ornement d'une pompe ſéculiere, c'eſt-à-dire, païenne: ſous peine d'être privées de la communion pendant trois ans. Il eſt défendu aux proprietaires des terres de paſſer en compte ce qui aura été emploïé pour une idole, ſous peine de cinq ans d'excommunication. On exhorte les fideles de ne point ſouffrir d'idoles dans leurs maiſons, autant qu'il ſera poſſible: s'ils craignent la violence de leurs eſclaves, qu'au moins ils ſe conſervent purs eux-mêmes. Les

c. 59.

c. 2. & ibi Albaſpin.

c. 3.

c. 4.

c. 55.

Act. XIV. 12.

c. 57.

c. 40.

c. 41.

eſclaves

eſclaves étoient en grand nombre, la plûpart idolâtres & ſoutenus par les magiſtrats. Si quelqu'un briſe des idoles, & eſt tué ſur la place, il ne ſera point reçû au nombre des martyrs; parce que cela n'eſt point écrit dans l'évangile; & on ne trouve point qn'il ait jamais été pratiqué ſous les apôtres. c. 60.

Celui qui en aura fait mourir un autre par malefice, parce qu'il n'a pû commettre ce crime ſans idolâtrie, il ne recevra pas la communion même à la fin. Une maîtreſſe qui aura fouetté ſi cruellement ſon eſclave, qu'elle en ſoit morte; s'il paroît qu'elle l'a tuée volontairement, elle fera penitence pendant ſept ans; ſi c'eſt involontairement, pendant cinq ans. Si un fidele s'étant rendu dénonciateur, a fait proſcrire ou mettre à mort quelqu'un, il ne recevra pas la communion même à la fin; ſi la cauſe eſt plus legere, il la recevra dans les cinq ans. Le faux témoin ſera puni à proportion de l'accuſation; ſi c'eſt contre un évêque, un prêtre, ou un diacre, & qu'il ne l'ait pas prouvé, il ne recevra pas la communion même à la mort. Ceux qui feront trouvez mettre des libelles diffamatoires dans l'égliſe ſeront anathematiſez. c. 60. c. 5. c. 73. 74. c. 75. 52. c. 7.

Si un fidele eſt tombé dans l'adultere, & après avoir été mis en penitence, retombe dans la fornication, il ne recevra pas la communion même à la fin. Si un fidele marié a commis adultere pluſieurs fois, on l'ira trouver à l'article de la mort, s'il promet de ceſſer, on lui donnera la communion; s'il guérit & retombe, on ne ſouffrira pas qu'il ſe jouë davantage de la communion. Si un homme marié tombe une fois, il fera cinq ans de penitence, la femme de même. Le mari complice de l'adultere de ſa femme ne recevra pas la communion même à la mort; s'il la quitte, il ſera admis après dix c. 47. c. 69. c. 65. c. 70.

ans. Si une femme devenuë groſſe d'adultere fait périr ſon fruit, on lui refuſera la communion même à la fin, à cauſe du double crime. De même ſi elle a vécu dans l'adultere juſques à la mort. Si elle l'a quitté, elle
c. 63. recevra la communion après dix ans de penitence. Une catecumene qui aura étouffé ſon fruit conçû d'adultere, recevra le baptême à la fin. Si une veuve épouſe celui
c. 64. avec qui elle aura peché; elle ſera admiſe à la commu-
c. 68. nion, après cinq ans de penitence; ſi elle le quitte pour
c. 72. épouſer un autre, elle n'aura pas la communion même
c. 71. à la mort. Ceux qui abuſent des garçons ne recevront
c. 12. pas la communion même à la fin. Une mere ou toute autre, qui fait un trafic infame d'une fille, ne recevra pas la communion même à la mort. Il ſemble que dans ce concile le mot d'adultere ne ſe prend pas toujours en ſon propre ſens, mais quelquefois pour la ſimple fornication.

c. 8. Les divorces ſont défendus. Les femmes qui ſans cau-
c. 9. ſe auront quitté leurs maris pour en épouſer d'autres, ne recevront pas la communion, même à la fin. Si une femme chrétienne quitte ſon mari adultere, mais chrétien, & veut en épouſer un autre, qu'on l'en empêche; ſi elle l'épouſe, qu'elle ne reçoive la communion qu'a-
c. 10. près la mort de celui qu'elle aura quitté. Celle qui épouſe un homme, qu'elle ſçait avoir quitté ſa femme ſans cauſe, celle-là ne recevra pas la communion même à la
c. 15. mort. Quant aux mariages; il eſt défendu de donner à des gentils des filles chrétiennes, de peur de les expoſer
c. 16. en la fleur de leur âge à l'adultere ſpirituel. Il en eſt de même des Juifs & des païens; & les parens qui violent cette défenſe, ſont retranchez de la communion pour
c. 17. cinq ans; mais ceux qui donneroient leurs filles aux ſacrificateurs des idoles, ne recevroient pas la communion

même à la fin. Les parens qui auront fauſſé la foi des fiançailles, ſeront retranchez pour trois ans ; ſi ce n'eſt que le fiancé ou la fiancée ſoient trouvez en faute griéve. Celui qui épouſera la ſœur de ſa défunte femme, ſera retranché pour cinq ans : celui qui commettra un inceſte, en épouſant la fille de ſa femme, ne recevra pas la communion, même à la fin. c. 54. c. 61. c. 66.

Touchant les ordinations. Il eſt défendu d'ordonner dans une province ceux qui auront été baptiſez dans une autre, parce que leur vie n'eſt pas connuë. On ne doit point ordonner les affranchis, dont les patrons ſont dans le ſiecle, c'eſt-à-dire païens. C'eſt à cauſe des devoirs des affranchis, qui étoit un reſte de ſervitude. On ne doit point ordonner ſoudiacres ceux qui ont commis un adultere en leur jeuneſſe, de peur qu'enſuite ils n'arrivent par ſubreption à un degré plus élevé ; ſi on en a ordonné ils ſeront dépoſez. Il eſt ordonné generalement aux évêques, aux prêtres, aux diacres & à tous les clercs qui ſont dans le ſervice, de s'abſtenir de leurs femmes, ſous peine d'être privez de l'honneur de la cléricature. Si on découvre qu'un évêque, un prêtre, ou un diacre ait commis adultere depuis ſon ordination, il ne recevra pas la communion, même à la mort, tant pour le crime que pour le ſcandale. L'évêque ou tout autre clerc, n'aura avec lui que ſa ſœur ou ſa fille, qui ſoit vierge ou conſacrée à Dieu, mais point d'étrangere. Si on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des uſures, il ſera dégradé & excommunié. Si un laïque en eſt convaincu, & qu'il ſe corrige, on lui pardonnera ; s'il perſevere dans cette iniquité, on le chaſſera de l'égliſe. Les évêques, les prêtres & les diacres, ne quitteront point leurs places pour trafiquer, & ne voïageront point par les provinces, pour fréquenter les foires & c. 24. c. 51. c. 80. *V. ff. de ope. liber.* c. 30. c. 33. c. 19. c. 27. c. 20. c. 18.

les marchez. Toutefois ils pourront envoïer leurs fils, leur affranchi ou quelque autre perſonne, pour ſe procurer la ſubſiſtance ; & s'ils veulent trafiquer, ils trafiqueront dans la province. Les égliſes n'avoient point encore de revenus fixes, & la plûpart des clercs étoient pauvres juſques aux évêques.

c. 13. Les vierges conſacrées à Dieu, qui auront trahi leur vœux & vécu dans la débauche, n'auront pas la communion même à la fin ; mais ſi elles ne ſont tombées qu'une fois, par ſéduction ou par foibleſſe, & ont fait pénitence toute leur vie, on leur donnera la communion à
c. 14. la fin. Les filles qui n'ont pas gardé leur virginité, ſi elles épouſent ceux qui les ont corrompuës, ſeront reconciliées après un an de penitence ; mais ſi elles ont connu d'autres hommes, elles feront penitence pendant cinq ans.

XV. Suite du concile d'Eluire.

Touchant le baptême. Ceux qui commencent à ſe convertir à la foi, s'ils ſont de bonnes mœurs, doi-
c. 42. vent être admis dans deux ans à la grace du baptême,
c. 48. ſi la maladie n'oblige de les ſecourir plûtôt. On corri-
Cang. Gloſſ. Can. eha. gera la coutume de mettre de l'argent dans les fonts en recevant le baptême : de peur que l'évêque ne ſemble
c. 38. vendre ce qu'il a reçû gratuitement. Les évêques ne
c. 77. doivent pas leur laver les pieds, mais les clercs. En voïage ſur mer, ou ſi l'égliſe n'eſt pas proche, un fidele qui
c. 44 a gardé l'integrité de ſon baptême, & qui n'eſt point
c. 62. bigame, pourra baptiſer un catecumene en neceſſité de maladie : à la charge, s'il ſurvit, de le mener à l'évêque, pour le perfectionner par l'impoſition des mains, c'eſt-à-dire, le confirmer. Si un diacre gouvernant un peuple, a baptiſé quelques perſonnes ſans évêque & ſans prêtre : l'évêque doit les perfectionner par ſa benediction s'ils decedent auparavant, chacun ſera ſauvé ſelon ſa

foi. On voit ici des diacres qui avoient une eſpece de paroiſſes. Celle qui a été proſtituée publiquement & enſuite mariée ſi elle vient à la foi, doit être reçûë ſans difficulté. Si un cocher du cirque ou un pantomime veulent ſe convertir, qu'ils renoncent premierement à leur métier, ſans eſperance d'y retourner. Si après avoir été reçûs, ils contreviennent à cette défenſe, qu'on les chaſſe de l'égliſe. Si les gentils étant malades déſirent c. 39.
qu'on leur impoſe les mains, & que leur vie ait quelque choſe d'honnête, on leur impoſera & on les fera chrétiens, c'eſt-à dire catecumenes, puiſqu'il n'eſt parlé que d'impoſition des mains. Celui qui a été catecu- c. 45.
mene & qui pendant un temps infini n'eſt point venu à l'égliſe; ſi quelqu'un du clergé le reconnoît pour chrétien, ou ſi quelques fideles en ſont témoins, on ne
lui refuſera pas le baptême. On voit ici que le nom V. Aug. tract. 44. in Joan. c. 2.
de chrétien ſe donne au catecumene, & le nom de fidele à celui qui eſt baptiſé. Ceux qui ſont tourmentez par c. 37.
les eſprits immondes, étant à l'article de la mort, doivent être baptiſez ou recevoir la communion, s'ils ſont déja fideles.

Si un fidele devenu apoſtat n'eſt point venu à l'égli- c. 46.
ſe pendant un temps infini, & qu'il revienne ſans avoir été idolâtre, il recevra la communion après dix ans Ce- c. 21.
lui qui étant dans la ville manquera de venir à l'égliſe c. 28.
par trois dimanches, ſera exclu autant de temps, pour c. 29.
correction. Les évêques ne doivent point recevoir de preſens de celui qui ne communie point. Le nom d'un énergumene ne doit point être recité à l'autel avec l'oblation, & on ne doit point lui permettre de ſervir dans l'égliſe de ſa main. Si quelqu'un paſſe de l'égliſe catho- c. 22.
lique à une hereſie & revient, il fera dix ans de penitence, & enſuite recevra la communion. Les petits en- c. 25.

fans qui auront été pervertis, ſeront reçûs ſans differer, parce qu'il n'y a point de leur faute. On donnera ſeulement des lettres de communion à ceux qui apporteront des lettres de confeſſion ; de peur qu'ils n'abuſent du nom glorieux de confeſſeurs, pour exercer des con-

c. 58. *Thomaſſ. p. 1. liv. 1. c. 3. n. 4. c. 81.* cuſſions ſur les ſimples. Les chrétiens en voïage prenoient des lettres de leurs évêques pour témoigner qu'ils étoient dans la communion de l'égliſe : s'ils avoient confeſſé la foi devant les perſecuteurs, on le marquoit, & quelques-uns en abuſoient. Par tout & principalement au lieu de la premiere chaire épiſcopale, on doit interroger ceux qui portent des lettres de communion, pour ſçavoir ſi tout va bien. Ainſi chaque évêque, ou du moins le métropolitain de chaque province, pouvoit être inſtruit de l'état de toutes les égliſes. On défend aux femmes de donner de ces lettres en leur nom, ni d'en recevoir adreſſées à elles ſeules.

c. 23. *V. pœnit. colomb.* Touchant diverſes ceremonies. On celebrera tous les mois les jeûnes doubles, nommez ſuperpoſitions, excepté les deux mois de Juillet & d'Août, à cauſe de la foibleſſe de quelques-uns. Ces jeunes doubles ou renforcez étoient des jours que l'on paſſoit entiers ſans manger. Le concile ajoute : On corrigera l'abus, en ſorte que l'on obſerve le jeûne double tous les ſamedis. On voit donc que dès-lors on jeûnoit en Eſpagne le ſamedi comme à Rome, & qu'outre les deux jours de jeûne de chaque ſemaine, on en obſervoit un tous les mois.

Cang. Gloſſ. 1. Superpoſitio.

c. 26.

c. 43. Il faut corriger la mauvaiſe coutume, en ſorte que ſuivant l'autorité des écritures, on celebre la pentecôte, non le quarantiéme jour après la pâque, mais le cinquantiéme : qui ne le fera pas ſera noté comme introduiſant une nouvelle hereſie. On traite d'hereſie l'erreur ſur ces ceremonies principales. On n'allumera point

Levit. XXIII. Deut. XVI.

c. 34.

de cierges pendant le jour dans les cimetieres, pour ne point inquieter les eſprits des ſaints, c'eſt-à-dire, ne point troubler l'attention des fideles, qui s'y aſſembloient pour prier. Il eſt défendu aux femmes de paſſer la nuit en veilles dans les cimetieres, parce que ſouvent il ſe commet des crimes en ſecret, ſous prétexte de priere. *c. 35.*

Il ne doit point y avoir de peintures dans les égliſes, de peur que ce qui eſt ſervi & adoré ne ſoit peint ſur les murailles. Peut être craignoit-on que ces peintures ne pouvant être enlevées dans le temps de la perſecution, ne fuſſent profanées par les infideles. Il eſt défendu aux clercs & à tous les fideles de manger avec les Juifs, ſous peine d'excommunication. Si un fidele jouë de l'argent aux dez, il ſera excommunié ; s'il ſe corrige, il pourra être reconcilié après un an. *c. 36.* *c. 50.* *c. 79.*

Sur la penitence. Celui qui eſt tombé dans une faute mortelle, ne doit pas recevoir la penitence d'un prêtre, mais de l'évêque : toutefois ſi la maladie y oblige, le prêtre ou le diacre lui doit donner la communion, par ordre de l'évêque. Il faut entendre par la communion le viatique ou quelque abſolution de juriſdiction, non celle qui eſt attachée à l'ordre ſacerdotal, comme dans la lettre de ſaint Cyprien. Tous les évêques ſont convenus, que chacun doit recevoir la communion de l'évêque qui l'en a privé pour quelque crime. Si un autre évêque oſe l'admettre, ſans le conſentement de celui qui l'avoit excommunié, qu'il ſçache qu'il en rendra compte à ſes confreres, au peril de ſa place, c'eſt-à-dire que c'eſt une cauſe de dépoſition. Voilà ce qui fut ordonné dans le concile d'Eluire, le plus ancien dont il nous reſte des canons de diſcipline. Le mot de communion s'y prend d'ordinaire pour la parricipation aux ſacremens & aux prieres publiques de l'égliſe, & la com- *c. 32.*

Thomaſſ. diſcip. 1. lib. 1. c. 25. n. 8.

Cyp. ep. 18. Pam. 13. ſup. liv. VI. n. 53.

munion libre avec les fideles : quoiqu'en quelques canons ce concile ſemble le prendre comme nous, pour la participation de l'euchariſtie. Le mot d'excommunication ſe prend pour un retranchement de la communion pendant quelque temps, tendant à la correction du pecheur ; non pour l'anathême, par lequel un incorrigible eſt retranché pour toujours & mis au rang des infideles.

XVI. Hiſtoire de Boniface & d'Aglaé. *Valeſ. ad lib. 27 Amon. p. 332.*

Il y avoit à Rome une femme puiſſante nommée Aglaé, fille d'Acace, qui avoit été proconſul, de race de ſenateurs. Elle avoit donné trois fois les jeux publics à ſes dépens à Rome. Elle avoit ſoixante-treize intendans pour gouverner ſon bien, & un au-deſſus de tous nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un commerce criminel. Il étoit adonné au vin & à toutes ſortes de débauches, mais il avoit trois bonnes qualitez, l'hoſpitalité, la liberalité, la compaſſion. S'il voïoit un étranger ou un voïageur, il le ſervoit avec toute ſorte d'affection : la nuit il alloit par les places & par les ruës, & donnoit aux pauvres ce dont ils avoient beſoin. Après pluſieurs années Aglaé touchée de componction, l'appella & lui dit : Mon frere Boniface, tu vois en quels pechez nous ſommes engagez, ſans ſonger qu'il faudra nous preſenter devant Dieu, & lui rendre compte de ce que nous avons fait de mal en ce monde. J'ai oüi dire aux chrétiens, que ſi quelqu'un ſert les ſaints qui combattent pour Jeſus-Chriſt, il aura part avec eux au jour du terrible jugement de Dieu. Je viens auſſi d'apprendre que les ſerviteurs de J. C. combattent contre le démon en Orient, & livrent leurs corps aux tourmens pour ne point nier J. C. Va donc & nous apporte des reliques des ſaints martyrs, afin que nous les ſervions, que nous leur bâtiſſions des oratoires dignes d'eux, & que par leur

moïen

moïen nous ſoïons ſauvez, nous & pluſieurs autres.

Boniface prit quantité d'or pour acheter des reliques & pour donner aux pauvres; avec douze chevaux, trois litieres & divers parfums, pour honorer les martyrs. En partant il dit à ſa maîtreſſe par plaiſanterie: Madame, ſi je trouve des reliques des martyrs, je les ai apporterai; mais ſi mes reliques viennent ſous le nom de martyr, recevez-les. Aglaé lui dit: Quitte tes folies & ſonge que tu vas querir des reliques des ſaints martyrs. Pour moi, pauvre pechereſſe, je t'attends dans peu, & je prie le Dieu tout-puiſſant, qui a pris pour nous la forme d'eſclave & répandu ſon ſang pour le ſalut du genre humain, d'envoïer ſon ange devant toi, de conduire tes pas par ſa miſericorde, & d'accomplir mon deſir, ſans conſiderer mes pechez. Boniface partit, & par le chemin il diſoit en lui-même: Il eſt juſte que je ne mange point de chair & que je ne boive point de vin, puiſque tout indigne & tout pecheur que je ſuis, je dois porter les reliques des ſaints martyrs; & levant les yeux au ciel, il dit: Seigneur Dieu tout-puiſſant, Pere de votre Fils unique, venez à mon ſecours & conduiſez mon voïage, afin que votre nom ſoit glorifié dans tous les ſiecles. Amen.

Après quelques jours de chemin il arriva à la ville de Tarſe, & ſçachant qu'il y avoit des martyrs qui combattoient, il dit à ceux qui l'accompagnoient: Mes freres, allez chercher une hôtellerie, & faites repoſer les chevaux; je m'en vais voir ceux que je deſire le plus. Etant arrivé au lieu du combat, il vit les martyrs dans les tourmens. L'un pendu la tête en bas & du feu étendu deſſous; un autre étendu à quatre pieux; un autre ſcié par les bourreaux; un autre déchiré; un autre avoit les mains coupées; un autre avoit un pieu fiché dans la

gorge, & étoit ainſi cloué à terre ; un autre avoit les pieds & les mains renverſées & attachées par derriere, & les bourreaux le frappoient à coups de bâton. Ils étoient juſques au nombre de vingt hommes ; & leurs tourmens faiſoient grande horreur aux ſpectateurs. Bonifacē s'approcha des martyrs & les baiſoit en criant : Qu'il eſt grand le Dieu des chrétiens ; qu'il eſt grand le Dieu des ſaints martyrs. Je vous prie ſerviteurs de J.C. priez pour moi, afin que j'entre en part avec vous au combat contre le demon. Il s'aſſit à leurs pieds & embraſſoit leurs liens, les baiſant & diſant : Combattez martyrs de J.C. foulez aux pieds le démon, un peu de patience, le travail eſt petit, & la recompenſe eſt grande.

XVII. Martyre de ſaint Boniface.

Le gouverneur jettant les yeux ſur le peuple l'apperçut & dit : Qui eſt celui-là qui ſe mocque ainſi de moi & des dieux ? qu'on l'amene à mon tribunal. Puis il lui dit : Dis-moi, qui es-tu, toi, qui mépriſe la ſplendeur de mon ſiege ? Boniface dit : Je ſuis chrétien, & aïant J.C. pour maître, je vous mépriſe vous & votre tribunal. Le gouverneur dit : Comment t'appelles-tu ? Boniface dit : Je vous l'ai déja dit ; je ſuis chrétien. Mais ſi vous voulez ſçavoir mon nom vulgaire, on m'appelle Boniface. Le gouverneur dit : Avant que je te touche les côtez, approche & ſacrifie. Boniface dit : Je vous ai déja dit pluſieurs fois, que je ſuis chrétien, & que je ne ſacrifie point aux démons. Si vous voulez faire quelque choſe, faites : voilà mon corps devant vous. Le gouverneur en colere fit aiguiſer des roſeaux, & les lui fit enfoncer ſous les ongles des mains. Boniface regardoit le ciel & ſouffroit patiemment. Ce que voïant le gouverneur il commanda qu'on lui ouvrît la bouche & qu'on y versât du plomb boüillant. Avant qu'on le fît, Boniface regardant au ciel, fit cette priere : Je vous rends

graces, Seigneur J.C. Fils de Dieu : venez au ſecours de votre ſerviteur, ſoulagez-moi dans ces peines, & ne permettez-pas que je ſois vaincu par cet infame gouverneur. Vous ſçavez que c'eſt pour votre nom que je ſouffre. Aïant achevé ſa priere il cria aux autres martyrs: Je vous prie, ſerviteurs de J.C. priez pour moi. Les martyrs dirent tous d'une voix : Notre-Seigneur J. C. lui-même envoïera ſon ange pour vous délivrer de cet infame, il achevera dans peu votre courſe, & placera votre nom entre les premiers nez. Après qu'ils eurent achevé leur priere & dit, amen ; le peuple ſe mit à pleurer, & cria à haute voix : Il eſt grand le Dieu des chrétiens : il eſt grand le Dieu des martyrs. J. C. Fils de Dieu ſauvez-nous. Nous croïons tous en vous, & nous avons recours à vous : anathême aux idoles des gentils. Alors tout le peuple courut renverſer l'autel & jetter des pierres au gouverneur. Il ſe leva & ſe retira effraïé de ce tumulte.

Le lendemain il s'aſſit ſur ſon tribunal, fit amener Boniface, & lui dit : Miſerable d'où te viens cette fureur, de mettre tes eſperances en un homme, & un homme qui a été crucifié comme malfaicteur? Boniface lui dit : Tais-toi, n'ouvre pas tes lévres infâmes, pour nommer Notre Seigneur J. C. Serpent dont l'eſprit eſt tenebreux, qui as vieilli en de mauvais jours. Malheur à toi ; car J. C. mon maître a ſouffert pour ſauver le genre humain. Le gouverneur irrité commanda que l'on emplît une chaudiere de poix, & que quand elle ſeroit boüillante on y jettât Boniface la tête la premiere. Le martyr aïant fait le ſigne de la croix y fut jetté. Mais un ange deſcendit du ciel & toucha la chaudiere, qui fondit auſſi-tôt comme la cire devant le feu. Elle ne fit point de mal à Boniface, mais elle brûla plu-

ſieurs des miniſtres. Le gouverneur épouvanté de la puiſſance de J.C. & de la patience du martyr, commanda qu'on lui coupât la tête avec l'épée, diſant : Nous ordonnons que celui qui n'obéït pas aux loix des empereurs ſouffre la peine capitale. Les ſoldats le tirerent promptement du tribunal. Le martyr aïant fait le ſigne de la croix, pria les bourreaux de lui donne un peu de temps pour prier ; & ſe tenant debout, tourné vers l'Orient, il dit : Seigneur Dieu tout-puiſſant, Pere de N. S. J.C. venez au ſecours de votre ſerviteur, envoïez votre ange, & recevez mon ame en paix ; afin que le dragon meurtrier ne lui puiſſe nuire. Mettez-moi en repos avec le chœur de vos ſaints martyrs, & délivrez votre peuple de cette oppreſſion des impies. Car à vous appartient l'honneur & la puiſſance avec votre Fils unique & le S. Eſprit dans les ſiecles des ſiecles, amen. Aïant achevé ſa priere, il fut executé ; & il ſe fit un grand tremblement de terre, enſorte que tous s'écrierent : Il eſt grand le Dieu des chrétiens, & pluſieurs crurent en Jeſus Chriſt.

XVIII. Reliques de ſaint Bonface.

Cependant les compagnons de Boniface le cherchoient par tout ; & ne le trouvant point ils ſe diſoient l'un à l'autre : Il eſt à preſent dans un cabaret ou ailleurs à ſe réjoüir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. En diſcourant ainſi, ils rencontrerent le frere du geolier, & lui dirent : N'avez-vous point vû ici un étranger venu de Rome ? Il leur dit : Hier il y eut un étranger qui fut martyriſé pour J. C. & il eut la tête coupée. Et où eſt-il, dirent-ils ? Il répondit : Dans l'aréne, & ajouta : Comment eſt il fait ? Ils dirent : c'eſt un homme quarré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlatte. Il dit : Celui que vous cherchez ſouffrit hier le martyre. Ils répondirent : Celui que nous cherchons eſt un

yvrogne & un débauché, qui n'a rien de commun avec le martyre. Il leur dit : Que vous coutera-t-il de venir juſques à l'aréne & de le voir ? ils le ſuivirent, & il leur montra ſon corps étendu. Ils le prierent de leur montrer auſſi ſa tête, il l'alla querir, & la leur apporta. Le viſage du martyr étant preſenté à ſes compagnons ſe mit à rire par la vertu du S. Eſprit. Eux l'aïant reconnu pleurerent amerement en diſant : Ne vous ſouvenez pas de notre peché & du mal que nous avons dit de vous, ſerviteur de J. C. & ils dirent à l'officier : Voilà celui que nous cherchons ; nous vous prions de nous le donner. Il refuſa de leur donner gratuitement, ils lui en païerent 500. ſous d'or & l'emporterent. Ils l'embaumerent & l'envelopperent de linges précieux, le mirent dans une des litieres, & reprirent leur chemin avec joïe, loüant Dieu de l'heureuſe fin du ſaint martyr.

Cependant un ange apparut à Aglaé, & lui dit : Celui qui étoit votre eſclave, eſt à preſent notre frere : recevez-le comme votre Seigneur, & le placez dignement. Car tous vos pechez vous ſeront remis par ſon interceſſion. Elle ſe leva promptement, & prit avec elle des eccleſiaſtiques pieux ; ainſi faiſant des prieres avec des cierges & des parfums ; ils allerent au devant des ſaintes reliques ; qui furent miſes à cinquante ſtades de Rome ; & elle y fit bâtir un oratoire digne du martyr. Il s'y fit pluſieurs miracles, les démons y étoient chaſſez & les maladies gueries. S. Boniface ſouffrit le martyre à Tarſe métropole de Cilicie, le quatorziéme de Mai, & fut enſeveli à Rome le ſixiéme de Juin. Aglaé renonça au monde, donna tout ſon bien aux pauvres, & affranchit tous ſes eſclaves ; retenant ſeulement quelque peu de ſes filles, qui renoncerent au monde avec elle. Elle ſe conſacra ainſi au ſervice de J. C. & lui devint ſi

agréable qu'elle chaſſoit les demons, & guériſſoit toutes ſortes de maladies par ſes prieres. Elle vécut encore dans les exercices de pieté treize ans, après leſquels elle s'endormit en paix, & fut enterrée auprès de ſaint Boniface.

XIX. Saint Antoine ſort du château.

Saint Antoine avoit paſſé environ vingt ans dans le château deſert, où il s'étoit enfermé, ſans ſortir & ſans être vû de perſonne. Enfin pluſieurs deſirant avec ardeur imiter ſa maniere de vivre; & ſes amis voulant à toute force rompre ſa porte; il ſortit comme d'un ſanctuaire, où il s'étoit conſacré à Dieu & rempli de ſon Eſprit; & parut pour la premiere fois hors du château, à ceux qui venoient vers lui. Ils furent remplis d'étonnement, de voir ſon corps dans le même état, ni groſſi manque d'exercice, ni attenué par tant de jeûnes & de combats contre les demons; il étoit tel qu'ils l'avoient connu avant ſa retraite. Son ame étoit tranquille, ni abattuë de triſteſſe, ni diſſipée par la joïe; il ne fut ni troublé de voir une ſi grande multitude, ni réjoüi des complimens qu'il recevoit; mais il étoit égal en tout, comme gouverné par la raiſon, & ferme dans ſon état naturel. Dieu guériſſoit par lui pluſieurs malades, délivroit pluſieurs poſſedez; & donnoit tant de grace à ſes paroles, qu'il conſoloit les affligez & reconcilioit ceux qui étoient mal enſemble, leur diſant à tous: qu'il n'y a rien dans le monde de préferable à l'amour de J.C. Il les exhortoit auſſi à penſer ſérieuſement aux biens à venir, & à la bonté que Dieu nous a témoignée, en livrant ſon propre fils à la mort pour notre ſalut. Ainſi il perſuada à pluſieurs d'embraſſer la vie ſolitaire; ce qui fut la cauſe de tant de monaſteres, qui s'établirent depuis dans les montagnes & qui peuplerent les deſerts. Les uns demeurerent près de lui, à l'o-

an. 305.
Vita S. Ant. c. 6.

Rom. VIII. 32.

rient du Nil, en un lieu nommé Piſper ; les autres à l'Occident vers la ville d'Arſinoé.

L'obligation de viſiter ſes diſciples l'aïant engagé à traverſer le canal d'Arſinoé, qui étoit plein de crocodiles ; il ſe mit en priere & le paſſa, ſans que lui, ni aucun de ceux qui l'accompagnoient reçût le moindre mal. Etant retourné à ſon monaſtere, il continua c. 14.
les mêmes travaux. Ses frequentes exhortations augmentoient la ferveur de ceux qui avoient déja embraſſé la vie monaſtique, & portoient pluſieurs autres à l'embraſſer ; & ainſi par l'attrait de ſes paroles il ſe fit pluſieurs monaſteres, qu'il gouvernoit tous comme leur pere. Un jour entr'autres, comme ils étoient tous aſſemblez autour de lui, il leur fit un grand diſcours en ſa langue Egyptienne ; les exhortant à ne compter pour rien leurs travaux paſſez, & leur découvrant les divers artifices des demons & les moïens de les vaincre. Il y avoit donc dans les montagnes des monaſteres remplis de ſolitaires, qui paſſoient leur vie à chanter, à étudier, à jeûner, à prier, à ſe réjoüir dans l'eſperance des biens à venir, à travailler pour pouvoir donner l'aumône, conſervant entr'eux la charité & l'union. Ainſi l'on pouvoit voir veritablement comme un païs particulier de pieté & de juſtice. Il n'y avoit là perſonne qui fît tort Job. XXXIX. 10.
à autrui, ou qui en reçût ; on n'y entendoit point la voix du collecteur ; tous n'avoient autre deſir que de s'avancer dans la vertu.

Antoine vivoit d'ordinaire retiré dans ſon monaſtere particulier ; augmentant ſes exercices, & ſoupirant ſans ceſſe par la penſée des demeures celeſtes. Conſiderant la fragilité de cette vie & la nobleſſe de l'ame : il avoit honte d'être obligé à manger, à dormir & à deſcendre aux autres neceſſitez du corps. Souvent lorſqu'il

étoit prêt à manger avec ſes diſciples, ſe reſſouvenant de la nourriture ſpirituelle, il s'en abſtenoit & s'éloignoit d'eux. Ainſi il mangeoit d'ordinaire ſeul; & ne laiſſoit pas de manger ſouvent avec ſes freres, lorſqu'ils l'en prioient; afin de pouvoir avec plus de liberté leur tenir des diſcours utiles. Il diſoit qu'il faut plûtôt donner tous nos ſoins à l'ame qu'au corps; que nous ne devons accorder au corps que fort peu de temps, par neceſſité; & tout emploïer à l'utilité de l'ame, afin qu'elle ne ſoit pas entraînée par les plaiſirs du corps, & qu'au contraire elle le réduiſe en ſervitude. Telles étoient les maximes de S. Antoine.

XX. Perſécution en Cappadoce. Saint Theodore.

Greg. Naz. orat. 20. p. 319.

La perſécution du ceſar Maximin fut cruelle en Cappadoce comme dans le reſte de l'Orient. Il ſe piquoit de paroître plus zelé pour l'idolâtrie, que les autres princes, & ils paroiſſoient humains au prix de lui. Pluſieurs martyrs combattirent juſques à la mort; pluſieurs en aïant été fort proche, furent conſervez, pour être l'exemple des autres. Il y en eut qui s'enfuirent; entr'autre le pere & la mere de Baſile, pere du grand S. Baſile depuis évêque de Ceſarée. Ils ſçavoient la regle du martyre; qui étoit de ne point aller au combat volontairement, pour épargner & les perſécuteurs & les chrétiens foibles, mais de ne pas reculer, quand on étoit en preſence. Ils ſe retirerent donc dans les forêts de Pont avec très-peu de domeſtiques, & y menerent une vie très-rude pendant ſept ans, c'eſt-à-dire depuis l'an 306. juſques à l'an 313. & la fin de la perſécution. Ils étoient riches & accoutumez à une vie differente de celle qu'ils paſſoient dans ces bois inhabitez; loin de leurs amis, expoſez aux injures du temps, réduits à une nourriture très-chetive. Ils prierent Dieu de les ſoulager, comme il avoit ſecouru ſon peuple dans le

le desert: & aussi-tôt il leur envoïa quantité de cerfs, dont ils prirent autant qu'ils voulurent.

A Amasie métropole du Pont, on prit Theodore pauvre & nouveau soldat venu d'Orient, qui étoit là avec sa légion en quartier d'hiver. Il fut presenté au gouverneur & au tribun ensemble, qui lui demanderent pourquoi il n'obéissoit pas aux empereurs. Il répondit: Je ne connois point les dieux: mon Dieu est J.C. le fils unique de Dieu. Frappez, déchirez, brûlez-moi, coupez-moi la langue, si mes paroles vous choquent. Un soldat des premiers rangs voulut se mocquer de cette réponse, & dit: Quoi donc, Theodore, ton Dieu a t'il un fils? Est-il sujet à l'amour & aux passions comme les hommes? Non, répondit-il, mon Dieu n'est point sujet aux passions, & toutefois je reconnois qu'il a un fils dont la naissance est digne de lui. Mais toi, n'as-tu pas de honte d'adorer une déesse comme une femme mere de douze enfans? C'étoit Cybele la mere des dieux, que l'on adoroit à Amasie. On donna à Theodore du temps pour déliberer; & pendant cet intervalle, poussé d'un zele extraordinaire, il brûla le temple de Cybele bâti sur le bord du fleuve. Il ne s'en cacha point, & étant de nouveau presenté devant les juges il le confessa, sans attendre qu'on l'interrogeât. Ils ne laisserent pas de le flatter, & de lui promettre de l'élever au dessus de la bassesse de sa naissance, & de lui donner la dignité de pontife. Il s'en mocqua; disant, qu'il estimoit les pontifes les plus malheureux de tous les idolâtres, comme étant les plus criminels.

Greg. Nyss. orat. in The. Acta sinc. p. 531.

Alors ils le firent pendre au chevalet & tourmenter cruellement; mais il ne disoit que ce verset du pseaume: Je benirai Dieu en tout temps; sa loüange sera toujours en ma bouche. On le mit en prison, où la nuit on en-

Ps. 33.

tendit une multitude de perſonnes, qui chantoient, & on vit des flambeaux allumez comme dans les veilles des chrétiens. Le geolier étonné de cette viſion entra dans le cachot, où il ne trouva que le martyr & les autres priſonniers tous endormis. Après pluſieurs épreuves Theodore fut condamné au feu, & conſomma ainſi ſon martyre.

XXI. Epitre canonique de ſaint Pierre d'Alexandrie. *An.* 306.

La quatriéme année de la perſecution, qui étoit l'an 306. de J. C. Pierre évêque d'Alexandrie voïant approcher la pâque, & étant preſſé de pluſieurs, qui étoient tombez dans la perſecution & demandoient d'être reconciliez à l'égliſe; donna les regles ſuivantes, dans un traité de la penitence.

Tom. 1. conc. p. 936. can. 1.

Ceux qui ont été preſentez & mis en priſon, qui ont ſouffert les foüets & d'autres tourmens inſuportables, & qui enſuite ont été trahis par la foibleſſe de la chair, quoique nous ne les aïons pas reçûs d'abord à cauſe de la grandeur de leur chute, toutefois, parce qu'ils ont long temps réſiſté, qu'ils ne ſont tombez que par foibleſſe, qu'ils portent en leurs corps les ſtigmates de J. C. & qu'il y en a qui ſont dans le deüil depuis trois ans; il ſuffit de leur ordonner après leur retour encore quarante jours, que N. S. jeûna après ſon baptême, pendant leſquels ils s'exerceront extraordinairement, ils jeûneront plus exactement, ils veilleront dans les prieres, & mediteront ce que le Sauveur dit à celui qui le tentoit de l'adorer: Retire-toi ſatan, & le reſte. Ceux qui ont ſouffert l'infection & les autres incommoditez de la priſon, & ont enſuite été vaincus ſans combat; une année leur ſuffira, outre le reſte du temps, puiſqu'enfin ils ſe ſont donnez à la perſecution pour le nom de J. C. Quant à ceux qui n'ont rien ſouffert, mais qui trahis par la crainte, ſe ſont livrez comme des transfu-

Matt. 4. can. 2.

can. 3.

ges, & maintenant viennent à la penitence, il faut leur *Luc.* XIII. 6.
propoſer la parabole du figuier ſterile, que le maître
vouloit faire couper, & le jardinier demanda encore un
an de penitence. S'ils montrent des fruits dignes de pe-
nitence, ils pourront être ſecourus dans le même eſpace *can.* 4.
de temps. Car pour ceux qui ſont entierement deſeſpe-
rez, qui ne font point de penitence, qui ne changent
point de peau non plus que l'Ethiopien, ou ſont chan-
geans comme le leopard; on leur dira ce qui eſt dit à un *Marc.* XI. 13.
autre: Puiſſe-t'on ne jamais manger de ton fruit: auſſi
ſecha-t-il incontinent.

Ceux qui ont imité David, qui feignit d'être épilep- *can.* 5.
tique, & n'ont pas nié ouvertement, mais ont éludé *1. Reg.* XXI. 13.
les artifices des ennemis comme des enfans plus habiles
que les autres; par exemple, s'ils ont paſſé devant les
autres, s'ils ont donné des billets, s'ils ont envoïé des
païens à leur place; quoiqu'ils aïent, à ce qu'on dit,
entraîné quelques-uns des confeſſeurs, toutefois parce
qu'ils ont évité avec grand ſoin d'allumer le feu de leurs
mains, & d'offrir l'encens aux démons, & qu'il eſt con-
ſtant qu'ils ont agi par ignorance, on leur donnera ſix
mois pour faire penitence. Quelques-uns ont ſubſtitué *can.* 6.
à leur place des eſclaves chrétiens. Les eſclaves qui é-
toient ſous la main de leur maître, & pour ainſi dire,
dans leurs priſons, feront un an de penitence, & appren-
dront déſormais comme eſclaves de J. C. à faire ſa vo-
lonté & à ne craindre que lui. Les maîtres ſeront en pe- *can.* 7.
nitence trois ans, tant parce qu'ils ont diſſimulé, que
parce qu'ils ont fait ſacrifier leurs eſclaves. Qu'ils regar-
dent ce qu'ils ont fait, d'avoir attiré à l'idolâtrie nos con-
ſerviteurs.

Ceux qui après leur chûte ſont revenus au combat, *can.* 8.
ſe déclarant chrétiens, & ont ſouffert la priſon & les

tourmens : il eſt juſte de les conſoler, & de communiquer avec eux en tout, & pour la paix, & pour la participation du corps & du ſang, & pour l'exhortation, puiſque ſi tous ceux qui ſont tombez euſſent fait de même, ils auroient témoigné une parfaite converſion.

XXII. De ceux qui ſe livroient eux-mêmes.

Quant à ceux qui ſe ſont approchez du combat à l'étourdi, au lieu de le differer avec prudence, s'expoſant à la tempête, ou plûtôt l'excitant contre les freres, il ne faut pas laiſſer de communiquer avec eux, puiſqu'ils l'ont fait au nom de J. C. Quoiqu'ils n'aïent pas bien conſideré ces paroles : Ne nous expoſez pas à la tentation. Peut-être auſſi ne ſçavent-ils pas, qu'il s'eſt ſouvent détourné de ceux qui le vouloient prendre; & qu'au temps de ſa paſſion il ne ſe livra pas, mais attendit que l'on vînt à lui avec des épées & des bâtons. Il a dit : On vous livrera aux tribunaux ; & non pas : Vous vous livrerez ; & encore : Quand on vous pourſuivra en une ville, fuïez à une autre. Car il ne veut pas que nous allions chercher les ſatellites du démon ; de peur que nous ne ſoïons cauſe de leur perte, en les aigriſſant & les portant à commettre des crimes ; mais que nous attendions & nous tenions ſur nos gardes. C'eſt ainſi qu'Eſtienne fut lapidé par les Juifs, Jacques décolé par l'ordre d'Herode, Pierre le premier des apôtres ſouvent pris, mis en priſon, traité avec opprobre, & enfin crucifié à Rome. Ainſi Paul après pluſieurs perſecutions & pluſieurs perils, eut la tête tranchée en la même ville; toutefois à Damas il ſe fit deſcendre de nuit par la muraille dans une corbeille. Car ils ſe propoſoient principalement d'annoncer la parole de Dieu ; & cherchoient ce qui étoit utile, non à eux, mais au ſalut de pluſieurs.

Matt. XXVI.

Marc. XIII.

can. 9.

can. 10. Il n'eſt pas juſte de laiſſer dans le miniſtere les clercs

qui ſe ſont livrez eux-mêmes & ſont tombez, puis ont combattu de nouveau. Comment oſent-ils demander ce qu'ils ont quitté dans le temps où ils pouvoient être utiles aux freres ? Tant qu'ils ſont demeurez fermes, on leur pardonnoit leur impudence : mais puiſqu'ils ſont tombez, ils ne peuvent plus ſervir, comme étant prévaricateurs, & s'étant ſoüillez eux-mêmes. Qu'ils ſongent plûtôt à faire penitence & à ſe corriger de la vaine gloire. La communion leur ſuffit ; mais il faut en avoir un ſoin particulier, de peur qu'on les afflige, juſques à leur donner prétexte de chercher à ſortir de cette vie, ou que quelques-uns ne prétendent excuſer leur chute par la crainte du châtiment.

Il y en a qui ſe ſont preſentez dans la premiere cha- *can. xi.*
leur de la perſecution, entourant le tribunal & regardant les ſaints martyrs, dont le zele les excitoit par une loüable émulation, principalement parce qu'ils voioient tomber ceux qui ſe retiroient ; mais ils ſont tombez après avoir ſouffert la priſon, la faim, la ſoif, ou les tourmens. Puiſque l'on demande avec empreſſement des prieres pour eux, il eſt juſte de leur accorder. Il ne peut nuire à perſonne de pleurer avec ceux qui pleurent pour leurs parens, leurs freres ou leurs enfans ; & nous ſçavons que Dieu a fait quelquefois des graces aux uns pour la foi des autres, en remettant les pechez, en rendant la ſanté corporelle, en reſſuſcitant des morts.

Ceux qui ont donné de l'argent pour ſe délivrer en- *can. xi.*
tierement de la vexation des méchans, ſont exempts de reproche. Ils ont ſouffert de la perte en leurs biens pour éviter la perte de leur ame, ce que d'autres plus intereſſez n'ont pas fait. On ne peut accuſer non plus ceux *can. xi.*
qui ſe ſont retirez après avoir tout quitté, comme ſi

Act. XIX. les autres avoient été pris pour eux. Car à Epheſe on prit dans le theatre Cajus & Ariſtarque, qui accompagnoient Paul ; & quoiqu'il voulût ſe montrer au peuple on l'en empêcha, parce que la ſédition étoit excitée à cauſe de lui. Pierre le prince des apôtres, fut dé- Act. XII. livré de priſon par un ange ; ce qui fut cauſe qu'Herode fit mourir les gardes, & toutefois on n'en accuſe point Pierre.

Can. 14. Si on a fait violence à quelques-uns, ſi on leur a mis un bâillon à la bouche ; s'ils ont ſouffert conſtamment qu'on leur brûlât les mains, en les traînant aux ſacrifices profanes, comme m'ont écrit de leur priſon les bienheureux martyrs qui ſont en Lybie, & d'autres de nos confreres, ils doivent être comptez entre les confeſſeurs & même entre les miniſtres ſacrez, puiſqu'ils ne pouvoient plus parler ni ſe remuer, pour réſiſter à la violence, & qu'ils n'ont point conſenti aux crimes des perſecuteurs.

Telles ſont les regles de penitence de S. Pierre d'Alexandrie ; où ſuivant l'uſage de ces premiers ſiecles, il Can. 15. réſout tous les cas par l'autorité de l'écriture. Il ajoute à la fin cette regle touchant les jeûnes de l'égliſe : Perſonne ne doit nous reprendre, de ce que nous jeûnons la quatriéme & la ſixéme ferie, comme il nous eſt ordonné ſuivant la tradition. La quatriéme, à cauſe du conſeil que tinrent les Juifs de trahir le Seigneur : la ſixiéme, à cauſe de ſa paſſion. Pour le dimanche, nous le paſſons en joïe, à cauſe de ſa réſurrection, & nous avons appris à ne pas même flechir les genoux en ce ſaint jour.

XXIII. Mort de Conſtantius Chlorus. Conſtantin empereur.

L'empereur Conſtantius étoit dans la grande Bretagne malade à l'extrémité. Il avoit écrit à l'empereur Galerius Maximien, auprès duquel étoit ſon fils Con-

ſtantin, de le lui envoïer pour le voir ; & depuis long-temps il le demandoit inutilement. Mais Galerius cherchoit à ſe défaire du jeune Conſtantin, & l'avoit ſouvent expoſé aux bêtes, ſous prétexte de jeux & d'exercices. Car il n'oſoit pas l'attaquer ouvertement de peur d'exciter contre lui-même une guerre civile, & principalement de s'attirer la haine des troupes, ce qu'il craignoit le plus. Enfin ne pouvant plus lui refuſer ſon congé, un ſoir il lui donna une lettre & lui dit de partir le lendemain matin après avoir reçû ſes ordres : prétendant le retenir ſous quelque prétexte, ou écrire devant à Severe de l'arrêter. Conſtantin le prévit bien, & après le ſouper, quand Galerius fut endormi, il partit en diligence, & enleva les chevaux publics de pluſieurs journées. Le lendemain Galerius dormit exprès juſques à midi, puis il demanda Conſtantin. On lui dit qu'il étoit parti auſſi-tôt après le ſouper. Il commença à murmurer & à s'emporter ; il demanda des chevaux pour le faire ramener. On lui dit qu'ils étoient enlevez par toutes les poſtes ; à peine put-il retenir ſes larmes. Mais Conſtantin faiſant une diligence incroïable, arriva près de ſon pere Conſtantius comme il étoit prêt à mourir. Conſtantius le recommanda aux ſoldats, le marquant ainſi ſon ſucceſſeur à l'empire, & mourut dans ſon lit avec conſolation à Yorc le vingt-cinquiéme de Juillet l'an de Jeſus Chriſt 306. Il avoit regné treize ans comme ceſar, & près de quinze mois comme empereur. Les ſoldats reconnurent Conſtantin pour empereur & le revêtirent de la pourpre ſi tôt qu'il parut en public. Du côté de ſon pere il deſcendoit de l'empereur Claude II. qui deſcendoit de Veſpaſien, d'où lui vint le nom de Flavius. Sa mere étoit Helene, que Conſtantius avoit pris à titre de concubine, parce qu'elle

Lactant. de mort. perſ. c. 22. Zozim. lib. 1.

Luſ. vita Conſt. c. 12. 13. &c.

Id. hiſt. c. 26. 29.

An. 306.

Idac. in faſt.

Gallican. in panegyr. 4. Zozim. lib 11. Eutrop. lib. x. Ambroſ. in fun. Theodoſ.

n'étoit pas de condition à être son épouse selon les loix, mais d'une naissance si obscure, que l'on disoit même que son pere avoit tenu hôtellerie. Constantius la quitta l'an 293. pour épouser la belle fille de Maximien Herculius, nommée Theodore, dont il laissa plusieurs enfans; Constantius, Dalmace, Annibalius & deux filles, Constantia & Eutropia. Constantin avoit trente & un an quand il vint à l'empire. Il étoit de belle taille & de bonne mine, robuste, adroit à toutes sortes d'exercices, & instruit des bonnes lettres; le Latin étoit sa langue naturelle, & le Grec lui étoit presque aussi familier. La premiere ordonnance qu'il fit à son avenement à l'empire, fut pour rendre aux chrétiens le libre exercice de leur religion.

Lact. num. 24.

Id. n. 26.

Les images de Constantin furent apportées à Rome. C'étoit l'usage de faire ainsi reconnoître les nouveaux empereurs. Maxence fils d'Herculius y étoit, qui profitant de la disposition des soldats, & des citoïens mécontens de Galerius, prit lui-même le titre d'empereur; c'est-à-dire de cesar, le vingt-septiéme d'Octobre de cette année 306. D'abord il fit semblant d'embrasser la foi chrétienne, pour flatter le peuple Romain. Il commanda à ses sujets de cesser la persecution; & voulut paroître beaucoup plus doux & plus humain que ses prédecesseurs. On trouve vers ce même temps, que Melchiade, alors prêtre de l'église Romaine, & depuis pape, envoïa le diacre Straton avec des lettres de l'empereur Maxence & du prefet du prétoire, au prefet de Rome, pour rentrer dans les lieux que l'on avoit ôtez aux chrétiens pendant la persecution. L'image de Constantin fut aussi portée à Galerius en Orient, couronnée de laurier, suivant la coutume. Galerius délibera longtemps s'il la recevroit. Il pensa la brûler & celui qui l'avoit

Euf hist. VIII. c. 14.

Aug brevit. diei. 3. c. 18. & ad Donat. c. 12. & 13.

Lact. n. 25.

voit apportée ; mais ſes amis lui repreſenterent, qu'il avoit fait des ceſars inconnus, malgré les ſoldats; qui en étant irritez ſe joindroient volontiers à Conſtantin. Il reçut donc ſon image à contre-cœur, & lui envoïa à lui-même enſuite la pourpre, pour faire croire qu'il l'aſſocioit volontairement à l'empire.

XXIV. Martyre de ſaint Agapius, ſainte Domnine, &c.

Euſ. de mart. Paleſt. c. 6. an. 305. Ibid. c. 3.

Cependant la perſécution continuoit en Orient. Cette année, qui en étoit la quatriéme, le vendredi vingtiéme de Novembre à Ceſarée de Paleſtine, le ceſar Maximin étant preſent & celebrant la fête de ſa naiſſance par des ſpectacles ; on amena dans l'aréne pour combattre contre les bêtes Agapius, qui y avoit été déja expoſé avec Thecle, la deuxiéme année de la perſécution. Il avoit été plus de trois fois tiré de priſon, pour être produit dans l'aréne avec les malfaicteurs ; & le juges avoient toujours differé ſon ſupplice, ſoit par pitié, ſoit par eſperance de le faire changer. Ce jour donc il fut amené en preſence du ceſar au milieu de l'aréne, avec un eſclave, qui avoit, diſoit-on, tué ſon maître. Ce criminel aïant quelque temps combattu contre les bêtes, le peuple en eut pitié ; l'empereur lui accorda la liberté avec honneur ; & le peuple ſe mit à jetter de grands cris, dont l'amphiteatre retentit, pour loüer l'empereur de la grace, qu'il avoit faite à ce miſerable. L'empereur appella enſuite Agapius, & lui propoſa de renoncer au chriſtianiſme ; mais il confeſſa à haute voix, & proteſta qu'il étoit prêt à ſouffrir tout, avec plaiſir, pour le créateur de l'univers. En même temps il courut au devant d'une ourſe, qu'on avoit lâchée contre lui, & qui après l'avoir déchiré, le laiſſa reſpirant encore. Il fut remis en priſon où il vécut un jour; & le lendemain on lui attacha des pierres aux pieds & on le jetta dans la mer. Tel fut le martyre d'Agapius.

Euſ. VIII. hiſt. c. 12.
Acta ſinc. p. 821. ex S. Chriſoſt.

C'eſt environ le temps du martyre de ſainte Domnine, avec ſes deux filles, Proſdoce & Berenice. C'étoit une femme des plus nobles & des plus riches d'Antioche, bien faite, d'un grand eſprit & d'une grande réputation. Ses deux filles étoient d'une beauté ſinguliere, élevées dans la pieté. Pour éviter la perſécution, elle s'enfuit avec elles juſques à Edeſſe; ſouffrant toutes les incommoditez d'un voïage qu'elle faiſoit ſans ſecours, & chargée de la garde de ſes filles. Mais comme l'édit de la perſécution portoit, que les parens & les proches ſeroient obligez de découvrir les chrétiens; le mari de ſainte Domnine vint à Edeſſe avec des ſoldats, & l'aïant trouvée l'emmena avec ſes filles, & la fit conduire à Hierapolis de Syrie. Dans le chemin ſe rencontroit une riviere; pendant que les ſoldats dînoient, ſainte Domnine prit ſes deux filles, & les tenant toutes deux par les mains, couvertes modeſtement de leurs habits, elle entra avec elles dans la riviere, où elles ſe noïerent toutes trois, pour éviter non ſeulement les tourmens, mais les outrages dont leur pureté étoit menacée. L'égliſe Grecque les a toujours honorées comme martyres, ne doutant point qu'elles n'euſſent cherché la mort par une inſpiration particuliere du S. Eſprit.

XXV. Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur. *Lactant. de mort. n. 25.*

L'empereur Galerius s'étant enfin réſolu à recevoir l'image de Conſtantin, ne voulut toutefois le reconnoître que pour ceſar; & donna le titre d'auguſte à Severe, qui étoit plus âgé, & qu'il avoit déja fait ceſar. Ainſi les deux auguſtes étoient Galerius lui-même & Severe, les deux ceſars Maximin & Conſtantin, qui ſe trouvoit réduit au quatriéme rang, au lieu du ſecond que l'armée lui avoit donné. Il s'en contenta pour lors, & Galerius croïoit avoir bien arrangé ſes affaires; mais

Lact. n. 26.

il fut confondu par la nouvelle qui lui vint, que Maxence ſon gendre avoit été declaré empereur à Rome. Galerius le haïſſoit & ne pouvoit faire trois ceſars ; c'eſt pourquoi il réſolut de le perdre, & envoïa contre lui Severe avec l'armée, qui avoit été commandée par Maximien Herculius. Maxence pour s'attirer cette armée plus sûrement, envoïa la pourpre à Herculius ſon pere ; qui avoit quitté l'empire & demeuroit alors en Campanie ; & le nomma auguſte pour la ſeconde fois. Herculius qui aimoit les nouveautez, & qui avoit quitté l'empire malgré lui, le reprit volontiers. Voilà donc deux empereurs en Italie, Herculius & ſon fils Maxence, c'eſt-à-dire ſix en tout. Severe s'avança & marcha juſqu'à Rome ; mais auſſi-tôt ſes troupes l'abandonnerent pour ſe ranger du côté d'Herculius leur ancien empereur. Severe ſe retire & s'enfuit à Ravenne, où il s'enferme avec peu de troupes, mais voïant qu'on alloit le livrer à Maximien, il ſe rendit, & remit la pourpre à celui de qui il l'avoit reçuë, c'eſt-à-dire à Maximien Herculius. Il n'y gagna que de mourir plus doucement ; car peu de jours après on lui fit couper les veines. Ainſi finit Severe, environ le mois de Fevrier de l'an 307.

Zoſim. lib. 11.

an. 307.

Herculius qui connoiſſoit la fureur de Galerius, ne douta point que quand il auroit appris la mort de Severe, il ne vînt avec une armée en Italie. C'eſt pourquoi aïant laiſſé Rome en état de défenſe, il alla en Gaule trouver Conſtantin pour l'attirer à ſon parti, en lui faiſant épouſer Fauſta ſa fille cadette, qu'il avoit euë d'Eutropia. Conſtantin avoit déja une femme ou concubine nommée Minervine, dont il avoit un fils nommé Criſpe. En faveur de ſon mariage avec Fauſta, il reçut le nom d'auguſte le dernier jour de Mars de

Lact. de mort. n. 27.

cette année 307. Cependant Galerius vint en Italie avec une armée & marcha droit à Rome, réſolu de caſſer le ſenat & de maſſacrer le peuple. Il trouva tout fermé & fortifié. Il n'avoit pas aſſez de troupes pour environner Rome, dont il ne connoiſſoit pas la grandeur ; car il ne l'avoit jamais vûë. Quelques légions l'abandonnerent, irritées de ce qu'il les faiſoit marcher contre ſon beau-pere & contre Rome; le reſte branloit. Pour les retenir, il fut réduit aux prieres & aux ſoumiſſions, & à leur abandonner le pillage de l'Italie, par tout où ils paſſerent. Ainſi, ſans rien faire, il ſe retira en Illyrie. Herculius étant revenu de Gaule à Rome, regnoit avec ſon fils Maxence; mais on obéiſſoit plus volontiers au fils qui avoit été choiſi empereur le premier, dans ce dernier temps ; & avoit aſſocié ſon pere. Le vieillard en conçut une jalouſie puérile contre ſon fils ; & il ne ſe trouvoit pas aſſez libre avec lui. Il aſſembla le peuple & les ſoldats, pour les haranguer, & après avoir diſcouru long-temps ſur les maux de l'état ; il ſe tourna, les mains étenduës contre ſon fils, diſant qu'il en étoit la cauſe, & lui arracha la pourpre de deſſus les épaules. Maxence ainſi dépoüillé ſe jetta du tribunal en bas & fut reçu par les ſoldats; leurs cris & leur fureur épouvanterent le pere dénaturé, & il s'enfuit de Rome. Il retourna en Gaule, où il demeura quelque temps. Puis il paſſa en Pannonie, & vint à Carnonte trouver Galerius l'ennemi de ſon fils, ſous prétexte de traiter avec lui; mais en effet pour le perdre s'il pouvoit. Diocles y étoit auſſi; car Galerius l'avoit fait venir, pour donner en ſa preſence l'empire à Licinius, à la place de Severe. La ceremonie s'en fit le dixiéme de Novembre 307. en preſence des deux vieillards Diocles & Herculius. Ainſi il y eut encore ſix empereurs à la

fois : Galerius, Licinius, Maximin, Conſtantin, Herculius & Maxence. Herculius vit par-là ſes meſures rompuës, & s'étant accommodé avec Galerius, ils furent conſuls enſemble l'année ſuivante 308.

XXVI. Martyrs de Paleſtine.

Cette année 307. la perſecution continua en Orient ſous le ceſar Maximin, & c'en étoit la cinquiéme année. Le jour de Pâque, qui étoit le ſecond de Xantique ou d'Avril, à Ceſarée de Paleſtine, une vierge Tyrienne, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, nommée Theodoſia, vit quelques priſonniers confeſſeurs de J.C. aſſis devant le prétoire. Elle s'approcha d'eux pour les ſaluer, & les prier de ſe ſouvenir d'elle, quand ils ſeroient devant Dieu. Auſſi-tôt elle fut priſe par les ſoldats & preſentée au gouverneur, qui lui fit déchirer les côtez & les mammelles juſques aux os ; & comme elle reſpiroit encore & montroit un viſage gai, il la fit noïer dans la mer. Enſuite venant aux autres confeſſeurs, il les envoïa tous aux mines de cuivre qui étoient à Phaino en Paleſtine.

Euſ. de martyr. Paleſt. c. 7. an. 307.

Le quatriéme de Novembre en la même ville de Ceſarée pluſieurs autres confeſſeurs, qui étoient avec le prêtre Silvain, furent envoïez travailler aux mêmes mines, par le même gouverneur ; après leur avoir fait brûler les jointures des pieds. Le prêtre Silvain fut depuis évêque & martyr. Avec ces confeſſeurs, fut auſſi condamné Domnin, qui avoit confeſſé pluſieurs fois, & qui étoit connu de tout le monde en Paleſtine, pour la liberté avec laquelle il parloit. Il fut condamné au feu par le gouverneur Urbain qui jugea tous ces martyrs & pluſieurs autres. Il y en eut trois qu'il condamna à ſe battre enſemble à coups de poing, comme les athletes. Il fit devorer par les bêtes un ſage & ſaint vieillard nommé Auxence. Il en envoïa d'autres aux

mines de cuivre, après les avoir fait tailler & rendus ennuques, quoique ce fussent des hommes faits. Il en tenoit d'autres en prison, après de cruels tourmens, entre lesquels étoit l'illustre Pamphile prêtre de l'église de Cesarée. Mais Urbain qui traitoit ainsi les chrétiens, & qui s'étudioit à inventer tous les jours contre eux de nouvelles cruautez, tomba dans la disgrace du cesar Maximin, dont la faveur le rendoit extrémement fier. Il fut accusé, amené devant le tribunal, condamné à avoir la tête tranchée & executé avec les autres criminels.

Euſ. de martyr. Paleſt. c. 8. an. 308.

L'année suivante 308. sixiéme de la persécution, entre une multitude inombrable de confesseurs releguez depuis long-temps en un lieu de la Thebaïde nommé Porphyrite, à cause des carrieres de porphyre; on en prit quatre-vingt-dix-sept, hommes, femmes & petits enfans, & on les envoïa en Palestine, au gouverneur Firmilien successeur d'Urbain. Après qu'ils eurent confessé Dieu le créateur & J. C. il leur fit, par ordre de l'empereur, brûler avec un fer chaud, les nerfs de la jointure du pied gauche. Puis avec des stilets on leur creva à chacun l'œil droit, & on le brûla avec des fers chauds, jusques au fonds de l'orbite & à la racine. En cet état on les envoïa travailler aux mines, qui étoient dans la province. Le cesar Maximin voulut aussi voir combattre devant lui les confesseurs de Palestine, qui avoient été condamnez au combat à coups de poing; quoiqu'ils n'eussent point été nourris à ses dépens, ni exercez comme les athletes avoient accoutumé de l'être. Ils déclarerent leur fermeté dans la foi & devant les procurateurs de cesar & devant Maximin lui-même, & souffrirent plusieurs tourmens.

Incontinent après on en amena d'autres, que l'on

avoit pris à Gaza ; parce qu'ils avoient fait une assemblée pour lire les saintes écritures. Les uns eurent aussi les pieds brûlez & les yeux crevez ; les autres eurent les côtez déchirez & souffrirent des tourmens plus cruels. Entre les chrétiens de Gaza étoit une vierge, qui menacée de perdre l'honneur dit : Que le cesar donnoit le gouvernement à des juges bien cruels. Pour la punir de parler ainsi contre le prince, on lui donna plusieurs coups ; puis l'aïant suspenduë en haut, on lui déchira les côtez. Alors une vierge de Cesarée même nommée *an. 308.* Valentine, mal faite de corps & de mauvaise mine; mais d'un grand courage, cria au juge du milieu de la foule : Tourmenteras-tu long-temps ainsi ma sœur ? On la prend ; elle confesse hardiment le nom du Sauveur ; & comme elle refusoit de sacrifier, on la traîne de force à l'autel. Elle se jette dessus & renverse à coups de pied les bois & tout ce qui y étoit. Le juge en furie lui fit déchirer les côtez plus cruellement qu'à aucune autre ; puis il la fit attacher avec celle qu'elle nommoit sa sœur, & les fit brûler toutes deux ensemble.

En même temps un martyr nommé Paul fut condamné à perdre la tête. Il demanda à l'executeur un peu de temps, & l'aïant obtenu, il pria Dieu à haute voix de se rendre favorable aux chrétiens & de leur accorder au plûtôt la liberté : puis il pria pour la conversion des Juifs : puis pour les Samaritains ; ensuite pour les Gentils, afin qu'ils vinssent à la connoissance du vrai Dieu, & particulierement pour la multitude qui l'environnoit. Enfin, il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avoit condamné & pour le bourreau qui l'alloit executer, afin que ce peché ne leur fût pas imputé. Tous les assistans l'oüirent ainsi prier, & la plûpart en furent touchez jusques aux larmes. Il se prépara lui-même, pré-

senta son col à découvert pour recevoir le coup, & souffrit ainsi le martyre le vingt-cinquiéme de Panemus ou
An. 308. Juillet l'an 308. Peu de temps après, cent trente confesseurs Egyptiens par l'ordre de Maximin, eurent un pied estropié & un œil crevé, & furent envoïez partie aux mines de Palestine, partie à celles de Cilicie.

Il y eut ensuite quelque relâche à la persécution, & les confesseurs qui travailloient aux mines de Thebaïde furent mis en liberté. Les chrétiens esperoient du repos; mais tout d'un coup, on ne sçait comment, la persécution se ralluma plus violente qu'auparavant. Maximin envoïa des lettres contr'eux dans toutes les provinces; & les gouverneurs par leurs lettres & par leurs édits ordonnerent à tous les magistrats des villes & à tous les commandans des places de faire executer les ordres de l'empereur. Que les temples des idoles, qui étoient ruinez, fussent relevez & reparez au plûtôt : que tous hommes, femmes, esclaves, & jusques aux enfans à la mammelle offrissent des sacrifices & des libations, & en goutassent réellement : que tous les vivres exposez dans les marchez fussent profanes par ces libations : qu'aux portes des bains il eût des gardes, pour obliger tous ceux qui en sortiroient à sacrifier. Les gentils même étoient fatiguez de ces nouvelles vexations, & s'en plaignoient hautement.

Alors à Cesarée, trois chrétiens, Antonin prêtre, Zebinas natif d'Eleutheropole & Germain, s'approcherent de Firmilien gouverneur de Palestine, comme il sacrifioit; & l'exhortoient à haute voix de quitter cette folie, puisqu'il n'y a point d'autre Dieu que le créateur. Il demanda qui ils étoient ? Ils répondirent hardiment, qu'ils étoient chrétiens : & Firmilien leur fit couper la tête, sans autres tourmens. C'étoit le trei-

ziéme de Novembre. Le même jour une vierge de Scytople nommée Ennathas fut traînée par force devant Firmilien. Après qu'il lui eut fait ſouffrir pluſieurs coups & de grands tourmens, un tribun qui commandoit près de là, nommé Maxys, robuſte de corps & brutal, la prit de ſon autorité, la dépoüilla toute nuë de la ceinture en haut, la promena ainſi par toute la ville de Ceſarée, la fouettant de lanieres par la place & par les ruës, en ſorte qu'il s'en faiſoit un plaiſir. Enfin il la ramena au tribunal, & le juge la fit brûler toute vive. Il défendit de donner la ſépulture aux corps des martyrs, & les fit garder jour & nuit à l'air expoſez aux bêtes. Pendant pluſieurs jours il y avoit un grand nombre d'hommes occupez à cette garde, dont quelques-uns étoient en ſentinelles ſur des lieux élevez. Les bêtes & les oiſeaux déchirerent donc ces corps, & en diſperſerent les os & les entrailles, en ſorte que ces reſtes hideux étoient ſemez tout autour de la ville, & que leurs ennemis-mêmes en avoient horreur. Alors quoique le temps fût beau & l'air très-ſerain, les colomnes des galeries publiques de la ville parurent couvertes de gouttes d'eau, la place & les ruës furent moüilllées : ce qui fit dire au peuple, que la terre & les pierres les plus dures pleuroient de ces inhumanitez. Le quatorziéme de Decembre ou Apellée on prit dans la même ville de Ceſarée des fideles qui étoient partis d'Egypte, pour aller en Cilicie ſecourir les confeſſeurs condamnez aux mines. Ils furent arrêtez par les gardes qui étoient aux portes de la ville à obſerver ceux qui entroient ; & ils furent condamnez à la même peine que ceux qu'ils alloient ſoulager : on leur creva un œil & on leur eſtropia un pied. Mais on en fit mourir trois qui furent pris à Aſcalon. Le pre-

mier nommé Arés fut brûlé ; les deux autres Promus & Elie eurent la tête coupée.

XXVII. Mœurs de Maximin & de Maxence. *Euſ. VIII. hiſt. c. 14. Inf. n. 40.*

Le ceſar Maximin qui perſecutoit ainſi les chrétiens, étoit fort adonné à la magie par foibleſſe & par ſuperſtition, & n'oſoit entreprendre la moindre choſe, ſans conſulter les oracles & les devins. Il fit réparer les temples dans toutes les villes ; établit par tout des ſacrificateurs des idoles, & en chaque province un pontife, avec une compagnie d'officiers & de gardes, & une grande autorité dans l'état. Il donnoit des dignitez & de grands privileges aux enchanteurs & aux magiciens, les regardant comme des hommes pieux & aimez des dieux. Il accabla les provinces où il commandoit, d'exactions extraordinaires, & enleva à pluſieurs riches leurs anciens patrimoines. Le vin le mettoit en fureur, & il donnoit étant yvre, des ordres dont il ſe repentoit à jeun. Son exemple excitoit ſes ſoldats & les gouverneurs des provinces au luxe & à la débauche. Par toutes les villes où il paſſoit il corrompoit des femmes & enlevoit des filles ; mais il y eut des chrétiens qui préferent la mort à cette infamie. Une femme d'Alexandrie entre les autres lui réſiſta courageuſement. Elle étoit noble, riche & ſçavante ; car ce n'étoit point une choſe extraordinaire de voir en cette ville-là des femmes inſtruites des lettres humaines & de la philoſophie ; & à ces marques quelques-uns ont cru que c'étoit l'illuſtre Catherine ou Hecaterine. Quoiquelle demeurât invincible aux pourſuites de Maximin, il ne ſe put réſoudre à la faire mourir, il ſe contenta de lui ôter tout ſon bien & de l'envoïer en exil.

Ambroſ. de vir. l. II. c. 7.

A Antioche une vierge nommée Pelagie, âgée d'environ quinze ans, ſe trouva aſſiegée dans ſa maiſon, en

l'abſence de ſa mere & de ſes ſœurs. Comme elle ſçavoit que l'on en vouloit à ſa vie ou à ſon honneur; elle prefera la mort, & crut que Dieu lui permettoit de la chercher. Elle ſe précipita du toît de la maiſon, & fut honorée comme martyre. Les perſecuteurs voïant qu'elle leur avoit échappé chercherent ſa mere & ſes ſœurs. Elles s'étoient ſauvées à la campagne, & ſe trouverent preſſées par la riviere qui leur fermoit le chemin, elles releverent modeſtement leurs robes, pour marcher plus librement, & ſe tenant par les mains elles entrerent dans la riviere, cherchant les endroits où ſon lit étoit le plus profond. Ainſi la mere & les filles moururent enſemble, ſe tenant étroitement embraſſées.

Chryſoſt. orat. de Pelag.

Acta ſinc. p. 576

Maxence qui commandoit cependant à Rome reſſembloit tellement à Maximin par ſes vices, que l'on eut pû les prendre pour deux freres. Il n'étoit ni moins impie, ni moins infame.

Euſ. VIII. hiſt. c. 14.

La ſeptiéme année de la perſecution, qui étoit l'an 309. de J. C. l'onziéme de Janvier ou Audinée, Pierre Apſelam fut martyriſé à Ceſarée en Paleſtine. Il étoit du bourg d'Anea au territoire d'Eleuterople, & menoit la vie aſcetique. Le juge & ſes conſeillers le prierent pluſieurs fois d'avoir pitié de lui-même & de conſiderer ſa jeuneſſe, car il étoit à la fleur de ſon âge, mais il demeura ferme & fut condamné au feu. Avec lui & dans le même bucher fut brûlé un évêque des Marcionites nommé Eſclepius, attaché par un faux zele à ſon hereſie.

XXVIII. Martyrs de Paleſtine. Saint Pamphile, &c. *An.* 305. *Euſeb. martyr. Paleſt. c.* 10.

Au mois de Février, Pamphile prêtre de Ceſarée, fut preſenté au gouverneur Firmilien, avec douze autres martyrs. Pamphile étoit né à Beryte en Phenicie & diſciple de Pierius d'Alexandrie, dont nous avons parlé. Il avoit été ordonné prêtre par l'évêque Agapius. Il

Phot. bibl. cod. 118.

Sup. liv. 8. n. 13.

Euſ. VII. hiſt. c.

ult. & de mart. c. 11. & ibi Valef.

passa sa vie dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes; l'humilité, le mépris du monde & des esperances passageres, la liberalité à distribuer son bien aux pauvres, la generosité à servir ses parens & ses amis. Il vivoit en vrai philosophe, étudioit les saintes écritures avec une application extraordinaire, écrivit de sa main la plus grande partie des œuvres d'Origene, & composa une apologie pour le défendre. Il rechercha avec grand soin tous ses ouvrages & ceux des auteurs ecclesiastiques, dont il composa une bibliotheque celebre à Cesarée, où il établit aussi une école chrétienne. Il avoit une industrie & une patience singuliere pour venir à bout de ses desseins. Il fut interrogé le premier, ensuite un vieillard venerable nommé Valens, diacre de l'église d'Elia, c'est-à-dire de Jerusalem, dont la bonne mine étoit ornée par des cheveux blancs, & qui sçavoit si parfaitement l'écriture, qu'il en citoit par cœur tel passage qu'il vouloit, aussi facilement que s'il l'eût lû dans le livre. Le troisiéme étoit Paul de la ville de Jamnia, homme d'une grande pieté & d'une grande ferveur, qui avoit déja confessé & souffert les fers brûlans. Ces quatre furent envoïez en prison & y demeurerent deux ans entiers.

Euseb. de martyr. Palest. c. 4. Hier. de scrip.

Cependant on prit des chrétiens Egyptiens, qui avoient conduits des confesseurs en Cilicie. En revenant ils furent arrêtez à la porte de Cesarée par des barbares que l'on y avoit mis en garde, & qui leur demanderent qui ils étoient, & d'où ils venoient; ils ne purent cacher la verité & furent reputez pris sur le fait. Ils étoient cinq, qui au lieu de noms des faux dieux que leurs parens leur avoient donnez, avoient pris des noms de prophetes, sçavoir Elie, Jeremie, Isaïe, Samuel & Daniel. On les mena au gouverneur, & après avoir confessé la foi, ils furent aussi-tôt envoïez en prison.

Le lendemain qui étoit le ſeiziéme de Fevrier ou Peritius, le gouverneur fit amener Pamphile & les autres martyrs. Quand il vint à ces cinq Egyptiens, il demanda au premier qui étoit un jeune homme, comment il s'apelloit. Elie, répondit-il. Firmilien, ſans penetrer le myſtere de ce nom lui demanda enſuite ſon païs. Elie répondit que Jeruſalem étoit ſa patrie. Firmilien ne connoiſſoit point ce nom, quoiqu'il fût en Paleſtine, car depuis le temps de l'empereur Adrien on ne ſe ſervoit plus que du nom d'Elia. Il vouloit donc ſçavoir quelle étoit cette ville & en quel païs. Il fit attacher le martyr les mains derriere le dos, & tirer ſes pieds avec des machines pour l'obliger à dire la verité. Elie répondit qu'il diſoit vrai ; & comme le juge le preſſoit, il dit que cette cité n'étoit la partie que des gens de bien, & qu'elle étoit ſituée à l'Orient. Le juge embarraſſé croïoit que ce fût quelque ville où les chrétiens ſe vouluſſent fortifier contre les Romains. Enfin, après l'avoir bien fait tourmenter & déchirer, voïant qu'il n'en pouvoit tirer autre choſe, il le condamna à perdre la tête. Les autres moururent de même après de pareils combats.

Firmilien vint enſuite à Pamphile & à ceux qui l'accompagnoient, & après les avoir encore interrogez, les condamna à la même peine. Un jeune homme d'entre les eſclaves de Pamphile, qu'il avoit pris ſoin d'inſtruire, nommé Porphyre, voïant la ſentence prononcée contre ſon maître, s'écria du milieu de la foule & demanda que lui & les autres fuſſent enterrez après leur mort. Firmilien lui demanda s'il étoit chrétien ; il répondit qu'oüi. Firmilien le mit entre les mains des bourreaux ; & comme il refuſa de ſacrifier, il le fit déchirer juſques aux os. Porphyre ne diſoit pas un mot, & ne té-

moignoit point ſentir de la douleur. Firmilien voïant qu'il y perdoit ſon temps, le fit enfin brûler à petit feu. Porphyre marcha au ſupplice avec joïe, aïant le corps défiguré, mais le viſage beau; il étoit vêtu d'un manteau de philoſophe qu'il avoit accoutumé de porter, & marquoit à ſes amis tranquillement ce qu'il déſiroit qu'ils fiſſent pour lui. Il conſerva la gaïeté de ſon viſage étant attaché au poteau; & comme le feu étoit éloigné tout autour, il ouvrit la bouche pour recevoir la flamme plus aiſément. D'abord que le feu le toucha, il dit tout haut : Jeſus fils de Dieu ſecourez-moi; puis il garda le ſilence, ſouffrant conſtamment juſques au dernier ſoupir. Telle fut la fin du jeune Porphyre.

Un confeſſeur nommé Seleucus, vint en porter la nouvelle à Pamphile, & ſalua un des martyrs par le ſaint baiſer : des ſoldats le prirent & le menerent à Firmilien qui le condamna auſſi-tôt à perdre la tête. Seleucus étoit né en Cappadoce & avoit porté les armes dans les troupes Romaines. C'étoit un jeune homme ſi bien fait, ſi grand, ſi fort, de ſi bonne mine, que tout le monde en parloit, & il étoit déja avancé dans le ſervice. Il fut caſſé comme chrétien; & embraſſa la vie aſcetique, c'eſt-à-dire la méditation continuelle des ſaintes écritures & les autres exercices de pieté. Cependant il s'appliquoit à ſecourir les veuves, les orphelins, les malades, les pauvres & les perſonnes abandonnées, & leur tenoit lieu de pere. Tel étoit le martyr Seleucus, qui fut executé le dixiéme en ce même jour. Firmilien fit mourir enſuite Theodule, un de ſes propres domeſtiques & celui qu'il conſideroit le plus, tant à cauſe de ſa fidelité inviolable, qu'à cauſe de ſon grand âge; car il étoit biſaïeul, & voïoit la troiſiéme génération de ſes enfans. Son crime étoit le même que celui de Se-

leucus, d'avoir témoigné de l'amitié aux martyrs; mais Firmilien en fut plus irrité, parce qu'il étoit de sa famille, & il le fit mettre en croix.

Un chrétien de Cappadoce nommé Julien arriva alors à Cesarée de Palestine pour la premiere fois. Il étoit d'une vie très-sainte, & recevoit des inspirations du S. Esprit. Ayant appris dans les ruës la mort des martyrs, il alla droit à la place où ils étoient, & voïant leurs corps étendus par terre, rempli d'une grande joïe, il se mit à les embrasser l'un après l'autre. Les executeurs de justice le prirent & le menerent à Firmilien, qui le condamna à être brûlé à petit feu. Julien étoit transporté de joïe & rendoit tout haut graces à Dieu de l'honneur qu'il recevoit. Ce fut le douziéme de ceux qui souffrirent avec Pamphile. Leurs corps demeurerent à l'air quatre jours & quatre nuits; gardez par l'ordre de Firmilien; mais ni oiseau, ni chien, ni autre bête n'y toucha; ils furent enlevez entiers & ensevelis honorablement.

Tout le monde parloit encore de leur martyre, quand deux chrétiens du païs nommé Mangance, sçavoir Adrien & Eubule, vinrent à Cesarée voir les autres confesseurs. A la porte de la ville on leur demanda où ils alloient. Ils avouerent ingenuëment la verité & furent menez à Firmilien, qui leur fit déchirer les côtes, & ensuite les condamna aux bêtes. Deux jours après, c'est à-dire le cinquiéme de Mars de cette année 309. où le peuple de Cesarée celebroit la fête de la fortune de la ville, Adrien fut exposé à un lion, puis égorgé. Eubule fut traité de même, deux autres autres jours après, le septiéme de Mars à midi. Le juge lui offroit la liberté s'il vouloit immoler aux idoles; mais il préfera la mort. Il fut déchiré par les bêtes & tué en-

ſuite par le glaive. Ce fut le dernier de tous qui ſouffrit le martyre à Ceſarée de Paleſtine, & la perſecution y finit cette ſeptiéme année. Le gouverneur Firmilien qui l'avoit ſi cruellement exercée, mourut auſſi par le glaive, & fut mené au ſupplice avec d'autres criminels.

Valeſ. de vita & ſcript. Euſeb. Euſeb. 1. vita Conſt. c. 19. III. hiſt. c. 28. VII. c. 26. VII. hiſt. c. 32.

De tous les diſciples du martyr Pamphile le plus fameux fut Euſebe, depuis évêque de Ceſarée & auteur de l'hiſtoire eccleſiaſtique. Il étoit né vers la fin du regne de Galien en Paleſtine, ou du moins il y avoit été élevé. Un de ſes maîtres fut Dorothée prêtre de l'égliſe d'Antioche, à qui il dit avoir oüi expliquer les ſaintes écritures. Mais Agapius évêque de Ceſarée l'aïant mis dans ſon clergé, il lia une étroite amitié avec le prêtre Pamphile, en ſorte qu'on le nomma depuis Euſebe de Pamphile, & il écrivit trois livres de la vie de ce martyr. Euſebe étoit déja prêtre de l'égliſe de Ceſarée pendant cette perſecution, & y demeura preſque toujours; inſtruiſant & exhortant les martyrs dont il nous a laiſſé l'hiſtoire. Il viſitoit continuellement Pamphile dans la priſon, & ils compoſerent enſemble cinq livres pour la défenſe d'Origene, auſquels Euſebe en ajouta un ſixiéme après la mort de Pamphile. Tout l'ouvrage étoit dedié aux confeſſeurs qui étoient aux mines de Paleſtine; mais de ces ſix livres il ne nous en reſte que le premier de la verſion de Rufin. Pendant la perſecution Euſebe fit un voïage à Tyr; où il fut témoin du martyre de cinq Egyptiens qu'il a décrit. Il alla juſques en Egypte & en Thebaïde. il fut lui-même mis en priſon dans cette perſecution, & ſoupçonné de n'en être ſorti qu'en ſacrifiant aux idoles. Mais il n'y a pas d'apparence qu'il eût été élevé à l'épiſcopat après une chûte ſi honteuſe.

Hier. ſcript. Euſ.

Phot. c. 118.

VIII. hiſt. c. 7. Ibid. c. 9. Inf. liv. XI. c. 45.

Il écrivit une réponſe aux deux livres d'Hieroclés contre

Sup. liv. VIII. n. 30.

contre la religion chrétienne ; où il s'attache ſeulement à la comparaiſon d'Apollonius de Tyane avec J. C. renvoïant pour tout le reſte à l'ouvrage d'Origene contre Celſe. Hieroclés ne nioit pas les miracles de J. C. mais leur oppoſoit ceux que les Grecs attribuoient à quelques perſonnages illuſtres : & s'arrêtoit à Apollonius, comme le plus nouveau. Là il diſoit ces paroles remarquables : Cependant nous ne tenons pas pour un Dieu celui qui a fait de ſi grandes choſes, mais pour un homme favoriſé des dieux : au lieu que les chrétiens, pour quelque peu de miracles diſent que Jeſus eſt Dieu. Témoignage irréprochable de la créance des chrétiens. Hieroclés ajoutoit, que les actions de Jeſus n'avoient été écrites que par des ignorans & des impoſteurs, comme Pierre, Paul & les autres ; au lieu que celles d'Apollonius avoient été écrites par Maxime, Damis & Philoſtrate, qui étoient des philoſophes & des ſçavans.

Euſ. in Hierocl.

Lact. lib. 7.

Ap. Euſ. p. 512. D.

Euſebe s'attache à Philoſtrate, qui avoit recueilli tout ce qu'en avoient écrit les autres, & convient qu'il étoit homme de lettres, & d'une grande érudition : mais non pas amateur de la verité. Pour le mieux prouver, il examine l'un après l'autre, ſes huit livres de la vie d'Apollonius, que nous avons encore, & montre qu'ils ſont remplis de fables abſurdes & même de contradictions. La principale eſt qu'il fait paſſer Apollonius pour un homme divin, qui ſçavoit tout par lui-même, & toutefois il nomme les maîtres qu'il eut pour diverſes ſciences, & dit que ce fut pour s'inſtruire, qu'il alla voir les ſages de l'Inde & de l'Ethiopie, & que dans ces voïages il ſe ſervoit d'interpretes : lui qui ſçavoit toutes les langues, même des oiſeaux. Euſebe refute en particulier les miracles d'Apollonius : montrant que les faits ſont très-douteux, & qu'en tout cas, on peut les

p. 524. D.

518.

521. D.

p. 550. A. 534.

attribuer au demon. Il ſoutient qu'il n'étoit qu'un ma-
p. 536. D. gicien ; & remarque comme un fait conſtant, que de ſon
temps, je dis du temps d'Euſebe, Apollonius n'étoit plus
541. A. compté au nombre des philiſophes. Il ne manque pas de
marquer la prodigieuſe difference de J. C. qui a été pré-
dit avant ſa venuë, & dont la doctrine, ſi ſainte & ſi ſa-
lutaire au genre humain a fait en ſi peu de temps de tels
progrès, malgré l'oppoſition de toutes les puiſſances.
En effet Apollonius eſt tombé depuis dans un tel oubli,
que pluſieurs ont trouvé mauvais que j'en aïe tant par-
lé dans les deux premiers livres de cette hiſtoire eccle-
ſiaſtique ; mais j'ai cru devoir faire connoître ce grand
original des impoſteurs: & ne rien diſſimuler, de ce que
ſes partiſans les plus prévenus en ont dit avec quelque
ſorte de vrai-ſemblance.

XXIX. Autres martyrs. Saint Quirin, ſaint Serenus, &c.

On rapporte à la même année 309. le martyre de ſaint Quirin évêque de Siſcia, dans la haute Pannonie, c'eſt-
Acta ſinc. p. 552. à-dire la Croatie imperiale. Le gouverneur Maxime
aïant ordonné de le prendre, il ſortit de la ville pour ſe
dérober à la perſécution : mais il fut pris & preſenté au
gouverneur, qui lui demanda où il fuïoit. Je ne fuïois
pas, dit Quirin ; mais j'executois l'ordre de mon maî-
Matth. x. 25. tre. Car il eſt écrit : ſi on vous perſécute en une ville,
fuïez en une autre. Maxime dit : Qui a ordonné cela ?
Quirin répondit : Jeſus-Chriſt qui eſt le vrai Dieu. Ma-
xime dit : Et ne ſçais-tu pas que les ordres des empereurs
te peuvent trouver par tout, & que celui que tu nom-
mes le vrai Dieu, ne peut te ſecourir quand tu ſeras
26. ff. de oper. li-bert. pris comme tu vois maintenant ? Quirin répondit : Le
Dieu que nous adorons eſt toujours avec nous, & peut
nous ſecourir quelque part que nous ſoïons : il eſt ici
qui me fortifie & qui vous répond par ma bouche. Ma-
xime, après l'avoir preſſé de ſacrifier par diverſes me-

naces, lui offrit de le faire sacrificateur de Jupiter. Quirin répondit : Je fais maintenant une vrai fonction de sacrificateur en m'offrant moi-même en sacrifice au vrai Dieu. Maxime le fit mettre en prison & charger de chaînes. Il se mit en priere & dit : Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir reçu ces affronts pour vous, & je vous prie, que ceux qui sont en cette prison connoissent que j'adore le vrai Dieu & qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous. A minuit il parut une grande lumiere dans la prison : le geolier Marcel l'aïant vûë se jetta aux pieds de saint Quirin, lui disant avec larmes : Priez le Seigneur pour moi, car je croi qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui que vous adorez. Le saint évêque l'aïant long-temps exhorté le marqua au nom de N. S. J. C. c'est-à-dire, au moins il le fit catecumene. Trois jours après Maxime envoïa saint Quirin à Amantius gouverneur de la premiere Pannonie, pour être jugé souverainement.

On le mena chargé de chaînes par toutes les villes qui étoient sur le Danube, jusques à ce qu'Amantius ordonna de le garder à Sabarie. Des femmes chrétiennes lui apporterent à boire & à manger : & comme il benissoit ce qu'elles lui offroient, les chaînes tomberent de ses mains & de ses pieds. Amantius se le fit presenter dans le theatre après avoir vû les actes de ce qui s'étoit passé devant Maxime, & tâcha de l'ébranler par la consideration de son grand âge ; mais le voïant infléxible il lui fit attacher une meule au cou, & le fit jetter dans le fleuve. Au lieu d'aller à fonds il demeura long-temps sur l'eau au grand étonnement du peuple, qui le regardoit assemblé en foule sur les bords. Saint Quirin les exhortoit à demeurer fermes dans la foi & à ne craindre ni les tourmens ni la mort. Mais voïant

Prud. peristeph. hymn. 7.

qu'il n'enfonçoit point, & craignant de perdre la couronne du martyre, il dit : Jesus tout-puissant, il n'est pas extraordinaire que vous arrêtiez les fleuves, comme vous arrêtâtes le Jourdain, ni que vous fassiez marcher sur les eaux, comme vous fites marcher Pierre sur la mer : ce peuple a assez vû en moi l'effet de votre puissance, accordez-moi la grace qui reste & qui est la plus précieuse, de mourir pour vous, Jesus-Christ mon Dieu. Après cette priere il rendit l'esprit, & coula à fonds : son corps fut trouvé assez proche & honoré ensuite comme il meritoit. Il mourut le quatriéme de Juin.

Ruin fine. p. 546. Dans la même province de Pannonie à Sirmium vivoit un vieillard nommé Serenus Grec de naissance, qui s'y étoit établi, & cultivoit un jardin pour vivre, ne sçachant point d'autre métier La crainte de la persécution le fit cacher pendant quelque mois, puis il retourna à son jardin. Un jour il y vint une femme avec deux filles pour s'y promener. Le vieillard lui dit : Que faites-vous ici ? Je prends plaisir, dit-elle, à me promener dans ce jardin. Serenus dit : une femme de votre condition ne doit pas se promener à heure induë : il est déja midi ; vous êtes venuë ici à quelque autre dessein : retirez vous & gardez la bien-séance, qui convient aux personnes de votre sorte. Il étoit ordinaire aux Romains de se reposer à midi, comme on fait encore en Italie. Cette femme s'en alla pleine de dépit & de colere, parce qu'en effet le saint vieillard avoit deviné son mauvais dessein ; & elle écrivit à son mari, qui étoit dans les gardes de l'empereur Maximien, se plaignant de l'affront qu'elle avoit reçu. Il en parla à l'empereur, & lui dit : Pendant que nous sommes attachez à votre personne on maltraite nos femmes dans les païs

éloignez. L'empereur lui donna une lettre, pour le gouverneur de la province, afin qu'il se fît faire justice. Il partit avec cette lettre, & étant arrivé il la presenta au gouverneur, qui s'étonna que l'on eût osé attaquer la femme d'un officier servant auprès du prince, & demanda qui c'étoit. C'est, dit le mari un homme du peuple nommé Serenus jardinier. Le gouverneur le fit venir aussi-tôt, & après lui avoir demandé son nom & sa condition, lui demanda pourquoi il avoit maltraité la femme de cet officier. D'abord il nia d'avoir maltraité aucune femme : mais quand on lui eut parlé du jardin, il dit : Je me souviens d'une qui vint il y a quelques jours se promener dans mon jardin à heure induë : je la repris, & lui dis, qu'il n'étoit pas honnête de sortir à une telle heure de la maison de son mari. Le mari apprenant l'action honteuse de sa femme rougit & se tût,& ne fit plus aucune poursuite auprès du gouverneur ; mais le gouverneur faisant reflexion sur la réponse du saint vieillard, dit en lui-même : Cet homme-ci est un chrétien, qui trouve mauvais qu'une femme soit venuë dans son jardin à heure induë ; & lui demanda : De quelle nation es tu ? Il répondit aussi-tôt : Je suis chrétien. Le gouverneur dit : Où t'es tu caché jusques à present,& comment as-tu évité de sacrifier aux dieux ? Serenus répondit : Dieu m'a laissé en vie comme il lui a plû. J'étois comme une pierre rejettée du bâtiment : maintenant puisqu'il a voulu que je sois découvert, je suis prêts de souffrir pour son nom, afin d'avoir part à son roïaume avec ses saints. Le gouverneur fort en colere dit : Puisque tu nous as échapé jusques à present & qu'au mépris des ordres des empereurs, tu n'as pas voulu sacrifier aux dieux : nous ordonnons que tu perdes la tête. Aussi-tôt il fut emmené au lieu de l'execution &

an. 309. eut la tête coupée le vingt-troiſiéme de Février.

Euſ. de martyr. c. 12. Cependant pluſieurs évêques furent condamnez à garder des chameaux & à nourrir les chevaux de l'empereur. Le procurateur & les magiſtrats leur firent ſouffrir pluſieurs affronts & pluſieurs tourmens pour avoir les vaſes ſacrez & les tréſors de l'égliſe. Il eſt vrai que quelques-uns le meritoient par le peu de ſoin qu'ils prenoient du troupeau de J. C. par leur ambition, par leur facilité à impoſer les mains contre les loix de l'égliſe; par les diviſions qu'ils excitoient entre les confeſſeurs mêmes: par les nouveautez qu'ils introduiſoient. Ces deſordres des paſteurs attiroient la colere de Dieu ſur l'égliſe.

Damaſ. carm. 26. Le pape Marcel mourut cette année 309. après avoir tenu le ſaint ſiege un an & près de huit mois. Il avoit été odieux à pluſieurs, parce qu'il vouloit obliger ceux qui étoient tombez dans la perſécution, à faire penitence de leur crime; la diviſion en vint juſques à la ſédition & aux meurtres. Enfin il fut banni par Maxence, qui regnoit à Rome. Le ſaint ſiege vaqua quelques mois: enſuite Euſebe fut élû au mois d'Avril de l'an 310. & ne dura guere que quatre mois; juſques au vingt-ſixiéme de Septembre. Le deuxiéme de Juillet 311. Melchiade ou Miltiade ſon ſucceſſeur fut ordonné.

Chr. Dam. Pagi an. 311. n. 7.

Euſ. VII. hiſt. Eſtienne évêque de Laodicée en Syrie après Anatolius avoit une grande réputation pour les lettres humaines & pour la philoſophie; mais il montra bien qu'il n'étoit pas vrai philoſophe, par ſa lâcheté dans la perſécution: Son égliſe, qui en paroiſſoit ébranlée, fut ſoutenuë par Theodote ſon ſucceſſeur. Il étoit excellent medecin; d'une grande probité, doux, humain & ſecourable envers ceux qui avoient beſoin de lui; fort exercé dans l'étude de la religion.

La ſeptiéme année de la perſécution finiſſant, elle s'affoibliſſoit inſenſiblement. Il y avoit un grand nombre de martyrs aux mines de cuivre de Paleſtine : & ils y joüiſſoient d'une telle liberté, qu'ils y avoient bâti des égliſes. Le gouverneur de la province ſe trouvant ſur les lieux & apprenant leur maniere de vivre, en écrivit à l'empereur. Enſuite l'intendant des mines y vint : & comme par ordre de l'empereur, diviſa les confeſſeurs, en envoïa une partie en Chypre, d'autres dans le Liban : diſperſa les autres en divers lieux de Paleſtine, & leur preſcrivit differens travaux. Il en choiſit quatre qui paroiſſoient les premiers de tous, & les envoïa à celui qui commandoit les armées de ces quartiers-là. C'étoit Pelée & Nil évêques d'Egypte ; un prêtre & Patermouthi, le plus connu par le ſoin qu'il prenoit de tous. Le commandant leur propoſa de nier leur religion ; & comme ils le refuſerent, il les fit conſommer par le feu.

XXX. Derniers martyrs de Paleſtine.

an. 310. *Euſeb. de martyr. Paleſt. c.* 13.

Il y avoit d'autres confeſſeurs à qui l'on avoit donné un quartier ſéparé à habiter, parce qu'ils étoient exempts du travail, comme trop vieux, ou comme invalides : leur chef étoit l'évêque Sylvain, ſorti de Gaza, vrai modele de pieté chrétienne. Depuis le premier jour de la perſécution il s'étoit ſignalé par pluſieurs combats & pluſieurs confeſſions illuſtres, & ſembloit être reſervé pour mettre le ſceau à la perſécution de Paleſtine. Avec lui étoient pluſieurs Egyptiens : entr'autres Jean, qui avoit perdu la vûë dès auparavant ; & toutefois dans la perſécution, après lui avoir brûlé le pied, on ne laiſſa pas de lui brûler l'œil dont il ne voïoit plus. Quoique ſa vertu fut grande, ſa memoire étoit encore plus ſurprenante. Il ſçavoit toute l'écriture ſainte par cœur, enſorte qu'il étoit toujours prêt à en reciter ce qu'il vouloit. J'avoüe, dit Euſebe, que moi-même je fus ſur-

pris, la premiere fois que je le vis dans l'égliſe, debout au milieu d'une grande multitude, recitant quelque partie de l'écriture divine. Tant que je n'entendis que ſa voix, je crus qu'il liſoit, comme on a accoûtumé de le faire dans les aſſemblées; mais quand je fus aſſez proche, pour voir ce qui ſe paſſoit ; que tous les autres avec de bons yeux étoient debout tout autour; & que lui, ne ſe ſervant que des yeux de l'ame, parloit comme un prophete ; je ne pouvois aſſez admirer & loüer Dieu. Ce ſont les paroles d'Euſebe. Tous ces confeſſeurs qui étoient dans un lieu ſeparé, s'occupoient à prier, à jeûner & aux autres exercices de pieté, qui leur étoient ordinaires ; quand il vint un ordre de Maximin, ſuivant lequel ils furent tous décapitez en un même jour. Ils étoient au nombre de trente-neuf. Ce furent les derniers martyrs de Paleſtine; & la perſécution y dura huit ans, c'eſt-à-dire juſques en 310.

XXXI. Mort de Maximin Herculius. *Lactant. de mort. p. 49.*

Le vieux Maximin Herculius étoit revenu en Gaule & avoit quitté l'empire pour la ſeconde fois; dans le deſſein de ſurprendre Conſtantin ſon gendre. Les Francs étoient en armes pour entrer dans les Gaules, & Conſtantin penſoit à les reprimer ; Herculius lui perſuada de ne pas faire marcher contr'eux toute ſon armée, diſant: qu'un petit corps ſuffiſoit pour les défaire. Conſtantin, qui ne ſe défioit de rien, le crut, comme un vieillard experimenté ; & laiſſa la plus grande partie de ſes troupes. Herculius attendit quelques jours; & quand il crut que Conſtantin étoit ſur le terres des barbares; tout d'un coup il reprend la pourpre ; s'empare des tréſors & fait des largeſſes aux ſoldats, publiant des menſonges contre Conſtantin ; qui aïant appris ces nouvelles, revint avec ſon armé & fit une diligence incroïable. Herculius fut ſurpris, avant qu'il eût pourvû à ſes affaires

affaires & les troupes retournerent à Conſtantin ; c'étoit dans la Belgique. Herculius ſe voïant le plus foible, s'enfuit dans la ſeconde Narbonnoiſe, & s'enferma dans Arles ; étant pourſuivi il paſſa à Marſeille, où Conſtantin vint l'aſſieger. Herculius parut ſur la muraille; Conſtantin s'approcha & lui demanda ſans aigreur ce qu'il avoit voulu faire, ce qui lui manquoit, & pourquoi il tenoit une conduite ſi indigne de lui. Herculius lui répondit par des injures ; mais cependant on ouvrit les portes de la ville, & on y reçut les troupes de Conſtantin. On lui amena ſon beau-pere ; il ſe contenta de lui ôter la pourpre, après lui avoir reproché ſes crimes, & lui donna la vie.

Mais Herculius ne pouvoit demeurer en repos : Il 310.
ſollicite ſa fille Fauſta par prieres & par flateries d'abandonner Conſtantin, lui promettant un mari plus digne ; & lui propoſe de laiſſer ſa chambre ouverte & mal gardée. Elle lui promet, & auſſi-tôt le rapporte à ſon mari : on prépare tout pour prendre Herculius ſur le fait : un miſerable eunuque eſt mis dans le lit à la place de Conſtantin. Herculius ſe leve au milieu de la nuit & trouve l'occaſion favorable : peu de gardes & éloignez. Il leur dit en paſſant : J'ai fait un ſonge que je veux conter à mon fils. Il entre armé, & après avoir tué l'eunuque, il reſſort, ſe vantant de ce qu'il croïoit avoir fait. Conſtantin paroît auſſi-tôt d'un autre côté avec une troupe de gens armez. On tire de la chambre le corps mort. Herculius demeure ſans voix & ſans mouvement. Enfin on lui donna le choix de genre de mort, il choiſit la corde & eſt étranglé : mort que les Romains eſtimoient la plus honteuſe. Telle fut la fin de Maximin Herculius.

Depuis que Licinius avoit été fait empereur, Maxi- 312.

min Daïa ſouffroit impatiemment de n'avoir que le nom de ceſar & le troiſiéme rang ; lui qui avoit reçû la pourpre le premier. Galerius eſſaïa inutilement de le ſoumettre à ſes volontez : enfin Maximin ôta le nom de ceſar, ſe déclara lui & Licinius auguſtes, Maxence & Conſtantin, fils des auguſtes, comme ils l'étoient en effet : mais ce nom étoit un titre de dignité. Maximin écrivit enſuite à Galerius, comme pour lui en donner part, que dans le dernier champ de Mars, c'étoit un nom d'aſſemblée militaire, l'armée lui avoit donné le nom d'auguſte. Galerius reçut triſtement cette nouvelle, & commanda de nommer empereurs tous les quatre, c'eſt-à-dire, Licinius & Maximin, Conſtantin & Maxence.

XXXII.
Maladie de Galerius.
Pagi an. 311. *n.* 11. *Lact. c.* 33.

Galerius étoit entré dans la dix-huitiéme année de ſon regne le premier de Mars 310. aïant été fait ceſar par Diocletien en 293. En cette dix-huitiéme année Dieu le frappa d'une plaïe incurable. Il lui vint un ulcere au perinée qui s'étendit aſſez loin : on y appliqua le fer ; la cicatrice étoit fermée quand la plaïe ſe rouvrit, & il perdit du ſang juſques à mettre ſa vie en peril. On arrêta le ſang ; la cicatrice ſe referma & ſe rouvrit encore : il perdit plus de ſang qu'auparavant ; il devint pâle, ſes forces diminuerent. Le ſang fut arrêté ; mais la gangrene gagnoit tout autour. On appelle de toutes parts les plus fameux medecins : ils ne font rien. On a recours aux idoles, à Apollon, à Eſculape : Apollon donne un remede qui augmente beaucoup le mal. Tout le ſiege & les parties inferieures s'en alloient en corruption. Les medecins n'eſperant plus de vaincre le mal, cherchent au moins à l'adoucir ; mais il ſe retire au dedans & gagne les inteſtins : il s'y forme des vers. Une odeur inſupportable s'étend non ſeulement dans le palais, mais dans toute la ville de Sardique où il étoit, les conduits

Euſ. VIII. *hiſt. c.* 16.

de l'urine & des autres excremens étoient confondus. Ses douleurs insupportables lui faisoient jetter des cris horribles. On faisoit cuire de animaux qu'on lui appliquoit tout chauds, pour attirer les vers, & en effet il en sortoit une quantité prodigieuse ; mais la corruption s'étendoit toujours. Son corps étoit défiguré en deux manieres : le haut jusques à la plaïe étoit si maigre & si dessecché que l'on ne voïoit qu'une peau livide enfoncée entre les os : le bas étoit enflé comme des oudres, & il n'y avoit plus forme de pieds. L'empereur Galerius fut un an entier dans cette horrible maladie.

Il fit mourir plusieurs medecins qui ne pouvoient apporter de remede à son mal ni en supporter la mauvaise odeur. Un d'eux se voïant en ce peril lui dit : Vous vous trompez, seigneur, si vous croïez que les hommes puissent vous ôter le mal que Dieu vous envoïe : cette maladie n'est pas humaine ni sujette à nos remedes. Souvenez-vous de ce que vous avez fait contre les serviteurs de Dieu & contre la sainte religion, & vous verrez où vous devez avoir recours. Je puis mourir comme les autres, mais les medecins ne vous guériront pas. Galerius commença alors de comprendre qu'il étoit homme ; dompté par la maladie & pressé par la douleur, il s'écria qu'il rétabliroit le temple de Dieu, & qu'il satisferoit pour son crime ; & n'en pouvant plus, il fit dresser un édit en son nom, & aux noms de Constantin & de Licinius. Galerius lui-même y est nommé consul pour la huitiéme fois ; ce qui marque l'an 311. Voici les termes de l'édit.

Lactant. n. 33.

Euf. VIII. hist. c. 17.

Pagi. an. 311.

XXXIII. Edit en faveur des Chrétiens.

Entre les soins que nous prenons continuellement de l'utilité publique : nous avions voulu ci-devant rétablir toutes choses suivant les anciennes loix des Romains, & faire en sorte que les chrétiens, qui avoient

quitté la religion de leurs ancêtres, revinſſent à réſipiſcence. Car ils étoient tellement préoccupez par un certain raiſonnement, qu'ils ne ſuivoient plus ces maximes que leurs peres avoient établies ; mais ſelon leur fantaiſie ils ſe faiſoient des loix pour les obſerver, & aſſembloient le peuple en divers endroits. Enfin comme nous avions fait une ordonnance pour les ranger aux maximes des anciens ; pluſieurs ont été mis en peril & pluſieurs ont peri effectivement. Et comme nous les voïons la plûpart demeurer dans leurs ſentimens, ſans rendre aux dieux le culte qui leur eſt dû, ni ſervir le Dieu des chrétiens : aïant égard à notre clemence, & à la coutume que nous avons toujours obſervée, de faire grace à tous les hommes : nous avons cru devoir auſſi étendre notre indulgence ſur eux, en ſorte qu'ils puiſſent être chrétiens comme auparavant, & rétablir les lieux de leurs aſſemblées, à la charge qu'ils ne faſſent rien contre les regles. Au reſte nous ferons ſçavoir aux juges par une autre lettre ce qu'ils devront obſerver. Donc ſuivant cette grace que nous leur faiſons, ils ſeront obligez de prier leur Dieu pour notre ſanté, pour l'état & pour eux-mêmes, afin que l'état proſpere de tous côtez, & qu'ils puiſſent vivre en ſûreté dans leurs maiſons.

Cet Edit fut dreſſé en Latin à Sardique où étoit l'empereur, & enſuite publié & affiché dans les principales villes, & traduit en Grec pour l'Orient. Il fut publié par toute l'Aſie & les provinces voiſines, & en particulier à Nicomedie, le dernier jour d'Avril ſous le huitiéme conſulat de Galerius & le ſecond de Maximin, l'an 311. Alors les priſons furent ouvertes aux chrétiens, & entre les autres confeſſeurs Donat ami de Lactance fut délivré, après y avoir demeuré ſix ans. Mais dans les pro-

Euſ. IX. hiſt. c. I.

An. 311.

Euſ. IX. hiſt. c. I.

vinces qui obéiſſoient à Maximin, c'eſt-à-dire la Syrie, l'Egypte & leurs dépendances, cet édit ne fut pas publié de même. Il déplaiſoit à Maximin, ennemi capital de la religon chrétienne ; toutefois n'oſant pas s'oppoſer à la volonté de Galerius ; il ſupprima l'édit & ſe contenta d'ordonner de vive voix aux officiers qui dépendoient de lui, de faire ceſſer la perſecution ; & ils s'en donnerent avis par écrit les uns aux autres. Sabin prefet du prétoire d'Orient déclara la volonté de l'empereur par cette lettre, écrite en Latin & depuis traduite en Grec.

Il y a long-temps que les empereurs nos divins maîtres ont ordonné avec une application & une devotion particuliere de ramener tous les eſprits à la maniere de vie la plus ſainte & la plus droite : afin que ceux-même que l'on voit ſuivre des coutumes differentes de celles des Romains, rendiſſent aux dieux immortels le culte qui leur eſt dû. Mais l'opiniatreté & la dureté de quelques-uns a été ſi exceſſive ; que ni les juſtes raiſons du commandement n'ont pû leur faire changer de ſentimens, ni les ſupplices n'ont pû les épouvanter. C'eſt pourquoi nos divins maîtres les très-puiſſans empereurs, pouſſez par leur bonté & leur pieté naturelle, & jugeant indigne de leurs maximes de laiſſer tant de perſonnes ſe mettre en peril, m'ont ordonné de vous écrire, que ſi l'on trouve quelque chrétien obſervant la religion particuliere de ſa nation, vous le délivrerez de tout trouble & de tout peril, & ne le teniez puniſſable d'aucune peine pour ce ſujet ; puiſque l'on a reconnu par un ſi long temps qu'il n'y a aucun moïen de les perſuader & de les guérir de cette opiniâtreté. Vous devez donc écrire aux treſoriers, aux gouverneurs & aux curateurs du territoire de chaque ville, afin qu'ils ſçachent

qu'ils ne doivent pas paſſer plus avant dans la pourſuite de cette affaire. Telle fut la lettre de Sabin préfet du pretoire.

Les gouverneurs & les magiſtrats des villes & de la campagne, croïant que c'étoit en effet l'intention de l'empereur, la firent connoître par écrit; & commencerent même par l'execution. Tous les confeſſeurs qui étoient en priſon furent délivrez, ceux qui travailloient aux mines furent renvoïez; il ſembloit que la lumiere parût tout d'un coup après une nuit obſcure. On voïoit dans toutes les villes les égliſes celebrer leurs aſſemblées & leurs collectes ordinaires. Les infideles en étoient ſurpris, & admirant ce changement ſi peu attendu, diſoient tout haut que le Dieu des chrétiens étoit grand & le ſeul vrai Dieu. Les chrétiens qui avoient été fideles dans la perſecution reprenoient leur premiere liberté: ceux qui étoient tombez cherchoient avec empreſſement le remede à leurs ames malades, priant ceux qui étoient demeurez fermes de leur tendre la main, & Dieu de leur être propice. Les confeſſeurs délivrez du travail des mines retournoient chez eux & traverſoient les villes, remplis d'une joïe incroïable. On en voïoit ſur les grands chemins & dans les places publiques des troupes nombreuſes, qui marchoient en chantant à Dieu des pſeaumes & des cantiques; ils achevoient ainſi leur voïage, & revenoient dans leurs maiſons avec des viſages contens; les infideles mêmes ſe réjouiſſoient avec eux.

Zoſim. lib. 2. p. 674. Maxence de ſon côté rendit auſſi la liberté à l'égliſe après s'être rendu maître de l'Afrique. Il y voulut faire recevoir ſes images, après la mort de ſon pere Herculius: mais les ſoldats les refuſerent; & demeurerent fideles à Galerius. Dès-lors Maxence y eut paſſé, s'il n'eut

été retenu par les devins, qui ne trouvoient pas les présages favorables: & par la crainte d'Alexandre lieutenant du prefet du pretoire, qui commandoit en Afrique. Maxence essaïa de s'en défaire par artifice: mais la trahison aïant été découverte, les soldats donnerent la pourpre à Alexandre, qui soutint mal sa revolte, étant déja vieux & naturellement timide & paresseux.

Il arriva cependant à Rome un accident qui pensa la renverser. Le temple de la fortune fut brûlé, sans que l'on pût sçavoir d'où venoit le feu. Comme on s'empressoit à l'éteindre, un soldat dit des paroles injurieuses à cette prétenduë divinité, & fut tué par le peuple superstitieux; ce qui excita une sédition des soldats; & le mal eût été loin si Maxence ne l'eut promptement arrêté. On peut croire que le soldat qui fut tué étoit chrétien; mais non pas ceux qui exciterent la sédition à son sujet: seulement on voit que le mépris des faux dieux commençoit à éclater. Maxence méditoit dès-lors de faire la guerre à Constantin, sous prétexte de venger le mort de son pere Herculius; mais il voulut auparavant réduire l'Afrique. Il y envoïa des troupes: dès le premier choc celles d'Alexandre plierent; lui-même fut pris & étranglé. Cette victoire fut un prétexte à Maxence de piller l'Afrique & de triompher à Rome; & ce fut alors apparemment qu'il envoïa en Afrique une indulgence, c'est-à dire des lettres d'amnistie ou de grace, & qu'il rendit la liberté aux chrétiens. *Optat. Milev. lib. 1. cont. Parm.*

XXXIV. Comme cement du schisme des Donatistes.

L'église étant donc en paix, les évêques s'assemblerent à Carthage pour élire un évêque à la place de Mensurius. Botrus & Celeusius qui aspiroient à cette chaire firent en sorte que l'on n'appellât que les évêques voisins, sans attendre ceux de Numidie, comme en effet il n'étoit point necessaire. Car c'étoit la coutume, *Optat. Milev. ibi. v. Vales. de schis Donat. c. 1.*

que les évêques des grands sieges étoient ordonnez, non par d'autres métropolitains des provinces voisines, mais par un évêque de la même province. Ainsi à Rome même l'évêque d'Ostie étoit dès-lors en possession d'ordonner le pape. Les évêques de la province d'Afrique s'étant donc assemblez à Carthage, choisirent par le suffrage de tout le peuple Cecilien diacre de la même église. Felix, évêque d'Aptunge lui imposa les mains; & il fut ordonné évêque. Comme il fut assis dans la chaire épiscopale, on lui remit le memoire des vases d'or & d'argent que Mensurius son prédecesseur avoit confiez en partant aux anciens de Carthage. Le memoire fut présenté à l'évêque Cecilien en présence de témoins; on appella les anciens à qui le dépôt avoit été confié. Ils avoient compté d'en profiter; & plûtôt que de le rendre, ils firent un parti contre Cecilien.

Aug. brevit. coll. c. 16.

Botrus & Celeusius irritez de n'avoir pas été élûs, se joignirent à eux. Lucilla s'y joignit aussi. C'étoit une femme riche, puissante & factieuse, qui depuis longtemps ne pouvoit supporter la discipline de l'église, & que Cecilien étant diacre avoit choquée pour ce sujet. Ces trois partis joints ensemble en firent un, qui se déclara contre Cecilien, refusant de communiquer avec lui, & voulant faire casser son ordination. Le chef de ce parti étoit un nommé Donat des Cases-noires, qui dès le temps que Cecilien étoit diacre, avoit déja fait un schisme. Ils envoïerent à Second évêque de Tigisi & primat de Numidie, le priant de venir à Carthage. Avec lui vinrent Donat de Mascule, Victor de Russicade, Marin de Tibili, Donat de Calame, Purpurius de Limate, Menale & plusieurs autres évêques, jusques au nombre de soixante & dix, irritez de n'avoir pas été appellez à l'ordination de l'évêque de Carthage. Tous ceux

Aug. ep. 43. al. 162. c. 5.

Aug. brevit. die 3. c. 12.

n. 12.

qui

qui s'étoient avouez traditeurs dans le concile tenu à Cirthe le quatriéme de Mars de l'année 305. étoient de ce nombre. Silvain évêque de Cirthe y étoit auſſi : lui qui étant ſoudiacre ſous l'évêque Paul, avoit livré une lampe & un chandelier d'argent l'an 304. le dix-neuviéme de Mai. Ces ſoixante & dix évêques furent reçus & logez par le parti contraire à Cecilien, & pas un d'eux n'alla à la baſilique, où preſque toute la ville s'étoit aſſemblée avec lui, où étoit la chaire épiſcopale & l'autel ſur lequel S. Cyprien, S. Lucien & les autres évêques avoient offert le ſacrifice ; mais ils érigerent autel contre autel, & s'aſſemblerent ſéparément en concile. *Sup. lib.* VIII. *n.* 39.

Ils citerent Cecilien pour comparoître devant eux, mais le peuple catholique ne l'y laiſſa pas aller ; & lui-même ne jugea pas raiſonnable, de quitter l'égliſe pour aller dans une maiſon particuliere s'expoſer à la paſſion de ſes ennemis. Il leur manda pour réponſe : S'il y a quelque choſe à prouver contre moi, que l'accuſateur paroiſſe & qu'il le prouve. Ils ne purent rien inventer contre la perſonne de Cecilien ; mais ils nommerent quelques-uns de ſes confreres, comme étant traditeurs : ce qu'ils diſoient être prouvé par des actes publics, & toutefois ils ne firent point lire ces actes dans leur concile. Celui qu'ils accuſoient le plus aprement étoit Felix d'Aptunge ordinateur de Cecilien ; & ils diſoient qu'il étoit la cauſe de tout le mal. Cecilien l'aïant appris leur manda pour réponſe : Si ceux qui m'ont ordonné ſont traditeurs, s'ils croïent que Felix ne m'ait rien donné par l'impoſition de ſes mains ; qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, comme ſi je n'étois encore que diacre. Ce qu'il diſoit, non qu'il révoquât en doute ſon ordination, mais pour ſe mocquer d'eux & leur ôter *Aug. brevic. d.* 3. *c.* 14. *& epiſt.* 43.

V. Mabillon com. in ord. Rom. n. 16. 18. Aug. ibid. c. 16.

tout prétexte. Au reſte ce diſcours ſemble montrer, que de diacre il avoit été fait évêque, ſans jamais avoir été prêtre, comme il a été pratiqué long-temps depuis même dans l'égliſe Romaine. Les ſchiſmatiques aïant reçû cette réponſe de Cecilien, dirent leur avis chacun en particulier, commençant par Second de Tigiſi qui préſidoit à l'aſſemblée. Un d'eux nommé Marcien donna ſon avis en ces termes : N. S. a dit dans l'évangile : Je ſuis la vraie vigne & mon Pere eſt le vigneron. Il coupera & jettera tous les ſeps qui ne portent point de fruit. Donc ni les traditeurs ni les idolâtres, ni ceux qui ſont ordonnez dans le ſchiſme par les traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'égliſe de Dieu, s'ils ne ſont réconciliez par la penitence, après avoir reconnu & pleuré leur faute. C'eſt pourquoi Cecilien aïant été ordonné dans le ſchiſme par des traditeurs, doit être excommunié. Purpurius de Limare, le même qui avoit avoué dans le concile de Cirthe d'avoir tué ſon neveu, dit en parlant de Cecilien : Qu'il vienne recevoir l'impoſition des mains, & on lui caſſera la tête pour penitence.

Cont. Fulgent. Donat. ad Aug. c. ult.

Joan. XVI.

Enfin ils condamnerent Cecilien, & fonderent leur jugement ſur trois chefs. Sur ce qu'il n'avoit pas voulu ſe préſenter à leur concile ; ſur ce qu'il avoit été ordonné par des traditeurs ; ſur ce qu'on diſoit, qu'étant diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux martyrs, qui étoient en priſon. Ainſi regardant le ſiege de Carthage comme vacant, ils procederent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin domeſtique de Lucilla, qui avoit été lecteur dans la diaconie de Cecilien. En faveur de cette ordination, Lucilla donna quatre cens bourſes : on fit courir le bruit que c'étoit pour les pauvres ; mais aucun ni des clercs, ni des veuves, & du reſte du menu peuple n'en toucha

Geſta Zenopili conſul.

rien ; les évêques partagerent tout entr'eux. Enſuite les ſchiſmatiques écrivirent des lettres de tous côtez en Afrique, pour détourner tous les fideles de la communion de Cecilien. Mais il ſe crut ſuffiſamment juſtifié, étant uni par lettres de communion avec toutes les égliſes, & principalement avec l'egliſe Romaine : où a toujours été la primauté de la chaire apoſtolique. Telle fut l'origine du ſchiſme des Donatiſtes en Afrique. Car on leur donna ce nom, à cauſe de Donat des Caſes noires, & d'un autre Donat plus fameux, qui ſucceda à Majorin dans le titre d'évêque de Carthage.

Auguſt. epiſt. 43.

Aug. har. 69.

XXXV. Mort de Galerius. Perſecution de Maximin.

Cependant l'empereur Galerius ſe voïant à l'extrémité recommanda à Licinius qui étoit auprès de lui, ſa femme Valeria fille de Diocletien, & ſon fils Candidien âgé de quinze ans ; & peu de jours après ſon édit en faveur des chrétiens, il finit miſerablement ; tout ſon corps étant conſommé & corrompu ; c'étoit la dix-neuviéme année de ſon regne, & la vingtiéme devoit commencer le premier de Mars de l'année ſuivante.

Si-tôt que Maximin eut appris la mort de Galerius, il partit d'Orient avec une extrême diligence, pour ſe rendre maître des provinces juſques au détroit de Calcedoine, pendant l'abſence de Licinius, qui s'arrêtoit en Illyrie. La guerre étoit prête à ſe déclarer, & ils étoient en armes ſur les bords de l'Helleſpont chacun de leur côté ; enfin ils s'accommoderent & firent un traité ſur le détroit même. Maximin revint après avoir mis ſes affaires en ſûreté, & ſe montra tel à tout l'Orient qu'il avoit été en Syrie & en Egypte. Il réſolut d'ôter aux chrétiens la liberté que l'édit de Galerius leur accordoit. D'abord il leur défendit ſous quelque prétexte, de s'aſſembler dans les cimetieres ; enſuite, pour paroître forcé à révoquer l'édit, il s'attira ſous

Lact. de mort. n. 36.

Euſ. 11. hiſt. c. 2.

main des députations des villes ; qui demandoient qu'il fût défendu aux chrétiens de bâtir des lieux d'assemblée dans leurs enceintes. Antioche fut la premiere à demander en grace qu'il ne fût permis à aucun chrétien d'y demeurer. Le chef de cette poursuite étoit le curateur de la ville nommé Theotecne, homme violent & artificieux ; qui avoit persecuté les chrétiens de tout son pouvoir, s'appliquant à les tirer de leurs cachettes comme des voleurs, & à inventer contre eux toutes sortes de calomnies, & qui en avoit fait mourir un très grand nombre. Enfin, il éleva une idole de Jupiter Philien,
Ibid. c. 3. c'est-à dire, presidant à l'amitié ; & fit pour la consacrer des ceremonies, des sacrifices & des purifications prophanes. Entre autres il fit voir à l'empereur pour lui plaire, un oracle, par lequel ce dieu demandoit, que ses ennemis les chrétiens fussent bannis de la ville & du territoire.

c. 4. Theotecne aïant ainsi commencé, tous les autres magistrats des villes sujettes à Maximin firent faire des decrets semblables ; y étant excitez encore par les gouverneurs des provinces, qui en faisoient leur cour à l'empereur. Il répondit à leurs decrets par des lettres très-favorables ; & ainsi la persecution recommença après environ six mois d'intervalle, depuis le commencement de Mai jusques vers la fin d'Octobre. Maximin établit en chaque ville pour sacrificateurs des idoles & pour pontifes au dessus d'eux, les personnages les plus considerables, & qui avoient le plus paru dans
Lact. n. 36. les charges. Ces pontifes étoient d'une institution nouvelle ; ils s'appliquoient avec grand soin aux ceremonies de leur fausse religion, ils faisoient tous les jours des sacrifices devant tous leurs dieux ; & avec le secours des anciens sacrificateurs, ils empêchoient les chrétiens de

bâtir des égliſes, ni de faire l'exercice de leur religion en public & en particulier ; ils les prenoient de leur autorité pour les faire ſacrifier, ou les preſentoient aux juges. Maximin n'en demeura pas là ; il choiſit dans les provinces des perſonnes plus élevées en dignité pour en faire des pontifes d'un ordre ſuperieur ; & il voulut que les uns & les autres portaſſent des manteaux blancs. L'empreſſement extraordinaire du prince excitoit tout le monde ; les officiers & les particuliers croïoient que le meilleur moïen d'obtenir toutes les graces qu'ils deſiroient, étoit de crier contre les chrétiens, & d'inventer contre eux quelque malice nouvelle. *Euſeb.* 11. *c.* 4.

On fabriqua de faux actes de Pilate, contenant pluſieurs blaſphêmes contre J. C. comme ſi c'eût été la procedure que Pilate avoit faite contre lui ; & par l'ordre de l'empereur on les envoïa par tout, dans les villes & dans le plat païs, pour être expoſez en public à tout le monde, & pour ſervir aux enfans de leçons que les maîtres d'écoles leur faiſoient apprendre par cœur. Un commandant du nombre de ceux que les Romains appelloient ducs, aïant pris à Damas dans la place de miſerables femmes débauchées ; les menaça de les mettre à la queſtion ; & leur fit dire, qu'elles avoient été chrétiennes, qu'elles ſçavoient leurs abominations, & qu'ils commettoient des impuretez dans les égliſes mêmes. Enfin, on leur fit dire tout ce qu'on voulut pour décrier la religion ; & leurs dépoſitions furent redigées en forme autentique, communiquées à l'empereur, & par ſon ordre envoïées & publiées dans toutes les villes & les autres lieux. Ce duc ſe tua lui-même peu de temps après.

Ainſi donc les enfans dans les écoles avoient à la bouche tout le long du jour les noms de Jeſus & de Pila- *Euſ.* IV. *c.* 7.

te ; & dans toutes les villes on voïoit des decrets & des reſcrits de l'empereur, gravez en tables d'airain. Celui qu'il envoïa à la ville de Tyr contenoit ce qui ſuit : A la fin la foibleſſe de l'eſprit humain a ſecoué l'obſcurité de l'erreur, qui tenoit auparavant les hommes plûtôt malheureux qu'impies, enveloppez des tenebres pernicieuſes de l'ignorance ; & ils reconnoiſſent qu'ils ſont gouvernez par la providence des dieux immortels. Nous ne pouvons exprimer la joïe que nous avons reſſentie de recevoir cette illuſtre marque de votre devotion envers les dieux, quoique dès-auparavant perſonne n'ignorât quelle étoit votre religion, fondée non ſur une créance de paroles vaines, mais ſur une ſuite continuelle de miracles éclatans. C'eſt pourquoi votre ville s'appelle avec juſte titre, le ſiege & l'habitation des dieux immortels; aïant tant de preuves évidentes de leurs préſences. Maintenant elle a négligé tous ſes interêts particuliers : & ſi-tôt qu'elle s'eſt apperçûë que ceux qui ſuivoient la maudite folie recommençoient à ſe gliſſer, & que le feu aſſoupi ſe reveilloit ; elle a eu recours à notre pieté comme au rempart de toutes les religions. C'eſt le grand Jupiter, lui qui préſide à votre illuſtre ville, qui conſerve vos dieux domeſtiques, vos femmes, vos enfans, vos maiſons, c'eſt lui qui vous a inſpiré cette ſalutaire penſée ; nous montrant combien il eſt utile de s'approcher des ſaintes ceremonies avec la veneration qui leur eſt dûë. Car qui eſt aſſez inſenſé, pour ne pas comprendre, que c'eſt par la faveur des dieux que la terre donne ſes fruits en abondance, que nous ſommes exempts de guerres, de mauvais air, de tempêtes, de tremblemens de terre ; au lieu que ces malheurs étoient fréquens auparavant ? Et tout cela arrivoit à cauſe de la pernicieuſe erreur & de l'extravagance de ces ſcelerats,

qui couvroient preſque toute la terre de confuſion: voïés la beauté des moiſſons & des prairies, & la ſerenité du ciel. Réjoüiſſez-vous de ce que la puiſſance du terrible Mars étant appaiſée par vos ſacrifices, vous joüiſſez d'une paix tranquille. Tous ceux qui ſortant de cet aveuglement ſont revenus à des ſentimens raiſonnables, doivent ſe regarder comme ſauvez d'un naufrage & délivrez d'une dangereuſe maladie : mais que ceux qui demeurent dans leur maudite folie, ſoient chaſſez au plus loin de votre ville & de ſon territoire, comme vous l'avez demandé ; afin que délivrée de toute profanation, elle puiſſe ſervir les dieux, ſuivant les mouvemens de ſa pieté. Au reſte pour vous faire connoître combien cette demande nous a été agréable, nous vous permettons de nous demander telle grace qu'il vous plaira ; en conſideration de votre affection pour le ſervice des dieux. Vous l'obtiendrez ſans délai, comme un témoignage éternel à vous & à vos deſcendans, de la maniere dont nous avons recompenſé votre religion.

Tel fut le reſcrit de Maximin pour la ville de Tyr ; par où l'on peut juger des autres ; & en géneral des ſolides raiſons que les païens emploïoient contre la religion chrétienne. Maximin fit alors par tout ſon empire ce qu'il avoit fait en Orient. Il défendoit, ſous prétexte de clemence, de faire mourir les chrêtiens, & commandoit ſeulement de les mutiler. Ainſi on arrachoit les yeux aux confeſſeurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nez ou les oreilles. Toutefois on en fit mourir pluſieurs. *Lact. mort. n. 36*

XXXVI. S. Apollonius & S. Philemon. *Acta ſinc. p. 539. ex Ruf. & Paul.*

Le moine Apollonius, qui pour ſon merite avoit été ordonné diacre, avoit ſoin pendant la perſecution de viſiter les freres & de les encourager ; en ſorte qu'il fit pluſieurs martyrs. Il fut pris & mis en priſon dans la

ville d'Antinoüs en Egypte. Pluſieurs païens venoient lui inſulter & lui dire des injures ; entr'autres un nommé Philemon joüeur de flute, fameux & cheri de tout le peuple. Il traitoit Apollonius d'impie & de ſéducteur, digne de la haine publique. Apollonius lui répondit : Mon fils, Dieu veuille avoir pitié de toi, & ne te pas imputer ces diſcours. Philemon fut touché de ces paroles, & en ſentit un effet ſi merveilleux en ſon cœur, que tout à coup il ſe confeſſa chrétien. Il court au tribunal du juge nommé Arien, & s'écrie devant tout le peuple : Vous êtes injuſtes de punir les amis de Dieu ; les chrétiens ne font, ni n'enſeignent rien de mauvais. Le juge qui connoiſſoit le perſonnage, crut d'abord que c'étoit un jeu ; mais quand il vit qu'il continuoit ſerieuſement & conſtamment, il dit : Tu es fou, Philemon, tu as perdu l'eſprit tout d'un coup. Ce n'eſt pas moi, dit Philemon, qui ſuis fou ; c'eſt toi-même ; tu es un juge très-injuſte & très-inſenſé, de faire perir tant d'hommes juſtes. Pour moi je ſuis chrétien ; & il n'y a point de meilleurs gens que les chrétiens. Le juge après avoir eſſaïé de le ramener par la douceur, lui fit ſouffrir toute ſorte de tourmens.

Mais ſçachant que ce changement de Philemon venoit des diſcours d'Apollonius, il le fit auſſi tourmenter cruellement, l'accuſant d'être un ſéducteur. Apollonius dit : Plût à Dieu que vous mon juge & tous les aſſiſtans qui m'entendent, puſſiez tous ſuivre cette erreur dont vous m'accuſez. Le juge aïant oüi ces paroles, le condamna à être brûlé avec Philemon devant tout le peuple. Mais après qu'ils furent entrez dans le feu, ſaint
Pſ. 73. 19. Apollonius dit à haute voix : Seigneur, ne livrez pas aux bêtes ceux qui vous confeſſent ; mais montrez-nous évidemment votre puiſſance. Auſſi-tôt un nuage plein de roſée

roſée les environna & éteignit le feu. Le juge & le peuple étonnez ſe mirent à crier tout d'une voix : Le Dieu des chrétiens eſt grand & unique, c'eſt le ſeul immortel. Le prefet d'Alexandrie l'aïant appris en fut extraordinairement irrité : il choiſit le plus cruel de ſes officiers, & fit mener à Alexandrie chargez de chaînes le juge Arien qui s'étoit converti, & ceux qui avoient attiré le miracle. Pendant le voïage S. Apollonius commença à inſtruire dans la foi ceux qui les conduiſoient; & il les perſuada tellement, qu'ils s'offrirent au juge avec leurs priſonniers, & ſe confeſſerent auſſi chrétiens. Le prefet d'Egypte les voïant immobiles dans la foi, les fit jetter au fonds de la mer, & les baptiſa ſans y penſer. Leurs corps ſe trouverent enſuite tout entiers ſur le rivage, on les mit dans un même ſepulchre, & il s'y fit depuis des miracles en grand nombre.

XXXVII. Autres martyrs d'Alexandrie.

Pluſieurs autres ſouffrirent le martyre à Alexandrie, Fauſtus, Didius & Amonius prêtres; Heſychius, Theodore & Pacome évêques de diverſes égliſes, & un grand nombre d'autres en divers lieux, où leur memoire fut depuis celebre. C'eſt le temps du martyre de S. Pierre évêque d'Alexandrie. Il avoit tenu le ſiege douze ans; trois ans avant la perſécution, neuf ans depuis qu'elle eut commencé. Il paſſa ces neuf années dans des exercices de pieté plus rigoureux, ne laiſſant pas de prendre grand ſoin de ſon égliſe. Car il n'étoit pas moins recommandable par la ſcience de la religion, que par la vertu. Il fut arrêté ſans aucun ſujet, & lorſqu'on s'y attendoit le moins, par ordre de Maximin qui lui fit promptement couper la tête, le vingt-cinquiéme de Novembre cette année 311. neuviéme de la perſecution. Outre les canons de penitence que j'ai rapportez, il avoit écrit un livre de la divinité, où il parloit très-correctement

Euſ. 7. hiſt. c. ult. & 9. c. 6.

an. 311. Conc. Epk. in Cala. act. 1. to. 4. p. 286.

du myſtere de l'incarnation, diſant : que le Verbe Dieu s'eſt fait homme ſans quitter ſa divinité. L'égliſe d'Alexandrie demeura un an ſans paſteur.

Gelaſ. Cyzic. l. II. c. 1.

Alors S. Antoine quitta ſon monaſtere, & vint à Alexandrie avec les martyrs que l'on y conduiſoit de toutes parts, diſant : Allons auſſi combattre ou voir les combats. Quelque deſir qu'il eût du martyre, il ne voulut pas ſe livrer lui-même ; mais il ſervoit les confeſſeurs dans les mines où ils travailloient & dans les priſons. Il prenoit grand ſoin d'encourager devant les tribunaux ceux qui y étoient appellez; & après qu'ils avoient confeſſé, il les accompagnoit juſques à l'execution. Le juge voïant la fermeté d'Antoine & de ſes compagnons, défendit à aucun moine de paroître dans les jugemens, ou de ſéjourner dans la ville. Tous les autres ſe cacherent ce jour-là ; mais Antoine mépriſa tellement cette ordonnance, que le lendemain il ſe mit en un lieu élevé ; aïant exprès lavé ſon habit de deſſus, qui étoit blanc, afin qu'il parût davantage. Il ſe preſenta ainſi au juge comme il paſſoit avec ſa ſuite, & fut ſenſiblement affligé de n'avoir pas ſouffert le martyre ; mais Dieu le reſervoit pour l'inſtruction des ſolitaires. Après la mort de ſaint Pierre d'Alexandrie, le fort de la perſécution étant paſſé, il retourna à ſon monaſtere.

Athanaſ. vita Ant. c. 15. p. 479.

XXXVIII. Saint Lucien d'Antioche.

A Emeſe en Phenicie trois martyrs furent expoſez aux bêtes & devorez. L'un d'eux étoit l'évêque Silvain, très-avancé en âge, qui avoit paſſé quarante ans entiers dans l'épiſcopat. Mais un des plus illuſtres martyrs de cette perſécution fut Lucien prêtre de l'égliſe d'Antioche, très-auſtere en ſa vie, très-ſçavant & très-éloquent. Il fit une édition de l'écriture ſainte, ou plûtôt une correction des ſeptante, ſuivant les meilleurs exemplaires: enſorte qu'il y en avoit trois éditions fameuſes. Celle

Euſ. 9. hiſt. c. 6.

Hier. in Catal. id. ep. 107. & in Ruf.

d'Egypte faite par Hesychius : celle de Palestine, par le martyr Pamphile : celle d'Antioche, par le martyr Lucien. Sa doctrine toutefois fut quelque temps suspecte : on l'accusa d'être dans les sentimens de Paul de Samosate, & il demeura separé de la communion sous trois évêques ; apparemment Domne, Timée & Cyrille. Mais peut-être ne l'accusoit-on que faute de le bien entendre, comme S. Denis d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il mourut dans la communion de l'église, consideré comme un grand ascete & un grand martyr. Il fut mené à Nicomedie, où l'empereur Maximin demeuroit alors ; & presenta au gouverneur une apologie de la doctrine chrétienne, qui ne servit qu'à le faire mettre en prison. Delà, il écrivit plusieurs lettres : une entr'autres à l'église d'Antioche qui finissoit par ces mots : Toute la compagnie des martyrs vous saluë. Je vous annonce la bonne nouvelle, que le pape Anthime a terminé sa course par le martyre. Cette lettre fait voir qu'il étoit en communion avec les autres martyrs & avec l'église d'Antioche. Le pape Anthime qu'il nomme est l'évêque de Nicomedie.

Athan. in synop. script.

Euſ. 8. hiſt. c. 13.

Chr. paſch. an. 303. p. 277.

Le gouverneur après avoir inutilement exposé Lucien à plusieurs tourmens, le voulut éprouver par la faim : & quand il l'eût long-temps soufferte, on dressa devant lui une table chargée de viandes offertes aux idoles, pour irriter l'appetit par la presence de l'objet : mais le saint martyr demeura ferme. Le gouverneur le fit amener à son tribunal, l'interrogea encore dans les tourmens, & lui demanda son païs, ses parens, sa profession ; mais il répondoit seulement à toutes les questions : Je suis chrétien. Il mourut en prononçant cette sainte confession, l'an 312. le septiéme de Janvier : jour auquel l'église celebre encore sa memoire. Il fut enterré

Chriſoſt. hom. 46. an. 312.

Martyr. Rom. Chr paſch. an. 327. p. 283.

à Drepane ville de Bythinie, que Conſtantin rétablit depuis avec exemption de tributs en l'honneur de ce martyr : & lui donna le nom de ſa mere en la nommant Helenople. Dans le même temps Baſiliſque évêque de Comane ſouffrit auſſi le martyr à Nicomedie.

Pall. vita Chryſ. c. II. p. 59.

XXXIX. Autres martyrs.

Acta ſinc. p. 567. ex Baſil. hom. 19.

Je rapporterai ici trois martyrs illuſtres, dont on ne ſçait pas préciſement le temps : S. Gordius, S. Barlaam & ſainte Julite. Gordius étoit de Ceſarée en Cappadoce, il porta les armes & fut centurion. Mais voïant la violence de la perſecution ; il quitta le ſervice, abandonna ſes biens, ſes eſclaves, ſes parens, ſes amis, & ſe retira dans les lieux deſerts : où il s'exerça long-temps aux jeûnes, aux veilles, aux prieres, à la méditation de l'écriture ſainte. Quand il crut être aſſez préparé au combat, il revint, & prit le temps d'une fête, que les païens celebroient en l'honneur de Mars. Tout le peuple étoit aſſemblé pour voir des courſes de chevaux : les Juifs & pluſieurs chrétiens foibles y aſſiſtoient avec les infideles. Gordius ſe preſenta hardiment au milieu de la carriere, & s'écria : Voilà que ceux qui ne me cherchoient point m'ont trouvé : je me ſuis montré à ceux qui ne m'interrogeoient point. Ces paroles attirerent ſur lui les yeux de toute l'aſſemblée. Il étoit tel, qu'un homme qui depuis long-temps habitoit les montagnes : la barbe longue, les cheveux negligez, le corps ſec, mal vétu, portant une beſace, appuïé ſur un bâton. Tous ſe mirent à crier : les chrétiens de joïe, les païens de fureur : le gouverneur qui préſidoit aux jeux fit faire ſilence, & on amena Gordius à ſon tribunal. Il eſſaïa en vain les menaces des plus cruels tourmens, & les promeſſes les plus flatteuſes : enfin, il fit venir un bourreau avec l'épée nuë, & condamna le martyr à la mort. Tout le peuple du ſpectacle environnoit le tribunal : ceux qui

Rom. x. 20.

étoient demeurez dans la ville y accoururent auſſi, juſques aux vieillards les plus infirmes & aux filles les plus retirées. Les parens & les amis de Gordius l'embraſſoient en pleurant, pour lui perſuader de ne ſe pas perdre dans la fleur de ſa jeuneſſe, & du moins de diſſimuler ſa foi. Mais il demeura ferme, & leur dit : Ne pleurez point ſur moi, mais ſur les ennemis de Dieu qui perſecutent les chrétiens, & qui ſe préparent un feu bien plus terrible que celui dont ils nous menacent. Après leur avoir parlé long-temps, il fit ſur lui le ſigne de la croix, & s'en alla au ſupplice avec un viſage ferme & ſans changer de couleur.

Barlaam étoit un homme ruſtique, ſimple & ignorant, mais d'un grand courage. Il fut mis en priſon & ſouffrit tous les tourmens, juſques à laſſer les bourreaux qui l'avoient déchiré de coups. Enfin il fut amené devant l'autel des idoles : on lui mit dans la main des charbons ardens avec de l'encens, afin qu'il ſemblât l'offrir en ſecoüant la main. Mais il tint ſa main ferme comme ſi elle eût été de bronze, & aima mieux la laiſſer brûler. En la même ville de Ceſarée Julite, femme chrétienne, fit appeller en juſtice un homme riche & puiſſant, qui vouloit uſurper tout ſon bien ſans fondement. Ne pouvant ſe défendre, il s'aviſa de dire qu'elle n'étoit pas recevable à paroître en juſtice, parce qu'elle étoit chrétienne ; & en effet les derniers édits le portoient. Le juge laiſſant le principal de l'affaire civile, fit apporter du feu & de l'encens ; & comme elle refuſa de ſacrifier : il la condamna au feu. Elle après avoir dit beaucoup de choſes ſur la confeſſion du nom de Dieu, ſe jetta gayement ſur le bucher & y mourut. Son corps demeura entier, & fut enſuite enterré dans le veſtibule de la principale égliſe. A ſa mort il ſortit une fontaine

Acta ſinc. p. 565. Ex S. Baſil. hom. 18.

Acta ſinc. p. 573. Ex Baſil. orat. 3.

qui fut d'une grande utilité à la ville.

XL. Famine & peſte. *Euſ. 9. hiſt. c. 8.*

Cependant, malgré la protection des dieux, dont les païens s'étoient flattez, & les beaux diſcours des édits de Maximin, ſon empire fut affligé de toutes ſortes de maux. Les pluïes d'hyver cauſes de la fécondité dans les païs chauds, furent beaucoup moindres qu'à l'ordinaire, delà vint une famine imprévûë; & enſuite la peſte, avec une autre maladie conſiſtant principalement en un ulcere enflammé, que l'on nommoit charbon. Ce mal s'étendoit par tout le corps; mais il attaquoit principalement les yeux, & fit quantité d'aveugles, hommes, femmes & enfans. En même temps Maximin s'attira la guerre avec les Armeniens, anciens amis & alliez des Romains. Ils étoient chrétiens & affectionnez à la religion: & il ſe les rendit ennemis en les voulant obliger à ſacrifier aux idoles. Il ſouffroit beaucoup en cette guerre d'Armenie lui & ſes troupes: & cependant les villes de ſon obéiſſance étoient ravagées par la peſte & par la famine. Une medimne de froment ſe vendoit deux mille cinq cens dragmes attiques. La medimne étoit d'environ deux boiſſeaux & un quart, & les deux mille cinq cens dragmes faiſoient plus de neuf cens ſoixante livres de notre monnoïe. Il mouroit un grand nombre de perſonnes dans les villes, & plus encore dans la campagne. Enſorte que les regiſtres de cens, qui contenoient les noms des païſans, étoient preſque tous effacez. Quelques-uns vendoient pour un peu de nourriture ce qu'ils avoient de plus cher: d'autres après avoir vendu leurs fonds petit à petit étoient réduits à la miſere. Il y en avoit qui mâchoient quelques poignées de foin & de mauvaiſes herbes; qui ruinoient leur ſanté. Des femmes les plus nobles étoient réduites à mandier dans les places des villes: la honte

qui paroiſſoit ſur leurs viſages & la propreté de leurs habits faiſoient voir leur qualité. Les uns deſſéchez & ſemblables à des fantômes, alloient en bronchant de côté & d'autre, & tomboient enfin de foibleſſe dans les ruës : puis couchez ſur le ventre, ils demandoient un petit morceau de pain ; & prêts à rendre le dernier ſoupir, ils crioient qu'ils mouroient de faim n'aïant plus de force que pour cette parole. Les plus accommodez étonnez de la multitude de ceux qui demandoient, après avoir beaucoup donné, devenoient durs & inſenſibles : craignant de tomber dans le même beſoin. Enſorte que l'on voïoit au milieu des places & des ruës des corps morts tout nuds, qui demeuroient pluſieurs jours ſans ſépulture. Quelques-uns furent mangez des chiens : ce qui fit que les vivans ſe mirent à tuer les chiens, de peur qu'ils ne devinſſent enragez & ne les attaquaſſent eux-mêmes.

La peſte ne faiſoit pas moins de ravage, principalement ſur ceux qui étoient à couvert de la famine. Il y eut un grand nombre de perſonnes conſtituées en dignité, de magiſtrats & de gouverneurs de provinces, que la violence du mal emporta en peu de temps ; comme ſi la famine les eut exprès gardez à la peſte. Tout étoit plein de gemiſſemens dans les places & dans les ruës. On ne voïoit que des enterremens avec les flutes & les tambours : ſouvent on portoit enſemble deux ou trois corps, & les familles entieres périſſoient. Il n'y eut que les chrétiens, qui montrerent de l'humanité en cette occaſion & s'appliquerent à ſecourir les miſerables. On les voïoit occupez tout le jour : les uns à enſevelir les morts, dont perſonne ne prenoit ſoin & qui tomboient à milliers : les autres à raſſembler les pauvres affamez & leur diſtribuer du pain. Enſorte que tout le monde en

parloit, & confeſſoit hautement que les chrétiens étoient les ſeuls qui connuſſent la veritable pieté.

XLI. Tyranie de Maximin.

L'empereur Maximin n'en étoit ni moins avare, ni moins débauché, pour tous ces malheurs. Les impoſitions extraordinaires qu'il faiſoit, enlevoient tout ce que Diocles & Maximien avoient laiſſé. On fermoit les greniers des particuliers, on ſcelloit leurs magazins, on exigeoit par avance les tributs des années ſuivantes. On enlevoit des troupeaux de bétail, pour les ſacrifices ordinaires & pour la ſubſiſtance des troupes qui prodiguoient les vivres. Tout cela ne contribua pas peu à la cherté & à la famine. Sa paſſion pour les femmes étoit encore plus inſupportable : il y avoit des eunuques & d'autres miniſtres infames, qui cherchoient par tout. Si-tôt que l'on trouvoit un beau viſage, c'étoit aux maris & aux peres à ſe retirer. On dépoüilloit les femmes & les filles de qualité pour les viſiter, & ſi quelqu'une en faiſoit difficulté, on la faiſoit mourir comme criminelle de leze majeſté. Il y eut des maris qui ſe tuerent eux-mêmes, ne pouvant ſe conſoler qu'il eût abuſé de leurs femmes, qu'ils aimoient pour leur fidelité : ſouvent il les leur renvoïoit après en avoir abuſé; & c'étoit les premiers du ſenat qu'il traitoit ainſi.

Lactant. n. 37.

Sophronie femme du prefet de Rome, étant abandonnée par ſon mari à l'empereur Maximin, demanda un peu de temps pour ſe parer; mais quand elle fut ſeule dans ſa chambre, elle ſe perça d'une épée, & ne laiſſa que ſon corps mort à ceux qui l'attendoient pour l'emmener. Maximin avoit établi que perſonne ne ſe mariât ſans ſa permiſſion; & il faiſoit épouſer à ſes eſclaves des filles nées libres dont il avoit abuſé. Ses officiers ſuivoient ſon exemple : ils enlevoient à leur gré les filles de médiocre condition; & ils demandoient à l'empereur

pereur les plus conſiderables que perſonne n'oſoit leur refuſer, quand ils avoient une requête réponduë de lui. Ses gardes & la plûpart de ſa ſuite étoient des barbares, principalement des Gots, qui chaſſez par les leurs s'étoient donnez à Galerius.

Maximin n'épargna pas même l'imperatrice qu'il venoit d'appeller ſa mere, Valerie fille de Diocles, veuve de Galerius. Elle avoit paſſé dans ſes terres croïant y être plus en ſûreté, vû principalement qu'il étoit marié : mais elle n'avoit pas encore achevé ſon deüil, qu'il lui envoïa faire des propoſitions de mariage : étant prêt à répudier ſa femme, ſi Valerie conſentoit à l'épouſer. Valerie répondit qu'elle ne pouvoit penſer à des nôces dans l'état de deüil où elle étoit ; que s'il répudioit une femme dont il étoit content, il pourroit lui en faire autant à elle-même ; enfin qu'il étoit ſans exemple, qu'une femme de ſon rang ſe fût remariée. Aïant reçu cette réponſe; il entre en furie, la proſcrit, lui ôte ſon bien, ſes officiers, fait mourir ſes eunuques dans les tourmens, l'envoïe en exil avec ſa mere, les faiſant ſouvent changer de place comme pour s'en joüer. Il condamne ſes amies ſous de faux prétextes d'adultere. L'imperatrice Valerie étant ainſi releguée dans les deſerts de Syrie, trouva moïen d'en donner avis ſecretement à Diocles ſon pere. Il envoïa prier Maximin de la lui envoïer ; & après pluſieurs ambaſſades réïtérées il ne put l'obtenir.

XLII. Guerre de Maxence contre Conſtantin. *Zozim. lib.* II. *p.* 675.

Maxence avoit declaré la guerre à Conſtantin ſous prétexte de vanger la mort de ſon pere Herculius. Conſtantin de ſa part avoit fait abattre les images de Maximien Herculius, & en même temps celles de Dioclétien ; car dans la plûpart des peintures ils étoient joints enſemble. Cela n'étoit jamais arrivé à un empereur,

de voir de ſon vivant ſes images abattuës : auſſi Diocletien en conçut un tel chagrin, qu'il réſolut de mourir. Maximin avoit de la jalouſie contre Licinius, que Galerius lui avoit preferé. Ainſi nonobſtant le traité qu'ils venoient de faire, quand il ſçut que Conſtantin avoit promis ſa ſœur à Licinius, la liaiſon de ces deux empereurs lui parut une conjuration contre lui. Il envoïa donc ſecretement à Rome, pour demander à Maxence ſon alliance & ſon amitié. Ce ſecours parut à Maxence comme venu du ciel : il reçut bien les ambaſſadeurs, on fit le traité, on mit enſemble les images des deux empereurs Maximin & Maxence. Maxence ſe tenoit enfermé dans Rome à cauſe d'un oracle qui le menaçoit de mort, ſi il ſortoit hors des portes. Il ne laiſſoit pas de faire la guerre par de bons capitaines ; & il étoit le plus fort. Outre l'armée de ſon pere, dont il avoit dépoüillé Severe, il en avoit une autre de Maures & d'Italiens, qui lui étoit particuliere. Il y eut quelques combats où les troupes de Maxence eurent l'avantage ; enfin Conſtantin ſe ſervant de tout ſon courage & réſolu à tout évenement, approcha de Rome avec toutes ſes troupes, & campa vis-à-vis du pont Milvius.

XLIII. Croix miraculeuſe.

Euſeb. vita Conſt. lib. 1. c. 27. 28. &c.

Comme ſes forces étoient moindres que celles de Maxence, il crut avoir beſoin d'un ſecours ſuperieur, & penſa à quelle divinité il s'adreſſeroit. Il conſidera que les empereurs qui de ſon temps avoient été zelez pour l'idolâtrie & la multitude des dieux avoient péri miſerablement ; & que ſon pere Conſtance, qui avoit honoré toute ſa vie le ſeul Dieu ſouverain, en avoit reçu des marques ſenſibles de protection. Il réſolut donc de s'attacher à ce grand Dieu ; & ſe mit à le prier inſtamment, de ſe faire connoître à lui, & d'étendre

ſur lui ſa main favorable. L'empereur Conſtantin prioit ainſi de toute ſon affection ; quand vers le midi, le ſoleil commençant à baiſſer, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel au-deſſus du ſoleil une croix de lumiere & une inſcription qui diſoit : Ceci te fera vaincre. Il fut étrangement ſurpris de cette viſion, & les troupes qui l'accompagnoient & qui virent la même choſe, ne furent pas moins étonnées. L'empereur long-temps après racontoit cette merveille, & aſſuroit avec ſerment l'avoir vûë de ſes yeux, en preſence d'Euſebe évêque de Ceſarée, qui en a écrit l'hiſtoire.

Conſtantin fut occupé le reſte du jour de cette merveille, penſant à ce qu'elle pouvoit ſignifier. La nuit comme il dormoit J. C. lui apparut avec le même ſigne qu'il avoit vû dans le ciel ; & lui ordonna d'en faire une image & de s'en ſervir contre ſes ennemis dans les combats. L'empereur ſe leva avec le jour, & declara le ſecret à ſes mis : puis il fit venir des orfévres & des joüailliers ; & s'étant aſſis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enſeigne qu'il vouloit faire ; & leur commanda de l'executer avec de l'or & des pierres précieuſes : en voici la forme. Un long bois comme d'une pique revétu d'or avoit une traverſe en forme de croix : au bout d'enhaut étoit attachée une couronne d'or & de pierreries qui enfermoit le ſymbole du nom de Chriſt, c'eſt-à-dire, les deux premieres

lettres Chi & Ro, le Ro poſé au milieu du Chi en cette ſorte. A la traverſe de la croix pendoit un petit drapeau quarré d'une étoffe très-précieuſe : de pourpre tiſſuë d'or & chargée de pierreries. Au-deſſus de ce drapeau & au-deſſous de la petite croix, c'eſt-à-dire du monogramme, étoit en or

l'image de l'empereur & de ſes enfans. Telle fut l'enſeigne que fit faire Conſtantin ; la forme n'en étoit pas nouvelle ; mais on ne trouve point avant ce temps, le nom de *Labarum*, que l'on lui donna toujours depuis. L'empereur en fit faire de ſemblables pour toutes ſes troupes. Lui-même portoit ſur ſon caſque la croix, ou le monogramme de Chriſt ; ſes ſoldats le portoient ſur leurs écus ; & les médailles des empereurs chrétiens en ſont pleines. L'empereur choiſit enſuite cinquante hommes des plus braves & des plus pieux de ſes gardes, qui eurent la charge de porter le Labarum tour à tour.

V. Gang. Gloſſ. Prudent. in Symm. lib 1.

Euſ. 11. *vit.* 6. 8.

Cependant il fit venir des évêques, & leur demanda quel étoit ce Dieu qui lui avoit apparu, & que ſignifioit ce ſigne. Ils lui dirent : Ce Dieu eſt le fils unique du ſeul Dieu : le ſigne que vous avez vû eſt le trophée de la victoire qu'il a remportée ſur la mort, quand il eſt venu ſur la terre. Là-deſſus ils lui expliquerent la cauſe de ſon avenement & le myſtere de l'Incarnation. L'empereur écoutoit ces diſcours, & toujours frappé de ce qu'il avoit vû, les recevoit comme des inſtructions divines. Il voulut dès-lors lire les ſaintes écritures, avoir toujours des évêques auprès de lui, & honorer en toutes manieres le Dieu qui lui avoit apparu.

XLIV. Victoire de Conſtantin.

Euſ. 1. *vita Conſt.* 33. 34. *&c.* VIII. *hiſt.* 26.

Maxence demeuroit enfermé dans Rome, où il s'abandonnoit à toutes ſortes de crimes. Un jour, ſur un ſujet aſſez leger, il fit maſſacrer une grande multitude de peuple, par les ſoldats prétoriens ; ſous divers pré-

textes il fit mourir pluſieurs ſenateurs l'un après l'autre pour avoir leur bien ; il réduiſoit le peuple à une extrême famine. Il étoit fort ſuperſtitieux, & cherchoit à s'attirer la victoire par des operations magiques : il faiſoit immoler des lions, & offroit des ſacrifices déteſtables ; juſques à faire ouvrir des femmes enceintes & foüiller dans les entrailles des petits enfans. Effraïé de quelque mauvais augure il quitta le palais avec ſa femme & ſon fils, & il ſe retira dans une maiſon particuliere. *Prud. in Sym. l. 1.* *Panegyr. 2.*

La cinquiéme année de ſon regne finiſſoit le vingt-huitiéme d'Octobre de cette même année 312. Ce même jour Conſtantin encouragé par la viſion celeſte, mit ſes troupes en bataille & s'approcha de Rome. Maxence fit ſortir les ſiennes ſans ſortir lui-même ; elles paſſerent le pont ; les deux armées ſe rencontrerent, & le combat s'échauffa. Cependant il y eut ſédition dans Rome, & le peuple diſoit tout haut, que Maxence abandonnoit la cauſe publique. Comme il donnoit les jeux du cirque pour la feſte de ſon avenement à l'empire ; le peuple s'écria que Conſtantin étoit invincible. Conſterné par ce cri, il s'enfuit du cirque, appella quelques ſenateurs & fit conſulter les livres des Sibylles. On trouva que ce jour-là l'ennemi des Romains devoit périr miſerablement : il crut la victoire aſſurée pour lui. Il ſort & vient à l'armée ; une infinité de choüettes vinrent auſſi-tôt ſe repoſer ſur les murailles. A la vûë de Maxence le combat ſe rallume, ſes gens plient, il fuit ; & pouſſé par la foule, il regagne le pont, qu'il avoit fait faire avec des batteaux, mais en telle ſorte que le milieu ſe pouvoit rompre, en ôtant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit crû par-là tendre un piege à ſes ennemis ; & il y fut *an. 312.* *Zoſim. l. II. p. 676.*

pris lui même. Le pont se trouva rompu, les batteaux s'enfoncerent avec les hommes qui étoient dessus, Maxence tout le premier tomba dans le Tibre, ensuite ses gardes & telle fut la fin de ce Tyran. Son corps fut trouvé : on lui coupa la tête, & on la porta dans Rome sur une pique.

Elle ouvrit aussi-tôt ses portes à Constantin, & il y entra victorieux. Le senat & tout ce qu'il y avoit de grand, le peuple Romain & jusques aux femmes & aux enfans, le reçurent comme leur liberateur ; avec une joïe qui paroissoit à leurs regards & à leurs cris. Une grande multitude accourut de toute l'Italie à cette heureuse nouvelle. Constantin triompha ; la pompe fut ornée par les senateurs délivrez des prisons, où les retenoit Maxence ; dont la tête fut portée dans le triomphe, & ensuite envoïée en Afrique. Le senat fit ériger un arc de triomphe à l'honneur de Constantin, qui se voit encore à Rome avec cette inscription : A l'empereur cesar Flavius Constantin, grand, pieux, heureux, le senat & le peuple Romain a dédié cet arc de triomphe ; parce que pousſé par la divinité & par sa grandeur d'ame, accompagné de son armée, il a vengé l'état en même temps du tyran & de toute sa faction par ses justes armes. On orna cet arc de plusieurs bas reliefs excellens qui avoient été faits autrefois en l'honneur d'Antonin le pieux, & de Marc-Aurele. On dressa une statuë à Constantin dans une place publique de Rome où il voulut paroître avec une longue croix à la main au lieu de lance, & fit mettre à la base cette inscription : Par ce signe salutaire, vraïe marque de courage, j'ai délivré votre ville du joug du tyran, & j'ai rétabli le senat & le peuple en son ancienne splendeur. L'Italie dédia à Con-

Euſ. u. hiſt. c. 9. l. vit. c. 4.

ſtantin un écu & un couronne d'or : Rome une ſtatuë d'or, comme d'un dieu : il demeura à Rome le reſte de cette année.

XLV. Mort de Dioclétien.

Maximin aïant appris la défaite de Maxence, en fut auſſi affligé, que s'il avoit été vaincu lui-même. Mais aïant appris enſuite que le ſenat avoit donné à Conſtantin le titre de premier empereur que lui-même s'attribuoit ; il en fut tellement irrité qu'il ſe declara ouvertement ſon ennemi, & lui diſoit des injures mêlées de railleries. Cependant le vieux Diocles étoit toujours languiſſant. Depuis qu'il eut appris que Conſtantin avoit abattu ſes images avec celles d'Herculius, il réſolut de mourir : il alloit de côté & d'autre agité de continuelles inquietudes, ſans prendre ni nourriture, ni repos. Il ne faiſoit que gémir & répandre des larmes, il ſe tournoit & retournoit ſans ceſſe, tantôt dans ſon lit, tantôt à terre. Cet empereur qui avoit regné vingt ans ſi heureuſement, tombé depuis ſept ans dans une vie obſcure, mépriſé & maltraité, réduit enfin à haïr la vie, mourut d'épuiſement & d'affliction le troiſiéme Decembre de cette année 312.

Lactant. n. 44.

Idem. 42.

An. 312.

XLVI. Edit de Conſtantin & de Licinius en faveur des chrétiens.

Conſtantin aïant paſſé à Rome deux mois & demi, en partit le dix-huitiéme de Janvier 313. & ſe rendit à Milan. Licinius s'y trouva auſſi, pour recevoir Conſtantia ſœur de Conſtantin, qu'il devoit épouſer, & les nôces y furent celebrées. Ce fut-là que les deux empereurs firent un édit en faveur des chrétiens en ces mots : Nous étant heureuſement aſſemblez à Milan, moi Conſtantin auguſte & moi Licinius auguſte, & traitant de tout ce qui regarde la sûreté & l'utilité publique ; nous avons crû qu'un de nos premiers ſoins devoit être de regler ce qui regarde le culte de la divinité, & de donner aux chrétiens & à tous les au-

An. 313.

Lact. n. 45. Euſ. hiſt. 5.

tres la liberté de ſuivre telle religion que chacun voudroit ; afin d'attirer la faveur du ciel ſur nous & ſur tous nos ſujets. Nous avons donc réſolu par un conſeil ſalutaire, de ne dénier à qui que ce ſoit la liberté d'attacher ſon cœur à l'obſervance des chrétiens, ou à telle religion qu'il croiroit lui être la plus convenable : afin que la ſouveraine Divinité, dont nous ſuivons la religion d'un cœur libre, puiſſe nous favoriſer en toutes ſes graces ordinaires. C'eſt pourquoi vous devez ſçavoir (ils parlent aux officiers à qui l'édit eſt adreſſé :) que nonobſtant toutes les clauſes des lettres qui vous ont été adreſſées touchant les chrétiens ; il nous a plû maintenant d'ordonner purement & ſimplement, que chacun de ceux qui ont la volonté d'obſerver la religion chrétienne, le faſſe ſans être inquieté ni moleſté en façon quelconque. Ce que nous avons crû devoir vous declarer nettement, afin que vous ſçachiez, que nous avons donné aux chrétiens la faculté libre & abſoluë, d'obſerver leur religion. Bien entendu que les autres auront la même liberté, pour maintenir la tranquillité de notre regne.

Nous avons de plus ordonné, à l'égard des chrétiens ; que ſi les lieux où ils avoient coutume de s'aſſembler ci-devant, & touchant leſquels vous aviez reçu certains ordres par des lettres à vous adreſſées, ont été achetez par quelqu'un, ſoit de notre fiſc, ſoit de quelque perſonne que ce ſoit ; ils ſoient reſtituez aux chrétiens, ſans argent ni repetition de prix, & ſans aucun délai ni difficulté. Que ceux qui les auront reçus en don, les rendent pareillement au plûtôt : & que tant les acheteurs que les donataires, s'ils croïent avoir quelque choſe à eſperer de notre bonté, s'adreſſent au vi-

caire

caire de la province, afin qu'il leur ſoit pouveu par nous. Tous ces lieux ſeront incontinent délivrez à la communauté des chrétiens, par vos ſoins. Et parce qu'il eſt notoire, qu'outre les lieux où ils s'aſſembloient, ils avoient encore d'autres biens appartenans à leur communauté, c'eſt-à-dire, aux égliſes & non aux particuliers: vous ferez rendre à leurs corps & communautez toutes ces choſes aux conditions ci-deſſus exprimées, ſans aucune difficulté ni conteſtation : à la charge que ceux qui les auront reſtituées ſans rembourſement, pourront eſperer de notre grace leur indemnité. En tout ceci vous emploïerez très-efficacement votre miniſtere pour la communauté des chrétiens, afin d'executer nos ordres au plûtôt, & procurer la tranquillité publique. Ainſi la faveur divine, que nous avons déja éprouvée en de ſi grands évenemens, continuëra toujours à nous attirer d'heureux ſuccès, avec le bonheur des peuples. Et afin que cette ordonnance puiſſe venir à la connoiſſance de tous, vous la ferez afficher par tout avec votre attache, en ſorte qu'elle ne puiſſe être ignorée de perſonne. Tel fut l'édit de Conſtantin & de Licinius pour la liberté de la religion chrétienne.

XLVII. Guerre de Maximin. *Lact. n. 45.*

Maximin apprenant qu'ils étoient occupez à celebrer des nôces, partit de Syrie, fit marcher ſes troupes dans la plus grande rigueur de l'hyver ; & doublant les journées, ſe rendit en Bithynie avec une armée fatiguée. Il perdit par les pluïes, les neiges, les bouës, le froid & le travail, des chevaux & des bêtes de toutes ſortes : les chemins en étoient couverts & ſembloient montrer une défaite. Il ne ſe tint pas dans ſes bornes ; il paſſa le Détroit & vint en armes aux portes de Byzance, où Licinius avoit laiſſé une garniſon pour de

tels évenemens. Il uſa de prieres & de menaces, & conſuma les onze jours, pendant leſquels on envoïa des lettres & des couriers à Licinius. La garniſon de Byzance étant trop foible ſe rendit : Maximin paſſa à Heraclée où il perdit encore quelques jours. Licinius étant accouru à grandes journées, étoit déja à Andrinople ; & Maximin aïant pris Perinthe à compoſition, ils ſe trouverent à deux journées l'un de l'autre. Licinius ſongeoit plûtôt à amuſer ſon ennemi, qu'à le combattre ; car à peine avoit-il pû ramaſſer trente mille hommes, & Maximin en avoit ſoixante & dix mille ; mais les armées étoient ſi proches que l'on attendoit de jour en jour une bataille. Alors Maximin fit vœu à Jupiter que s'il remportoit la victoire, il aboliroit entierement le nom des chrétiens. La nuit ſuivante comme Licinius dormoit, un ange lui apparut, & l'avertit de ſe lever promptement, & de prier le Dieu ſouverain avec toute ſon armée ; lui promettant la victoire s'il le faiſoit. A ces mots il crut qu'il s'étoit levé, & qu'étant debout avec celui qui l'avertiſſoit, il apprenoit de lui la forme & les paroles de la priere. S'étant éveillé il fit appeller un ſecretaire, & lui dicta les paroles qu'il avoit oüies en cette ſorte : Grand Dieu, nous te prions. Dieu ſaint, nous te prions : nous te recommandons toute juſtice, nous te recommandons notre ſalut, nous te recommandons notre empire. C'eſt par toi que nous vivons : c'eſt par toi que nous ſommes victorieux & heureux. Dieu grand & ſaint, exauce nos prieres : nous te tendons les bras. Dieu ſaint & grand exauce-nous. On en fit pluſieurs copies, que l'on diſtribua aux prefets & aux tribuns : afin que chacun l'enſeignât à ſes ſoldats. Tous ſentirent croître leur courage,

croïant que le ciel leur promettoit la victoire. Licinius marqua le jour de la bataille au premier de Mai de cette année 313. où finiſſoit la huitiéme année, depuis que Maximin avoit été déclaré ceſar, le premier de Mai 305. Licinius voulant le vaincre le jour de ſon avenement à l'empire, comme Maxence avoit été vaincu le jour du ſien. Maximin voulut anticiper, & mit ſes troupes en bataille le matin du dernier d'Avril, afin de celebrer le lendemain ſa fête après la victoire. La nouvelle vint au camp de Licinius, que Maximin s'étoit avancé : on prend les armes, on s'avance à ſa rencontre. Il n'y avoit entre-deux qu'une plaine ſterile, nommée Champ-ſerein. Déja les deux armées étoient en préſence, quand les ſoldats de Licinius ôterent leurs écus & leurs caſques, leverent les mains au ciel, & firent la priere qu'ils avoient appriſe, & que leurs chefs & l'empereur prononçoient les premiers. L'autre armée entendit avec étonnement le bruit confus de leurs voix. Après avoir dit trois fois la priere, pleins d'un nouveau courage, ils reprennent leurs caſques & leurs écus.

XLVIII. Victoire de Licinius Fin de la perſecution.

Les empereurs s'avancerent, & eurent une conference ; mais il fut impoſſible de porter Maximin à la paix. Il mépriſoit Licinius, & croïoit que ſes ſoldats l'alloient abandonner, parce que Licinius étoit menager & lui prodigue : & il avoit entrepis la guerre ſur cette eſperance, que prenant l'armée de Licinius ſans combat, il doubleroit ſes forces pour attaquer Conſtantin. On s'approche donc, on ſonne les trompettes, on déploïe les enſeignes : les gens de Licinius fondent vigoureuſement ſur leurs ennemis. Ceux-ci épouvantez ne purent ni tirer leurs épées, ni jetter leurs traits. Maximin tournoit autour des bataillons & ſollicitoit

les troupes de Licinius, tantôt par des prieres, tantôt par des promesses ; personne ne l'écoutoit. On le charge, il fuit vers les siens, qui se laissoient tuer sans résistance ; & ce grand nombre de legions tombe comme une moisson sous les mains d'un petit nombre. Ils sembloient tous avoir oublié leur nom, leur courage, leurs anciennes recompenses ; & n'être pas venus pour combattre, mais pour se faire égorger, comme des victimes dévoüées à la mort par l'ordre de Dieu. Il en étoit déja tombé une grande multitude : Quand Maximin voïant tourner la chose autrement qu'il ne pensoit, quitta la pourpre, prit un habit d'esclave & repassa le Détroit. Après lui personne n'eut honte de s'enfuir. Il demeura sur la place la moitié de son armée : le reste se rendit ou prit la fuite. Il arriva à Nicomedie la nuit d'après le premier jour de May : aïant fait soixante milles en un jour & en deux nuits : Il prit à la hâte sa femme, ses enfans, & quelque peu d'officiers de son palais, & marcha vers l'Orient : mais il s'arrêta en Cappadoce, aïant rassemblé quelques fuïards & quelques troupes d'Orient : & ce fut là qu'il reprit la pourpre. Licinius aïant reçû une partie de l'armée de Maximin qui se rendit à lui, & qu'il distribua dans ses troupes, fit passer son armée en Bithynie peu de jours après la bataille. Il entra à Nicomedie, & rendit graces à Dieu qui lui avoit donné la victoire : puis le treiziéme de Juin, sous le troisiéme consulat de Constantin avec lui, c'est-à-dire l'an
an. 313. 313. il fit publier l'édit donné en faveur des chrétiens à Milan quelques mois auparavant ; & les exhorta de vive voix à rétablir les églises en leur premier état. Ainsi finit la persecution, au bout de dix ans & environ quatre mois. Car elle avoit commencé à Nicome-

die, lorſque l'égliſe y fut abattuë le vingt-troiſiéme de Février, l'an 303.

XLIX. Mort de Maximin-Daïa.

Licinius avec ſon armée victorieuſe ſuivit Maximin, qui s'enfuit & ſe retira dans les détroits du mont Taurus, dont il ferma les paſſages par quelques retranchemens; & comme les vainqueurs perçoient tout du côté droit, il ſe retira enfin à Tarſe. Là ſe trouvant en peril par mer & par terre, & ne voïant plus de refuge, la crainte & le chagrin le firent recourir à la mort, comme au remede le plus aſſuré. Il ſe remplit de vin & de viandes, comme ceux qui en prennent pour la derniere fois, puis il avala du poiſon; mais comme il avoit l'eſtomac plein, l'effet preſent n'en fut pas grand, & il produiſit une langueur, qui le tourmenta plus long-temps Il ſentoit brûler ſes entrailles avec des douleurs ſi exceſſives qu'il en vint juſqu'à la fureur; & que pendant quatre jours il prenoit de la terre à pleines mains pour la manger, commé preſſé d'une faim extrême; puis il ſe battoit la tête contre les murailles, de ſorte que ſes yeux enflerent, & qu'il en perdit la vûë. Alors il crut voir Dieu qui le jugeoit environné d'officiers vêtus de blanc. Il crioit comme ceux qui ſont à la torture, & diſoit: Ce n'eſt pas moi qui l'ai fait, ce ſont les autres. Enſuite il avouoit, comme vaincu par les tourmens; & de temps en temps il prioit J. C. en pleurant d'avoir pitié de lui. Il rendit l'eſprit avec les gemiſſemens d'un homme qui ſe ſent brûler; & telle fut la fin de Maximin Daïa, le plus cruel de tous les perſecuteurs.

Toute leur race périt auſſi. Licinius fit mourir Valere & Candidien: on ne ſçait qui étoit Valere. Candidien étoit fils de Galerius & d'une concubine; mais ſa femme Valerie l'avoit adopté, parce qu'elle étoit

ſtérile. Licinius fit auſſi punir de mort Severien fils de Severe, qui avoit ſuivi Maximin dans ſa fuite ; l'accuſant d'avoir voulu prendre la pourpre après la mort de Maximin. Il fit mourir encore le fils aîné de Maximin âgé de huit ans, ſa fille âgée de ſept ans, fiancée à Candidien, & fit précipiter leur mere dans le fleuve Oronte, qui paſſe à Antioche, où elle avoit ſouvent fait noïer des femmes vertueuſes. Valere veuve de Galerius & fille de Diocletien, après avoir erré pendant quinze mois en diverſes provinces, vêtuë pauvrement, fut enfin reconnuë & arrêtée à Theſſalonique avec ſa mere. Leur ſupplice fut un grand ſpectacle, & attira la compaſſion du peuple, qui conſideroit d'où elles étoient tombées. On leur coupa la tête, & on jetta les corps dans la mer. Tout ceci a été écrit dans le temps même, par Lactance en ſon traité de la mort des perſecuteurs, pour faire voir la vengeance divine ſur cette race criminelle.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Fin du ſecond Tome.

TABLE
DES MATIERES.

A.

S. Acace, évêque, sa confession, 181
S. *Achillas* prêtre d'Alexandrie, 387
Faux *Actes* des apôtres des Manichéens, 383
Actes municipaux à Cirthe, 450
Faux *Actes* de Pilate, 597
S. *Adrien* martyr, 575
Adultere, Canon du concile l'Eluire, 537
S. *Afre* martyre, 476
Africain écrivain ecclesiastique, ami d'Origene, 123. ses œuvres, 125
Adimante Manichéen, 383
S. *Agape* martyre, 489
Agapius évêque de Cesarée en Palestine, 387
S. *Agapius* martyr, 561
Aglaé, son histoire, 544. Sa retraite & sa mort, 549
S. *Agnès* vierge & martyre, 475
Agrippin évêque de Carthage, rejette le baptême des heretiques, 117
S. *Alexandre* évêque de Jerusalem, 76. ordonne Origene prêtre, sa bibliotheque, 101. sa mort, 161
Alexandre empereur, 97. favorable aux chrétiens, 98. sa mort, 103
S. *Alexandre* le Charbonnier, 136. ordonné évêque de Comane, 137. son martyre, 165
Ambition des ecclesiastiques, 143
Ambroise ami d'Origenes, 88. Lui aide pour ses études, 101. est pris pour la foi, 118. mis en liberté, 125
Ame. Traité de Tertullien, 63. Deux ames selon les Manichéens, 385
Ampelius martyr, 461
Anatolius évêque de Laodicée, 368
S. *André* martyr à Lampsaque, 193
S. *Andronic*. Actes de son martyre, 496. sa fin, 519
Anteros pape, 120
Anthropomorphytes heretiques, 151
Antiquaires ou Libraires, 101
S. *Antoine*, ses commencemens, 370. Ses premieres tentations, 372. dans un sepulchre, où le démon le maltraite, 373. & 374. Se renferme dans un château, 391. en sort, 550. Va à Alexandrie, 602
Antonien, lettre de S. Cyprien, 232
S. *Anysie* martyre, 494
Apocalypse, sentiment de S. Denis d'Alexandrie sur ce livre, 351
Livres *Apocryphes*, leur usage, 124
Apologie de Tertullien, 5
S. *Apollonius* moine & martyr, 599
Apollonius de Tyane, mal comparé à J. C. *v.* Eusebe de Pamphile.
Apostats, leur réconciliation suspenduë par S. Cyprien, 196. Canons penitentiaux faits pour eux, 224. Punitions miraculeuses de plusieurs, 231. Divers degrez de chûtes, 233
Apôtres n'avoient pas tout sçû ni enseigné, sentiment heretique, 58. 59. Effets de la prédication des apôtres, 260. 261.
Appellation à Rome blâmée par saint Cyprien, 244
S. *Apphien* martyr, 531
Sainte *Apolline* vierge & martyre, 155
Aquariens heretiques, 255
Libre *Arbitre*, 51. 52. 105. Voiez

premier vol. p. 423. &c.
Archelaüs évêque de Cesarée, sa dispute avec Manés, 382
Arien juge des martyrs converti, 601
Aristote blâmé par Tertullien, 56
Armes. Pourquoi les chrétiens refusoient de les porter, 406. 412
Arnobe écrit pour la religion chrétienne, 465
Artaxerxe rétablit l'empire des Perses, 100
Aruspices. Fausses propheties. 377
Ascettes, 150
Asclepiade évêque d'Antioche, 75
Sa mort, 91
Asclepiade martyr, 165
Asterius martyr, 391
Astrologie défenduë aux chrétiens, 149
Asturius patrice, ses vertus, 341
Athenodore frere de saint Gregoire Thaumaturge, 110
Aurelien empereur, 375. sa persecution, 377
Aurelius lecteur à Carthage, 213

B.

S. Babylas évêque d'Antioche, 138. soumet l'empereur Philippe à la penitence. 139. sa mort, 191
Baptême. Ceremonies, 161. 115. 282. Préparation, 148. 149. 540
Effets du baptême. 152
Renonciation au demon, &c. dans le baptême, 115
Baptême par asperſion ſuffit, 281
Baptême des enfans, 271
Queſtion ſur le baptême des heretiques, 279. Fin de cette queſtion, 293
Défenſe du pape S. Eſtienne, 290
Baptême d'eau & du S. Eſprit, 291
Baptême de ſang, 293
Vertu du baptême indépendante du miniſtre, 292
Barbares convertis, 356
S. *Barlaam* martyr, 305
Barulas enfant, ſa confeſſion & ſon martyre, 424
S. *Baſile*. Retraite de ſon pere & de ſa mere pendant la perſecution, 552
Baſilide ſoldat & martyr, 69
Baſilide évêque en Eſpagne, apoſtat, 274
Baſiliſque évêque de Comane, martyr, 604
Berylle évêque de Boſre, 102. Ses erreurs, 130
S. *Boniface*. Son hiſtoire, 544. ſon martyre, 546

C.

Caïus pape, 388. ſa mort, 408
Caldonius évêque, ſa lettre à ſaint Cyprien, 203
Calliſte pape, 91. ſa mort, 99
Caracalla empereur, 74. ſa mort, 89
Carême, 92
Carus empereur, 388
S. *Caſſien* greffier, martyr, 414
Catécumenes nommez chrétiens, 541
Cathares, nom des Novatiens, 220
Cecilien évêque de Carthage, 592 cité au concile des ſchiſmatiques, 593.
Cecilius prêtre, convertit ſaint Cyprien, 153
Celerin confeſſeur, ſa lettre à Lucien, 187
Celerin lecteur à Carthage, 214
Celſe ennemi des chrétiens. 276
Cérémonies des païens à la naiſſance de leurs enfans, 65

Canons du concile d'Eluire ſur diverſes ceremonies catholiques, 542
Cheute dans la perſécution. Divers degrez, 554
Cheute de pluſieurs chrétiens, 159
Sainte *Chionie* martyre, 489
Chrétiens. Communion avec l'égliſe Romaine, marque des vrais chrétiens, 5
Leur ſoumiſſion aux empereurs, 17. Leur union, 20. Plaiſirs qui leur conviennent, 43. Ne cherchent pas la vengeance, 85
Quels ſont les temples & les autels des chrétiens, 84.
Leurs aſſemblées combien au-deſſus de celles des païens, 263
Charité des chrétiens envers les captifs, 254. Envers d'autres miſerables, 343. 607. Leur diſpoſition dans l'adverſité, 253 343. Aiment la pauvreté, 83
Chrétiens de combien de nations, 74. 147
Mœurs des chrétiens, 262. Mœurs corrompuës, 157
Liberté de chrétiens ſous Dioclétien, 404. Se relâchent, *ibid.* 405
Réponſes des chrétiens aux plaintes des païens, 82. *& ſuivantes.* Edit de Galerius en faveur des chrétiens, 587. Recommencent en liberté leurs aſſemblées, 590. Edit de Conſtantin & de Licinius en faveur des chrétiens, 616. 617
Morale chrétienne, 481
Chronologie d'Africain, 125
Cimetieres. Défenſe d'y allumer des cierges, 643. Concile d'Eluire, *ib.* Défenſe aux femmes d'y veiller, *ibid.*
S. *Claude* martyr, 391
S. *Clement* d'Alexandrie, 39. Voïez 1. vol. 562. 569. &c.
Rend raiſon de la fuite des chrétiens dans la perſécution, 39. 40
Clercs exempts de tutele, 273. Diſtributions par mois pour la ſubſiſtance des clercs,
Cliniques baptiſez dans le lit, 281
Collecte ou aſſemblée pour celebrer les ſaints myſteres. Chrétiens ne peuvent y manquer, 458. &c.
Communion. Comment ſe prend dans le concile d'Eluire, 543
Formule de priere avant la communion, 143
Conciles fréquens, 93. Concile en Arabie, où Origene eſt appellé, 152. En Afrique contre Privat heretique, *ibid.* Concile de S. Cyprien pour regler les affaires de l'égliſe, 222. &c. Concile de Rome par S. Corneille, 224. Concile d'Antioche contre Novatien, 237. Second concile de S. Cyprien touchant les apoſtats penitens, 238. Troiſiéme concile de S. Cyprien, 270. Autre concile de S. Cyprien touchant la queſtion du baptême, 282. Dernier concile de S. Cyprien ſur la queſtion du baptême, 286. Concile à Antioche contre Paul de Samoſate, 36. *& ſuiv.* Second concile contre Paul de Samoſate, 364. *& ſuiv.* Concile de Cirthe tenu par des évêques traditeurs, 533. Concile d'Eluire, 535. 536. *& ſuivantes.*
Confeſſeurs ſchiſmatiques. Leur retour, 225. *& ſuiv.* Confeſſeurs aux mines, 304. En liberté, 590
Confecteurs, 39
Confirmation par l'impoſition des mains de l'évêque, 284. 291
Conſtance ceſar, 482. Eprouve les chrétiens, 444. Sa mort, 559. Ses enfans, 560
Conſtantin. En guerre avec Maxence, 609. Voit une croix miraculeuſe,

610. *Labarum* de Conſtantin, 612. Sa victoire contre Maxence, 614. Son triomphe, 615. Donne ſa ſœur à Licinius, *ibid.* Donne un Edit en faveur des chrétiens, 617
Conſubſtantiel, 346
Continence des clercs. Canons du concile d'Eluire, 539
S. *Corneille* élû pape, 218. Calomnié par les ſchiſmatiques, *ibid.* Sa lettre à S. Cyprien ſur le retour des confeſſeurs ſchiſmatiques, 227. Rejette les députez de Fortunat ſchiſmatique, 24. Ebranlé par leurs menaces, *ibid.* Son exil, 247. Sa mort, 249
S. *Coſme* & S. Damien martyrs, 395
Croix. Signe de la croix du temps de Tertullien, 116. Comment les chrétiens adorent la croix, 83
S. *Cyprien.* Ses commencemens, 152. Eſt fait évêque de Carthage, 153. Sa conduite dans l'épiſcopat, 154. Attribuë au relâchement des chrétiens, la cauſe de la perſécution, 175. 186. Sa retraite, 163. Son zele pour ſecourir les fideles durant la perſécution, 177. Aſſiſte les pauvres de ſa propre ſubſiſtance, 178. Sa déference pour ſon clergé, 196. Son indulgence pour les penitens malades, 201. Sa fermeté contre les apoſtats, 102. 208. Son exactitude dans les ordinations, 205. Excommunie Feliciſſime, 216. Sort de ſa retraite, 222. Mépriſe la temerité de Fortunat, 241. Secourt Carthage pendant la peſte, 151. Envoïe des aumônes aux captifs, 254. Condamne les Aquariens, 255. S'oppoſe à Fortunatien évêque apoſtat, 274. Rejette le baptême des heretiques, 279. Sa juſtification, 294

Conciles de S. Cyprien.

Le premier, 222. Le ſecond, 238. Le troiſiéme, 270. *& ſuiv.* Concile de S. Cyprien ſur la queſtion du baptême, 281. Rejetté par le pape S. Eſtienne, 288. Son dernier concile ſur le même ſujet, 286

Traitez de S. Cyprien.

De la vanité des idoles, 154
De la conduite des vierges, *ibid.*
De l'unité de l'égliſe, 229. &c.
De lapſis, 263
De l'exhortation au martyre, 247
De la moralité, 251. 252
De la patience, 284
De l'envie, *ibid.*

Lettres de S. Ciprien.

A ſon clergé, 176. 185. 196. 199. 213. 301
Au prêtre Rogatien, 190
Aux confeſſeurs priſonniers, 177
Aux confeſſeurs condamnez aux mines, 305
Au clergé de Rome, 180. 202. 204
Aux martyrs & aux confeſſeurs, 185. & 197
A ſon peuple, 202. 217
A Caldonius, 204
A Antonien, 232
Au pape S. Corneille, 242. *& ſuivantes*, 247
Au pape S. Lucius, 249
Aux évêques de Numidie, 254
A l'évêque Rogarien, 272
Aux égliſes d'Eſpagne ſur l'ordination des évêques, 275
Au pape S. Eſtienne, 376. *ibid.*
A Puppien, 276
A Eucratius, 277
A Pompone, 278
A l'égliſe de Furnes, 273

Lettres touchant le baptême des heretiques.

A Magnus, 280
A Janvier, &c. 281
A Quintus, *ibid.*
A Jobaïen, 284
A Pompée, 285

Firmilien, 288
Dernieres lettres de S. Cyprien, 309. 310
Sa confeſſion, 302. Son exil, 303
Son retour, 309. Sa priſe, 311
Sa ſeconde confeſſion, 312. Son martyre, 314
S. *Cyrille* enfant martyr, 333
S. *Cyrille* évêque d'Antioche, 387. Sa mort, 408
S. *Cyrique* martyr âgé de trois ans, 520

D

DATIVUS ſenateur d'Abitine martyr, 456. &c.
Decius empereur, 156. Perſecute les chrétiens, 157. &c. Sa mort, 228
Decret du clergé de Rome touchant les apoſtats, 294
Demetrien évêque d'Antioche, 237
Demetrius évêque d'Alexandrie, 72. Exhorte Origene à ſervir l'égliſe, 87. L'envoïe au gouverneur d'Arabie, 88. Se plaint de ce que d'autres évêques l'avoient fait prêcher 89. *ibid.* Blâme ſon ordination, 104. *ibid.* Le fait condamner, 105. Mort de Demetrius, *ibid.*
S. *Demetrius* martyr, 494. 495
Aveu des *Demons*, 15. 253
S. *Denis* évêque d'Alexandrie, 140. Sa retraite, 162. Sa lettre à Novatien, 211. Ses écrits à l'occaſion des apoſtats penitens, 236. Aſſiſte au concile d'Antioche contre Novatien, 237. Rejette le baptême des heretiques, 279. Ecrit au pape S. Eſtienne ſur le retour des Novatiens, 279. Son exil, 296. Sa lettre au pape Sixte ſur la queſtion du baptême & ſur l'hereſie de Sabellius, 298 299. Combat cette hereſie, *ibid.* Sa lettre au prêtre Philemon ſur la lecture des écrits des heretiques, 300. Autres lettres de S. Denis touchant le baptême, à Denis prêtre de Rome, 301. Au pape Sixte, *ibid.* Lettre écrite du temps de la peſte & de la famine, 342. Décrit la charité des fideles, *ibid.* Sa doctrine ſur la Trinité, 343. &c. Accuſé d'erreur, 344. Sa défenſe, *ibid.* &c. Son traité contre les Millenaires, 349. *& ſuivantes.* Envoïe ſon ſentiment par écrit au concile d'Antioche aſſemblé contre Paul de Samoſate, 361. Son épitre canonique, 351. Sa mort, 362
S. *Denis* premier évêque de Paris, 213. Son martyre, 330
S. *Denis* pape, 301. Sa mort, 368
Sainte *Deniſe* martyre, 194
Diacres gouvernant les égliſes, 540. Comment miniſtres de la penitence, 200. 543. Faits évêques, 594
S. *Didyme* martyr avec ſainte Theodore, 524
Dieu de l'ancien teſtament le même que du nouveau, 54. 382. Quels noms on peut donner à Dieu, 43. 120. 181. En Dieu tout eſſentiel Attributs, 51
Dimanche. Peine de celui qui s'abſente de l'égliſe par trois Dimanches, 541
Dinocrate frere de ſainte Perpetuë, 30
Diocletien empereur, 388. Ses mœurs 403. Déliberé ſur perſécution, 415. L'execute, 417. *& ſuivantes.* Renonce à l'empire, 526. Sa mort, 615
Diſcipline. Divers reglemens de ſaint Cyprien, 277
Diſmes & prémices, 147
Diſpute. Exemple d'une diſpute vraiment chrétienne, 350
Diſtributions par mois pour la ſubſiſtance des clercs, 214

Divinité de J.C. 51. 169. 266. Expliquée au concile d'Antioche, contre Paul de Samosate. 369. Reconnuë par les martyrs. Saint Tharaque. 567
Doctrine chrétienne. 12. *& suivantes.*
Domne élû évêque d'Antioche à la place de Paul de Samosate. 365. Sa mort. 387
Domnin martyr. 565
Sainte *Domnine*, 391. Son martyre, 394
Autre sainte *Domnine* martyre avec ses filles, 562
Donat ami de S. Cyprien, 153
Donat ami de Lactance, confesseur, 422. Délivré de prison, 588
Donat des Cases-Noires, chef des Donatistes, 592. & 595
S. *Donatien* martyr, 398
Donatistes. Commencement de leur schisme, 591. S'assemblent à Carthage contre l'évêque Cecilien, 593
Les sept *Freres dormans*. 195
Dorothée prêtre & docteur d'Antioche, 387
Dorothée domestique de Diocletien, 404. Son martyre, 419

E.

ECRITURE SAINTE. Utilité du texte Hebreu, 123. Livres citez par Origene outre les canoniques, 125. L'édition des Septante n'est plus dans sa pureté, 129. Editions de Lucien, de Pamphile & d'Hesychius. 602. Heretiques non-recevables à l'alleguer. 57. Maximes sur l'étude de l'écriture. 141. Affection à la lecture des livres sacrez. Sainte Irene. 491. Ecritures sacrées livrées aux persécuteurs. 450
S. *Edesius* martyr, frere de S. Aphien, 533
Eglise en quoi elle consiste, 208. Eglise Romaine, communion avec elle, marque des vrais chrétiens, 375. Eglise bâtie sur la pierre : unité de l'église, 229. Point de salut hors de l'église, 148. 230. Pourquoi les églises ne sont nommées temples. 84. Eglises & autres biens restituez aux chrétiens, 616
Emeritus confesseur, 455. 460
Emilien empereur, 269
S. *Emilien* diacre & martyr, 323
Empire. Troubles dans l'empire sous Gallien. 357. Affaires de l'empire sous Diocletien, 526. *& suivantes.* sous Galerius, 562. & 563
Sainte *Engratia* vierge & martyre, 468
Sainte *Ennathas* vierge & martyre, 569
Episcopat est un en tous les évêques, 229
Esclaves tuées. Canon du concile d'Eluire, 537
S. *Estienne* pape, 250. Rejette le concile de S. Cyprien sur la question du Baptême, 283. Son martyre, 295
Estienne évêque de Laodicée, 582
Ethnarque des Juifs & son pouvoir, 124
S. *Eubule* dernier martyr de Cesarée en Palestine, 575
Eucharistie, 145. Sacrifice, mystere, du vin & de l'eau, 256. Donnée sous une espece, du pain, 236. 286. du vin, 233
Evêques doivent être exempts du soin de leur subsistance, 146. L'évêque doit juger avec ses prêtres, 209. Evêques envoïez en Gaule, 212. Evêques tombez dans l'erreur ne peuvent être rétablis qu'au rang des Laïques. 224. Que chaque par-

ticulier coupable soit jugé par son évêque, 244. Qu'elle doit être la fermeté d'un évêque, 246. Evêques tombez, 273. Choix & ordinations des évêques, 145. 223. 275. 592. Evêques indépendans les uns des autres. 287. En quel cas *ibid.* Residence des évêques. Canons du concile d'Eluire, 539. Successions d'évêques, 387. & 388. 410. & 411. Evêques traitez indignement, 582. Diacres faits évêques, 594

Sainte *Eulalie* vierge & martyre, âgée de douze ans, 468

S. *Euplius* diacre & martyr, 470

Eusebe de Pamphile, depuis évêque de Cesarée. Ses livres contre Hierocles, 576

Eusebe évêque de Laodicée, 368

Eusebe pape, 582

Eutychien pape, 377. Sa mort, 388

Excommunication. Comment se prend dans le concile d'Eluire, 544

Exomologese, 596

F

S. Fabien pape. Son élection merveilleuse, 120. Son martyre, 161

Fabius ou *Fabien* évêque d'Antioche, 161. 235. 237

Famine sous l'empereur Maximin, 682

Felicissime schismatique, 215. Sa condamnation, 223

Sainte *Felicité* martyre, 26. *& suivantes*. Son accouchement, 34. Sa fin 35. *& suivantes*.

Minutius *Felix*. Son dialogue pour la religion chrétienne, 77. 78. *& suivantes*.

S. *Felix* prêtre de Nole est pris, 330. Secourt l'évêque Maxime, 331. Echape encore par miracle, 332. Nourri de même, *ibid.* Retourne à sa patrie, 333. Son desintéressement & sa mort, 339

S. *Felix* pape. Sa lettre sur l'incarnation. 368. Sa mort, 376

S. *Felix* évêque de Tibure. Son martyre, 453

Deux saints *Felix*, martyrs d'Abitine, 461

Felix diacre de Carthage, accusé d'avoir écrit contre l'empereur. Sauvé par Mensurius son évêque, 465

Femmes. Usage de leurs ornemens & de leur beauté, 47

Femmes sous-introduites, 367

Fideles noms des chrétiens baptisez, 541

Fidus évêque. Ses lettres à saint Cyprien, 271. *& suivantes*.

Fils de Dieu. Sa generation, 14. 61. 183

Firmilien évêque de Cesarée en Cappadoce, ami d'Origene, 109. Se cache avec lui pendant la persécution, 117. Sa lettre à S. Cyprien, touchant le baptême des heretiques, 288. &c. Sa justification, 294. Préside au concile d'Antioche contre Paul de Samosate, 361. Sa mort, 364

S. *Flavien* diacre & martyr, 315. *& suivantes*.

Fortunat. Son schisme, 240. Ses députez rejettez à Rome, 241

Fortunatien évêque d'Assure apostat 273. &c.

Vraïe *Foi* prouvée par l'origine & la succession des église, 57. 58

Exposition de la *Foi* revelée à S. Gregoire Thaumaturge, 133. Foi sans raisonnemens, 257

Fronton prêtre, enleve le corps de S. Theodote martyr, 443

S. *Fructueux* évêque de Tarragonne & martyr, 326. &c.

Fuite dans la persécution, 39

G

GAIUS auteur ecclesiastique, 77
Galerius cesar, 402. Ses mœurs, 404. Défait les Perses, 411. Excite la persécution, 415. *& suivantes.* Contraint Diocletien de renoncer à l'empire, 526. *& suivantes.* Tyrannie de Galerius, 529. Sa maladie, 586. Son édit en faveur des chrétiens, 587. Sa mort, 595
Gallien empereur, 337. Favorable aux chrétiens, 338. Sa mort. 363
Gallus empereur, 228. Persécute les chrétiens, 247. Sa mort, 270
Geminus ou *Geminien* écrivain ecclesiastique, 102
Genealogies de J. C. 125
S. *Genés* greffier martyr, 399
S. *Genés* comedien martyr, 472
S. *Gervais* & saint Protais, 475
Giores especes de proselytes, 126
Les deux *Gordiens* empereurs, 125
Gordien le jeune empereur, 161. Sa mort, 138
Gordius évêque de Jerusalem, 76. Voïez 1. vol. p. 602.
S. *Gordius* martyr, 604
Gorgonius chrétien, domestique de Diocletien, 405. Sa mort, 419
S. *Gregoire Taumaturge.* Son éducation, 109. Devient disciple d'Origene, 110. Mépriſe l'impudence d'une femme à Alexandrie, 127. Fait évêque de Neocesarée, 131. Instruit dans une vision, 133. Ses miracles, 134. *& suivantes.* Son entrée à Neocesarée, *ibid.* Arbitre des differens, 135. Fait évêque S. Alexandre le charbonnier, 136 Est délivré par miracle dans sa retraite, 164. Convertit le peuple de Neocesarée, 250. Son épitre canonique 353. *& suiv.* Sa mort, 363
Guérison miraculeuse des martyrs. Saint Andronic, 506

H

HELCESAÏTES heretiques, 151
Helene mere de Constantin, 559
Heliogabale empereur, 95. Sa mort, 97
Heraclas disciple d'Origene, 41. Le soulage dans ses travaux, 87. Conduit l'école d'Alexandrie après lui, 105. Est fait évêque d'Alexandrie, *ibid.* Sa mort, 140
Herculius reprend la pourpre, 562. Veut prendre Constantin, & est prévenu, 584. 585. Sa mort, *ibid.*
Heresie définie par le choix, 56
Heretiques. Leurs mœurs, 59. 60. & 61.
S. *Hermes* diacre & martyr, 482. *& suivantes.*
Hermogenes heretique refuté par Tertullien, 62. Voïez 1. vol. p. 539
Hermon évêque de Jerusalem, 387
Hierax. Son heresie, 410
Hierocles, 421. Ses écrits contre la religion chrétienne, réfutez par Eusebe de Pamphile, 577
Hilarien enfant. Sa confession, 464
S. *Hippolyte* écrivain ecclesiastique, 102. Auteur du cycle, *ibid.*
S. *Hippolyte* prêtre & martyr, 247
Homelie. Ce que signifie, 140
Homicide. Canons du concile d'Eluire, 537
Humilité chrétienne, en quoi consiste, 266
Hymenée évêque de Jerusalem, 387

I

S. JACQUES diacre & martyr, 321. *& suivartes.*
Idolatrie refutée, 9. *& suivantes.* Di-

vers cas d'idolatrie, 44. 45. &c.
canons du concile d'Eluire sur l'idolatrie, 535
S. *Jean* martyr, 583. Sa memoire admirable, *ibid.*
S. *Jerôme* traducteur d'Origene, 141
JESUS-CHRIST. Traité de sa chair, 66. Honoré par l'empereur Alexandre, 98. Défense de ses miracles, 259. Preuves de sa resurrection, 268. De sa divinité, 51. 169. 266. 362. 497. De son Incarnation, 266. Fils de Dieu, dit saint Acace martyr, 183
Jeûnes observez par les catholiques. Carême, 92. Exactitude des saints à garder le jeûne. S. Fructueux, 326. Canon du concile d'Eluire sur les jeûnes doubles, 542. Jeûnes de la quatriéme & de la sixiéme ferie, 558
Illiberis ou, Eluire ville d'Espagne, 535
Images, comment défenduës, 54 Usitées chez les chrétiens du troisiéme siecle, 84. 94. Voïez peintures.
Incarnation, 52. 63. 266
Invocation des saints, 269
S. *Irenée* évêque de Lion. Son martyre, 39. Ses ouvrages, *ibid.* Voïez 1. vol. p. 528.
S. *Irenée* évêque de Sirmium, & martyr, 479
Sainte *Irene* martyre, 490. *& suivantes.*
Jubaïen évêque. Lettres de saint Cyprien à lui, 284
Judas auteur ecclesiastique, 2
Jugemens ecclesiastiques exercez par l'évêque avec ses prêtres, 209
Juges païens favorables aux chrétiens, 86
Juifs. Tertullien écrit contr'eux, 74
Sainte *Julite* martyre, 520
Autre sainte *Julite* martyre, 604
S. *Julien* de Cappadoce martyr, 575
Jurisconsultes ennemis des chrétiens, 99

L

LABARUM enseigne de Constantin, 612
Lambride historien païen. Son témoignage, 98
S. *Laurent* martyr, 347. &c.
Sainte *Leocadie* vierge & martyre, 469
S. *Leonide* pere d'Origene martyr, 2
Lettres de communion & de confession, 542
Libellatiques, 160
Liberté de l'église donne lieu aux chrétiens de recommencer leurs assemblées, 590
Liberté de l'église sous Constantin, 615
Libraires ou antiquaires, 101
Libre arbitre, 52. Voïez Arbitre.
Licinius empereur, 564. Epouse la sœur de Constantin, 615. Leur édit en faveur des chrétiens, *ibid.* Licinius marche contre Maximin, 618. Apprend en vision une priere, *ibid.* Remporte la victoire, 619
Loi ancienne défenduë par Tertullien, 54. Ceremonies, 55
Sainte *Luce* ou *Lucie* vierge & martyre, 472
Lucien confesseur de Carthage. Sa lettre à Celerin, 188. Donne indifferemment des billets de paix, 190. Sa lettre à S. Cyprien, 202
Lucien évêque de Carthage, 314. 317. & 321
S. *Lucien* prêtre d'Antioche. Ses ouvrages, 602. Son martyre, 603
Lucille femme puissante Donatiste, 592
S. *Lucius* pape. Son exil & sa mort, 249. 250.

S. *Lucius* martyr en Afrique, 315. *& ſuivantes.*

M

MACRIEN ſuggere la perſécution à l'empereur Valerien 295. Sa mort, 338
Macrin fait tuer Caracalla, 89. Eſt reçonnu empereur, *ibid.* Sa mort, 95
Majorin évêque ſchiſmatique de Carthage, 594
Mal. Origine du mal, 52. Dieu n'eſt point auteur du mal, 382
Malchion prêtre d'Antioche convainc Paul de Samoſate, 364
Mammée mere de l'empereur Alexandre. Conſulte Origene, 100. Sa mort, 113
Manés hereſiarque. Son origine, 378. Sa lettre à Marcel, 380. Sa diſpute avec l'évêque Archelaüs, 382. Sa mort, 383. Ses diſciples, *ibid.* Sa doctrine, 384. &c.
Manichéens. Leurs artifices pour ſéduire les catholiques, 385. Edit de Diocletien contr'eux, 409
Marcel de Caſcare reçoit une lettre de Manés, 381
S. *Marcel* centurion & martyr, 412
S. *Marcel* diacre d'Aſſiſe & martyr, 446
S. *Marcel* pape. Sa mort, 654
Marcellin pape, 408. Sa mort, 475
S. *Marcellin* & S. Pierre martyrs à Rome, *ibid.*
Marcien évêque d'Arles ſchiſmatique, 275
Mariage condamné par les Manichéens, 386. Canon du concile d'Eluire ſur les mariages, 538
S. *Marien* lecteur & martyr, 321, *& ſuivantes.*
S. *Marin*, ſon martyr, 340
Martial évêque en Eſpagne, apoſtat, 474
Martyre. Exhortation au martyre par Origene, 118. Livre aux martyrs de Tertullien, 303. Défendu de s'expoſer au martyre, 311. 47.
Martyrs. Scillitains, 3. *& ſuivantes.* Martyrs en divers lieux. A Carthage, 26. Dans les Gaules, 39. 328. 376. 397. En Egypte, 69. 427 A Alexandrie, 155. 209. 601. En Aſie, 195. A Rome, 247. 472. *& ſuivantes.* Dans le reſte de l'Italie, 475. En Afrique, 314. *& ſuivantes.* A Nicomedie, 418. *& ſuivantes.* En Numidie, 321. *& ſuivantes.* A Ceſarée en Cappadoce, 333. A Ceſarée en Paleſtine, 334. 568. Martyrs ſous Maximien, 391. *& ſuivantes.* Sous Diocletien, *ibid.* En Paleſtine, 422. *& ſuivantes.* 521. 565. *& ſuivantes.* 571. Martyrs de Syrie, 433. D'Abitine en Afrique, 455. *& ſuivantes.* En Eſpagne, 466. *& ſuivantes.* A Sarragoſſe, 468. A Theſſalonique, 489. *& ſuivantes.* A Tarſe, 496
S. *Maurice* & ſa légion, 395
Maxence prend le titre d'empereur. 560. D'abord favorable aux chrétiens, *ibid.* Ses mœurs, 570. 613. Accorde la liberté à l'égliſe d'Afrique, 591. Se declare contre Conſtantin, 609. Sa fin tragique, 614
S. *Maxime* martyr, 191
S. *Maxime* évêque de Nole ſecouru par S. Felix, 331
S. *Maxime* évêque d'Alexandrie, 363. Sa mort, 387
Maximes chrétiennes, 543
Maximien empereur, 369. Ses mœurs 404
Jules *Maximin* empereur, 113. Sa mort, 122
Maximin-Daïa, ceſar, 528. Perſécution ſous lui, 531. 552. 561. 565. Ses mœurs, 570. 608. Il renouvelle la perſécution, 595. Son reſcrit

de la ville de Tyr, 598. S'attire la guerre des Armeniens chrétiens, 606. Calamitez dans les terres de son obéissance, 607. Il marche contre Licinius, 619. Sa fuite & sa mort, 620, 621
S. *Maximilien* martyr, 406
Mazabanes évêque de Jerusalem, 161
Melchiade pape, 582
Melece évêque de Lycopolis en Thebaïde. Auteur d'un schisme, 409
Melece ou *Meletius* évêque illustre dans le Pont, 388
Mensurius évêque de Carthage, 314. Sauve les écritures par adresse, 464. Blâme ceux qui se dénonçoient eux-mêmes, *ibid.* Sauve le diacre Felix, 465. Sa mort, *ibid.*
S. *Metran* martyr. 155
Millenaires, 349. Leur erreur refutée, *ibid.* voïez 1. vol. p. 378.
Miracles. Moyen de discerner les vrais, 259. Défense des miracles de J. C. 260. Miracles du temps d'Origene, 261
Montagnards, Novatiens schismatiques, 216
S. *Montan* martyr, 315
Montanistes, leurs jeûnes, 92. Leur doctrine touchant la penitence, 94
Morale chrétienne, 481
Morts. Prieres & sacrifices pour les morts, 116, 273

N

NARCISSE évêque de Jerusalem, 76. v. 1. vol. p. 601, 602
Natalius confesseur. Sa penitence, 49
Nations chrétiennes dans le troisiéme siecle, 74, 147
Néocesarée convertie, 250
S. *Neon* martyr, 591
Nepos évêque Millenaire, 349
S. *Nicephore* martyr, 334. Sa charité, 335
Nicopoli en Palestine. Ancienne Emmaüs, 122
Noëtus heretique, 123
Noms de Dieu, 83, 120, 207
Notaires, *Notes*, 101
Novat prêtre de Carthage schismatique, 215
Novatien prêtre de Rome schismatique, 218 & *suivantes*. Premier antipape, 219. Ses lettres, 221, Serment qu'il exigeoit de ses sectateurs, 220. Ses députez rejettez par S. Cyprien, 222. Condamné au concile de Rome, 222. Au concile d'Antioche, 237
Nouveauté, caractere des heretiques, 59
Numidique prêtre de Carthage, 213

O

OCTAVIUS, ami de Minutius Felix, 77
Offrandes des pecheurs publics rejettées, 477, & des excommuniez, 541
Oracles des païens, leur difference d'avec les propheties, 258
Ordination. Choix & ordination des évêques, 145. 275. Ordinations faites de concert avec le clergé & le peuple, 215. Canon du concile d'Eluire sur les ordinations, 539
Ordres de l'église, 147. Ordres des Manichéens, 387
Origene. Son éducation, 2. Son zele pour le martyre, 2. Commence à tenir l'école d'Alexandrie, 40. Ses austeritez, 41. Plusieurs de ses disciples martyrs, 69. Se fait eunuque, 72. Va à Rome, 87. Apprend

l'Hébreu. *ibid.* Convertit Ambroise. Va en Arabie, puis en Palestine, 88. Prêche devant les évêques, 89. Commence à écrire, 100. Va à Athenes, son ordination, 103. Sa condamnation, 104. Ses erreurs, 105 *& suivantes.* Sa défense, 107. Continuë d'enseigner, 108. Ses disciples, 107 *& suiv.* Sa métode, 88, 110 *& suivantes.* Sa retraite pendant la persecution, 117. Convertit Berylle de Bosre, 131. Ses maximes sur l'étude de l'écriture sainte, 142. Sa fermeté dans la persecution, 161. Est dans la communion de S. Denis d'Alexandrie, 236. Fin d'Origene, 261

Ouvrages d'Origene.

Ses principes ou *Peri-archôn*, 105
Exhortation au martyre, 118, 119, 120
Sa lettre à Africain, 122 *& suiv.* Son sentiment sur les livres apocryphes, 125, 126. Sur l'usage des sciences humaines, 128
Ses Hexaples, 128, 129 *& suiv.*
Ses Homelies, 140 *&* 141
Décrit les differens ordres de l'église, 147
Donne des regles sur le baptême & sur la penitence, 148 *& suiv.*
Son ouvrage contre Celse, 256 *& suivantes.*
Son traité de la priere, 268, 269
Peché *Originel.* Témoignage d'Origene, 149. De S. Cyprien, 272
Osius évêque de Cordouë confesseur, 468
Ostie. L'évêque d'Ostie ordonnoit le pape dès le troisiéme siecle, 592

P

PAMPHILE prêtre de l'église de Cesarée, 566. Sa bibliotheque. Son martyre, 573
S. *Pancrace* martyr, 47
Pape nommé souverain pontife & évêque des évêques, 93. Le nom de pape commun aux autres évêques, 179, 603. Appellation au pape hors d'usage du temps de S. Cyprien, 245
Paraclet, 50.
Paraseeve. Vendredi-saint, 93. Tout vendredi jour d'assemblée, 141
Parole. Dispositions pour entendre la parole de Dieu, 142, 143
S. *Paul* martyr à Carthage, 188
S. *Paul* martyr à Lampsaque, 193
S. *Paul* martyr en Palestine, 567
Sa priere. Sa mort, 568
S. *Paul* premier hermite, 112
Paul de Samosate évêque d'Antioche, 361. Ses erreurs, 362. Ses mœurs, 366. Dépose, 365. Chassé d'Antioche par le magistrat seculier, 375
Paul évêque de Cirthe livre les écritures & les vases sacrez, 450
Pauvreté aimée par les chrétiens, 84
Pauvreté des évêques, 540
Payens. Ceremonies à la naissance de leurs enfans, 65. Leurs reproches contre la religion chrétienne, 78. *&c.*
Peché originel, 149, 272
Peintures dans les églises. Concile d'Eluire, 543. v. Images.
Sainte *Pelagie* martyre, 570
Penitence. Canon du concile d'Eluire, 543, 549. Ceremonies de la pénitence, 95
Prêtre *Pénitencier*, 225
Sainte *Perpetue*, son martyre, 26 *& suiv.* Sa premiere vision, 27. La seconde, 30. La troisiéme, 31. Sa fin, 36 *& suiv.*
Persecuteurs, leur fin, 621 *&* 622
Persecution. Dispersion des chrétiens à l'occasion de la persecution, 211

Fuite permiſe. 39. Perſecution ſous l'empire de Severe, 1, 2 *& ſuivante.* Sous Alexandre, 99. Sous Maximin, 115. Sous Philippe, 155. Sous Decius, 157 *& ſuivantes.* Cruauté de cette perſécution, 158. La même perſécution redoublée en Afrique, 184. Sous Gallus, 246. Sous Valerien, 294. Sous Aurelien, 376. Sous Diocletien, 405. Devient generale, 415 *& ſuivantes.* Redouble. 422. Sous Maximien Herculius. En Italie, 444 *& ſuivantes.* En Afrique, 450. Ceſſe en Occident, 526. Continuë en Orient ſous Galerius, 531, 561. *& ſuivantes.* Et ſous Maximin Daïa, 565 *& ſuivantes.* Relâchée, 568. Renouvellée *ibid.* Ceſſe, 587 *& ſuiv.* Recommencée ſous Maximin, 595. Fin de la perſécution, 620.

Perſes, leur empire rétabli, 115

Peſte dans l'empire de Maximin, 606

Phenime évêque d'Amaſée, 131

S. *Phileas* évêque de Thmoüis, 428, Sa lettre. Décrit les divers tourmens des martyrs, 428. Son martyre, 429

S. *Philemon* joüeur de flute. Sa converſion, 600, 601. Son martyre, *ibid.*

Philippe empereur, 138. Eſtimé chrétien, ſoumis à la penitence par S. Babylas, 139. Sa mort, 156

S. *Philippe* évêque d'Heraclée martyr, 482 *& ſuiv.*

S. *Philorome* martyr, 428

Vraie *Philoſophie*, 24, 25

Philoſophie humaine ſource des hereſies, 56

Philoſtrate, ſon peu d'autorité, v. Euſebe de Pamphile.

S. *Pierre* apôtre, ſa primauté, 229 Sa chaire ſource de l'unité ſacerdotale, 244. S. Pierre defera à ſaint Paul, 282

Tranſlation des reliques de ſaint Pierre & ſaint Paul, 307

S. *Pierre* de Lampſaque martyr, 193

S. *Pierre* évêque d'Alexandrie, 409 Son épitre canonique, 554, 555, *&c.* ſon martyre, 601

S. *Pierre* domeſtique de Diocletien martyr, 419

Pierius prêtre d'Alexandrie, 387

Pilate. Faux actes ſous ſon nom, 597

S. *Pionius* martyr, 165, 166 *& ſuiv.* Sa mort, 175

Plotin philoſophe, 357. Son démon familier, 358. Sa ville de Platonopolis, 359. Sa mort, 361

S. *Plutarque* diſciple d'Origene, martyr, 41 *&* 69

S. *Pontien* pape, 103. Son exil & ſa mort, 120

Porphyre philoſophe, ennemi des chrétiens, 360

S. *Porphyre* martyr, eſclave du prêtre ſaint Pamphyle, 573

Porto ville d'Italie ruinée, 102

Sainte *Potamiene* martyre, 69

Praxeas heretique refuté, 61 *& ſuiv.* v. 1. vol. 496

Prédication, quelquefois confiée aux laïques, 89. On préchoit le dimanche & le vendredi, 141

Prémices & dîmes, 147

Prieres. Traité d'Origene, de la priere, 268. Prieres pour les morts, 116, 273

Principes. Traité des principes d'Origene, 104. Deux principes des Manichéens. 384

Privat heretique évêque de Lambeſe en Afrique, 152, 209, 213

Probus empereur, 377. Sa mort, 388

S. *Proclus.* Actes de ſon martyre, 496 *& ſuiv.* Premier interrogatoire, 498. Second interrogatoire, 503. Troiſiéme interrogatoire, 512.

Sa mort, 518
Probus Montaniſte ſéduit Tertullien, 50
S. *Procope* martyr, 422
Prophetes. Neceſſité des prophetes chez les Juifs, 258
Fauſſe *Propheteſſe*, 17
Propheties comparées aux oracles des païens, 259
Prudens concierge, 31. Converti, 35, 38
S. *Pullion* lecteur & martyr, 480
Puppien & Balbin empereurs, 121
Puppien évêque du parti de Novatien, 176
Pureté du chriſtianiſme comme aux païens, 477
Pſychiques. Catholiqees ainſi nommez par les heretiques, 50

Q

S. QUIRIN évêque & martyr, 578. Son geolier ſe converit, 579

R

RELIGION chrétienne. N'eſt permis d'inventer dans la réligion, 56. Plaintes des païens contre la religion, 78 *& ſuiv.* Ecrits contre la religion, 420
Reliques honorées par les chrétiens, 509. Mépriſées par les Manichéens, 386. Tranſlations des reliques de S. Pierre & S. Paul, 307
Rénonciations au démon, &c. dans le baptême, 115
Réſidence des évêques. Canons du concile d'Eluire, 539
Réſurrection de la chair. Traité de Tertullien ſur ce ſujet, 67. Réſurrection de J. C. prouvée, 260
Rogatien évêque ſe plaint à ſaint Cyprien d'un de ſes Diacres, 272
S. *Rogatien* martyr, 598
S. *Romain* martyr, 424
Rome. Lettre du clergé de Rome au clergé de Carthage, 178. Decret du clergé de Rome touchant les apoſtats, 294. Communion avec l'égliſe Romaine, marque des vrais chrétiens : connuë des païens mêmes, 375
Rufin traducteur d'Origene, 105 & 141

S

SABELLIUS, ſon hereſie, 299
Sabin évêque en Eſpagne à la place de Baſilide apoſtat, 274
S. *Sabin* d'Aſſiſe, 446 *& ſuivantes.* Guérit un aveugle, 448. Guérit Venuſtien ſon perſecuteur, 449. Son martyre, 450
Sainte Sabine martyre avec ſaint Pionius, 165 *& ſuiv.*
Sacremens. Baptême, confirmation, & euchariſtie conferez enſemble, 68
Sacrifices en memoire des martyrs, 187. Sacrifice de la meſſe offert dans les priſons en temps de perſécution, 177. Offert pour les morts, 273
Saints prient pour nous, 269
Saprice refuſe de ſe reconcilier avec S. Nicephore, 334. En eſt puni 335
S. *Satur* martyr, 26, 27, 32 *& ſuivantes.*
S. *Saturnin* premier évêque de Toulouſe, 212. Son martyre, 372
S. *Saturnin* prêtre d'Abitine en Afrique & martyr, 456 *& ſuivantes.*
S. *Saturnin* le jeune, autre martyr d'Abitine, 462
Scapula proconſul, à qui Tertullien écrit, 85
Schiſmatiques excommuniez par ſaint Cyprien. 216

Retour des confeſſeurs ſchiſmatiques de Rome, 225
Schiſmes, quel crime, 230. Schiſmes de Feliciſſime, 215. De Fortunat, 240. De Novatien, 218, 219. & *ſuivantes*.
Sciences humaines, leur uſage, 128
Scorpiaque de Tertullien, 73
Scytien predeceſſeur de Manés, 378
S. *Sebaſtien* martyr, 475
Second évêque de Tigiſi. Sa lettre à Menſurius de Carthage touchant les martyrs, 464
S. *Seleucus* martyr, 574
Les *Septante*. L'édition de l'écriture ſous leur nom n'eſt plus dans ſa pureté, 130
Le vieillard *Serapion*. Sa mort heureuſe. 235
S. *Serenus* martyr, 580
Severe empereur, perſecute les chrétiens, 1 & *ſuivantes*. Sa mort, 74
Severe prêtre & martyr, diſciple de S. Philippe évêque d'Heraclée, 482. Sa mort, 487
S. *Silvain* évêque de Gaza martyr, 565, 583
S. *Silvain* évêque d'Emeſe martyr, 602
Silvain ſoudiacre de Cirthe, livre les vaſes ſacrez, 451. Evêque de Cirthe ſchiſmatique, 593
S. *Sixte* II. pape, 295. martyr, 307
Soldats chrétiens perſecutez, 412
Sophronie femme du préfet de Rome, ſe tuë pour ſauver ſon honneur, 608
ſainte *Soteris* vierge & martyre, 474
Spectacles, pourquoi défendus aux chrétiens, 41
Stationnaires, 322
Symmaque traducteur de l'écriture, 87
Suſanne, ſon hiſtoire défenduë par Origene, 123

T

TAcite empereur, 377
S. *Tarſice* acolyte, martyriſé en portant la ſainte euchariſtie, 296
Sainte *Tecuſe* vierge & martyre, 437
Faux *Témoins*. Canon du concile d'Eluire ſur cette matiere, 537
Terbinthe prédeceſſeur de Manés, 379
Tertullien. Voïez 1. vol. p. 602.

Ses Ouvrages.

Apologie pour les chrétiens, 5, & *ſuivantes*.
Traitez.
Des ſpectacles, 41
De l'idolatrie, 44
Aux martyrs, 47
Des ornemens des femmes, *ibid.*
Contre Marcion, 50 & *ſuivantes*.
Des preſcriptions, 55 & *ſuivantes*.
Contre Praxeas, 61 & *ſuivantes*.
Contre Hermogene, 64
De l'ame, 65
De la chair de J. C. de la reſurrection, 66
De la fuite, 72
Scorpiaque, 73
Contre les Juifs, 74
Avis à Scapula, 85
De la monogamie, 91
Des jeûnes, 92
De la pudicité, 93
Du voile des vierges, 95
De la couronne du ſoldat, 114
Chûte de Tertullien, 49. Fut Millenaire, 53
Fin de Tertullien, 116
Teſtament ancien & nouveau ſont du même auteur, 54, 382
S. *Tharaque*, actes de ſon martyre, 496 & *ſuiv.* Premier interrogatoire, *ibid.* Second interrogatoire, 501. Troiſiéme interrogatoire, 507, 516. Sa mort, 520
S. *Thelica* martyr d'Abitine, 455

Theotiſte évêque de Ceſarée en Paleſtine, 89, 104
S. *Theodore* ſoldat & martyr, 624
Sainte *Theodore* martyre, 522. Expoſée dans un lieu infame, & délivrée par S. Didyme, 524. Se livre volontairement à la mort, 525
Sainte *Theodoſia* vierge & martyre en Paleſtine, 565
S. *Theodote* hôtelier, 435 *& ſuiv.*
Theodote le changeur heretique, 49
S. *Theodule* martyr, 574
Theonas évêque d'Alexandrie, 587. Sa mort, 408
Sainte *Theonille* martyre, 391. 344
Theotecne évêque de Ceſarée en Paleſtine, 340
Thomas diſciple de Manés. Son faux évangile, 383
Timée évêque d'Antioche, 387
Tradition prouvée par pluſieurs pratiques, 115
Trinité, Doctrine ſur ce myſtere: de Tertullien, 14, 61 : d'Origene, 268: De S. Denys d'Alexandrie, 299, 343, 344 *& ſuiv.* Trinité ſelon les Manichéens, 384
Turbon diſciple de Manés, 380
Tyran évêque d'Antioche, 408
Thirannion évêque de Tyr, & martyr, 408.

V

Sainte VALENTINE vierge & martyre, 467
S. *Valere* évêque de Sarragoſſe confeſſeur, 566
Valerien empereur, 270. Favoriſe d'abord les chrétiens, *ibid.* Ordonne la perſecution, 306
Eſt pris par les Perſes, 317
Vaſes d'or & d'argent dans les égliſes, 307, 451, 465, 483
Veneurs de l'amphiteatre, 36
Vengeance non cherchée par les chrétiens, 86
Venuſtien gouverneur de Toſcane, perſecuteur, 446. Sa converſion & ſon martyre, 449, 450
Sainte *Victoire* martyre d'Abitine, 458, 463
S. *Victor* prêtre en Afrique, martyr, 316
S. *Victor* ſoldat martyr avec la légion Thebéenne, 387
S. *Victor* de Marſeille, 400. Convertit trois ſoldats qui le gardoient, 401
Vierges nommées veuves, 95. Vierges ſuſpectes, 278. Vierges tombées, 540. Martyre de ſept vierges à Ancyre, 437
S. *Vincent* diacre & martyr, 466
Converſion de ſes gardes, 467
Viſions de ſainte Perpetuë, 27, 30, 31, 32, 303. 304
Autres viſions, 314 *& ſuivantes*, 319, 322
Ulbien & autres juriſconſultes ennemis des chrétiens, 99
Unité de l'égliſe, 229, de l'épiſcopat, *ibid.* 235
S. *Urbain* pape, 99. Sa mort, 103
Uſures défenduës. Canon du concile d'Eluire, 539

X

XEROPHAGIE, 92, 93

Z

ZAMDA évêque de Jeruſalem, 387, 508
Zenobie reine de Palmire, 361
S'adreſſe à Paul de Samoſate, *ibid.*
Priſe par l'empereur Aurelien, 375
Zephirien pape, 49. Sa mort, 93.

FIN.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.